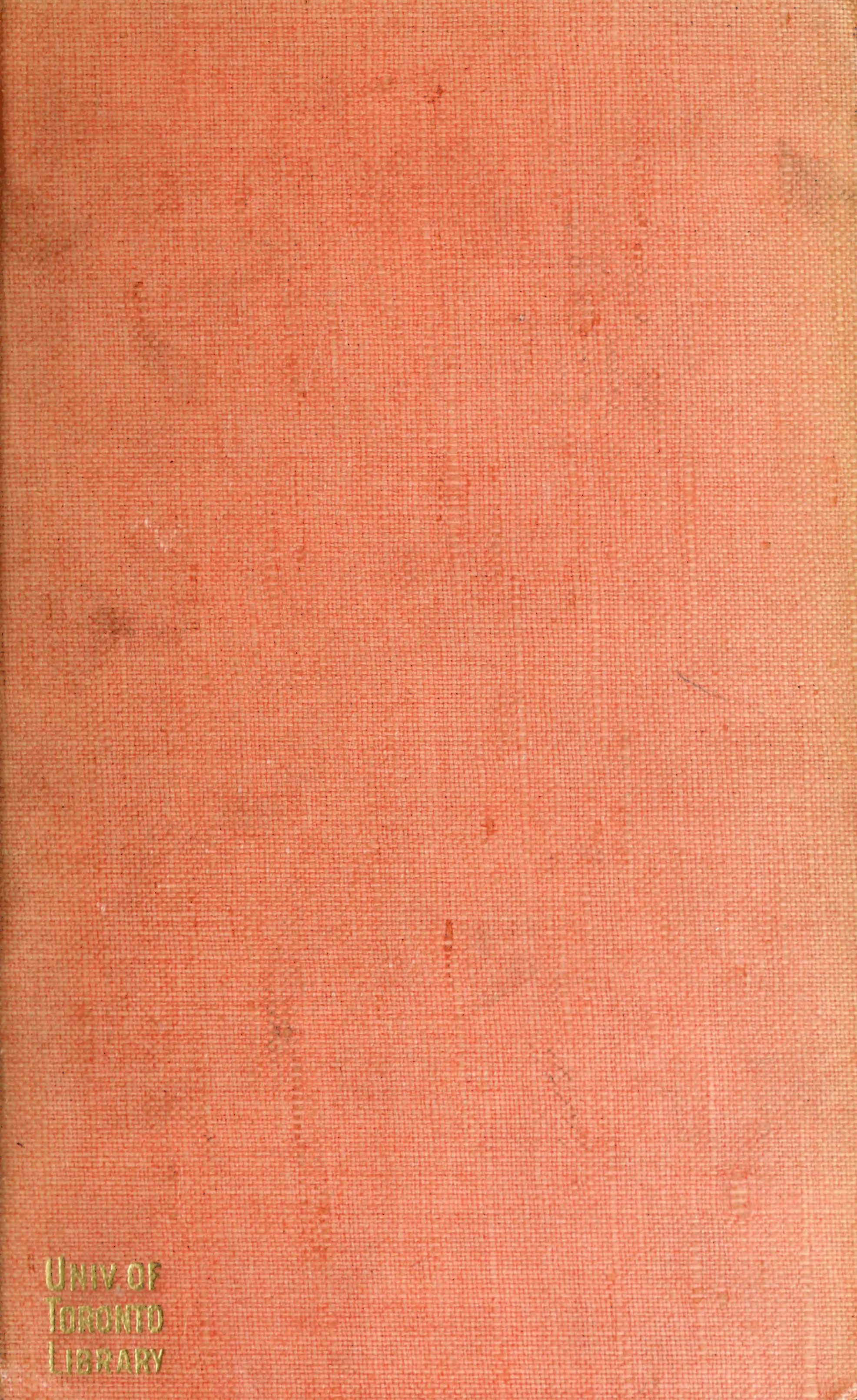


# JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XIX

# JOURNAL ASIATIQUE

## RECUEIL DE MÉMOIRES

### ET DE NOTICES

### RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

---

### ONZIÈME SÉRIE

### TOME XIX




PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXII

# JOURNAL ASIATIQUE.

## JANVIER-MARS 1922.


# ÉTUDES ASSYRIENNES,


PAR

M. C. FOSSEY.


## XXI

### INSCRIPTION DE *NABÛ-NÂID* SUR SES TRAVAUX À *SIPPAR, LARSA* ET *AGADE.*

L'inscription de *Nabû-nâid* qui relate les travaux faits par lui à l'*Ebara* de *Sippar* et à l'*Ebara* de *Larsa*, à l'*Eulmaš* d'*Agade* et à l'*Eulmaš* de *Sippar,* nous est aujourd'hui connue par trois exemplaires, tous conservés au British Museum :

A. Barillet trouvé à *Muḳayyar,* K. 1688, publié par Rawlinson, *IR,* 69.

B. Tablette trouvée à *Abû-Ḥabbah, AH.* 82-7-18, 3680, publiée par King, *CT,* XXXIV (1914), pl. 23-25.

C. Barillet, provenance non indiquée, 1912-7-6, 2, publié par King, *CT,* XXXIV, 26-37.

Le texte A, sur lequel ont été faites toutes les traductions, est très incomplet. De B, il ne reste guère que 86 lignes, la plupart mutilées, mais dont quelques-unes suppléent fort heureusement à une lacune de C. Le texte de C est presque complet, et la lacune, qui commence col. I, l. 10, peut être entièrement remplie par l'emploi combiné de A et de B. Le texte ainsi obtenu forme au total 233 lignes, dont 81 sont entièrement nouvelles, savoir : col. I, 1-18, 38-43, 63 à col. II, 5;




IMPRIMERIE NATIONALE.

col. II, 64 à col. III, 34; les nombreuses lignes mutilées du texte de Rawlinson sont complétées, et l'on constate que presque toutes les restitutions proposées sont inexactes, ce qui ne surprendra aucun épigraphiste.

Il m'a donc paru qu'il valait la peine de traduire ce texte aujourd'hui complet, d'autant plus qu'il présente certaines particularités que je signalerai plus loin.

## TRANSCRIPTION.

(Col. I, 1) *E-bar-ra bîtu* [ilu]*Šamaš ša Sippar*[ki] (2) *ša* [n ilu]*Nabû-kudurri-uṣur šar Bâbili*[ki] *šarru maḫ-ri* (3) *bîtu šu-a-tim id-ku-'-i-ma* (4) *te-me-en-šu la-bi-ri la ik-šu-du* (5) *E-bar-ra šu-a-tim i-pu-uš-ma* (6) *a-na* [ilu]*Šamaš be-li-šu id-di-in* (7) *i-na* LII *šanâti*[meš] *ša bîti šu-a-tum i-ga-ra-tu-šu* (8) *i-ḳu-pa-a-ma il-li-ku la-ba-ri-iš* (9) *i-a-ti* [n ilu]*Nabû-nâid šar Bâbili*[ki] (10) [*za*]*-ni-in E-sag-il u E-zi-da ina pali-e-a*[(a)] *ki-nim*[(b)] (11) *ša* [ilu]*Sin u* [ilu]*Šamaš i-ram-mu*[(c)] *E-bar-ra šu-a-ti*[(d)] (12) *ad-di-e-ma ḫi-iṭ-ṭa-at-su aḫ-ṭu-uṭ te-me-en-šu la-bi-ri* (13) *ša* [n]*Šarru-kin šarru maḫ-ri*

[(a)] B, I, 11 : *pa-li-e-a.* — [(b)] B, I, 12 : *ki-i-nim.* — [(c)] B, I, 13 : *i-ra-am-mu.* — [(d)] B, I, 13 : *šu-a-tim.*

## TRADUCTION.

(Col. I, 1) L'*Ebara*, temple de *Šamaš* à *Sippar*, (2) — *Nabû-kudurri-uṣur*, roi de Babylone, roi antérieur, (3) ce temple avait jeté bas et (4) son ancien *temen* n'avait pas atteint; (5) cet *Ebara* il avait (re)construit et (6) à *Šamaš*, son seigneur, l'avait donné; (7) au bout de cinquante-deux ans, de ce temple les murs (8) s'écroulaient et tombaient de vétusté, — (9) moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (10) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida*, pendant mon règne légitime, (11) que *Sin* et *Šamaš* aiment, cet *Ebara* (12) je le démolis et ses tranchées je creusai: son vieux *temen*, (13) que *Šarrukin*, roi anté-

*i-pu-šu a-mur-ma e-li te-me-en-na* (14) *ⁿSarru-kin i-pu-uš-šu ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (15) *uš-šu-šu ad-di-ma u-kin li-ib-na-at-su* (16) *^{iṣu}gušûrê^{meš}* [*^{iṣu}erini*] *ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (17) [*a-na ṣu-lu*]*-li-šu u-šat-ri-iṣ* (18) [*dalâti^{meš} i^{ṣu}*]*liâri ša i-ri-is-si-na* (19) [*ṭa-a-bi*] *kaspi ib-bi u* (20) *erû nam-ru u-ša-al-bi-iš-ma* (21) *e-ma babâni^{meš}-šu u-ra-at-ta E-bar-ra šu-a-tim* (22) *ši-pir-šu u-šak-lil-ma bîtu ki-ma ûmu^{ma} u-nam-mir-ma* (23) *a-na balâṭ napšâte^{meš}-ia sa-ka-pu ^{amêlu}nakri-ia* (24) *a-na ^{ilu}Šamaš bêli-ia lu-u a-ḳî-iš ^{ilu}Šamaš bêlu rabu-u* (25) *u-mi-šam-mu la na-par-ka-ʾa i-na idi ^{ilu}Sin* (26) *abu a-li-di-ka dam-ḳa-a-ti E-sag-il* (27) *E-zi-da E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na* (28) *E-ul-maš šu-bat ilu-u-ti-šu-nu rabîti^{ti}* (29) *liš-ša-kin šap-tuk-ka ki-ma šamê^{e} riksû^{meš}-šu-nu li-kin* (30) *u pu-luḫ-ti ^{ilu}Sin bêl ilâni^{meš} u ^{ilu} iš-tar* (?) (31) *i-na ša-ma-mu lib-bi*

rieur, avait fait, je le vis et sur le *temen* (14) que *Sarrukin* avait fait, sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (15) ses fondations je jetai et j'établis sa base; (16) des poutres de grands [cèdres], poussés dans la montagne de l'Amanus, (17) [pour le couvr]ir je fis étendre; (18) [des portes] de *liâru*, dont l'odeur est (19) agréable, d'argent brillant et (20) de cuivre éclatant je fis revêtir et (21) à ses entrées je fixai. Cet *Ebara*, (22) j'achevai sa construction et le temple, comme le jour, je fis resplendir et (23) pour le salut de mon âme, l'écrasement de mes ennemis, (24) à *Samaš*, mon seigneur, je le consacrai.

*Samaš*, seigneur grand, (25) tous les jours, sans cesser, aux côtés de *Sin*, (26) le père qui t'a engendré, que les embellissements de l'*Esagil*, (27) de l'*Ezida*, de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, (28) de l'*Eulmaš*, demeures de votre divinité grande, (29) soient sur tes lèvres! Comme les cieux, que leur construction soit solide, (30) et la crainte de *Sin*, seigneur des dieux et des déesses (31) dans les cieux, au cœur

*nišê*[meš]*-šu šu-uš-ki-na-a-ma* (34) *ai ir-ša-a-an ḫi-ṭi-ti iš-da-šu-nu li-kun-nu* (35) *ia-a-ti* [n ilu]*Nabû-nâid šar Bâbili*[ki] (36) *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu*[(a)] *ra-bi-ti* (37) *la-li-e ba-la-ṭu lu-uš-bi* (38) *u ša* [n ilu]*Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u ṣi-it lib-bi-ia* (39) *šu-ri-ku ûmê*[meš]*-šu ai ir-ša-'a ḫi-ṭi-tum.*

---

(40) *ša eli* [abnu]*a-su-mit-tum ša Sippar*[ki].

---

(41) *E-bar-ra bît* [ilu]*Šamaš ša Larsa*[ki] *ša ûmu*[mu] *ru-ḳu-u-ti* (42) [ilu]*Sin šarru ša ilâni*[meš] *bêl ilâni*[meš] *u* [ilu]*iš-tar* (43) *a-ši-bu-tu ša šamê*[e] *u irṣitim*[tim] *e-li ali* (44) *u bîti ša-a-šu is-bu-su-ma ši-pik ba-aṣ-ṣi rabûti*[meš] (45) *e-li-šu iš-šap-ku-ma la in-nam-ru* (46) *ki-iṣ-ṣi-šu i-na palê*[e (b)] [n ilu] *Nabû-kudurri-uṣur* (47) *šar Bâbili*[ki] *šarru maḫ-ri a-lik maḫ-ri-ia* (48) *mâr* [n ilu]*Nabû-aplu-uṣur šar Bâbili*[ki] (49) *i-na ḳi-bi* [ilu]*Sin u* [ilu]*Šamaš bêlê*[meš]*-šu*

(a) A, I, 25 : *ilu-u-ti-šu-nu.* — (b) A, I, 48 : *pa-li-e.*

de ses peuples mets-la! (34) Qu'ils ne commettent pas de péché, que leurs fondations soient fermes! (35) Moi *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (36) qui crains votre divinité grande, (37) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! (38) Et de *Bêl-šar-uṣur,* mon fils aîné, rejeton de mon cœur, (39) allonge les jours. Qu'il ne commette pas de péché!

---

(40) Ce qui (est) sur la stèle de *Sippar.*

---

(41) L'*Ebara,* temple de *Šamaš* à *Larsa* — depuis des jours lointains (42) *Sin,* roi des dieux, seigneur des dieux et des déesses (43) qui habitent les cieux et la terre, contre cette ville (44) et ce temple était irrité et de grands monceaux de sable (45) sur lui s'étaient répandus et on ne voyait plus (46) ses sanctuaires. Sous le règne de *Nabû-kudurri-uṣur,* (47) roi de Babylone, roi antérieur à moi, (48) fils de *Nabû-aplu-uṣur,* roi de Babylone, (49) sur l'ordre de *Sin* et de

(50) *it-bu-nim-ma ša-a-ri ir-bit-ti me-ḫi-e rabûti* [meš] (51) *ba-aṣ-ṣi ša eli ali u bîti šu-a-tim* [(a)] *kat-mu* [(b)] (52) *in-na-si-iḫ-ma ḫi-iṭ-ṭa-tum* [(c)] *iḫ-ṭu-uṭ-ma* (53) *te-me-en-na E-bar-ra ša* [n]*Bur-na-bur-ia-aš* [(d)] (54) *šarru pa-na-a a-lik maḫ-ri-šu* [(e)] *i-pu-šu* [(f)] (55) *i-mur-ma e-li te-me-en-na* [(g)] [n] *Bur-na-bur-ia-aš* [(h)] (56) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (57) *uš-šu E-bar-ra šu-a-ti* [(i)] *id-di a-na mu-šab* (58) [ilu] *Šamaš bêlu rabû* [u] *u* [ilu] *Aya kal-lat na-ram-ti-šu* (59) *bîtu i-pu-uš-ma u-šak-lil ši-pir-šu* [(j)] (60) [ilu] *Šamaš be-lum* [(k)] *ra-bu-u* (61) *kir-ba-šu u-šar-ma-a šub-tum* [(l)] (62) *ia-a-ti* [n ilu] *Nabû-nâid šar Bâbili* [ki] (63) *za-nin E-sag-il u E-zi-da* (64) *i-na-an-na i-na šatti x*[kam] *ina* [(m)] *palê*[e]*-a* [(n)] *ki-nim* [(o)] (65) *ša* [ilu] *Sin u* [ilu] *Šamaš i-ram-mu* [(p)] [ilu] *Šamaš bêlu rabû* [u] (66) *iḫ-su-us-su-ma* [(q)] *šu-bat-su ri-eš-*

(a) A, I, 53 : *ša-a-šu.* — (b) A, I, 53 et B, II, 10 : *ka-at-mu.* — (c) A, I, 54 : *ḫi-ṭa-ti;* B, II, 11 : *ḫi-iṭ-ṭi.* — (d) A, I, 55 : [n]*Bur-na-bur-ia-a-aš.* — (e) A, I, 56 et B, II, 13 : *maḫ-ri-ia.* — (f) La ligne 54 manque dans B. — (g) A, I, 57 et B, II, 15 ajoutent : *ša.* — (h) A, I, 57 : *Bur-na-bur-ia-a-aš.* — (i) A, I, 59 et B, II, 17 : *šu-a-tim.* — (j) A, I, 61 et B, II, 19 : *ši-pi-ir-šu.* — (k) B, II, 20 : *bêlum.* — (l) B, II, 20 : *šub-tu.* — (m) B, II, 23 : *i-na.* — (n) A, I, 65 : *pa-li-e-[a].* — (o) B, II, 24 : *ki-i-ni.* — (p) B, II, 24 : *i-ra-a[m-mu].* — (q) B, II, 25 : *iḫ-su-us-ma.*

*Šamaš*, ses seigneurs, (50) les quatre vents se levèrent, grandes bourrasques, (51) et le sable qui recouvrait cette ville et ce temple (52) fut enlevé, et il creusa une tranchée et (53) le *temen* de l'*Ebara* que *Burnaburiaš,* (54) roi ancien, antérieur à lui, avait fait, (55) il vit et sur le *temen* de *Burnaburiaš,* (56) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (57) les fondations de cet *Ebara* il jeta; pour la demeure (58) de *Šamaš,* seigneur grand, et d'*Aya*, son épouse chérie, (59) le temple il (re)fit et il en acheva la construction. (60) *Šamaš,* seigneur grand, (61) dedans il installa — (62) moi, *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (63) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida*, (64) en ce temps-là, en la dixième année de mon règne légitime, (65) qu'aiment *Sin* et *Šamaš*, *Šamaš*, seigneur grand, (66) pensa à lui et sa demeure préférée, (67)

*ti-ti* (67) *i-na šu-ut-ti ša a-mu-ru u nišê*[meš] *i-tam-ma-ru-ni*[a] (68) *a-na eli te-me-en-na*[b] *E-bar-ra la-bi-ri šu-a-tu* (69) *E-bar-ra a-na aš-ri-šu tur-ru šu-bat ṭu-ub lib-bi-šu* (70) *u-ma-'i-ir-an-ni ia-a-ši na-aḫ-lap-tum zik-ḳur-rat* (71) *e-li-tu ap-pa-lis-ma u-šad-kam-ma nišê*[meš] *ma-du-tum* (72) *li-mi-tum bîti zik-ḳur-rat šu-a-tum imnu šumêli* (73) *pa-ni u arki aḫ-ṭu-uṭ-ma E-bar-ra* (74) *a-di si-ḫir-ti-šu a-mur-ma ši-ṭir šu-um* (col. II, 1) *ša* [m]*Ha-am-mu-ra-bi šarru maḫ-ri a-lik maḫ-ri-ia* (2) *ki-rib-šu ap-pa-lis-ma* VII C *šanâti*[meš] *la-am* [m]*Bur-na-bur-ia-aš* (3) *E-bar-ra u zik-ḳur-ra-tum*[c] *e-li te-me-en-na* (4) *la-bi-ri E-bar-ra a-na* [ilu]*Šamaš i-pu-šu* (5) *kir-ba-šu ap-pa-lis-ma iḫ-di lib-bi* (6) *im-mi-ru zi-mu-u-a* (7) *E-bar-ra e-li te-me-en-na* [m]*Ha-am-mu-ra-bi* (8) *šarru maḫ-ri ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (9) *uš-šu-šu ad-di-ma u-kin*[d] *li-ib-na-at-su* (10) *E-bar-ra eš-šiš e-pu-uš-ma*[e]

(a) B, II, 27 : *i-ta-am-ma-ru....* — (b) B, II, 28 : *te-me-en.* — (c) A, II, 5 : *zik-ḳur-ri.* — (d) A, II, 10 : *u-ki-in.* — (e) A, II, 11 : *e-pu-uš.*

dans un songe que je vis et que virent d'autres gens, (68) sur le *temen* de ce vieil *Ebara*, (69) l'*Ebara*, demeure chère à son cœur, (70) il m'ordonna de le restaurer. Le revêtement de la *ziggurat* (71) élevée je considérai et je levai des gens en grand nombre; (72) l'aire de cette *ziggurat* à droite et à gauche (73) devant et derrière, je creusai et l'*Ebara* (74) jusqu'à son mur d'enceinte je l'examinai et l'inscription (col. II, 1) de *Hammurapi*, roi ancien, antérieur à moi, (2) dedans je vis et — sept cents ans avant *Burnaburiaš*, (3) l'*Ebara* et la *ziggurat*, sur le *temen* (4) ancien de l'*Ebara*, pour *Šamaš* il avait construit — (5) (dedans je vis et) mon cœur se réjouit, (6) ma face s'illumina. (7) L'*Ebara*, sur le *temen* de *Hammurapi*, (8) roi antérieur, sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (9) ses fondations je jetai et j'établis sa base. (10) L'*Ebara* à neuf je fis et j'en achevai la construction. (11) Des poutres de

*u-šak-lil ši-pir-šu* (11) $^{\text{iṣu}}$*gušûrê*$^{\text{meš}}$ $^{\text{iṣu}}$*erini ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (12) *a-na ṣu-lu-li-šu u-šat-ri-iṣ* $^{\text{iṣu}}$*dalâte*$^{\text{meš}}$ $^{\text{iṣu}}$*liâru* (13) *ša i-ri-is-si-na ṭa-a-bi*[a] *e-ma babâni*$^{\text{meš}}$*-šu u-rat-ti* (14) *bîtu šu-a-tum*[b] *e-pu-uš*[c] *ki-ma ûmu*$^{\text{mu}}$ *u-nam-mir-ma* (15) *a-na* $^{\text{ilu}}$*Šamaš bêlu rabû*$^{\text{u}}$ *bêli-ia a-na balâṭ napšâte-ia* (16) *sa-kap* $^{\text{amêlu}}$*nakri-ia lu*[d] *e-pu-uš* $^{\text{ilu}}$*Šamaš bêlu ra-bu-u* (17) *u-mi-šam-ma*[e] *la na-par-ka-'a i-na ma-ḫar* $^{\text{ilu}}$*Sin* (18) *[a]-bi a-li-di-ka i-na ni-ip-ḫi u ri-bi* (19) *dam-ḳa-a-ti E-sag-il E-zi-da* (20) *E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na E-ul-maš* (21) *šu-bat ilu-u-ti-ku-nu rabîti*$^{\text{meš}}$ *liš-ša-kin šap-tuk-ka* (22) *ki-ma šamê*$^{\text{e}}$ *iš-da-šu-nu li-kun-nu*[f] (23) *ia-a-ti* $^{\text{n ilu}}$*Nabû-nâid šar Bâbili*$^{\text{ki}}$ *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu*[g] *rabîtu*$^{\text{tu}}$ (24) *la-li-e balâṭi*[h] *lu-uš-bi u ša* $^{\text{n ilu}}$*Bêl-šar-uṣur* (25) *mâru reš-tu-u ṣi-it*

[a] A, II, 14 : *ṭa-bi.* — [b] A, II, 15 : *šu-a-tim.* — [c] A. II, 15 : *e-pu-uš-ma.* — [d] A, II, 17 : *lu-u.* – [e] A, II, 18 : [*u-mi-*]*šam-mu.* — [f] A, II, 22 : *li-kin* (?). — [g] A, II. 24 : [*ilu-u-*]*ti-ka.* — [h] A, II, 25 : [*ba-la-*]*ṭu.*

grands cèdres, poussées dans les montagnes de l'Amanus, (12) pour le couvrir je fis étendre; des portes de *liâru*, (13) dont l'odeur est agréable, à ses entrées je fixai. (14) Ce temple je fis, comme le jour je le fis resplendir et (15) pour *Šamaš*, seigneur grand, mon seigneur, pour le salut de mon âme, (16) l'écrasement de mes ennemis, je le fis.

*Šamaš*, seigneur grand, (17) tous les jours, sans cesser, devant *Sin* (18) le père qui t'a engendré, au lever et au coucher, (19) que les embellissements de l'*Esagil*, de l'*Ezida*, (20) de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, de l'*Eulmaš*, (21) demeures de votre divinité grande, soient sur tes lèvres! (22) Comme les cieux que leurs fondations soient solides! (23) Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, qui crains votre divinité grande, (24) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! Et de *Bêl-šar-uṣur*, (25) mon fils aîné, rejeton de mon cœur,

*lib-bi-ia* (26) *šu-ri-ku ûmê* [meš]*-šu ai ir-ša-ʾa ḫi-ṭi-ti* (27) *ša eli* [nâru] *a-su-mi-tum* [(a)] *ša Larsa* [ki]

---

(28) *te-me-en-na E-ul-maš ša A-ga-de* [ki] (29) *ša* [(b)] *ul-tu pa-ni* [n]*Šarru-kin šar Bâbili* [ki] (30) *u* [n]*Na-ram-* [ilu]*Sin mâri-šu šarru šu-ut maḫ-ri* (31) *u a-di pa-li-e* [n ilu]*Nabû-nâid šar Bâbili* [ki] (32) *la in-nam-ru* [n]*Ku-ri-gal-zu šar Bâbili* [ki] (33) *šarru šu-ut maḫ-ri u-ba-ʾi-i-ma* (34) *te-me-en-na E-ul-maš la ik-šu-ud* (35) *ki-a-am iš-ṭur-ma iš-kun um-ma te-me-en-na* (36) *E-ul-maš u-ba-ʾi-i-ma ad-lul-ma la ak-šu-ud* (37) [n ilu]*Ašur-aḫ-iddin šar* [mâtu]*Aššur u* [n ilu]*Aššur-ban-aplu mâri-šu* (38) *ša* [ilu]*Sin šar ilâni kiš-šat matâti u šat-li-mu-šu-nu-ti-ma* [(c)] (39) *te-me-en-na E-ul-maš u-ba-ʾu-u la ik-šu-du-ʾu* (40) *iš-ṭu-ru-ma iš-ku-nu um-ma te-me-en-na* (41) *E-ul-maš šu-a-ti u-ba-ʾi-i-ma* (42) *la ak-šu-ud*

[(a)] A, II, 28 : *a-su-mit-ti.* — [(b)] A, II, 29 : caret. — [(c)] A, II, 37 : *u-šat-lim-šu-nu-ti-ma.*

(26) allonge les jours. Qu'il ne commette pas de péché! (27) Ce qui (est) sur la stèle de *Larsa.*

---

(28) Le *temen* de l'*Eulmaš* d'*Agade,* (29) qui depuis avant *Šarru-kin,* roi de Babylone, (30) et *Narâm-Sin,* son fils, rois antérieurs, (31) et jusqu'au règne de *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (32) n'avait pas été vu, — *Kurigalzu* roi de Babylone, (33) roi antérieur, l'avait recherché et (34) le *temen* de l'*Eulmaš* il n'avait pas atteint. (35) Ainsi l'inscrivit-il (sur une stèle qu')il dressa : « Le *temen* (36) de l'*Eulmaš* j'ai recherché, j'ai pris de la peine, et je ne l'ai pas atteint. » (37) *Ašur-aḫê-iddin,* roi d'Assyrie et *Ašur-ban-aplu* son fils, (38) auxquels *Sin,* roi des dieux, avait remis tous les pays, (39) le *temen* de l'*Eulmaš* recherchèrent (et) ne l'atteignirent pas. (40) Ils écrivirent (une stèle) et la dressèrent, disant : « Le *temen* (41) de cet *Eulmaš,* j'ai recherché et (42) je ne l'ai pas atteint. Des *ṣarbatu*

*$^{iṣu}$ṣar-ba-tum u $^{iṣu}$bar(maš?)-tu-u* (43) *ak-šiṭ-ma te-me-e E-ul-maš* (44) *lu-u e-pu-uš-ma a-na $^{ilu}$Ištar A-ga-de$^{ki}$* [a] *bêlti rabîtu$^{tu}$ bêlti-ia* (45) *lu-u ad-di-in $^{n\ ilu}$Nabû-kudurri-uṣur šar Bâbili$^{ki}$* (46) *mâr $^{n\ ilu}$Nabû-aplu-uṣur šarru maḫ-ri um-ma-ni-šu* (47) *ma-du-tum id-kam-ma te-me-en* [b] *E-ul-maš šu-a-tu* [c] (48) *u-ba-'i-i-ma id-lul-ma iḫ-ṭu-uṭ-ma* (49) *iš-ne-ma te-me-en-na E-ul-maš la ik-šu-ud* (50) *ia-a-ti $^{n\ ilu}$Nabû-nâid šar Bâbili$^{ki}$* (51) *za-nin* [d] *E-sag-il u E-zi-da* (52) *i-na pale-e-a ki-nim* [e] *ina pu-luḫ-tu* [f] *ša $^{ilu}$Ištar A-ga-de$^{ki}$ bêlti-ia* (53) *bi-ri ab-ri-e-ma $^{ilu}$Šamaš u $^{ilu}$Adad* (54) *i-pu-lu-'u-in-ni an-na ki-i-ni* (55) *ša ka-ša-du te-me-en-na E-ul-maš šu-a-ti* [g] (56) *šêr dum-ḳi i-na* [h] *šêr têrti-ia iš* [i]*-kun* (57) *$^{amêlu}$* [j] *nišê* [k]*-ia ma-du-tum u-ma-'i-ir-ma* (58) *a-na bu-'i-i te-me-en-na E-ul-maš* [l] *šu-a-ti* (59) *III$^{ta}$*

[a] A, II : tout le passage, depuis l. 40, manque. — [b] A, II, 42 : *te-me-en-na.* — [c] A, II, 43 : *šu-a-tim.* — [d] A, II, 46 : *za-ni-in.* — [e] A, II, 47 : *ki-i-ni.* — [f] A, II, 47 : *pu-luḫ-ti.* — [g] A, II, 50 : caret. — [h] A, II, 51 : *u.* — [i] A, II, 51 : caret. — [j] A, II, 51 : *šarru.* — [k] A, II, 51 : *ṣabê$^{zun}$-ia.* — [l] A, II, 52 : caret.

et des *bartu* (*maštu?*) (43) j'ai abattu et les piliers de l'*Eulmaš* (44) j'ai fait et à *Ištar* d'*Agade,* la dame grande, ma dame, (45) j'ai donné. » *Nabû-kudurri-uṣur,* roi de Babylone, (46) fils de *Nabû-aplu-uṣur,* roi antérieur, ses nombreux (47) ouvriers leva et le *temen* de cet *Eulmaš* (48) il rechercha, il prit de la peine et creusa, (49) et à plusieurs reprises, et le *temen* de l'*Eulmaš* il n'atteignit pas. — (50) à moi, *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (51) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida,* (52) pendant mon règne légitime, dans la crainte d'*Ištar* d'*Agade,* ma dame, (53) lorsque je consultai les entrailles, *Šamaš* et *Adad* (54) me répondirent, par un oui sûr, (55) que j'atteindrais le *temen* de cet *Eulmaš:* (56) un présage favorable dans ma consultation ils mirent. (57) J'envoyai mes gens en grand nombre et, (58) pour rechercher le *temen* de cet *Eulmaš,* (59) trois années

*šanâti*[meš] *ina ḫi-iṭ-ṭa-tum ša* [n ilu] *Nabû-kudurri-uṣur* (60) *šar Bâbili*[ki] *aḫ-ṭu-uṭ*[(a)] *im-nu šu-me-ri*[(b)] *pa-ni* (61) *u ar-ku u-ba-'i-i-ma la ak-šu-ud* (62) *ki-a-am iḳ-bu-ni um-ma te-me-en-na šu-a-tu*[(c)] (63) *nu-u-ba-'i-i-ma*[(d)] *la ni-mur*[(e)] *ra-a-du ša mê*[meš] *zunni* (64) *ib-ba-ši-ma ḫi-pi iš-kun-ma ni-mur-ma* (65) *ki-a-am aḳ-bi-šu-nu-ti* (66) *um-ma ḫi-iṭ-ṭa-tum ina ḫi-pi šu-a-ti* (67) *ḫu-uṭ-ṭa-a-ma a-di te-me-en-na ḫi-pi* (68) *šu-a-ti ta-ta-ma-ra-'a* (69) *ḫi-pi šu-a-ti iḫ-ṭu-ṭu-ma* (70) *te-me-en-na E-ul-maš ša* [n] *Na-ram-*[ilu] *Sin* (71) *šarru maḫ-ri mu-šab* [ilu] *Ištar A-ga-de*[ki] (72) [ilu] *Na-na-a* [ilu] *A-nu-ni-tum* (73) *u ilâni*[meš] *šu-ut E-ul-maš* (74) *ik-šu-du-ma iḳ-bu-ni* (75) *iḫ-di lib-bi im-mi-ru pa-nu-u-a* (76) *eli te-me-en-na E-ul-maš šu-a-ti* (77) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (78) *te-me-en-na šu-a-ti di-'i-um parakki* (col. III, 1) *a-di II*[ta] *ziḳ-ḳur-ri-e-ti-šu* (2) *ad-di-ma u-kin li-ib-na-at-su* (3) *ta-am-*

[(a)] A, II, 54 : *aḫ-ṭu-uṭ-ma.* — [(b)] A, II, 54 : *šu-me-lu.* — [(c)] A, II, 56 : *šu-a-ti.* — [(d)] A, II, 56 : *nu-ba-'i-i.* — [(e)] A, II, 56 : *ni-mu-ur.*

dans la tranchée de *Nabû-kudurri-uṣur,* (60) roi de Babylone, je creusai; à droite et à gauche, devant (61) et derrière je recherchai et je ne l'atteignis pas. (62) Ils me dirent : « Ce *temen* (63) nous l'avons recherché, mais nous ne l'avons pas vu. Une trombe d'eau de pluie (64) s'est produite et a tout ruiné, nous l'avons bien constaté. » (65) Ainsi leur dis-je : (66) « Une tranchée dans cette ruine (67) creusez, jusqu'à ce que vous voyez le *temen* (68) de cette ruine. » (69) Cette ruine ils creusèrent et (70) le *temen* de l'*Eulmaš* de *Narâm-Sin,* (71) roi antérieur, demeure d'*Ištar* d'*Agadé.* (72) de *Nanâ,* d'*Anunit* (73) et des dieux de l'*Eulmaš,* (74) ils atteignirent et me le dirent. (75) Mon cœur se réjouit, ma face s'illumina. (76) Sur le *temen* de cet *Eulmaš,* (77) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (78) ce *temen,* le piédestal du sanctuaire (col. III, 1) et ses deux *ziggurat* (2) je posai et j'établis sa base.

*la-'a u-mal-li-šu-ma* (4) *e-li pa-ni ḳaḳ-ḳar aš-kun-šu* (5) *aš-šu la ma-še-e te-me-en-na E-ul-maš* (6) *E-ul-maš e-pu-uš-ma u-šak-lil ši-pir-šu* (7) $^{\text{iṣu}}$*gušûrê*$^{\text{meš}}$ $^{\text{iṣu}}$*erini ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (8) *a-na ṣu-lu-li-šu u-šat-ri-iṣ* $^{\text{iṣu}}$*dalâti*$^{\text{meš}}$ $^{\text{iṣu}}$*liâru* (9) *ša i-ri-is-si-na ṭa-a-bi ina babâni*$^{\text{meš}}$*-šu* (10) *lu-uš-ziz bîtu šu-a-ti ki-ma ûmu*$^{\text{mu}}$ (11) *u-nam-mir-ma a-na* $^{\text{ilu}}$*Ištar A-ga-de*$^{\text{ki}}$ (12) *bêlti rabîti*$^{\text{ti}}$ *bêlti-ia a-na balâṭ napšâte*$^{\text{meš}}$*-ia* (13) *sa-kap* $^{\text{amêlu}}$*nakri-ia lu-u e-pu-uš* (14) $^{\text{ilu}}$*Ištar A-ga-de*$^{\text{ki}}$ *bêlti rabîtum*$^{\text{tum}}$ *bêlti-ia* (15) *i-na ma-ḫar* $^{\text{ilu}}$*Sin a-bi a-li-di-ka* (16) *dam-ḳa-a-ti E-sag-il E-zi-da* (17) *E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na E-ul-maš* (18) *šu-bat ilu-u-ti-ku-nu rabîti*$^{\text{meš}}$ *liš-ša-kin šap-tuk-ka* (19) *ki-ma šamê*$^{\text{e}}$ *iš-da-šu-nu li-kun-nu* (20) *ia-a-ti* $^{\text{n ilu}}$*Nabû-nâid šar Bâbili*$^{\text{ki}}$ (21) *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu rabîti*$^{\text{ti}}$ (22) *la-li-e lu-uš-bi ša* $^{\text{n ilu}}$*Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u* (23)

(3) Le terre-plein je remplis et (4) plus qu'auparavant je lui mis de la terre, (5) pour qu'on ne dérobe pas le *temen* de l'*Eulmaš*. (6) L'*Eulmaš* je fis et j'achevai sa construction. (7) Des poutres de grands cèdres, poussés dans la montagne de l'*Amanus* (8) pour le couvrir je fis étendre; des portes de *liâru* (9) dont l'odeur est agréable, à ses entrées (10) je plaçai. Ce temple, comme le jour, (11) je fis resplendir et pour *Ištar* d'*Agadé,* (12) la dame grande, ma dame, pour le salut de mon âme, (13) l'écrasement de mes ennemis, je fis.

(14) *Ištar* d'*Agade,* dame grande, ma dame, (15) devant *Sin,* le père qui t'a engendré, (16) que les embellissements de l'*Esagil,* de l'*Ezida,* (17) de l'*Egišširgal,* de l'*Ebara,* de l'*Eana,* de l'*Eulmaš,* (18) demeures de votre divinité grande, soient sur tes lèvres. (19) Comme les cieux, que leurs fondations soient solides! (20) Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (21) qui crains votre divinité grande, (22) d'une surabondance (de vie) puissé-je me rassasier! De *Bêl-šar-uṣur*

*ṣi-it lib-bi-ia šu-ri-ku ûmê*[meš]*-šu* (24) *ai ir-ša-'a ḫi-ṭi-ti* (25) *ša eli* [nâru] *a-su-mit-tum ša A-ga-de-ki.*

---

(26) *E-ul-maš ša Sippar*[ki] [ilu] *A-nu-ni-tum* (27) *ša* [ilu] *Sin šar ilâni*[meš] *eli ali u bîti ša-a-šu* (28) *is-bu-su u-šad-kam-ma* [n ilu] *Sin-aḫê-eriba šar* [mâtu] *Aššur* (29) [amêlu] *nakru za-ma-nu-u alu u bîtu ša-a-šu u-ša-lik kar-mu-tu* (30) *i-na-an-na ia-a-ti* [n ilu] *Nabû-nâid šar Bâbili*[ki] (31) *za-nin E-sag-il u E-zi-da* (32) *ina pale-e-a ki-nim ša* [ilu] *Sin u* [ilu] *Šamaš i-ram-mu-uš* (33) [ilu] *A-nu-ni-tum bêltu rabîtum*[tum] *bêlti-ia a-ši-bat E-ul-maš* (34) *i-na ḳi-bit* [ilu] *Sin šar ilâni*[meš] *abi a-li-di-šu* (35) *a-na ali u bîti šu-a-tum*[(a)] *tar-šu-u sa-li-mu* (36) *ina šitti i-na šat mu-ši a-na e-piš E-ul-maš* (37) *tu-šap-ra-an-ni šu-ut-ti ih-di lib-bi* (38) *im-mi-ru zi-mu-u-a*[(b)] *u-šad-kam-ma* (39) [amêlu] *ṣabê*[zun] *ma-du-tum te-me-en E-ul-maš*

(a) A, III, 16 : *šu-a-ti.* — (b) A, III, 18 : *im-mi zi-mu-u.*

mon fils aîné, (23) rejeton de mon cœur, allonge les jours! (24) Qu'il ne commette pas de péché! (25) Ce qui (est) sur la stèle d'*Agade.*

---

(26) L'*Eulmaš* de *Sippar* d'*Anunit,* (27) ville et temple contre qui *Sin* (28) était irrité et avait lancé *Sin-aḫê-eriba*, roi d'Assyrie, (29) l'ennemi méchant de cette ville et de ce temple avait fait un tas de ruines. (30) En ce temps-là, moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (31) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida*, (32) pendant mon règne légitime, qu'aiment *Sin* et *Šamaš*, — (33) *Anunit*, dame grande, ma dame, qui habite l'*Eulmaš*, (34) par l'ordre de *Sin*, roi des dieux, le père qui l'a engendrée, (35) de cette ville et de ce temple prit pitié. — (36) dans mon sommeil, au milieu de la nuit, elle me manda en songe de (re)faire (37) l'*Eulmaš*. Mon cœur se réjouit, (38) ma face s'illumina; je levai (39) des hommes en grand nombre,

*šu-a-ti* (40) *aḫ-ṭu-uṭ-ma ṣal-mu ši-ṭir šumi ša* [n] *Ša-ga-rak-ti-šur-ia-aš* [(a)] (41) *šar Bâbili* [ki] *šarru maḫ-ri ina ḫi-iṭ-ṭa-tum* [(b)] *šu-a-ti* (42) *a-mur-ma ki-i an-na-'a* (43) *ina eli ṣal-mu ši-ṭir šumi-šu ša-ṭir* [(c)] (44) *um-ma* [n] *Ša-ga-rak-ti-šur-ia-aš rê'u ki-num* (45) *rubû na-a-du mi-gir* [ilu] *Šamaš u* [ilu] *A-nu-ni-tum a-na-ku* (46) *i-nu* [ilu] *Šamaš u* [ilu] *A-nu-ni-tum a-na be-lu-ut ma-a-ti* [(d)] (47) *šu-um im-bu-u ṣir-rit* [(e)] *ka-la nišê*[meš] *ḳâtu-u-a* [(f)] (48) *uš-ma-al-lu-u i-nu-šu E-bar-ra* (49) *bît* [ilu] *Šamaš ša Sippar* [ki] *bêli-ia u E-ul-maš* (50) *bît* [ilu] *A-nu-ni-tum ša Sippar* [ki] [ilu] *A-nu-ni-tum bêlti-ia* (51) *ša iš-tu* [(g)] *Za-bu-um ina la-bar* [(h)] *ûmu*[mu] *i-ga-ru-šu-nu* (52) *i-ḳu-up-ma i-ga-ri-šu-nu* [(i)] *ak-kur* [(j)] (53) *uš-ši-šu-nu* [(k)] *e-ip-tu* [(l)] *e-pi-ri-šu-nu as-suḫ* [(m)] (54) *parakki-šu-nu aṣ-ṣur u-ṣu-ra-ti-šu-nu u-šal-lim* (55) *uš-mal-lu* [(n)] *uš-ši-šu-nu e-pi-ri* [(o)] *ki-di u-tir* [(p)] (56)

(a) A, III, 20 : *Ša-ga-rak-ti-ia-aš.* — (b) A, III, 21 : *ḫi-iṭ-ṭa-a-ti.* — (c) A, III, 22 : *ša-ṭi-ir.* — (d) A, III, 25 : *mâti.* — (e) A, III, 26 : *ṣi-ri-ti.* — (f) A, III, 26 : *ḳa-tu-u-a.* — (g) A, III, 29 : *ul-tu.* — (h) A, III, 30 : *i-na la-ba-ru.* — (i) B, V, 3 : *i-ga-ru-šu-nu.* — (j) A, III, 31 et B, V, 3 : *aḳ-ḳu-ur.* — (k) B, V, 3 : *uš-šu-nu.* — (l) A, III, 31 et B, II, 4 : *e-ip-ti.* — (m) B, V, 4 : *as-su-[uḫ].* — (n) A, III, 33 : *uš-ma-al-lu*; B, V, 6 : *uš-ma-al-li.* — (o) A, III, 34 et B, V, 7 : *e-pi-ir.* — (p) A, III, 34 et B, V, 7 : *u-te-ir.*

le *temen* de cet *Eulmaš* (40) je creusai et une statue au nom de *Šagaraktišuriaš,* (41) roi de Babylone, roi antérieur, dans cette tranchée (42) je vis, et ce qui suit (43) sur la statue à son nom était écrit : (44) «*Šagaraktišuriaš*, berger fidèle, (45) prince auguste, docile à *Šamaš* et à *Anunit,* je suis. (46) Lorsque *Šamaš* et *Anunit* pour le gouvernement du pays (47) prononcèrent mon nom et les rênes de tous les peuples remirent en mes mains, (48) en ce temps-là l'*Ebara,* (49) temple de *Šamaš* de *Sippar,* mon seigneur, et l'*Eulmaš,* (50) temple d'*Anunit* de *Sippar* d'*Anunit,* ma dame, (51) dont depuis *Zabum,* au cours des âges, les murs (52) s'étaient écroulés, leurs murs je démolis, (53) leurs fondations je dégageai, la terre je déblayai, (54) leur sanctuaire je préservai, leur plan je respectai, (55) je remplis leurs fondations, de la terre de

*i-ga-ri-ṡu-nu a-na aṡ-ri-ṡu-nu*[a] *u-nam-mir* (57) *ši-kit-ta-ṡu-nu*[b] *e-li*[c] *pa-ni u-ša-tir* (58) *a-na ša-at-ti*[d] $^{ilu}$*Šamaš u* $^{ilu}$*A-nu-ni-tum a-na ip-ṡe-ti-ia* (59) *ṡu-ku-ra-a-ti*[e] *lib-ba-ku-nu*[f] *li-iḫ-du-ma li-ri-ku ûmê*$^{meš}$*-ia* (60) *li-id-di-ṡu balâṭa ûmu*$^{mu}$[g] *ri-ša-a-tu*[h] *arḫê ta-ši-la-a-ti* (61) *šanâte*$^{meš}$ *ḫegalli a-na ši-rik-ti*[i] *liš-ru-ku-nu* (62) *di-in*[j] *kit-ti mi-ša-ri taš-ma-a u sa-li-mu*[k] (63) *li-šab-ṡu-ma ma-ti-ma an-na-a ši-ṭir ṡumi ša* $^{ilu}$*Ša-ga-rak-ti-ṡur-ia-aṡ* (64) *šar Bâbili*$^{ki}$ *šarru maḫ-ri ṡa E-ul-maš ša Sippar*$^{ki}$ (65) $^{ilu}$*A-nu-ni-tum i-pu-ṡu te-me-en-šu la-bi-ri ap-pa-lis-ma* (66) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi eli*[l] *te-me-en-na la-bi-ri* (67) *uṡ-ṡu-šu ad-di-ma u-kin libnat*$^{at}$*-su*[m] *E-ul-maš ṡi-pir-šu u-ṡak-lil-ma* (68) *ki-ma ûmu*$^{mu}$ *u-nam-mir-ma a-na* $^{ilu}$*A-nu-ni-tum*

[a] A, III, 34 et B, V, 8 : *aṡ-ri-šu-un.* — [b] A, III, 35 : *ṡu.* — [c] A, III, 35 : *eli-ša;* B, V, 10 : *e-li ša.* — [d] B, V, 10 : *ša-at-tu.* — [e] A, III, 37 : *dam-ḳa-a-ti.* — [f] A, III, 37 : *lib-ba-ṡu-nu;* B, V, 12 : *lib-bi-ku-[nu].* — [g] A, III, 38 : caret. — [h] B, V, 14 : *ri-ṡa-a-ti.* — [i] A, III, 39 : *ṡi-rik-tu.* — [j] A, III, 40 et B, V, 16 : *di-i-ni.* — [k] A, III, 40 : *ga-du-mu.* — [l] A, III, 45 : *u.* — [m] A, III, 46 : *li-ib-na-[at]-su.*

campagne (?) je rapportai, (56) leurs murs en leur place je fis resplendir, (57) leur construction je la fis plus importante qu'auparavant. (58) A jamais puissent *Šamaš* et *Anunit* (59) se réjouir en leur cœur de mes travaux magnifiques et allonger mes jours! (60) Qu'ils renouvellent ma vie! des jours d'allégresse, des mois de jubilation, (61) des années d'abondance en don qu'ils me donnent! (62) des jugements d'équité et de droit, la discipline et la paix (63) puissent-ils faire régner à jamais!» Telle était l'inscription au nom de *Šagaraktiṡuriaṡ*, (64) roi de Babylone, roi antérieur, qui l'*Eulmaṡ* de *Sippar* (65) d'*Anunit* construisit. Son ancien *temen* je vis et, (66) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, sur le vieux *temen* (67) ses fondations je jetai et j'établis son soubassement. L'*Eulmaṡ*, sa construction j'achevai et (68) comme le jour je

*bêlti rabîti*$^{\text{ti}}$ *bêlti*$^{\text{ia}}$ (69) *a-na balâṭ napšâte*$^{\text{meš}}$*-ia sa-kap* $^{\text{amêlu}}$ *nakri-ia lu-u e-pu-uš* (70) $^{\text{ilu}}$*A-nu-ni-tum bêltu rabîtu*$^{\text{tu}}$[a] *ina*[b] *ma-ḫar*[c] $^{\text{ilu}}$*Sin abi a-li-di-ka* (71) *damḳâte*$^{\text{meš}}$ *E-sag-il E-zi-da E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na* (72) *E-ul-maš šu-bat ilu-ti-ku-nu*[d] *rabîti*$^{\text{meš}}$ *liš-ša-kin šap-tuk-ka ki-ma šamê*$^{\text{e}}$ (73) *išdâ*$^{\text{meš}}$*-šu-nu*[e] *li-kun-nu u pu-luḫ-ti* $^{\text{ilu}}$*Sin bêl ilâni*$^{\text{meš}}$ *ina ša-ma-mu* (74) *lib-bi nišê*$^{\text{meš}}$*-šu šu-uš-ki-na-a-ma ai ir-ša-'a ḫi-ṭi-ti išdâ*$^{\text{meš}}$*-šu-nu*[f] (75) *li-ku-nu*[g] *ia-a-ti* $^{\text{m ilu}}$*Nabû-nâid šar Bâbili*$^{\text{ki}}$ *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu*[h] *rabîtu*$^{\text{tu}}$[i] (76) *la-li-e balâṭi lu-uš-bi u ša* $^{\text{m ilu}}$*Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u* (77) *ṣi-it lib-bi-ia šu-ri-ku ûmê*$^{\text{meš}}$*-šu ai ir-ša-'a ḫi-ṭi-ti* (78) *ša eli* $^{\text{abnu}}$ *a-su-mit-tum ša Sip-par An-nu-ni-tum.*

---

(a) A, III, 49 : *ra-bi-ti.* — (b) A, III, 50 : *i-na.* — (c) A, III, 50 : *idi.* — (d) A, III, 52 : *ilu-u-ti-ka.* — (e) A, III, 53 : *iš-da-šu-nu.* — (f) A, III, 56 : *iš-da-šu-nu.* — (g) A, III, 56 : *li-kun-nu.* — (h) A, III, 58 : [*ilûti*]*-ka.* — (i) A, III, 58 : *rabiti*$^{\text{ti}}$.

le fis resplendir et à *Anunit*, dame grande, ma dame, (69) pour le salut de mon âme, l'écrasement de mes ennemis, je le construisis.

(70) *Anunit*, dame grande, devant *Sin*, le père qui t'a engendrée, (71) que les embellissements de l'*Esagil*, de l'*Ezida*, de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, de l'*Eulmaš*, (72) demeure de votre divinité grande, soient sur tes lèvres! Comme les cieux (73) que leurs fondations soient solides! Et la crainte de *Sin*, seigneur des dieux dans les cieux, (74) au cœur de ses peuples établis-la et qu'ils ne commettent pas de péché! Que leurs bases (75) soient solides! Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, qui crains votre divinité grande, (76) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! Et de *Bêl-šar-uṣur*, mon fils aîné, (77) rejeton de mon cœur, allonge les jours! Qu'il ne commette pas de péché!

(78) Ce qui (est) sur la stèle de *Sippar d'Anunit*.

(79) *e-gir-tu* [ilu] *Sin bêl ilâni* [meš] *u* [ilu] *iš-tar* (80) *ša* [(a)] *šamê* [e] *u irṣitim* [tim] *ša ina eli* [abnu] *a-su-mi-ni-e-tu* [(b)] (81) *ša* [(c)] *ga-la-la aš-ṭu-ru-ma* [(d)] *a-na ša-me-e ša* [(e)] *nišê* [meš] *ar-ki-tum* [(f)].

(a) A, III, 63 : *a-ši-bu-ut.* — (b) B, VI, 2 : *a-su-mi-ni-tum.* — (c) A, III, 64 : caret. — (d) B, VI, 3 : *aš-ṭu-ru.* — (e) B, VI, 4 : [amêlu] *nišê.* — (f) A, III, 65 et B, VI, 4 : *ar-ku-ti.*

(79) Message à *Sin*, seigneur des dieux et des déesses (80) des cieux et de la terre, que sur des stèles (81) tournantes (?) j'ai écrit, pour que l'entendent les peuples futurs.

## REMARQUES.

La composition de ce texte est fort différente de celle que présentent généralement les inscriptions du second empire babylonien. Pour perpétuer le souvenir de leurs travaux, les rois de Babylone ont rédigé des textes de deux types bien distincts, le type simple et le type récapitulatif. Dans le type simple, il est fait mention d'un seul travail; dans le type récapitulatif, le roi rappelle ses travaux antérieurs, avant de décrire celui à propos duquel l'inscription a été rédigée. Dans tous les cas, le récit des travaux est comme encadré entre un préambule qui énumère les titres du roi et les dieux pour lesquels il a une dévotion spéciale, et une prière qui constitue une espèce de péroraison. Dans la partie récapitulative, le roi ne se fait pas faute d'emprunter littéralement aux inscriptions du type simple le récit de tel ou tel travail[1], mais le tout est fondu dans une composition où les joints n'apparaissent pas trop crûment. Ici au contraire nous trouvons, simplement juxtaposés, des extraits de quatre stèles érigées à *Sippar*, *Larsa*, *Agadé* et *Sippar* d'*Anunit*. Tout préambule fait défaut : on n'a pas reproduit celui qui devait se trouver sur chacune des stèles

[1] Cf. LANGDON, *Building Inscriptions of the Neo-Babylonian Empire* (1905), introduction.

et on n'en a pas composé un nouveau pour servir d'introduction aux extraits qu'on en a donnés. Par contre, on a cité la prière finale de chaque stèle. Nous n'avons donc pas affaire à une inscription du type récapitulatif rédigée à propos des travaux effectués dans l'*Eulmaš* de *Sippar* d'*Anunit,* les derniers nommés, mais à une compilation destinée à célébrer les travaux les plus importants de *Nabû-nâid*. Cela expliquerait pourquoi le premier exemplaire connu, A, a été trouvé à *Mukayyar,* site de l'antique ville d'*Ur,* bien qu'aucun des travaux commémorés n'y ait été entrepris.

Col. I, 7 : *i-na šanâti* [meš] LII. Dans l'inscription publiée *VR*. 64, col. II, 51, *Nabû-nâid* dit qu'il s'est écoulé quarante-cinq ans entre la restauration de *Nabû-kudurri-uṣur* et la sienne. Les chiffres qu'il donne sont souvent contradictoires et il n'y a décidément pas lieu de s'en servir pour bâtir une chronologie.

16. [[iṣu] *erini*], restitué d'après col. II, 11 et III, 7.

17. [*a-na ṣu-lu*]-*li-šu*, restitué d'après col. II, 12 et III, 8.

18. [*dalâte* [meš iṣu]], restitué d'après col. II, 12 et III, 8.

19. [*ṭa-a-bi*], restitué d'après col. II, 13 et III, 9.

28. *ilu-u-ti-šu-nu* doit être corrigé : *ilu-u-ti-ku-nu*; cf. l. 36.

34. La lacune qui commence l. 20, dans les textes B et C combinés, est comblée par 12 lignes du texte A; la ligne 34 devrait donc être numérotée 32. Pour simplifier, j'ai gardé la numérotation de King.

64. *ina šatti x* [kam]. Si le chiffre est exact, ce renseignement permettrait de dater l'inscription relative aux travaux de l'*Ebara* de *Larsa* publiée par Bezold, *PSBA*, XI (1899), pl. III-V. *Nabû-nâid,* étant monté sur le trône en 555, aurait restauré le temple de *Larsa* en 544.

Col. II, 2. VII C *šanâti* [meš]. Weidner (*Die Könige von Assyrien,* p. 52-63) place *Ḫammurapi* en 1955-1913, *Burnaburiaš I* en

1537-1521 et *Burnaburiaš II* en 1385-1361. De toute façon, le chiffre donné par *Nabû-nâid* serait trop élevé.

5. *kir-ba-šu ap-pa-lis-ma* répète le *ki-rib-šu ap-pa-lis-ma* de la ligne 3, soit par une distraction du scribe, soit en raison de la parenthèse qui coupe le récit.

53. *biri abrêma*. Il ne peut pas être question d'un songe ou d'une vision, car *Šamaš* et *Adad* répondent (*i-pu-lu-ʾu-in-ni*). Ils ont donc été consultés et c'est par les entrailles des victimes qu'ils manifestent leur volonté. Cf. M. Jastrow, *Die Religion Babyloniens und Assyriens*, II (1912), p. 194 et suiv.; Zimmern. *BKBR*, n^os^ 75-101, et particulièrement n^os^ 84-86.

56. *šêr dumki . . . . . iškun*. On attendrait *iškunu*. Le texte, sûrement fautif dans A, paraît l'être aussi dans C.

Col. III, 21. *la-li-e*, suppléer *balâṭu*, qui ne manque jamais dans cette formule. Cf. I, 37; II, 24; III, 76.

36. *ina* [cuneiform] . . . . *tušapranni šu-ut-ti*. Cette phrase montre que [cuneiform] doit avoir une valeur autre que *šuttu* (Br. 2035). *Sittu* me paraît la plus vraisemblable.

51. *Za-bu-um*. La copie de King porte *A-bu-um*, erreur évidente.

55. *ki-di*, campagne. Thureau-Dangin, *Hilp. Ann. Vol.*, 162[4]. Mais cf. *MVAG*, XIV, 273, 6.

80-81. *^abnu^ a-su-mi-ni-e-tu ša ga-la-la*, stèles tournantes (?). La racine גלל signifie « rouler ». On pourrait aussi penser aux barillets, que l'on peut faire « rouler », et sur lesquels en effet nous sont parvenus deux exemplaires de ce texte. En ce cas, le déterminatif *^abnu^*, pierre, ne serait pas tout à fait exact.

## XXII

### I-NA *KURUMMATE BU-NA IL-TAK-NU.*

(*CT*, XV, 49, I, 11.)

Ce passage de la légende d'*Ea* et *Atraḫasis* doit être difficile à lire sur l'original et le début de la ligne presque effacé. Zim-

mern, transcrivant une copie imparfaite, a lu [ ]-*ša-te bu-na il-tak-nu* (*ZA*, XIV, 283, 11) et traduit « [.....] ...den Sohn setzt man ihn » (*ibid.*, p. 288). Jensen, travaillant sur la même copie, a lu [*ana.*]?-*ša-ti b*(*p*)*u-na il-tak-nu* et traduit « leg(t)en sie das Kind [zum.].. hin » (*KB*, VI, 276-277, 36). La copie plus complète donnée par King, *CT*, XV, 49, porte :

Dhorme a lu : *a-na pat-te bu-na il-tak-nu* et traduit « aussitôt on met l'enfant » (*Choix de textes religieux*, 128-129, 36). Ungnad, plus récemment, traduit : « [Zur Zehrung (?)] bereiten [sie das Kind] » (*Altorientalische Texte und Bilder*, 620, 36), qui me paraît rendre exactement le sens. Mais sa réserve, marquée par un ? et des [ ], me fait douter qu'il ait trouvé la vraie lecture. Il faut évidemment lire :

*a-na kurummate*$^{te}$ *bu-na il-tak-nu*

qui donne un parallélisme remarquable avec la ligne précédente :

*6 šattu i-na ka-ša-di il-tak-nu a-na nap-t*[*a-ni marta*]

L'ensemble signifie : « Quand on arrive à la sixième année, on se fait de la fille un aliment, on se fait du fils une nourriture. » C'est la description classique de la famine. Cf. Annales d'*Aššur-ban-aplu*, IV, 44-45 : *a-na bu-ri-šu-nu šêrê*$^{meš}$ *mârê*$^{meš}$-*šu-nu mârâte*$^{meš}$-*šu-nu e-ku-lu* « Pour parer à leur faim, ils mangèrent la chair de leurs fils et de leurs filles » et Ann., IX, 59; cyl. B, VIII, 19. — Quatre lignes plus haut, le texte dit : « La mère à la fille n'ouvre pas la porte. » Comparer dans mes *Présages assyriens tirés des naissances*, 6, 44 : *ummu eli martiša bâbša etedil* « la mère à sa fille fermera sa porte »; et *CT*, XIII, 49, col. II, 15 : *ummu eli martiša bâba iddil* « la mère à sa fille fermera la porte ». Ce trait ne marque pas « la consternation de la mère et de la fille » (Dhorme), mais la défiance de la mère qui craint que sa fille ne lui dérobe ses maigres provisions.

## XXIII

*ṢALMÛTI LIPṢÛ UGÂRÊ.*

(*CT*, XV, 49, III, 47.)

Zimmern (*ZA*, XIV, 286), Jensen (*KB*, VI, 284) et Dhorme (*Choix de textes religieux*, 136) ont lu *mušâti lipṣû ugârê*, et traduit en conséquence : «die Nächte mögen . . . das Gefild»; — «(*In*) de*n* Nächte*n* mögen die Fluren weiss *werden!*» — «Que, durant les nuits, les campagnes blanchissent!» Ungnad a traduit : «Nachts soll das Gefilde weiss werden!» (*Altorientalische Texte und Bilder*, 64), qui suppose la même lecture. Seul Zimmern a fait remarquer qu'une lecture *ṣalmâti* était également possible. Elle me paraît bien préférable à la lecture *mušâti* uniformément adoptée. *Mušâti*, sans préposition et au pluriel, est étonnant : on attendrait plutôt *ina mûši*. Ce n'est pas pendant la nuit que les campagnes babyloniennes blanchissent; c'est pendant le jour, sous l'action du soleil, qui les dessèche et fait affleurer le salpêtre contenu dans le sol. Et il importe peu, d'ailleurs, que le fait se produise la nuit ou le jour. Ce qu'il était intéressant de marquer, c'est le contraste entre une terre fertile, noire quand elle est bien arrosée, et une terre que la sécheresse rend stérile et blanche. C'est pourquoi je préfère la lecture *ṣalmûti* et la traduction : «Que les campagnes noires blanchissent, que la vaste plaine enfante du sel!» La construction, un peu exceptionnelle, qui sépare l'adjectif du substantif a pour effet, et probablement pour but, d'accentuer l'antithèse *ṣalmûti lipṣû*.

## XXIV

*ŠAMMU IA UṢÂ ŠU'U IA IMRU.*

(*CT*, XV, 49, III, 49.)

Ce texte a été lu par Zimmern : *šam-mu ia u-ṣa-a šu-u ia*

*i-'-ru* (*ZA*, XIV, 286) et traduit « so dass Kraut nicht entstehe, Getreide (?) nicht hervorkomme » (*ibid.*, p. 291). Jensen a adopté cette lecture et traduit : « (Grünes) Kraut möge nicht hervorkommen, Korn nicht . . . . en » (*KB*, VI, 284-285). La copie de King, publiée depuis, porte :

*šam-mu ia u-ṣa-a šu-u ia i-im-ru*

Dhorme, corrigeant cette copie, continue à lire *šu-u ia i-'-ru* et traduit : « Que la plante ne sorte pas, qu'elle ne germe pas. » (*Choix de textes religieux*, 136-137.) Ungnad traduit : « Kraut soll nicht aufgehen, Getreide nicht kommen (?) ! » Toutes ces traductions me paraissent peu satisfaisantes. *Šu-u* ne peut guère signifier « Getreide » ni « Korn », qui se disent *še-um*, *še-im*, *še-am*, *še-e*. Je ne connais pas un seul exemple de graphie *šu-u*. Il est bien possible que $^{še}$*šu-'u* désigne une espèce de froment, comme l'affirme Hrozny (*Das Getreide im alten Babylonien*, p. 87-88). Mais notre texte porte *šu-u* et non $^{še}$*šu-'u*. Il n'est guère plus vraisemblable que *šu-u* soit, comme Dhorme l'admet implicitement, le pronom indépendant de la troisième personne : nous aurions là un emploi du pronom tout à fait contraire au génie de la langue accadienne. Si le scribe avait voulu exprimer la pensée que lui prête Dhorme, il eût dit simplement *šammu ia uṣâ ia i'ru*. Je crois donc qu'il faut voir dans *šu-u* le mot *šu'u*, hébr. שֶׂה « mouton » et dans *i-im-ru* le prétérit de *marû* « être gras » ; cf. *šu-'-e ma-ru-ti* « moutons gras » (Muss-Arnolt, 995 b). Et je traduirais : « Que l'herbe ne pousse pas ! Que les moutons n'engraissent pas ! » La graphie *i-im-ru*, pour *im-ru*, est bien un peu bizarre, mais on en trouverait d'autres exemples, et elle ne constitue pas une difficulté sérieuse. Une nouvelle collation montrerait probablement qu'à la ligne 59 il faut lire *šu-u ul* -*ru*, au lieu de

[cuneiform]-*ru*, leçon de King. Mais la forme *i'-ru* elle-même pourrait se rattacher à la racine *mâru*.

## XXV

### *ŠUBŠI ŠIKIN BALÂṬI AMÊLUM LIBŠI.*

(*CT*, VI, 5[a], 4.)

Le texte Bu. 91-5-9, 269, d'une lecture particulièrement difficile en raison du mauvais état de la tablette, a été copié successivement par Pinches (*CT*, VI, 5[a]) et par Langdon (*University of Pennsylvania, the University Museum, publications of the Babylonian section*, X[1] [1915], pl. III-IV). Dans l'intervalle, Zimmern a donné la transcription de quelques lignes de la copie de Pinches (*ZA*, XIV, 281). Langdon a joint à sa copie une transcription et une traduction des lignes 4 à 25 de la deuxième colonne du texte (*loc. cit.*, p. 25-26). A la ligne 4, il a lu :

*kât ši-kin balâṭi a-we-lum li-iš-ši*

et traduit :

A form of a creature of life may man bear,

*kât* étant selon lui l'état construit de *kattu*, pour *kantu*. Je crois qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'hospitalité du dictionnaire à ce nouveau venu. La copie de Pinches porte :

[cuneiform]

celle de Langdon :

[cuneiform]

Il me paraît que la leçon de Pinches doit être préférée et qu'il faut lire :

*šu-ub-ši šikin balâṭi a-we-lum li-ib-ši*

fais une créature de vie; que l'homme soit!

Le signe que Langdon a transcrit *kin* est sûrement [cunéiforme] *šakânu* (Br. 2253) et non [cunéiforme]. A la fin de la ligne, le signe [cunéiforme] est d'autant plus douteux que Pinches lui-même a lu [cunéiforme] à la ligne 11, qui répète la ligne 4. Les deux signes peuvent être difficiles à distinguer dans l'écriture de la tablette. Mais le sens me paraît imposer la leçon [cunéiforme].

## XXVI

### LE NOM DE LA MÈRE DE *GILGAMEŠ*.

Le nom de la mère de *Gilgameš* a été lu de manières très différentes : *Rimât-Bêlit* (Jensen et Dhorme), *Rišât-Ninlil* (Ungnad), *Ninsun* (Poebel, *OLZ,* XVII, 4-6). Ces profondes divergences ne proviennent pas seulement de la polyphonie des cunéiformes, mais surtout du mauvais état du texte : dans l'édition de Haupt, le nom ne se trouvait pas une seule fois complet, mais toujours mutilé, soit dans la première, soit dans la seconde partie :

| | |
|---|---|
| . . . . . *lil mu-da-at ka-la-ma i-di* | (I, col. 6, 29) |
| $^{sinništu}$ *ri*-[cunéiforme] $^{ilu}$*Nin* . . . . . . . . | (II [Jensen, IV], col. 3, 49) |
| . . . . . . . $^{ilu}$*Ni*]*n-sun šar-ra-ti rabi-ti* | (IV [Jensen, III], col. 1, 23) |

En ce dernier passage, une mauvaise restitution : [*ana amat* $^{ilu}$*Ni*]*n-Sun* « vers la servante de *Ninsun* », empêchait d'ailleurs de reconnaître dans *Ninsun* la mère de *Gilgameš*. Un passage de la nouvelle tablette conservée au musée de l'Université de Pennsylvanie (*UP,* X³, pl. LXVIII, 28-30) a permis à Poebel d'établir que le vrai nom de la mère de *Gilgameš* est *Ninsun*. On y lit en effet : *um-ma-ka u-li-id-ka ri-im-tum ša su-pu-ri* $^{ilu}$*Nin-sun-na* « elle t'a enfanté ta mère, la vache des remparts, *Ninsuna* ». Dans la tablette II de la recension de Londres, il faut donc lire $^{sinništu}$*ri-mat* $^{ilu}$ *Nin*-[*sun* . . .]. Pour ce qui est de la première

tablette, M. Poebel a dû renoncer à raccorder le nom de *Ninsun* à la syllabe *lil* qui se présente après la cassure; il s'est borné à suspecter l'exactitude de la copie de Haupt. La solution de la difficulté est fournie par le fragment de Londres publié dans le Supplément au *Catalogue* de la collection de *Kuyunǰiḳ*, par King (p. 11-12). On lit en effet dans ce fragment :

*al-ka ib-ri ni-il-lik a-na E-gal-maḫ*
*a-na maḫ-ri* $^{ilu}$*Nin-sun šar-rat rabîti*$^{ti}$
$^{ilu}$*Nin-sun-en-lil mu-da-ti ka-la-ma i-di*

Eh bien, ami, allons à l'*Egalmaḫ*,
Devant *Nin-sun*, la grande reine,
*Ninsun-enlil*, qui sait toute science.

Le nom complet de la mère de *Gilgameš* est donc *Ninsun-enlil* et la première tablette de la recension de Londres doit se restituer :

[*Nin-sun-en*]*-lil mu-da-at ka-la-ma i-di*

Comment expliquer que le nom se présente tantôt sous la forme *Nin-sun*, tantôt sous la forme *Nin-sun-en-lil*, et quel peut en être le sens? La forme *Nin-sun* doit avoir à elle seule un sens complet, que précise l'adjonction du mot *en-lil*. Or je remarque que *sun* signifie *rimtu* «vache sauvage» (Meissner, *SAI*, 6725). *Nin-sun* est donc «la déesse vache» et elle est en effet ainsi qualifiée dans la deuxième tablette de Londres et dans celle de Philadelphie. Si le mot *enlil* était précédé du signe 𒀭, on traduirait sans difficulté : «la vache du (dieu) *Enlil*». Le déterminatif 𒀭 manquant, il vaut mieux chercher une autre explication. Malheureusement les dictionnaires ne nous fournissent aucun équivalent accadien de *en-lil*. Le passage du texte de Philadelphie, *rimtum ša supuri*, peut faire supposer que ces mots seraient la traduction de *Ninsun-enlil*. Mais cette hypothèse restera invérifiable tant que nous ne serons pas mieux informés sur le sens du mot *enlil*.

## XXVII

### *LUPUT HAMDATNI.*

(*Gilgameš*, VI, 69.)

Dans le récit que *Gilgameš* fait à *Ištar* de ses provocations amoureuses et de ses inconstances, se trouve un passage que Dhorme traduit : «Et avance ta main et touche notre pudeur.» (*Choix de textes religieux*, p. 249, 69.) Le sens me paraît sûr, et je m'étonne que Ungnad n'ait pas suivi Dhorme et, imitant la réserve de Jensen, ait traduit : «auch hob deine Hand hervor und berühre unsere...». Mais peut-être convient-il d'établir ce sens par d'autres arguments que ceux de Dhorme. Celui-ci lit en effet *ḫar-da-at-ni* et dit en note : «Pour *ḫardatu*, Brünnow propose dans ses *Indices* le sens de «crainte?». L'on a, en effet, l'hébreu חֲרָדָה «effroi, crainte». Mais l'arabe خَرِدَ a le sens tout spécial d'«être chaste, pleine de pudeur», en parlant de la vierge ou de la femme; l'adjectif خَرِيدَة se dit de la jeune fille intacte. La signification de la racine est donc la crainte virginale, la pudeur. Notre *ḫardatu* matérialise le concept dans «l'objet de la pudeur». *Ḫardatu* serait donc une manière d'euphémisme pour *ûru, biṣru* «pudendum muliebre». — On peut arriver à ce résultat par une voie beaucoup plus simple. Il existe en effet plusieurs synonymes de *ûru* et de *biṣru*, parmi lesquels je remarque un mot *ḫa-an-du-ut-tu* (*CT*, XIV, 3 *a'* 11, corrigeant II R 37 *e*, 49), très voisin de *ḫardatu*. La similitude est encore plus frappante si, au lieu de *ḫardatni*, on lit *ḫam-da-at-ni*, ce qui est aussi légitime, le signe [signe cunéiforme] ayant les valeurs *ḫar* et *ḫam*. D'autre part nous savons que *m* se change assez souvent en *n* devant *d*. *Ḫanduttu* peut donc être une altération de *ḫamduttu*, comme *mindidu* et *endêku* sont des altérations de *mimdidu* et de *emdêku*. Nous

sommes ainsi ramenés à deux formes très voisines, *ḫamduttu* et *ḫamdatu*, et l'étymologie proposée avec hésitation par Holma pour *ḫanduttu* (*Die Namen der Körperteile*, p. 102), חמד, חֶמְדָּה, devient assez vraisemblable.

## XXVIII

### *ṠIPKU*, REVÊTEMENT; *TAḪBATU*, PAROI.

(*Gilgameš*, VI, 189.)

Les cornes du taureau monstrueux lancé par *Anu*, à la demande d'*Ištar*, contre *Gilgameš* et *Engidu* (*Eabani*) sont décrites en trois lignes (VI, 188-190) qui ont été traduites incomplètement, ou, me semble-t-il, d'une manière inexacte. Je crois qu'en tenant compte des deux lignes suivantes, on doit rectifier les traductions proposées jusqu'à ce jour. Le texte dit :

*ku-bur ḳar-ni-šu u-na-ʾ-du mârê um-ma-ni*
*ši-la-ša manû ta-a-an* *abnu* *uḳnî ši-pi-ik-ši-na*
*šin-nu u-ba-ni-e a-an ta-aḫ-ba-tu-ši-na*

Jensen (*KB*, VI, 177) a traduit :

Den Umfang seiner Hörner staunen die Handwerker(söhne) an :
Dreissig Minen Lazurstein (ist) ihre *Masse*,
2 Finger (ist) ihre . . .

Dhorme (*Choix de textes religieux*, 257) :

Les artisans vantent la longueur de ses cornes,
30 mines de lapis-lazuli leur masse (?),
un double doigt leur profondeur.

Ungnad (*Das Gilgamesch-Epos*, 35) :

Die Dicke seiner Hörner loben die Meister;
je dreissig Minen Lapislazuli war ihre Masse (?),
je zwei Finger ihre Schale (?).

avec une note pour la troisième ligne : « Gemeint ist wohl die Dicke der Hornmasse. »

*Taḫbatu* ne peut pas désigner la «profondeur» des cornes, car, dans les deux lignes qui suivent, il est dit que *Gilgameš* «consacra pour l'onction de son dieu *Lugal-banda* six GUR d'huile, contenance des deux cornes». Le GUR valant 120 litres (UNGNAD, *Hammurabi's Gesetz*, III, p. 268), chaque corne aurait contenu 360 litres; une profondeur de deux doigts, c'est-à-dire[1] 0 m. 013333 × 2, soit 0 m. 026666, eût été évidemment insuffisante. Cette mesure ne peut convenir qu'à l'épaisseur des parois. — Les trente mines de lapis-lazuli ne peuvent pas non plus représenter la «masse» (le poids?) des cornes, car trente mines à 0 kilogr. 5 ne font qu'un poids de 15 kilogrammes, c'est-à-dire 7 kilogr. 5 pour chaque corne, ce qui est bien peu pour une contenance de 360 litres. D'ailleurs l'expression «trente mines de lapis-lazuli est leur masse» serait bien singulière. Il me semblerait plus naturel de traduire : «Trente mines de *lapis lazuli* forment leur revêtement; l'épaisseur de leur paroi est de deux doigts.» Mais je n'ai aucune étymologie ni aucun autre texte à fournir à l'appui de cette traduction.

## XXIX

### *ŠUT ABNI* : HOMMES (?) DE PIERRE.

(*Gilgameš*, X, II, 29.)

La dixième tablette de la légende de *Gilgameš* expose comment *Sabîtu* enseigna à *Gilgameš* le moyen de se rendre chez *Ut-napištim*. Col. II, lignes 28-30, elle lui signale l'existence d'*Ur-šanabi*, le batelier d'*Ut-napištim*, et le lui décrit sommairement. Ce passage a été traduit par Jensen (*KB*, VI, 217) :

Gilgameš, es giebt Ur-NIMIN (= *šanabi*), den Schiffer Ut-napištim's,
neben [d]em «[w]elche mit Steinen» sind; in mitten des Waldes *pflückt* er ein(e[n])...
[Ih]n möge erblicken dein Angesicht!

[1] GENOUILLAC, *TSA*, LXVIII, n. 1.

par Dhorme (*Choix de textes religieux*, 285) :

Gilgamès, il y a *Our-šanabi*, le batelier d'*Outa-napištim*,
Avec lequel sont «ceux des pierres» ; dans la forêt il cueille de l'*urnu*.
Qu'il voie ta face !

par Ungnad (*Das Gilgamesch-Epos* [1911], 47) :

Gilgameš, es ist da *Ur-Šanabi*, der Schiffer des Ut-napištim,
bei welchem Stein-. . . sind ; im Walde pflückt er . . . . .
[ihn] möge dein Antlitz schauen !

La difficulté de ce passage est dans l'expression *šu-ut abni*, rendue par Jensen «welche mit Steinen», par Dhorme «ceux des pierres», par Ungnad «Stein. . .», et par Gressmann, dans le commentaire joint à la traduction d'Ungnad (p. 137, n. 2), «Steinkiste». Gressmann invoque à l'appui de cette interprétation le fait rapporté par le Pseudo-Callisthènes (II, 30), suivant lequel Alexandre se servit de caisses de pierre immergées pour traverser le «fleuve de sable», et se fonde ensuite sur elle pour écarter toutes les explications données sur l'emploi des perches coupées par *Gilgameš* dans la forêt. Mais le parallélisme avec la légende d'Alexandre ne peut pas être considéré comme une preuve décisive, et il y a quelques objections à faire à l'hypothèse des caisses de pierres. D'abord on ne voit pas pourquoi le mot signifiant «caisse» n'aurait pas été exprimé. En outre on ne comprend pas pourquoi *Gilgameš* a exercé sa fureur contre des caisses de pierres et encore moins comment il a, en les brisant, causé un malheur irréparable, car des caisses se raccommodent ou se remplacent, et de gros blocs de pierre auraient rempli le même office. Je verrais plutôt dans «ceux de pierre» des matelots merveilleux, qui, par la matière dont ils étaient faits, pouvaient sans danger naviguer dans les eaux de mort entourant l'île d'*Ut-napištim*. Une fois brisés, il n'était pas au pouvoir de *Gilgameš* de leur rendre la vie. C'est afin de suppléer à leur absence qu'il se munit de

cent vingt perches pour faire avancer le bateau à coups de gaffe, parce qu'il abandonne chaque perche trempée dans l'eau, dont le contact serait mortel pour lui. Mais la dernière est jetée avant que le bateau ait accosté à l'île; alors *Gilgameš* enlève le mât et s'en sert, non pas évidemment pour naviguer à la voile (Gressmann, *loc. cit.,* 138, n. 4), mais pour donner un dernier coup de gaffe. Cette manœuvre me paraît plus vraisemblable que la construction d'un pont suspendu avec les perches mises bout à bout, comme le veut Gressmann.

## XXX

### *ALKATSUNU LU ŠUMRUṢATMA I NI[PUŠ] ALAKTU$^{tu}$ ṬA[BTA].*

(Création, I, 37, 46.)

Le vers 46 de la première tablette du poème de la Création a été lu par King (*The Seven Tablets of Creation,* I, p. 8) :

*[a]l-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni[-iṣ-lal ni-i-ni]*

Let their way be made difficult, and let us [lie down (again) in peace].

Cette restitution s'appuie sur les vers 40, 96, 100 et 102, où on lit :

*ku-u-lu liš-ša-kin-ma i ni-iṣ-lal [ni-i-ni]*
. . . . . . . . . . . . . . *ul ni-ṣa-al-lal ni-i-ni*
. . . . . . . . . . . . . *i ni-is-lal ni-i-[ni]*

Mais King lui-même a dû y renoncer (*ibid.,* p. 183 et 185) après la découverte du fragment K 7871, qui, pour le second hémistiche, nous a conservé les trois signes :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dhorme (*Choix de textes religieux,* 10-11) a donc lu :

*al-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni-[pu-uš] ṭu-ud ṭa-[ba]*

et traduit :

Que leur route soit pleine de misère! et *faisons(-nous) une bonne* route!

Le sens est satisfaisant, mais la graphie n'est conforme ni à l'orthographe du mot *ṭudu*, qui est toujours écrit , ni aux habitudes des scribes assyriens et particulièrement de ceux à qui nous devons les copies de la Création, où , autant qu'il me souvient, n'a jamais la valeur *ṭu*.

Ungnad (dans Gressmann, *Altorientalische Texte und Bilder*) a proposé, sous réserves d'ailleurs, une autre interprétation :

> Ihr Treiben sei erschwert, damit wir ewig (?) herrschen (?)!

Cette traduction n'étant pas accompagnée d'une transcription, il est impossible de la discuter. Au point de vue du sens, celle de Dhorme me paraît préférable et je crois qu'on peut la maintenir, tout en modifiant la lecture. ayant la valeur *alâku*, *alaktu*, on peut transcrire, en faisant de un complément phonétique, *alaktu*[tu] *ṭa*[*ab-ta*], ce qui donne le vers :

> *al-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni*[*-pu-uš alaktu*[tu] *ṭa*]*-ab-ta*]

La traduction libre serait :

> Faisons-leur la vie dure et faisons-nous la vie douce,

antithèse simple, qui est bien dans le goût du poème.

Par comparaison, je restituerais le vers 37 :

> *im-*[*ru-uṣ*] *al-kat-su-n*[*u*] *e-li-ia.*
> Leurs agissements me sont insupportables.

## XXXI

*NA-ZUḲ ŠUBTI U PARAKKI.*

(K. 159, 5.)

Klauber, qui a publié le texte K. 159 dans ses *Politisch-religiöse Texte aus der Sargonidenzeit* (1913), pl. 56, a lu, p. 103, la ligne 5 :

> *ša-niš na-suk-ku-u* BAR

et a renoncé à traduire le mot *nasukkû*. Il me semble qu'en prenant  comme l'idéogramme bien connu de *šubtu*, on arrive à un sens satisfaisant, et le passage tout entier se traduit :

Si à droite de la «place» se trouve le lobus caudatus, défaite de l'armée; ou bien : dommage pour la maison et le sanctuaire.

*Nazuḳ* est l'infinitif nifal ou le substantif de forme نفعل d'une racine נזק dont l'existence est attestée, particulièrement dans un texte divinatoire de la série *Alu ina mele šakin*, K 196, III, 25 (Pinches, *Texts in the Babylonian Wedge-writing* [1882], p. 14), où on lit :

*bêl biti šuâti ina-an-ziḳ*

Le maître de cette maison subira un dommage.

Pour la lecture de l'idéogramme , on peut hésiter entre *parakku* «sanctuaire» et *ašibu* «habitant». — «Dommage pour la maison et l'habitant» serait en effet une bonne formule de présage.

## XXXII.

### CONSULTATION D'ARUSPICE.

(*CT*, IV, 34 b.)

La tablette du British Museum, Bu 88-5-12, 591, publiée dans le quatrième volume des *Cuneiform Texts*, est une consultation d'aruspice, comme Boissier l'a reconnu le premier (*Note sur la nouvelle publication des textes divinatoires du British Museum* [1905], 14-15). Après lui, Jastrow a traduit le texte (*Die Religion Babyloniens und Assyriens*, II [1912], 274-277). Les progrès accomplis depuis une dizaine d'années dans l'interpré-

tation de cette classe de documents justifient un nouvel essai de traduction :

La «place»[1] existe : la veine porte (?) existe; les éminences portes sont en bon état; la poche est fermée; la vésicule biliaire est en bon état; le lobus caudatus est en bon état; les entrailles comme le cœur sont en bon état. Douze signes. Le présage (tiré) du mouton... est favorable; ne crains rien.

La dernière ligne avait été correctement traduite par Boissier : «ne sois inquiet en aucune façon». La traduction de Jastrow : «Alles, was untersucht wurde» ne me paraît pas défendable.

## XXXIII

𒀭𒆸 𒌋 𒄷 𒈦 𒈪

(*Maḳlû*, VIII, 62, 84 et *CT*, XXIX, 50, 16.)

La huitième tablette du recueil d'incantations *Maḳlû* a été partiellement restaurée par la publication de la tablette K 2385 + 7586. King, à qui nous devons ce texte, en a donné (*CT*, XXIX, 10-11) une transcription et une traduction, que je proposerai de modifier en deux points. Ligne 16, il a lu :

*a-na eli II erib erinni tamannu (nu)-ma*

et traduit :

over two caged locusts (?) shalt thou recite.

Matériellement, il est légitime de lire 𒀭𒆸 𒌋 *eribu* (Br. 2266), mais les «deux sauterelles encagées» éveillent tout d'abord la méfiance, et le doute grandit encore si l'on se reporte à deux

[1] Partie du foie, non identifiée.

autres passages du recueil *Maklû* où se rencontre le même groupe [cunéiforme] :

*kâtâ-šu ina eli imissi*[si] *ina* [cunéiforme] *ana* III-*šu i-kar-rid*(*t*) (*Maklû*, VIII, 62).

ses mains dessus (l'image du sorcier) il lavera, dans . . . . . trois fois il baignera (?).

*kâtâ-šu ana muh-hi imissi*[si] *ina* [cunéiforme] *ana* III-*šu i-kar-rid*(*t*) (*Maklu*, VIII, 83-84).

ses mains dessus (l'image de la sorcière) il lavera, dans . . . . . trois fois il baignera (?).

Or le groupe [cunéiforme], s'il a bien la valeur *erinnu* « cage », comme l'attestent les textes lexicographiques (Br. 6789), n'est guère employé avec ce sens dans les textes magiques et médicaux, mais assez fréquemment avec la valeur *eru, iru,* qui désigne certainement une plante. Küchler (*Beiträge zur Kenntniss der assyrisch-babylonischen Medizin* [1904], p. 109), hésite entre le *laurus nobilis,* le tamaris et une plante épineuse. L'interprétation de Tallquist, « cedernbaum », est naturellement exclue, l'idéogramme du cèdre étant tout différent. Reste le groupe [cunéiforme]. Il me semble qu'il faut le décomposer en deux signes, [cunéiforme] *hu,* [cunéiforme] *ṣab,* comme l'a déjà reconnu Tallquist. Le sens du mot *huṣabu* est d'ailleurs incertain. Tallquist a traduit « Saft », sans appuyer sa traduction d'aucune preuve, et si elle est acceptable dans ces deux passages, elle ne l'est plus dans le texte de King, où le mot *huṣab* désigne une chose qui se compte. *Huṣabu* ne peut pas non plus désigner dans ce texte une espèce de palmier, comme dans les contrats de l'époque néo-babylonienne (Feuchtwang, *ZA*, VI, 445). La lecture de la ligne 16 me paraît donc assez sûre :

*a-na eli* II *hu-ṣab eri tamannu*[nu]*-ma*

mais le sens de *huṣab eri* reste à préciser.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Ligne 8 du même texte, King a lu :

*Šiptu at-ti ṭâbtu ša ina aš-ri elli ib-ba-nu-u ana eli* SIT *ṭâbi tamannu*^nu^*-ma*

et traduit :

Incantation : «Thou art good, who in the pure place art born!» over a good offering shalt thou recite.

A ma connaissance, le signe [cuneiform] a comme équivalent le substantif *ṭabtu* «sel», non l'adjectif *ṭâbu* «bon». D'autre part [cuneiform] a une valeur *kurbannu* «motte» (Küchler, *op. cit.*, 125). Je propose donc de traduire :

L'incantation «Sel, qui dans un lieu pur a été créé», sur une motte de sel tu réciteras.

## XXXIV

### *ŠAŠARUM*, CHAÎNE D'ARPENTEUR, ÉTALON (?).

Le mot *šašarum* se rencontre dans les contrats de la première dynastie, où Schorr[1] l'a traduit «Kataster» et rapproché d'un mot שָׁשַׁר «minium»; le *šašarum* serait le plan dessiné à la couleur rouge, puis le lieu où le plan était conservé. Mais tous les plans ou cadastres qui nous sont parvenus sont tracés au stylet sur l'argile, sans aucune couleur. Ce n'est d'ailleurs pas là la principale difficulté. Le texte le plus propre à nous révéler le sens du mot est un jugement de l'époque de *Ḫammurapi* (91-5-9, 2178 A) publié dans le second fascicule des *Cuneiform Texts*, p. 45. *Mannaši*, prêtresse de *Šamaš*, avait acheté de *Šamaš-bêl-ili* une maison. Le vendeur ayant élevé une contestation, les juges ordonnèrent une vérification de la conte-

[1] *Altbabylonische Rechtsurkunden aus der Zeit der I babylonischen Dynastie* (1907), p. 81 et *Urkunden des altbabylonischen Zivil- und Prozessrechts* (1913), p. 260.

nance du terrain et l'on constata que la superficie était inférieure de douze *gin* à la superficie portée sur le contrat. Le plaignant mal avisé fut condamné à céder un nouveau morceau de terrain et à payer une amende pour réclamation injustifiée. Le passage difficile se lit :

*i-na ša-ša-ri-im ša ilu Šamaš bitum uz-za-ni-iḳ-ma 12 gin bitim a-na pi dup-pa-at ši-ma-tim im-ti-ma.*

Schorr traduit (*Urkunden*, p. 386) :

Nachdem im Kataster (?) des Šamaš das Haus nachgemessen worden war und gemäss den Verkaufsurkunden 12 Gin Hausgrundstück gefehlt hatten.

Ungnad[1] a accepté, avec réserve, cette interprétation, qui ne me satisfait guère, car je ne vois pas comment une maison peut être remesurée (Ungnad : nachgeprüft [?]) *dans* le cadastre de *Šamaš*. Il me paraît plus raisonnable de donner à *ina* le sens instrumental qu'il a si souvent et de voir dans *šašaru* l'étalon des mesures linéaires, conservé dans le temple de *Šamaš*, quelque chose comme une chaîne d'arpenteur. Je traduirais donc :

Avec l'étalon de Šamaš la maison a été mesurée et (la superficie) s'est trouvée inférieure de 12 gin au texte de l'acte de vente.

C'est seulement avec cette interprétation du mot *šašaru* que l'on peut traduire *sanâḳu* par « mesurer ». Le mot signifie en effet proprement « serrer, appuyer contre, appliquer », d'où *sanâḳu ša dalti* « fermer, en parlant d'une porte », *saniḳtum* « la porte », c'est-à-dire « celle qui ferme ». Or mesurer consiste précisément à appliquer une longueur prise comme unité sur la chose à mesurer. — De l'idée de « superposer », on a pu passer à celle de « comparer », en général, et de « collationner »,

[1] *Hammurapis Gesetz*, III, n° 700.

en parlant de manuscrits. Peut-être est-ce dans cette direction qu'il faudrait chercher l'interpretation de la formule, toujours discutée[1], des tablettes d'*Aśur-ban-aplu* : *aṣṭur asnik abrêma.* Je traduirais volontiers : « J'ai écrit, collationné et relu. »

Le *šašaru* des rituels[2] désigne évidemment un autre objet, peut-être une scie, car, avec la hache (*pâšu*), il sert à abattre des arbres[3].

## XXXV

*A-ḪI-LU-DAR.*

(*CT*, VI, 49ᵇ, 3.)

Le nom propre , qui apparaît dans un contrat de l'époque de *Sumu-la-ilu*, a été lu par Meissner (*MVAG*, 1905, 296) *A-ḫi-amêl*(?)-TAR; par Ungnad (*Hammurapis-Gesetz*, III, nº 35) *Aḫi*. . . . Il faut certainement le lire *A-ḫi-lu-dar;* cf. le nom de femme *Si-i-lu-da-ra-at,* Strass. *Ner.*, 59, 5. C'est un nouvel exemple de la valeur *lu* pour le signe  (cf. Thureau-Dangin, *Lettres et Contrats,* p. 34, n. 1), et d'autant plus intéressant qu'il se rencontre dans un texte sémitique, ce qui est particulièrement rare.

## XXXVI

ⁿ ⁱˡᵘ *MARDUK-ḲA-TA-BI.*

(*BE,* VIII, 51. 10.)

Le premier des témoins de l'acte reproduit *BE,* VIII, pl. 21, nº 51 est *Iḳupu,* fils de

(1) Streck, *Assurbanipal und die letzten assyrischen Könige* (1916), 355⁶, 422 et 575.

(2) Notamment Zimmern, *BKBR*, cité par Meissner, *SAI*, nº 2482.

(3) Cf. Meissner, *MVAG*, IX (1904), 235.

[cunéiforme]. Clay a lu ce nom *Ilu-erši* $^{h}$*šeum ḳatari* (*BE,* VIII, p. 50 *a* et *b*). Les deux signes lus *er-ši* n'en font qu'un : [cunéiforme]; [cunéiforme] est certainement [cunéiforme], et le tout donne $^{n\ ilu}$*Marduk-ḳatari* « Marduk est mon rocher ». A ce nom on peut comparer *Nabû-ḳatari, Ilu-ḳattara, Ili*$_{meš}$*-ḳatari* (Tallquist, *Neubabylonisches Namenbuch,* 1905, 330). Le fonctionnaire *šeum ḳatari* est à supprimer.

## XXXVII

[cunéiforme] *SÛḲU RAPŠU MALAKU.*

(*BE,* VIII, 3, 8.)

L'immeuble vendu par l'acte publié *BE,* VIII, 3 est attenant, à l'Ouest, à [cunéiforme]. Clay, *BE,* VIII, 23-24, a lu *Tarrabšu malaku* et traduit « the *Tarrabšu* road ». [cunéiforme] doit se lire *sûḳu*. Le *suḳu rap-šu,* « la Grand'Rue », est bien connu (Tallquist, *Neubabylonisches Namenbuch,* 299); mais je ne connais pas d'autre exemple où il soit qualifié de *malaku* « chemin ».

## XXXVIII

[cunéiforme] *TIL.*

La valeur *til,* pour le signe [cunéiforme], dans l'usage sumérien, déduite de groupes tels que [cunéiforme] (Br. 1694), est confirmée, dans l'usage accadien, par la comparaison des deux graphies du nom *Warad-e-til-an-na,* dans Bu 88-5-12, 223 (*CT,* VIII, 14 a) :

[cunéiforme] (l. 21)

[cunéiforme] (l. 23)

# XXXIX

## HITTITE OU MITANI DANS LES INCANTATIONS ASSYRIENNES ?

Certains recueils d'incantations assyriennes contiennent des passages inintelligibles, qui ne sont certainement rédigés ni en accadien, ni en sumérien. Ce sont, dans le traité contre la *Labartu* :

> Šiptu ; *ki riš ti li bi ki riš ti la li bi ki la li bi*
> *piš piš ti ša an zi iš ti ša an zi iš šu an zi iš an zi iš.* Šiptu.
> (*IV R*², 55, nº 1, *a*, 26-27.)

Dans le texte inédit Sm 1301, dont Bezold a donné (*Catalogue*, p. 1477) un extrait transcrit par Myrhman (*ZA*, XVI, 189) :

> Šiptu : *ka riš te li bi ka riš te ki la li bi*
> *ki la li bi piš piš li ʾ eš an zi eš*
> *šu ma al zi eš ša ḫa al zi eš.* šiptu bît nu-ru.

Dans *CT*, XXIII, 9, 3-9 :

> Šiptu : *še za aḫ li ia mir zi ḫar gim kur kal... šu*
> *za zi ib ḫa zi ib ta zi ib ba an zi an gi eš te ib ta ti ib* [*b*]*a*
> *an zi an gi eš ti ib te iš ḫi en ni e ka riš ti la gi ba* šiptu

---

> Šiptu : *ši za aḫ li mu za aḫ li im* ✱ *za aḫ li im u me za aḫ me en*
> *su gim ḫu um ma ak kur ka aš ta u ta u za am*
> *i ga zak ti mu ḫi ti maḫ* ✱ *i ga zak ti ti la lib šu te ma*
> *iš ta ra ga ab iš ta ra ga ab* Šiptu.

*Ibid.*, 4, 1-4 :

> [Šiptu] *ba-aḫ-ra-am ba-aḫ-ra-am* ✱ *ta-an...*
> *nu-ub tur-tur-ri* ✱ ilu Šamaš ......
> *zag ga ra ši na aḫ* ✱ *ni-in* ....
> *ia bi tu e bi tu e te ma aḫ e bi tu e* ...

*Ibid.*, 8, 37-38 :

*nu-ub tur-tur-ri* ≜ $^{ilu}$Šamaš *en zi la ši na aḫ* ≜ *zag gar ra ši na aḫ* ......
*ga* .....
*ia bi tum e bi tum e te ma aḫ e bi tum e te ma aḫ e bi tu ti la kit* (?)......

*Ibid.*, 8, 44-45 :

Šiptu *ku ut te ma ḫa te ma ḫa na ḫi la te e ḫa nab an zi te e ḫa* ........
... *e ḫa ni ga zi ia ši ma ḫi ma* ≜ *ia ku ut te ma ḫa ia* ....

Jastrow, qui a cité les deux premiers textes dans sa *Religion Babyloniens und Assyriens* (1905), t. I, p. 339[4], estime que les variantes montrent «dass es sich um Zaubersprüche ohne zusammenhängenden Sinn handelt» et compare le *Talmud* de Babylone, *Abôda Zarâ,* 12 b : *šabriri beriri rîri iri ri.* Mais les variantes peuvent tout aussi bien montrer qu'il s'agit d'un véritable texte, et les répétitions ne sont pas rares dans les textes magiques écrits en pur accadien. L'abracadabra ne me paraît guère dans l'esprit de la magie de l'époque assyrienne et avant de l'admettre il faudrait avoir épuisé toutes les suppositions possibles. Or il en est une que Jastrow ne pouvait guère faire à l'époque où il écrivait et qui me paraît mériter un examen sérieux. Nous savons maintenant que, outre le sumérien et l'accadien, six langues étaient en usage dans la capitale des Hittites (Boghaz-keui = *Ḫatti*), et les textes liturgiques témoignent précisément de l'emploi alterné de plusieurs langues. D'autre part, avant d'être la capitale d'un royaume sémitique ou sémitisé, Ninive a été un centre mitanien. Il me semblerait donc légitime de rechercher si, dans les textes transcrits ci-dessus, il n'y a pas un spécimen d'une des langues de Boghaz-keui. Dans les deux premiers notamment, la finale *š*, si fréquente, pourrait être celle que Hrozny admet comme désinence du nominatif masculin singulier en hittite (*Die Sprache des Hethiter*, 2).

## XL

### VENTE D'ESCLAVES.

(Clay, *Babylonian Records in the Library of Pierpont Morgan*, II [1913], n° 2.)

*Anu-aḫ-ušabši* vend à *Ana-rabišu*, femme de *Ana-rabika-Anu*, trois esclaves, dont une femme, avec les garanties d'usage. Bien qu'il ne présente pas de difficulté particulière, ce texte mérite d'être traduit, car il donne lieu à quelques observations intéressantes. *Anu-bêl-uṣur*, le premier esclave vendu, est marqué au nom de *Anu-ikṣur*, fils (*mâru*) de *Anu-aḫu-iddin*. Cet *Anu-ikṣur* est-il le même que *Anu-ikṣur*, le père du vendeur *Anu-aḫ-ušabši?* On peut le croire, bien que celui-ci soit dit descendant (*aplu*) de *Aḫûtu*. Il me semble en effet qu'il y a lieu de distinguer entre *mâru* «fils» et *aplu* «descendant», bien que les deux mots soient communément rendus par «fils». Dans les indications généalogiques contenues dans les contrats, le nom qui suit celui du père n'est pas, en général, le nom du grand-père, mais celui de l'ancêtre de toute la lignée. Si on n'admet pas cette distinction, on est conduit à attribuer aux prétendus grands-pères des postérités invraisemblables. Ainsi, d'après l'index des noms propres qui accompagne l'ouvrage de M. Clay, il y aurait au moins 24 fils de *Aḫûtu*, 30 de *Ekur-zakir*, 31 de *Kuzû*, 23 de *Luštammar-Adad*, 13 de *Sin-lâḳi-unnînu*, 25 de *Šadî*, sans que rien nous permette de distinguer plus de cinq personnages sous ces cinq noms. Il est en effet remarquable qu'ils ne se rencontrent qu'en dernière ligne, comme noms d'aïeux, jamais comme noms de pères ou de fils. Ce sont donc des noms d'ancêtres de clans, de chefs de lignées, qu'on évitait, précisément pour cette raison, de donner à leurs arrière-neveux. *Anu-ikṣur*, fils de *Anu-aḫu-iddin*, peut donc être le même que *Anu-ikṣur* descendant d'*Aḫûtu*, et c'est lui qui aurait légué à son fils *Anu-aḫ-ušabši* l'esclave *Anu-bêl-uṣur*.

## TRANSCRIPTION.

(1) [$^{n\ ilu}$Anu-]ah̯-ušabši$^{ši}$ mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur aplu $^{n}$Ah̯u-'-u-tu ina h̯u-ud lib-bi-šu $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur (2) $^{amêlu}$arad-su ša ḳât II imni-šu a-na šûmi ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-iddan-nu šaṭ-rat (3) $^{n}$Gub-ba-ka-$^{ilu}$Anu $^{amêlu}$ardu $^{sinništu}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Na-na-a amtu naphar II-ta $^{amêlu}$aš-ta-pir (4) mârê-šu ša $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur $^{amêlu}$ardâni šuâtunu$^{meš}$ ša ḳâtu II imni-šu-nu a-na šûmi ša $^{n\ ilu}$Anu-ah̯u-ušabši$^{ši}$ (5) mâr ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur šaṭ-rat naph̯ar III-ta $^{amêlu}$aš-ta-pir a-na II ma-na kaspi ḳa-lu-u (6) a-na šîmi gamrûti$^{meš}$ a-na $^{sinništu}$Ana-rabi-šu mârti ša $^{n}$Iddinnâ$^{a}$ aššati $^{n}$Ana-rabi-ka-$^{ilu}$Anu (7) mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ id-din kaspa-a-an II ma-na ḳa-lu-u šîm (8) $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur $^{n}$Gub-ba-ka-$^{ilu}$Anu u $^{sinništu}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Na-na-a amêlu-ut-tim šuâtunu$^{meš}$ (9) $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur aplu ša $^{n}$Ah̯u-'-u-tu ina kâta II $^{sinništu}$Ana-rabi-šu mârti ša (10) $^{n}$Iddinnâ$^{a}$ aššati $^{n}$Ana-rabi-ka-$^{ilu}$Anu mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ ma-h̯ir e-tir (11) ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muh̯-h̯i $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur $^{n}$Gub-ba-ka-$^{ilu}$Anu u $^{sinništu}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Na-na-a (12) amêlu-ut-tim šuâtunu$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur u-mar-raḳ-ma (13) a-na $^{sinništu}$Ana-rabi-šu mârti ša $^{n}$Iddinna$^{a}$ aššati $^{n}$Ana-rabi-ka-$^{ilu}$Anu i-nam-din pu-ut (14) la $^{amêlu}$šir-ku-u-tu la $^{amêlu}$šu-ša-nu-u-tu la $^{amêlu}$mâr-bânu-u-tu la $^{amêlu}$arad-šarru-u-tu (15) la bît sisi u la bît $^{iṣu}$narkabti ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur $^{n}$Gub-ba-ka-$^{ilu}$Anu (16) u $^{sinništu}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Na-na-a amêlu-ut-tim šuâtunu$^{meš}$ a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tum $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ na-ši (17) u pu-ut h̯alâḳi ša amêlu-ut-tim šuâtunu$^{meš}$ a-di IC ûmu$^{mu}$ $^{n\ ilu}$Anu-ah̯-ušabši$^{ši}$ mâru ša (18) $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur na-ši.

(19) $^{amêlu}$mu-kin $^{n\ ilu}$Anu-zêr-lišir mâru ša $^{n\ ilu}$Šamaš-iddan-nu apil $^{n}$Ah̯u-'u-tu $^{n}$Ušallim-$^{ilu}$Anu mâru ša (20) $^{n\ ilu}$Na-na-a-iddin apil $^{n}$Lu-uš-tam-mar-$^{ilu}$Adad $^{n\ ilu}$Anu-ab-utir mâru ša $^{n}$Iddinnâ$^{a}$ aplu ša $^{n}$Ah̯u-'-u-tu (21) $^{n}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Anu mâru ša $^{n}$Ta-nit-tum-

$^{ilu}$*Anu aplu ša* $^{n}$*Aḫu-'-u-tu* $^{n}$*Ni-din-tum-*$^{ilu}$*Anu u* $^{n\ ilu}$*Na-na-a-iddin mâru ša* (22) $^{n}$*La-ba-ši apil* $^{n}$*Ku-zu-u* $^{n}$*Ina-ḳi-bit-*$^{ilu}$*Anu mâru ša* $^{n}$*Ki-din-*$^{ilu}$*Anu apil* $^{n}$*E-kur-za-kir* (23) $^{n\ ilu}$*Anu-zêr-iddin mâru ša* $^{n\ ilu}$*Anu-balâṭ-su-iḳbi apil* $^{n}$*Aḫu-'-u-tu* $^{n}$*Kišti-*$^{ilu}$*Anu mâru ša* (24) $^{n}$*Ina-ḳi-lil-*$^{ilu}$*Anu apil* $^{n}$*Gimil-*$^{ilu}$*Anu* $^{n\ ilu}$*Šamaš-ereš mâru ša* $^{n\ ilu}$*Šamaš-iddin* $^{n\ ilu}$*Na-na-a-iddin* (25) *mâru ša* $^{n}$*Ki-din-*$^{ilu}$*Ištar.*

(26) $^{n\ ilu}$*Anu-bêl-šu-nu* $^{amêlu}$*dupšar mâru ša* $^{n}$*Itti-*$^{ilu}$*Anu-nûḫ apil* $^{n\ ilu}$*Sin-lâḳi-unnînu Uruk*$^{ki}$ $^{arḫu}$*Ab ûmu* XII$^{kam}$ (27) *šattu* IX$^{kam}$ $^{n}$*Si-lu-ku šarri*

(*UE*) $^{abnu}$*kunuk* [$^{n}$]*Kišti-*$^{ilu}$*Anu* $^{abnu}$*kunuk* $^{n}$*Ušallim-Anu* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Anu-ab-utir* $^{abnu}$*kunuk* $^{n}$*Ina-ḳi-bit-*$^{ilu}$*Anu* (*LE*) $^{abnu}$*kunuk* $^{n}$*Ni-din-tum-*$^{ilu}$*Anu* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Šamaš-ereš* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Na-na-a-iddin* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Anu-zêr-iddin* (*LE*) $^{abnu}$*kunuk* $^{n}$*Ni-din-tum-Anu* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Anu-zêr-lišir* $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Na-na-a-iddin* (*RE*) $^{abnu}$*kunuk* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫ-ušabši*$^{ši}$ $^{amêlu}$*na-din amêlu-ut-tim šuâtunu*$^{meš}$

## TRADUCTION.

(1) [*Anu*]-*aḫ-ušabši*, fils de *Anu-iḳṣur,* descendant de *Aḫûtu*, de son plein gré, *Anu-bêl-uṣur* (2) son esclave, dont la main droite au nom de *Anu-iḳṣur,* fils de *Anu-aḫ-iddannu*, est marquée, (3) *Gubbaka-Anu,* esclave, *Nidintum-Nanâ,* servante, en tout 2 esclaves (4) nés de *Anu-bêl-uṣur,* esclaves dont la main droite au nom de *Anu-aḫ-ušabši*, (5) fils de *Anu-iḳṣur,* est marquée; en tout trois esclaves, pour deux mines d'argent pur, (6) prix total, à *Ana-rabišu,* fille de *Iddinnâ*, femme de *Ana-rabika-Anu*, (7) fils de *Anu-aḫ-ušabši*, a vendu. Les deux mines d'argent pur, prix de (8) *Anu-bêl-uṣur*. *Gubba-ka-Anu* et *Nidintum-Nanâ*, ces esclaves, (9) *Anu-aḫ-ušabši*, fils de *Anu-iḳṣur*, descendant de *Aḫûtu,* des mains de *Ana-rabišu*, fille (10) de *Iddinnâ,* femme de *Ana-rabika-Anu,* fils de *Anu-ah-ušabši*, les a reçues; il est payé. (11) Le jour où une revendication au sujet de *Anu-bêl-uṣur*, *Gubbaka-*

*Anu, Niduntum-Nanâ*, ces esclaves, (12) se produira, *Anu-aḫ-ušabši*, fils de *Anu-ikṣur*, fera la compensation (?) (13) et à *Ana-rabišu*, fille d'*Iddinnâ*, femme de *Ana-rabika-Anu*, il la remettra. Pour (14) la non-condition de *širku*, de *šušanu*, d'homme libre, d'esclave du roi, (15) d'attaché aux écuries ou aux remises, de *Anu-ikṣur*, de *Gubbaka-Anu*, (16) de *Nidintum-Nanâ*, ces esclaves, *Anu-aḫ-ušabši* est à jamais garant. (17) Et pour la fuite de ces esclaves, jusqu'au centième jour, *Anu-aḫ-ušabši*, (18) fils de *Anu-ikṣur*, est garant.

(19-25) Noms et filiations des onze témoins.

(26) *Anu-bêl-šunu*, scribe, fils de *Itti-Anu-nûḫ*, fils de *Sin-laḳi-unnînu*. Uruk, mois d'Ab, jour XII^e^, (27) an IX de Séleucus, roi.

Tranches. Douze cachets des témoins et du vendeur.

## REMARQUES.

L. 12. *umarraḳ*. J'ai déjà donné (n° XVIII) les raisons pour lesquelles il me semble difficile d'admettre la traduction de Koschaker « bereinigen, im gereinigten Zustande, d. h. frei von Eviktionsansprüchen dem Kaüfer zu übergehen ». Le regretté Pognon ayant appuyé de son autorité l'interprétation de Koschaker (*J. A.*, janvier-mars 1921), je crois devoir citer les passages des contrats de la collection Pierpont-Morgan auxquels j'avais fait allusion :

(n° 3, l. 15-19) *ûmu^mu^ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi ištên^en^ ûmu^mu^ u* II^ta^ *ḳâta* II *ša ûmu^mu^ išḳu ^amêlu^*LAḪ-NI-GAB-*u-tu šuâtu^meš^* [*it*]*-tab-šu-u ^m ilu^ Anu-ab-uṣur u ^m ilu^ Anu-balâṭ-su-iḳbi u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na ^m ilu^ Na-na-a-iddin u aḫê^meš^-šu mârê^meš^ ša ^m ilu^ Anu-zêr-iddin i-nam-din-'u*

En cas de revendication de 1 jour et 2 tiers des revenus de cette charge de surveillant des purifications, *Anu-ab-uṣur* et *Anu-balâṭ-su-iḳbi*

*umarrak* et douze fois à *Nanâ-iddin* et ses frères, fils de *Anu-zêr-iddin*, ils remettront.

(n° 4, 9-11) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi išku šuâtu*[meš] *it-tab-šu-u* [n]*La-ba-ši a-di* XII-*ta-a-an u-mar-rak-ma a-na* [n] [ilu] *Anu-zêr-iddin ina-an-din*

En cas de revendication de ces revenus, *Labaši* douze fois *umarrak* et à *Anu-zêr-iddin* il remettra.

(n° 8, 12-16) *ûmu*[mu] *pa-ka-[ri] ana muh-hi išku šuâtu*[meš] *it-tab-šu-u* [n] [ilu] *Anu-ahê*[meš]*-iddin mâru ša* [n] [ilu] *Anu-uballit*[it] *u-mar-[rak-ma] a-na* [sinništu] *Dan-tum ahâti-šu . . . . . mârtu ša* [n] [ilu] *Anu-ahê*[meš]*-iddin mâru ša* [n]*Ikiša*[ša-a] *a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-ahê-iddin*, fils de *Anu-uballiṭ*, *umarrak* et à *Dantum* sa sœur, . . . . fille de *Anu-ahê-iddin*, fils de *Ikiša*, pour toujours il remettra.

(n° 9, 13-16) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri a-na muh-hi bit kâtâ* II *šuâtu*[meš] *it-tab-šu-u* [n]*Ta-nit-tum-*[ilu]*Anu* [amêlu]*na-din-na bit kâtâ* II *šuâtu*[meš] *aplu ša* [n]*Ub-bu-lu apil* [n]*Ahu-ʾ-u-tu u-mar-rak-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na* [n]*Ki-din-*[ilu]*Anu aplu ša* [n] [ilu] *Anu-balâṭ-su-ikbi aplu ša* [n] [ilu]*Šamaš-êṭir apil* [n]*Lu-uš-[tam]-mar-Adad a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu i-nam-din.*

En cas de revendication de ce magasin, *Tanittum-Anu*, le vendeur de ce magasin, fils de *Ubbulu*, descendant de *Ahûtu*, *umarrak* et douze fois à *Kidin-Anu*, fils de *Anu-balaṭsu-ikbi*, fils de *Šamaš-êṭir*, descendant de *Lustammar-Adad*, pour toujours il remettra.

(n° 10, 7-10) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi* [sinništu]*Ina-bâni-*[ilu]*Na-na-a amtu šuâtu*[meš] *it-tab-šu-u* [n]*Man-nu-ki-i-*[ilu]*Dilbat mâru ša* [n]*Ana-râbi-ka-*[ilu]*Anu u* [n]*Ki-tu-*[ilu]*Anu mâr-šu u-mar-rak-ma-ʾa a-na* [n]*Ni-din-tum mâri ša Ni-din-tum-*[ilu]*Anu ina-an-din.*

En cas de revendication de *Ina-bani-Nanâ*, cette esclave, *Mannu-ki-Dilbat*, fils de *Ana-râbika-Anu*, et *Kitu-Anu*, son fils, *umarrak* et à *Ni-din-tum*, fils de *Nidintum-Anu*, ils remettront.

(n° 11, 12-15) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi mi-šil ina ištên*[en] *ûmu*[mu] *ina ûmu*[mu meš] *šuâtunu*[meš] *iški* [amêlu]*rikku-u-tu šuâtu*[meš] *it-tab-šu-u* [n] [ilu] *Anu-ah-*

*iddan-nu u $^{n}$Ana-rabi-ka-$^{ilu}$Anu amêlu mâri-šu a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma-ʾa a-na $^{n}$La-ba-ši mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-zêr-iddin a-na ûmu ṣa-a-tum ina-an-din-ʾu.*

En cas de revendication des revenus d'une moitié d'un de ces jours des fonctions de *rikku*, *Anu-ah-iddannu* et *Ana-râbika-Anu*, son fils, 12 fois *umarraḳ* et à *Labaši*, fils de *Anu-zêr-iddin*, pour toujours ils remettront.

(n° 13, 11-16) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muh-hi ištên$^{en}$ ûmu$^{mu}$ ina ûmu* XI$^{kam}$ *ûmu* XII$^{kam}$ *iški $^{amêlu}$rab-bânu-u-tu šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{n}$Ki-din-$^{ilu}$Anu amêlu na-din-na iški šuâti$^{meš}$ mâru ša Êṭir-Anu u Ki-din-$^{ilu}$Anu mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-uballiṭ$^{it}$ mâru ša $^{n\ ilu}$Šamaš-zêr-iddin a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma-ʾa a-na $^{n}$La-ba-ši mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-zêr-iddin apil $^{n}$E-kur-za-kir a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tum ina-an-din-ʾu.*

En cas de revendication des revenus d'un des jours XI et XII, de la charge de *rab-banû*, *Kidin-Anu*, vendeur de ces revenus, fils de *Êṭir-Anu*, et *Kidin-Anu*, fils de *Anu-uballiṭ*, descendant de *Šamaš-zêr-iddin*, 12 fois *umarraḳ* et à *Labaši*, fils de *Anu-zêr-iddin*, fils de *Ekur-zakir*, pour toujours ils remettront.

(n° 14, 15-17) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muh-hi biti šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{n}$Ana-râbi-$^{ilu}$Anu mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-eriba apil $^{n}$Šadi$^{i}$ a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na $^{n}$A-ta-ʾa-$^{ilu}$Anu a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tum ina-an-din.*

En cas de revendication de cette maison, *Ana-râbi-Anu*, fils de *Anu-eriba*, descendant de *Šadi*, douze fois *umarraḳ* et à *Ataʾa-Anu*, pour toujours il remettra.

(n° 15, 10-13) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muh-hi ši-in gi-ru-u ša ištên$^{en}$ ûmu$^{mu}$ ina ûmû$^{mu\ meš}$ šuâtunu$^{meš}$ iški $^{amêlu}$*KIŠ-ŠIG-*u-tu šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{ilu}$Anu-ab-uṣur $^{amêlu}$na-din-na iški šuâti$^{meš}$ mâru ša $^{n}$Râbi-$^{ilu}$Anu u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na $^{n}$La-ba-ši mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-zêr-iddin a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tum ina-an-din*

En cas de revendication de 2/24 d'un jour, parmi ces jours, de revenus de cette charge de KIŠ-ŠIG, *Anu-ab-uṣur*, vendeur de ces revenus, fils de *Râbi-Anu*, *umarraḳ* et XII fois à *Labaši*, fils de *Anu-zêr-iddin*, pour toujours il remettra.

(nº 16, 16-24) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ša ana muḫ-ḫi išḳi šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{m}$Anu-aḫ-iddan-nu u $^{m\,ilu}$Anu-uballiṭ$^{iṭ}$ mârê $^{m}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Anu u-mar-raḳ-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na $^{m}$La-ba-ši apli ša $^{m\,ilu}$Anu-[zêr-iddin] ul i-šal-ma $^{m\,ilu}$Anu-aḫ-iddan-nu u $^{m\,ilu}$Anu-uballiṭ$^{iṭ}$ išḳu šuâtu$^{meš}$ a-na kaspi a-na epuš$^{uš}$ ṣu-bu-tu a-na nu-dun-nu-u a-na man-am ša-nam-ma e-lat $^{m}$La-ba-ši ul id-din-nu-u ul i-nam-din-nu-u u ki-i id-din-nu-u u id-dan-nu-u u-mar-raḳ-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na $^{m}$La-ba-ši apli ša $^{m}$Anu-zêr-iddin a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tu šu-nu*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-aḫ-iddannu* et *Anu-uballiṭ*, fils de *Nidintum-Anu*, *umarraḳ* douze fois; à *Labaši*, fils de *Anu-[zêr-iddin]*, ils ne réclameront pas; et *Anu-aḫ-iddannu* et *Anu-uballiṭ* ces revenus pour de l'argent, pour prêts à intérêt (?), pour dot, à personne d'autre que *Labaši*, ils n'ont donné ni ne donneront. Et si ils l'ont donné ou le donnent, ils *umarraḳ* douze fois; à *Labaši*, fils d'*Anu-zêr-iddin*, pour toujours ils appartiennent.

(nº 19, 13-15) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi išḳi $^{amêlu}$*TU*-bit-u-tu šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{m\,ilu}$Anu-aḫê$^{meš}$-iddin amêlu na-din-na-an išḳi šuâti$^{meš}$ a-di* XII*-ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na $^{m}$La-ba-ši mâri ša $^{m\,ilu}$Anu-zêr-iddin a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tu i-nam-din*

En cas de revendication des revenus de cette charge de TU-*biti*, *Anu-aḫê-iddin*, vendeur de ces revenus, douze fois *umarraḳ* et à *Labaši*, fils d'*Anu-zêr-iddin*, pour toujours il remettra.

(nº 20, 17-20) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi bîti u ki-ru-ba-a-šu šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{m}$Ki-din-$^{ilu}$Anu u $^{m\,ilu}$Anu-aḫ-iddannu$^{nu}$ amêlu na-din$^{meš}$ bîti u ki-ru-ba-a-šu šuâti$^{meš}$ mârê$^{meš}$ ša $^{m}$Ri-ḫat-$^{ilu}$Anu a-di* XII*-ta-a-an u-mar-raḳ-u-ma a-na ûmu$^{mu}$ ṣa-a-tu ana Su-mu(t)-ut-tum-$^{ilu}$Anu u $^{m}$Mat-ta-nit-tum-$^{ilu}$Anu mârê$^{meš}$ ša $^{m}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Anu ina-an-din-'u*

En cas de revendication de la maison et de son terrain, *Kidin-Anu* et *Anu-aḫ-iddannu*, vendeurs de cette maison et de son terrain, fils de *Riḫat-Anu*, douze fois *umarraḳû* et pour toujours à *Sumuttum-Anu* et *Mattanittum-Anu*, fils de *Nidintum-Anu*, ils remettront.

(nº 22, 16-20) *ûmu$^{mu}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi išḳi šuâti$^{meš}$ it-tab-šu-u $^{m}$Ni-din-tum-$^{ilu}$Anu na-din išḳi $^{amêlu}$ban-nu-u-tu šuâti$^{meš}$ mâru ša $^{m\,ilu}$Anu-*

*mâr-iddanu$^{\text{nu}}$ a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na $^{\text{m}}$Ri-ḫat-$^{\text{ilu}}$Anu mâru ša $^{\text{m}}$Labaši u $^{\text{m}}$Ni-din-tum-šarri mâru ša $^{\text{m ilu}}$Anu-aḫê$^{\text{meš}}$-iddin a-na ûmu$^{\text{mu}}$ ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Nidintum-Anu*, vendeur des revenus de cette charge d'architecte, fils de *Anu-mâr-iddanu*, douze fois *umarraḳ* et à *Riḫat-Anu*, fils de *Labaši*, et à *Nidintum-šarri*, fils de *Anu-aḫê-iddin*, pour toujours il remettra.

(n° 23, 22-25) *ûmu$^{\text{mu}}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi bîti šuâti$^{\text{meš}}$ it-tab-šu-u $^{\text{m ilu}}$Anu-bêl-zêri amêlu na-din bîti šuâti$^{\text{meš}}$ u $^{\text{m ilu}}$Anu-mâr-iddanu$^{\text{nu}}$ aḫi-šu mârê$^{\text{meš}}$ ša $^{\text{ilu}}$Anu-ab-uṣur a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-u-ma a-na $^{\text{sinništu}}$I-a a-na ûmu$^{\text{mu}}$ ṣa-a-tu ina-an-din-ʾu.*

En cas de revendication de cette maison, *Anu-bêl-zêri*, vendeur de la maison, et *Anu-mâr-iddanu*, son frère, fils de *Anu-ab-uṣur*, douze fois *umarraḳu* et à *Ia*, pour toujours ils remettront.

(n° 26, 16-19) *ûmu$^{\text{mu}}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi ri-bu-u ina bîti šuâti$^{\text{meš}}$ it-tab-šu-u $^{\text{m ilu}}$Anu-aḫ-iddin mar-šu a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na $^{\text{sinništu}}$Ni-din-tum mârati ša $^{\text{m ilu}}$Anu-aḫ-iddanu$^{\text{nu}}$ ina-an-din*

En cas de revendication d'un quart de cette maison, *Anu-aḫ-iddin*, son fils, douze fois *umarraḳ* et à *Nidintum*, fille de *Anu-aḫ-iddanu*, il remettra.

(n° 29, 14-17) *ûmu$^{\text{mu}}$ pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi iški šuâti$^{\text{meš}}$ it-tab-šu-[u] $^{\text{m ilu}}$Anu-ab-uṣur mâru ša $^{\text{m}}$Êṭir-$^{\text{ilu}}$Anu mâru ša $^{\text{m}}$Ina-ki-lil-$^{\text{ilu}}$Anu apil $^{\text{m}}$Lu-uš-tam-mar-$^{\text{ilu}}$[Adad] u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na $^{\text{m}}$Ina-ki-lil-$^{\text{ilu}}$Anu mâru [ša] $^{\text{m ilu}}$Anu-uballiṭ$^{\text{iṭ}}$ a-na ûmu$^{\text{mu}}$ ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-ab-uṣur*, fils de *Êṭir-Anu*, fils de *Ina-kilil-Anu*, descendant de *Luštammar-Adad*, *umarraḳ* et douze fois à *Ina-kilil-Anu*, fils de *Anu-uballiṭ*, pour toujours il remettra.

(n° 30, 13-26) *ûmu$^{\text{mu}}$ pa-ḳa-ri a-na muḫ-ḫi bît ḳatâ* II *šuâti$^{\text{meš}}$ it-tab-šu-u $^{\text{m}}$U-bar aplu ša $^{\text{m ilu}}$Anu-uballiṭ$^{\text{iṭ}}$ aplu ša $^{\text{m}}$U-bar aplu $^{\text{m}}$Nuḫatimme$^{\text{meš}}$ u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na $^{\text{m ilu}}$Na-na-a-iddin aplu ša $^{\text{m ilu}}$Adad-ab-utir a-na ûmu ṣa-a-tu i-nam-din.*

En cas de revendication de ce magasin, *Ubar*, fils de *Anu-uballiṭ*, fils

de *Ubar*, descendant des Boulangers, *umarrak* et douze fois à *Nanâ-iddin*, fils de *Adad-ab-utir*, pour toujours il remettra.

(n° 32, 14-17) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri a-na muh-hi bîti šuâti*[meš] *it-tab-šu-*[*u*] [m ilu]*Anu-uballit*[it] *amêlu na-din-na-an bîti šuâti*[meš] *u* [m]*Tad-dan-*[ilu]*Na-na-a mâr-šu a-di* XII*-ta-a-an u-mar-rak-ʾu a-na* [m]*Ni-din-tum-šarri a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu i-nam-din-ʾu*

En cas de revendication de cette maison, *Anu-uballit*, vendeur de cette maison, et *Taddan-Nanâ*, son fils, douze fois *umarrakû* (et) à *Nidintum-šarri* pour toujours ils remettront.

(n° 33, 20-23) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri a-na muh-hi kurummâte*[zun] *šuâtina*[meš] *it-tab-šu-u* [m ilu]*Na-na-a-iddin u* [m ilu]*Anu-ah-iddin amêlu na-din-na*[meš] *kurum-mâte*[zun] *šuâtina*[meš] *amêlu u-mar-rak*[meš] *a-di* XII*-ta-a-an a-na* [m]*Ša-*[ilu]*Anu-iš-šu-u apli ša* [m]*Nu-ur ana ûmu ṣa-a-tu i-nam-din*[meš]

En cas de revendication de ces offrandes, *Nanâ-iddin* et *Anu-ah-iddin*, vendeurs de ces offrandes, *umarraku* (et) douze fois à *Ša-Anu-iššû*, fils de *Nûr*, pour toujours ils remettront.

(n° 34, 9-12) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri a-na muh-hi* [amêlu]*atu-u-tu u kurum-mâte*[zun] *šuâtina*[meš] *it-tab-šu-u* [m]*Nidintu-šarri aplu ša* [m]*Anu-ah-ušabši*[si] *u-mar-rak-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na* [m]*Dum-ki-*[ilu]*Anu aplu ša* [m]*Arad-bit-ri-eš* . . . . . *a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu i-nam-din*

En cas de revendication de ces fonctions de surveillant et de ces offrandes, *Nidintu-šarri*, fils de *Anu-ah-ušabši*, *umarrak* et douze fois à *Dumki-Anu*, fils de *Arad-bit-reš*, . . . . pour toujours il remettra.

# LE GOUVERNEMENT
# DE LA RÉPUBLIQUE CHINOISE
## ET
## SA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE,

PAR

M. A. VISSIÈRE.

L'absence en langue française et aussi — à ma connaissance — en anglais de tout travail sinologique présentant l'ensemble des divers organismes dont se composent le gouvernement et l'administration de la République chinoise, vieux déjà de dix ans, m'a déterminé à préparer pour le *Journal asiatique* le résumé ci-dessous, en attendant que puisse être publié un ouvrage plus étendu sur le même sujet, dont j'ai réuni les éléments et qui comprendra, en même temps, la nouvelle géographie politique de la Chine, profondément modifiée par le régime qui a succédé à l'empire mantchou.

J'y joindrai, comme une seconde partie, la liste française et chinoise des légations et consulats de Chine existant dans les pays étrangers. Cette liste, basée sur l'annuaire officiel que publie le gouvernement de Pékin, nous indique, en effet, l'orthographe adoptée par le Ministère chinois des affaires étrangères pour transcrire les noms de pays et de villes d'autres



IMPRIMERIE NATIONALE.

États, noms qui s'offrent ainsi sous une forme pouvant faire autorité et qui viennent s'ajouter à ceux que j'ai relevés dans mon mémoire inséré au *Journal asiatique* de novembre-décembre 1914, p. 651. sous le titre *Orthographe officielle chinoise des noms de capitales étrangères.* Il est à souhaiter, comme je le marquais alors, que l'orthographe se précise, en caractères chinois, du plus grand nombre possible de noms étrangers, géographiques et historiques, et que nous puissions, quelque jour, entrevoir enfin une issue à la confusion, au chaos, qui sont malheureusement la caractéristique de cette délicate matière.

La constitution provisoire (臨時憲法 *lìn chê hién fà*) qui régit la République chinoise (中華民國 *Tchōng hoûa mîn kouô*) est la «loi conventionnelle» (約法 *yué fà*) du 11 mars 1912.

Le président de la République (大總統 *tá tsòng t'òng*), chef de l'État (元首 *yuân cheòu*), est investi du pouvoir exécutif (行政權 *hîng tchéng k'iuân*). De lui dépendent directement :

le Maréchalat (將軍府 *tsiáng kiūn fòu*), composé de quatre maréchaux supérieurs (上將軍 *cháng tsiáng kiūn*) et de quarante maréchaux (將軍 *tsiáng kiūn*);

la Direction générale de la défense des frontières (督辦邊防事務處 *tōu pán piēn fâng ché wóu tch'óu*);

le Commandement général de la garnison de Pékin (京畿衛戍總司令部 *kīng kī wéi chóu tsòng ssēu líng póu*);

le Conseil d'État (平政院 *p'îng tchéng yuán*), comprenant un président (院長 *yuán tchàng*) et trois Chambres (庭 *t'îng*) avec présidents de Chambre (庭長 *t'îng tchàng*) et juges (評事 *p'îng-ché*);

la Cour des comptes (審計院 *chèn kí yuán*), à la tête de laquelle sont un président (院長 *yuán tchàng*) et un vice-

président (副院長 *foú yuán tchàng*) et qui comprend trois Directions (廳 *t'īng*) subdivisées en Sections (股 *koù*).

Le pouvoir législatif (立法權 *lí fà k'iuân*) appartient au Parlement ou Assemblée nationale (國會 *koûo houéi*), composée de deux chambres : le Sénat (參議院 *ts'ān yí yuán*) et la Chambre des députés (衆議院 *tchóng yí yuán*), ayant chacune un président (議長 *yí tchàng*) et un vice-président (副議長 *fóu yí tchàng*). Le Parlement, dont les membres (議員 *yí yuân*) se sont dispersés lors des troubles de juillet 1920, n'a plus été réuni et doit être remplacé après de nouvelles élections.

Le Gouvernement central (中央政府 *tchōng yāng tchéng foù*) se compose :

de la Présidence du Conseil des ministres ou Cabinet (國務院 *koûo wóu yuán*), dont est investi un président du Conseil ou premier ministre (國務總理 *koûo wóu tsòng lì*, ou 總理 *tsòng lì*), qui peut être sans portefeuille, assisté des membres du Cabinet (國務員 *koûo wóu yuân*) ou ministres (總長 *tsòng tchàng*) chargés des différents ministères (各部 *kó poú*);

des neuf Ministères : des affaires étrangères (外交部 *wái kiāo-poú*),
de l'intérieur (內務部 *néi wóu poú*),
des finances (財政部 *ts'âi tchéng poú*),
de la guerre (陸軍部 *loú kiūn poú*),
de la marine (海軍部 *hài kiūn poú*),
de la justice (司法部 *ssēu fà poú*),
de l'instruction publique (教育部 *kiāo yú poú*),
de l'agriculture et du commerce (農商部 *nông chāng poú*)
et des communications (交通部 *kiāo t'ōng poú*);

chaque Ministère est dirigé par un ministre (總長 *tsòng tchàng*) et un vice-ministre ou co-ministre (次長 *ts'eú tchàng*), au-dessous desquels sont des conseillers (參事 *ts'ān ché*), des rédacteurs (僉事 *ts'iēn ché*), des secrétaires (秘書 *pí chōu*) et des attachés (主事 *tchoù ché*), parfois des ingénieurs (技正 *kí tchéng*) et des techniciens (技士 *kí ché*); les services comprennent un Cabinet du ministre (總務廳 *tsòng wóu t'īng*) et des Directions (司 *ssēu*), divisés en Bureaux (科 *k'ō*);

de hautes administrations métropolitaines telles que :

la Cour de cassation (大理院 *tá lì yuán*);

l'État-major général (參謀本部 *ts'ān meôu pèn poú*), dirigé par un maréchal chef d'État-major général (總長 *tsòng tchàng*);

la Cour mongole et thibétaine (蒙藏院 *Mòng Tsāng yuán*), dirigée par un administrateur général (總裁 *tsòng ts'âi*);

le Bureau national des eaux (全國水利局 *ts'iuân koûo choùei lí kiû*), ressortissant directement à la Présidence du Conseil;

le Service des douanes (稅務處 *choúei wóu tch'oú*), administré par un directeur général (督辦 *toū pán*) et un adjoint (會辦 *hoúei pán*) et dont dépend un nombreux personnel cosmopolite, ayant à sa tête un inspecteur général (總稅務司 *tsòng choúei wóu ssēu*) anglais et des commissaires des douanes (稅務司 *choúei wóu ssēu*);

l'Administration de la gabelle (鹽務署 *yên wóu choù*), dont le directeur général est le ministre des finances et dont le Contrôle général (稽核總所 *kī hô tsòng sò*) comporte un personnel chinois et étranger ayant à sa tête un co-directeur (會辦 *hoúei pán*) anglais;

la Direction générale des postes (郵政總局 *yeôu tchéng tsòng kiû*), ayant un personnel de toutes nationalités et dont le

directeur général (局長 *kiû tchàng*) est chinois et le co-directeur (總辦 *tsòng pán*) français;

deux Conseils supérieurs de discipline (高等懲戒委員會 *kāo tèng tch'êng kiái wèi yuân houéi*) des fonctionnaires civils (文官 *wên kouān*) et des magistrats (司法官 *ssēu fâ kouān*), ayant pour président (委員長 *wèi yuân tchàng*) le président du Conseil d'État;

le Bureau des monnaies et valeurs fiduciaires (幣制局 *pí tché kiû*), dirigé, sous l'autorité du ministre des finances, par un administrateur général (總裁 *tsòng ts'âi*);

le Bureau des lois (法制局 *fâ tché kiû*);

le Bureau des distinctions honorifiques (銓敘局 *ts'iuân siú kiû*) dépendant, comme le précédent, de la Présidence du Conseil;

l'Université de Pékin (北京大學 *Pèi kīng tá hiûe*), administrée par un recteur (校長 *hiáo tchàng*)[1];

la Police métropolitaine (京師警察廳 *kīng chē kìng tch'â t'īng*), commandée par un préfet de police (總監 *tsòng kién*), dépendant du Ministère de l'intérieur et dont relèvent vingt Commissariats de police (警察署 *kìng tch'â chòu*) pour autant de quartiers (區 *k'iū*), confiés à des officiers de paix (警正 *kìng tchéng*) ou à des brigadiers (警佐 *kìng tsò*);

l'ancien Ya-men du général commandant l'infanterie (步軍統領衙門 *poú kiūn t'òng lìng yâ mên*), dirigé par un maréchal et qui, sous l'empire, était chargé spécialement du maintien de l'ordre dans la Ville tartare de Pékin;

la Municipalité de Pékin (京都市政公所 *kīng toū ché tchéng kōng sò*), administrée par le préfet de police et s'oc-

[1] Le titre de l'Université de Pékin est couramment abrégé en 北大 *Pèi tá*. En vertu de la même simplification, l'Université de Paris (巴黎大學 *Pā-li tá hiûe*) est appelée 巴大 *Pa tá* et celle de Lyon (里昂 *Li-ngáng tá hiûe*) devient 里大 *Li tá*.

cupant des questions de taxes de voirie et de police, des épidémies, du commerce et de l'industrie.

L'administration territoriale comprend :

le Territoire métropolitain (京兆 *kīng tcháo*), administré par le préfet de Pékin (京兆尹 *kīng tcháo yìn*), dont dépendent 20 Sous-préfectures (縣 *hién*) voisines;

les vingt-deux Provinces (省 *chèng*), dans chacune desquelles résident :

1° un gouverneur militaire (督軍 *tōu kiūn*), parfois investi des fonctions de haut-commissaire inspecteur (巡閱使 *siûn yúe ché*) pour deux ou trois provinces[1], et dont dépendent un ou plusieurs commissaires de la défense (鎮守使 *tchén chèou ché*) pour autant de circonscriptions militaires existant dans la province;

2° un gouverneur civil (省長 *chèng tchàng*), ayant son Cabinet ou Direction des affaires administratives (政務廳 *tchéng wóu t'īng*) et auprès duquel sont établis un Bureau des affaires étrangères (交涉署 *kiāo chó chòu*) dirigé par un délégué du Ministère des affaires étrangères (交涉員 *kiāo chó yuân*) — et comptant parfois des succursales dans des localités ouvertes au commerce international, — et trois Directions des finances (財政廳 *ts'âi tchéng t'īng*), de l'instruction publique (敎育廳 *kiāo yú t'īng*) et de l'industrie (實業廳 *chê yé t'īng*), administrées par des directeurs (廳長 *t'īng tchàng*) relevant des Ministères compétents à Pékin;

[1] La presse étrangère en Chine donne, dans ce cas, familièrement à ces officiers de grande fortune, qui sont présentement les arbitres du pays, le titre de « super-toukiuns ». On en a compté quatre : un pour les trois provinces de la Mantchourie, un pour le Kiang-sòu, le Ngān-hoūei et le Kiāng-si, un pour le Tchê-lí, le Chan-tong et le Hô-nân et un pour le Hoû-pèi et le Hoûnân.

la Province est divisée en Cercles (道 *táo*), administrés chacun par un intendant de Cercle (道尹 *táo yìn*) et subdivisés en Sous-préfectures (縣 *hién*), administrées par un sous-préfet (知事 *tchē ché* ou 縣知事 *hién tchē ché*), parfois assisté d'un juge-délégué (承審員 *tch'êng chèn yuân*)[1];

les trois Régions particulières (特別區域 *t'ó piê k'iū yú*) constituées par le Gouvernement républicain au nord de la Grande muraille sous les noms de *Jó-hô* (熱河 Gehol), de *Tch'â-hā-eùl* (察哈爾 Tchagar) et de *Soūei-yuàn* (綏遠) et placées sous l'autorité militaire et civile de généraux des Bannières (都統 *toū t'òng*), dont dépendent des intendants de Cercle et des sous-préfets;

une quatrième Région particulière dite de *Tch'ouān-piēn* (川邊), qui devait comprendre une superficie à peu près égale à celle de la grande province de Sséu-tch'ouan, dont elle aurait englobé la partie ouest avec le territoire voisin prélevé sur le Thibet oriental, n'a pu être encore complètement organisée;

la Mongolie, le Koukou nor (青海 *Ts'īng hài*) et le Thibet, sans administration chinoise et rattachés au Gouvernement de Pékin par des liens plus ou moins étroits.

[1] L'annuaire officiel chinois (職員錄 *Tchê yuân lou*) du premier trimestre de 1920 donne la nomenclature des 1,813 Sous-préfectures que compte aujourd'hui la Chine, sans y comprendre les 33 qui figurent comme constituant la Région particulière, encore hypothétique, de Tch'ouān-piēn, sino-thibétaine. On sait que le gouvernement républicain a, dès l'année 1912, supprimé toutes les Préfectures (府 *foù* de première classe, 廳 *t'īng* secondaires et 州 *tchēou* de deuxième classe) et n'a laissé subsister au-dessous des Provinces et des Cercles que des Sous-préfectures. Celles-ci ont été l'objet d'une revision générale : lorsqu'un nom était commun à plusieurs d'entre elles — et ç'a été le cas pour 126 de ces circonscriptions, — il a été maintenu à la Sous-préfecture qui le portait depuis le plus long temps; les autres ont repris officiellement des appellations leur ayant appartenu dans le cours de leur histoire. Il n'y a donc plus d'homographes parmi les Sous-préfectures chinoises.

Le pouvoir judiciaire (司法權 *ssēu fà ts'iuàn*) est exercé, en dehors du ministère de la justice, par :

la Cour de cassation (大理院 *tá lì yuán*), comprenant un président (院長 *yuán tchàng*), quatre Chambres des affaires civiles (民事庭 *mìn ché t'ìng*) et deux Chambres des affaires pénales (刑事庭 *hìng ché t'ìng*), ayant chacune un président de Chambre (庭長 *t'ìng tchàng*) et deux ou quatre conseillers (推事 *t'oūei ché*);

près la Cour de cassation est institué un Parquet du procureur général (總檢察廳 *tsòng kièn tch'â t'īng*), comprenant un procureur général (檢察長 *kièn tch'â tchàng*), assisté de huit procureurs (檢察官 *kièn tch'â kouān*);

des Tribunaux supérieurs ou Cours d'appel (高等審判廳 *kāo tèng chèn p'án t'īng*), dont un à Pékin et dans chaque capitale de Province, comportant un président (廳長 *t'īng tchàng*) et plusieurs conseillers (推事 *t'oūei ché*), et auprès desquels est institué un Parquet de procureur général (高等檢察廳 *kāo tèng kièn tch'â t'īng*), comportant un procureur général (高等檢察長 *kāo tèng kièn tch'â tchàng*) assisté de plusieurs procureurs (檢察官 *kièn tch'â kouān*);

des Tribunaux locaux ou de première instance (地方審判廳 *tí fāng chèn p'án t'īng*), dont un à Pékin et dans un très petit nombre d'autres villes importantes au point de vue international, comprenant chacun un président et plusieurs conseillers;

auprès de ces Tribunaux locaux est institué un Parquet de procureur de la République (地方檢察廳 *tí fāng kièn tch'â t'īng*) ayant un procureur de la République (地方檢察長 *tí fāng kièn tch'â tchàng*) assisté de plusieurs procureurs;

les Tribunaux des sous-préfets, parfois secondés par un juge-délégué, et auxquels ont été confirmées par décret leurs anciennes attributions judiciaires dans toutes circonscrip-

tions où des tribunaux du nouveau modèle n'ont pas encore été créés;

des prisons modernes (監獄 *kiēn yú*) en petit nombre ont été édifiées auprès de ces derniers.

Le service diplomatique et consulaire de la République chinoise ne compte pas encore d'ambassadeurs (大使 *tá ché*)[1]. Il comprend des Légations (使館 *ché kouàn*) dirigées par des envoyés extraordinaires ministres plénipotentiaires (特命全權公使 *t'ó míng ts'iuân k'iuân kōng ché*), des Consulats généraux (總領館 *tsòng lìng kouàn*), des Consulats (領館 *lìng kouàn*), des Vice-consulats (副領館 *foú lìng kouàn*), trois classes de secrétaires de Légation (秘書 *pí choū*), des attachés de Légation (隨員 *soûei yuân*), des chanceliers ou commis (主事 *tchòu ché*), des consuls généraux (總領事 *tsòng lìng ché*), des consuls (領事 *lìng ché*), des vice-consuls (副領事 *foú lìng ché*), des élèves-consuls (隨習領事 *soûei sî lìng ché*).

## LISTE

### DES LÉGATIONS DE CHINE À L'ÉTRANGER ET DES POSTES CONSULAIRES QUI EN DÉPENDENT (駐外使領各館 *tchóu wái ché lìng kó kouàn*).

Légation en Grande-Bretagne (英吉利國 *Yīng-kì-lí-koûo*) : 1 ministre, 3 secrétaires, 3 attachés, 1 chancelier.

[1] Cependant des ambassadeurs extraordinaires ont parfois été chargés de missions par le Gouvernement chinois. C'est ainsi que MM. Chē Tchào-ki (施肇基) et Koú Wêi-kiūn (顧維鈞), respectivement envoyés extraordinaires ministres plénipotentiaires aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ont reçu, par décret présidentiel du 2 novembre 1921, le titre d'ambassadeurs plénipotentiaires (全權大使銜 *ts'iuân k'iuân tá ché hièn*) pour représenter la Chine à la Conférence du désarmement et du Pacifique, à Washington. Il y a des exemples de nominations analogues au temps de l'empire mantchou (Lì Hòng-tchāng en Russie notamment).

— Consulat général à Londres (倫敦 *Louèn-touēn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul, 1 chancelier.

— Consulat général à Singapour (新嘉坡 *Sīn-kīa-p'ō*) : *id.*

— Consulat général en Australie (澳大利亞 *Ngáo-tá-lí-yà*) : *id.*

— Consulat en Nouvelle-Zélande[1] (紐絲綸 *Nieòu-ssēu-louên*) : 1 consul, 1 élève consul et 1 chancelier.

— Consulat général au Canada[2] (坎拏大 *K'àn-nâ-tá*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à Bornéo septentrionale (北波羅洲 *Pèi Pō-lô tchēou*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Pinang (檳榔嶼 *Pīn-lâng siù*) : 1 consul.

— Consulat à Rangoun (仰光 *Yàng-kouāng*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Vancouver (温哥華 *Wēn-kō-houâ*) : *id.*

— Consulat général dans l'Afrique du Sud[3] (南斐洲 *Nân Feì tchēou*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat aux îles Samoa[4] (薩摩島 *Sā-mô tào*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation en France (法蘭西國 *Fá-lân-sī koûo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Paris (巴黎 *Pā-lî*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation au Danemark (丹麥國 *Tān-mái koûo*) : 1 ministre, 3 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

(1) Résidence à Wellington.

(2) Résidence à Ottawa.

(3) Résidence à Johannesburg (Transvaal).

(4) Résidence à Apia.

Légation en Suède (瑞典國 *Jouéi-tièn koûo*) : 1 ministre et 1 secrétaire.

Légation en Russie (俄羅斯國 *Ngô-lô-ssēu koûo*) [actuellement vacante] : 1 ministre, 3 secrétaires, 3 attachés et 1 chancelier.

— Consulat général à Vladivostok (海參崴 *Hài chēn wēi*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 2 élèves-consuls et 2 commis.

— Vice-consulat à Khabarovsk (伯利 *Pô-lí*) : 1 vice-consul et 3 commis.

— Vice-consulat à Nikolaïevsk (廟街 *Miáo kiāi*) : *id.*

— Consulat général à Omsk (鄂穆斯克 *Ngó-móu-ssēu-k'ó*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Irkoutsk (伊爾庫次克 *Yī-eùl-k'óu-ts'eú-k'ó*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à Blagoviestchensk (黑河 *Hēi-hô*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 3 commis.

— Consulat à Tchita (赤塔 *Tch'é-t'à*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation aux États-Unis (美利堅合衆國 *Mèi-lí-kiēn hô-tchóng-koûo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 2 commis.

Légation et Consulat général à Cuba (古巴 *Koù-pā*) : 1 ministre, titulaire de la Légation aux États-Unis, 1 consul général chargé d'affaires (代辦使事 *tái pán ché ché*), 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à San-Francisco (金山 *Kīn-chān*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général aux îles Philippines (斐利濱 *Fèi-lí-pīn*) : *id.*

— Consulat à New-York (紐約 *Nieòu-yūe*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat aux îles Sandwich (檀香山 *T'ân-hiāng-chān*) : *id.*

— Consulat général à Panama (巴拏瑪 *Pā-nâ-mà*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation au Japon (日本國 *Jé-pèn koûo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Yokohama (橫濱 *Héng-pīn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Kobé (神戶 *Chên-hóu*) et Osaka (大阪 *Tá-fàn*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Nagasaki (長崎 *Tch'âng-k'î*) : *id.*

— Consulat général en Corée (朝鮮 *Tch'âo-sièn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Tchemoulpo (仁川 *Jên-tch'ouān*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Pusan (釜山 *Foù-chān*) : *id.*

— Consulat à Shingishu (新義州 *Sīn-yí-tcheōu*) : *id.*

— Vice-consulat à Gensan (元山 *Yuân-chān*) : 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Vice-consulat à Tchinampo (甑南浦 *Tséng-nân-p'où*) : *id.*

Légation en Hollande (和蘭國 *Hô-lân koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Java (爪哇 *Tchào-wā*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Sourabaya (泗水 *Sséu-chouei*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Padang (把東 *Pā-tōng*) : *id.*

— Consulat à Médan (棉蘭 *Miên-lân*) : 1 consul.

Légation en Italie (義大利國 *Yí-tá-lí koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation en Belgique (比利時國 *Pì-lí-chê koûo*) : *id.*

Légation en Espagne (日斯巴尼亞國 *Jé-sseū-pā-nî-yà koûo*) : 1 ministre chargé cumulativement des Légations de Chine au Portugal et près du Saint-siège, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Portugal (葡萄牙國 *P'oû-t'aô-yâ koûo*) : 1 ministre (voir ci-dessus), 1 chargé d'affaires secrétaire de seconde classe, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation près du Saint-siège (教廷 *Kiáo t'îng*, Cour pontificale) : 1 ministre (voir Légation en Espagne).

Légation au Brésil (巴西國 *Pā-sī koûo*) : 1 ministre, chargé cumulativement de la Légation au Pérou, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Pérou (秘魯國 *Pí-lòu koûo*) : 1 ministre (voir ci-dessus), 1 chargé d'affaires second secrétaire, chargé cumulativement du Consulat du Callao (嘉里約 *Kiā-li-yūe*), 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Mexique (墨西哥國 *Mó-sī-kō koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation en Suisse (瑞士國 *Jóuei-ché koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Comme conséquence de l'article premier de l'arrangement sino-allemand (中德協約 *tchōng tô hiê yúe*) signé à Pékin le 20 mai 1921, une Légation de Chine près la République allemande (德意志共和國 *Tô-yi-tché kóng-hô-koûo*) a été, en outre, établie, depuis peu, à Berlin (柏林 *Pó-lîn*).

Par décret présidentiel du 24 décembre 1921, une Légation chinoise a été créée à Panama, dont la direction a été confiée cumulativement au ministre de Chine à Cuba.

# NOTES ÉPIGRAPHIQUES[1],

PAR

M. NOËL GIRON.

## 4. CACHET HÉBRAÏQUE.

Scarabée percé dans le sens de la longueur, marbre blanc, acquis à Alep. Ma collection. Sous le plat, rangées d'uræus stylisées encadrant un scarabée à deux paires d'ailes éployées,

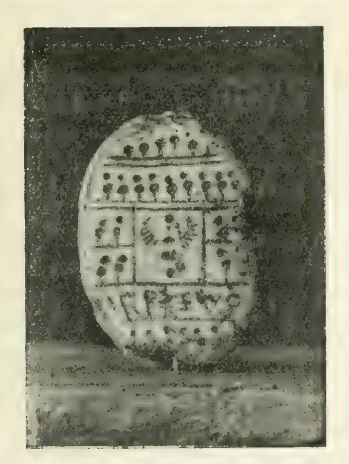


Fig. 1.
(Agrandi au double.)

[ל]מראישע  *A Maràyeša.*

qui occupe le centre. Au-dessous, légende d'une ligne. Les caractères, notamment le מ, rappellent par leur forme l'alphabet samaritain (fig. 1). Je lis : [ל]מראישא *à Maràyeša.*

[1] La première partie de ces notes a paru dans les *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, t. V, p. 27 et suiv. Le manuscrit du présent travail est

Le sens de ce nom propre n'est pas douteux : « que le seigneur (le) sauve » ou plutôt « que le dieu Mara (probablement une forme de Marna, le dieu de Gaza[1]) le sauve ». Le fait que le mot araméen מרא se trouve engagé dans le composé hébraïque מראישע permet de supposer qu'il n'y a pris place que comme épithète divine équivalant à un nom propre[2] et non pas comme nom commun; la seconde traduction doit donc être préférée.

On retrouve le nom de מר sans א, en combinaison, sur d'autres petits monuments, et particulièrement sur un cachet des collections du British Museum, publié par M. Clermont-Ganneau[3] et dont les détails ornementaux sont de style égyptien comme ici, avec le scarabée aux ailes éployées pour motif central. En comparant l'ornementation du sceau ici étudié à celle du n° 124 du *C.I.S.*, part. II, p. 128, on serait tenté de

resté en Syrie durant la guerre et, pour ne pas en retarder encore l'impression, j'ai eu recours à la bienveillante hospitalité du *Journal asiatique*. J'ai laissé à ce travail la forme de notes au jour le jour qu'il avait en 1914, sans y presque rien changer. Il est possible que plusieurs des monuments publiés ici aient été déjà mis en œuvre en Allemagne; mon éloignement de l'Europe ne m'a pas permis de le vérifier.

(1) Voir *C.I.S.*, part. I, p. 47, 78 et 111; part. II, p. 84, 87. Cette divinité avait été assimilée par les Grecs au Zeus crétois. Voir Bouché-Leclercq, *Hist. de la Divination*, t. III, p. 400. Le culte de Marna étant peu étendu au dehors de Gaza (cf. Roscher, *Lexicon*, sub verbo), le dieu Mar est peut-être plutôt à rapprocher du mystérieux *Mari* de Jacob de Sarug cité dans Assemani, *Bibl. Or.*, III, 1, p. 327-328 (cf. *Z.D.M.G.*, XXIX, p. 131) : « Il a égaré Harran avec Sin, Ba'al Šamin, Bar Nemré [peut-être Nešre ܢܫܪܐ, cf. le passage de la *Doctrine d'Addai, J. As.*, 1891, II, 229] et *Mari* son chien, etc. », ܘܡܪܝ ܟܠܒܗ. — Pognon (*Inscript. sémit.*, p. 81, n° 44) suppose, à propos de la phrase finale « qu'il soit maudit par Marlaha », qu'une divinité appelée *Mer* ou *Mar* a été très anciennement adorée en Syrie. Il cite à l'appui de son hypothèse une inscription publiée par Pinches (*T.S.B.A.*, VIII, p. 352), où un roi du pays de *Ḫana* porte le nom de [cuneiform] *tukulti me-ir*, qui signifie « secours de Mer ». Pognon cite encore le nom propre de ܡܪܝܗܒ, qu'on pourrait expliquer plutôt par « le dieu Mar a donné » que par « mon seigneur a donné ».

(2) Cf. אלישע.

(3) Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets*, *J. As.*, 1883, n° 21, p. 143 et 507.

l'attribuer au VI^e ou au VII^e siècle av. J.-C. Il semble cependant qu'eu égard à la forme des caractères de l'inscription, il faille descendre au moins jusqu'au V^e siècle.

La facture de ce cachet est certainement syrienne, quoique les motifs aient été empruntés à l'Égypte, probablement par l'intermédiaire de la Phénicie. Connaissant à peu près dans quelle région ce petit monument a été trouvé, je pense qu'il faut l'attribuer aux descendants des populations juives que Sargon avait exilées après la prise de Samarie, «à Khala, sur le Khabour, fleuve de Gozan[1]», à la fin du VIII^e siècle. C'est peut-être à ces mêmes populations qu'il faut restituer le cylindre avec motifs assyriens, publié au *C.I.S.*, part. II, n° 85, comme araméen et portant למרברך.

## 5. BAGUE AVEC NOM PROPRE PALMYRÉNIEN.

Petite bague en or de ma collection, portant gravé en creux sur le chaton un profil d'homme imberbe, regardant à gauche. Les traits du visage et la coupe de cheveux rappellent le faire des bons artistes de Palmyre. Derrière la tête et tracés horizontalement, quatre caractères (fig. 2) nous donnent le nom bien connu de תימו *Taïmou*, *Θαῖμος*, que l'on retrouve fréquemment dans l'onomastique palmyrénienne et nabatéenne. La forme des caractères, du type syriacisant, semblables à ceux de l'inscription de Nazala[2], permet de dater cette bague du milieu du II^e siècle de notre ère. S'il faut en croire le *fellaḥ* de qui je l'ai acquise, elle proviendrait de Sfîré, au sud-est d'Alep.



Fig. 2.

(1-2) (1) II *Rois*, XVII, 6; XVIII, 11. Pour l'attribution de cet événement à Sargon, cf. DHORME, *Les pays bibliques et l'Assyrie*, p. 43 à 46. Pour Khala

## 6. BAGUE PORTE-BONHEUR[1].

Petite bague en or à chaton rond d'émail (?) bleu presque noir, sur lequel se détache en relief et en blanc l'inscription suivante :

ЄVTVXI εὐτύχ(ε)ι

O+OPωN ὁ Φορῶν

Formule bien connue[2]. A noter seulement le φ cruciforme. Provenance incertaine, collection de M. Grapin, vice-consul de France à Caïffa.

## 7. AMULETTE GREC.

Lamelle d'argent, de ma collection, mesurant o m. 13 sur o m. 045, roulée à l'origine, probablement pour être glissée dans une tombe[3] ou plutôt pour être portée au cou dans un étui de métal[4], provenant des environs d'Alep, comme l'amulette judéo-araméen publié par Schwab dans le *Journal asiatique*[5]. Elle porte sept lignes de caractères magiques entremêlés de lettres grecques. Le véritable texte commence à la fin de la septième ligne et couvre encore onze lignes; le tout

et le Khabour, fleuve de Gozan, *op. laud.*, p. 47. — [2] Euting, V, et Clermont-Ganneau, *E.A.O.*, t. II, p. 95.

[1] Je ne possède pas de reproduction de cet objet.

[2] Cf. Leblant, *750 inscriptions de pierres gravées*, dans le tome XXXVII des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, n° 73.

[3] Cf. Clermont-Ganneau, *R.A.O.*, VIII, p. 58.

[4] Cf. Schwab, *J. As.*, 1906, p. 5 et *R.E.S.*, n° 19.

[5] Schwab, *loc. cit.*

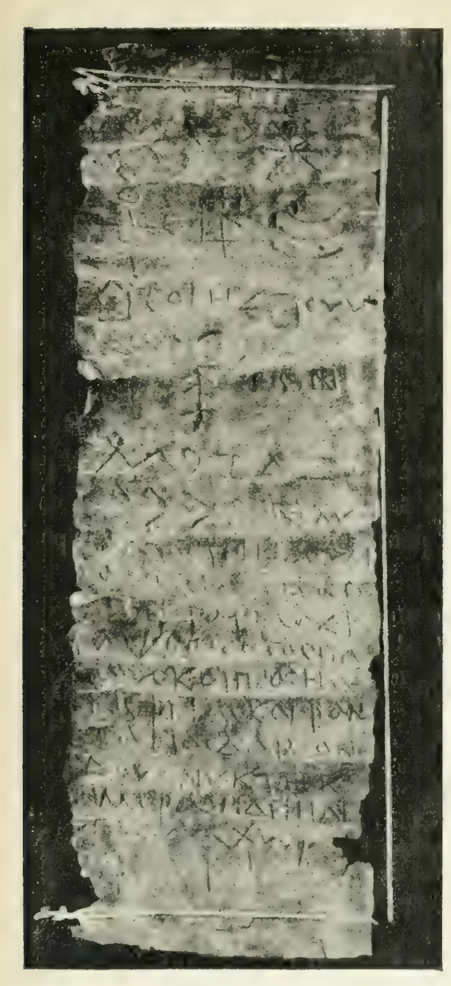


Fig. 3.

. . . . . . . . . λύ
σατε τὴν Ἰουλι
ανὴν ἀπὸ ϖάση
(ση)ς[2] Φαρμακί-
ας καὶ ϖαντὸς ϖά-
θους καὶ ϖάσης ἐ-
νέργιας καὶ Φαν-
τασίας δαιμονώ (*sic*)
δους νύκτας καὶ
ἡμέρας ἤδη ἤδη
ταχὺ ταχὺ ἄρτι
ἄρτι ἄρτι

est gravé à la pointe[1], d'après l'usage ordinairement suivi pour ce genre de textes. On lit sans difficulté comme ci-dessus.

(1-2) (1) La «gravure au poinçon sur une lame de métal» paraît caractériser

*... délivre: Iouliané de tout poison et de toute douleur et de toute influence et apparition démoniaque, nuit et jour, maintenant, maintenant, vite, vite, à l'instant, à l'instant, à l'instant.*

La formule initiale «délivrez» laisse supposer que les caractères magiques qui précèdent expriment les noms des puissances infernales auxquelles on s'adresse. Ces noms seraient peut-être intéressants à connaître, mais j'avoue que je laisse à de plus habiles que moi le soin de les déterminer.

On voit de suite que le but pour lequel cet amulette a été composé n'est pas de vouer un tiers aux esprits infernaux, comme dans les *tabellae devotionis*[1], mais au contraire de protéger une certaine Iouliané contre ce qui pourrait lui arriver de fâcheux. Avons-nous affaire ici à un phylactère préventif ou à un contre-charme? On ne saurait trancher catégoriquement la question; cependant, je pencherais vers la seconde hypothèse.

La finale du texte demandant que l'effet se produise «vite» ou «à l'instant» se retrouve dans les formules magiques analogues grecques[2], gnostiques[3] et arabes[4].

spécialement les tablettes à exécration de l'antiquité classique. *Dict. des Ant.*, sub verbo. — [2] Doublon du graveur, qui a répété *ση*.

[1] *Defixionum tabellae atticae, C.I.G., Appendix.*

[2] Wuensch, *Bulletino communale di Roma*, 1897, p. 103 et pl. VII. Un charme destiné à arrêter les chevaux du cirque se termine également par *ἤδη ἤδη ταχὺ ταχή* (Maspero, *Études Égypt.*, II, p. 306, tabella d'Hadrumète, même finale, etc.).

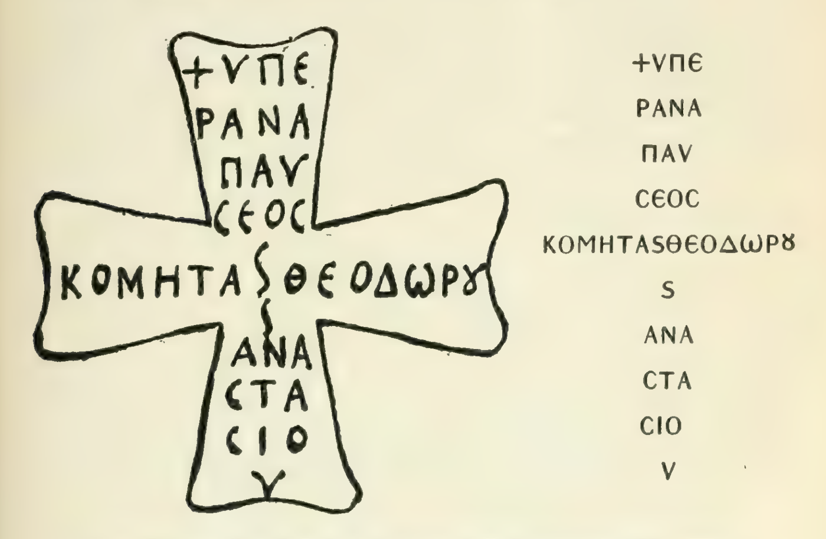
[3] Cf. la formule «vite *ter*» dans les *Lettres à Letronne*, par C. J. C. Reuvens, Leyde, 1830, p. 19 et 47. Du reste les signes magiques qui précèdent le texte rappellent assez certains caractères des pierres gnostiques. Cf. aussi pour ces signes l'alphabet magique qui se trouve au verso du papyrus magique de Leyde, pl. XIV, n° 3, dans *Pap. égypt. démot. à transcriptions grecques*, Leyde, 1839 et les sceaux du papyrus gnostique Bruce, Amélineau, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 1re partie, 1891.

[4] Cf. ce que dit le baron Carra de Vaux dans *J. As.*, 1907, p. 532, où il cite une conjuration arabe extraite du manuscrit arabe de la Bibliothèque

D'après la paléographie, ce texte doit dater du IVe ou du Ve siècle de notre ère.

## 8. CROIX BYZANTINE.

Croix de Malte byzantine en cuivre, appartenant à M. G. Marcopoli, d'Alep, et dont je ne possède pas de reproduction. Elle porte, gravé sur les branches, le texte suivant :




*Pour le repos (de l'âme) de Comètas et de Théodore et d'Anastase.*

## 9. CACHET À INSCRIPTION PEHLEVIE.

Cachet hémisphérique de pierre blanche de la collection de M. A. Marcopoli, percé horizontalement d'un trou de suspen-

Nationale 2662, XVII, fol. 51 v°, pour faire piquer quelqu'un par un scorpion et qui se termine par الوحا pour الوَحَى «vite» suivi du chiffre ٣ «*ter*».

sion. Sur le plat, l'inscription suivante se déroule autour d'un buste d'homme très mal gravé ; époque sassanide :

אפסטאן ול יזדאן

Fig. 4.

*Recours à Dieu.*

Formule très commune sur les cachets de cette espèce : Mordtmann[1] suppose que les Arabes l'ont empruntée aux Persans et il cite à ce propos la légende très fréquente des cachets arabes coufiques يثق بالله disposée ainsi autour du nom ; le nom remplaçant l'image du possesseur, que la religion défendait de reproduire :

بالله

فلان بن فلان

يثق

On peut rapprocher, pour la manière de disposer cette formule, la coutume, encore vivante au Maroc[2], d'encadrer la signature du souhait لطف الله به ou امنه الله ; ainsi :

الله

فلان بن فلان

لطف به

(1) *Z.D.M.G.*, 1864, p. 18, n° 32, *Studien über geschnittene Steine mit Pehlevi Inschriften.*

(2) Voir par exemple E. Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, textes, n^os^ 24, 26, 33, 36, etc. et Nehlil, *Lettres chérifiennes*, n^os^ 5, 6 et 11.

ou plus fréquemment :

الله

لطف

فلان بن فلان به

## 10. INSCRIPTIONS ARABES.

Je dois à la bienveillante amitié du R. P. Ronzevalle les photographies des cinq inscriptions arabes publiées ci-après. N'ayant eu entre les mains que les photographies ici reproduites, je demande toute l'indulgence de mes lecteurs pour les erreurs de lecture dans lesquelles j'ai pu tomber.

### INSCRIPTIONS A ET B.

Toutes deux proviennent des quartiers nord-est de la ville de Homs. Les blocs qui les portent ont été réemployés dans des constructions modernes. A est complète, B présente à droite une lacune d'environ quatre à cinq lettres par ligne, et la fin manque totalement. Les deux textes reproduisent au commencement le verset 256 de la deuxième sourate du Qorân, verset appelé آيَةُ ٱلْكُرْسِىّ «le verset du trône» et se terminent par le nom des défunts pour lesquels ils furent gravés. Je donnerai ici les deux textes côte à côte :

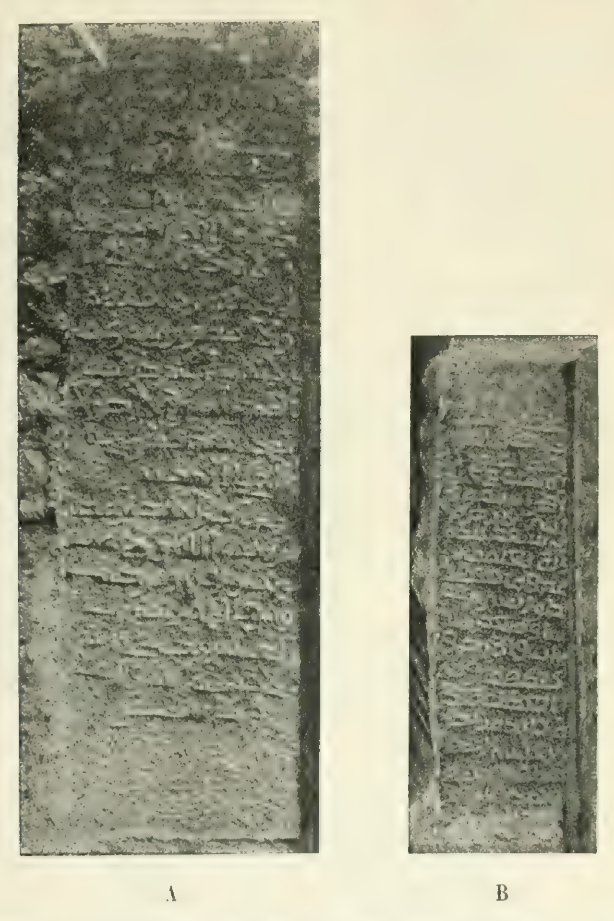
| | A | B |
|---|---|---|
| 1 | إِقْرَ خَتْمَ اللّٰه لا إِلَهَ إِلَّا | بسم] الله الرحمن |
| 2 | هُوَ ٱلْحَىُّ ٱلْقَيُّومُ لا تَأْ | الرحيم] الله لا اله |
| 3 | خُذُهُ سِنَةٌ ولا نَوْمٌ له ما | الا هو] الحى القيوم |

| | | |
|---|---|---|
| 4 | فِى ٱلسَّمَٰوَاتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْ | لا تاخذ]ه سنة ولا نو |
| 5 | ضِ مَنْ ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِنْدَ | م له ما] فى السمو ا |
| 6 | هُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْ[لَ]مُ م[ا] بَيْ[ن]َ | ت وما] فى الارض من |
| 7 | أَيْدِيهِم وَمَا خَلْفَهُمْ | ذا الذ]ى يشفع عنده |
| 8 | وَلَا يُحِيطُونَ بِشَىْءٍ مِنْ عِلْمِهِ | الا بإِذ]نه يعلم ما بين |
| 9 | إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ | أيدي]هم وما خلفه[م] |
| 10 | ٱلسَّمَٰوَاتِ وَٱلْأَرْضَ وَلَا | ولا يحي]طون بشىء من علمه |
| 11 | يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ | الا بما] شاء وسع كرسيه |
| 12 | ٱلْعَلِىُّ ٱلْعَظِيمُ | السمو] ات والارض و |
| 13 | هذا قبر احمد بن عصا | لا يؤده] حفظهما وهو |
| 14 | م رحمه الله ور[ض]ى عنه | العالى] العظيم هذ |
| 15 | ورحم مَنْ قرا ومَنْ كتب | ا قب]ر خالد ...... / |
| 16 | ومَنْ قال ما (?) مغفور فى | ......]ر بن عيسىَ رحمه |
| 17 | العلاتين وكتب فى ربيع | الله وغ]فر له ورحمة |
| 18 | الاخر سنة ستين واربعة | الله على] محمد صلى الله |
| 19 | وماتين | عليه وسلم] |

*A.* Lis jusqu'au bout (la prière) : «Dieu est le seul Dieu; il n'y en a point d'autre que Lui, le Vivant, l'Éternel. Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont prise sur Lui. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient. Qui peut intercéder auprès de Lui sans sa permission? Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, et les hommes n'embrassent de sa science que ce qu'il a voulu leur apprendre. Son trône s'étend sur les cieux et sur la terre et leur garde ne lui coûte aucune peine. Il est le Très-Haut, le Grand[1].

[1] Traduction Kasimirski.

*Ceci est le tombeau d'Aḥmed ben Aṣṣâm, qu'Allah lui fasse miséricorde et soit satisfait de lui, qu'Il fasse miséricorde à celui qui a lu*[1] (*le Qorân pour le défunt*), *à celui qui a écrit* (*cette inscription*) *et à celui qui a pro-*



A B

*noncé* (?) *ce qui est gravé sur* (*ces*) *deux stèles.* (*Ceci*) *a été écrit en Rebîʿ-'l-Aḫar, l'an 264* (*décembre 877*).

[1] Les monuments de l'Égypte antique et les inscriptions nabatéennes nous fournissent de semblables demandes de prières aux vivants de la part des morts.

L. 1. Je traduis [ا]إقر ختمة comme je le fais en considérant que ختم a ici le sens de ختمة «lecture du Qorân d'un bout à l'autre comme acte de dévotion pour un mort».

L. 17. العلاتين, duel de علاة, qui signifie ordinairement «pierre sur laquelle on pose un objet». Peut-être serait-il préférable de lire, au lieu de ce mot, inconnu dans le sens que je lui attribue, العلامتين, en supposant une faute du graveur. Le duel s'explique par la coutume qu'ont les Musulmans de dresser deux pierres sur leurs tombeaux, l'une à la tête, l'autre aux pieds; le texte devait être répété sur une seconde stèle que nous ne possédons pas.

Ainsi qu'on peut le voir sur la photographie, les points sont assez souvent indiqués.

B. Le texte de cette inscription se distingue seulement de celui de A : 1° en ce qu'il faut restituer en tête la formule بسم الله الرحمن الرحيم; 2° par la finale, que je traduis :

*Ceci est (le tombeau de .....) Khâlid ....., fils de 'Isâ qu'(Allah) lui fasse miséricorde et le pardonne et que (la miséricorde d'Allah soit sur) Moḥammed (qu'Allah prie pour lui et lui accorde le salut .....).*

Ce texte est entièrement dépourvu de points diacritiques; la forme curieuse du ى final rappelle encore celle du *yod* nabatéen. Il me paraît plus ancien que A.

## INSCRIPTION C.

Je ne possède aucun renseignement sur l'origine de cette inscription. Elle doit cependant provenir de Homs comme les précédentes. Comme elles, c'est une épitaphe coufique. Le bloc qui la portait a été réemployé comme pierre de construction. Il est couché horizontalement au-dessus des voussoirs d'une porte moderne. Cet emploi a obligé les ouvriers à entamer la partie droite de l'inscription, afin de lui faire embrasser la

courbe du cintre. De ce fait, quelques caractères ont disparu au commencement des lignes. La fin du texte manque.

1 ب[سم الله الرحمن ا

2 لرح[يم شهد الله ا

3 نه] لا اله الا هو و

4 الم[لائكة واولوا

5 الع[لم قائمًا با

6 القس[ط لا اله الا هو

7 العز]يز الحكم[1] ه

8 ذ]ا قبر الحميدة (?)

9 بنت] عمرو بن قيس (?)

10 بن] عيسى رحمها

11 الله و]غفر لها وجز

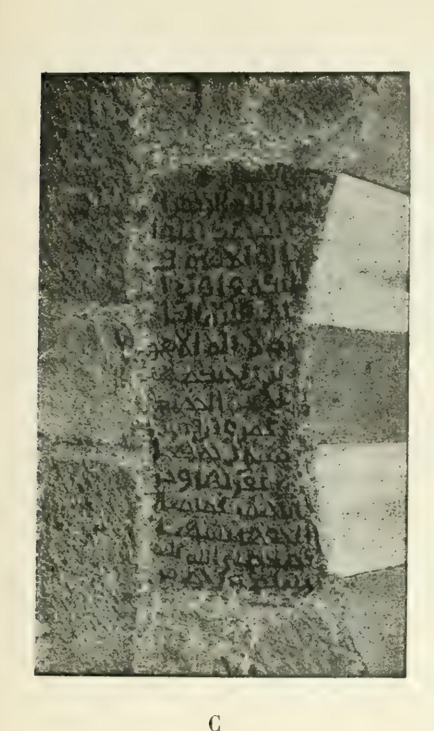
12 اه[ا بأحسن عملها

13 و]الحقها بنبيها

14 م[حمد صلى الله عليه

15 و]سلم ورحم من

16 et suiv. (?) [قرا ومن كتب ومن قال . . . . . وكُتِب في . . . . سنة]



C

(1) *Au nom d'Allah le clément,* (2) *le miséricordieux. Dieu a rendu ce témoignage :* (3) *Il n'y a point d'autre dieu que lui;* (4) *les anges et les hommes doués* (5) *de science répètent :* (6) *Il n'y a point d'autre dieu que lui,* (7) *le Puissant, le Sage*[2]. (8) *Ceci est le tombeau de Al-*

[1] Faute du graveur pour الحكيم.

[2] *Qorân*, sour. III, 16, trad. Kasimirski.

*Ḥamîda,* (9) *fille de ʿAmr ben Qaïs* (10) *ben ʿIsâ, qu'Allah lui fasse miséricorde* (11) *et lui accorde le pardon, qu'il la rétribue* (12) *pour ses bonnes actions* (13) *et la place (en compagnie) de son prophète Moḥammed (qu'Allah prie pour lui* (15) *et lui accorde le salut), qu'il fasse miséricorde à celui* [(16) *qui a lu (le Qorân pour le défunt), à celui qui a écrit (cette stèle)* (17) *et à celui qui a prononcé .....* (18) *a été écrit le .....* (19) *l'an ......*

L. 8. لحميد]ة; la lecture de ce nom est très incertaine.

L. 13. A rapprocher de *Qorân*, sour. XII, 102 : لحقنى بالصالحين «place-moi au nombre des vertueux».

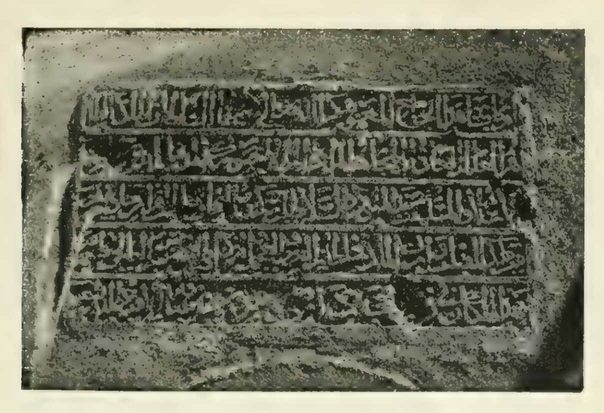
Les lignes 16 et suivantes ont été restituées d'après la finale de A.

Il m'a semblé intéressant de grouper ici les trois inscriptions A, B, C. Leur rapprochement permet de donner une date approximative à B et C. Le texte A, dont l'écriture me paraît moins ancienne que celle de B et C, porte la date de 264 de l'hégire. On en peut, je crois, conclure que ces dernières ont été gravées, pour le moins, à la fin du IIe siècle de l'hégire. Il est en outre très probable que B et C aient appartenu aux membres d'une même famille dont l'aïeul commun se nommait ʿÎsa.

### INSCRIPTION D.

Linteau encastré au-dessus de la porte de la mosquée de Qârâ قارا, village situé au nord de Yabroûd. Ce point présentait une assez grande importance à l'époque des Croisades : il y existait un relais pour la poste par pigeons entre Damas et Homs. Les pigeons allaient en effet de Damas à Baalbeck, puis à Qârâ et de là à Homs. Ce village est également mentionné commé étape pour le transport de la neige entre Qastâl et Homs. Il était habité par des Chrétiens et fut ensuite repeuplé presque exclusivement de Musulmans, ainsi que nous l'apprend Novaïri et que nous le verrons au sujet de l'inscription

ici étudiée. Cinq lignes de neskhi mamlouk assez bien conservées, qui se lisent :



D

1 امر بانشاء هذا الجامع المعمور بذكر الله تعالى [مولانا] السلطان الملك الظا

2 هر العالم العادل المجاهد المرابط المظفر المنصور ركن الدنيا والد[ين سلطان]

3 الاسلام والمسلمين سيد الملوك والسلاطين اسكندر الزمان صاحب القران حاكم الحر

4 مين ملك القبلتين وارث المُلك سلطان العرب والعجم والترك ابى الفتح بيبرس الصالحى واتمام (?)

5 هذا المكان فى ذى الحجة سنة اربعة وستين وستمية بنيابة الامير عز الدين ،

*A ordonné la construction de cette mosquée où l'on mentionne sans cesse Allah, le Très-Haut — Notre maître le Sultân al-Malik al-Ẓâhir, le savant, le juste, le champion de la foi, l'assidu des ribâts, le victorieux, le vain-*

*queur, Rukn-al-Dunya wa-al-Din, le Sultân de l'Islâm et des Musulmans, le seigneur des rois et des sultâns, l'Alexandre de ce temps, né sous une bonne étoile, le possesseur des deux ḥarams (la Mekke et Médine), le commandeur des deux qibla (La Mekke et Jérusalem), l'héritier du royaume, le Sultân des Arabes, des Persans et des Turcs, Abû-l-Fatḥ Baïbars al-Ṣâliḥi. Ce lieu (a été) terminé*[1] *au mois de Ḏû-l-Ḥijja, l'an 664 (septembre 1266) par les soins de l'Émir 'Izz-al-Din . . .(?).*

Cette inscription fut gravée par Beïbars lorsque, étant allé au devant de ses armées qui revenaient d'une expédition contre Haitoun, roi d'Arménie, il voulut châtier d'une façon exemplaire les Chrétiens de Qârâ, coupables d'avoir saisi des Musulmans et de les avoir vendus comme esclaves aux Francs.

A cette occasion, le Sultân ruina le village, incendia le couvent, massacra les habitants, tortura les moines et transforma l'église en mosquée[2]. Voici comment Novaïri rapporte le fait[3] :

Le Sultân étant parti de Damas pour aller à la rencontre de l'expédition de Sîs, passa près de Kârâ le 6e jour du mois de Dhoulhidjeh et ordonna de mettre cette ville au pillage. Voici le motif qui provoqua cette mesure rigoureuse. Un palefrenier qui était au service de l'eunuque Mourchid, commandant des troupes de Hamah, revenant de la cour du sultân avec son maître, et étant entré dans le lieu nommé al-Aioun[4], tomba malade et passa la nuit dans cet endroit. L'eunuque ignorait cet événement. Deux habitants de Kârâ allèrent trouver cet homme et l'attirèrent chez eux pour lui donner l'hospitalité. Il séjourna auprès d'eux durant trois jours et recouvra la santé. Alors ses deux hôtes l'emmenèrent

[1] اتمام est très douteux; on trouve ordinairement à cette place une formule telle que . . . كان ابتداء هذا.

[2] Le fait est rapporté par plusieurs historiens arabes : Aboulféda (*Hist. des Croisades*, t. I, p. 151), Macrizi (*Hist. des sultans mamlouks*, trad. Quatremère, 2e partie, p. 34-35) et Novaïri, dont je cite le récit.

[3] Traduction de Quatremère dans *Hist. des mamlouks*, p. 35, n. 41.

[4] Quatremère, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, donne العمور sans traduction; je lis العيون d'après la photographie d'un manuscrit du نهاية العرب في فنون الادب conservé à la Bibliothèque sultanienne du Caire. Il existe en effet de nombreuses sources sur la route au nord de Qârâ et un nom comme منزلة العيون est tout naturel.

pendant la nuit et le conduisirent au Château des Curdes où ils le vendirent pour une somme de 40 dinars *souris*. Cette même année, un marchand de Damas s'étant rendu au Château des Curdes, pour payer la rançon des prisonniers, racheta entre autres ce palefrenier, qu'il conduisit à Damas, où il lui rendit la liberté. Cet homme se mit au service d'un soldat et fut au nombre de ceux qui accompagnaient le Sultân dans sa marche. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville de Kârâ, le palefrenier se présenta à l'audience de l'Émir Farès-eddin, l'atabek et lui rendit compte de son aventure. L'Émir lui ayant demandé s'il reconnaîtrait celui qui l'avait vendu, il répondit affirmativement. On le fit partir accompagné de plusieurs *djandârs*. Il rencontra un des deux hommes qui l'avaient trompé, l'arrêta et le conduisit en présence de l'atabek, qui se hâta de communiquer l'affaire au sultan. Ce prince fit comparaître les deux adversaires et les confronta l'un avec l'autre. L'habitant de Kârâ nia le fait. Le palefrenier certifia qu'il reconnaîtrait la maison et tout ce qu'elle renfermait. L'habitant de Kârâ se vit contraint d'avouer la chose; puis il ajouta : «Je ne suis pas seul à commettre de pareils actes; tous les habitants de la ville y prennent part.» Des moines de Kârâ s'étaient rendus à la tente du Sultan, apportant des provisions; le prince les fit arrêter, puis, montant à cheval, il se transporta en personne au monastère situé en dehors de la porte de Kârâ, fit massacrer ceux qui s'y trouvaient renfermés et livra l'édifice au pillage. Étant revenu sur ses pas, il ordonna à ses troupes de se mettre en marche, et marcha vers la colline située hors de Kârâ, du côté Nord. Ayant mandé Abou-l-Izz, *reis* de la ville, il lui dit : «Nous avons dessein d'aller à la chasse.» Les habitants eurent ordre de sortir. Une partie d'entre eux s'avança en dehors de la place. Lorsqu'ils furent à une assez grande distance, le Sultan ordonna de leur trancher la tête, ce qui fut exécuté. Il n'échappa au carnage que ceux qui prirent la fuite et allèrent se cacher dans les maisons et dans les puits. Plusieurs s'étaient cantonnés dans les tours, obtinrent la vie sauve et furent retenus prisonniers. Ils étaient au nombre de mille soixante-dix, tant hommes que femmes et enfants. Quelques-uns se réfugièrent auprès d'Abou-l-Izz, reis de la ville; le Sultan lui accorda leur liberté. Bientôt après les moines qui avaient apporté des provisions furent, par ordre du Sultan, fendus par le milieu du corps. L'armée reçut l'ordre de mettre le feu à la ville, ce qui fut exécuté. *L'église fut convertie en mosquée* [1]. On amena dans cette

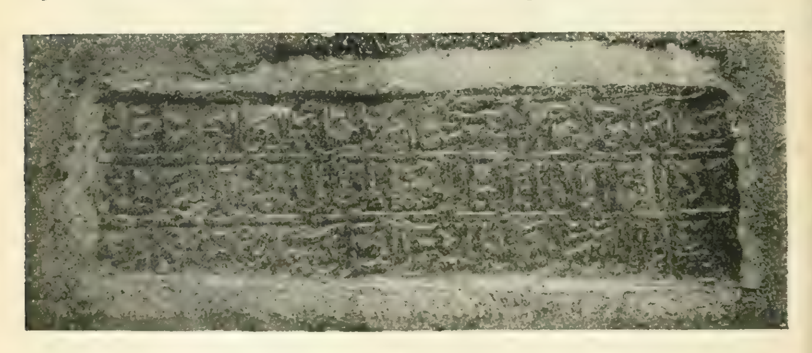
[1] Toujours d'après les photographies du Caire : ثم امر ان يجعل كنيستهم جامعا.

ville un grand nombre de Turcomans et d'autres habitants; en sorte qu'elle se trouva remplie. On y plaça un Khâtib et un Kâdi. Avant cette époque elle était entièrement habitée par des chrétiens . . . Lorsque le Sultan eut terminé de tuer les habitants de Kârâ et de piller leurs biens, il se dirigea vers Hama . . . puis retourna à Damas le 24.

Notre texte ne souffle mot des circonstances qui accompagnèrent la transformation de l'église de Qârâ en mosquée et même, comme à l'ordinaire, il laisserait entendre que Baïbars a créé, et non pas tout simplement désaffecté, l'édifice qui devait servir de mosquée à Qârâ. L'inscription ici publiée, outre son intérêt historique, offre donc un réel intérêt archéologique, car elle permettra de situer avec précision l'emplacement de l'ancienne église, sur les ruines de laquelle s'élève la mosquée actuelle.

### INSCRIPTION E.

Inscription gravée sur le minaret de la mosquée de Aqraba, petit village au sud-est de Damas. Trois lignes de neskhi :



E

1 بسم الله الرحمن الرحيم إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ ٱللّٰهِ مَنْ أَمَنَ بِٱللهِ
وَٱلْيَوْمِ ٱلْآخِرِ أمر بانشاء

2 هذه المأذنة المباركة المقرّ العالى الحسامى طرنطاى المنصورى نادب السلطنة

3 المعظمة بتولى العبد الفقير الى الله لوءلوء المسعودى الحسامى فى شهور سنة ست وثمانين وستماية للهجرة

«*Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Que fréquente les mosquées d'Allah seulement celui qui croit en Dieu et au jour* (*du jugement*) *dernier*[1].» *La construction de ce minaret béni a été ordonnée par Son Altesse éminente El-Ḥussâmi Ṭoronṭai al-Manṣûri, na'ïb-al-Saltanat-al-Mu'aẓẓama.* (*Il a été édifié*) *sous l'administration du pauvre serviteur d'Allah Lou'lou' al-Mas'ûdi, al-Ḥussâmi dans un des mois de l'an 686 de l'hégire* (1287).

Le personnage qui ordonna la construction n'est autre que Ḥussam eddin Ṭoronṭai, qui fut au service du sultan al-Malik al-Manṣoûr Kalaoun, ainsi que l'indique l'épithète d'al-manṣoûri ajoutée à son nom. Il fut gouverneur d'Egypte sous ce prince, dirigea plusieurs campagnes en Syrie et dans le Saïd et fut mis à mort en 689 (1290) par le sultan al-Malik al-Achraf Khalîl, contre lequel il avait conspiré. L'année où notre inscription fut rédigée, Ṭoronṭai était probablement passé par Damas, alors qu'il se rendait à Sahioun pour châtier Sonkor Achkar[2].

## 11. INSCRIPTIONS GRECQUES.

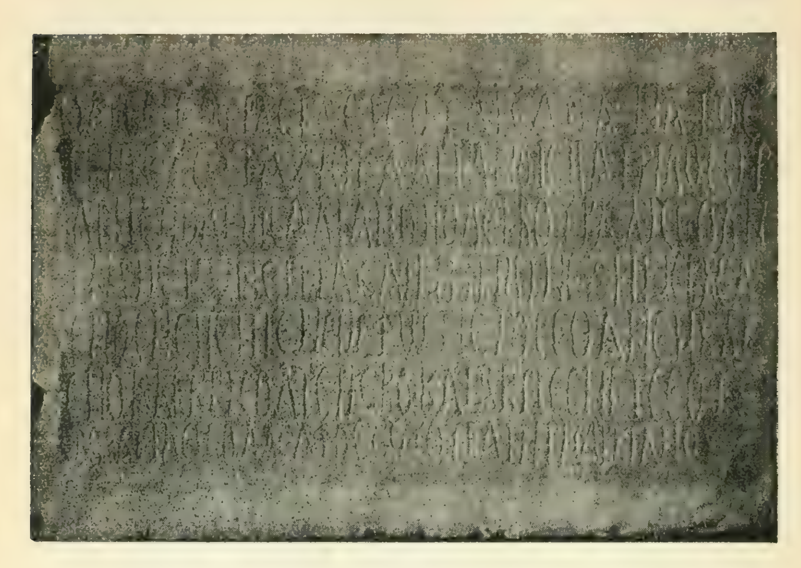
### A. INSCRIPTION DE BEÏSAN.

Plaque de marbre blanc sale apportée de Beïsan, l'ancienne Scythopolis, à Damas, où j'ai eu l'occasion de l'étudier en

(1) *Qorân*, sour. IX, 18.

(2) Cette expédition est mentionnée dans l'*Hist. des sultans mamlouks*, de Macrizi, trad. Quatremère, à l'année 686.

mai 1914. Titulus funéraire comprenant sept lignes très nettement gravées :



A

ΘΑΡCΕΙΒΟΥΡΑΕΙΔΕΙCΟΥΔΙCΑΘΑΝΑΤΟC
ΥΕΙΟCΖΟΥΡΑΖΙΟΚΑΛΙΓΑΡΙΟΙCΠΑΤΡΙΔΟCΘΡ
ΑΚΗCΠΟΛΕΩCΑΔΡΑΝΟΠΟΛΕΙΒΟΥΡΑΔΙCΕΘΑΝ
CΝΩΕΤΩΝΕΠΤΑΚΑΙΗΗΝΩΝΕΞΗΜΕΡΑCΑ
ΕΝΟCΗCΠΕΝΤΕΝΕΩΦΩΤΙCΤΟCΕΘΑΝΕΝΚΑΙ
ΕΝΘΑΔΕΚΠΕΘΑΡCΙΡΕΒΟΚΑΤΑΚΙΤΕΕΝΓΥCCΟΥ
ΒΟΡΑΕΙΔΕΙCΟΑΔΕΛΦΟCCΟΥΘΥΓΑΤΗΡΗΑΡΚΙΑΝΟΥ

A *bis*

*Θάρσει Βουραείδεις οὐδὶς ἀθάνατος*
*υἑίος Ζουράζιο καλιγάριοις ϖατρίδος Θρ*
*άκης ϖόλεως Ἀδρ[ι]ανόπολει Βουράδις ἔθαν-*
*(ε)ν ὠ ἐτῶν ἑπτὰ καὶ μηνῶν ἕξ ἡμέρας α'*
*ἑνὸς* HC *ϖέντε νε(ο)φώτιστος ἔθανεν καὶ*
*ἐνθάδε κῖτε ϑάρσι Ῥέβο κατακῖτε ἐνγύς σου*
*Βοραείδεις ὁ ἀδελφός σου ϑυγάτηρ Μαρκιανοῦ.*

Un seul passage douteux, au commencement de la ligne 5, après *ἑνός*, les lettres HC, qui semblent bien être une faute du graveur pour *ωρ* = *ὥρ(ων)πέντε* [1].

Je traduirai :

*Courage Bouraidis, personne n'est immortel, fils de Zourazios,* caligarius [2], *de patrie de Thrace, (natif) de la ville d'Andrinople. Bouraidis est mort à sept ans, six mois, un jour et cinq (heures), il est mort nouvellement baptisé* [3] *et ici repose. Courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis, ô fille de Marcien.*

La grammaire dans ce texte est fortement malmenée, et l'orthographe n'a pas subi un meilleur traitement, altérée qu'elle est par l'iotacisme : *υἑίος* et *καλιγάριοις*, etc. Ce dernier mot suppose la prononciation *καλιγάρις* et un effort pour corriger, effort impuissant qui fait répéter encore le son *ι* en écrivant *οι*. Les sons *ο* et *ου* sont également confondus. Quant à l'alternance des voyelles *υ*, *ω*, *οι* par exemple, elle est fré-

[1] Je dois cette conjecture au R. P. Mouterde, que je tiens également à remercier ici d'avoir dessiné le fac-similé de l'inscriptiou de Beïsan reproduit dans cet article.

[2] *Καλιγάριος* s'est rencontré au moins une fois en épigraphie grecque à l'époque chrétienne tardive, Duchesne, *B.C.H.*, 1883, p. 243, n° 41 (Korcyros, Isaurie). Sur l'usage du mot dans l'épigraphie latine, voir Ruggiero, *Dizionario epigraphico*, sub verbo.

[3] Pour l'usage épigraphique de *νεοφώτιστος*, voir I. Dölger, *Ἰχθύς*, *Das Fischsymbol*, p. 190; y joindre Ramsey, *Studies in the Eastern Roman Provinces*, p. 175, n° 67.

quente dans l'onomastique thrace[1], à laquelle appartiennent les noms de cette inscription.

Le nom de Βουραείδεις semble être formé du composant Βουρ, qui se rencontre dans beaucoup de noms propres thraces[2]. La forme patronymique de ce nom fait songer aux Βορεάδαι, dont la naissance et la légende étaient attribuées à la Thrace. On peut aussi comparer à ce nom celui d'un neveu de Justinien, Βοραίδης[3].

Ζουραζίο est un autre nom thrace connu au génitif, *ο* pour *ου*[4].

Ῥέβο me paraît être le vocatif de Ῥεβοῦς et devoir être rapproché d'un nom de femme, retrouvé au vocatif également (Ῥίβου) à Délos[5]. Si la traduction que je propose : «courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis, ô fille de Marcien» est exacte, il faut supposer que Rébou était la sœur utérine de Bouraidis. On pourrait aussi à la rigueur regarder θυγάτηρ Μαρκιανοῦ comme la signature de la personne qui a fait graver le monument et qui serait alors la mère (?) des enfants. Dans ce cas, la phrase finale serait à traduire : «Courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis. La fille de Marcien (a fait faire).

Cette inscription paraît ne pas pouvoir être placée plus haut que le IVe, voire le Ve siècle de notre ère. Elle aura été gravée pour les enfants d'un des nombreux Thraces combattant en Syrie dans l'armée romaine ou l'armée byzantine.

(1) Cf. Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, 1896, p. 226, par exemple Ῥυμητάλκης, Ῥυμετάλκης, Ῥυμιτάλκης, Ῥωμετάλκης, *Rumitalca* et Ῥοιμητάλκας.

(2) Kretschmer, *op. laud.*, p. 214, 226 et suiv.; G. Seure, *B.C.H.*, 1898, p. 548.

(3) Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, sub verbo et peut-être aussi *Bordeas Zabdiboli* (*C.I.L.*, III, 14216), nom d'un soldat mort à Tibiscum, en Dacie, bien que le second nom porte plutôt à rechercher l'origine du premier également à Palmyre.

(4) Cf. Ζουράζεις sur la stèle de Pyzos, *B.C.H.*, 1898, p. 486, l. 26 (G. Seure); *op. laud.*, p. 548 et 550. G. Seure rapproche Ζυράξης, nom gète (Dion Cass., XLI, 26) et *Durazis*, *C.I.L.*, III, 12392; Kretschmer, *op. laud.*, p. 228, cite encore *Durze*, *C.I.L.*, VI, 228.

(5) *B.C.H.*, 1909, p. 517, n° 38.

## B. INSCRIPTIONS DE MÉNIN.

Les deux inscriptions suivantes ont été copiées par moi en juin 1914 dans la mosquée de Ménin, petit village situé à trois heures et demie au nord-est de Damas. Elles étaient grossièrement gravées sur des blocs de calcaire blanc très friable et provenaient des tombeaux percés au flanc de la colline[1] qui fait face au village. Les blocs avaient été transportés dans la mosquée, dont ils devaient servir à réparer le pavage.

*a.* Linteau horizontal, mesurant 1 m. 35 de long, 0 m. 42 de large et 0 m. 20 d'épaisseur :

ΕΤΟΥϹ ξΨ ΛΩΟΥ ΙΕ ΛΥϹΑΝΙΟϹ
ΚΕ ΑΓΑΡΟϹ ΛΥΘΟξΟΙ ϹΑΒΑΤΙΟΥ ΑξΙΟΥ

.a.

Ετους ξψ' Λῴου ιε' Λυσανίος
κ(αὶ) Ἄγαρος λ(ι)θοξό[ο]ι Σαβατίου Ἀξίου

Cette inscription paraît être la signature des tailleurs de pierre chargés de creuser le tombeau.

Λυσανίος est connu. Ἄγαρος apparaît pour la première fois. Le féminin Ἀγαρη se trouve deux fois dans Waddington, nos 2200 et 2405. Ces noms procèdent probablement de Ἄβγαρος, par suite de la prononciation spirante du β[2].

Σαβάτιος s'est déjà rencontré sous les formes Σαββάθαιος[3], Σαββάτιος[4] et Σαββατοῦς (gén.)[5].

[1] Cette colline m'a semblé percée de plusieurs grottes funéraires.

[2] Ἄβγαρος, *B.C.H.*, 1897, p. 49, n° 37 et Wadd., 2046. On aurait *Abgaros* < **Avgaros* < **Aggaros* < *Agaros*.

(3-5) [3] A Kérak du Hauran, Dussaud et Macler, *Voyage archéol. au Safa*,

Ἄξιος, nom curieux, peut-être dérivé de l'acclamation syriaque אכסיוס dont on saluait les évêques en se portant à leur rencontre, cette acclamation elle-même n'étant autre chose que le grec ἄξιος [1].

L'an 760 des Séleucides correspond à l'année 438 de J.-C.

*b.* Ce fragment se rapporte à une autre inscription et provient peut-être d'un autre tombeau. Hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 20.




[ἔξ] εἰδίων ἐποίσεν.

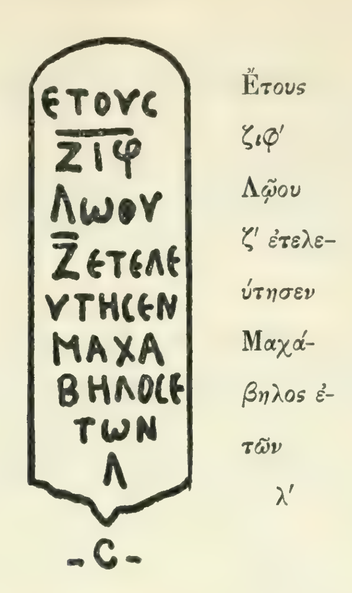
C. INSCRIPTION DE HARRAN-EL-AWÂMÎD.

Stèle de basalte noire provenant, paraît-il, de Harran-el-Awâmîd, site antique situé à une quarantaine de kilomètres à l'est de Damas. Elle présente la forme habituelle des inscriptions funéraires du Hauran : une longue dalle cintrée en haut. La face est grossièrement dressée, la partie postérieure à peine dégrossie. Ce petit monument avait été acquis par moi en juin 1914, alors que j'étais à Damas. J'en ai fait don dernièrement au musée (?) de cette ville.

p. 205, n° 85, dans une épitaphe qui serait celle d'un Juif. — [4] A Korycos d'Isaurie, Mgr Duchesne, *B.C.H.*, VII, p. 240, dans une inscription chrétienne de basse époque. — [5] En Attique, Ch. Bayet, *B.C.H.*, II, p. 33, dans une inscription chrétienne.

[1] Clermont-Ganneau, *R.A.O.*, VIII, p. 76, note de l'abbé Chabot. Cf. Ἄξιως

Le texte se lit avec certitude :




Type d'inscription connu. La date, comptée selon l'usage d'après l'ère des Séleucides, correspond à l'année 205 de notre ère. Seul le nom de Μαχαϐήλος est digne de remarque. Je le crois nouveau [1]. Il correspond peut-être à un original sémitique comme מיכבל ou מיכבעל «celui qui est comme Bêl ou Baal, sur le type de מיכאל. L'α de Μα... aurait dans ce cas été employé pour transcrire la voyelle brève de timbre indéterminé qu'on entend encore aujourd'hui dans la prononciation de l'arabe *m'ḥail.* Quant à expliquer Maḥâbêlos par les racines מחה ou מכה qui signifient «blesser, détruire», etc., les habitudes onomastiques de la région ne permettent pas d'y songer.

Wadd., n° 2543 et ΑΞΙΩΣ de la stèle peinte de Sidon (n° 6), *Rev. Arch.*, 1904, p. 11 (Jalabert).

[1] Wadd., n° 1875 a, donne bien ΜΑΧΧΙ . . ΛΟΥ et lit Μαχχι[ϐή]λου, mais Dussaud, *Voyage au Djebel Druz,* p. 213, assure qu'il faut corriger le premier χ en λ, ce qui en fait un nom bien connu.

## 12. INSCRIPTIONS SYRIAQUES.

Lors de mon séjour à Alep en 1910-1911, j'ai eu l'occasion de copier les trois inscriptions syriaques suivantes :

### A

Stèle funéraire païenne de 0 m. 60 sur 0 m. 48, en calcaire rougeâtre, portant à la partie supérieure un bas-relief représentant un aigle éployé enlevant dans ses serres un foudre et une bandelette[(1)]. La tête de l'aigle a disparu avec le sommet de la stèle. En bas, dans le champ, inscription de quatre lignes horizontales en caractères estranghélos. Aucune provenance ne m'a été indiquée. Je crois cependant que ce monument a été trouvé à Orfa[(2)].

Le texte se transcrit :

| | | |
|---|---|---|
| צלמא דעבדו | 1 | *Image qu'ont faite* |
| אבסכא ובכוסא | 2 | *Absako et Bakouso,* |
| בני ברס לאיו | 3 | *fils de Baras, à Ayou,* |
| חתהון לכתא חבל | 4 | *leur sœur en terre, hélas.* |

L. 1. Contrairement à un usage assez fréquent, le mot צלמא «image»

(1) Le bas-relief n'est pas reproduit sur la photographie de l'estampage; on aperçoit seulement les deux extrémités de la bandelette, qui retombent de part et d'autre de l'inscription. Le petit croquis extrait de mon carnet, que je publie également, donnera une idée de l'ensemble.

(2) Il me semble être parent de celui que j'ai publié dans *M.F.O.*, V, p. 78, n° 3, et qui vient certainement d'Orfa. Comparer aussi la formule finale avec le n° 45 de Pognon, *Inscript. sémit.*, provenant également d'Orfa.

0,60

.A.

est ici au masculin, bien qu'il s'agisse d'une femme[1]. Il est vrai qu'on ne dit pas «image de N», mais «image faite pour N». Le bas-relief paraît en effet ne pas avoir représenté la défunte, mais un aigle. Ceci pourrait peut-être fournir un argument en faveur de la thèse de ceux qui soutiennent qu'en Syrie, aux basses époques tout au moins, l'aigle des monuments funéraires n'est pas une personnification du mort[2].

Le ו final de עבדו paraît avoir été gravé fautivement comme un ם.

L. 2. J'ignore l'origine du n. pr. masc. אבסכא; quant à בכוסא, c'est le nom bien connu de *Βάκχος*.

L. 3. Le nom propre ברם me semble devoir être rapproché de celui de ברסא que porte un évêque d'Édesse dans *B.O.*, I, 396-398.

איו, n. pr. fém., peut être rapproché pour la terminaison de עיו, n. pr. également féminin, Pognon, *op. laud.*, n° 44.

L. 4. Je crois que le trait qui joint le ן de חתהון au ל qui suit est accidentel, de même que les traits qui s'élèvent dans l'interligne à la fin de la ligne 4.

לכתא = כתא + ל, que je compare à la formule finale de Pognon, *op. laud.*, n° 45. Je suppose que le ל qui précède כתא lui donne une valeur adverbiale; comparer les locutions לשוקא, לקובלא, etc.

En comparant la graphie de ce texte avec celle de ceux qu'a publiés M. Pognon, je crois qu'on peut le faire remonter à la fin du IIIe siècle de notre ère.

B

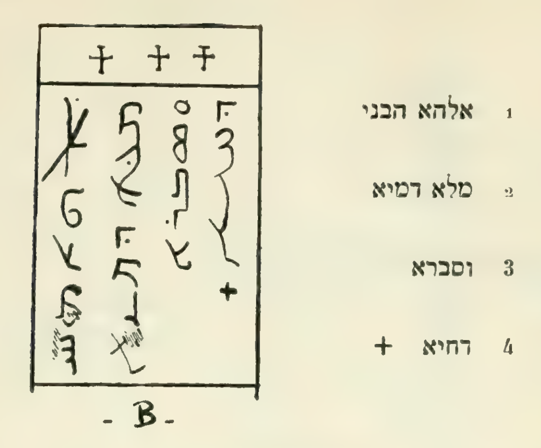
Dalle rectangulaire de calcaire blanc, mesurant 0 m. 50 sur 0 m. 34, trouvée aux environs d'Alep et transportée au musée de Constantinople quelque temps après la découverte[3]. En haut, trois croix au-dessus d'un trait. Le texte comprend quatre lignes, à lire de haut en bas; les croix indiquent que la pierre était bien dressée verticalement sur le petit côté.

(1) Pour cet usage, cf. Pognon, *Inscript. sémit.*, p. 181-183 et ce que je dis *M.F.O.*, *loc. cit.*

(2) L'aigle figuré sur les monuments funéraires de Syrie a été étudié en dernier lieu par S. Ronzevalle, *M.F.O.*, V, p. 1*-62*, où l'on trouvera la bibliographie du sujet.

(3) Je ne possède plus les estampages de ce texte, ni du suivant : ils ont été détruits pendant la guerre, et je suis obligé de reproduire ici les copies de mon carnet.

Je lis :




1 *Dieu, donne-moi*
2 *l'abondance de l'eau*
3 *et l'espérance*
4 *de la vie.*

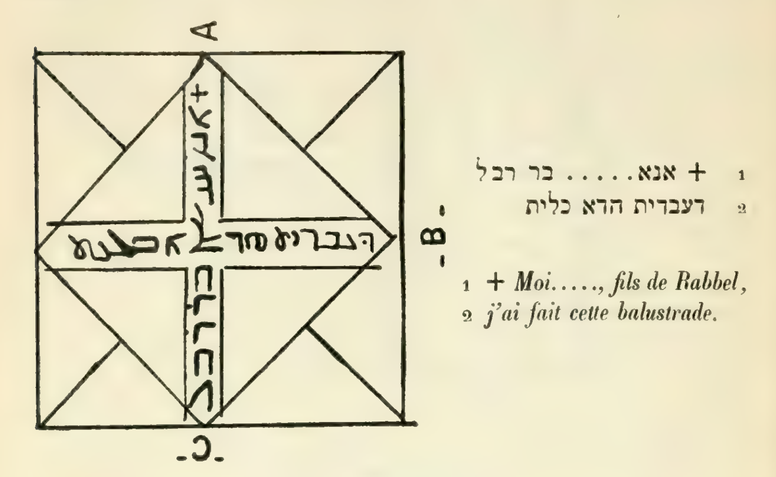
Cette inscription, certainement chrétienne, rappelle l'expression *ἔδωκεν ἄν σοι ὕδωρ τό ζῶν* de l'Évangile de saint Jean [1]. Son contenu me fait supposer qu'elle était voisine d'un baptistère. On peut difficilement songer à y voir une inscription funéraire, attendu qu'elle ne contiendrait pas alors le nom du défunt.

C

Bloc carré (0 m. 60 sur 0 m. 60) de basalte noir rapporté à Sfiré d'un endroit situé à l'ouest, dans le Ḥâss, qu'on m'a dit se nommer معلّق *mʿallaq*. De par sa forme et son ornementation [2], paraît avoir fait partie d'un cancel. Une ligne verticale

[1] IV, 10; cf. IV, 14.
[2] Cf. *Princeton Expedition*, part IV, nos 22 et 24.

et une ligne horizontale se coupant, gravées sur les bras d'une croix :




1 + אנא. . . . . בר רבל
2 דעבדית הדא כלית

1 + *Moi....., fils de Rabbel,*
2 *j'ai fait cette balustrade.*

L. 1. La copie de mon carnet ne me permet pas de déchiffrer le premier nom propre.

L. 2. Remarquer la forme עבדית, déjà expliquée par Pognon [1]. Au lieu de כלית, on attendrait l'état emphatique כליתא.

Le ד et le ר sont pointés, le ב et le כ presque semblables; ce texte peut donc être attribué tout au plus au VIᵉ siècle de notre ère.

## 13. ORIGINE DU MOT נוהדרא.

M. Pognon, dans ses *Inscriptions sémitiques* [2], avait supposé que le mot נוהדרא devait provenir d'une forme pehlevie **nouhadâr* ou **nohadâr,* composée d'un substantif et du suffixe *dâr* que l'on retrouve dans les mots persans دفتردار «greffier»,

[1] *Op. laud.*, p. 57-58, qui dit que primitivement la 1ʳᵉ personne du singulier du parfait était déjà *ith* ית dans la région d'Antioche et d'Alep, et qu'elle devint ensuite la forme en usage chez les Melkites, qui furent, jusqu'à l'invasion arabe, majorité dans la Syrie du Nord.

[2] N° 5.

سرداز « général ». Nöldeke[1] a rapproché avec raison de ce mot le *Nohodares* d'Ammien Marcellin, où, dans la phrase *Nohodares quidam nomine e numero optimatum*[2], l'auteur latin prend le titre dont il s'agit pour un nom propre[3]. Une note de M. Andreas placée à la fin de l'ouvrage de M. A. Christensen, *L'Empire des Sassanides,* nous apprend, au sujet d'un fonctionnaire nommé *nakharar* « gouverneur » (?) par Moïse de Khorène[4], que ce titre provient de l'iranien *nakhudhâr* (*r* = *dh*) et qu'on le retrouve non seulement dans le passage d'Ammien Marcellin cité plus haut, mais encore, et dépendant d'une forme sassanide **nakhvêr,* devenue *nukhver,* dans les fragments de Turfan[5] et chez les historiens byzantins sous les formes simples ὁ Νοχοέργαν[6], Ναχοραγάν[7] ou dans les composés ὁ Σαναχοερύγαν[8] et Σαρναχοργάνης[9], où le mot *nohadra* semble précédé de l'élément *sar* = persan سر « chef ». Si ces rapprochements étaient fondés, comme je le crois, ils nous expliqueraient l'origine du mot נוהדרא. Il me semble cependant qu'il subsiste une petite difficulté : expliquer comment *kh* ou χ est devenu ה en syriaque.

(1) *Z.A.,* XXI, 1908, p. 153.

(2) xiv, 3.

(3) Mordtmann, *Z.D.M.G.,* 1864, p. 14, n° 19, a commis la même erreur en rapprochant de *Nohodares* le n. pr. נותרי lu par lui sur un cachet pehlvi.

(4) Voir, sur ce mot dans Moïse de Khorène, Kh. Johannisiants, *Inscript. cunéif. dans l'Arménie russe,* Venise, 1897 (en arménien), cité par Macler, *Rev. archéol.*, 1903, p. 89.

(5) Éd. Muller, p. 21.

(6) Ménandre, édit. Dindorf, p. 28.

(7) Agathias, III, 2.

(8) Ménandre, *op. laud.,* p. 91.

(9) Théophylacte, III, 15, 7, 11.

# MÉLANGES.

## SUR
## LA LECTURE DU NOM DE .

Parmi les tombeaux des princes d'Elephantine découverts à Assouan en 1886 (1), se trouve celui d'un certain qui explora fort avant la Nubie sous le règne de Pepi Ier et rapporta de ses voyages, entre autres curiosités, un destiné à charmer les loisirs du souverain.

Le nom du personnage a été lu, tout d'abord *Herchuf* (2), puis *Hirkhouf* (3). Il me paraît que la lecture en est un peu différente.

Ce nom est à rapprocher, en effet, de celui du pharaon ( ), variante ( ) (4). C'est là, comme on sait, une forme courante obtenue par l'aphérèse d'un nom divin, en l'espèce celui de , et l'apocope du pronom régime de la première personne, . W. Max Müller a montré, le premier (5), qu'il fallait rétablir « Ḥnwm me protège », de même qu'il faut suppléer et le pronom dans le nom de ( ) = ( ) « Ptḥ me rend bon ».

(1) Bouriant, *Les tombeaux d'Assouan*, dans le *Rec. de Travaux*, X, p. 181-193

(2) Schiaparelli, *Una tomba egiziana inedita della VIta dinastia*, dans les *Mem. della R. Acc. dei Lincei*, Ser. IV, t. I, part. I, p. 21-53, *passim*.

(3) G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, I, p. 430 et suiv.

(4) Cf. H. Gauthier, *Livre des Rois*, t. I, p. 74 et 78.

(5) W. Max Müller, *Bemerkungen über einige Königsnamen*, dans le *Rec. de Trav.*, t. IX, p. 176-177.

L'apocope graphique du pronom régime de la première personne, , , est constante, comme d'ailleurs celle du pronom sujet, dans les inscriptions de l'époque thinito-memphite. Le plus souvent, il est vrai, cette apocope n'est que partielle, et l'on note soigneusement le de , sans doute pour éviter des erreurs d'interprétation. Mais elle peut être totale. Ainsi l'on trouve pour [1] et [2], [3] pour et .

Or, il semble difficile de voir, dans le nom de , autre chose qu'un nom théophore composé sur le modèle de . Au lieu de Hnwm, le dieu protecteur est ici Ḥr. L'orthographe , , pour est constante aux temps memphites, où l'écriture est presque purement phonétique. On s'en convaincra aisément en parcourant les inscriptions des pyramides de Saqqarah ou celles des mastabas memphites. Un exemple tout à fait typique nous en est fourni par le tombeau thébain de (xIe dynastie). Dans toute la région de la tombe où les textes paraissent avoir été empruntés à un vieux manuscrit memphite, le nom du propriétaire est, par raison d'harmonie orthographique, régulièrement écrit [4]. Partout ailleurs, c'est la forme qui prévaut[5].

Il me paraît donc que le nom du baron d'Elephantine, lu jusqu'ici Herchuf, Hirkhouf, est à lire correctement = ( ) ( ), *Ḥr-ḫw-f-wé*, c'est-à-dire : Horus me protège.

Worms.

[1] Gauthier, *Livre des Rois*, t. I, p. 64.

[2] Id., *ibid.*, t. I, p. 75, 78.

[3] Id., *ibid.*, t. I, p. 74.

[4] Maspero, *Trois années de fouilles dans les tombeaux de Thèbes et de Memphis*, dans les *Mémoires de la Mission du Caire*, t. I, p. 137 et suiv., l. 1, 6, 17, etc.

[5] Id., *ibid*, p. 148 et suiv., l. 194, 202, 207, etc.

# COMPTES RENDUS.

Auguste Cour, professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine. *La dynastie marocaine des Beni Waṭṭas* (*1420-1554*). Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. — Constantine, D. Braham, 1920; 1 vol. in-8°, 240 pages et une table généalogique.

Dans l'histoire du Maroc, la dynastie des Banou-Waṭṭâs vient s'insérer entre les Mérinides et la dynastie sa'dienne. Elle était restée jusqu'ici dans la pénombre; à un moment où une foule de documents nous permettent de constituer l'histoire du Maghreb el-Aqçâ et continuent l'exploration scientifique de l'Afrique du Nord, il était bon que la thèse complémentaire soutenue par M. A. Cour devant la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger vînt jeter un peu plus de lumière sur des événements qui s'étendent de 1465 à 1554 et sont assez difficiles à suivre chez les auteurs indigènes. En comparant les données de ceux-ci avec les renseignements puisés chez les chroniqueurs portugais, M. Cour a décrit une série de transformations successives qui font comprendre l'état d'anarchie dans lequel s'est complu ce malheureux pays, et a amené sa ruine.

Avant d'être souverains d'une partie du Maroc (car c'est surtout la région de Fez où leur pouvoir était le mieux assis), les Banou-Waṭṭâs, formant un groupe à part dans l'ensemble des tribus mérinides, avaient déjà joué un rôle important dans le royaume qu'ils devaient renverser. Vers 1303, on trouve l'un d'entre eux ministre du sultan mérinide Abou-Rabî'a Suléïmân et un autre, frère du précédent, chef des troupes. Les descendants de ces deux personnages occupèrent des postes éminents. Abou-Zakariyâ Yaḥya, gouverneur de Salé, proclame sultan le dernier des Mérinides, 'Abd-el-Ḥaqq, fils d'Abou-Sa'îd, alors âgé d'un an, et se met à la tête des affaires avec la qualité de régent; c'est au nom de ce dernier qu'il s'empare de Fez en 1425. A sa mort, son neveu 'Alî ben Yoûsouf prend le pouvoir; il est tué en 1458 et remplacé par son cousin Yaḥya, fils d'Abou-Zakariyâ, massacré par ordre du sultan

après soixante-dix jours de gouvernement. Ce meurtre, d'ailleurs, ne profita pas à 'Abd-el-Ḥaqq, qui, peu après, à la suite d'une sédition, fut égorgé dans une des mosquées de Fez.

Moḥammed ech-Chéïkh, échappé au massacre de sa famille, élève alors des prétentions au trône et s'empare de Fez en 1465. Ses descendants et successeurs, Moḥammed el-Bortgali (1504-1525), ainsi dénommé parce qu'il avait été emmené au Portugal en qualité d'otage, Abou'l-Abbâs Aḥmed (1525-1550), Abou'l-Ḥasan 'Alî dit Bou-Ḥassoûn (1551-1554), menèrent une existence agitée. Leur pouvoir était, en effet, précaire. Les Portugais prennent Açila en 1471, et débarquent en 1515 à Anfa, déjà ruinée par eux en 1468, et y créent une nouvelle ville sous le nom de Casablanca (Dâr el-Béïḍâ); ils tiennent à peu près toute la côte et poussent des incursions dans l'intérieur. Pour lutter contre ces ennemis, les confréries religieuses s'arment et proclament la guerre sainte. Elles deviennent ainsi un puissant soutien de la dynastie. Toutefois l'accroissement de pouvoir et d'influence qui en résultait pour les chefs religieux fait de ceux-ci des personnages redoutables, qui instituent pour leurs *zaouïas* une sorte de droit d'asile appelé *ḥorma*. Moḥammed ech-Chéïkh s'appuie sur les chérifs et accueille ceux qui sont chassés d'Espagne par la conquête des Castillans. Pour contenir ce monde religieux, trop disposé à faire prévaloir ses propres tendances, les Waṭṭâsides organisent des contingents armés tirés des tribus arabes, désignés dès cette époque par le nom de *makhzen*, en usage aujourd'hui encore : c'est en effet de leur temps que l'on voit apparaître cette expression pour la première fois, non dans les auteurs arabes, qui ne la trouvaient pas assez classique, mais dans l'usage courant, attesté par les narrateurs chrétiens (p. 104). Somme toute, ils luttent contre l'anarchie, et n'arrivent pas à l'enrayer : les Berbères, retirés dans leurs montagnes, n'obéissent guère ou pas du tout au pouvoir central; c'est l'état du Maroc avant l'occupation française.

*Mourîdî* (p. 73, n. 2) ne peut signifier «celui qui est abreuvé aux sources spirituelles», pas plus que *mourîdîn* (p. 74) n'a le sens d'«aspirants à l'abreuvoir spirituel» ; on dirait d'une confusion avec la racine *warada*. *Mourîd*, c'est celui qui, en s'affiliant à un ordre religieux, a fait preuve de *bonne volonté* إرادة (sens que ce mot a chez les mystiques), par suite «disciple d'un chef de confrérie» (*mourchid* «directeur spirituel»). Quant à *mourîdî*, c'est un ethnique qui veut dire «descendant d'un *mourîd*» ou se rattachant à une personne dénommée Mourîd. — La note 3 de la page 73, sur el-Khiḍr, ne contient que des renseignements très insuffisants sur le caractère de ce personnage mythique.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Page 80. «Alhambra, palais des émirs Benou'l-Ahmar»; ce membre de phrase semble établir une corrélation entre le nom de cette dynastie et celui du célèbre palais de Grenade; mais on sait que celui-ci lui est antérieur, et que son nom est probablement celui d'un lieu-dit sur l'emplacement duquel la construction en a été effectuée. — P. 134. «dharb (*sic*) so'oûd» et n. 1 : «la rue du Bon augure ou de la Montée»; l'orthographe n'est pas la même dans les deux cas; le bon augure, c'est *so'oûd;* mais la montée, c'est *ço'oûd.*

Cl. Huart.

---

J. Deny. Grammaire de la langue turque (dialecte osmanli). — Paris, Leroux, 1920; 1 vol. in-12, xxx-1218 pages (Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes).

Bien qu'il se défende, dans sa préface, d'avoir voulu faire une grammaire historique du turc osmanli, M. J. Deny a été amené, par la force des choses, à ne point négliger le côté historique de son travail, c'est-à-dire la comparaison des formes de l'osmanli actuel avec celles de l'osmanli ancien, dont les formes vieillies et désuètes ont souvent conservé des traces de leur origine; il a dû comparer celles qu'offrent les divers dialectes, soit actuellement vivants, soit attestés par des écrivains originaux; il a recouru aux autres idiomes du groupe des langues turques, et cela mène loin; sa grammaire est donc, non seulement historique, mais encore comparative, et c'est ce qui en fait la valeur. C'est la première fois qu'en langue française, et même en une langue étrangère quelconque, on présente au public un travail aussi complet, aussi étendu, aussi consciencieux: de longues années y ont été consacrées, et même la dernière guerre, pendant laquelle l'auteur, mobilisé, a pu rendre d'importants services relevant de ses connaissances spéciales, si elle a retardé jusqu'en 1920 l'impression commencée en 1914, a permis de réunir un certain nombre d'observations que le présent volume contient sous forme d'*addenda.*

Renonçant délibérément à faire entrer de force les faits grammaticaux dans les cadres de la grammaire française, latine ou arabe, M. Deny a adopté une terminologie en grande partie nouvelle qui paraîtra quelque peu rébarbative au lecteur non prévenu, et qui a subi l'influence de M. A. Meillet et surtout du regretté Robert Gauthiot. C'est ainsi qu'on trouvera les termes suivants : indice de rappel, épithète complexe, base, modificateur, quasi-passif, pro-participe, thème, quasi-proposition, qui sont nouveaux ou dont l'application au turc n'avait pas encore été pra-

tiquée. L'indice de rappel, c'est le pronom possessif suffixé *i* dans le type *čoban-ïñ ev-i* «la maison du berger». L'épithète complexe est un des procédés par lesquels les langues turques remplacent les pronoms relatifs qu'elles ne possèdent pas; soit le groupe de mots «la maison *dont* le toit est rouge», nous aurons *dam-î qîrmîzî ev;* c'est l'épithète complexe. La base, c'est la racine; le second terme est emprunté à la botanique, le premier à la géométrie ou à la chimie; il suffit de s'entendre. Le modificateur est le suffixe verbal de dérivation pour exprimer la voix, comme *in* dans *ed-in-mek* de *et-mek*. Le quasi-passif, c'est le participe qui a une forme active et un sens passif, type : *oqu-yağaq kitab* «livre à lire», c'est-à-dire «à être lu», *legendus*. Le pro-participe, ce sont les formes en *-dik* pour le passé et *-eğek* pour le futur, munies du suffixe possessif, dans *sev-diy-im* (*sev-eğey-im*) *ev* «la maison que j'ai aimée (que j'aimerai)». Le thème est un complexe composé de la base verbale (racine) suivie du signe thématique tel que *-yor-* indiquant l'action présente dans *sev-(i)-yor-um*, *-r-* de l'aoriste dans *sev-er-im*, etc. La quasi-proposition est un groupe subordonné qui est terminé par une forme nominale du verbe, nom d'action, infinitif ou gérondif. Cette terminologie ne va pas sans inconvénients, et l'auteur l'a bien senti, puisqu'il parle, pour en rejeter l'idée, «de l'avantage qu'il y a à ne pas dépayser l'élève français qui aborde l'étude du turc». Cette grammaire, en effet, est conçue pour être à la portée des agrégés de grammaire, ou de ceux qui aspirent à le devenir; la compréhension en sera, je le crains, pénible pour les non-initiés aux arcanes de la grammaire comparée. Il n'importe; le maître sera présent pour guider les pas chancelants des commençants, qui en général n'éprouvent pas d'amour immodéré pour ces études abstraites et n'ont conservé de la grammaire française qu'une certaine répulsion pour les termes techniques qu'elle a été forcée d'emprunter au latin. L'impression en caractères plus petits des passages spécialement consacrés aux formes anciennes du langage, aux expressions dialectales ou aux comparaisons avec les autres idiomes turcs, permet de procéder à une discrimination qui met en bonne vue les faits principaux, réservant l'étude du détail à des recherches plus approfondies.

Une bibliographie très étudiée donne la nomenclature des ouvrages cités dans le texte, parmi lesquels on remarquera le très important dictionnaire arabe-turc de Mahmoûd ben el-Husséin el-Kachghari, *Dîwân loghât et-turk*, terminé en 466 (1074) et récemment publié à Constantinople en trois volumes (1333-1335 hég.); une liste des ouvrages utilisés et non cités (ce sont des grammaires en langue turque), et une liste de grammaires de l'osmanli en langues européennes. On regrettera

que l'auteur n'ait pas utilisé le *Lehdjè* d'Aḥmed Véfiq-pacha, qui n'a pas toujours été bien entendu par Barbier de Meynard, ni le dictionnaire turc-français en caractères latins de R. Youssouf (R. P. Giuseppe Reali).

Dans une introduction, M. Deny traite du turc au point de vue de la classification des langues et de ses caractéristiques morphologiques générales; il indique sa place dans le groupe des langues turco-tatares; il énumère ses divers dialectes, d'après Radloff; il donne, d'après des documents russes, une statistique des divers peuples, peuplades, groupements, tribus, pratiquant cet idiome; une carte géographique permet de se rendre compte d'un coup d'œil des aires respectives occupées par ces divisions. Une première partie est réservée à l'écriture et à la transcription de celle-ci en caractères latins; une seconde à l'étude des sons; une troisième à celle de la syllabe; une quatrième à celle du mot; une cinquième aux parties du discours; une sixième au groupe de mots, c'est-à-dire à la syntaxe.

Quelques observations de détail n'enlèveront rien à l'importance considérable de ce travail. Page 26. «*ö* correspond à *eu* français moyen dans *jeune*», c'est-à-dire tout simplement à l'*e* muet de *je;* mais il y a aussi des cas où *ö* se rapproche de l'*eu* de *jeûne* (sans allongement), par exemple *böyük* (— *büyük*) «grand»; *kötü* «mauvais»; *dön-mek* «tourner». — P. 27. «*A* correspond à *a* français moyen dans *Paris*.» Il y a au moins deux *a* différents, par exemple *bat-maq* «s'enfoncer», où le second correspond bien à la définition, mais où le premier (syllabe radicale) est un *a* plus sourd se rapprochant de l'*a* long de *pâte*. — P. 53. *yel qovan* «girouette, l'aiguille des secondes d'une montre»; ajouter «alcyon» (*lehdjè :* espèce de mouette). — P. 60. Une liste donne «tous les mots usuels qui contiennent le son *ỹ* (*g* prononcé *y*)»; on a oublié بوكرتلن *böyürtlen* «framboise», زوكرت *züyürt* «misérable». — P. 61. *düyün* «noce, cérémonie de la circoncision»; cette dernière s'appelle *sünnet*. — *Süyüš* «viande froide»; c'est du bouilli.

P. 78. «Le mot *paša* vient de *bas a'a*» [*baš-aɣa*]. C'est peu probable. La graphie باشاه est attestée en 803 hég. dans Ibn-Taghri-birdi, éd. Popper, t. VI, part I, p. 85, l. 15, et en 808 hég., *id. op.*, p. 175, l. 15, et p. 177, l. 6. L'amuissement du غ est invraisemblable à cette date. Le *Mésâlik el-Abçâr* de Chihâb-ed-dîn el-'Omarî, analysé par Quatremère, *Notices et extraits*, t. XIII, et Munedjdjim-bachi parlent bien d'un Suléïman-pacha, prince de Castamouni de la dynastie des Qîzîl-Aḥmed-lu (voir Cl. Huart, *Un commentaire turc du Qoran*, dans le *Journ. as.*, 1921, t, II, p. 162), mais Ibn-Baṭoûṭa lui donne le titre de *pâdi-*

*châh* (t. II, p. 343). Djévad-bey, *État militaire ottoman* (trad. franç., t. I, p. 20, n. 2), semble admettre la même étymologie que M. Deny, quand il dit : «Ce titre semble apparaître pour la première fois lorsque le sultan Osman le conféra à son fils aîné Ala-eddin; Orkhan, son fils puîné, le conféra également à son fils aîné Suléïman, qui commença la conquête de la Thrace. Murad Ier n'ayant pas de fils en âge et le prince Savdji-bey prétendant au trône, le sultan donna ce titre à Tchendéré-li Kara-Khalil, cazasker, déclarant ainsi qu'il le considérait comme son fils aîné. C'est le premier fonctionnaire qui fut appelé au poste du Vézirat, et depuis lors le mot de Pacha devint un titre officiel.»

P. 81. شهرت *šöhret* «célébrité, nom». C'est pour traduire l'idée moderne de «nom de famille» que les Turcs se servent de ce mot; quant au nom véritable de l'individu, *nomen,* notre «prénom», c'est *isim.* — P. 93. حزم *ḥazm* «décision, caractère décidé». Ce mot arabe désigne la «prudence»; «décision» est *ǧezm.* — P. 154. Le suffixe du pluriel régulier arabe *ūn* s'applique extraordinairement au mot persan *nām* «nom» quand il est question de plusieurs personnes : *'ali ve aḥmed nāmūn kimseler* «les individus nommés 'Ali et Aḥmed»; cette expression hybride est spéciale aux rapports de police. — P. 157. Le suffixe possessif *leri* ne peut s'employer avec le pluriel du nom; on ne dit pas *ev-ler-leri* «leurs maisons», contrairement à l'énoncé; on dit *ev-leri,* de sorte qu'il est impossible de savoir, sauf par le contexte, s'il s'agit de «leur maison», «ses maisons» ou «leurs maisons». — P. 217. «Le pronom français «rien» n'a pas de correspondant en turc»; on emploie en ce cas le persan *hīč;* cf. p. 221, § 335; p. 285, § 449 et p. 291, § 459.

P. 237. *mas mavi* «tout à fait bien», lire «bleu» (faute typographique). — P. 260. *lā yünqaṭi'*, lire *lā yanqaṭi'*. — P. 278. *kürre* «la terre», lire *küre; g'ečen hefte* (lire *hafta*) traduit par «un jour»; c'est «la semaine passée». — P. 296. *qazan-amaz* «il ne gagnera pas»; plutôt «il ne pourra pas gagner». — P. 312. *yarîm sāat* est bien une «demi-heure», mais *sāat yarîm* veut dire «une demi-heure après le coucher du soleil (commencement de la journée civile)». — P. 339. *čift* est le persan *ǧuft* «pair, paire»; cf. Geiger et Kuhn, *Grundriss der iran. Philologie,* t. I, 2e part., p. 79 (P. Horn). — P. 342. *terbiye-li* est bon, mais *terbiyye-li* indiqué entre parenthèses n'existe pas. — P. 344. *demir-ǧi* est «forgeron»; maréchal-ferrant se dit *na'l-bend.* — P. 403. L'amuissement de la sifflante sonore dans *sev-me-m* pour *sev-mez-im,* etc., est un phénomène qui se rencontre dans d'autres groupes de langues. — P. 405. Je n'aime pas la traduction de *māżī-i-naqlī* par «passé traditionnel», ce qui semblerait vouloir dire «conservé par la tradition»;

je préférerais «passé narratif». — P. 406. *müstaqbil* «avenir» est proprement *müstaqbel*, les noms de temps, dans les formes verbales dérivées, en arabe, ayant, comme les noms de lieu, la même forme que le participe passif. — P. 415. Dans la dernière phrase citée, ياخود دخى صكره «ou bien encore plus tard (que la deuxième période)» n'a pas été traduit.

P. 502, l. 7. مجالى *medjal-i* «sa possibilité» est transcrit *ḥāl-i* par inadvertance. — P. 543. *fîrîldaq* n'est pas seulement une girouette, mais encore une toupie. — P. 547. *mîḫ-lî* «cloué», du persan *mīχ*. — P. 548. Le suffixe *me* peut prendre le suffixe du diminutif, *-ğe*, dans les mots *bilme-ğe* «énigme» de *bilme* «savoir», *čekmeğe* «boîte à tiroirs, pont-levis» de *čekme* «tiroir». — P. 577. *yaq-î* est un cautère, un vésicatoire; «cataplasme» est *lapa*. — P. 584. La définition du paragraphe 874 est trop générale, puisque la postposition *siz* ne gouverne pas le génitif des pronoms personnels et démonstratifs (cf. p. 588). — P. 587. Au lieu de «Dieu protège», lire «aide, secourt» (*yardîm-ğî*). — P. 590. A propos de l'expression *eğl-i ičün*, l'exemple cité n'est pas adéquat, puisque cette locution n'y figure pas, à moins qu'on ne le corrige dans ce sens. — P. 592. «Godets de fontaine publique»; ce sont plutôt des gobelets. — P. 801. «Pierre meunière», lire «meulière» (faute typographique). — P. 609. «Fauteur», lire «coupable». — P. 623. ركوعه اكيلمك n'est pas «s'agenouiller», mais «se courber en deux», posture de la prière canonique. — P. 631. «Des héros», lire «des hérauts» (faute typographique). — P. 658. Dans la dernière phrase, *'alā-l-ekser* «pour la plupart» n'a pas été traduit. — P. 662. طبع اهلى signifie, non «les gens de bien», mais «les gens de goût», sens que *ṭab'* a en persan. — P. 669, dernière phrase. La faute qui consiste à écrire la conjonction و au moyen d'un *ẓammé* est empruntée à une graphie fréquente des copistes persans; dans cette dernière langue, la conjonction *o* est enclitique du mot qui la précède. — P. 674. La négation نه ... نه répétée est sûrement empruntée au persan.

P. 678. نقود آقچه «au comptant», lire «en espèces sonnantes»; *au comptant* est *pēšin para*. — A la note, ajouter certains noms propres : *Yünüs-Emrem*, *'Ašîq-pašam*, *Qočam-seyyidi*, *Ḥāğim-sulṭān*, cités par Kieuprülü-zâdè, *Ilk muteçavvif-ler*, p. 292, note. — P. 685. Dans le dernier exemple, *aql* est traduit par «esprit», tandis qu'il faut «raison». — P. 716. *ṭabii* طبيعى *deyil-mi* «n'est-ce pas évident?», plutôt «naturel». — P. 725. L'interjection *heyhat* est empruntée à l'arabe. — P. 727. *zinhār* est persan. — P. 728. Pour dire «gare!» les portefaix emploient encore l'expression *doq-un-ma-sîn* «que [cela] ne [vous] atteigne pas!».

— P. 740. Les *redif* ne sont pas des soldats de réserve (*iḥtiyâṭ*), mais l'armée territoriale, *Landwehr*. — P. 745. *uyma ğeviz* «noyer sculpté», lire *oyma*. — P. 747. Le *yachmaq* (dont l'usage a d'ailleurs disparu) n'est pas tout à fait un «bandeau blanc transparent», mais une voilette de tulle blanc qui fait le tour de la tête en couvrant le front et les cheveux et est ramenée par devant pour cacher le menton et le nez, ne laissant voir directement que les yeux.

P. 754. Pour que l'exemple allégué غلطه سراى سلطانيسى porte tout son effet, il faut supprimer l'épithète, car cette expression ne peut faire au génitif *Galata seray-in* et au datif *Galata seray-a*. — P. 760. La fête des sacrifices ne correspond pas à la Pâque des Musulmans; car si la Pâque termine le carême, c'est le *küčük bairam* (vulg. *šek'er bairam*) qui clôt le jeûne du Ramazan. — P. 762. *barbunya* est, non le «barbeau de mer», mais le rouget (*Mullus barbatus*, Percoïdes), espèce d'ailleurs voisine. — *Tere ot-u* est l'aneth, sorte de fenouil, non le cresson (les dictionnaires traduisent ainsi, mais c'est une erreur). — P. 768. *oda baši*. C'est le concierge ou portier des *ḫān* (caravansérails) et aussi des maisons de rapport à appartements. — P. 785. خيلى est emprunté tel quel au persan. — P. 795. «*Reis*... aujourd'hui : chefs des pompiers volontaires.» Ajouter : «président». — P. 796. A Alger, le *dey*, chef des Janissaires, était constamment en lutte avec le pacha envoyé de Constantinople. — P. 812. Dans la phrase citée, on a omis de traduire *kemāl-i ḥarāretle* «dans le plein de l'enthousiasme», ce qui montre bien que *güzel* n'est pas «joli», mais «beau».

P. 879. Dans la phrase citée, *tuz-lu* «poussiéreux», lire *toz-lu* (faute typographique). — P. 884, l. 27. *ḥavāli-si* a été oublié dans la traduction : «Les environs (d'Ak-Kerman)». — P. 887, l. 3. *aḫšām-a qarib* «vers le soir» manque dans la traduction de la phrase citée. — P. 900, l. 8, *her mi'de-niñ ḥarği deyil-dir* «ce n'est pas l'affaire de tout estomac» est traduit par «cela demande un bon estomac». — P. 909. Dans des phrases comme *o k'öy sapa dïr* «c'est un village perdu, loin de toute route», et *iki mil yoldan sapa olsa* «si c'est à deux milles de la route», il est difficile de déterminer si *sapa* est adverbe ou adjectif. — P. 911, l. 16. *av quš-lar-i* ne sont pas des oiseaux que l'on chasse, mais ceux qui servent à la chasse (faucons), les rapaces. Il ne faut pas traduire par «gibier». — P. 919. Dans la légende des Sept Dormants, *Dakyanus* n'est pas Dioclétien, mais l'empereur Décius. — P. 920, dernière phrase. چاه doit être une faute d'impression pour چاى, à raison de la traduction «fleuve». — P. 930, l. 6. على شرف الذهبا, lire الذهاب. — P. 996. A côté du suffixe -(*y*)*iğek* il a existé dialectalement une forme élargie

-(*y*)*igeyez* analogue au -(*y*)*ingez* de la page 999 et attestée dans des vers de Yünüs Emrè (pièce n° 73 de mon manuscrit) :

طاغلر طاشلر سجده قلور کوریجکز درویشلری

Les montagnes, les pierres se prosternent quand elles voient les derviches.

P. 1033, l. 12. *Istambol paytaht ol-duq-dan soñra* «après que Constantinople fut prise», lire «après que cette ville fut devenue la capitale [de l'empire]». — L. 13. *eñ soñra* «et plus tard encore», lire : «en tout dernier lieu». — P. 1039. *imāret* «four banal pour les pauvres». Ce sont des hospices pour étudiants en théologie pauvres, attenant aux mosquées impériales, et aujourd'hui presque déserts. قاپوبی est naturellement une faute d'impression pour قاپوی. — P. 1044, l. 10. Le mot بورون a été omis. — P. 1084. *müsevvede* «minute (de lettre officielle)» est correct, mais la prononciation fautive *müsvedde* (= part. IX[e] f.) est courante dans l'administration ottomane. — P. 1085, l. 8. *Bilā amān* «impitoyablement» a été omis dans la traduction. *Ghulāt revāfiz* «hérétiques les plus effrénés» ne peut désigner que les Chi'ïtes outrés, comme c'est d'ailleurs le cas pour les Bektachis. A la ligne 21, *Töhfet-ul-Bihār* est visiblement une inadvertance pour *töhfet-ul-kibār*, titre donné exactement par ailleurs. — P. 1092, l. 20. «*mizāğ*, vulg. pour *miğaz* «santé»; ces deux mots doivent être intervertis, car c'est *mizāğ* qui est la bonne forme empruntée à l'arabe traduisant le grec σύγκρασις «mélange [des quatre humeurs], tempérament». — P. 1095. *halayiq* «servante» serait mieux traduit par «odalisque». — P. 1099, l. 1. *hal-iña biñ k'erre šükür et* «bénis le ciel», plus exactement «remercie[-le] mille fois de ta situation». — P. 1108. Si *der-šür-mek* devient en osmanli moderne *dev-šir-mek*, c'est une dissimilation, non une assimilation. — P. 1128. *tavan* n'est pas «toit», mais «plafond». — P. 1132. غار traduit par «charpentier»; ne serait-ce pas une faute typographique pour نجار?

La grammaire de M. Deny marque un pas décisif dans le progrès des études turques, non seulement chez nous, où nous ne possédions aucun ouvrage en approchant, mais même à l'étranger, où cet ordre de recherches avait été poussé plus avant. Elle sera la base d'une grammaire comparée de tout le groupe, dont les documents accumulés aujourd'hui permettent d'entrevoir la réalisation. Elle peut servir de point de départ à un dictionnaire historique qui nous manque : il est clair, par exemple, que le sens de «girouette» donné à *firildaq* et à *yel-qovan* est moderne, car l'ancien Orient ne connaissait pas ce moyen d'indiquer la direction du vent; à Bagdad, le sommet du dôme vert qui couvrait la seconde

salle d'audience du khalife el-Mançoûr était surmonté de la «représentation d'un cheval portant un cavalier» (G. SALMON, *L'Introduction topographique à l'histoire de Bagdâdh*, p. 87); et l'on savait si peu que c'était une girouette, que tout le monde croyait à l'existence d'un talisman indiquant la direction où devait éclater une révolte.

Cl. HUART.

---

Louis BRUNOT. *LA MER DANS LES TRADITIONS ET LES INDUSTRIES INDIGÈNES À RABAT ET SALÉ.* — Paris, E. Leroux, 1921; 1 vol. in-8°, XIV-358 pages; 4 cartes et plans, 46 figures dans le texte.

M. L. Brunot, chef du service de l'enseignement des indigènes à la Direction de l'Instruction publique du Maroc, a consacré sa thèse de doctorat à l'étude des questions maritimes, au double point de vue des traditions populaires et de l'industrie indigène, dans la région de Rabat et de Salé, surtout de la première de ces deux villes jumelles, puisque Salé n'est plus un port depuis longtemps. Les deux localités, d'ailleurs, étaient ruinées au XIIIe siècle; lorsque les Arabes chassés d'Espagne par les conquêtes des chrétiens, *moriscos* proscrits ou *hornacheros* fuyant d'eux-mêmes, vinrent s'établir à l'embouchure du Bou-Regreg, c'est Rabat qu'ils choisirent et reconstruisirent; c'est à Rabat que les corsaires salétins armaient leurs navires. L'auteur a étudié dans les plus petits détails le sujet qu'il a choisi; et comme il accompagne ses descriptions des termes techniques transcrits en caractères latins d'après la prononciation locale, il nous offre, au point de vue de la documentation linguistique, un riche vocabulaire du dialecte local qui servira de base à l'étude phonétique et philologique du patois arabe parlé sur les bords de l'Océan Atlantique.

La population arabo-berbère de Rabat n'aime pas la mer; elle en a peur. Les pêcheurs ne prennent jamais le large; ce sont des Espagnols qui s'en vont en haute mer chercher des sortes de poissons dont c'est l'habitat et qu'on n'avait jamais vus auparavant sur le marché. L'Océan est presque une divinité; «on l'appelle le Sultan... mais en donnant à ce nom le sens que les chrétiens donnent à celui du Démon» (p. 5); en d'autres termes, *sulṭân* est un euphémisme pour *chaïṭân*. Quand la barre a été mauvaise, les mariniers égorgent un bouc noir sur le rivage, au milieu de la nuit; il est censé offert aux *ṛižâl' ssṷâḥl* «saints du littoral», pour sauvegarder l'apparence islamique de ce sacrifice; mais comme on ne sacrifie pas de bouc noir aux saints, il est certain que cette cérémonie a conservé son caractère païen. Les poissons ont aussi leurs légendes :

pour les indigènes, loin d'être muets, ils parlent, ils récitent un *ḥizb* qui les protège; mais quand ils voient l'appât, ils oublient leur *ḥizb* et se laissent prendre (p. 176).

Les aloses du Bou-Regreg sont constituées en bien *ḥabous* ou *waqf* en faveur des deux grandes mosquées de Rabat et de Salé (p. 203). C'est un cas unique au Maroc; on l'explique en supposant qu'elles étaient d'abord un bien *makhzen*, c'est-à-dire domanial, et qu'elles ont pu être par la suite constituées en *ḥabous*, contrairement au droit malékite; aussi les rédacteurs du *ḍahir* du 15 djoumâda Ier 1334 (20 mars 1916) en ont-ils été réduits à appuyer leur raisonnement sur la longue durée de l'état de fait. Le plus ancien document produit est, en effet, un *ḍahîr* de Moulay Ismaël, petit-fils de Moulay Chérif, monté sur le trône en 1672.

Les marins se guident d'après les étoiles, mais les connaissances de ceux de Rabat en astronomie sont nulles ou parfois erronées, comme dans le cas de *ˇṯṛịa* «= le lustre», qui est la grande Ourse (p. 46), tandis que ce mot, dans tous les pays musulmans, désigne les Pléiades (cf. *Notes lexicographiques*, p. 22) et de *ˇzzóhra* «la brillante», qui est pour eux l'étoile polaire, alors qu'ailleurs c'est la planète Vénus. L'auteur a donc eu raison de qualifier ces termes de «vocables sans précision»: mais les traductions qu'il donne ont-elles toujours la précision désirable? Que signifie, en effet, *nĕžmˇt ššhár* [proprement : «l'étoile du mois»] traduit «celle qui brille tout près de la lune»? La lune occupant chaque nuit un espace différent dans le ciel, il devrait y avoir autant d'étoiles ainsi dénommées que de mansions lunaires, c'est-à-dire vingt-huit.

Comme tous les musulmans, les Ribâṭîs, habitants de Ribâṭ el-Fatḥ (Rabat), croient que «la terre est posée sur les cornes d'un taureau, lequel est posé lui-même sur un poisson qui se trouve évidemment dans une mer» (p. 27); il n'y a là rien de spécial à cette localité. Le poisson est déjà dans les plus anciens exégètes du Qorân (cf. Ṭabarî, *Tafsîr*, t. XXIX, p. 8), dont un certain nombre admettent que la lettre *noûn*, figurant en tête de la sourate LXVIII, doit s'interpréter par le poisson qui soutient la terre.

Un grand nombre de termes techniques sont espagnols, ce qui n'a rien de surprenant; ce qui l'est davantage, c'est qu'il s'en trouve aussi de turcs, comme M. Brunot l'a fait remarquer dans ses *Notes lexicologiques;* ils ne peuvent être venus que par la Méditerranée. Page 66, *ċàli* «littoral» est à rapprocher de يالى, lui-même d'origine grecque (αἰγιαλὸς); il serait intéressant de savoir si *ċàli* ne viendrait pas directement de ce dernier vocable. — P. 67. *buyàz* «détroit» est turc; cf. *Notes lexicol.*,

p. 16. — P. 81. *iglés* — il s'asseoit, se dit d'un navire qui échoue. L'arabe classique ne connaît avec ce sens que la IIe forme (cf. Dozy, *Suppl.*). Comparer le turc *oturmaq* «s'asseoir» et «échouer». — P. 113. «Deux parts» se dit *žuž ᵉppuâi;* dans le premier mot, nous trouvons aisément une assimilation régressive pour *zuž* «deux» de l'Afrique du Nord (proprement «paire, couple»); dans le second, nous avons affaire au turc *pai* «part» (non «paye», comme il est dit dans les *Notes lexicol.*, p. 17) introduit par les corsaires de la Méditerranée et conservé par les dialectes algériens (cf. Beaussier). — P. 178, n. 2. A Mostaganem, le rouget s'appelle, entre autres noms, *muržân baluq*, expression turque (littéralement «poisson-corail»), bien que ce soit plutôt la dorade que l'on nomme ainsi à Constantinople. — P. 251. «La poupe est appelée ... *qâč* (cf. *Notes lexicol.*, p. 107). C'est le turc *qïč*, même sens. — P. 273. *ᵉddmânži* = le timonier, *ᵉlqalafâṭ* = le calfat, autres mots turcs. Notons en passant *ᵉssṭrâṭor* «maître d'hôtel ou restaurateur», qui semble bien une réduction de ce dernier mot français (cf. l'algérien *mosṭaṭūr* «administrateur»); l'expression synonyme *ᵉssṭiôr* nous rapproche de l'anglais *steward* (prononcé *stiurd*); cf. *Notes lexicol.*, p. 57.

P. 334. جبل الطّر (transcrit *žbel ᵉṭṭâr*, p. 67, n. 1). «Les Marocains appellent ainsi Gibraltar. Ils ignorent la dénomination *žbel ṭariq.*» C'est que cette dernière n'existe pas; Gibraltar est جبل طارق, d'où provient directement la forme ribâṭie, par suppression de la fin de mot atone *iq* et infixation de l'article. — Il est bien imprudent d'affirmer qu'«on ne trouve pas en arabe cette richesse de vocables des peuples marins pour indiquer tous les aspects ... de la côte» (p. 66), la publication prochaine du *Séïr es-sofon* d'Ibn-Mâdjid par M. G. Ferrand démontrera précisément le contraire; il est vrai qu'il s'agit plutôt de la mer des Indes.

En outre de quarante-six figures disséminées dans le texte, ce volume contient à la fin le plan de Rabat, celui de Salé, une carte bathymétrique de l'embouchure du Bou-Regreg, et un croquis du cours inférieur de cette rivière, autant de documents importants à consulter.

Cl. Huart.

---

Louis Brunot. *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* — Paris, E. Leroux, 1920; 1 vol. in-8°, XVI-151 pages.

Après son mémoire sur *La Mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, M. L. Brunot a pris soin d'étudier, dans un vocabulaire spécial, les expressions maritimes en usage dans la population

indigène de la première de ces deux villes, en y adjoignant un certain nombre de mots du dialecte de Mostaganem offrant quelque intérêt et se rattachant au même groupement d'idées. Les mots sont rangés dans l'ordre des racines arabes, vraies ou supposées; il était difficile de faire autrement, si l'on veut grouper les mots de même origine, à raison des préformantes. Deux remarques d'ordre général à propos de ce dialecte de Rabat : les consonnes ont une tendance marquée à devenir emphatiques, et, quant aux voyelles brèves, elles sont à peu près supprimées : elles sont remplacées par une sonorisation spéciale de la consonne. On en arrive à parler sans voyelles (sauf les longues).

La transcription suit celle que M. W. Marçais a adoptée pour ses *Textes en arabe parlé de Tanger* et en général dans ses travaux linguistiques; elle est seulement simplifiée; les voyelles, quand il y en a, «sont variables souvent d'un individu à l'autre et très difficiles à noter exactement». Cette remarque pourrait s'appliquer à beaucoup de dialectes arabes. Les comparaisons de l'auteur portent surtout sur les dialectes déjà étudiés de l'Afrique du Nord; elles auraient gagné certes à être étendues à d'autres domaines, mais il est peut-être difficile, au Maroc, de réunir dans sa bibliothèque ou de trouver dans les collections accessibles au public les travaux qu'il serait utile de consulter. La lecture de ces pages nous a inspiré quelques remarques, que nous soumettons au lecteur.

Page 8. *Bĕṛṛîma* «vrille, tarrière [lire tarière]» ne peut provenir de l'esp. *barrena,* puisque nous avons le classique *barîma* et le syrien *berrîma* et *berrîna* (Cuche), de la racine *baram* «tordre». L'espagnol est plutôt à rapprocher de la forme syrienne. — *Bórma* «chaudron» est classique. — *Beṛmîl* «baril» est méditerranéen, et je ne vois pas très bien comment il pourrait venir de l'esp. *barril* (infixation de la nasale?); on le trouve en Syrie (Cuche). — P. 9. *Búṣla* «boussole» est aussi méditerranéen; cf. turc *puṣula.* — P. 12. «بالوق signifie «qui a les yeux hagards». C'est à propos du mot turc *balîq* «poisson» qu'intervient cette remarque. On trouve en effet cette racine avec ce sens dans Beaussier; mais où cette expression est-elle usitée? On ne nous le dit pas. La forme *fā'ūl* est rare en arabe et souvent d'origine étrangère. — P. 25. جرى signifie aussi «couler» et c'est de ce sens, non de celui de «courir», qu'est dérivé celui de *mĕžṛá.* — P. 28. Si, «dans le dialecte, le ز est régulièrement remplacé par ž dans la racine زوج, sauf pour les vocables se rapportant au mariage», c'est que, dans ce dernier cas, on a conservé une prononciation savante de formes classiques. — P. 32. حلّ ne signifie pas originairement «ouvrir», mais «dénouer» (opposé à شدّ),

d'où découlent les autres significations classiques ou dialectales. — P. 33. «Rappelons que de ce mot [*hâlq ˇlwâd*] nous avons fait la Goulette.» Ce dernier mot ne vient pas de l'arabe, mais de l'italien *golétta,* diminutif de *góla* «gosier».

P. 35. *Ḥâuḍ,* espace libre dans les embarcations, est le mot classique qui signifie «bassin», auquel est comparé l'espace vide. — P. 37. خز est la bourre de soie; à Rabat, on appelle ainsi la mousse, marine ou non. — P. 38. *ḫlîfa* «lieutenant» est néo-classique (Dozy, *Suppl.*). — P. 43. *dâḫ* «avoir le mal de mer», proprement «être pris de vertige», se trouve avec ce dernier sens en Syrie (Cuche). — P. 44. *mrâia* «miroir» désigne la poupe carrée des petites embarcations; bien que l'auteur essaie de rattacher ce mot à l'esp. *muralla* «mur», je crois que c'est simplement le mot arabe bien connu, et que c'est la forme plate de cette poupe, *vue du dehors,* qui l'a fait comparer à un miroir. — P. 54. *zˇḫḫâr* «[mer] violente» est classique. — P. 55. *ẓôr* «violence faite à quelqu'un, injustice» est emprunté au turc, qui l'a tiré du persan. — P. 58. *srâb* «Voie Lactée» m'a tout l'air d'être *sarâb* «mirage». — P. 61. *skellêra* «échelle des passagers», esp. *escalera,* doit avoir eu aussi le sens de haubans (auj. *sˇllûm*), puisque nous avons l'expression *râs ˇsskellêra* «hune» (proprement «tête des haubans»).

L. 70. *šaᵓba* «équerre de charpentier» (en bois) se rattache certainement à *šú'ba* «branche» et aussi «pièce de bois (ou de drap)»; il en est de même de la signification de «directions différentes». — P. 77. *ṣfâiḥ* «rochers plats et lisses» est le pluriel de *ṣafîḥa,* qui, en classique, désigne «une surface plane». — *ṣfâr* «laiton» est classique par ressaut de la voyelle pour *ṣáfr.* — P. 79. *ṣnûbâr* «sapin» est le cl. *ṣanaubar* «pin»; on confond ces deux genres de Conifères dans l'Afrique du Nord; la Syrie connaît *šûḥ* pour désigner le premier.

P. 80. «L'étymologie de ce mot [*sänžaq*], avec ses deux significations si dissemblables [«pavillon» et «tribord»] reste énigmatique.» C'est le turc سنجاق (de *sanǰ-* «pointer avec la lance»), qui a précisément ces deux sens; le second n'est pas donné dans les dictionnaires, mais je le connais par expérience personnelle. C'est par tribord que, dans les navires de guerre, abordent les personnes ayant rang d'officier; il y aurait à rechercher si, dans l'ancienne marine à voiles, l'échelle de tribord n'était pas placée plus près du pavillon de poupe (ce qui justifierait son nom turc) que celle de babord réservée au service. En turc, babord est *iskele ṭarafî* «côté de l'échelle». — P. 87. Le sens de «diarrhée» de *ṭâlq* provient de celui de «relâchement». — P. 92. *ᵓâmûd* «perche,

poutre», etc., est le classique *ᶜamûd*. — P. 93. *ᶜaîn* «espèce, nature d'une marchandise» dans l'expression *ᶜašaro m'n ᶜaîno* «payer les droits de douane en nature» [proprement : dans leur ipséité], est classique; l'administration ottomane connaît les *ašyá-i ᶜainiyyè* «marchandises données en nature en payement des droits». — P. 95. «Le calendrier julien employé encore par les indigènes est en retard de quelques jours sur le calendrier grégorien.» Depuis le commencement du xxᵉ siècle, c'est de treize jours exactement qu'il est en retard. — P. 97. *γânžo* «gaffe» est méditerranéen; ajouter aux mots cités p. 98 le turc *qãnja*.

P. 98. Du moment qu'à côté de *γᵘnima* «butin» nous avons *γᵘlima* «mouton», il est clair que la dissimilation constatée dans le second mot provient, non d'une action purement mécanique [dans ce cas les deux mots seraient pareils], mais d'une action psychologique, le désir de différencier pour le sens deux mots de forme semblable. — P. 101. *Farada* signifiant «tailler un morceau de bois», les autres sens en découlent; quant au subst. *fard* «part légale [ou plus exactement «part réservataire»] d'un héritage», la signification qui lui est donnée par la langue juridique dérive plutôt de celle de «devoir obligatoire» [imposé par la loi musulmane, contrairement au droit coutumier des Arabes païens]. — P. 104. Ἐφόλκιον a déjà été indiqué par Vollers pour l'étymologie de *fulk*. — «Dialectal *fúmm* = bouche, du classique فوه même sens.» L'auteur s'est mal exprimé; *fúmm* ne peut provenir de *fûh;* il est d'ailleurs absolument classique dans sa forme *famᵘⁿ*, *fumᵘⁿ* (un des rares mots bilitères de la lexicologie), où les dialectes ont géminé la seconde consonne, comme dans *yedd, idd*. — P. 106. Qu'est-ce que *qúbba* «coupole» a de dialectal?

P. 107. *qabaq* «vaisseau cuirassé», expression de Mostaganem inconnue avec ce sens à Rabat, ne vient pas du turc *qabaq* «courage» [lire : courge], mais de *qapaq* «couvercle» : voir Barbier de Meynard, *Dict. turc*. — *qâč* est le turc *qîč* «poupe». — *mᵘqdâf* «aviron» est classique (مقذاف); l'explication donnée p. 108 est inutile. — P. 123. *karâkži* «intendant de la corporation des barcassiers ou de celle des portefaix» : l'auteur a raison d'en rapprocher le tunisien *karrâka* «galère, bagne», *karrâkji* «forçat» : c'est le turc *küräk* «aviron» et par suite «galères» (peine infamante); l'esp. *carraca*, fr. caraque, est en conséquence exclu. Comment, de «garde-chiourme», est-on passé au sens d'intendant d'une corporation? C'est par l'oubli de la signification péjorative du mot. On sait d'ailleurs que l'expression de notre Code d'instruction criminelle «peine infamante» n'a pas de correspondant chez les Musulmans; pour

eux, aucune peine n'est infamante. — P. 135. ماعون est classique dans le sens d'«ustensile de cuisine». En turc, *mauna* est courant pour désigner la mahonne; on écrit généralement ماونه, mais la graphie ماعونه existe également. — P. 136. *makinisto* «maître mécanicien» ne peut avoir été fabriqué par les indigènes au moyen de l'esp. *máquina;* où auraient-ils pris le suffixe *-isto?* Le mot a été emprunté tout formé, peut-être à l'ital. *macchinísta,* par la voie de la Méditerranée.

Cl. Huart.

---

Prof. Dr. Albert Grünwedel. *Alt-Kutscha, archäologische und religionsgeschichtliche Forschungen an Tempera-Gemälden aus buddhistischen Höhlen der ersten acht Jahrhunderte nach Christi Geburt* [Veröffentlichung der preussischen Turfan-Expeditionen mit Unterstützung des Bässler-Instituts]. — Berlin, Otto Elsner Verlagsgesellschaft, 1920; in-folio, 1 portefeuille de 49 planches en couleurs, et 1 volume de texte de 189 + 118 pages + 3 feuillets non chiffrés avec 84 + 89 figures, dont 7 hors texte.

Les visiteurs du Museum für Völkerkunde de Berlin ont pu admirer les belles fresques rapportées du Turkestan chinois par les archéologues allemands. Celles qui proviennent de la région de Tourfan ont été somptueusement reproduites en 1913 dans le *Chotscho* de M. von Le Coq. Restaient celles recueillies dans la région de Koutcha, et dont M. Grünwedel s'était réservé la publication. Ce sont elles qui font l'objet du présent ouvrage; la magnifique série des planches en couleurs constitue pour nos études une documentation d'un très grand intérêt.

A côté des planches, il y a un volume de texte. Les travaux passés de M. Grünwedel étaient marqués au coin d'une science du meilleur aloi. Cette fois encore, l'ouvrage témoigne d'une information fort étendue, mais on y constate aussi avec stupeur la reproduction et l'utilisation de nombreux documents tibétains plus que suspects. L'explication apparaît aujourd'hui, singulièrement triste. Il paraît que la santé de M. Grünwedel est depuis quelques mois profondément ébranlée. Lorsque M. Grünwedel a rédigé son livre, il est évident qu'il ne distinguait déjà plus entre les données solides de la science et les chimères que peut enfanter une imagination troublée. Nous aurions scrupule à insister sur un sujet pénible. Les lecteurs éventuels d'*Alt-Kutscha* ne devront pas oublier que le vrai Grünwedel, celui que la maladie ne tenait pas encore, a été pendant trente ans un bon ouvrier de l'iconographie bouddhique et de la philologie tibétaine.

P. Pelliot.

---

Champat Rai Jain. *The Key of Knowledge.* Second edition revised. — Arrah (India), Central Jaina Publishing House, 1919; in-8°, cxxiv et 1096 pages.

— *The Practical Path.* — *Ibid.*, 1916; in-8°, xxxi et 233 pages.

— *Selections from «Atma-Dharma» of* Brahmachari Sital Prasadji. — Allahabad, Indian Press, 1920; in-12, 68 pages.

Ces trois ouvrages, si disparates quant à l'étendue, forment une suite logique où se reconnaît une parfaite unité de pensée, et ils témoignent d'un sincère effort intellectuel qui mérite de ne pas rester inaperçu.

C'est de la science religieuse que l'auteur prétend donner la clef dans son gros livre *The Key of Knowledge*, et si c'est là une tâche irréalisable, du moins a-t-il fourni à bien des âmes la nourriture spirituelle qu'elles cherchaient, puisque ce livre, publié pour la première fois en 1915, a atteint sa seconde édition en quatre ans. M. Champat Rai Jain se défend d'être un savant; pourtant il est manifeste qu'il a fait de vastes lectures et qu'il les a méditées. Non seulement les systèmes philosophiques de l'Inde lui sont familiers, mais la Bible semble avoir été pendant longtemps l'objet exclusif de ses réflexions. Il la cite presque à chaque page de son œuvre et lui emprunte même le titre de la plupart de ses chapitres. Il n'est donc pas dans ses intentions de refuser à l'Ancien Testament et moins encore au Nouveau Testament la valeur morale qu'ils recèlent. La Bible, toutefois, ne saurait être, pour un esprit moderne, l'expression de la vraie et de l'unique religion. Pas davantage les autres livres comme l'Avesta ou le Coran. S'agit-il alors de fonder une religion nouvelle, d'enseigner un Évangile inédit? En aucune façon, et l'auteur ne caresse point de pareilles ambitions. Mais chaque livre religieux renferme d'inappréciables trésors de sagesse dont la synthèse pourrait bien procurer aux hommes la solution des problèmes moraux qui les tourmentent. Dans ces conditions, n'est-ce pas faire une œuvre supérieure à toutes, que de donner la clef qui ouvre les précieuses cassettes et de permettre aux âmes de bonne volonté de contempler les richesses qu'elles contiennent? Tel est le but de la *Key of Knowledge :* s'efforcer de concilier les diverses doctrines religieuses tenues jusqu'ici pour irréductibles l'une à l'autre. C'est l'Inde qui, bien entendu, dans l'esprit de l'auteur, doit fournir cette clef, et parmi les philosophies de l'Inde, il en est une plus spécialement favorisée à cet égard : le Jainisme. «Jainism, est-il dit à la page 1094, is the Path of Liberation *par excellence.*»

Cet ouvrage principal de M. Champat Rai Jain est recommandable à bien des égards. D'abord il est loyal et sincère. Puis il est profondément pensé et il s'appuie sur une documentation large : Schopenhauer, Renan et même M. Bergson sont plus d'une fois cités. Enfin, au point de vue matériel, il est présenté avec soin, d'une façon commode et pratique. Il s'achève par un glossaire des termes non anglais, c'est-à-dire sanskrits, arabes, etc., par un index des références bibliques et par un index général. Des feuillets blancs ont même été mis à la disposition du lecteur qui peut y consigner ses réflexions.

Tel qu'il est cependant, ce livre reste incomplet. Il signale la voie de la délivrance et recommande de suivre les doctrines du Jainisme. Mais il n'indique pas, ou n'indique que fort peu, ce que c'est que le Jainisme. Cette lacune est comblée dans le deuxième ouvrage de l'auteur : *The Practical Path.* Dès lors nous abandonnons le domaine de la spéculation pure pour nous acheminer sur le terrain solide de l'exposition d'un système. Cet exposé du Jainisme, ou plus exactement des principes métaphysiques et moraux du Jainisme, est un des meilleurs qui me soient connus. Il débute par l'étude des méthodes de logique, les *nayas* et le *syādvāda*, pour aborder ensuite la théorie du *karman* et celle des catégories (*tattvas*). Le tout conduit à des considérations générales sur la pratique du *dharma.* D'excellentes classifications, parfois sous forme de tableaux, jettent une vive clarté sur la nomenclature souvent si complexe des Jainas.

Mais l'auteur est lui-même un trop fervent Jaina. Il le montre dans un appendice où il a voulu prouver l'antériorité du Jainisme non seulement sur le Bouddhisme, ce qui est un point désormais acquis, mais encore sur ce qu'il appelle l'Hindouisme, entendant sous ce nom la religion orthodoxe de l'Inde depuis les Védas. L'entreprise est chimérique, mais la démonstration de M. Champat Rai Jain est curieuse. Elle aboutit à la conclusion que voici (p. 230) : «Hinduism in its very inception was an offshoot of Jainism, though it soon set itself up as an independent system of religion. In course of time it fell under demoniacal influence, the reaction against which is characterised by the intellectualism of the *Upanishads* and the metaphysical subtelety of the world-famous *Darshanas* (schools or systems of philosophy), Nyaya, Vedanta and the like. Having set itself up as an independent system, it was naturally forced to regard Jainism as a hostile creed, and some of the *Darshanas* actually contain *sutras* which aim at refuting the Jaina views, though what they actually refute is not the Jaina *Siddhānta* as it is

understood by Jainas, but their own fanciful notions concerning its teaching.»

L'ouvrage se termine par un glossaire et un index général.

La petite brochure intitulée *Selections from «Atma-Dharma»* consiste en une série de passages extraits de divers auteurs jainas et traduits en anglais. C'est une manière d'apologétique par citations qui confirme l'exposé théorique du *Practical Path*. L'intention est excellente, mais la réalisation est médiocre. En effet, M. Champat Rai Jain a cru devoir traduire d'abord les principaux passages d'un livre moderne, l'*Âtma-dharma*, rédigé en hindi par Brahmachari Sital Prasadji. Parfois, paraît-il, il y a joint ses propres réflexions; mais comme il ne les a marquées d'aucun signe extérieur, on ne sait au juste ce qui lui appartient en propre et ce qui est l'œuvre du Brahmacharin. Ceci constitue la première partie de la brochure. Une seconde partie, un peu plus courte, est mieux conçue. Elle renferme quelques «joyaux» (*gems*) empruntés à de célèbres auteurs jainas, tels que Kundakunda, Pûjyapâda, Padmanandin, Devasena, Amṛtacandra, Amitagati, Padmaprabha et Subhacandra. Cette seconde partie représente l'esquisse de la forme qu'aurait pu prendre le livre tout entier. Il serait alors devenu le recueil des pages les plus significatives écrites au cours des siècles par les maîtres jainas. M. Champat Rai Jain possède les qualités requises pour éditer une anthologie de cette sorte, qui serait le complément et comme l'illustration de son *Practical Path*.

A. Guérinot.

---

*Les Classiques de l'Orient*. Collection publiée sous le patronage de l'Association française des Amis de l'Orient et la direction de Victor Goloubew. — Éditions Bossard, Paris, rue Madame, n° 43.

Tome I. *La Légende de Nala et Damayanti*, traduite du sanskrit avec introduction, notes et vocabulaire, par Sylvain Lévi; bois dessinés et gravés par Andrée Karpelès, in-8°, 1920, 151 pages.

«Les aventures de Nala et Damayanti sont un vieux conte de fées, dit M. Sylvain Lévi, où l'Inde ancienne a glorifié l'amour conjugal. Le thème en est simple : un Prince Charmant a épousé une princesse Belle-et-Bonne; leur bonheur est parfait. Mais un jour la passion du jeu saisit le prince: il perd tout, ses trésors et la royauté; forcé de s'exiler en

vagabond avec son épouse, il se résout à l'abandonner plutôt que de lui imposer le partage de ses misères. Aussi sagace que constante dans l'infortune, la princesse finit par retrouver son époux.»

Tome II. *La Marche à la Lumière, Bodhičaryâvâtara*, poème sanskrit de Çantideva, traduit avec introduction par Louis Finot; bois dessinés et gravés par H. Tirman, in-8°, 1920, 167 pages.

«Le *Bodhičaryâvâtara*, dit M. Finot, est un poème bouddhique en 913 vers et 10 chapitres, dont le titre, que nous avons rendu un peu librement par *La Marche à la Lumière*, signifie littéralement : *Introduction à la pratique en vue de la Bodhi*. La Pratique (*caryâ*, la «marche», au sens étymologique) est l'ensemble des exercices spirituels qui acheminent vers son but le futur Buddha. La *Bodhi* est l'«éveil», l'illumination suprême qui révèle au Buddha la loi de l'univers, donc la Lumière par excellence. Mais elle est plus qu'un état transcendant de l'esprit : elle implique aussi la charité parfaite, le désir fervent de guérir la douleur du monde. Le Buddha n'est pas seulement un Voyant, il est encore un Sauveur. . . »

Tome III. *Représentations théâtrales dans les monastères du Tibet. Trois mystères tibétains : Tchrimekundan, Djroazanmo, Nansal*, traduits avec introduction, notes et index, par Jacques Bacot; bois gravés d'après les dessins de Victor Goloubew, in-8°, 1921, 299 pages.

L'histoire de Tchrimekundan «se passe au Népâl, dit M. Bacot, à une époque fictive prodigieusement reculée. Elle est l'histoire de l'avant-dernière existence sur terre de celui qui renaîtra Çakya-Muni. Vessantara «Tchrimekundan des Tibétains» est le futur Buddha. . . (p. 19)». Djroazanmo est plutôt un conte de fée qu'un mystère religieux (p. 133). Nansal est, au contraire, «un tableau de mœurs tibétaines et un drame philosophique. Il n'y a aucun merveilleux. C'est aussi une peinture de caractère où tout est normal et mesuré (p. 223)».

Tome IV. *Contes et Légendes du Bouddhisme chinois*, traduits du chinois par Édouard Chavannes, préface et vocabulaire de Sylvain Lévi; bois dessinés et gravés par Andrée Karpelès, in-8°, 1921, 220 pages.

La préface de M. Sylvain Lévi montre l'importance de la version chinoise de ces contes et légendes auxquels le regretté Chavannes avait consacré une partie de sa prodigieuse activité.

Tome V. *Cinq Nô*, drames lyriques japonais traduits avec préface, notices et notes, par Noël Péri; bois dessinés et gravés par Jean Buhat, in-8°, 1921, 259 pages.

L'introduction (p. 1-69) traite de l'origine du *nô*, de la définition de ce mot, des acteurs et rôles, de la scène, des formes parlées et chantées de ces sortes de drames, des mimiques et danses, des costumes et masques, de la forme générale et de la structure du *nô*, de la classification des *nô* et de la composition des programmes, des pièces et contes, du style des *nô*. Les cinq *nô* publiés en traduction sont : *Le vieux pin*, *Atsumori*, par Kwanze Seami Motokiyo; *Komachi au Stûpa*, par Kwanze Kwanami Kiyotsugu; *La visite impériale à Ohara* et *Le tambourin de damas*, par Kwanze Seami Motokiyo.

Inaugurée sous les auspices scientifiques de maîtres tels que Chavannes, Sylvain Lévi et Finot; continuée par des orientalistes de marque tels que MM. Bacot et Noël Péri, cette collection, on est heureux de le constater, a obtenu le plus légitime succès. Elle fait grand honneur à notre confrère Goloubew, son directeur, et aux éditions Bossard. L'idée de faire concourir des bois originaux à l'intelligence de ces textes de l'Inde, du Tibet et du Japon est heureuse, et elle a été réalisée avec un profond sentiment et une compréhension très exacte du sujet, notamment par la parfaite artiste qu'est M^lle^ Andrée Karpelès.

D'autres volumes sont à l'impression ou en préparation, qui comprendront des œuvres traduites du chinois, du sanskrit, de l'arabe, du persan et du turk.

Gabriel Ferrand.

---

*Volkenkundige Opstellen*, I, publiés par le Koloniaal Instituut te Amsterdam, Mededeeling n° IX, Afdeeling volkenkunde n° 3.

Ce premier fascicule des *Mémoires ethnographiques* de l'Institut colonial d'Amsterdam contient deux études. La première, du docteur J. P. Kleiweg de Zwaan (p. 1-90), est intitulée *Tanimbarschedels* (crânes de Tanimbar). Les îles de Tanimbar ou Timurlaut forment un groupe insulaire de l'archipel des Moluques et comprennent les îles de Yamdena, Selaru, Larat, Vordata, Molo, Maro (habitée en partie par des Galelarais de Halmahera) et Syera. Ces crânes sont en parfait état et ont été mensurés et étudiés avec le plus grand soin par M. Kleiweg de Zwaan. L'autre étude, intitulée *Over ornamentkunst von Seram* (sur l'art de l'or-

nementation à Séram), est due à M. Herman F. E. Wisser, qui en indique les principales caractéristiques. Ce fascicule de *Mémoires ethnographiques* est enrichi de précieuses illustrations en noir et en couleurs. On ne peut que féliciter l'Institut colonial hollandais d'inaugurer ainsi une nouvelle série de publications qui rendront grand service aux ethnographes.

Gabriel Ferrand.

# CHRONIQUE

# ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

## PÉRIODIQUES.

**The Asiatic Review**, January 1922 :

P. C. Ray. Indian Swaraj and the British Commonwealth.

F. Oldrieve. The Leper Problem in India and the Treatment of Leprosy. [Préconise la segrégation obligatoire des malades et la construction d'asiles spéciaux.]

O. Younghusband. The English Boy in India. [L'éducation de jeunes Anglais dans l'Inde est appelée à donner d'heureux résultats; mesures à prendre à cet effet, en particulier aménagement d'hôtels universitaires.]

J. Pollen. The Liquor Question in India. [Indication de quelques moyens efficaces pour rendre l'Inde tempérante, c'est-à-dire «libre».]

G. Keatinge. Indian Economics. [C'est grâce à des institutions appropriées que l'Inde utilisera ses richesses naturelles.]

S. Rice. Indian Symbolism. [On se méprend trop souvent sur l'Inde, parce qu'on ne sait pas interpréter son symbolisme.]

S. Savayanagi. Education in the Japanese Empire. [Indication rapide des principaux établissements scolaires du Japon.]

**Indian Antiquary**, December 1921 :

A. Koul. Life sketch of Laleshwari, a great Hermitess of Kashmir. — W. Foster. Siwâji's Raid upon Surat in 1664. — T. W. Haig. The History of the Nîzâm Shâhî Kings of Ahmadnagar (*suite*).

January 1922 :

W. FOSTER. Siwâji's Raid upon Surat (*suite*). — P. G. HALKATTI. Vachanas attributed to Basava, translated. — G. A. GRIERSON. The Apabhraṃśa Stabakas of Rāma-Śarman (Tarkavágiśa).

*Supplement.* — E. H. MAN. Dictionary of South Andaman Language. — N. DEY. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

**Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal**, 1921, n° 1 :

R. C. MAJUMDAR. The chronology of the Pāla Kings; – The chronology of the Sena Kings.

**Journal of the American Oriental Society**, vol. XLI, Part 4 :

A. T. CLAY. The Antiquity of Babylonian Civilization. — R. C. BARRET. The Kashmirian Atharva-Veda, Book VIII. — C. W. BISHOP. The Elephant and its Ivory in Ancient China. — N. SCHMIDT. The two Recensions of Slavonic Enoch.

*Brief Notes.* — A. T. CLAY. A new King of Babylonia. — M. JASTROW. *Ḫuruppâti* «betrothal gifts». — J. A. MONTGOMERY. The «two youths» in the LXX to Dan. 6. — B. C. BARRET. Note on Pāippalāda 6. 18.

**Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland**, January 1922 :

E. DENISON ROSS. The Portuguese in India and Arabia, 1517-38. — W. H. MORELAND. The Development of the Land-revenue System of the Mogul Empire. — H. K. DEB. Taxila Silver-scroll Inscription. — F. KRENKOW. Notes on the editions of the Arabic Poets 'Abid ibn al-Abras, 'Amir ibn al-Tufail, and 'Amr ibn Qami'a published by Sir Ch. Lyall. — L. C. HOPKINS. Pictographic Reconnaissances, Part IV.

*Miscellaneous Communications.* — G. A. GRIERSON. Hamm-(Gatau). — F. W. THOMAS. The Plays of Bhāsa; – Note on the Hathigumpha Inscription. — T. N. SUBRAMANIAM. Satiyaputra of Asoka's Edict No. 2. — F. OHRT. Abracadabra. — W. FOSTER. A Footnote to Manucci. — F. KRENKOW. The word *Simkurru.* — Report of the Delegation of the Royal Asiatic Society to the American Academy of Arts and Sciences, Boston, October 5-7, 1921.

*Obituary Notices.* Professor Ignaz Goldziher, by A. A. Bevan. — Sir 'Abdu'l-Baha 'Abbas, by E. G. Browne. — R. W. Frazer, by F. W. Thomas. — M. Longworth Dames.

**Al-Machriq**, Janvier 1922 :

L. Cheikho. Les Séances d'Élie, évêque de Nisibe; – Un discours du patriarche Élie III ibn Hadîthî sur le jour de l'an; – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam.

Février :

H. Lammens. Les Croisés et la bibliothèque de Tripoli. — L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe (*suite*); – La Bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam (*suite*). — J. Eid. La fameuse inscription d'Abercius. — L. Cheikho. Les Naqāiḍ de Ǵarīr et de Aḫṭal.

**The Moslem World**, January 1922 :

L. Massignon. What Moslems expect. — A. E. Garvie. Our method of judging Islam. — J. de Mayer. Turkistan, a neglected Field. — S. Anderson. Dervish Orders of Constantinople. — J. C. Young. Medical Missions in Yemen. — L. E. Esselstyn. What to preach to Moslems. — Percy Smith. Did Jesus foretell Ahmed?

**Le Muséon**, t. XXXIV (1921) :

Ad. Hebbelynck. Les manuscrits coptes sahidiques des Épîtres de saint Paul. — L. Dieu. Les manuscrits grecs des Livres de Samuel (essai de classement). — T. Lefort. La règle de saint Pacôme (étude d'approche). — Ad. Hebbelynck. L'unité et l'âge du papyrus copte biblique Or. 7594 du British Museum.

**Revue des Études arméniennes**, t. I, fasc. 4 :

N. Marr. Ani, la ville arménienne en ruines, d'après les fouilles de 1892-1893 et de 1904-1917. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens, vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France (*suite*). — Cl. Huart. Une razzia en Arménie au x[e] siècle. — A. Sakissian. Deux tableaux à sujets arméniens de J.-B. Van Mour. — A. Tchobanian. Quelques chansons de Djivani traduites. — Fr. Macler. L'Arménie au musée céra-

mique de Sèvres. — L. Mariès. Epikouria = Aboukara. — Société des Études arméniennes : Statuts et procès-verbaux des séances. — Bibliographie : 1920.

**T'oung Pao**, 1920-1921, n° 2 :

P. Pelliot. Quelques transcriptions apparentées à Çambhala dans les textes chinois. — E. de Saussure. Les origines de l'astronomie chinoise. — Richenet. Note sur la mission des Lazaristes en Chine, spécialement à Pékin. — A. Stein. Central-Asian relics of China's ancient silk trade.

---

**Hespéris**. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Études marocaines. Émile Laroze, éditeur. 1er trimestre 1921 :

E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas. — L. Chatelain. Inscriptions et fragments de Volubilis, d'Anoceur et de Mechra Sidi Jabeur. — E. Lévi-Provençal. Note sur un Qor'ân royal du xiv^e^ siècle. — J. Campardon et H. Basset. Graffiti de Chella. — E. Laoust. Sidi Hamed ou Moussa dans la caverne du Cyclope. — R. Montagne. Note sur la kasbah de Mehdiya.

2e trimestre 1921 :

Brunot. Noms de récipients à Rabat. — Michaux-Bellaire. Essai sur l'histoire des Confréries marocaines. — Renaud. Recherches historiques sur les épidémies au Maroc : la peste de 1799. — H. Massé. Ibn Zaïdoun. — Laoust. La littérature des Berbères. — Paris. Haouach à Telouet. — Blondel. Note sur la genèse de l'ornementation arabe. — Coursimault. Extraction du goudron liquide.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1921.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Huart, *vice-président.*

Étaient présents :

M[lle] Lalou; MM. Bacot, Benaviste, Bourdais, Bouvat, Casanova, Cohen, Deny, Dussaud, Eliséiev, Ferrand, Hariz, Mayer Lambert, Macler, Maspero, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, A. Périer, Przyluski, Ravaisse, Sidersky, Stcherbatsky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre est lu et adopté.

Est élu membre de la Société :

M. L. de Raymond-Modène-Petrowski, présenté par MM. Ferrand et Gaudefroy-Demombynes.

M. le Président annonce que M. Aymonier a remis à la bibliothèque de la Société le reste de sa collection de manuscrits indochinois. Des remerciements seront adressés à M. Aymonier.

Une subvention de 4,000 francs a été accordée par la caisse des Recherches scientifiques pour la réédition du tome IV des *Voyages* d'Ibn Batoutah.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par le Ministre du Siam, au nom du prince Chandaburi, ministre des finances du Siam, un exemplaire d'une nouvelle édition des *Sutta Patika;*

Par M. Sidersky, au nom de M. Jesaias Press, *Palästina und Südsyrien*;
Par M. Moret, au nom de Sir James Frazer, *Adonis*, traduction française par Lady Frazer.

M. Minorsky analyse les poésies religieuses de Chah Ismaïl Ier (*khaṭā'ī*). De son *divān* turc-azerbaïdjani, dont il existe des manuscrits à Paris, à Pétrograd et à Londres, il ressort que les doctrines professées par le fondateur de la dynastie des Séfévis présentaient une synthèse de l'enseignement des sectes chiites extrêmistes et des ordres soufis. Le *divān* fournit quelques exemples intéressants des arguments à l'aide desquels les Séfévis maintenaient leur emprise sur leurs affidés. Chah Ismaïl va jusqu'à se proclamer l'incarnation de ʿAlî et de Dieu (*män-am ol fāʿil-i-mutlaq*, etc.).

La séance est levée à 6 heures un quart.

---

## SÉANCE DU 13 JANVIER 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Grabowska; MM. Basmadjian, Bénédite, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Casanova, Contenau, Danon, Deny, Ferrand, Gaudefroy-Demombynes, Hariz, M. Lambert, Macler, Meillet, Moret, Pelliot, Przyluski, Sidersky, Stcherbatsky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. G. de Maydell, présenté par MM. Cordier et Bouvat;
M. Cuendet, présenté par MM. Moret et Macler;
G. Sinapian, présenté par MM. Meillet et Macler;
Mestre, présenté par MM. Pelliot et Granet;
Haguenauer, présenté par MM. Pelliot et Granet.

M. Pelliot est élu membre de la commission du *Journal.*

M. le Président annonce que le centenaire des découvertes de Champollion sera célébré en même temps que le centenaire de la Société asiatique.

M. J. Deny analyse un important traité arabe sur la langue turque écrit à Kachgar en 1074.

M. Pelliot présente quelques observations et fait ressortir tout l'intérêt de cette communication.

La séance est levée à 6 heures et demie.

---

## SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mmes Grabowska, Massieu et Saisset; Mlle Lalou; MM. Basmadjian, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Casanova, Danon, Deny, Fadeggon, Ferrand, Graffin, Hariz, Madrolle, Masson-Oursel, de Maydell, Meillet, Moret, Ort, Pelliot, Polain, Przyluski, Ravaisse, Sidersky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. Lehot, présenté par MM. Meillet et Lacôte;
L. Delaporte, présenté par MM. Thureau-Dangin et Contenau;
Keuprulu-Zadeh Mehemet Fuad, présenté par MM. Ferrand et Deny;
A. Basset, présenté par MM. Ferrand et Deny.

M. le Président annonce que la date des fêtes du centenaire de la Société a été définitivement fixée : elles auront lieu du 10 au 13 juillet. C'est le 11 qu'aura lieu la séance solennelle que M. le Président de la République a bien voulu accepter de présider.

M. Casanova fait une communication sur un manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale (Catal. manuscrit, n° 5968), *Dastoûr al Mounadjdjimîn* «le Manuel des Astronomes». On avait déjà reconnu que

l'auteur écrivait vers la fin du v<sup>e</sup> siècle de l'Hégire et qu'il était tout dévoué aux Fatimides d'Égypte; mais en réalité il était partisan d'une branche spéciale de ces Fatimides, c'est-à-dire les Nizârites, plus connus sous le nom d'Assassins. Le manuscrit contient des blancs nombreux qui ont été remplis par des écritures diverses tracées dans tous les sens, ce qui lui donne l'aspect d'un manuscrit autographe. Un de ces textes ajoutés à l'original semble antérieur à 513 de l'Hégire. L'auteur est, en tout cas, un contemporain et un partisan de Ḥasan Ṣabbâḥ, le premier grand-maître des Assassins. (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

M. Fadeggon présente quelques remarques.

M. Hariz lit un mémoire sur la médecine arabe antéislamique et annonce que l'histoire de la médecine arabe formera le sujet d'une thèse qu'il présentera prochainement à la Faculté de Médecine.

Observations de MM. Danon et Sidersky.

Au sujet de la période de suprématie sumatranaise à Java, M. Ferrand rappelle l'indication fournie par l'inscription de Kota Kapur (île de Bańka), d'après laquelle, en 608 çaka, «l'armée de Çrī Vijaya venait de partir en expédition contre le pays de Java, qui ne reconnaissait pas la suzeraineté de Çrī Vijaya» (cf. *J. A.*, juillet-août 1919, p. 152); l'inscription du sanctuaire javanais de Kalasan (près de Yogyakarta), datée de 778 de notre ère, où le roi de Çrī Vijaya dit expressément qu'il s'agit de son propre royaume et apparaît comme le maître du pays (N. J. Krom, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis*, Leyde, 1919, in-8°, p. 15-16), et les complète par les indications suivantes que fournissent les textes chinois. D'après le *Sin t'ang chou*, «le roi [javanais] habitait la ville de 闍婆 Chö-p'o (= Dja-wa, Java); l'aïeul du [roi actuel], Ki-yen, a transporté [la capitale] vers l'est, à la ville de 婆露伽斯 P'o-lou-kia-sseu» (= Baroh Gérsi «la plage de sable», l'actuelle Grĕsik ou Grisee, le port de Surabaya; cf. *J. A.*, mars-avril 1919, p. 305, note). Et le *Yuan che lei pien* précise : «Dans la période *t'ien-pao* (742-755), on déplaça [la capitale] de Chö-p'o à la ville de P'o-lou-kia-sseu» (*B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904, p. 225, n. 2). C'est donc à la suite de la campagne victorieuse de l'armée sumatranaise de Çrī Vijaya que la capitale de Java, alors située dans le centre de l'île, fut transférée à Gĕrsik pour un certain temps.

Après quelques observations de M. Pelliot, la séance est levée à 6 heures et demie.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

---

### UN NOUVEAU MANUSCRIT DE LA SECTE DES ASSASSINS.

Le manuscrit arabe de la Bibliothèque Nationale qui porte le n° 5968 provient de la collection Schefer[1]. Il était déjà connu des orientalistes par Houtsma et de Goeje. Le premier remarque que l'auteur a dû vivre vers la fin du v<sup>e</sup> siècle de l'Hégire en Égypte sous le règne des Fatimides, qu'il donne la date de la mort d'al Moustanṣir (487), que le titre de l'ouvrage paraît être دستور المنجمين *Dastoûr al Mounadjdjimîn* «le Manuel des Astronomes», bien que sur la tranche on lise : زيج مع التواريخ «table (astronomique) avec les chroniques[2]». Le second l'a utilisé dans son étude sur les Carmathes et en a donné un extrait[3]. Au cours d'une récente étude sur la doctrine des Fatimides d'Égypte[4], j'ai été amené à examiner de près cet important manuscrit. En poursuivant cet examen à fond, je crois avoir obtenu quelques résultats intéressants que voici.

Le manuscrit actuel contient, sous sa reliure orientale assez ancienne, deux volumes : le premier, de vingt-quatre cahiers numérotés, avec d'importantes lacunes. Il ne commence qu'au milieu du deuxième cahier, et plusieurs autres sont incomplets. Le premier feuillet porte au recto,

[1] Blochet, *Catalogue de la collection de manuscrits orientaux... formée par M. Charles Schefer*, Paris, 1900, p. 34; Derenbourg, *Les manuscrits arabes de la collection Schefer* (*Journal des Savants*, mars-juin 1901), tir. à part, p. 12.

[2] *Ibn-Wâdhih qui dicitur Al-Ja'qubî historiæ*, Leyde, 1883, Præfatio, x-xi. Cf. Derenbourg, *loc. cit.*

[3] *Mémoires d'histoire et de géographie orientales*, n° 1, 2<sup>e</sup> édit. : *Mémoire sur les Carmathes du Bahraïn et les Fatimides*, Leide, 1886, p. 8, 19, 121, 122, 203-206. Cf. Derenbourg, *loc. cit.*; Blochet, *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane*, Paris, 1903, p. 58, 71, 75.

[4] *La doctrine secrète des Fatimides d'Égypte*, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, t. XVIII, Le Caire, 1921, p. 121-165. C'est la réimpression d'une partie de ma traduction des *Khiṭaṭ* de Maḳrîzî (*Mém. Inst. franç. d'arch. orient. du Caire*, IV, p. 121-144), avec une introduction et un index.

dans un cadre, à l'encre rouge, cette mention, malheureusement détruite en partie par une déchirure du papier :

كتاب زيج ........م
بامر الله تعالى ....
..................
احمد بن عبد .....
الحاكمى .

que je propose de restituer ainsi :

كتاب زيج الحاكم بامر الله تعالى امير المومنين تاليف احمد بن عبد .... الحاكمى

Livre de la table d'al Ḥâkim biamr Allah, émir des Croyants, composé par Aḥmad ibn ʿAbd... al Ḥâkimî.

Ce titre paraît apocryphe, et c'est probablement pour cela que Houtsma l'a négligé. Cependant il répond à ce qui est écrit sur la tranche, comme nous l'avons vu plus haut. Il faut remarquer effectivement que l'ouvrage comporte une partie astronomique où se trouvent de nombreux tableaux, et une partie historique. En tout cas, il ne peut s'agir des tables hakémites ici, car nous savons déjà que l'ouvrage est postérieur à 487, tandis que le khalife al Ḥâkim biamr Allah, pour qui elles furent faites par Ibn Yoûnous, est mort en 411[1]. En réalité, la partie astronomique n'est qu'une compilation d'extraits de divers auteurs (qui ne sont pas toujours nommés), entre autres al Bîroûnî[2].

Cette partie remplit tout le premier volume, ou plutôt la première moitié, qui se termine au présent fol. 188 v° par les mots : تم النصف الاول من دستور المنجمين. Elle se continue dans le second volume, qui commence par le septième traité, المقالة السابعة.

La première moitié est acéphale, et il manque au milieu un certain nombre de feuillets; beaucoup sont intervertis. La remarque a été faite par les propriétaires du manuscrit; ainsi, au bas de fol. 28 v°, on lit ces mots à l'encre rouge, en persan : ازنجا نه اوراق مى ماند «ici manquent neuf feuillets»; fol. 67 v°, également à l'encre rouge et en persan : دو

(1) Voir *Le Livre de la grande table hakémite observée par... ebn Younis...*, par le C^en Caussin, dans *Notices et Extraits*, t. VII, p. 16 et suiv. Cette table n'a aucune espèce de rapport avec notre manuscrit.

(2) Houtsma, *loc. laud.*, XI.

اوراق ى ماقد «dix feuillets manquent»; en marge de fol. 57 v°, en arabe, d'une main postérieure : هذه الصفحة تتلو الصفحات التى فى اول الكراسة «ce tableau est à la suite des tableaux qui sont au commencement du cahier».

J'ai relevé la mention de vingt-quatre cahiers de dix ou de huit feuillets [1], ce qui devrait donner environ deux cent vingt feuillets, au lieu de cent quatre-vingt-huit. La première mention est au fol. 6 r° : troisième cahier. C'est du treizième au vingt-deuxième que le manuscrit a le plus souffert (fol. 96 à 168).

La seconde moitié est en meilleur état, sauf la fin, qui manque. J'y ai noté seize cahiers complets, sauf deux feuillets [2]. Elle se termine avec le folio 346. Elle contient la suite des tables astronomiques et, à partir de fol. 251 r°, des renseignements historiques. Après quelques remarques générales et un résumé de l'histoire des Persans et des Arabes, l'auteur, à partir de 263 v°, présente la biographie des principaux personnages depuis Adam, sous forme de tableaux, avec différentes indications empruntées à dix auteurs qu'il énumère fol. 263 r°, depuis la Bible التورية jusqu'au *Ḳânoûn* d'Aboû-l rîḥân (al Bîroûnî). Après une biographie assez détaillée du Prophète Mouḥammad (309 r°-330 r°) vient le tableau des imâms conformément à la doctrine ismaïlienne. Isma'îl ibn Dja'far (334 r°) est appelé النجل الطاهر «le rejeton pur»; son fils Mouḥammad (334 v°) est qualifié de السابع التام «le septième (imâm) parfait» [3]. Puis viennent les imâms cachés (335 v°) et la série des khalifes fatimides jusqu'à al Moustanṣir billah (343 r°) et à son fils Nizâr (343 v°). On passe ensuite aux imâms dits : *al Ḳaṭ'iyat* [4] (344 r° à 345 v°; il y a une lacune). Viennent les imâms zeïdites (346 r° et v°) et l'ouvrage est interrompu en ce point.

[1] Le 4e cahier a même 12 feuillets (16-27).

[2] Deux notes aux fol. 244 v° et 245 r° font allusion à des interversions de tableaux, صفحات.

[3] Ce qui prouve bien que c'est Mouḥammad seul (et non Isma'îl) qui est compté pour imâm, comme je l'ai établi dans les notes de ma traduction de Maḳrîzî (*Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, Le Caire, 1920, t. IV, p. 129, n. 1 et 132, n. 2; et *Bulletin* du même Institut, Le Caire, 1921, t. XVIII, passages correspondants : p. 137, n. 2 et p. 140, n. 4; cf. l'avant-propos, p. 124 et 125).

[4] Appelés aussi Moûsawis (partisans de Moûsâ, autre fils de Dja'far; cf. *Bull.*, p. 124). Sur le terme de Ḳaṭ'iyat ou Ḳiṭṭi'iyat, voir Friedländer, *Heterodoxies of the Shiites*, dans *Journal of Americ. Orient. Soc.* (1909), t. XXIX, p. 49 et suiv.

La mention du fatimide Nizâr, fils d'al Moustanṣir billah, est d'une particulière importance, et je crois bon de la reproduire :

مولانا الامام المصطفى لدين الله ابو منصور نزار بن . . . . . .

ولد . . . . عاشر ربيع الاول سنة تسع وثلثين واربعماية

بالقاهرة المعزية امه رومية

وانشيت السجلات المختلفات الى اطراف الاعمال ساعة مولده بذكر تقدمه الميمون

و. . . . . . . .لوق فسميت المخلقات

كما نص الظاهر رضى الله عنه ساعة اولاده المستنصر رضى الله عنه وانشا فيه

السجل المعروف بالمدّول وضرب السكك باسمه ولقبه ولى عهد المومنين

فلما نازعه اخوه عبد الله لبس صاحب الامر النص عليه واشرك فيه عدة نص عليهم

جميعهم كما سبق ذكره واقصى الحال به بعد انتقال مولانا المستنصر بالله

الى الهجرة الى الاسكندرية وانتدب للامر من انتدب

قصة الراهب الذى نزل اليه يوم الهجرة معروفة وقوله له عليه السلام

قد روينا عن اسلافنا ان ابن الرومية ينزل بديرنا هذا فى يومنا

هذا وساعتنا هذه وانه هو الذى من شانه كيت وكيت ثم اسلامه على يديه

واستشهاده فى المعركة لديه رحمة الله عليه

واولاده

| | |
|---|---|
| الامير | والامير |
| ابو عبد الله | ابو على الحسن |
| الحسين | |

Dans la première ligne verticale :

Notre maître, l'imâm [1], al Moustafâ lidin Allah Aboû Manṣoûr Nizâr, fils . . . [2].

Deuxième ligne verticale :

Né le . . . 1 .r [3] de Rabî' premier année 439.

Lignes horizontales :

Au Caire d'al Mou'izz; sa mère était grecque (*roûmiyat*).

[1] Le mot a été gratté, mais est encore reconnaissable.

[2] Le bas de la page, à droite, a disparu.

[3] Le jour et le nombre des unités ont été grattés; je n'ai trouvé nulle part les indications propres à les rétablir.

On émit les dépêches السجلات diverses à travers les provinces, à l'heure de sa naissance pour annoncer sa venue fortunée

et . . . . . [1]. On les appela les parfumées المخلّقات.

C'est ainsi qu'adh Dhâhir, Dieu l'agrée! avait notifié l'heure de la naissance [2] d'al Moustanṣir, Dieu l'agrée! et émis

la dépêche appelée la dynastique المدوّل [3]. Il fit frapper des monnaies à son nom et lui conféra le titre d'héritier présomptif.

Lorsque son frère ʿAbd Allah entra en compétition avec lui, le chef du pouvoir [4] lui fit donner la notification (de succession) et il l'associa à d'autres (de ses frères) et la notification fut conférée à

tous, comme nous en avons déjà parlé [5]. La situation devint grave pour lui à la mort de Notre Seigneur al Moustanṣir billah,

lors de sa fuite à Alexandrie, et un autre obtint le pouvoir.

L'histoire du moine chez qui il descendit, le jour de la fuite, est connue, ainsi que le discours qu'il lui tint, sur lui soit le salut!

(ainsi conçu) : Nous avons appris de nos anciens que le fils de la Grecque descendrait dans tel monastère, à tel jour,

à telle heure et qu'il aurait tel et tel caractère. (On sait) ensuite qu'il professa l'islam entre ses mains

et qu'il porta témoignage par devers lui lors de la lutte, que la miséricorde de Dieu soit sur lui!

Ses fils :

| | |
|---|---|
| L'émir<br>Aboû ʿAbd Allah<br>Al Houseïn. | L'émir<br>Aboû ʿAlî al Ḥasan. |

Presque tous les détails donnés par cette notice sont inédits. La plupart des historiens sont muets sur le rôle joué par ce fils d'al Moustanṣir. Seul Ibn Mouyassar, dans ses *Annales d'Égypte*, lui a consacré plusieurs pages [6].

C'est surtout à propos de la doctrine de Ḥasan ibn Ṣabbâḥ qu'Ibn Mouyassar nous en parle; c'est aussi à ce propos que les autres historiens, comme Ibn al Athîr et Mirkhond, en ont fait mention. Je rappelle

[1] Le début du mot est gratté; je ne sais comment le reconstituer.

[2] Corriger : اولادة en ولادة. Adh Dhâhir est le khalife prédécesseur et père d'al Moustanṣir billah.

[3] Je vois, dans ce mot, un déterminatif de دولة dynastie, littéralement : «la constituante de dynastie». Aucun dictionnaire ne donne ce sens.

[4] Le vizir al Afḍal?

[5] Dans le tableau précédent, où il est donné quelques détails, un peu confus, sur les différents fils d'al Moustanṣir.

[6] Éd. Henri Massé, Le Caire, 1911 (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*), p. 27, 34-37, 66-68.

succinctement les faits connus, auxquels fait allusion la notice précédente.

Al Moustanṣir avait désigné comme son héritier présomptif son fils aîné Nizâr. Ḥasan ibn Ṣabbâḥ s'était fait initier à la doctrine des Fatimides et était venu au Caire, auprès du khalife, pour compléter son initiation. Ses intrigues le firent bientôt chasser, mais il fonda en Perse, après la prise d'Alamoût, une secte qui n'était qu'une branche des Fatimides, tant que Nizâr continua d'être héritier présomptif. A la mort d'al Moustanṣir, le vizir al Afḍal, alors tout puissant, fit reconnaître un autre fils, qui fut proclamé khalife sous le nom d'al Mousta'lî. Nizâr s'enfuit à Alexandrie, mais ne put tenir tête à al Afḍal, qui s'empara de lui et le fit mettre à mort. Ḥasan ibn Ṣabbâḥ maintint que l'imâmat n'appartenait qu'au seul Nizâr. Sa secte devint celle des Nizârîyat. Ibn Mouyassar nous dit (p. 68) qu'on leur donnait différents noms : en Syrie, *al Ḥachîchiyat;* à Alamoût, *al Baṭiniyat* et *al Malâḥidat;* dans le Khourasân, *at Ta'lîmiyat;* et que leur nom général était : *al Isma'îliyat.* En réalité, ces noms appartenaient à la secte des Fatimides; seuls les deux premiers leur furent propres : celui d'an Nizârîyat, qui leur venait de l'imâm reconnu par eux, et celui d'al Ḥachîchîyat, qui leur venait d'une pratique spéciale du *ḥachich,* qui leur fut attribuée à tort ou à raison. C'est de ce dernier nom que les Français des Croisades ont tiré celui d'Assassins.

Ainsi le *Dastoûr* a été rédigé, sans qu'il y ait, je crois, l'ombre d'un doute, par un partisan de la secte des Assassins. Comme la mort de Nizâr n'y est pas mentionnée et que le titre d'émir conféré à ses fils semble indiquer qu'ils sont vivants, il faut en placer la rédaction peu de temps après la mort d'al Moustanṣir.

J'avais pensé un moment à en attribuer la composition à Ḥasan ibn Ṣabbâḥ lui-même[1], ce qui lui aurait conféré une importance nouvelle, mais je crois que ce personnage, fondateur même de la secte, est désigné dans un autre passage. C'est au fol. 343 r°; l'auteur, parlant d'al Moustanṣir, dit :

وكان كثيرا مشير (؟) الى سنة سبعين واربعماية وما يتجدد فيه من ظهور دعوه (lire : دعوته)

il faisait souvent allusion à l'année 470 et à toutes les manifestations nouvelles de sa doctrine qui s'y étaient produites;

[1] D'après Ḥâdji Khalfa, il serait l'auteur d'un ouvrage sur la sphère : كتاب الكرة. *Lexicon bibliographicum*, éd. Flügel, Londres, 1850, t. V, p. 140, n° 10417.

et il ajoute :

فوافق وصول صاحبنا حفظه الله اليه هذه السنة

Or l'arrivée vers lui de notre maître, que Dieu le garde! eut lieu en cette année.

Ce maître, comme l'indique l'eulogie, est vivant et, à cette époque, ce ne peut être que Ḥasan, le premier des grands-maîtres de la secte. D'après le récit qu'il a fait de sa propre vie et que nous ont rapporté deux historiens persans, Mirkhond et Rachîd ad dîn, c'est en 471 que Ḥasan serait arrivé en Égypte et il n'aurait pas rencontré personnellement al Moustanṣir[1]. Mais en examinant de près le texte de Rachîd ad dîn que M. Blochet a eu l'obligeance de me signaler et de revoir pour moi, il me paraît vraisemblable qu'il a débarqué à la fin de 470. Quant aux termes mêmes du *Dastoûr* : وصول اليه, ils ne doivent pas nécessairement être interprétés par une rencontre, mais par une mise en relation. Effectivement, Ḥasan dit que, sans le voir, al Moustanṣir ne cessa d'être en rapports suivis avec lui. Il rapporte qu'il quitta Ispahân pour se mettre en marche vers l'Égypte en 469, se rendit successivement en Adherbeïdjân, à Mayâfâriḳîn, Mossoul, Sindjâr, Damas; de là à Beyroût, Ṣaïdâ, Ṣoûr, 'Akkâ et Ḳaïsarîyat. C'est dans ce port de Syrie qu'il s'embarque et, après une navigation de sept jours, il entre en Égypte par le port de Tinnîs. Voici comment il s'exprime :

واز انجا بشهر معيس (lire : مقس) كه حدود قاهريه معزيه است جماعتى [p. 67] از
اعيان حضرت استقبال او كردند چون ابو داود كه داى الدعاة بود وشريف طاهر
قزوينى كه از جملهء معروفان بود روز جهار شنبه هيجدهم شهر صفر المظفر سنة ١
احدى وسبعين واربعماية سيدنا بقاهريه معزيه رسيد المستنصر بالله خاصكان
ومقربان را بدلخوشى واستمالت واستعطاف سيدنا فرستاد وفراوان تلطف وتعطف
واكرام وامان در حق او مبذول فرمود او مدت يكسال ونيم انجا مقام كرد ودر مدت
اقامت اكرچه پيس مستنصر نرسيد امّا مستنصر از حال او واقف ومطلع بود
وبكرّات ستايش او كرده بود چنانكه مقربان بر سيدنا حسد بردند

[1] Auteurs cités par M. Blochet, *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane*, Paris, 1903, p. 105-109, d'après le *Rauzet-el-séfa*, paru dans *Notices et Extraits des Manuscrits de la Biblioth. Impér.*, 1813, t. IX, p. 143 [trad. de Jourdain; = éd. de Bombay, 1266, t. IV, p. 63] et le *Djâmi' at tawârîkh* (Bibl. Nat., ms. suppl. pers., n° 1364, p. 66 et 67).

et de là à al Maks qui est à la limite d'al Kâhirat (le Caire) d'al Mou'izz[1]. Nombre des grands personnages de la cour vinrent à sa rencontre, dont Aboû Dâoûd qui était dâ'î des dâ'îs et le chérif Țâhir Kazwînî, qui était parmi les gens notables. Le mercredi, 18e jour de Șafar 471, notre seigneur[2] arriva à al Kâhirat d'al Mou'izz. Al Moustanșir billah envoya des familiers et des courtisans pour féliciter et complimenter notre seigneur et il donna des ordres pour qu'il fût traité avec égard et considération. Il demeura là durant une année et demie et, quoique pendant toute la durée de son séjour il n'eût pas vu al Moustanșir, celui-ci ne cessa de s'informer de sa situation et de faire prendre de ses nouvelles, si bien que les courtisans conçurent de la jalousie contre notre seigneur.

Non seulement le *Dastoûr* a été rédigé par un partisan de la secte des Assassins contemporain de Ḥasan ibn Șabbâḥ, mais j'ai des raisons de croire que notre manuscrit est autographe. En l'examinant de près, j'avais été frappé de l'allure persane de l'écriture et cette première impression était confirmée par les deux notes écrites en persan, que j'ai signalées plus haut, d'un type très voisin de l'écriture du manuscrit et cependant évidemment postérieures à sa rédaction. En matière de paléographie arabe, il convient d'être très prudent. Je soumis donc mon observation à M. Blochet, qui se tint sur la réserve, tout en reconnaissant qu'il avait eu jadis l'impression que le manuscrit était autographe, mais qu'il en était revenu. Mîrzâ Mouḥammad Kazwînî, le savant éditeur de divers ouvrages persans, consulté à son tour, fut de mon avis.

L'aspect du manuscrit est assez étrange et rend très invraisemblable l'hypothèse qu'il ait été écrit par un copiste de profession. Les lignes sont souvent allongées, surtout dans les titres, et débordent de la marge. Des blancs ont été laissés de façon très irrégulière dans un très

[1] Al Maks, qui répond aujourd'hui à l'étang (devenu le jardin) de l'Izbekiyeh, était à cette époque sur le Nil, et servait de port au Caire; cf. Ravaisse, *Essai sur l'histoire et sur la topographie du Caire*, dans *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*, Paris, 1887, t. I, p. 416, n. 1, et p. 454 : plan général. De Tinnis à al Maks, Ḥasan était venu par le Nil, comme cela paraît certain. Rien n'empêche qu'il ait séjourné deux ou trois mois dans cette localité avant d'entrer au Caire même. On peut donc admettre avec l'auteur du *Dastoûr* qu'il était en Égypte dès la fin de 570, le mois de Șafar dont il est parlé ensuite étant le deuxième de l'année musulmane.

[2] Le texte, au début, reproduisait l'autobiographie de Ḥasan, qui parlait à la première personne, jusqu'à l'arrivée à Mayâfârikîn, puis, brusquement, l'auteur le fait parler à la troisième personne et même, ce qui est étrange, le désigne sous ce titre honorifique : notre seigneur.

grand nombre de pages et ces blancs ont été remplis, après coup, d'écritures de diverses mains, dont quelques-unes certainement tardives et allant jusqu'au VII^e siècle de l'hégire ou au delà. Ces écritures, tracées dans tous les sens, s'amalgament plus ou moins au texte, soit comme complément, soit comme commentaire. Une d'elles paraît avoir été rédigée vers l'année 500, ce qui placerait par conséquent l'original entre 487, date relevée précédemment, et 500; et cela correspond tout à fait à l'époque que j'assigne à la composition du *Dastoûr*. Voici le texte de cette note. Au fol. 239 r° commence un chapitre (4^e *faṣl* de la 7^e *maḳâlat*) traitant du mouvement de la sphère dit d'accès et de recès[1], suivant la doctrine des constructeurs de talismans : في حركة الفلك مقبلا ومدبرا على مذهب اصحاب الطلسمات. L'auteur n'est pas cité et il ne peut être celui du *Dastoûr*, car, parlant de ses propres observations en correction de celles de Ptolémée, il dit les avoir faites 743 ans après lui, donc en 884, puisque c'est en 141 de notre ère que Ptolémée fit ses observations[2], si l'auteur compte par années solaires, ou vers 862, s'il compte par années lunaires. Ce sera donc aux environs de l'année 260 de l'Hégire dans le premier cas[3], de 240 dans le second, de toute façon bien avant l'époque où fut compilé le *Dastoûr*.

L'auteur parle donc des périodes de 640 ans pendant lesquelles s'effectue le mouvement de la sphère et le texte s'arrête vers la fin du fol. 240 r° en laissant un blanc qui est rempli par cette note écrite verticalement :

مثاله لاول السنة تعو من يزدجرد السنون التامة تعة زدنا عليه ٧٩٢ التى هى مبدا حركة الرجوع قبل يزدجرد بلغ ١٢٦٧ قسمنا على ستمائة واربعين التى هى مدة

[1] Ce mouvement, appelé aussi trépidation des fixes, a été inventé pour expliquer les irrégularités du mouvement dit de précession des équinoxes. Voir à ce sujet Delambre, *Histoire de l'astronomie au Moyen Âge*, Paris, 1819, p. 73-75, 173-175, 262-274; Sédillot, *Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes*, Paris, 1841, p. 31; Le même, *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques*, II, Paris, 1869, p. 443; Reinaud, *Géographie d'Aboulféda*, *Introd.*, Paris, 1848, p. XLVII; etc. J'aurai probablement l'occasion d'en parler prochainement dans le présent *Journal*.

[2] De 126 à 141, d'après Tannery, dans la *Grande Encyclopédie*, § Ptolémée.

[3] C'est cette date qui me paraît la plus probable; elle permet d'attribuer ce texte à Thâbit ibn Ḳourrat (221-288), qui est précisément l'auteur de la théorie de la trépidation, renouvelée, il est vrai, de Théon. Voir Delambre, *op. cit.*, p. 173-175 et *Hist. de l'astronomie ancienne*, Paris, 1817, II, p. 625-627.

حركة الفلك اقبالا وادبارا خرج دور واحد للرجوع وبقى للاقبال ٦٢٧ والباقى لتمام الاقبال يج سنة فعند اقتضا ثلث عشر سنة شمسية من هذه السنة يبتدى الفلك فى الرجوع فيكون ذلك فى سنة ثلث عشرة وخمساية للهجرة لهجرة النبى محمد المصطفى صلى الله عليه وعلى اله واصحابه الطاهرين

Par exemple, soit le début de l'an 476 de l'ère de Yezdedjerd; le nombre des années écoulées est 475. Ajoutons-y 792 qui représente le début du mouvement de retour (de la sphère) avant cette ère, il viendra : 1267. Divisons par 640 qui est la période du mouvement de la sphère en accès et recès, le quotient sera 1 cycle entier pour le retour, et le reste sera pour l'accès : 627. Pour achever une période d'accès il faudra encore 13 ans [627 + 13 = 640]. A l'expiration de 13 années solaires à partir de cette année (de Yezdedjerd) la sphère commencera le retour et *cela sera en l'an 513 de l'hégire*, hégire du Prophète Mouḥammad, etc.

Comme on le voit, la théorie fait osciller la sphère tantôt dans un sens (accès) pendant 640 ans, tantôt dans l'autre (recès) pendant le même laps de temps. A la fin de la première période il y a *retour* رجوع de la sphère. L'ère de Yezdedjerd commence en 632 de notre ère. Le début du dernier mouvement de recès était 792 ans avant, soit 160 ans avant J.-C. Le mouvement d'accès commençait en 480 de notre ère et finissait en 1120, que l'auteur identifie avec 513 de l'hégire, ce qui est rigoureusement exact, ou 488 de Yezdedjerd, ce qui est également exact, puisque les années de cette ère, suivant le comput persan, équivalent aux années juliennes (632 + 488 = 1120).

Il résulte de là qu'au moment où cette note est écrite, on est dans l'année 476 de Yezdedjerd ou à peu près, et que, 13 années solaires après, on *sera* à l'an 513 de l'hégire. Il faut donc assigner au manuscrit qui contient cette note une date voisine de 500 de l'hégire, et ceci confirme notre hypothèse qu'il est autographe.

On peut admettre, par la physionomie persane de l'écriture, qu'il a été rédigé au siège même de la secte, dans la fameuse citadelle d'Alamoût. Comme me le rappelait très justement Mîrzâ Mouḥammad Ḳazwînî, lorsque Houlagou détruisit cette forteresse, on y trouva beaucoup de livres d'astronomie; le moustaufî 'Aṭâ Malik Djouwaïnî en sauva quelques-uns de la destruction[1]. Peut-être le manuscrit acquis par Schefer est-il un de ceux qui ont échappé.

CASANOVA.

[1] *The Ta'rikh-i-jahán-guschá of 'Alá'u 'd-dín. 'Aṭá Malik-i-Juwayni..: edited... by Mirzá Muḥammad ibn 'Abdu'l-Wahháb-i-Qazwíní*, dans *Gibb Me-*

## SÉANCE DU 10 MARS 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mmes Grabowska et Massieu; Mlle Lalou; MM. Allotte de la Fuÿe, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Casanova, Danon, Delaporte, Dussaud, Fadeggon, Ferrand, Fevret, Goloubew, Graffin, Hariz, Mayer Lambert, Madrolle, Maître, Marchand, Maspero, Masson-Oursel, Meillet, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, Przyluski, Sidersky, Stern, Worms, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

Mlle O. Trognon, présentée par MM. Senart et Gaudefroy-Demombynes;

MM. Banerji Sastri, présenté par Mme Grabowska et M. Bloch;
G. Ducroq, présenté par MM. Huart et Minorsky;
Charles-F. Jean, présenté par MM. Contenau et Thureau-Dangin;
P. Langlois, présenté par MM. Moret et Hackin;
J. Lecerf, présenté par MM. Boyer et Gaudefroy-Demombynes;
Pézard, présenté par MM. Dussaud et Thureau-Dangin;
Ph. de Tarazzi, présenté par MM. Ferrand et Bouvat.

M. Worms expose une hypothèse sur la lecture possible de quelques noms propres égyptiens composés avec les verbes *ms* et *ḥtp*, derrière lesquels certaines variantes en *w* final lui paraissent indiquer qu'il faut rétablir le pronom régime de la première personne *wi*, apocopé suivant un usage bien établi à l'époque memphite,

*morial,* XVI, 1, Leyde et Londres, 1912, préface de l'éditeur, p. 28. D'après lui, et les deux textes qu'il cite en note sont tout à fait probants, ʿAṭâ Malik n'a brûlé que les livres traitant de la doctrine de la secte et a conservé Corans, livres précieux, instruments astronomiques, etc. Je ne m'explique pas que Quatremère lui attribue la destruction de ces instruments (*Mines de l'Orient*, Vienne, 1809, t. I, p. 224). Hammer l'a répété après lui (*Histoire de l'Ordre des Assassins*, trad. franç., Paris, 1833, p. 278; corriger à la fin de la note de la page 279 : II, p. 220 en : I, p. 220).

et qui aurait persisté, pour la graphie des noms propres, aux époques postérieures. Ainsi, 𓇋𓏠𓈖𓊵𓏏𓊪, 𓇹𓄟𓋴 seraient à lire *ʾImn-ḥtp-(wi)*, *ʾIʿḥ-ms-(wi)*, Amm s'unit à moi, Aah m'a enfanté.

M. Moret incline à croire que l'hypothèse n'est pas vraisemblable pour les noms en 𓊵𓏏𓊪, où il voit, avec Sethe, un pseudo-participe, sans se prononcer de manière catégorique pour les noms en 𓄟𓋴.

M. Goloubew, membre de l'École française d'Extrême-Orient, fait le récit de ses voyages au Cambodge et dans le Centre-Annam en 1920-1921, ainsi qu'un bref exposé des divers travaux archéologiques dont il a pu suivre la progression pendant son séjour en Indo-Chine. Au cours de ces voyages, M. Goloubew a accompagné M. Finot, directeur de l'École, et M. Parmentier, chef du Service archéologique, aux ruines de Banteai Chmar (province de Sisophon), dont il a spécialement étudié le décor plastique et les bas-reliefs historiques sculptés sur les murs de la première enceinte. Un très intéressant groupe de monuments monolithes ornés de sculptures mahâyânistes a été découvert par la mission de l'École française près de Phnom Srok, au N.-O. d'Angkor. Dans le Centre-Annam, M. Goloubew a visité la vallée de Mĭ-sơn, où des fouilles très fructueuses ont eu lieu en 1903-1904 sous la direction de H. Parmentier et Ch. Carpeaux, ainsi que les restes du monastère bouddhique de Đồng-dương et le sanctuaire çivaïte de Pô Nagar. Le nombre de clichés pris par M. Goloubew au cours de sa mission atteint environ 1,200. Une série de sculptures khmères, composée de sept pièces et destinée au Musée Guimet, a été rapportée en France. Elle figurera à l'Exposition coloniale de Marseille.

La séance est levée à six heures trois quarts.

---

## CORRESPONDANCE.

«Nous sommes heureux de publier la lettre suivante de notre excellent confrère, M. Goloubew. Elle vient en appendice à la belle communication de M. A. Foucher qui a paru précédemment ici (t. XVII, 1921). Au moment où le service archéologique de l'Inde multiplie ses efforts pour préserver et rendre accessible au public ce qui reste des fameuses peintures d'Ajaṇṭâ, ce n'est que justice de rappeler l'initiative active et généreuse qu'avait spontanément prise M. Goloubew pour en obtenir et en répandre l'image fidèle. Rien ne peut faire oublier cette

remarquable documentation photographique. Tant par sa date que par l'autorité qui s'attache aux procédés de reproduction mécaniques, elle représentera un contrôle toujours précieux. Elle demeurera un titre d'honneur durable pour son habile et savant auteur.» [É. Senart.]

Hanoi, le 7 octobre 1921.

Monsieur et cher Président,

Je viens de lire dans le n° 2 (t. XVII) du *Journal Asiatique*, la lettre, si intéressante, si riche en données nouvelles, que M. A. Foucher vous a adressée d'Ajaṇṭâ en mars 1920. Tout en me rappelant la visite que je fis aux célèbres grottes bouddhiques en 1910, cette lettre évoque le souvenir d'un travail que j'avais entrepris, il y a dix ans, sous d'excellents auspices et que j'ai dû interrompre plus tard, à la suite de circonstances défavorables.

Je me suis rendu à Ajaṇṭâ en novembre 1910 dans un but déterminé. Il s'agissait de photographier les fresques et de compléter par une série de documents inattaquables, établis selon des procédés mécaniques, l'œuvre forcément fragmentaire de Lady Herringham et de J. Griffiths. Six mois plus tard je revins à Paris avec environ trois cents clichés de grand format et je me mis de suite à préparer un nouveau voyage dans l'Inde, au cours duquel les travaux commencés dans les grottes d'Ajaṇṭâ devaient être repris et achevés. Le tout était destiné, dans ma pensée, à une grande publication conçue à la façon d'un répertoire photographique. C'est en automne 1914 que je devais repartir. Mais la guerre éclata, et mon projet fut abandonné. Quant aux photographies rapportées par moi, elles figurèrent, en 1911, à l'Exposition indienne du Crystal Palace, où un grand prix et une médaille d'or leur furent décernés. J'ai eu, en outre, l'honneur d'en faire projeter quelques-unes au cours de votre séance générale de la même année. Des collections d'épreuves furent offertes à l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, au Musée Guimet, au Musée Cernuschi, aux Universités de Tōkyō et de Vienne, à diverses sociétés savantes. La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie en possède une série complète.

Malgré les difficultés avec lesquelles nous avions à lutter, mon opérateur et moi, je crois avoir obtenu de bons résultats. Aucun détail ne manque sur mes clichés. Pris sur des plaques orthochromatiques dans des conditions d'éclairage spécialement étudiées par moi, ils ne laissent rien à désirer quant à la netteté de l'image. A l'heure actuelle, ils constituent un ensemble qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de refaire et dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui se sont inté-

ressés aux «problèmes d'Ajaṇṭâ». Que je ne sois pas seul à penser ainsi, c'est ce qui résulte du fait que la *Kokka* publia en 1917 un nombre considérable de mes photographies et qu'un groupe de savants et d'artistes japonais examine en ce moment les moyens de continuer la tâche que j'avais commencée.

C'est en automne 1919 que j'appris, par hasard, que le Service Archéologique de l'Inde avait repris contact avec les grottes si longtemps laissées sans surveillance et comme oubliées par lui, et que l'on songeait à publier Ajaṇṭâ. Ce fut pour moi une bonne nouvelle. J'écrivis spontanément à Sir John Marshall, alors de passage à Londres, en lui signalant les résultats obtenus au cours de mon voyage à Ajaṇṭâ et mon désir de mettre à son entière disposition la totalité de mes documents. Il me répondit de suite, en me remerciant en termes courtois de mon offre, mais il m'apprit en même temps qu'il ne pouvait pas en tirer un grand avantage, vu qu'il était question non pas d'un ouvrage du type ordinaire, illustré de planches phototypiques ou d'héliogravures, mais d'une publication en couleurs dont la réalisation imposait des procédés techniques spéciaux. Ce projet me causa quelque surprise. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, au cours de ma carrière d'historien d'art, d'étudier et de publier des monuments anciens dont l'état de conservation rappelait celui des peintures d'Ajaṇṭâ. Je savais également à quelles difficultés s'étaient heurtés ceux de nos collègues qui avaient songé à reproduire *en facsimile* les fresques souterraines d'Égypte, celles des catacombes et des tombeaux étrusques. Je demeurais donc sceptique à l'égard des résultats que Sir John Marshall espérait obtenir, tout en lui souhaitant par la pensée une brillante réussite. L'expérience que viennent de faire M. Foucher et l'éminent chef de l'Archaeological Survey a malheureusement confirmé mes doutes. Faut-il de ce fait renoncer à la partie? Certes non! D'ailleurs, le problème qui se pose n'est-il pas en somme déjà résolu? Les clichés d'Ajaṇṭâ, déposés au Musée Guimet, à la section photographique, créée l'année dernière, sont accessibles à tout le monde. Ils pourraient être de suite utilisés par celui qui entreprendrait la belle et grande tâche de faire connaître au public les plus anciennes peintures de l'Inde. On peut les compléter sans courir les risques d'un échec coûteux. Rien de plus facile aussi que d'ajouter aux documents photographiques quelques notations de couleurs prises sur place. Intégralement publié, cet ensemble rendrait de plus grands services à la Science qu'un album de calques, exécutés par des artistes, sans doute pleins de bonne volonté et d'ardeur, mais incapables de saisir la différence entre une ligne réelle et une ligne imaginée.

Pendant mon séjour à Ajaṇṭâ, je pus me rendre compte des obstacles que rencontrait le travail infiniment consciencieux de Lady Herringham et de ses aides. Les rugosités des parois peintes arrêtaient à chaque instant le tracé du crayon qui suivait les contours à peine visibles à travers le papier. Il était en même temps indispensable de tenir compte du danger que présentait la moindre pression exercée par les doigts du copiste sur la surface écailleuse des fresques. La destruction de toute une peinture pouvait en résulter. Ce n'est que grâce à des précautions minutieuses que pareil désastre a pu être évité. Que de fois, dans ces conditions, fallait-il recommencer un calque, le dessinateur s'étant trompé dans la lecture d'un détail! Parfois aucune indication linéaire n'était discernable sur la serpente, par suite du mauvais état de la fresque. C'est alors, et personne ne songera à blâmer l'artiste, que la fantaisie érudite et pieuse se substituait à la réalité... Quiconque a manié le calquoir connaît ce genre de tentation : l'horreur du vide, qui s'insinue dans l'âme du copiste au fur et à mesure que son travail avance et qu'apparaissent les inévitables lacunes dues à la mauvaise conservation de l'original! J'avais essayé moi-même, à plusieurs reprises, de calquer quelques motifs d'Ajaṇṭâ, utiles à mes études de style. Je n'obtins que des résultats très insuffisants. Et pourtant, il s'agissait dans mon cas de surfaces relativement minimes, ne dépassant pas un mètre carré!

Qu'il me soit permis d'ajouter à ceci une autre remarque de caractère technique. Les peintres d'Ajaṇṭâ, dit M. Foucher, «n'étaient pas de purs coloristes». D'accord! Il n'en est pas moins vrai que la plupart des peintures conservées dans les grottes sont éxécutées selon un procédé qui fait songer aux fresques de Pompéi, c'est-à-dire que la couleur pâteuse et crûment appliquée à la surface murale écrase souvent les contours et déborde pour ainsi dire sur la silhouette dessinée qui se trouve de ce fait presque effacée. Aucun dessinateur ne saurait faire face aux difficultés d'interprétation qui en résultent. Les ouvrages de Lady Herringham et de Griffiths nous en fournissent la preuve. Par contre, ces mêmes difficultés n'existent ni pour le photographe, ni pour l'imprimeur d'art.

En résumé, la question d'Ajaṇṭâ se pose ainsi. Un inventaire photographique, commencé en 1910, a donné des résultats satisfaisants et peut être utilisé pour une publication à grande échelle dont l'intérêt scientifique est hors de doute. Il ne s'agit que de continuer cette œuvre et de la rendre aussi parfaite que possible en appliquant aux travaux futurs le bon vieux principe : l'union fait la force!

V. Goloubew.

---

## ANNEXE

### AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 1921.

Il est bien connu qu'en Égypte, au temps de la XIX^e et de la XX^e dynastie, entre 1300 et 1200 av. J.-C., paraissent dans les relations pharaoniques les noms d'une quinzaine de peuples d'outre-Méditerranée, dont les Égyptiens rencontrèrent des représentants sur les champs de bataille les plus divers, à la solde des Kheta de la Syrie du Nord en guerre avec Ramsès II, avec les Libyens qui attaquent Mineptah, en dernier lieu constituant les *Peuples de la Mer* dont Ramsès III repousse l'offensive. Ces étrangers sont des gens de l'Égée ou d'Asie Mineure dont les désignations se laissent identifier; on relève parmi eux les *Poulousati* dont on retrouve le nom, d'autre part, chez les *Philistins* d'après qui la *Palestine* est nommée, et dont la documentation biblique permet de situer le pays d'origine en Crète.

On a trace des mêmes peuples ultérieurement aux événements où l'Égypte fut intéressée. Outre des *Poulousati* en Palestine, comme on vient de le dire, à l'époque israélite, on retrouve des *Zakkarou* un peu plus au Nord vers l'an 1100 (documentation égyptienne); des *Shardina* donnent leur nom à la Sardaigne, des *Toursha* deviennent les Tyrrhènes, Tyrsènes, Tusci, etc. d'Italie (les Grecs savent que *Tyrsènes* ou *Tyrrhènes* d'Italie sont des «Lydiens»), des *Shakalasha* sont peut-être les Sicules, et des *Ouashasha* les Osques. Non qu'il faille croire, certes, que ce sont les bandes mêmes repoussées par les Égyptiens qui se fixèrent ainsi; mais leurs congénères émigraient, essaimaient vers la même époque dans toutes les directions de la Méditerranée.

Parmi ces Maritimes agresseurs des Égyptiens, très intéressants sont les *Akaiouasha* et les *Dainiou*, dans lesquels l'égyptologie reconnaît depuis longtemps des *Achéens* et des *Danaens*. Pour *Dainiou*, nulle difficulté à voir en eux des Égéo-asianiques, étant considéré que dans la tradition grecque même, le *Danaos* dont le souvenir est attaché à Argos et à la fondation de Mycènes, venait d'un outre-mer très lointain. Pour *Akaiouasha*-Achéens, les choses vont moins simplement: *Akaiouasha* est égéen ou carien, très probablement, comme tous ses voisins de la liste égyptienne, et en outre, d'après la désinence, comme *Toursha*, *Shakalasha* et *Ouashasha* cités tout à l'heure; mais comment concilier le fait avec cette autre circonstance, que les Achéens sont des Hellènes de la Grèce continentale?

Observer, tout d'abord, que les raisons d'identifier *Akaiouasha* et *Achéens* sont peut-être plus simples et plus certaines qu'il n'a été aperçu jusqu'ici. Car dans le nom reçu et transcrit par les Égyptiens, il y a la désinence *-asha*, fréquente dans les noms de la liste, et qui est l'ethnique asianique bien connu -ΑΤΟΣ, *-ασσος* de la transcription grecque ordinaire; de telle sorte que pour avoir le nom sous sa forme radicale, débarrassé de l'ethnique suffixé peut-être par quelque citateur de langue carienne, il faut le réduire à *Akaiou*, qui est alors Ἀ*χαιοί* pur et simple.

Ceci n'est point une raison de croire que la forme première du nom est l'asianique : une fois l'ethnique asianique ôté, il ressort que la dérivation est également possible et également simple dans les deux sens, d'*Akaiou* à Ἀ*χαιοί* ou inversement. Que *Akaiou* de la relation égyptienne soit très probablement un égéo-asianique, cela résulte seulement des circonstances dans lesquelles on le rencontre. Mais le fait, si on l'admet, est-il en contradiction avec celui des *Achéens* considérés d'ordinaire, et ne se pourrait-il pas que les *Achéens* primitifs du Péloponnèse fussent des Égéo-asianiques immigrés?

La tradition grecque paraît le savoir très bien. On y trouve qu'Argos, Tirynthe, Mycènes sont des villes antéhélléniques, fondées par des Égéens, *Inakhos, Danaos, Pelasgos*, en rapport avec le Phrygien *Pelops*, père d'Atrée, père des grands achéo-péloponnésiens de la tradition homérique, Agamemnon et Ménélas. *Agamemnon*, l'Achéen par excellence, de source phrygienne, rien ne semble pouvoir accuser plus clairement la position ethnique primitive des Achéens, et l'on se tiendrait à la simplicité séduisante de cette conclusion s'il ne se dressait d'autre part, à l'encontre de la suppression des Achéens *hellènes*, des difficultés très graves.

Dans la tradition même subsiste une dualité extrêmement irréductible : «Agamemnon» *phrygien*, mais en même temps *hellène* spécifiquement, représentativement, et avec lui la chose achéenne tout entière. Tout se passe comme si, dans une première forme traditionnelle, l'*historique* ou l'*authentique*, les Pélopides et les nations qu'ils représentent étaient encore égéo-asianiques, et que dans une forme de deuxième stade seulement, l'*homérique*, «Achéens» et Pélopides fussent englobés dans l'hellénisme. Ceci suffirait, dans l'hypothèse d'*Achéens* d'outre-mer, à expliquer l'élaboration de la tradition, mais le terrain déblayé de ce côté, il se présente d'autres objections dans le domaine proprement historique.

Ces objections ressortent de l'ensemble d'une situation linguistique qu'on peut résumer en disant que les parlers doriens de l'époque histo-

rique recouvrent un substrat du type ancien dont la famille est précisément celle que les Grecs classent sous la dénomination d'*achéen :* d'où il ressort qu'au dessous des Doriens il faut bien qu'il y ait eu, comme l'histoire traditionnelle le veut, des Achéens helléniques.

Pour satisfaire aux nécessités de ces divers témoignages, il semble qu'il faille distinguer des *Achéens* de deux périodes. D'abord l'*antéhellénique,* comprenant l'arrivée dans le Péloponnèse des premiers maritimes, Inakhos, Danaos, puis les Pélopides de l'empire péninsulaire; domination égéenne qui prend fin avec l'arrivée des Héllènes, ceux qu'on appelle les Achéens d'ordinaire. Sans doute le nom égéen serat-il resté fixé au pays, désignant ses nouveaux occupants, les Achéens de la deuxième période, l'*hellénique,* qui devaient être, par la suite, déplacés ou recouverts par les Doriens.

On observe que, par ailleurs, l'analyse toponymique décèle en Grèce, tout au début, une couche *égéo-asianique* (Lyciens, Cariens, Étéocrétois) que recouvrit l'arrivée des *Illyro-thraces,* eux-mêmes prédécesseurs des *Hellènes.* Les *Achéens* primitifs arrivés d'outre-mer sont bien probablement du groupe très ancien des Égéens, Lyciens, Cariens, etc. du premier stade.

La chronologie est difficile à préciser. Si l'on accepte les données alexandrines traditionnelles, c'est au XIV^e^ siècle que les Hellènes descendent du Nord, et il faut admettre — cela est sans difficulté — qu'à cette époque les Égéo-asianiques, les *Achéens* parmi eux, étaient en Grèce depuis longtemps. Ces *Achéens* sont donc de beaucoup antérieurs à leurs congénères qui, d'Asie Mineure, se portent à l'attaque de l'Égypte vers 1250. Comment progressent ensuite les événements en Grèce? La période des Achéens *hellènes,* dans le Péloponnèse, se place entre 1400 et 1100; à cette dernière date, l'invasion dorienne; vers 1050, les «Ioniens» passent la mer et prennent pied en Asie Mineure, en même temps, indubitablement, que Chypre et la Crète sont abordées par les Hellènes, Achéens et Doriens sans doute. Il est très remarquable de trouver le terme de 1050, comme date de l'apparition des Hellènes en Crète, confirmé par l'archéologie (chronologie des périodes «minoennes» d'Evans).

Il faut donner attention, à ce propos, au passage connu d'*Odyssée,* XIX, 176-179, enregistrant en Crète des *Achéens* et des *Doriens* à côté de *Kydoniens,* d'*Étéocrétois* et de *Pélasges.* Ce tableau pourrait, comme on voit, se référer à une situation historique authentique des environs de l'an 1000, mais il est plus probable que la notice ethnographique passée dans le poème est de l'époque même du rédacteur, c'est-à-dire

notablement plus tardive que le XI^e siècle. En tout état de cause, on ne saurait suivre certains historiens (Dörpfeld, Ed. Meyer) qui, envisageant l'indication de l'*Odyssée* comme un renseignement historique véritable, croient voir des Hellènes en Grèce dès le XV^e siècle, et leur attribuent les actions de guerre en Crète dont on a trace vers cette époque : ces dernières considérations comportent une erreur de critique grave.

Raymond WEILL.

## NOUVELLES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE [1].

### I. LIVRES.

**Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, herausgegeben von der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, XV, 2. — I. *Buddhistische Litteratur, Nordarisch und Deutsch.* I. Teil : Nebenstücke, von Ernst LEUMANN. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1920; in-8°.

ABŪ-MANṢŪR 'ABD AL-KAHIR IBN ṬAHIR AL-BAGHDĀDĪ. *Moslem Schisms and Sects*... Part I, translated from the Arabic by Kate CHAMBERS SEELYE. — New York, Columbia University Press (Lemcke and Buechner), 1920; in-8°. [Éd.]

**Academia das Sciências de Lisboa. Actas das Assembleas geraes.* Volume IV (1914-1915). — *Boletin da segunda Classe.* Volume XII (1917-1918). — *Centenarios de Ceuta e de Afonso de Albuquerque.* — *Jornal de Sciências Matematicas, fisicas e naturais,* março de 1920. — *Monumentos da literatura dramatica portuguesa.* I. *Comedia Eufrosina* de Jorge FERREIRA DE VASCONCELLOS... publicada... por Aubrey F. G. BELL. — Lisboa e Coimbre, 1920; in-8°.

ALLOTTE DE LA FUŸE (Le colonel). *Documents présargoniques.* Fascicule supplémentaire. Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-fol. [A.]

— *L'iconographie de Moïse sur quelques médailles modernes à légendes hébraïques* [Extrait]. — Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1919; gr. in-8°. [A.]

[1] Les publications marquées d'un astérisque sont celles qui sont reçues par voie d'échange. Les noms des donateurs sont indiqués à la suite des titres : A. = auteur; Éd. = éditeur; Dir. = Direction d'une société savante, d'un établissement scientifique ou d'une revue; M. I. P. = Ministère de l'Instruction publique.

Ananda Ranga Pillai. *The Diary, translated from the Tamil by Order of the Government of Madras*, edited by H. Dodwell. — Madras, Government Press, 1919; in-8°. [Dir.]

Anderson (J. D.). *A Manuel of the Bengali Language.* — Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Andrews (F. H.). *Ancient Chinese figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined Sites of Central Asia* [Extrait]. — London, Bernard Quaritch, 1920; in-4°. [India Office.]

*Annual Report of the Archæological Department of His Exalted Highness The Nizam's Dominion, 1337. 1917-18 A. D.* — Calcutta, Baptist Mission Press, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Annual Report of the Archæological Survey Department, Southern Circle, Madras, for the year 1918-1919.* — Madras, Government Press, 1919; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1919.* — Lahore, Government Printing, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Annual Report of the Archæological Survey of India, Frontier Circle, for 1919-1920.* — Peshawar, Caxton Printing Works, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

**Archives d'études orientales*, publiées par J. A. Lundell. Vol. V, 2. *Traditions de Tsazegga et Hazegga*, traduction française par Johannes Kolmodin. — Vol. IX. Lindblom (Gerhard). *Outlines of a Tharaka Grammar*, livre 2. — Vol. XI. Ekblom (R.). *Rus et Vareg dans les noms de la région de Novgorod*, livre 1. — Vol. XII. Agrell (S.). *Observations relatives à l'oscillation de l'accent dans le verbe russe*, livre 1. — Vol. XIII. Karlgren (Bernhard). *A Mandarin Phonetic Reader*, livre 1. — Vol. XVI. Andræ (Tor). *Die Person Muhammeds*, livre 2. — Vol. XIV. Christensen (Arthur). *Le premier homme et le premier roi dans l'histoire légendaire des Iraniens*, livre 2. — Vol. XV. Karlgren (Bernhard). *Études sur la phonologie chinoise*, livres 1-2. — Vol. XVII. Lindblom (Gerhard). *The Akamba*, livres 1-2. — Upsala, Appelbergs Bogtrykeri Aktiebolag, 1914-1920; in-8°.

Autran (C.). *«Phéniciens». Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée.* — Paris, Paul Geuthner, 1920; gr. in-4°. [Éd.]

Aymonier (Étienne). *Un aperçu de l'histoire du Cambodge.* — Paris, Augustin Challamel, 1918; gr. in-8°. [A.]

Baião (Antonio). *Alguns Ascendentes de Albuquerque e o seu filho.* Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

Banerjee (Gauranga Nath). *Hellenism in Ancient India.* Second edition, thoroughly revised and enlarged. — Calcutta and London, Butterworth and Co., 1920; in-8°. [Éd.]

**Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* Gids voor den bezoeker van die Ethnographische Verzameling, door H. J. E. T. Schwartz. Zaal A, Sumatra, Java; Zaal B, Bali en Lombok. — Weltvreden, Typ. «Evolutie», s. d.; pet. in-8°.

Bezerman (J. L. J. F.). *Beschrijving van der Koan Iem-Tempel Tiao-Kak-Sie te Cheribon.* — S. l. n. d. (Batavia, 1920); in-8°. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

**Bibliotheca indica : A Collection of Oriental Works published by Asiatic Society of Bengal.* New Series. — *The Akbarnāma of Abu-l-Fazl*, III, 3, 6. — *Amal-i-Salih... of Muhammad Salih Kambu*, I. — *Amarakoṣah*, a Metrical Dictionary... edited by Santis Chandra Vidhyābhusana, I. II. — *Amara-Tika-Kadānuh...* — *Anumana Didhīti Prasārini*, II-III. — *Ātmattavivka*, II. — *Avadāna Kalpalatā*, I, 9-11; II, 9-10. — *Bardic and Historical Survey of Rajputana*, edited by L. G. Tessitori, I. — *Baudhāyana Srauta Sūtram*, II, 5; III, 1. — *The Bhāsāvrittih*, edited by Pandit Giriçacandra Vedāntatirtha, I, 1. — *Bhattadipika*, II, 2. — *Çātasāhasrīka-Prajnā-Paramittā*, I, 15, 17; II, 1. — *The Çatapatha Brāhmana*, IX, 1-2. — *The Fars-Nāma* of Zabardast Khan, edited by lieut.-col. D. C. Phillott. — *Gulriz*, by Aga Muhammad Kazim Shirazi and the late M. R. F. Azoo. — The first Book of the *Hadīqatu'l-Haqīqat* of the Hakīm Abū'l-Majdūd Sanā'i of Ghazna, edited and translated by Major J. Stephenson. — *History of Shustar...* by... Faqīr, edited by Khān Bahādur Maulā Bhakhsh. — *Haft Iqlīm... of Amin Ahmad Rāzi*, edited by E. Denison Ross and Khan Shahib Maulavì Abdul Muqtadir. *Kirānavali*, by Udayanachāryya... edited by Mahamahopādhyāya Siva Chandra Sārvabhouma, I-III. — *The Ma'asir-i-Rahīmī...*, I, 3. — *The Maasiru-l-Umarā...*, I, 5-6. — *Mahābhasyapradīpoddyota*, IV, 3. — *Marhamu' ilali 'l-Mu'dila...*, III. — *Memoirs of Shah Tahmasp*, edited by lieut.-col. D. C. Phillott. — *Mugdabodha Vyakarana...*, I, 2-5. — *The Muntakhab al-Labāb of Khāfi Khan*, III, 4. — *Muntakhabu-t-Tawārikh* by... Al-Badaoni, III, 3. — *The Nirukta* (second Edition), I, 2. — *Nityācārapradipah...* II, 4. — *Nyāya-Vārttika-Tātparya-Parisuddhi*, by Udayanāchāriya, I-II. — *Nyāya-Vārttikam...* VII. — *Saduktikarnamrita*, by S'ridhara Dhasa, edited by Rāmavātan S'armā, I. — *Samarāicca Kahā*, IV, V, VII. — *Shāh-'Alam-Nāma*, edited by the late Harinath De. — *Siva-Parinayah...* edited by Sir George A. Grierson, I. — *Smiritiprakasha*, by Vasudeva Ratha... I. — *Sri Surisarvasvam*,

by Sri Govinda Kavibhusana Samantaroy... I. — *The Story of Ti-med-kun-den*... edited by Dr. E. D. Ross. — *The Suryya Siddhanta*... II. — *The Padumāwati*... VI. — *Prajnakara's Commentary to the Bodhicaryāvatara*... VI. — *Ravisidhānta Manjari*, by Matharānātha Sarmā, edited by Bis'vambhara Jyotisarnava. — *The Tantravārttika*... XI, XII. — *Tattvacintāmani Didhiti Prakasa*... I, 5-6. — *Tattvacintāmani Didhitti-Vivritti*... I, 3, 4, 5, 6, 7; II, 2. — *Tīrthacintāmani*... II-IV. — *The Upamithibavaprapancā-Kathā* of Siddharsi... III (2), XIV. — *The Vidhāna-Pārijata*... II, 5; III, 1. - Calcutta, 1911-1914; in-8°.

*Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses.* — XXXIV^e volume; Granet (Marcel). *Fêtes et chansons anciennes de la Chine.* — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-8°. [Dir.]

*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 116^e. Carcopino (Jérôme). *Virgile et les origines d'Ostie.* — Paris, E. de Boccard, 1919; in-8°. [M. I. P.]

Bloomfield (Maurice). *Rig-Veda Repetitions.* The repeated Verses and Districts and Stanzas of the Rig-Veda in systematic Presentation and with critical Discussion. — Cambridge, Massachusets, Harvard University Press, 1916; 2 gr. vol. in-8°. [A.]

Bourdarie (Paul). *Meeting franco-hindou en faveur de la Turquie, tenu à la «Salle Wagram» le 25 juin 1920, sous la présidence de* M. A. de Monzie. - Paris, Bibliothèque de la «Revue Indigène», s. d.; in-8°. [A.]

Brandstetter (Renward). *Architektonische Sprachverwandtschaft in allen Erdteilen.* S. l., 1920; in-8°. [A.]

Browne (E. G.). *A History of Persian Literature under Tartar Dominion* (A. D. 1265-1502). - Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [A.]

*Calcutta University Commission. Report*, Volume VI. Appendices and Index. — Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1920; in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Ciardi-Dupré (Giuseppe). *«Tocario» e «Iranico orientale».* Notizia di due lingue scoperte nell' Asia centrale. — Firenze, Tipografia Galileiana, 1917; in-8°. [Società Asiatica Italiana.]

Clemen (Carolus). *Fontes historiae religionis persicae.* — Bonnae, in aedibus A. Marci et E. Weberi, 1920; pet. in-8°. [Éd.]

Clermont-Ganneau (Ch.). *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne* (Extrait). - Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°. [A.]

Contenau (Dr. G.) *Trente tablettes cappadociennes.* — Paris, Librairie Paul Geuthner, 1919; in-8°. [Éd.]

*Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia . . . anno 1681.* — Batavia, 's Hage, 1919; gr. in-8°. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

Dalgado (Dr. D. G.). *The Climate of Portugal and Notes on its Health Resorts.* — Lisboa, 1914; in-8°. — *Lord Byron's Childe Harold's Pilgrimage to Portugal.* — Lisboa, Imprensa National, 1919; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Dalgado (Mgr S. R.). *Influencia do vocabulario português em linguas asiaticas.* — Coimbra, Imprensa da Universitade, 1913; in-8°. — *Glossario luso-asiatico.* Volume I. — Coimbra, Imprensa da Universitade; 1919; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Farquhar (J. N.). *An Outline of the Religious Literature of India.* (The Religious Quest of India). — Humphrey Milford, Oxford University Press, 1920; in-8°. [Éd.]

**Gazetteers.** *Addenda et Corrigenda . . .* — No. 4, Bhandara District. — No. 5, Betul and Jubbulpore Districts. Amraoti Chindwara, Nagpur Districts. — No. 6, Hoshengabad District. — No. 7, Drug and Raipur and Saugor, Bilaspur, Narsinghpur Districts. — No. 8, Akola District. — S. l. n. d.; pet. in-4°.

— *Gazetteer of the Province of Sind,* Vol. B. I, Karachi; II, Hyderabad District; III, Sukkur; IV, Larkana; VI, Thar and Parkar; VII, Upper Sind Frontier District. — Bombay, Government Central Press, 1919; in-8°.

Goldziher (Ignaz). *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung.* (Veröffentlichen der «De Goeje-Stiftung» No. VI). — Leiden, E. J. Brill, 1920; in-8°. [Dir.]

*Government of Madras, Home Education Department.* G. O. No. 1003, 16th August 1919, Epigraphy. — S. l. n. d.; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Hagani (Baruch). *Le Sionisme politique.* Précurseurs et militants. Le prince de Ligne. — Paris, Bresniak, 1920; in-16. [A.]

Hogarth (D. G.). *Hittite Seals, with particular Reference to the Ashmolean Collection.* — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-4°. [Dir.]

*Holy Places of Mesopotamia.* Printed and engraved by the Superintendent, Government Press, Basrah. — S. d.; in-4°. [India Office.]

Hubbard (G. E.). *The Day of the Crescent. Glimpses of old Turkey.* — Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Huyghe (Le P. G.). *Dictionnaire français-chaouïa.* — Alger, Adolphe Jourdan, 1906; in-8°.

*Hyderabad Archæological Series.* — No. 4. *Pakhāl Inscription of the Reign of the Kākatīya Ganapatidēva.* Published by His Exalted Highness the Nizam's Government, printed at the Baptist Mission Press. — Calcutta, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Imperial Library, Catalogue, Part. I... First Supplement.* — Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1917; 2 vol. in-4°. [India Office.]

*L'indépendance de la Corée et la paix.* — Paris, Bureau d'information Coréen, 1919; gr. in-8°. [Dir.]

*Indian Khilafat Delegation.* N° 1. Le traité de paix avec la Turquie, l'attitude des Musulmans et de l'Inde. — N° 2. Le Secrétaire d'État pour les Indes et la Délégation de l'Inde pour le Califat. — Paris, Bureau d'Information Islamique, 1920; pet. in-8°. — N° 3. M. Lloyd George et la Délégation indienne pour le Califat. — N° 4. Le droit d'un peuple à la vie. — N° 5. Le traité turc. Le verdict de l'Inde.

James (L'abbé A. F.). *Dictionnaire de l'Écriture Sainte*, ou Répertoire et Concordance de tous les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — A Paris, 1837; in-8°.

Joüon (Paul). *Études de morphologie hébraïque* (Extrait). — Rome, Institut Biblique Pontifical, 1920; in-8°. [A.]

Jouveau-Dubreuil (G.). *Ancient History of the Deccan.* Translated into English by V. S. Swaminadha Dikshitar. — Pondichery, sold by the Author, 1920; gr. in-8°. [A.]

*The Kàdambarì of Bànabhatta.* (Purvabhāya, p. 1-124 of Peterson's Edition.) With Notes. — Bombay, P. V. Kane, 1920; pet. in-8°. [Éd.]

Kaye (G. R.) *A Guide to the old Observatories at Delhi, Jaipur, Ujjain, Benares.* — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1920; pet. in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Kern (Prof. H.). *Verspreide Geschriften.* IX. Spraakkunst van het Oudjavaansch... I. — 's Gravenhage, Martinius Nijhoff, 1920; in-8°. [Institut Royal des Indes Néerlandaises.]

*Kharoṣṭhī Inscriptions discovered by Sir Aurel Stein in Chinese Turkestan.* Part. I. Text of Inscriptions discovered at the Niya Site, 1901, transcribed and edited by A. M. Boyer, E. J. Rapson, and E. Senart. — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-4°. [A.]

Kipridlizâdè Mehmed Fouâd. *Les Mystiques dans la littérature turque.* (en turc). — Constantinople, Imprimerie Nationale, 1919; in-8°. [A.]

**Korte Gids voor de Archeologische Verzameling van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*. — Weltvreden, Albrecht en Co., 1919; in-8°.

*Kulturgeschichtliche Bibliothek*, herausgegeben von W. Foy. I. Reihe. 2. Wiedemann (A). *Das älte Ägypten.* — 3. Meissner (Bruno). *Babylonien und Assyrien*, I. — Heidelberg, Carl Winters Universitätsbuchhandlung, 1920; 2 vol. in-8°. [Éd.]

*Lallā-Vākyōm, or the wise Sayings of Lal Dĕd, a Mystic Poet of Ancient Kachmir.* Edited with Translation, Notes and a Vocabulary, by Sir George Grierson and Lionel B. Barnett. — London, published by the Royal Asiatic Society, 1920; in-8°. [Dir.]

Landberg (Comte de). *Glossaire Datinois.* I. — Leide, Imprimerie et Librairie ci-devant E. J. Brill, 1920; in-8°. [Éd.]

Lapie (Paul). *Les Civilisations tunisiennes.* — Paris, Félix Alcan, 1898; in-18.

Law (Narendra Nath). *Inter-State Relations in Ancient India*, Part I. (Calcutta Oriental Series, No. 4, E. 1). — London, Luzac and Co., 1920; in-8°. [Éd.]

Lethem (G. J.). *Colloquial Arabic. Shuwa Dialect of Bornu, Nigeria and of the Region of Lake Chad.* — London, published for the Government of Nigeria by the Crown Agents for the Colonies, 1920; pet. in-8°. [Dir.]

*Linguistic Survey of India.* Vol. VIII, Part I. Indo-Aryan Family, North-Western Group. Specimens of Sindhi and Lahadā, compiled and edited by Sir George Abraham Grierson. — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Linguistic Survey of India.* Vol. X. *Specimens of Languages of the Iranian Family,* compiled and edited by Sir George Abraham Grierson. — Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1920; in-4°. [A.]

Littmann (Enno). *Zigeuner-Arabisch.* Wortschatz der arabischen Bestandteile in den Morgenländischen Zigeunersprächen. — Bonn-Leipzig, Kurt Schroeder, 1920; in-8°. [Éd.]

**Livres relatifs aux Philippines.** Bennàsar (El P. Guillermo). *Diccionario tiruray-espanol y espanol-tiruray.* — Manila, Chofré y Comp., 1892-1893; 2 vol. in-16. — *Cartilla moro-castellana para los Maguindanaos.* — Manila, M. Peres, 1887; in-16. — *Catecismo de la doctrina cristiana en castellano y en moro de Maguindanao*, por un P. Misionero de la Compania de Jesus. — Manila, M. Perez, 1888; in-16. — *Compendio*

*de historia universal desde la creacion del mundo hasta la venida de Jesucristo y un breve Vocabulario en castellano y en moro-maguindanao*, por un Padre Misionero de la Compania de Jesus. — Singapore, Kah Yew Hean, 1888; pet. in-8°. — *Diccionario hispano-karaka...* — Tambobong, 1892; pet. in-8°. — FLEURY (Claudio). *Catecismo historico... traducido al tirray...* — Manila, Tipografia «Amigos del Pays», 1892; in-16. — GISBERT (El P. Mateo). *Diccionario bagobo-español y español-bagobo.* — Manila, Ramirez y Comp., 1892; 2 vol. in-16. — JUANMARTI (El P. Jacinto). *Diccionario de la lengua de Maguindanao.* — Manila, Imprenta Amigos del Pais, 1893; pet. in-8°. — TENORIO (A) SIGAYAN (José). *Costumbres de los Indios Tirurayes...* traducidas al es espanol y anotadas. — Manila, Tipografia «Amigos del Pais», 1892; pet. in-8°. [Don de M. Lévy-Bruhl.]

LODS (Adolphe). *L'«École de Strasbourg» et son influence sur l'étude des sciences religieuses en France au XIXe siècle.* (Extraits.) — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°. [A.]

LOISY (Alfred). *Essai historique sur le sacrifice.* — Paris, Émile Nourry, 1920; in-8°. [Éd.]

MACHADO (Achille). *Matérias proteicas.* Composiçao dos principais liquidos do Organismo. — Imprensa Nacional de Lisboa, 1920; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

MACHADO (Virgilio). *Elementos de neurossemelogia clinica.* — Lisboa, Imprensa Nacional, 1919; gr. in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

MARSHALL (F. H.). *Discovery in Greek Londs.* A Sketch of the Principal Excavations of the last fifty Years. — Cambridge, at the University Press, 1920; pet. in-8°. [Dir.]

MARTINEAU (Alfred). *Dupleix et l'Inde française, 1722-1741.* — Paris, Honoré Champion, 1921; in-8°. [A.]

MAULAVI ABDUL MUQTADIR. *Catalogue of the Arabic and Persian Manuscripts in the Oriental Public Library, at Bankipore.* Volume VI. History. — Patna, Superintendent Government Printing, 1918; in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

MAZUMDAR (Akshoy Kumar). *The Hindu History, B. C. 3.000 to 1.200 A. D.* Second Edition. — Revised and Enlarged. — Faridabad, Dacca, Nagendra Kumar Roy; in-16. [Éd.]

**Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, T. XLII : BAILLET (Jules). *Inscriptions grecques ou latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes*, 1er fasc. — T. XLV :

Berchem (Max van). *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, 2e partie, t. III, fasc. 1 et 2. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1920; gr. in-4°.

**Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire.* Tome IV : Makrizi, *Description historique et topographique de l'Égypte*, traduit par M. Paul Casanova, IV, 1. — Tome XI : Émile Chassinat. *Le temple d'Edfou*, II, 3. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1920; gr. in-4°.

Mercer (Samuel A. B.). *The Book of Genesis, for Bible Classes and private Study.* — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. — *Growth of Religions and Moral Ideas in Egypt.* — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. — *Religious and Moral Ideas in Egypt.* — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. [Éd.]

Meston (Lord). *India at the Crossways.* The Rede Lecture 1920. — Cambridge, at the University Press, 1920; in-16. [Dir.]

Minorsky (V.). *Les Antiquités de Makou* (en russe). — Pétrograd, 1916; in-8°. [A.]

— *La Délimitation turco-persane* (en russe). — Pétrograd, 1916; in-8°. [A.]

— *Les Kurdes. Données géographiques, ethnographiques, historiques. Impressions de voyage.* — Pétrograd, V. F. Kirchbaum, 1915; gr. in-8°. [A.]

*Mission Pavie. Indo-Chine, 1879-1885.* Géographie et Voyages, VII. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-4°. [M. I. P.]

*Mission Pelliot.* II. *Le Sûtra des causes et des effets.* Tome I. Textes sogdien et chinois. — Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°. [A.]

Mitra (Panchanam). *Prehistoric Cultures and Races of India.* (Extraits.) S. l. n. d.; in-8°. [A.]

Mookerji (Radhakumud). *Local Government in Ancient India.* Second Edition, revised and enlarged. — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Morgan (J. de). *Contribution à l'étude des ateliers monétaires sous la dynastie des rois sassanides de Perse.* (Extrait.) — Paris, C. Rollin et Feuardent, 1913; in-8°.

— *Essai de lecture des légendes sémitiques des monnaies chaldéennes.* (Extraits.) — S. l., 1920; in-8°.

*Histoire du peuple arménien depuis les temps les plus reculés de ses Annales jusqu'à nos jours.* — Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919; in-8°.

— *Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse.* (Extrait.) — Paris, C. Rollin et Feuardent, 1912; in-8°. [A.]

*Musée du Louvre.* DELAPORTE (L.). *Catalogue des cylindres orientaux.* I. Fouilles et Missions. — Paris, Librairie Hachette, s. d.; in-4°. [Éd.].

NARIMAN (G. K.). *Literary History of Sanskrit Buddhism (from Winternitz, Sylvain Lévi, Huber).* — Bombay, D. B. Taraporevala and Sons, 1920; in-8°. [Éd.]

NAVILLE (Édouard). *L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques.* — Paris, Paul Geuthner, 1920; gr. in-8°. [A.]

*The Nighaṇṭu and the Nirukta*... critically edited by LAKSHMAN SARUP, M. A. Introduction. — Oxford, University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

*Norges Indskrifter med de OEeldre Runer.* Udgione... ved Magnus OLSEN. 2 det Hefte. — Christiania, A. W. Broggers Bogtrykerri A/S; 1919; gr. in-4°. [Norske Historiske Kildeskriftfond.]

*Oriental Advisory Committee. Report on the Terminology and Classifications of Grammar.* — Oxford, at the Clarendon Press, s. d.; in-8°. [Dir.]

PAPAZIAN (Verthanès). *Santho. Scènes de la vie des Bochas, Bohémiens d'Arménie.* Traduit de l'arménien par Serge d'HERMINY. Préface de Frédéric Macler. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-18. [Éd.]

*Penoendjoek Djalan pada orang-orang jang hendak melihat Kamar Intan di Gedong Artja.* — Batawi, 1919; in-16. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

PISANO (Mateus DE). *Livro da guerra de Ceuta escrito em 1460*, publicado... por Roberto CORRÊA PINTO. — Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

PISSURLENCAR (P.). *La vie de l'abbé de Faria* (en mahratte). [Extrait.] — Sanquelim-Goa, 1918; in-8°.

— *A Antiguidade do Crixnaismo.* [Extrait.] — Nova Goa, Imprensa Nacional, 1920; in-8°.

— *Recherches sur la découverte de l'Amérique par les anciens hommes de l'Inde.* — Nova Goa, Rau e Irmaos; in-8°. [A.]

PITHAWALLA (Maneck). *Afternoons with Ahura Mazda.* — Poona, 1919; in-16.

— *If Zoroaster went to Berlin! Or: The Ladder of Perfection.* Second Edition. — Poona, 1919; in-16. [Parsee Punchayet Funds and Properties.]

*Prix perpétuels de l'Académie Royale de Belgique et du Gouvernement.* — S. l. n. d.; in-16. [M. I. P.]

Rangacharya (V.). *A Topographical List of the Inscriptions of the Madras Presidency* (collected till 1915). With Notes and References. — Madras, Government Press, 3 vol. in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Records of Fort St. George.* Letters from Fort St. George, 1698, Vol. 8. — Madras, Superintendent Government Press, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

**Report of the Joint Session of the Royal Asiatic Society, Société Asiatique, American Oriental Society, and Scuola Orientale, Reale Universita di Roma, September 3-6, 1920.* [Extrait.] — London, 1920: in-8°.

**Report of the Peripatetic Party of the Government Oriental Manuscripts Library during the triennium 1916-17-18-19.* — S. l. n. d.; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920.* — Rangoon, Government Printing, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Report of the Work of the K. R. Cama Oriental Institute for the year 1919.* — S. l. n. d.; in-8° [Dir.]

Schiffer (Dr. S.). *Marsyas et les Phrygiens en Syrie.* [Extrait]. — Bordeaux et Paris, 1919; in-8°. [A.]

Schmidt (P. W.). *Die Gliederung der australischen Sprachen.* Wien, Druck und Verlag der Mechitharisten-Buchdruckerei, 1919; in-4°.

— *Die Personalpronomina in den australischen Sprachen.* [Extrait.] — Wien, Alfred Hölder, 1919; gr. in-4°. [A.]

Schoff (Wilfrid H.). *The Ship «Tyre»*... A Study in the Commerce of the Bible. — New-York, Longmans, Green and Co., 1920; in-8°. [A.]

Sidersky (M.). *Tablet of prayers for a King* (?) (*K 2279*) [Extrait.] — S. l., 1920; in-8°. [A.]

Stein (Sir Aurel). *Explorations in the Lop Desert.* [Extrait.] — New York, American Geographical Society, 1920; gr. in-8°. [A.]

*University of Pensylvania. The University Museum, Publications of the Babylonian Expedition.* I, 2. Lutz (H. T.). Selected Sumerian and Babylonian Texts. — X, 4. Langdon (Stephen). Sumerian Liturgies and Psalms. — XI. Chiera (Edward). Lists of personal Names from the Temple School of Nippur. Lists of personal Sumerian Names. — Philadelphia, University Museum, 1919; in-4°. [Dir.]

Vadala (R.). *Le Golfe Persique.* — Paris, Rousseau et C^ie^, 1920: in-8°. [Éd.]

Vassel (Eusèbe). *Marques céramiques et balles de fronde carthaginoises.* [Extrait.] — Paris, Imprimerie Nationale, 1919; gr. in-8°. [A.]

Vieira Guimaraes. *Marrocos e três Mestres da Ordem de Cristo.* — Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

*Villes et Tribus du Maroc.* Rabat et sa région, t. II et III. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919-1920; in-8°. [Don de M. A. Le Chatelier.]

## II. Revues.

**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances,* juillet 1919-mai 1920. — Paris, Auguste Picard, 1919-1920; in-8°.

*L'Acropole,* 1re année, n° 1. — Athènes, 1920; in-8°. [Dir.]

*Acta Academiae Aboensis.* Humaniora, I. — Abo, 1920; in-8°. [Dir.]

**L'Afrique française,* avril-octobre 1920. — Paris, 1920; in-4°.

*L'Agent de Liaison.* Nos 1-2. — Paris, in-fol. [Dir.]

*L'Ame Gauloise,* VIIIe année, n° 37. — Paris, 1920; gr. in-fol. [Dir.]

**American Journal of Archæology,* XXIV, 1-3. — Concord, N. H., The Rumford Press, 1920; in-8°.

**The American Journal of Philology,* Nos. 161-163. — Baltimore, The John Hopkins Press, 1920; in-8°.

**The American Journal of Semitic Languages and Literatures,* XXXVI, 3; XXXVII, 1. — The University of Chicago Press, 1920; in-8°.

**Analecta Bollandiana,* XXXIII, 4; XXXVIII 1-4. — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1914-1920; in-8°.

**Anthropos,* XII-XIII, 5-6. — St. Gabriel Mödling bei Wien, 1917-1918; in-4°.

*The Asiatic Review,* July-October 1920. — London, 1920; in-8°.

**L'Asie française,* avril-novembre 1920. — Paris, 1920; in-4°.

**Baessler-Archiv,* VI, 3. — Leipzig, B. G. Teubner, 1917; gr. in-4°.

**Bessarione,* fasc. 149-150. — Roma, 1919; in-8°.

**Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië,* LXXVI, 1-2. Lijst der Leden... — 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1920; in-8°.

**Boletin de la Real Academia de la Historia,* LXXVI, 5-6; LXXVII, 1-6. — Madrid, Fortanet, 1920; in-8°.

*Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa,* Num. 226-233. — Firenze, presso la Biblioteca Nazionale Centrale, 1920; in-8°. [Dir.]

— 1919, Indice alfabetico.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* 1919, 1re livraison. — Paris, Imprimerie Nationale (Ernest Leroux, éditeur), 1919; in-8°. [M. I. P.]

*Bulletin arménien*, nos 18-25. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

*Bulletin d'informations de l'Azerbaïdjan*, nos 11-12. — Paris, 1920; in-8°. [Dir.]

**Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, XIX, 5; XX, 1. — Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919-1920; gr. in-8°.

**Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, XVII, 2; XVIII, 1. — Le Caire, 1920; in-4°.

**Bulletin de littérature ecclésiastique*, mars-octobre 1920. — Toulouse et Paris, 1920; in-8°.

*Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, janvier-septembre 1920. — Paris, Émile Larose, 1920; in-8°. [Gouvernement général de l'A. O. F.]

**Byzantinische Zeitschrift*, XXIII, 3-4. — Leipzig, B. G. Teubner, 1920; in-8°.

*Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la Section de Géographie*, XXIV, année 1919. — Paris, Imprimerie Nationale (Ernest Leroux, éditeur), 1920; in-8°. [M. I. P.]

*La Corée libre*, nos 1-3. — Paris, mai 1920; in-8°. [Dir.]

*L'Écho de l'Islam*, nos 1-4-17. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

*Epigraphia Indica*, XV, 1, 3 et 5. — Calcutta, Government Printing, 1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**The Geographical Journal*, May-December 1920, Supplement, Nos 5-6, 1920. — London, 1920; in-8°.

**La Géographie*, XXXIII, 3-4-5; XXXIV, 1-4. — Paris, 1920; gr. in-8°.

**Le Globe*, t. LIX, Bulletin. — Genève, Payot et Cie, 1920; in-8°.

*L'Hexagramme*, n° 98. — Paris, 1920; in-8°. [Dir.]

*The Indian Antiquary*, December 1919, March-June 1920, Index to vol. XLVII, 1918. — Bombay, British India Press, 1919-1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**Der Islam*, V, 4; X, 3-4. — Berlin und Leipzig, Walter de Gruyter und Co., 1914-1920; in-8°.

**Journal and Procedings of the Asiatic Society of Bengal*, New Series, XV, 4-7; XVI, 1. — Calcutta, 1919-1920; in-8°.

**Journal de la Société finno-ougrienne*, XXIX-XXXVI. — Helsinki, 1915-1920; in-8°.

*Journal des Savants*, janvier-août 1920. — Paris, Librairie Hachette, 1920; in-4°. [M. I. P.]

**Journal of the American Oriental Society*, XL, 2-4; — New Haven, Yale University Press, 1920; in-8°.

**The Journal of the Anthropological Society of Bombay*, XI, 6. — Bombay, British India Press, 1920; in-8°.

**Journal of the Burma Research Society*, X, 1-2. — Rangoon, American Baptist Mission Press, 1920; in-4°.

**Journal of the Gypsy Lore Society*, New Series, IX, 1-2. — Edinburg, University Press, 1915-1916; in-8°.

*Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society*, 1918-1919. — Manchester, University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

**Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society*, Vol. LI. — Shanghai, Kelly and Walsh, 1920; in-8°.

**Journal of the Royal Asiatic Society*, January-October 1920. — London, 1920; in-8°.

**Journal of the Society of Oriental Research*, IV, 1-2. — Chicago, 1920; in-8°.

**Das Land der Bibel*, III, 3-4. *Die Tierwelt Palästinas*, von Fritz Bodenheimer. — Leipzig, J. C. Hinrich'sche Buchlandlung, 1920; in-8°.

*The Linotype Bulletin*, February 1920. — New York, Mergenthaler Linotype Company, 1920; in-4°. [Dir.]

**Luzac's Oriental List and Book Review*, Jan.-September 1920. — London, 1920; pet. in-8°.

**Al-Machriq*, mai-novembre 1920. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1920; in-8°.

**Mémoires de la Société finno-ougrienne*. XLI. Paasonen (H.). *Die finnisch-ugrischen s-laute*. — XLII, 1; XLIII. Äimä (Frans). *Phonetik und Lautlehre des Inarilappischen*, I-II. — XLIV. Kalima (Jalo). *Die ostseefinnischen Lehnwörter in Russischen*. — XLV. Äimä (Frans). *Astevaihtelututkielmia*. — XLVI. Kannista (Artturi). *Zur Geschichte des Vokalismus der ersten Silbe im Wogulischen vom qualitativen Standpunkt..* — XLVII. Hämäläinen (Albert). *Ihmisruumiin substanssi...* — XLVIII. Räsänen (Martti). *Die tschuwassischen Lehnwörter in Tscheremissischen*. — Helsinki, 1918-1920; in-8°.

*Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte, Tome II. J.-B. Piot-Bey. Organisation et fonctionnement du service vétérinaire à l'Administration des domaines de l'État égyptien. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1920; in-4°.

*Memoirs of the Archæological Surwey of India. No. 2. Varieties of the Vishnu Image, by Pandit B. B. Bidyanibod. — No. 4. The Archæological Remains and Excavations at Nagari, by Professor D. R. Bhandarkar. — No. 5. Archæology and Vaishnava Tradition, by Ramaprasad Chandra. — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Memoirs of the Asiatic Society of Bengal, VI; VII, 3. — Calcutta, 1919-1920; in-4°.

*Memorie della R. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche, XVI, 1-5. — Roma, 1910; in-4°.

Le Messager de la Paix, n$^{os}$ 1-3. — Falaise, 1920; in-4°. [Dir.]

Le Monde libre, 2$^e$ année, n$^{os}$ 10-12. — Paris, 1920; gr. in-4°. [Dir.]

*Le Monde oriental, XII, 1-2. — Uppsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1919; gr. in-8°.

*The Moslem World, July-October 1920. — New York, Missionary Review Publishing Co., 1920; in-8°.

Al-Mounir, n° 14. — Tunis, 1920; in-fol. [Dir.]

Museum of Fine Arts Bulletin, n$^{os}$ 106 et 109. — Boston, 1920; in-8°. [Dir.]

The New Russia, II, 22; III, 37, 45. — London, 1920; in-8°. [Dir.]

*Notulen... van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, LVII, 2-4. — Weltvreden, 's-Gravenhage, 1919-1920; in-8°.

Orientalia. Commentarii de rebus Assyro-Babylonicis, Arabicis, Aegyptiacis, etc., edita a Pontificio Instituto Biblico, I, 1. — Roma, 1920; gr. in-8°. [Dir.]

L'Œuvre Coloniale, n$^{os}$ 1-2. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

*Oudheidkundige Dienst in Nederlandisch-Indië. Oudheidkundig Verslag, 1919, IV; 1920, I. — Weltvreden, 's-Hage, 1919-1920; in-4°.

*Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, July-October 1920. — London, 1920; pet. in-8°.

*Polybiblion, février-octobre 1920. — Paris, 1920; in-8°.

*Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morale.

storiche e filologiche, Serie quinta, XXVIII, 7-12; XXIX, 1-6. — Roma, 1920; in-8°.

*Répertoire d'art et d'archéologie*. Index alphabétique. Quatrième année, 1913. Fascicule 20. — Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1919; in-4°. [Dir.]

**Revue archéologique*, novembre-décembre 1919. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-8°.

**Revue biblique*, 1er avril-1er octobre 1920. — Paris, J. Gabalda, et Rome, François Ferrari, 1920; in-8°.

**Revue critique*, 54e année, nos 3-23. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°.

**Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, I, 1-3. — Paris, Émile Larose, 1920; in-8°.

**Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, 1-3. — Paris, Émile Nourry, 1920; in-8°. [Dir.]

**Revue de l'histoire des religions*, LXXX, 5-6; LXXI, 1. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°.

**Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, I, 4. — Paris, Auguste Picard, 1918-1919; in-8°.

*Revue des études arméniennes*, I, 1-2. — Paris, Imprimerie Nationale, Imprimerie Paul Geuthner, 1920; in-8°. [Dir.]

**Revue des études juives*, 137-138 (Annexe); 130-141. — Paris, Durlacher, 1919-1920; in-8° et in-4°.

**Revue du Monde Musulman*, volume XXVII, juin 1914; XXXVII, Paul Marty, *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan*, t. I, 1918-1919; XXXVIII, 1919; XXXIX, juin 1920. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1914-1920; in-8°.

**Revue hispanique*, nos 109-112. — New-York et Paris, 1919; gr. in-8°.

**Revue indochinoise*, novembre 1919-août 1920. — Hanoï, 1919-1920; in-8°.

**Rivista degli Studi orientali*, VIII, 3. — Roma, presso la Regia Università, 1920; gr. in-8°.

**Straits Branch, Royal Asiatic Society. Journal*, nos 79-81. — Singapore, 1918-1920; in-8°.

**Syria*, Revue d'art oriental et d'archéologie, I, 1-3. — Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°.

**Tijdschrift... mitgegeven door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, LIX, 3-4. — Batavia, 's Hage, 1920; in-8°.

*T'oung Pao*, XIX, 5. — Leide, E. J. Brill, 1920; in-8°.

**Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XLVII. — Tokyo, 1919; in-8°.

**Transactions of the Korea Branch of the Royal Asiatic Society*, I, II, 1-2; III, 1; IV, 1-3; VI, 2; VIII, IX, XI. — Seoul, 1900-1920; in-8°.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, LXVIV, 1-4. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1920; in-8°.

**Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, XLIII, 1-2. — Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1920; in-8°.

**Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1915, 1-4; 1916, 1-4; 1917-1918, 1-4; 1919-1920, 1-2. — Giessen, Alfred Töpelmann, 1915-1920; in-8°.

---

*Le gérant :*

Gabriel Ferrand.

# JOURNAL ASIATIQUE.

## AVRIL-JUIN 1922.

# HISTOIRE
## DES
# PACHAS D'ALGER DE 1515 À 1745.

### EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE INDIGÈNE
### TRADUIT ET ANNOTÉ
### PAR

## G. DELPHIN.

### NOTICE SUR G. DELPHIN.

La Société asiatique a perdu en G. Delphin un de ses membres les plus anciens.

Venu jeune encore en Algérie, en 1876, il fut sensible dès le premier jour à l'intérêt offert par la société arabe et se donna pour tâche de connaître la civilisation de nos sujets. Pendant plus de 30 ans, il mêla étroitement sa vie à celle des musulmans algériens. En même temps qu'il s'appliquait à l'étude de la langue arabe et de l'Islam, il consacrait son activité pratique à instruire et former l'élite des jeunes générations indigènes.

Pourvu d'une solide culture classique, Delphin commença d'apprendre tout seul l'arabe; il fit dans l'étude de cette langue des progrès si rapides qu'il put, quelques années plus tard, être chargé de l'enseigner à la chaire publique d'Oran, puis à l'École des lettres d'Alger.

En 1895, le Gouvernement général de l'Algérie entreprit de réfor-

mer l'enseignement supérieur musulman dans les médersas. On voulait mieux préparer à leur tâche professionnelle les futurs fonctionnaires indigènes et donner à ces représentants des classes dirigeantes un enseignement mixte, adapté à la vie composite de l'Algérie française, combinant les sciences musulmanes traditionnelles et des éléments de culture européenne. Les qualités personnelles de Delphin et ses études antérieures — il venait de publier une série d'articles sur l'enseignement à la Mosquée de Fez — le désignaient en première ligne pour collaborer à cette réforme. Il fut appelé à la direction de la Médersa supérieure d'Alger et y resta dix ans. Parmi de nombreuses difficultés il y accomplit sans défaillance une œuvre de haute valeur, exerçant sur ses élèves une heureuse influence et marquant de son empreinte plusieurs générations de fonctionnaires indigènes.

L'œuvre scientifique de Delphin est importante et variée. Elle va de l'histoire au droit musulman et à la grammaire de l'arabe classique. Les études de dialectologie maghribine y sont largement représentées. L'ouvrage capital de Delphin dans ce domaine est son *Recueil de Textes pour l'étude de l'arabe parlé*. Ce livre constitue l'une des plus riches et des plus rares collections lexicographiques jusqu'à présent réunies dans le champ de l'arabe moderne. Il met en lumière le talent de l'auteur dans l'art difficile de l'information orale. Aucun ouvrage consacré à l'arabe maghribin n'a été étudié avec autant de zèle par les praticiens algériens; aucun recueil de documents n'a été mis davantage à contribution par les sociologues et linguistes nord-africains.

Il convient de faire une place à part dans l'œuvre de Delphin à ses études sur les mœurs et le langage des étudiants campagnards. Les milieux ruraux demi-lettrés avaient de bonne heure piqué sa curiosité et il les avait soumis à de patientes enquêtes. L'influence de la scolastique musulmane sur ces esprits frustes a juxtaposé à leur simplicité native une subtilité acquise et un peu puérile. Le pédantisme naïf qui est leur trait dominant s'exprime dans une langue à part mêlant au fonds des parlers locaux des éléments littéraires disparates, expressions coraniques, fragments de prose rimée des gongoristes classiques, lieux communs des poètes moralistes, termes techniques du droit et de la théologie. Ce sont ces bédouins cultivés qui ont maintenu dans les campagnes du Maghreb un certain contact entre la langue écrite et la langue parlée; et c'est par leur intermédiaire que les dialectes ruraux maghribins ont subi de tout temps l'influence de l'arabe littéraire et aussi des parlers citadins. Le *Récit des aventures d'un étudiant au village nègre d'Oran* et les *Séances de Aouali* publiées par Delphin l'un en 1893 à Alger, les autres en 1914-

1915 à Paris (*Journal asiatique*) fournissent de précieux spécimens du langage et du style de cette classe des *tolbas* ruraux.

Depuis une dizaine d'années, Delphin ne résidait plus en Algérie, mais il y faisait de fréquents voyages et avait conservé toute son ardeur pour les études orientales. Bientôt la guerre allait poser les plus graves questions de politique indigène nord-africaine. Ces problèmes ne pouvaient échapper à l'expérience attentive de Delphin et il s'attacha particulièrement à l'un d'entre eux : la participation plus large et plus efficace des musulmans maghribins à la défense nationale. Engagé volontaire comme interprète de langue arabe à l'âge de 59 ans, il organisa d'autre part diverses institutions d'assistance à l'intention des soldats et des ouvriers musulmans venus dans la métropole.

Au moment où il a disparu, Delphin préparait la traduction annotée d'un recueil d'annales de l'Algérie turque rédigé en arabe au milieu du XVIIIe siècle. Notre regretté confrère avait réuni pour l'annotation d'abondants matériaux; la mort l'a empêché de les utiliser: par contre, avant de disparaître, il avait établi la traduction et rédigé définitivement une importante introduction. En publiant aujourd'hui dans son *Journal* les fragments achevés de l'œuvre posthume de Delphin, la Société asiatique rend un juste hommage à ce collaborateur fidèle, à ce savant consciencieux et à cet homme de bien.

W. Marçais.

## INTRODUCTION.

Les annales d'Alger pour la période turque durant laquelle cette belle cité, malgré sa situation exceptionnelle et la fertilité de ses environs, ne fut jamais qu'un nid de forbans et une géhenne avec toutes ses hontes et ses douleurs pour les malheureux chrétiens réduits en esclavage, ont été écrites avec tant de compétence par M. de Grammont[1] qu'une nouvelle contribution à cette histoire peut paraître superflue.

Il en serait incontestablement ainsi si l'on devait s'en tenir aux sources européennes que cet auteur a minutieusement

[1] H. D. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830), 1 vol. in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1887.

compulsées en feuilletant les fonds inédits d'archives locales, et en rééditant des relations déjà anciennes devenues fort rares. Mais ses investigations sont moins étendues en ce qui concerne la documentation indigène. Ce ne sera point peine perdue, j'en suis convaincu, que de reprendre l'étude méthodique des manuscrits indigènes d'histoire locale qui n'ont été que superficiellement analysés. Ils contribueront à élucider quelques points restés obscurs dans cette histoire tourmentée d'un peu plus de trois siècles.

Sans doute, M. de Grammont ne s'en est pas désintéressé complètement, car les travaux de Berbrugger, Féraud, Devoulx, publiés dans le *Recueil de la Société historique algérienne*, dont il fut le président, et ceux plus anciens de Sanderrang, Rousseau, etc., auxquels il se réfère en maintes circonstances, ne sont, en définitive, que des documents indigènes traduits et commentés par ces orientalistes. Mais, critique sévère, il ne pouvait admettre que les écrivains musulmans en prennent tant à leur aise avec des faits incontestés et jugent des événements comme si l'Islam était le pôle du monde. Aussi a-t-il fait leur procès dans les premières pages de son livre [1] avec cette vivacité qui lui était familière :

> A aucun moment, dit-il, on ne peut faire fond sur les chroniques indigènes. Elles sont d'une extrême rareté et l'on n'a guère à le regretter quand on sait combien celles qui ont été conservées sont diffuses et remplies d'erreurs, d'exagérations et de mensonges souvent voulus.

Doit-on prendre à la lettre cette opinion, si autorisée soit-elle, et s'interdire, d'une façon absolue, cette source d'informations? Cette partialité est-elle le fait des musulmans seuls? Il n'y a pas si longtemps qu'ont été définies chez nous les règles critiques de la méthode historique.

Les annalistes musulmans sont sujets à caution, c'est en-

[1] Même ouvrage, Introduction, p. XIV.

tendu, mais de ces prémisses, on ne peut inférer d'autre conclusion légitime que celle de ne pas se départir, à leur égard, de la plus grande circonspection. En revanche, il est exact, comme l'écrit M. de Grammont, que ces chroniques sont d'une extrême rareté et l'on est vraiment déçu, au milieu de tant d'ouvrages de droit, d'exégèse, de grammaire, de lexicographie, recueillis par nous en Algérie depuis notre prise de possession du pays, de ne découvrir qu'un si petit nombre de relations historiques.

Nous ne pouvons que le regretter, car si imparfaites fussent-elles, il est bien certain que nous en aurions tiré parti.

Tel est bien, du reste, l'avis d'un auteur de mérite, E. Watbled, qui publia dans la *Revue africaine,* de 1870 à 1874, une série d'excellentes études sur le régime turc en Algérie. A propos de la mort tragique de l'un des premiers pachas d'Alger, Tekelerli, après avoir analysé des lettres inédites, dont une de Philippe II d'Espagne, il avoue en ces termes l'embarras où il se trouve pour formuler une conclusion :

> Trop souvent, dit-il, comme dans le cas présent, l'absence de toute annale algérienne ne permet pas de dégager la vérité d'assertions contradictoires empruntées soit à d'obscures légendes, soit à des documents européens, sans aucun caractère d'authenticité [1].

A maintes reprises, M. de Grammont signale très franchement les lacunes de son livre. Certaines périodes, notamment celles des pachas triennaux, de 1597 à 1659, sont particulièrement obscures. Ces incertitudes ne tiennent pas seulement au manque de précision des anciennes relations, mais elles proviennent, pour beaucoup, des transcriptions, par trop fantaisistes, des noms propres étrangers, telles que les ont imaginées les auteurs européens des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les

[1] Ernest Watbled, *Documents inédits sur l'assassinat du pacha Tekelerli* (1556-1557), dans la *Revue africaine,* t. XV, 1871, p. 335 et suiv.

maîtres d'Alger n'appartenaient pas, ou qu'en très petit nombre, à la race autochtone; ils étaient originaires des régions soumises au joug ottoman : Europe orientale, Turquie d'Asie, Égypte. Ces ethniques étrangers subissaient dans la bouche des Algériens une première déformation; recueillis par les auteurs européens, ils devenaient, sous leur plume, à peu près méconnaissables.

Nous en trouvons une preuve dans cette note de M. de Grammont :

Aucun des textes chronologiques connus ne parle de Saref, dont l'existence est pourtant rendue incontestable par les lettres du vice-consul Chaix et par les ouvrages de Gramaye, captif à Alger en 1619[1].

On conviendra que, si avisé soit-on, il est difficile de reconnaître en ce personnage, soit un nommé Khesraf, qui fut pacha d'Alger, une première fois en 1619 et une seconde en 1624, soit Israf Khodja qui, avec Hamouda Tabadji, exerça le pouvoir quand Hosseïn Cheikh fut emprisonné, et dont mon auteur indique avec précision la nature et la durée des fonctions.

De là, une cause d'erreur à peu près inévitable pour quiconque ne peut se référer à un texte original arabe ou turc. Quelques systèmes de transcription plus rationnels tendent, aujourd'hui, à se généraliser. Ce sera un grand progrès, mais jusqu'à présent, on peut leur reprocher leur extrême complication et, surtout, d'avoir trop facilement passé sur la vraie difficulté de la réforme qui provient de ce que l'usage a déjà fixé l'orthographe de certains noms ou termes étrangers. On les trouve, aujourd'hui, sous la plume de nos meilleurs écrivains et inventoriés dans nos dictionnaires. Croire, dans ces conditions, que l'on arrivera à une entente générale, grâce à laquelle on modifiera toutes les transcriptions erronées des termes étrangers, c'est, je le crains, se leurrer d'un espoir chi-

[1] De Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 154.

mérique; je considère donc comme indispensable d'arriver à une transaction et de considérer comme acquises les transcriptions actuelles de nos lexiques. Ce sera, si l'on veut, «la part du feu». Vouloir être trop absolu en cette matière n'aboutirait à rien.

Si l'on m'objecte que, du moment où il y a dérogation, le système entier disparaît, je répondrai qu'il faut distinguer deux cas :

Le premier est celui d'un lecteur qui ne cherche qu'à s'instruire des événements historiques d'un pays et ne désire point avoir la transcription adéquate de l'ethnique étranger. Tout système qui le mettra dans l'obligation de s'initier tout d'abord à l'interprétation de nombreux signes conventionnels lui apparaîtra comme une perte de temps et une complication qu'on eût pu lui éviter, car l'essentiel pour lui est d'identifier ses personnages. On peut, il me semble, sans inconvénient bien grave, admettre les dérogations auxquelles je fais allusion plus haut.

Le second cas est celui d'un érudit qui étudie un texte au point de vue morphologique. Ici, nulle latitude ne doit être laissée dans l'application du système convenu. Différemment, il ne serait plus possible d'établir les comparaisons dialectales. Nous sommes, en effet, dans le domaine d'une science qui vise à l'exactitude, et à ce titre, les signes qui l'expriment doivent être déterminés par une convention à laquelle on ne saurait déroger.

Mon manuscrit, rédigé par un kourougli, c'est-à-dire un algérien issu d'un turc marié à une femme arabe, m'a permis de proposer pour quelques uns de ces problèmes d'histoire locale, auxquels M. de Grammont a fait allusion, des solutions satisfaisantes.

Un autre document inédit et dont la publication serait une annexe utile de ma traduction m'a été d'un grand secours : je veux

parler de la précieuse collection des empreintes authentiques des sceaux des anciens chefs de la Régence d'Alger.

Elle comprend soixante et onze spécimens, dont le premier est le sceau d'Hassan Veneziano, affranchi d'El Euldj Ali, qui gouverna Alger de 1577 à 1580, et le dernier celui d'Hossein Pacha, qui régnait en 1830. Cette collection renferme quelques lacunes : certaines lectures restent douteuses; elle n'en est pas moins extrêmement intéressante à consulter.

Je me rendis acquéreur de ces deux documents à Alger, dans les derniers jours de 1876, avec d'autres pièces provenant de la succession d'Albert Devoulx, décédé peu de temps auparavant. Beaucoup de papiers manuscrits de cet éminent arabisant avaient été déjà dispersés. Je m'appliquai à les recueillir, mais un grand nombre et non des moindres, si je m'en rapporte à la liste de ses ouvrages en préparation, échappèrent à toutes mes recherches.

Est-ce à dire qu'ils sont définitivement perdus ? J'espère que non. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en 1914, c'est-à-dire trente-sept ans après l'époque dont je parle, M. Jean Deny, le distingué professeur de turc à l'École des Langues orientales, découvrit chez un libraire de Paris une série de firmans relatifs à l'Odjak algérien. Au cours de la communication qu'il fit à ce sujet à l'une de nos séances mensuelles [1], j'eus la pensée que ces pièces pouvaient avoir la même provenance que les miennes. J'en fis part à mon confrère et le doute ne fut plus possible après que nous les eûmes collationnées. Les firmans que je possédais étaient précisément ceux qui manquaient à la collection de M. Deny. D'autre part, on relevait sur certains d'entre eux des annotations de la main d'Albert Devoulx, dont l'écriture m'est familière.

[1] *Journal asiatique*, mai-juin 1914, séance du 8 mai 1914, p. 708, ainsi que ma note reproduite p. 710.

Ce n'est donc point une vaine conjecture d'espérer que d'autres personnes que ces études sur l'ancienne histoire d'Alger intéresseront retrouveront un jour le reste des manuscrits précieux provenant de la succession d'Albert Devoulx.

Ces empreintes des sceaux des pachas ont été découpées dans des pièces manuscrites. Quelles étaient celles-ci ? J'ai lieu de supposer qu'elles provenaient de documents administratifs recueillis par nous à Alger, après avoir pris les lieu et place du Beylik, et qui constituèrent le premier fonds des archives arabes et turques du Domaine.

On y groupa tout ce qui présentait un intérêt général ou historique : registres de paye de la milice, actes administratifs, correspondance officielle, titres de propriété des biens appartenant au Beylik, actes de habous, de vente, d'échange, dans lesquels le pacha intervenait soit en son nom personnel pour des biens lui appartenant en propre, soit en sa qualité de chef du Gouvernement.

En dessous de ces cachets rangés sur feuilles blanches, Devoulx a inscrit des dates. Je dois les accepter telles quelles, car je n'ai aucun moyen de les discuter, n'ayant pas eu entre les mains les originaux auxquels ces empreintes ont appartenu. Comme elles sont différentes pour le même cachet et parfois avec des écarts assez grands, l'hypothèse la plus probable que l'on puisse émettre, c'est que ces dates sont celles des différentes pièces sur lesquelles Devoulx a relevé la même empreinte. Il est bon, néanmoins, de rappeler ici que, parfois, un titre administratif porte le cachet de deux pachas différents. Devoulx en avait fait la remarque à propos de la constitution d'un habous au profit de la mosquée de Ketchaoua, actuellement église cathédrale d'Alger, sous le vocable de Saint-Philippe : Hassan Pacha qui gouverna Alger de 1791 à 1798 était l'auteur de cette dotation; son successeur, Mustapha Pacha, apposa son cachet, « pour témoigner, dit Devoulx,

qu'il n'avait pas l'intention d'invalider les dispositions prises par son prédécesseur[1] ».

Je n'ai pas fait de constatation analogue dans les anciens actes que j'ai eus sous les yeux; il est vrai que le nombre en est infime en regard de ceux que Devoulx a examinés, mais j'ai relevé le même procédé dans un des registres dont j'ai parlé plus haut. Il s'agissait de la confirmation d'exemptions fiscales en faveur de la milice. Il était question, en même temps, de fixations de salaires et de taxations de denrées, réglementation compliquée qui occupait une place considérable dans le système gouvernemental des Turcs à Alger, car ces gens entendaient bien, venant de si loin, ne pas s'être dérangés pour rien; ils voulaient vivre sur le pays et à bon compte; j'ajouterai qu'en cela, ils ont fait preuve d'une ingéniosité étonnante. Le prix de certaines denrées alimentaires n'était pas le même pour eux que pour le reste de la population. Ainsi, en ce qui concerne la viande, une taxe très basse était édictée au profit des acheteurs inscrits au rôle de la milice, une seconde, moins onéreuse pour le négociant, s'appliquait aux habitants. La plupart des objets de première nécessité étaient taxés à la vente au détail. A cet effet, les prix de revient étaient minutieusement établis; ainsi, pour le pain, l'huile, le savon, on décomptait la quantité de matière première, leur prix d'achat, puis le transport et enfin la main d'œuvre. Pour arriver à une estimation aussi exacte que possible, le cheikh el blad faisait procéder, sous ses yeux, à la fabrication du produit; il établissait le décompte de toutes les dépenses engagées et le prix de vente était fixé sur ces données. Le procédé, tout empirique qu'il soit, apparaît en somme assez expédient, et les circonstances actuelles nous ont montré les difficultés d'une question de ce genre. Le bain maure,

[1] *Edifices religieux*, p. 167, n. 2.

dont l'usage est si répandu en milieu arabe, était également taxé par le même procédé. J'ai relevé la plupart de ces indications à la bibliothèque de l'État-Major à Alger, dans un manuscrit portant le numéro 670, attribué à Abd-el-qader ben el Hadj Youssef Echouïhat. Il commence par cette phrase :

Louange à Dieu. Ceci est un règlement, par la grâce de Dieu, en vigueur dans la ville d'Alger, que Dieu la conserve à l'Islam.

Quelques lignes plus bas, on relève cette date :

Coutumes des marchés à l'encan, année 1116 (6 mai 1704-24 avril 1705).

Le manuscrit est une compilation, sans aucun plan d'ensemble, d'ordonnances de police, de prescriptions fiscales de toutes sortes relatives à la valeur respective des monnaies en usage à Alger, aux prix de certaines denrées, au salaire des fonctionnaires préposés à la vente des marchandises à l'encan, qu'il s'agisse des esclaves au Badestan, ou des produits importés des pays Francs et d'Orient. On y trouve encore la série des droits perçus à la sortie des portes d'Alger, le tarif des transports par bêtes de somme de certaines marchandises, telles que les grains, le charbon de bois, etc.

Au milieu d'une énumération fastidieuse d'articles les plus variés, on est surpris de trouver un passage que je vais citer en entier, parce qu'il a une portée morale que je me plais à souligner, après mes nombreuses critiques sur le régime turc en Algérie.

Il s'agissait de prendre une décision pour faire rentrer des droits que l'on avait omis de percevoir.

Baba Ahmed nous fit appeler : Abd Allah Mohammed Ben el Hadj Youssef Echouihat, Soliman Cheikh El Blad, Si Ahmed Ben el Fassia et El Amin. Le pacha dit : «Réunissez-vous vendredi, et décidez pour chaque corps de métier, une fois pour toutes.» Nous nous réunîmes, au

jour dit, à la mosquée d'Es-Seïda[1], vieux et jeunes, et l'accord fut conclu.

Suit l'énumération d'un certain nombre de marchandises. Enfin, la phrase où je veux en venir :

Restait à découvrir quarante réaux. Nous allâmes trouver Baba Ahmed et lui fîmes notre rapport. Il nous répondit : «Imposez-les aux corps de métiers qui n'ont pas versé, mais de telle sorte que le riche paye en proportion de sa fortune, et le pauvre en raison de ses modestes ressources[2].»

[1] La mosquée d'Es-Seïda est le monument d'architecture indigène dont la disparition, au début de la conquête, causa le plus de regrets à ceux qui furent les témoins à Alger de si nombreuses destructions de belles maisons indigènes et de mosquées condamnées sous prétexte de nécessité militaire. Son intérieur était d'une élégance admirable. Une gravure de l'époque nous en a conservé un souvenir très imparfait, car elle nous représente le monument déjà aux trois quarts démoli.

Située en face de l'entrée principale de la Djenina, elle servait de chapelle aux chefs de la Régence qui n'avaient ainsi qu'une faible distance à parcourir en dehors de leur palais. On voit par l'extrait du manuscrit d'Echouïhat que l'on s'y réunissait pour discuter et consacrer certains accords.

Haëdo la cite comme étant une des sept grandes mosquées d'Alger.

La démolition fut commencée en 1830, mais le minaret resta debout jusqu'en 1832. Quand on voulut le jeter à bas au moyen de cordages fixés à son sommet, la solide construction résista à tous les efforts. On l'attaqua alors par la base avec le pic et la pioche, en remplaçant par des étais en bois les matériaux au fur et à mesure de leur enlèvement. Puis ces supports furent enduits de poix et entourés de fascines, on y mit le feu. Un témoin oculaire, cité par Devoulx, raconte que l'on vit le monument s'affaisser sur lui-même, se pencher du côté Est, en faisant quelques contorsions (*sic*), et tomber à terre d'une seule pièce. Quelle triste besogne et quel pénible spectacle! Avouons-le! Plus tard, on regretta de s'être tant hâté quand on constata, lors de l'achèvement des travaux d'établissement de la place du Gouvernement, que l'élégante mosquée eût pu être conservée. Elle occuperait actuellement à l'angle l'Ouest la partie plantée de palmiers que nous avons dénommée : «Square de la Régence».

De l'intérieur de la mosquée, on utilisa une très belle colonnade qui forme aujourd'hui le péristyle de la grande mosquée de la rue de la Marine (cf. *Édifices religieux*, p. 152 et suiv.).

[2] Il s'agit de Ladj Ahmed, qui succéda en 1695 à Chaban Khodja. Ce trait atténue un peu la sévérité du jugement qui a été porté sur lui et que M. de Grammont résume en ces termes : «C'était un homme capricieux et d'une bizarrerie voisine de la folie» (*Hist. d'Alger*, p. 266).

L'affaire fut donc réglée dans ces conditions. L'auteur ajoute : «Nous en informâmes le doulatli Baba Ahmed, que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et la bénédiction. Il (le pacha) dit : «Pour que l'on n'ait pas l'ennui de recommencer ce compte chaque année, il restera fixé une fois pour toutes. Que Dieu nous accorde son agrément et nous procure la tranquillité. A la date de 1108» (31 juillet 1696-19 juillet 1697).

J'ai relevé ailleurs une réglementation au sujet de ce que nous appelons aujourd'hui la resserre.

Certaines denrées, les légumes notamment, ne pouvaient être remises en vente le lendemain que moyennant une baisse de prix sensible, et malheur au délinquant! Il était immédiatement appréhendé, conduit devant le fonctionnaire préposé à la surveillance des marchés et ne sortait de son bureau qu'après une copieuse distribution de coups de bâton[1].

On a lu plus haut le nom de Echouïhat.

La rédaction du manuscrit lui est attribuée; il est considéré du reste comme l'auteur de la majeure partie des prescriptions administratives et communales en vigueur à Alger. Il personnifie, pour ainsi dire, toute la science économique de cette époque. Son nom n'était pas complètement inconnu à Alger il y a quelques années encore. Le recueil dont je cite ci-dessus des passages mérite d'être traduit et publié. On a vu dans quel style fantaisiste il est rédigé. Il s'exprime en langue usuelle d'Alger. La connaissance de cet idiome est donc indispensable pour en arriver à bout, car l'érudit qui entreprendra sa traduction doit s'attendre à déchiffrer plus d'une énigme, la signification de nombre de ces termes étant aujourd'hui inconnue. On obtiendrait, je crois, des renseignements utiles

[1] Laugier de Tassy, dans son *Histoire du Royaume d'Alger*, Amsterdam, 1725, raconte, p. 122 et 123, l'aventure d'un marchand de la ville qui fut pendu sur l'ordre du Dey Dili Ibrahim, pour avoir vendu du riz et des raisins secs au-dessus de la taxe.

en interrogeant des Israélites algériens âgés qui auraient entendu des commerçants indigènes les employer autrefois.

Mon sujet ne me permet pas d'étendre ici cette digression, mais je signale l'étude de la fiscalité turque en Algérie à ceux qu'intéressent les questions économiques étrangères dans les années qui ont précédé l'époque contemporaine.

Ce fut sans doute en raison de ses fonctions d'agent des Domaines que Devoulx fut amené à composer la collection de cachets que j'ai trouvée dans les papiers de succession; elle dut lui servir à déterminer plus rapidement et plus sûrement l'authenticité des documents soumis à son examen. Conservateur des archives arabes et turques, il eut pour mission de réunir les actes destinés à appuyer les revendications de l'État dans la propriété des biens de main-morte qui devaient faire retour au domaine public, du fait de la conquête et de la suppression des habous.

Cette tâche n'était point aussi aisée qu'elle le semble au premier abord, car les détenteurs de ces biens, les oukils, qui n'en jouissaient qu'à titre précaire et moyennant certaines charges, n'eurent garde, à notre arrivée à Alger, de laisser échapper l'occasion de s'en emparer. Profitant de l'ignorance où nous étions de l'existence d'actes et de registres les concernant, ils les firent disparaître, nous privant ainsi des moyens d'établir nos revendications. Plusieurs d'entre eux vendirent ces immeubles ou conservèrent la totalité des revenus dont la majeure partie revenait aux œuvres pies. On décida de mettre fin à cette situation si préjudiciable aux intérêts de l'État.

Ce fut le général Charron qui, le 3 octobre 1848, promulgua un arrêté complémentaire de ceux des 7 décembre 1830 et 23 mai 1843, restés sans effet l'un et l'autre. Aux termes de cet arrêté, « tous immeubles appartenant aux mosquées, marabouts, zaouias et en général tous les établissements religieux musulmans encore régis par les oukils étaient

réunis au Domaine qui devait les administrer. Tous les titres, registres et autres documents relatifs à ces immeubles et à leur gestion devaient être remis à l'agent des Domaines désigné à cet effet».

En exécution de cet arrêté, Albert Devoulx fut nommé pour représenter le Domaine à Alger et dans sa banlieue.

Décision particulièrement heureuse : le fonctionnaire ainsi choisi avait toute l'activité et toute la compétence nécessaires pour bien remplir une mission aussi délicate. Il sut faire restituer à l'État les biens qui lui appartenaient et réunit les documents qui nous permirent de gagner les instances en cours. De ce chef, bien des édifices publics, religieux ou autres, furent sauvés de la destruction, car vendus à des spéculateurs, ils n'eussent pas tardé à être démolis pour faire place à des immeubles de meilleur rapport.

Elle eut un autre résultat. Le fonctionnaire avisé qui tenait de son père Alphonse Devoulx[1] un goût très vif pour l'his-

[1] Nous n'avons que fort peu de renseignements sur Alphonse Devoulx et les dates des principaux événements de sa vie sont incertaines. D'après Klein, il fut nommé receveur des Domaines à Alger le 19 février 1831. Par une allusion d'Albert Devoulx, nous savons qu'en 1829, il était à Tunis.

Les quelques détails que j'ai recueillis sur lui me proviennent de personnes qui furent les condisciples de son fils au collège d'Alger. Cet établissement était alors installé rue Bab-Azoun, dans une ancienne caserne de Janissaires dénommée *dar enkchaïria mta bab Azoun* «Caserne des janissaires à Bab-Azoun», et plus rarement *dar el-lebendjia* «maison des vendeurs de petit lait» ou, comme le traduit Albert Devoulx : «des buveurs de petit lait». Les témoignages d'affection qu'Alphonse Devoulx prodiguait à son fils les avaient tous frappés. Il l'accompagnait à la rentrée des classes, quelque temps qu'il fît, puis il allait l'attendre dans une boutique sise non loin de là, appartenant à un Kourougli, marchand de grains, de farine et de caroubes. On voyait Alphonse Devoulx s'entretenir avec lui et prendre des notes sous sa dictée. Cet indigène passait pour un homme instruit, très au fait de tout ce qui concernait l'époque turque à Alger. Mes informateurs étaient convaincus que cette documentation constituait le meilleur de ce qu'Albert Devoulx avait publié dans la suite.

Ces personnes n'avaient pas la compétence nécessaire pour porter un sem-

toire et l'archéologie, se prit de passion pour les documents que le hasard mettait si heureusement entre ses mains. Il ne

blable jugement sur l'œuvre entière d'Albert Devoulx, mais je crois qu'Alphonse Devoulx facilita singulièrement à son fils ses débuts dans sa carrière d'arabisant. Il m'avait toujours paru surprenant que ce dernier eût publié, aussi jeune, des traductions de manuscrits dont le déchiffrement exige une connaissance de la langue arabe que l'on n'a pas à cet âge, car c'est entre vingt et vingt-cinq ans qu'Albert Devoulx réunit et traduisit les manuscrits arabes et turcs qui forment la matière de son *tachrifat*. Nous savons, il est vrai, que la collaboration de lettrés indigènes ne lui fit pas défaut. Cela ne suffit pas; pour que cette collaboration soit réellement efficace, il faut que l'auteur soit à même de tracer la tâche à remplir et la contrôler. Je retiens également une autre affirmation de ses condisciples, à savoir qu'au collège de Bab-Azoun, il ne se distinguait nullement par sa précocité dans l'étude de la langue arabe.

Il est à remarquer d'autre part qu'Alphonse Devoulx, qui savait parler et écrire couramment l'arabe, n'a jamais rien publié de ces notes qu'on le voyait recueillir sans relâche. Ce faisant, il avait certainement un but; je n'en vois pas de plus probable que l'intention de permettre à son fils sur lequel il fondait les plus grands espoirs d'écrire cette histoire d'Alger qui n'avait pas encore été faite et dont il entrevoyait l'intérêt. Ce fut, en effet, cette tâche qu'Albert Devoulx poursuivit durant toute sa carrière; tous ses articles qui s'y rattachent en sont la préparation. Sa mort prématurée survenue en 1876 à l'âge de cinquante ans ne lui permit de publier que les premiers chapitres de cet ouvrage.

On ne peut prétendre qu'Alphonse Devoulx n'avait pas les connaissances générales indispensables pour faire œuvre d'auteur. Il suffit de lire son article sur l'amphithéâtre romain d'El Djem en Tunisie, paru dans la *Revue africaine* en 1874, article dont il est incontestablement l'auteur, car il prend soin d'avertir le lecteur qu'il est «la copie textuelle» de son journal de route, pour être convaincu que son auteur était à même d'écrire sur n'importe quel sujet d'histoire. Comment cet article écrit en janvier 1830 ne parut-il que quarante-quatre ans plus tard? Ceci est difficile à expliquer. Son fils avait toute facilité pour le faire admettre par le Comité de rédaction de la *Revue africaine*, où lui-même a fait imprimer à peu près tout ce qui a paru de lui. Pourquoi a-t-il attendu si longtemps pour y insérer cette étude archéologique dont l'intérêt principal consistait à être imprimé le moins de temps possible après avoir été écrit? Alphonse Devoulx ne comptait que des amis : Berbrugger, le président de la Société algérienne et par conséquent du comité de rédaction de la *Revue*, était très lié avec lui et le consultait volontiers; Mac Carthy en faisait le plus grand cas.

Dans ces conditions, il est, je crois, inutile de chercher davantage à expli-

borna pas son activité à un rôle purement administratif; il se rendit compte, dès le premier jour, combien ces documents étaient intéressants pour l'histoire locale d'Alger et celle des relations de la Régence avec l'Étranger. C'est grâce à lui que nos archives s'enrichirent de nombreuses pièces arabes et turques qui, sans lui, eussent été dispersées et perdues, comme tant d'autres vestiges de cette époque dont nous déplorons aujourd'hui la disparition.

Sa mission ayant pris fin, il assura le dépôt de ces archives dans une de nos bibliothèques publiques d'Alger, celle du Gouvernement général, rue Bruce. Les érudits qui, un jour, viendront les dépouiller méthodiquement, ne manqueront pas d'en reconnaître l'importance et rendront justice à l'œuvre de Devoulx.

Mais, déjà, et beaucoup grâce aux articles parus dans le *Bulletin de la Société du Vieil Alger,* sous la signature de son érudit secrétaire général, M. Klein, les Devoulx ne sont plus des inconnus pour les Algérois; et la Municipalité, sur la proposition du maire, M. de Galland, auteur lui-même d'une intéressante plaquette sur le vieil Alger[1], a décidé, il y a peu de temps, de donner le nom d'Albert Devoulx à une des nouvelles rues de la ville.

Une indication que je relève sur la couverture du tirage à part de l'*Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger,*

quer le silence voulu d'Albert Devoulx à l'égard de son père. J'hésiterai toujours à porter sur lui un jugement trop sévère, car il est des raisons que je puis ignorer. Mon but unique a été de ne pas laisser tomber dans l'oubli le nom d'Alphonse Devoulx. Son rôle fut modeste et effacé; il mérite néanmoins d'être cité à côté de celui de ces hommes d'étude qui, arrivés au début de la conquête, entreprirent les recherches historiques sur le passé de ce pays, sur lequel tant de légendes avaient cours et qui furent les précurseurs de nos savants archéologues contemporains.

(1) *Feuillets d'El Djezair,* sept brochures in-8° avec de nombreuses illustrations, Alger, Jourdan, 1910-1914.



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'Albert Devoulx[1], nous apprend qu'il avait l'intention de publier cette collection de cachets. En effet, après avoir énuméré ceux de ses ouvrages déjà parus, au nombre de 12, puis ceux terminés et non publiés, au nombre de 4, il range dans une troisième catégorie ceux «en préparation», au nombre de 11, parmi lesquels nous en relevons un, intitulé : *Les chefs de la régence d'Alger, essai de chronologie des pachas, agas, deys et pacha-deys d'Alger, avec documents, renseignements et fac-simile des cachets.* Il est de toute évidence que cet ouvrage qu'il projetait d'écrire n'est autre que celui qui paraît ici même. Mais combien le livre de Devoulx eût été plus complet que le mien! puisque, de tous les documents auxquels il fait allusion, un texte arabe sans aucune note et la collection des cachets me sont seuls parvenus. Il avait dû, en outre, extraire de la correspondance du Beylick et peut-être aussi des autres chapitres du manuscrit du fils du mufti bien des renseignements qui eussent trouvé leur place dans la publication qu'il projetait. Il l'eût très probablement continuée jusqu'en 1830, tandis que j'ai cru devoir m'arrêter avec mon manuscrit en 1745, me trouvant en présence d'une lacune de plus de cinquante ans entre cette date et l'année 1798, qui correspond au début du règne de Moustafa Pacha, à partir duquel je pourrais rapporter quelques faits inédits que je tiens de la tradition orale indigène et que j'ai consignés dans des notes prises à Alger avant 1880, époque à laquelle je quittai cette ville pour un poste de l'intérieur, d'où je ne revins qu'en 1895.

Combler cette lacune uniquement au moyen d'extraits d'ouvrages déjà parus ne répond en aucune façon au but que je me suis proposé. J'y ai donc renoncé.

Quant aux traditions orales qui sont un écho lointain de la vie anecdotique de l'Alger turc, elles feront l'objet d'une autre

[1] *Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger,* suivie d'un musée mural à Alger, par Albert Devoulx, Alger, Jourdan, 1874.

publication. Néanmoins, on en trouvera quelques-unes dans la dernière partie de mes notes, celles qui ont trait à la topographie de l'ancien Alger et à son organisation administrative qui fut conservée dans ses grandes lignes jusqu'à la fin. Albert Devoulx, qui appartenait à la génération qui a précédé la mienne, eût pu nous laisser une moisson plus riche de souvenirs et traditions remontant à la période turque. Sa situation officielle lui fournissait à cet égard des occasions nombreuses, et des facilités toutes particulières. Il ne l'a point fait, ou si imparfaitement! Ses publications s'en ressentent et sa belle *Histoire d'Alger* qui, dans la partie consacrée à la topographie de cette ville aux derniers jours de l'occupation turque, peut être considérée comme l'œuvre la plus documentée écrite jusqu'à ce jour sur cette matière, eût gagné beaucoup en relief et en intérêt a relater, je ne dis pas des légendes, mais les traditions de certains événements locaux dont ces murs furent le théâtre parfois tragique, événements que l'histoire n'a pas enregistrés. Elles eussent communiqué un peu de vie à ces pages qui nous donnent l'impression d'une longue et monotone nomenclature de rues, de marchés et d'édifices publics.

Devoulx s'est absorbé dans la traduction des actes officiels; il les a fort bien analysés, je le reconnais; mais il est toujours temps de le faire, ces documents déposés en lieu sûr ne risquant pas d'être perdus pour lui ou ses successeurs. Il aurait pu étendre davantage ses investigations autour de lui, interroger les indigènes très nombreux alors qui avaient vécu sous le régime turc, et dont plusieurs avaient appartenu à cette administration. Il ne s'est pas assez rendu compte que le temps faisait son œuvre et emportait avec lui beaucoup de souvenirs d'une époque que nous regrettons ne pas mieux connaître. Il obéissait à un préjugé à peu près général alors; les traditions orales n'étaient pas en honneur, et les érudits se défendaient d'y avoir recours. Dans la mesure de mes moyens, et autant

que les circonstances me l'ont permis, je me suis efforcé de combler cette lacune.

Ces souvenirs seront une diversion à la monotonie d'un texte hérissé de dates et de noms propres. Ce ne sont sans doute que les miettes de l'histoire, mais ayant été très probablement le dernier qui ait eu la pensée de les recueillir à une époque aussi éloignée de la bouche même des quelques survivants de l'ancien régime que la mort a aujourd'hui couchés l'un après l'autre dans la tombe, il importait que je ne sois point seul à en conserver le dépôt.

Deux bibliothèques d'Alger, la bibliothèque du Gouvernement général d'Alger, rue Bruce, et celle dite du Musée, rue de l'État-Major, sont particulièrement riches en pièces officielles arabes et turques; ces pièces, que l'on y a réunies sans méthode bien définie et qu'un conservateur très compétent, M. Esquer, dans celle du Gouvernement général, s'applique aujourd'hui à classer, n'ont guère été compulsées depuis Albert Devoulx. En revanche, celui-ci, vrai bénédictin ainsi que l'a défini très justement Berbrugger[1], les avait, je crois, toutes parcourues. Certaines rectifications de titres et dans le répertoire de la bibliothèque des annotations de sa main que j'ai relevées sur les ouvrages eux-mêmes en sont une preuve incontestable. N'a-t-il pas écrit lui-même[2] qu'« environ cent mille » documents arabes lui étaient passé par les mains. Et pas un de ceux qui le connurent et furent les témoins de son labeur incessant ne mit jamais en doute cette assertion. Il a su analyser tous ces documents et y puiser les matériaux de ces nombreux ouvrages et articles qui s'échelonnent sans interruption de 1852 à 1876.

Rien ne caractérise mieux la nature de ses recherches et sa méthode de travail que ce qu'il en a dit lui-même dans la

[1] *Revue africaine*, 1876, p. 515.

[2] *Idem opus*, 1875, p. 422.

courte introduction de son premier ouvrage, le *Tachrifat*, brochure aujourd'hui introuvable, car elle fut tirée à un nombre restreint d'exemplaires. Voici ce passage :

« Les registres qui ont été trouvés dans le palais du Dey et chez les principaux administrateurs, lors de la prise d'Alger, sont aujourd'hui déposés dans les archives arabes des Domaines.

« Ces registres sont relatifs à la perception des impôts et à l'administration des propriétés du Beylik et des corporations religieuses.

« Dans plusieurs de ces documents se trouvent éparpillés, sans ordre, ni méthode, des relations de faits historiques, ou d'événements remarquables, des règlements sur divers objets et des notes sur l'Administration, sur les esclaves chrétiens et sur les tributs payés à la Régence par diverses nations.

« L'un de ces registres, intitulé *Daftar tachrifat* (registre des choses nobles) est particulièrement précieux au point de vue historique et son importance est telle qu'il doit être déposé à la bibliothèque. Il m'a paru utile, vu ces notes, d'en former un recueil, en classant, autant que possible, les matières par catégorie.

« Le caractère officiel de ces notes et les détails qu'elles donnent sur certains points de l'administration turque, me font espérer que ce recueil ne sera pas sans intérêt pour les personnes qui se livrent à des recherches historiques[1]. »

Ce n'est que postérieurement à cette date et même assez longtemps après, que le Domaine cessa de conserver ces archives et qu'elles furent transférées par les soins de Devoulx à la bibliothèque du Gouvernement général dont j'ai parlé plus haut. De tous ces manuscrits, celui que j'aurais voulu consul-

[1] *Tachrifat*, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger, par A. DEVOULX, conservateur des archives arabes des Domaines, 99 pages, in-8°, imprimerie du Gouvernement, 1852.

ter de préférence — car Devoulx n'en a donné que des extraits — est le *tachrifat* que je viens de citer. Ce recueil qui a une valeur historique réelle est bien porté au répertoire, mais soit qu'il n'ait pas été replacé à son numéro d'ordre, soit pour toute autre cause, je n'ai pu le retrouver. En compulsant les autres registres, j'ai acquis la conviction qu'il y aurait intérêt à procéder à un dépouillement complet et méthodique de tous les documents de ce fonds; on arriverait ainsi à recueillir une série de renseignements entièrement inédits et sur les objets les plus divers concernant l'ancienne Régence.

Et puisque j'ai été amené à parler de cette bibliothèque et d'en signaler l'importance, je joindrai ma voix à celle de son distingué conservateur, M. Esquer[1], pour jeter un cri d'alarme sur les dangers que l'état de vétusté, le défaut d'appropriation et la disposition des locaux font courir à ces manuscrits. L'humidité persistante, la poussière et la vermine en viendront plus sûrement à bout que ne l'ont fait tous les événements calamiteux et les révolutions qu'ils ont traversés sans trop d'encombre. Que de reproches seront en droit de nous adresser ceux que ces études passionneront un jour et qui mieux que beaucoup d'entre nous sauront apprécier la valeur de ces legs du passé!

Le manuscrit de la chronologie des pachas dont je donne ici la traduction ne provient pas de ce fonds. Je l'ai trouvé parmi d'autres papiers de la succession Devoulx, au milieu d'une liasse de lettres arabes, une centaine environ, adressées par les Caïds des Outân[2] d'Alger au Beylick et relatives à des corvées, des cadeaux coutumiers, etc., sans grand intérêt et du

[1] *Les archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête*, par M. G. Esquer, dans les *Annales universitaires de l'Algérie*, septembre 1912, p. 346 et suiv.

[2] Ces territoires administrés par des Caïds étaient au nombre de onze : Beni Khelil, Beni-Moussa, Isser, Sbaou, Beni Djad, Beni Khelifa, Hamza, Es-Sebt, Arib, Beni-Menacer et El-fahs ou banlieue d'Alger.

reste sans aucun rapport avec l'ouvrage du fils du mufti. Ces pièces étaient déjà sorties des mains des héritiers d'Albert Devoulx; je les découvris chez un libraire d'Alger de qui j'en fis l'acquisition.

Cette histoire des pachas d'Alger se compose de neuf feuillets de grand format, écrits au recto et au verso, dix-sept lignes à la page. Il est bien conservé, sauf une déchirure à l'extrémité des 10ᵉ et 11ᵉ lignes du dernier feuillet; par suite, deux ou trois mots ont disparu, mais le sens est facile à rétablir. Le style en est clair et suffisamment correct. L'écriture est du caractère oriental assez élégant. Je l'ai reconnue pour être celle d'un khodja indigène entré aux Domaines après 1830, car je possède d'autres spécimens de la même écriture, notamment un mémoire rédigé en arabe sur l'organisation administrative de la Régence, ses fonctionnaires, l'avancement dans la milice, etc., que j'ai traduit il y a quelques années déjà et qui, je l'espère, pourra paraître après le présent travail.

Albert Devoulx nous a conservé le nom de deux lettrés indigènes qui furent ses fidèles collaborateurs : Si Mohammed ben Moustafa et Si Mohammed ben Otsman Khodja; car, ne sachant pas le turc, il dut avoir fréquemment recours à ceux-ci qui rédigeaient aussi aisément en turc qu'en arabe. Il ne manque jamais de les citer. Ces lettrés avaient appartenu à l'ancien corps des khodjas turcs qui se recrutait en partie parmi les janissaires levés en Orient. On choisissait parmi eux ceux qui, moins ignorants que les autres, paraissaient avoir un peu d'aptitude aux fonctions administratives et on les instruisait tant bien que mal. Ils passaient un examen et versaient une somme déterminée. Avant d'être définitivement nommés, ils étaient affectés comme stagiaires à une garnison de l'intérieur du pays, ou à la colonne expéditionnaire chargée de faire rentrer les impôts des tribus arabes. Mais les meil-

leurs étaient sans contredit ceux que l'on recrutait parmi les kourouglis lettrés qui, sachant l'arabe et le turc étaient à même d'assurer la correspondance du beylik avec les tribus de l'intérieur. Bien qu'ayant des liens de famille avec les Arabes, ils se considéraient néanmoins comme très supérieurs à eux et recherchaient volontiers les emplois publics; aussi, en 1830, se rallièrent-ils très tôt au pouvoir nouveau. Nous eûmes le bon sens de ne pas les repousser, et à Alger, notamment, ceux que nous utilisâmes dans nos administrations nous furent d'un secours précieux. Sans eux, nous eussions éprouvé les plus grandes difficultés à débrouiller l'héritage confus du gouvernement disparu.

En tête de la feuille de garde du manuscrit, on lit cette indication qui est de la même écriture que celle du texte arabe :

Histoire des pachas qui exercèrent le pouvoir à Alger d'Occident.

Puis, au milieu de la page, cette annotation de Devoulx :

Manuscrit du fils de muphti Hosseïn ben Redjeb Chaouch appartenant à Mahmoud ben Cheikh Ali ben el Amin (celui-ci a été muphti), employé au journal le Mobacher (vers 1156 = 1740-1741).

En donnant cette date, Devoulx commet une erreur, puisque, dans le manuscrit lui-même, on en relève une postérieure, celle de la mort d'Ibrahim Koutchouck, survenue le 23 choual 1158, correspondant au 18 octobre 1745. On verra plus loin que dans son livre sur les *Édifices religieux,* il assigne à l'ouvrage une date encore plus éloignée, celle de 1734.

Ces contradictions s'expliquent de la façon suivante : le livre du fils du mufti, bien que renfermant de nombreux souvenirs de famille, n'est pas à proprement parler un journal, car, dans ce cas, l'âge du manuscrit est facile à déterminer par la date du dernier événement raconté et une erreur semblable à

celle commise par Devoulx est impossible. Il semble donc, car j'en suis réduit aux conjectures, ne connaissant du livre que les extraits traduits par Devoulx et la chronologie des pachas, que l'auteur, à l'occasion de tel ou tel fait, aimait à revenir en arrière et écrire, non sans érudition, ici l'histoire des pachas, là celle des muftis. Ce sont autant de chapitres détachés avec leur chronologie particulière. Si l'on se contente, comme l'a fait probablement Devoulx, de ne lire que tel ou tel chapitre sans se préoccuper si ailleurs on ne relèverait pas une date plus récente qui, à défaut d'autre précision devra être considérée comme la plus rapprochée du jour où l'auteur a cessé d'écrire, on est exposé à commettre une erreur. Pour justifier Devoulx, je puis supposer que le temps lui manqua de lire l'ouvrage en entier à ce moment-là, soit par suite d'occupations professionnelles absorbantes, soit en raison de l'obligation où il était de ne pas conserver par devers lui un manuscrit auquel son propriétaire devait tenir beaucoup. Quoi qu'il en soit, comme ce détail a son importance pour nous, je vais essayer d'arriver à une approximation plus grande.

La chronique des pachas, celle que je publie ici, s'arrête, comme nous venons de le voir, au mois d'octobre 1745, mais dans la partie relative à la chronologie des muftis malékites et hanéfites d'Alger, le dernier personnage que l'auteur cite comme ayant rempli les fonctions de mufti malékite est El hadj Ez-Zerrouq ben Mahi ed-din ben Abd el-Letif. Or, celui-ci fut intronisé en hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753). Notre auteur ajoute à son sujet : « C'est lui qui est aujourd'hui en fonctions. » Or, son successeur, le cheikh Abd el-Qader ben Mohammed El-Bramli fut nommé à sa place au commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755)[1].

[1] *Édifices religieux*, p. 116 et 117.

De cela, on peut conclure que l'auteur écrivait encore à une date postérieure à octobre 1753 et antérieure à novembre 1755.

Mais si ce point échappa à Devoulx, en revanche il ne se méprend pas sur l'intérêt du livre lui-même, car il s'exprime à son sujet en ces termes :

Dans cette pénurie d'ouvrages historiques d'origine indigène, j'ai considéré comme une bonne fortune la circonstance qui a mis entre mes mains un manuscrit arabe rédigé vers 1734 par le fils du muphti Hossein ben Redjeb Chaouch. L'auteur se place, il est vrai, à un point de vue tout particulier, ne s'occupant en général que des eulémа d'Alger et spécialement des muphtis et des cadis, mais il donne, évidemment, quelques indications qui peuvent être relevées dans l'intérêt de l'histoire[1].

Comme le fait observer Devoulx, l'auteur s'occupe beaucoup des eulema (lettrés); la chose n'a rien qui doive nous surprendre. Cette classe sociale a toujours joué un rôle prépondérant dans la communauté musulmane. Les Turcs, bons diplomates, en avaient fait une des assises de leur politique en Algérie. Ils les protégeaient, les flattaient, n'hésitaient pas à leur accorder des privilèges, à les combler de cadeaux, alors que, par ailleurs, ils étaient extrêmement parcimonieux de tout ce qui pouvait amoindrir leurs profits, l'avarice étant un des traits caractéristiques de ces anciens maîtres de l'Afrique septentrionale. Les eulema représentaient alors ce que nous appelons aujourd'hui «l'opinion publique». Il était bien dangereux pour le pouvoir de s'aliéner leurs sympathies. La milice turque s'apercevait-elle que les relations étaient moins intimes entre ces personnages vénérés par la foule et le pouvoir, et qu'elle pouvait compter éventuellement sur leur appui, lorsque renversant leurs marmites ils feraient entendre dans

[1] *Revue africaine*, 1869, p. 459 et 460.

leurs casernes leur cri traditionnel de révolte «istemaiz», dès lors, dis-je, les jours du souverain étaient comptés.

Cette situation privilégiée auprès du gouvernement n'avait pas manqué de susciter entre eux des rivalités profondes. Déjà ennemis de par leur profession — on sait combien sont vives entre lettrés musulmans les querelles de doctrine — ils n'avaient cessé d'intriguer pour obtenir ces emplois qui leur procuraient des avantages matériels considérables. Ils n'hésitaient pas à mettre en œuvre tous les moyens pour desservir un compétiteur et provoquer la disgrâce du titulaire de l'emploi convoité. Le fils du mupfti qui était, si je puis m'exprimer ainsi, de la «caste», ne manque pas de s'étendre longuement sur ces intrigues[1]. Ces détails sont curieux à lire, ils abondent dans les extraits publiés par Devoulx. Petites bassesses et lâchetés qui sont la menue monnaie du pouvoir!

Les renseignements sur la topographie d'Alger en dehors de ceux conservés par l'ouvrage capital du bénédictin Haëdo sont tellement rares chez les écrivains postérieurs, européens ou indigènes, que ceux que nous relevons dans le manuscrit du fils du mufti, si succincts soient-ils, nous apparaîtront toujours comme des plus précieux.

A l'arrivée des Turcs, Alger est occupé par une fraction d'une tribu voisine, les Beni Mezrenna[2], venus s'installer au milieu de ce qui restait des ruines de la ville romaine d'Icosium où ils trouvent encore avec quelques vestiges d'habitation certaines facilités d'existence au moyen du cabotage et de la pêche, et, il faut l'ajouter, de la piraterie. Deux petites criques[3],

[1] *Édifices religieux*, *passim*.

[2] Ce nom se retrouve dans la commune de Tablat; les *Mezrenna* forment un douar assez important sur un territoire d'environ 2,500 hectares. Le dernier recensement lui attribue une population de 2,409 habitants.

[3] Ces deux petites criques sont figurées sur le plan de 1569-1570, la première est dite *portus parvus* et la seconde *portus minor sive caletta*. Celle-ci

dont l'une à l'ouest, mais mal abritée, trop exposée aux vents de haute mer, et l'autre à l'est, mieux orientée, leur permettent d'amener chaque soir leurs grandes barques en sûreté sur la rive. Vivants assez misérablement sous la menace constante des fléaux naturels — l'inondation dont le sous-sol sableux et les constructions qui y sont ensevelies nous conservent le témoignage, les tremblements de terre, l'orage, le froid, — ils avaient encore à redouter la descente de leurs montagnes de pillards berbères qui les dépouillaient du peu qu'il leur restait. N'importe, ils supportaient avec patience ces maux qu'ils considéraient comme le lot naturel de leur destinée humaine, jusqu'au jour où l'infidèle, l'Espagnol maudit, prit pied sur un îlot à quelques brasses de leurs demeures, et leur rendit la vie absolument insupportable. Ne pouvant les en chasser, ils résolurent de faire appel à l'étranger. Fatale résolution qui les conduisit à la perte de leur indépendance. En débarquant, les Turcs inauguraient par l'assassinat du chef de la ville, le cheikh Selim El Tahmi, ce régime de perfidie et de terreur qui leur permit de dominer tout le pays avec une poignée d'hommes. Mais aussi dans quel état le laissèrent-ils!

Si le pays mis en coupe réglée à l'intérieur ne put jamais se relever tant qu'ils régnèrent à Alger, en revanche la modeste aiguade d'El Djezaïr beni Mezrenna, devenue leur capitale, se transforma en un grand port qui abrita les flottes nombreuses des premiers Barberousse. Une grande jetée fut élevée par Kheir Ed Dîn entre le Peñon et le rivage, brisant les vagues soulevées par les vents dangereux du nord-ouest. Les défenses de la ville considérablement accrues devinrent redoutables

était connue sous le nom de *qalet el khadem*, «la plage des négresses», parce que ces femmes esclaves des familles riches y venaient laver le linge. Elles se servaient de l'eau douce d'un ruisseau qui descendait des contreforts au sommet desquels s'élève le bordj Mouley Hassen et se jetait à la mer à cet endroit du rivage.

même pour les flottes et les armées européennes. Un arsenal fut bâti sur la partie du rivage englobée aujourd'hui dans les fondations de la place du Gouvernement. Avec les ressources abondantes de la piraterie, les reïs édifièrent ces luxueuses demeures auxquelles les maîtres andalous donnèrent ce cachet d'originalité qui fait aujourd'hui notre admiration. Puissions-nous les admirer longtemps encore, et mes concitoyens comprendre que l'exécution intégrale d'un plan de nivellement qui, je le reconnais, améliorerait les conditions d'existence d'une partie intéressante de la population algéroise, ferait en même temps disparaître ce qui constitue l'attrait le plus réel de notre ville. Nombreux sont ceux qui désirent conserver le plus longtemps possible les spécimens d'un art architectural, moins parfait, il est vrai, que celui de l'Espagne musulmane, mais d'un intérêt incontestable. Ce que nous avons tenté jusqu'ici pour les imiter n'est pas fait pour diminuer les appréhensions que nous cause le projet d'un bouleversement complet des plus anciens quartiers d'Alger, ceux dits « de la marine ».

A l'arrivée des Turcs, des espaces vides immenses existaient encore à l'intérieur de la ceinture d'épaisses murailles d'El-Djezaïr beni Mezrenna démesurément étendues. Les Berbères avaient conservé l'enceinte du vaste camp romain qui se pliait aux accidents du sol et l'utilisaient pour leur défense. Des chèvres paissaient là où s'élève la cathédrale actuelle qui est une ancienne mosquée peu modifiée, et dont le nom de Ketchaoua, « champ aux chèvres » rappelle l'état primitif des lieux.

Les maisons, de plus en plus nombreuses, ne tardaient pas à s'élever, constituant de nouveaux quartiers avec des marchés aux légumes, aux grains, au charbon de bois, aux marchandises d'importation étrangère, sans parler, bien entendu, de celui aux esclaves installé au Badestan et dont la place Mahon actuelle marque assez exactement l'emplacement. Des souq

abritent les corporations d'artisans de tous les métiers existant alors en Europe, avec des Amin à leur tête au nombre de quarante environ. Cent soixante seize édifices consacrés au culte étaient encore debout à notre arrivée en 1830. Cité tout à la fois commerçante et guerrière, car plus d'un de ces artisans ne craignait pas de risquer quelques capitaux pour commanditer une croisière fructueuse sur les côtes d'Espagne, ou même plus loin, s'intéressant ainsi à la campagne en mer d'un reïs connu; s'il n'avait pas de fonds, il s'enrôlait lui-même et était admis au partage des bénéfices. De retour à son souq, il reprenait tranquillement l'aiguille ou la navette.

Les jardins maraîchers qui s'étendaient au bord de la mer entre la colline et le rivage durent également faire place aux nouvelles constructions. Ils émigrèrent à l'Est, toujours plus à l'Est. Nous les avons encore vus à l'Agha et à Hussein Dey. Il y a quelques années encore, ils s'étalaient le long des rives de l'Harrache. De là, ils sont aujourd'hui chassés un à un par les grandes usines. Ces champs toujours verts, aux produits remarquablement beaux, ont définitivement abandonné les environs immédiats de la ville. Les faubourgs d'Alger ne ressemblent plus qu'à ceux d'une grande cité industrielle.

N'ayant sur le fils du mufti Hosseïn ben Redjeb Chaouch d'autres indications biographiques que celles que nous relevons dans les ouvrages de Devoulx qui eut entre les mains le manuscrit complet, je reproduirai ici ces extraits qui nous révéleront quelques traits de la physionomie de l'écrivain et nous renseigneront sur l'origine de sa famille, la carrière de son père et de son grand-père. Voici en quels termes Devoulx s'exprime dans l'un de ces passages[1] :

On trouvera ci-après cette liste en ce qui concerne le rite maleki : je l'ai complétée au moyen d'extraits empruntés à un manuscrit arabe,

[1] *Édifices religieux*, p. 99.

rédigé vers l'année 1153 (1740-1741) par un Algérien coulougli qui ne se nomme pas, se contentant de décliner les noms et qualités de ses ascendants, jusqu'au troisième degré. Comme l'auteur se dit fils d'un muphti, il m'a semblé que ces renseignements présentaient quelques garanties de véracité, et je n'ai pas hésité à les employer par exception à la règle que je me suis imposée de ne puiser que dans les documents officiels. Ce manuscrit renferme, d'ailleurs, des détails qui ne sauraient avoir été inventés et qui sont des peintures de mœurs d'autant plus utiles à enregistrer que les matériaux de cette nature n'abondent pas. Dans une *khotba* (ou invocation) qui sert d'introduction à son œuvre, cet écrivain nous apprend qu'étant arrivé près du terme de sa carrière et se trouvant seul et affligé dans ce monde, par la perte de ses enfants, il a entrepris, bien qu'il ne soit pas doué d'une science éminente, de recueillir les faits historiques parvenus à sa connaissance et cela avec sincérité et dans le but de remédier dans les limites de ses forces à l'absence d'ouvrages de cette nature. «Mon père, dit-il ensuite, était, que Dieu lui fasse miséricorde, le cheikh, l'imam, le vertueux, l'accompli, le savant, le théologien, le docteur profond, Hossaïn fils de Redjeb Chaouch, ainsi connu, fils de Mohammed. Il naquit à Mézerennet el Djézaïr (Alger) y vécut et y a son tombeau. Son père et son aïeul naquirent dans une bourgade de Malaman appelée Haza Hissar. Malaman est une vaste contrée sise en face de la ville de Smyrne : je l'ai visitée en 1128. Mon père, que Dieu lui fasse miséricorde, a rempli les fonctions de muphti à Alger, la bien gardée.

Un second passage que je citerai en entier malgré sa longueur, car il nous éclaire sur la méthode de notre auteur, nous le dépeint comme un homme de bon sens, de caractère indépendant, n'acceptant pas les yeux fermés n'importe quelle information. Il en discute la vraisemblance et sait s'élever contre les légendes injustifiées, cherchant à réhabiliter un homme injustement accusé. Il s'agit d'une imputation grave à l'encontre d'un personnage qui n'est pas un inconnu pour nous, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd, qui fut mufti de 1650 à 1696.

Voici en quels termes il rapporte cet événement :

Une dizaine d'années avant 1090, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd fut

révoqué, mais pour un moment et sans être remplacé. Cette destitution était due à une lettre qui avait été adressée au Prince alors au pouvoir et dans laquelle on l'accusait d'actions honteuses et de manque de dignité. Bien loin de là, il était vertueux et noble. Cette accusation n'était que mensonges et inventions dictées par la méchanceté. Il fut réintégré dans ses fonctions avant le vendredi suivant. J'ai trouvé la mention de ce fait dans un écrit en prose et en vers, rédigé par ses amis plusieurs années après l'événement, et qui est encore en ma possession. Mon père, ainsi que mes professeurs Mustapha el Annabi et Sidi Mohammed ben Nigrou, m'ont fait de nombreux récits, mais ils ne m'ont jamais parlé du fait que je viens de citer. Il en est de même de mes frères et bons amis ci-après nommés, qui avaient une connaissance approfondie des hommes du passé et avec lesquels je me suis souvent entretenu de matières de cette nature, savoir : Sidi Mohammed ben Mohammed Ettsériri, savant fils de savant; Sidi Mohammed, adel du Beït-el-mal; Ben Sidi Mohammed el cadi ben el Manguelati; Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el-Oldj, Sidi Ahmed ben el-Itim, adel (greffier) du tribunal hanéfi; Sidi Mustapha ben Ettaleb l'andalou, l'un des notables de Blidah; Sidi Mohammed ben Kanit, cheikh de la hadera des Soufis, etc, tous ignoraient cette destitution. Ils avaient été tous contemporains de mon père qui exerça les fonctions de mufti pendant huit ans.

(Son père fut nommé mufti hanéfite au commencement de djoumada el ouel 1102 [du 31 janvier au 9 février 1691] après la destitution de Sidi Mohammed Khodja, fils de Mouslim effendi [1].)

Son fils, notre auteur, écrit à ce sujet :

Après lui fut nommé mon père Hossaïn ben Redjeb chaouch. Il augmente la considération et la puissance de cet emploi. Il était aimé par les gouvernants et avait beaucoup d'influence et de crédit. Il se dévouait à faire réussir ceux qui s'adressaient à lui, sans jamais s'occuper de ses propres intérêts. Il avait coutume de me dire : «Sois la tête d'une sardine et ne sois pas la queue d'un thon» (Il vaut mieux être le premier dans un village que le second dans Rome; note de Devoulx). Il me disait aussi : «Resserre ton ventre, ta tête en grossira [2].» Il fut le premier cou-

[1] *Édifices religieux*, p. 106.

[2] En d'autres termes : «Modère tes appétits, sois patient, garde-toi de laisser percer ton ambition, tu atteindras tous les honneurs.»

Dans l'odjak des janissaires en Turquie, les grades se distinguaient par la

lougli appelé aux fonctions de muphti. Lorsque mon père reçut sa nomination, il était âgé d'environ trente ans. Il occupa cet emploi douze années et fut révoqué par le doulatli Ahtchi Mustapha[1].

On vient de lire que son grand-père occupa l'emploi de chaouch sous plusieurs chefs de la Régence; il en parle également dans son *Histoire des pachas*. Je reviendrai dans mes notes sur les prérogatives de cet emploi, qu'il ne faut pas confondre avec les humbles fonctions de l'employé indigène attaché aujourd'hui à la plupart de nos administrations algériennes.

Autant par les extraits qu'en a donnés Devoulx que par la traduction que je publie ici, on jugera combien la disparition du manuscrit original est à déplorer. Durant plusieurs années et mettant à profit mes relations constantes avec les lettrés musulmans, j'ai multiplié mes recherches en tous sens; elles n'ont pas abouti. A un moment donné, je crus être sur sa trace : on m'avait dit qu'il avait été acheté à une vente publique après décès, par un négociant indigène et transporté au Mzab, avec beaucoup d'autres ouvrages manuscrits. Mon regretté collègue et ami, M. Motylinski y effectuait alors une mission d'études; il connaissait admirablement la région. Il voulut bien s'en occuper activement. Ce fut en vain, le livre était totalement inconnu. Néanmoins, je n'ai pas abandonné

forme du vêtement et l'ampleur de la coiffure. Dans les grades supérieurs, le turban prenait des proportions énormes. Au sommet de la hiérarchie militaire était l'agha des janissaires. Sa coiffure en drap rouge était démesurément haute et large. On peut voir la représentation des différents insignes des grades dans les planches très curieuses qui accompagnent le texte de l'ouvrage de Djévad Bey : *État militaire ottoman depuis la fondation de l'Empire jusqu'à nos jours*, par Ahmed Djévad-bey, traduit du turc par Georges Macridio; t. I. *Le corps des Janissaires depuis sa création jusqu'à sa suppression*, Constantinople et Paris, 1882, avec un album de figures et des dessins mentionnés dans le premier volume.

[1] *Édifices religieux*, p. 145.

l'espoir qu'il tombera un jour entre les mains d'un arabisant plus heureux que moi qui en donnera une édition complète.

J'ai eu à ma disposition quelques autres chronologies manuscrites, les unes que j'ai recopiées dans différents ouvrages arabes, conservés à la bibliothèque du musée d'Alger, rue de l'État-Major, les autres qui me furent communiquées par des indigènes de mes amis. Bien qu'elles me parussent dès ma première lecture peu intéressantes, parce que sans caractère d'authenticité, je les ai toutes traduites. Elles ne méritent pas que j'en fasse ici la description; elles ne m'ont été à peu près d'aucun secours.

Par contre, un manuscrit de ma collection personnelle mérite de retenir l'attention; on peut lui accorder un certain crédit, car il est incontestablement ancien. Il m'est impossible d'en préciser aujourd'hui la provenance; ma mémoire me sert mal à ce sujet. Je crois cependant l'avoir acquis durant mon séjour en Oranie. A cette époque déjà, je réunissais des documents que je pensais pouvoir être utilisés dans la publication que je projetais. C'est un seul cahier de la dimension de 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 13 de largeur, vraisemblablement détaché d'une copie en cours d'exécution d'un ouvrage historique ou d'un recueil de chroniques sur Alger. Il se compose de douze feuillets écrits au recto et au verso, à quatorze lignes à la page. L'écriture est du maghrébin cursif élégant. Toutes les dates sont écrites à l'encre rouge et le nom des pachas avec cette formule : ثمّ تولّى من بعده qui se répète uniformément pour chacun, alternativement à l'encre rouge et verte.

Ce cahier commence par ces mots :

وفرج الله تعالى عنهم وفرح اهل الجزاير بهذا النصر العظيم

Dieu, qu'il soit exalté, les en délivra et les habitants d'Alger se réjouirent de cette victoire éclatante.

Il s'agit là de l'expédition de Charles-Quint contre Alger en 1541, qui aboutit au désastre que l'on sait.

Ce récit se termine au milieu du verso de cette première page par cette phrase :

وبقيت الجزاير كالعروس تختال في حليها وحللها من رخاء الاسعار وامن الاقطار ولم يبق لهم عدو يخافون منه وشاعت هذه القضية في مشارق الارض ومغاربها وبقي رعب المسلمين في قلوب اعداء الدين مدّة من الزمان بامن الملك المنان

Alger ressembla à une fiancée qui s'avance gracieusement, parée de bijoux et de riches atours; et cela grâce au bon marché des vivres et à la sécurité qui régnait dans la contrée. Cette cité n'eut plus à craindre personne. Le bruit de cet événement se répandit à l'Orient et à l'Occident. Le terreur des Musulmans régna dans le cœur des ennemis de notre religion durant de longues années par la grâce de Dieu qui nous prodigue ses faveurs.

Le texte qui vient immédiatement après a pour titre :

ذكر قدوم عمارة النصارى للجزاير ايضا

Relation de l'expédition de la flotte des chrétiens, également contre Alger.

Nous avons donc une seconde relation du même événement, et l'auteur reprend en entier le récit de la tragique aventure de l'invincible Armada.

A la cinquième ligne, p. 12, il se termine par ces mots :

وخلف اللعين لاهل الجزاير ما ملأ ايديهم غناء وكسبت من ذلك اموال طائلة وفرج الله على اوليائه المسلمين

Le maudit laissa un butin immense entre les mains des habitants d'Alger dont les richesses furent considérablement accrues. Dieu délivra ses amis les Musulmans.

Puis, il continue l'histoire du glorieux vainqueur de Charles-Quint, Hassen Agha, qui, dit-il, jouit ensuite d'un repos complet jusqu'à son départ en 948. Il relate quelques faits saillants de son règne; prise de Mostaganem en 945, celle de Biskra en 947 et enfin il mentionne la date de la mort de ce prince en 951. Il passe ensuite à son successeur :

ثمّ تولى من بعده مولانا حسن باشا بن خير الدين سنة اثنين وخمسين وتسعمائة

Après lui fut investi du pouvoir notre maître Hassen pacha, fils de Kheir ed-din, en 952.

Suivent, après cela, quelques maigres renseignements sur son règne et l'auteur continue la série des souverains en employant les mêmes formules, d'une façon abrégée et monotone, jusqu'à l'avènement d'Ibrahim el Kheznadji en rabia el ouel 1145 (du 22 août au 20 septembre 1732).

Là s'arrête brusquement, en haut d'une page blanche, la suite du récit.

L'expédition de Charles-Quint contre Alger a déjà fait l'objet de nombreuses publications tant en France qu'en Espagne. M. René Basset les cite pour la plupart dans un article paru dans le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran* en 1890[1]. Il donne le texte arabe et la traduction de trois versions de cet événement. La première est un extrait du *Mehkémé* dont deux copies existent à la bibliothèque du musée de la rue de l'État-Major à Alger, la seconde est empruntée à

[1] *Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles-Quint* (1541), par M. René Basset (*Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie d'Oran*, t. X, p. 171-214, avril-juin 1890), Oran, 1890.

M. Patorni reprenant ces deux textes en a donné une nouvelle traduction avec des notes critiques dans la *Revue africaine*, Alger, 1891, p. 177-206, sous le titre : *L'Expédition espagnole de 1541 contre Alger.*

l'ouvrage bien connu d'Hadji Khalfa, le *Tohfat-el-kibar* et enfin la troisième est un extrait du Ghazaouat, dont le manuscrit est également à la bibliothèque de la rue de l'État-Major.

Bien que les deux chapitres de mon manuscrit acéphale me paraissent identiques quant au fond au premier et au dernier des documents ci-dessus cités, dont je ne connais d'ailleurs le texte que par la publication de M. Basset, j'ai relevé cependant, entre mes deux textes et ceux de M. Basset, des différences suffisantes pour conclure qu'ils n'ont pas la même origine.

Ceci n'est point pour nous étonner, car la victoire des Algériens sur le souverain qui régnait en maître sur la moitié de l'Europe eut un retentissement considérable et inspira nombre d'écrivains musulmans. Je m'explique moins que deux versions du même fait historique se trouvent réunies dans le même ouvrage. S'il n'est pas rare qu'un auteur arabe reprenne un texte pour le commenter une seconde fois et même davantage, il en fait toujours l'objet d'autant de livres différents. Je me contente de consigner ici cette observation en passant, sans y attacher une plus grande importance qu'elle n'en comporte.

Parmi les éditions européennes de la chronologie des souverains d'Alger, la plus ancienne, à ma connaissance, est celle qu'Alphonse Rousseau a imprimée en annexe de sa traduction du *Zohrat En-Nayyerat,* dite « chronique de la Régence d'Alger ».

Malgré la confiance que l'on peut accorder, *a priori,* à un orientaliste qui a occupé le poste important de drogman du consulat de France à Tunis à une époque où certainement les manuscrits de ce genre étaient moins rares qu'aujourd'hui, on ne saurait cependant se servir de cette chronologie sans quelque réserve. Certains noms sont tellement défigurés qu'on se demande si ce n'est pas l'impression typographique qui est fautive, mais comme le lecteur n'en est pas averti, il est ex-

posé à commettre des erreurs. Autre grief : Rousseau ne signale pas ceux des pachas qui ont été nommés deux ou plusieurs fois. Bien plus, il reproduit le nom du même souverain avec une orthographe différente, comme s'il s'agissait de deux personnages différents ! Très vraisemblablement, il ne s'est pas douté que c'était le même individu qui revenait au pouvoir. Cette confusion s'explique mal, car aucun chroniqueur indigène ne manque de signaler ce retour d'un pacha au poste qu'il avait occupé précédemment. Rousseau n'aurait-il pas travaillé sur des sources originales ? Et pourquoi encore omet-il de nous faire connaître sur quels documents il a établi cette chronologie ? On ne se rend pas compte non plus quelle est la source des quelques renseignements qui accompagnent certaines de ces dates. D'une façon générale, on a l'impression d'avoir à faire à un pastiche d'ouvrage indigène.

En revanche, les chronologies publiées récemment dans les ouvrages de Mercier[1] et du général Faure-Biguet[2], l'un et l'autre arabisants de grande valeur, constituent une base sérieuse d'étude et de comparaisons. M. de Grammont n'a pas cru devoir en rédiger une à la suite de son *Histoire d'Alger*. Au cours de son livre, il signale les incertitudes de ses informations. Peut-être n'a-t-il pas voulu donner une précision plus grande à ce qu'il entendait laisser dans le vague de sa première rédaction. Je crois, néanmoins, qu'il eut pu éviter cet écueil en soulignant ses hésitations au moyen de quelques brèves indications, ainsi que l'a très heureusement réalisé Mercier. Dans un recueil qui embrasse l'histoire d'une période de plusieurs siècles durant lesquels se succèdent un nombre élevé de sou-

[1] *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berberie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*, par Ernest MERCIER, Paris, 1891. t. III, p. 554 et suiv.

[2] *Histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane*, par le général G. FAURE-BIGUET, Paris, 1905, p. 345 et suiv. et p. 445 et suiv.

verains, dont quelques-uns n'ont fait qu'une apparition ou reviennent au pouvoir après en avoir été éloignés plusieurs années, un index chronologique constitue un point de repère précieux que l'on aime consulter à chaque instant. Cela évite au lecteur de faire lui-même ce travail que je juge indispensable.

J'aurai garde d'omettre la chronologie qui se trouve à la fin du second volume de M. Plantet: elles sont le fait des secrétaires-interprètes de la Cour de France. Il n'appartenait pas à M. Plantet, qui éditait leur traduction, de la modifier même dans l'orthographe des noms; l'inconvénient disparaît en partie, car au moyen des dates il est aisé de rétablir les noms altérés.

Je n'ai pas cherché à concilier les dates adoptées par les auteurs que je viens de citer avec celles mentionnées par mon chroniqueur indigène, les différences sont assez nombreuses et ne doivent pas nous surprendre : je m'en explique ici une fois pour toutes. Le fils du mufti relate généralement pour l'avènement d'un pacha la date de sa reconnaissance officielle notifiée à l'Odjak d'Alger par la Sublime Porte; les auteurs européens indiquent plutôt celle de la prise effective du pouvoir qui marquait en réalité pour eux la fin d'un règne et le commencement d'un autre. Cette dernière date est le plus souvent antérieure à l'envoi du firman, qui consacre un état de choses établi.

J'ai tenu à conserver au texte du livre du mufti son caractère d'information indigène. Le discuter pas à pas, le commenter, c'était refaire l'histoire d'Alger durant trois siècles, travail bien inutile depuis que d'excellentes publications l'ont vulgarisée. Tel quel, il satisfait notre curiosité, car c'est une œuvre très personnelle, celle d'un lettré dont la modestie est le garant de la véracité. Il a cru bon de recueillir les événements historiques de sa patrie d'adoption, parce que d'autres

ne l'avaient pas fait avant lui. Il voit, il écoute, puis il interroge les siens : son père, son grand-père qui, tous deux, ont occupé une situation élevée dans l'administration du pays et enfin son arrière-grand'mère paternelle. De tout cela, il compose un livre dont nous sommes à même d'apprécier l'utilité, d'autant plus que nous n'en connaissons pas d'autres aussi précis écrits par un indigène, pour une période particulièrement obscure.

Sans chercher à exagérer la valeur de l'œuvre, on peut cependant conclure par les extraits qu'en a publiés Devoulx, et par la traduction que je donne moi-même ici, qu'elle assure à son auteur une place honorable parmi les eulema d'Alger turc.

## TRADUCTION.

Sachez que le nombre des pachas qui furent investis du Gouvernement d'Alger d'Occident est de cinquante-quatre, en ne les comptant qu'une fois chacun.

Le premier est Ishaq pacha.

Aroudj exerça le pouvoir en 921 (inc. 15 février 1515), et Kheir-ed-din pacha en 923 (inc. 24 janvier 1517).

Hassen Agha, Khalifa de Kheir-ed-din fut nommé en 944 (inc. 10 juin 1537). Il prit Mostaganem en 946 (inc. 19 mai 1539) et Biskra en 947 (inc. 8 mai 1540). Ce fut durant son gouvernement qu'une flotte chrétienne attaqua Alger, 948 (inc. 27 avril 1541). Ce prince mourut au mois de Ramadân 952 (6 novembre-5 décembre 1545).

Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din, lui succéda en Djoumad el ouel 952 (11 juillet-9 août 1545). Il prit Tlemcen en 952 (inc. 15 mars 1545), puis il résilia le pouvoir en 958 (inc. 9 janvier 1551)

Salah pacha fut nommé en 959 (inc. 29 décembre 1551). Il s'empara de Fez en 961 (inc. 7 décembre 1553). Il fit également la conquête de Bougie en 962 (inc. 26 novembre 1554) et mourut en Redjeb 963 (11 mai-9 juin 1556).

Mohammed pacha Teka-ourli prit le pouvoir la même année.

Puis Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din fut nommé une deuxième fois en 964 (inc. 4 novembre 1556). Ce fut sous son gouvernement qu'un

chef arabe nommé 'Abd el Aziz eut la tête tranchée 967 (inc. 3 octobre 1559).

Après lui le pouvoir fut transmis à Ahmed pacha Bostandji-bachi, Moharrem 969 (inc. 11 septembre 1561). Il mourut la même année.

Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din fut nommé pour la troisième fois en 969 (inc. 11 septembre 1561). Il fit une expédition contre Fez également en 969, et il y retourna encore en 970 (inc. 31 août 1562).

Après lui Mohammed pacha, fils de Salah pacha, reçut l'investiture en Hiddja 974 (inc. 9 juin 1567). La révolte de Constantine, lorsque Haïder Kahia s'en empara, eut lieu en 975 (inc. 8 juillet 1567).

Son successeur fut Ali pacha, en 976 (inc. 26 juin 1568). Il s'empara de Tunis en 977 (inc. 16 juin 1569). Ali pacha retourna en Turquie, et il y fut nommé Qobtân pacha 979 (inc. 26 mai 1571).

Arab Ahmed pacha lui succéda en Hiddja 979 (15 avril-13 mai 1572).

Puis Ramdân prit le pouvoir en 982 (inc. 23 avril 1574). Il fit une expédition contre la Goulette en 982 (inc. 23 avril 1574).

Il porta la guerre au Maroc, et s'empara de Fez. Il y installa Mouley Abd el Malek en 983 (inc. 12 avril 1575).

Après lui fut nommé Hassen pacha affranchi d'Ali Qobtân pacha, en Rebia et-tsani 985 (18 juin-16 juillet 1577).

Djafar pacha ancien captif chrétien lui succéda, en Redjeb 988 (12 août-10 septembre 1580). Ce fut lui qui fit trancher la tête à Mohammed ben Dali Ali cette même année.

Au mois de Redjeb, arriva à Alger Ali pacha, Qobtân pacha, à la tête d'une flotte de soixante galères. Il se fit aussitôt remettre le pouvoir, comme l'usage le voulait; car il était établi dans toute l'étendue du territoire ottoman que lorsqu'un Qobtân pacha débarquait dans un port, l'administration de la ville était remise entre ses mains.

Ramdân pacha revint au pouvoir en 990 (inc. 26 janvier 1582).

Hassen pacha, affranchi d'Ali Qobtân pacha, le remplaça en Rebia et-tsani 990 (25 avril-23 mai 1582).

Mohammed pacha, affranchi de Qardja Ali, fut nommé en Chabân 993 (29 juillet-26 août 1585).

Ahmed pacha lui succéda en 995 (inc. 12 décembre 1586).

Khider pacha prit le pouvoir au mois de Ramadân 997 (14 juillet-12 août 1589).

Chabân pacha fils de Yahia pacha fut nommé en Qada 999 (21 août-19 septembre 1591).

Moustafa pacha ben Qaïa pacha en Rebia el ouel 1003 (14 novembre-13 décembre 1594).

Khider pacha fut nommé une seconde fois en Hiddja 1003 (7 août-5 septembre 1595).

Après lui reçurent successivement l'investiture :

Hassen pacha connu sous le nom de Boudjaqardji-bachi 1007 (inc. 4 août 1598).

Soleïmân pacha, affranchi de Qetania; Safar 1009 (12 août-9 septembre 1600).

Khider pacha occupa le pouvoir pour la troisième fois en Djoumad el ouel 1013 (25 septembre-24 octobre 1604).

Moustafa pacha El Koussa, ancien fonctionnaire de la Sublime Porte, fut nommé en Hiddja 1013 (20 avril-18 mai 1605).

Et Redouân pacha, affranchi de Ramdân pacha, en Safar 1016 (28 mai-25 juin 1607).

Moustafa pacha El Koussa fut nommé une seconde fois en Djoumad et-tsani 1019 (21 août-18 septembre 1610).

Son neveu par son frère, Moustafa pacha lui succéda, le 16 Djoumad el ouel 1020 (28 juillet 1611).

Hosseïn pacha, lieutenant de Moustafa pacha, fut nommé en Djoumad et-tsani 1023 (9 juillet-6 août 1614). Il partit avec la colonne de l'Ouest, en 1025 (inc. 20 janvier 1616. Mais le 29 Ramadân de la même année, on l'emprisonna, et on installa à sa place, au siège du gouvernement, le Cadi Moula-Ali.

Puis fut nommé Moustafa pacha, secrétaire de Soleimân pacha, le 2 de Choual 1025 (13 octobre 1616).

Soleïmân pacha, affranchi de Qetania, occupa le pouvoir une seconde fois le 2 de Ramadân 1026 (3 septembre 1617). Il mourut le mercredi et fut enterré le jeudi 6 Djoumad et-tsani 1027 (31 mai 1618).

Hosseïn pacha descendit de prison, et rentra en fonctions le mercredi 29 Ramadân 1027 (19 septembre 1618) après l'acer. Les fondations de Bordj el djezira furent commencées sous son règne. A ce moment le pouvoir était assuré par Israf Khodja et Hamouda Tabadji 1027 (inc. 29 décembre 1617).

Puis furent nommés :

Khesraf pacha, le 26 Chabân 1028 (8 août 1619).

Hosseïn pacha, gouverneur de Sousse affranchi de Qaya pacha, le 2 Choual 1030 (20 août 1621). Il arrivait de Tripoli, tandis que Khesraf s'embarquait pour Tunis permutant avec lui. La colonne du caïd Youssef fut mise en pièces par Khaled le 15 de Ramadân 1032 (13 juillet 1623).

Mourad pacha El Ama fut nommé le 22 Ramadân 1032 (20 juillet 1623).

Ibrahim pacha lui succèda le 14 Djoumad et-tsani 1033 (3 avril 1624). Khesraf pacha reprit le pouvoir pour la seconde fois, le 22 Hiddja 1033 (5 octobre 1624). On termina les travaux de construction de Bordj el djezira, le 29 Rebia et-tsani 1034 (8 février 1625). Les Turcs pénétrèrent dans les montagnes de Kouko, grâce aux Oulad Yahia; ils y établirent une garnison, le 22 Choual 1034 (28 juillet 1625). Khesraf mourut le 22 Redjeb 1035 (19 avril 1626). La mort de Ferhat bey survint le 22 de Ramadân 1035 (17 juin 1626).

Hosseïn pacha Ech-Cheikh reprit le pouvoir une seconde fois le 1er Chabân 1036 (17 avril 1627). Le 22 Ramadân 1037 (26 mai 1628) les Tunisiens furent défaits par les Algériens qui s'emparèrent de vingt canons. Avec une colonne partie d'Alger, Ben Souri prit Tlemcen que venait d'occuper le prétendant marocain, 8 Ramadân 1038 (1er mai 1629). Il rapporta à Alger la peau du prétendant et celle de son lieutetenant El Mehander, bourrées de paille, le 15 Ramadân 1038 (8 mai 1629).

Younes pacha fut nommé le 4 de Hiddja 1039 (15 juillet 1630). Le début de l'exode des Koulouglis lorsqu'ils furent bannis d'Alger par les Turcs eut lieu le dernier jour du mois de Ramadân 1038 (23 mai 1629); les derniers d'entre eux ne quittèrent la ville qu'en Redjeb 1039 (14 février-15 mars 1630). On jeta les fondations de la citadelle de Constantine en Chabân 1039 (16 mars-13 avril 1630), et les travaux se terminèrent en Safar 1040 (9 septembre-8 octobre 1630). Les Koulouglis commencèrent à revenir de Tunis chez les Zouaoua en Ramadân 1041 (22 mars-20 avril 1632).

Hosseïn pacha Ech-Cheikh monta au pouvoir pour la troisième fois le 22 Rebia et-tsani 1042 (6 novembre 1632). La Qaçba fut détruite durant la révolte des Koulouglis le 24 de Hiddja 1042 (2 juillet 1633).

Furent ensuite nommés :

Youssef pacha : 21 Moharrem 1044 (17 juillet 1634).

Ali pacha : 1 Safar 1047 (25 juin 1637).

Dans le milieu de Djoumad el ouel 1048 (20-29 septembre 1638), les Hanancha et les Douaouda réunis sous le commandement de Mohammed ben Ali mettent en déroute l'armée de Mourad bey, le premier.

Les Vénitiens enlevèrent aux Algériens huit galiotes et le même nombre aux Tunisiens à Valona, port de l'empire turc; cette nouvelle parvint à Alger le 27 Djoumada el ouel 1048 (26 septembre 1638). Ali pacha partit pour l'Est avec une colonne pour tenter un coup de main contre Khaled ou (fils de) Ahmed ben Ali le samedi 26 Hiddja 1048 (30 avril 1639). Le caïd Mourad qui s'était éloigné de la colonne perdit la vie :

il fut traîtreusement assassiné par Khaled ou Ahmed ben Ali en Safar 1049 (3 juin-1er juillet 1639). Hamza Khodja fut étranglé à ladite colonne le 22 Safar 1049 (24 juin 1639).

Youssef pacha surnommé Serheouche-Youssef prit le pouvoir le 21 de Moharrem 1050 (13 mai 1640). Il gouverna quarante jours puis se démit de ses fonctions.

Youssef pacha fut nommé une deuxième fois, le 11 Safar 1050 (2 juin 1640). Il s'embarqua avec une colonne pour soumettre Mohammed ben Ali Cheikh des Douaouda, le 17 Moharrem 1051 (28 avril 1641). Il revint d'expédition au milieu de Moharrem 1052.

Mohammed pacha Bouricha, le samedi 14 Ramadân 1052 (6 décembre 1642), fut appelé à remplacer Youssef pacha mis en prison pour retard apporté à la paye des troupes. Il descendit du fort le samedi 7 Choual 1053 (19 décembre 1643).

Ahmed pacha Derandji-bachi lui succèda le 14 Djoumad el ouel 1054 (19 juillet 1644).

Youssef pacha recouvra le pouvoir une troisième fois, le 23 Rebia et-tsani 1057 (28 mai 1647). En Chabân 1057 (1 septembre-29 septembre 1647) il sortit avec une colonne du côté de l'Est pour occuper le territoire des Douaouda et autres.

Puis furent successivement nommés :

Mourad pacha affranchi d'Arabadji l'Algérois, le 1 Rebia el ouel 1060 (4 mars 1650).

Mohammed pacha le Bosniaque, le 22 Djoumad el ouel 1061 (13 mai 1651).

Tobal, qui fut élevé à la dignité de pacha le 17 Moharrem 1064 (8 décembre 1653).

Avec lui est close la série de quarante huit investitures en énumérant chaque pacha individuellement. Notez-le : je les recompterai quand j'aurai fini d'exposer d'un bout à l'autre tout ce que j'ai appris.

Viennent ensuite :

El Hadj Ahmed pacha, connu sous le nom de Touchân pacha, le 22 Ramadân 1065 (26 juillet 1655).

Ibrahim pacha le Bosniaque, le 12 Rebia et-tsani 1066 (8 février 1656). Il fut révoqué et l'on nomma à sa place, pour la seconde fois, El Hadj Ahmed pacha qui était en prison. Ceci se passait après l'acer, le 24 Redjeb 1066 (18 mai 1656).

Ibrahim pacha revint au pouvoir une seconde fois le samedi après l'acer, 22 Qada 1067 (1er septembre 1657).

La paye des troupes fut officiellement confiée à Khelil Beloukbachi en Qada 1070 (9 juillet-8 août 1660). Il fut massacré dans les derniers jours de Moharrem 1071 (26 septembre-5 octobre 1660).

Le jour même de la mort de Khelil, ses fonctions furent confiées à Ramdân Beloukbachi connu sous le non de Yourk-Ramdân.

En Ramadân 1071 (30 avril-29 mai 1661) on commença la construction du fort de Ras-Tafoura.

Les Janissaires se soulèvent contre Yourk-Ramdân, et le tuent avec ses gardes au milieu du Badestan, le samedi 15 Moharrem 1072 (10 septembre 1661).

Ismaïl pacha fut nommé le 17 Ramadân 1072 (6 mai 1662).

El Hadj Ali agha fut chargé tout à la fois du gouvernement d'Alger et de la paye des troupes, le jour de la mort de Yourk-Ramdân. Cette règle a été observée jusqu'à nos jours. Puis les Youldach se soulevèrent contre Ali Agha, et lui tranchèrent la tête le 14 Djoumad et-tsani 1082 (18 octobre 1671). Il fut enterré auprès du bordj Ras-Tafoura.

Après lui on éleva au pouvoir Hosseïn Qobtân El-Triki, doulatli. Au bout de quelques jours on lui associa son gendre Hassan Chaouch. Puis peu de temps après les Youldach lui retirèrent son associé Hassen Chaouch qui fut révoqué. On nomma à sa place Tabaq pour que El-Triki fut dey suprême, et lui Tabaq son subordonné.

Quatre mois s'écoulèrent ainsi, et la bonne gestion des affaires publiques par le Dey s'étant affirmée, Tabaq fut exilé, et on renomma le gendre d'El-Triki, Hassen Chaouch. Ce fut pour lui le premier que l'on employa l'appellation de «Baba». Puis il eut la tête tranchée, et El-Triki fut exilé à Tripoli 1094 (inc. 11 décembre 1682). Il y demeura plusieurs années jusqu'à un âge avancé, et fut atteint de paralysie. On le ramena alors à Alger : on l'installa dans une maison qu'il y possédait; il y demeura jusqu'à sa mort. Il fut enterré à côté de son gendre.

Quand il fut exilé on nomma doulatli, Hosseïn reïs Qobtân Mezzo-Morto. Celui-ci exerça le pouvoir avec les deux fonctions réunies entre ses mains : celles de dey et celle de pacha, 1096 (inc. 8 décembre 1684). Puis il abandonna sa charge et se sauva sur une frégate avec laquelle il prit la mer à Cherchel. Il gagna la Turquie, 1101 (inc. 15 octobre 1689). A Constantinople, il monta en grade. Il mit à la voile avec un bâtiment de guerre et enleva Chio aux Chrétiens. Il fut nommé Qobtân pacha, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut enterré à Chio, et j'ai visité son tombeau dans cette ville, que Dieu l'ait en sa miséricorde.

Puis El Hadj Chabân Khodja fut nommé doulatli, le 24 de Hiddja 1101 (28 septembre 1690).

Cette même année fut investi de la dignité de pacha El Hadj Moustafa Ech-Cheikh.

Amer pacha remplaça ce dernier en 1102 (inc. 5 octobre 1690).

El Hadj Moustafa Ech-Cheikh pacha fut nommé une seconde fois en 1102 (inc. 5 octobre 1690). Il mourut en 1104 (inc. 12 septembre 1692).

Moussa pacha lui succéda en Qada 1106 (13 juin-12 juillet 1695).

Sur ces entrefaites, les Janissaires se révoltèrent à la colonne de l'Est, et décidèrent d'enlever le pouvoir à Chabân Khodja. Déjà avant lui ils avaient tramé un complot semblable contre Mezzo-Morto, et c'est lorsque ce dernier l'apprit, qu'il abandonna le gouvernement d'Alger et s'enfuit en Turquie.

Voici ce qui advint à Chabân Khodja. Quand il sut que la colonne était sur le point d'arriver, il dépêcha au devant des soldats le pacha d'alors et qui n'était autre que Moussa pacha susnommé. Il les fit accompagner par les personnages suivants : les deux muftis dont l'un était le mufti hanéfite, mon père, que Dieu l'ait en sa miséricorde, et l'autre le Cheikh Sidi Mohammed ben Sidi Saïd mufti malékite et les deux cadis, savoir : Sidi Mohammed ben el Hadj, cadi Malékite, et le Cheikh Sidi Mohammed Zitoun El-Tounsi, cadi hanéfite. Mais cela ne servit à rien, car tandis qu'ils arrivaient au camp, parvenait en même temps à Alger, adressée aux Janissaires, une lettre écrite au nom des soldats de la colonne contenant l'approbation des eulema, par laquelle ils les engageaient à enlever le pouvoir à Chabân Khodja. Au reçu de la lettre, les membres du divan furent convoqués, ils s'assemblèrent au Palais, prirent connaissance de la lettre et du désir exprimé par les soldats, à savoir que Chabân Khodja fut emprisonné. On le conduisit à la maison de l'Agha, et il y fut enfermé dans le local servant de prison publique. Ceci se passait après la prière du vendredi. Le lendemain on nomma doulatli El Hadj Ahmed, ancien Agha, connu sous le nom de Ladj Ahmed 23 Hiddja 1106 (4 janvier 1695). Aussitôt nommé, il donna l'ordre d'étrangler Chabân Khodja, que Dieu l'ait en sa miséricorde. Ahmed Ladj mourut en 1109 (inc. 20 juillet 1697). Il est enterré à droite en entrant dans la qoubba du saint vertueux, Sidi Abderrahman Et-Tsaalibi.

Après lui fut proclamé doulatli Hosseïn bach-chaouch qaraberli, 26 Hiddja 1109 (5 juillet 1698).

Puis reçut l'investiture Ali pacha qui était doulatli à Tunis en 1111 (inc. 29 juin 1699).

Hosseïn bach-Chaouch se démit de ses fonctions et se retira en Égypte.

Après lui furent successivement nommés :

Atchi Mustafa, le vendredi 6 Safar 1112 (23 juillet 1700).

Moustafa pacha le 10 de Rebia et-tsani 1116 (12 août 1704).

Hassen Khodja Cherif. Celui-ci obtint le pouvoir grâce à ses intrigues qui firent que Atchi Mustafa jugea prudent de s'enfuir, bien qu'il fût au milieu de ses troupes. Il arrivait avec la colonne de l'Est, et se trouvait auprès de Ras Tafoura. Il chercha à gagner Koléa; mais on l'atteignit, et il fut égorgé. Il y fut enterré. Hassen Khodja précité fut élu avant le lever du soleil 26 Redjeb 1117 (13 novembre 1705).

Après lui reçut le titre de doulatli Mohammed Baktach Khodja; 28 Qada 1118 (3 mars 1707). Il fit embarquer Hassen Khodja sur une saette et l'envoya à Bougie qu'il n'atteignit pas. Mais le détail de cet événement viendra à sa place.

Ibrahim pacha le Bosniaque lui succéda comme pacha en Djoumad el ouel 1119 (31 juillet-29 août 1707).

Ensuite fut nommé à sa place Ahmed pacha le 23 Rebia et-tsani 1121 (2 juillet 1709). Baktach Khodja envoya son gendre le sariasker qui s'empara d'Oran le 24 Choual 1121 (27 décembre 1709).

Il fut tué dans son palais, tandis que son gendre le sariasker était à la Colonne de l'Est, le samedi 21 Moharrem 1122 (22 mars 1710).

Deli-Ibrahim bey qui ce jour là avait porté les premiers coups à Baktach, que Dieu l'ait en sa miséricorde, fut nommé doulatli. Ouzoun Hassen arrivait sur ces entrefaites avec la Colonne de l'Est. On dépêcha à sa rencontre des cavaliers qui le rejoignirent au lieu dit Drâ el Kelekh; et l'égorgèrent. Sa tête fut rapportée à Alger et on l'enterra à côté de son beau-père Baktach, près de la fabrique de poteries, en dehors de Bab el oued le 18 Safar 1122 (18 avril 1710).

Deli-Ibrahim bey le doulatli fut tué à son tour dans le haut de son palais après une résistance acharnée. Il fut enterré près de Sidi Mohammed El Kettâni, dans la partie qui est du côté de Sidi Yaqoub, à peu de distance des Sept hommes vertueux. Peu de jours après sa stèle fut mise en pièces; aujourd'hui, il n'en subsiste plus aucun vestige; que Dieu efface sa mémoire, comme il égara sa raison durant sa vie.

Ali Chaouch fut nommé doulatli après lui, le jeudi 18 Djoumad el-tsani 1122 (14 août 1710).

Ali Chaouch était doulatli depuis sept jours quand il fit embarquer Ahmed pacha pour l'Europe dans une saette. Puis arriva le firman du sultan victorieux accordant à Ali Chaouch l'investiture du pacha d'Alger. Il mourut de la dysenterie, que Dieu tout puissant l'ait en sa miséricorde. On l'enterra dans l'intérieur de la ville, derrière le palais.

Mohammed Kheznadji fut nommé doulatli le mercredi 5 Djoumad el ouel 1130 (6 avril 1718). Il reçut également le firman lui conférant le titre de pacha d'Alger. Il fut, par ce fait, et comme l'avait été avant lui Ali Chaouch, tout à la fois doulatli et pacha.

Mohammed pacha fut tué d'un coup de feu qui fut tiré sur lui de la caserne des janissaires d'Ousta Moussa.

Il fut remplacé comme doulatli par Abdi Agha, qui était agha des spahis arabes et administrait le beylik de Titteri (Médéa), 20 Djoumad el-tsani 1136 (16 mars 1724).

Abdi reçut également du sultan Ahmed le titre de pacha, comme cela avait eu lieu précédemment. Il fut en même temps dey et pacha 1137 (inc. 20 septembre 1724).

Sous son gouvernement un pacha arriva à Alger, mais on lui fit reprendre le large, sans qu'il pût débarquer; et cela à la suite d'une entente entre les Janissaires poussés par Abdi. On raconte que le pacha qui fut traité de la sorte se nommait Ali Dernaoui; suivant d'autres personnes, il se nommait Hassen; 22 Qada 1141 (19 juin 1729).

La ville d'Oran fut occupée par les Espagnols. Les Musulmans l'abandonnèrent sans attendre d'être assiégés; car dès qu'ils virent les Espagnols débarquer non loin de la ville, ils la quittèrent. Les Infidèles firent leur entrée le 22 Qada.

Abdi pacha mourut le vendredi 11 Moharrem 1145 (4 juillet 1732).

Ibrahim Kheznadji fut nommé doulatli le 12 Rebia el ouel 1145 (27 septembre 1732). Il reçut l'investiture de pacha comme ceux qui l'avaient précédé 1149 (inc. 22 mai 1736). Cette dignité lui fut renouvelée quatre fois avant la rédaction de ces notes, et il l'obtiendra encore certainement à l'avenir.

Avec lui le nombre des pachas qui ont exercé le pouvoir à Alger, énumérés individuellement, sans tenir compte des nominations, deux ou plusieurs fois renouvelées, comme cela eut lieu pour certains de nos gouvernants, les doulatli qui occupèrent à plusieurs reprises différentes le pachalité d'Alger, est de cinquante-quatre, dont cinq reçurent l'investiture alors qu'ils administraient déjà la ville. Ce sont, nous l'avons vu : Mezzo-Morto, Ali Chaouch, Mohammed le Kheznadji, Abdi bey et Ibrahim bey qui était le Kheznadji d'Abdi. Quant aux autres, ils vinrent tous de Constantinople avec un firman d'investiture. Certains furent nommés deux fois et même davantage, ainsi que je l'ai raconté au fur et à mesure des événements.

Ismaïl pacha, deuxième du nom, arriva également de Constantinople, mais Mezzo-Morto l'exila au Maroc, et il y mourut. La même aventure

advint à Ali pacha Dernaoui; Abdi bey le renvoya ainsi que je l'ai rapporté.

Depuis que j'ai rédigé les notes qui précèdent Ibrahim pacha a été atteint de dysenterie. Il a résilié le pouvoir qu'il a confié à son neveu Ibrahim Khodja le Kheznadji. Ce qui le détermina à prendre cette décision, ce furent les désordres continuels qui troublèrent son palais.

Ibrahim Khodja resta seul exerçant le pouvoir suprême à Alger, prenant toutes les décisions et mesures nécessaires, attendant du sultan Mahmoud Khan sa nomination officielle de pacha. Il la reçut le mercredi 24 Ramadân 1158 (20 octobre 1745).

Ibrahim pacha qui s'était démis du pouvoir suprême mourut le 22 Choual de l'année susdite (17 novembre 1745).

Entre son abdication et sa mort il s'écoula un espace de vingt-neuf jours. Il fut enterré à côté d'Abdi pacha, dans le cimetière qui est près du palais.

Quant à mon grand-père il occupa l'emploi de Chaouch avec Tobal Moharrem, celui dont il a été parlé précédemment, puis avec El Hadj Ahmed surnommé Touchan, et successivement avec Ibrahim le Bosniaque, quelque temps avec Ismaïl pacha, et ceux qui furent chargés de la paye, savoir : Khelil Beloukbachi et Ramdân Beloukbachi. Puis encore avec El Hadj Ali Agha, investi en même temps de l'administration et de la paye.

A l'expiration de ses fonctions de chaouch il fut nommé Beloukbachi. Il demeurait dans une maison qui est au dessus de la rue d'Es-Souïqa qui aboutit à la mosquée d'Ali Bitchnin, et que l'on nommait autrefois la maison de Kali Moussa. Il y tomba malade d'une rétention d'urine, et il mourut que Dieu lui accorde sa miséricorde. On l'enterra dans le cimetière qui se trouve près de la poterie en dehors de la porte Bab el Oued, entre le mausolée du Saint, vertueux, source de bénédictions, Sidi Abd Er-Rahman El-Tsaalibi, et celle de Sidi Mohammed Es-Sadi, que Dieu nous fasse bénéficier de leurs mérites. Ainsi soit-il.

Je vais raconter maintenant les raisons qui firent qu'on enleva aux pachas la prérogative de faire la paye. Voici : tant qu'ils en furent chargés, ils en profitèrent pour piller sans retenue les fonds apportés au palais de différents côtés. A cette époque ils se succédaient au pouvoir à des intervalles rapprochés, et les habitants d'Alger étaient victimes de leur rapacité. Parfois même, ils imposaient le paiement d'une somme déterminée aux savants et aux notaires de la Mahakma. Nos soldats victorieux avec l'aide de Dieu s'en aperçurent et ils décidèrent d'enlever aux pachas le paiement de la solde, ainsi que la

perception des impôts, le règlement des dépenses, et cela d'une façon absolue.

Ils en chargèrent une autre personne, et le premier à qui fut confiée cette mission fut Khelil Beloukbachi dont il est parlé ci-dessus. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Le pacha a été maintenu seulement à la tête du gouvernement de la ville et de son territoire. Quant à Khelil Beloukbachi, il jouissait de toutes les autres prérogatives du pouvoir, et se tenait sous le péristyle du palais. Ramdân Beloukbachi siégeait au milieu du Badestan, et son autorité s'exerçait par les ordres qu'il donnait, les mesures de clémence ou de rigueur qu'il prenait.

Lorsque El Hadj Ali Agha fut chargé de la paye, on lui remit en même temps l'administration générale du pays. Ce fut le premier qui, à Alger, porta le titre de «Hâkem» parce qu'il détenait le pouvoir sans aucun partage, que ses ordres étaient souverains et qu'il siégeait là où résident aujourd'hui les chefs du pouvoir. Il exigea qu'auprès de lui se tinssent les Khodjas et les secrétaires qui étaient avec les pachas, ainsi que l'interprète et les Chaouch arabes. Toute l'organisation qui existe aujourd'hui est son œuvre; c'est lui qui en régla les détails, que Dieu lui fasse miséricorde. Il faut en excepter toutefois les noubadjia qui montent la garde devant le trésor, et qui dépendent de la garnison de la Qaçba, ceux-ci furent organisés par Et-Triki et par Baba Hassen. Ceux de garde au palais se tenaient, au début, en dedans de la porte dans le vestibule et lorsque Deli Ibrahim bey le doulatli prit le pouvoir, il les divisa en deux sections qui se tinrent au dehors, ainsi que tu les vois encore aujourd'hui.

El Hadj Ali Agha édicta des règlements d'une sagesse parfaite. Les négociants s'enrichirent. Tout le monde vécut dans l'abondance. On se mit avec ardeur à armer des vaisseaux de guerre, à équiper des bâtiments en vue des croisières, et l'on fit du butin. Les habitants en retirèrent beaucoup de richesses, de l'or, de l'argent et quantité d'objets dont ils firent usage. Ils bâtirent des maisons, les ornèrent magnifiquement. Ils cultivèrent des jardins au milieu desquels s'élevaient des palais somptueux. On ne vit partout que vergers et parterres fleuris. Les champs furent ensemencés. Ils montèrent des chevaux et des mules de prix. Ce n'était que bijoux et pierres précieuses aux brillants éclats; le plus grand luxe régna partout. Les gens se mirent à rechercher les vêtements en drap de couleurs diverses, les tuniques sombres et les turbans de différentes sortes. De nouvelles industries aux produits merveilleux se créèrent, bien différentes de ce qui existait jusqu'alors. La garde d'El Hadj Ali Agha l'escortait chaque soir jusqu'à son domicile

particulier, et revenait le chercher de bon matin. Cette maison est connue; elle est située dans le quartier de Bab Azoun.

Ce prince se divertissait avec quelques citadins qu'il avait choisis comme confidents, au nombre desquels étaient Ben Tobal et Ben el Mahdi, lorsque des misérables l'atteignirent d'un coup de feu au souq d'Et-temmaqîn. Il s'élança à leur poursuite, fit quelques pas, perdit connaissance et tomba à terre. Ils se jetèrent sur lui, et lui tranchèrent la tête. Quant à ses gardes, ils s'enfuirent dans le plus grand désordre. Que Dieu l'ait en sa miséricorde.

Quand après lui fut nommé Hosseïn reis Et-Triki, on donna à celui-ci le titre de doulatli; et lorsque le pouvoir échut à Baba Hassen on le désigna sous la double appellation de *El Hâkem* et de *doulatli.*

Il en fut ainsi jusqu'à l'époque d'Ali Chaouch. Quant à Ouzoun Ali, on ajouta à ses titres celui de «pacha». Et c'est cette appellation qui a prévalu, et que nous employons encore aujourd'hui.

La joie, les plaisirs, les gaies réunions et les profits ne firent que croître dans la ville d'Alger, dépassant tout ce que l'on avait vu jusqu'alors, à tel point que l'on put comparer Alger à la Syrie. Ajoutez à cela que tout était bon marché et d'excellente qualité. On citait en proverbe la prospérité de cette ville; mais l'impie la guettait jalousement et je rappellerai ici ces vers du poète :

«Je ne suis pas à l'abri des méchants; mais je ne suis pas non plus un aveugle qui étant prévenu ne se tient pas sur ses gardes.

«Je me dirige dans la voie de Dieu, et celui qui en fait le but de ses pensées ne peut aller à sa perte.»

Alger avait atteint ce degré de prospérité et ses maisons s'élevaient à l'envi, lorsque les Européens c'est-à-dire les Français, vinrent l'attaquer avec une flotte, et la bombardèrent 1093 (inc. 10 janvier 1682), y jetant trois cents bombes. Elle fut dévastée, et un certain nombre de mosquées s'écroulèrent. Les chrétiens s'éloignèrent, et l'année suivante ils revinrent et lancèrent sur la ville sept cents bombes 1094 (inc. 31 décembre 1682).

Ils réclamèrent les esclaves de leur nation qu'on trouverait à Alger. L'on décida de les leur remettre pour obtenir leur départ. Baba-Hassen réunit tous ceux qui étaient en ville; leur nombre atteignit cent cinquante. Il les remit. Quand on les eut livrés, les chrétiens recommencèrent le bombardement de la ville comme auparavant. Les soldats entrèrent dans une violente colère, et ils reprochèrent sa conduite à

Baba-Hassen. Ils le guettèrent un soir, lorsqu'il descendait vers le port, et lui tirèrent un coup de feu. Il mourut, que Dieu l'ait en sa miséricorde. Le surlendemain les chrétiens s'éloignèrent.

Sous le gouvernement d'Hosseïn reis Mezzo-Morto ils revinrent et lancèrent sur la ville douze mille bombes. Mezzo-Morto récupéra le prix des esclaves que Baba Hassen avait livrés, en imposant tous les propriétaires de maisons en ville. C'est ainsi que nous dûmes payer pour la nôtre onze réaux petite monnaie. Voilà ce que je sais sur ces événements.

Notre maison fut très endommagée à ce dernier bombardement, et nous dépensâmes en réparations une somme de cent quarante réaux.

Bien rares furent ceux qui n'éprouvèrent aucun dommage dans ces trois attaques. La situation des musulmans devint mauvaise, et ils furent éprouvés par l'adversité. Ils perdirent la plus grande partie de ce qu'ils possédaient pendant leur déménagement au dehors de la ville, en raison de la précipitation de leur fuite. La plupart des marchands quittèrent la ville à cause de la baisse du prix des denrées et de l'extrême abondance des fruits ces années-là. La situation continua à être critique, la misère et le dénûment se firent sentir. Quand Atchi Moustafa fut nommé doulatli, il se mit à dépouiller les habitants, et combien furent exilés pieds nus et sans vêtements ! Le prix des denrées à cette époque atteignit des prix excessifs. Le blé se vendit jusqu'à douze réaux le saa d'Alger.

Ce fut sous son gouvernement que Mourad bey l'aveugle s'avança avec une colonne composée de six cents tentes et défit les Algériens qui n'avaient que soixante tentes. Il mit le siège devant Constantine durant six mois. Atchi Moustafa vint l'attaquer et le battit, faisant de ses troupes un grand carnage. Mourad bey s'enfuit jusqu'à Tunis avec ce qui lui restait de cavaliers. Ceci se passait le 18 de Rebia et-tsani 1112 (2 octobre 1700) vers le milieu du jour, et le moment n'était pas encore venu de faire la prière de l'acer que l'affaire était terminée. Périt qui périt, et les vivants furent ramenés prisonniers.

A son tour Atchi Moustafa envahit la Tunisie, et attaqua les troupes ennemies commandées par Cherif bey. Il les mit en déroute, fit Cherif bey prisonnier et le chargea de fers. Une autre colonne sortit de Tunis sous les ordres d'Hosseïn bey ben Ali qui avait pris le pouvoir après que Cherif bey eut été fait prisonnier. Il noua des intrigues avec le Cheikh des Arabes Bou Aziz. Ce dernier prêtait son appui aux Algériens, car il avait eu des démêlés avec Tunis. Dès le début, il était devenu le conseiller d'Atchi Moustafa. Il alla donc trouver celui-ci le soir venu, et se mit à l'entreprendre lui disant : «Si tu restes ici jusqu'à demain matin, tes troupes sont perdues.» Atchi Moustafa s'enfuit avant le jour, aban-

donnant les tentes des troupes et les grandes tentes encore debout, ainsi que quantité de matériel, et il reprit la route d'Alger.

En arrivant près de Ras Tafoura, il apprit qu'Hassen Khodja Cherif avait été nommé doulatli le matin même, avant le lever du soleil. Il s'enfuit jusqu'à Koléa.

Voici comment Hassen Khodja, dont je viens de parler, fut élevé au pouvoir suprême. Ses amis répandirent la nouvelle qu'Atchi Moustafa en arrivant à l'Harrache (Maison Carrée) avait pris la fuite. Les Janissaires et les membres du divan s'en émurent et ajoutèrent foi à cette nouvelle. Ils désignèrent alors Hassen Khodja comme doulatli. Puis l'événement fut démenti, c'est alors que le nouvel élu dépêcha quelques-uns de ses partisans à la rencontre d'Atchi Moustafa. Quand celui-ci les vit arriver, il tourna bride et se dirigea sur Koléa en compagnie de Kour Ali chaouch du corps des spahis turcs. Hassen Khodja lança des cavaliers à ses trousses, ceux-ci l'atteignirent alors qu'il était sur le seuil de la porte du sanctuaire du vertueux, du saint Sidi Ali Embarek, que Dieu nous fasse bénéficier de ses mérites. Or Atchi Moustafa s'était mal comporté autrefois à l'égard des descendants de ce saint personnage. Apercevant le pacha, ils se rendirent compte aussitôt de ce qui lui arrivait, ils fermèrent la porte de l'édifice et le laissèrent dehors. Il fut étranglé sur place. On l'enterra dans cette localité.

Ce que je sais fort bien, c'est que les colonnes d'Alger attaquèrent les Tunisiens huit fois.

La première fois Tunis fut conquise par l'armée d'Ali pacha : ceci a déjà été raconté.

La seconde, les Tunisiens furent défaits et leur artillerie prise : j'en ai parlé plus haut également.

Le troisième, Mohammed bey fils de Mourad bey, vint à Alger et demanda à être secouru. Baba Hassen prit sa cause en mains, et amena une entente entre lui et son frère Ramdân bey, 1086 (inc. 28 mars 1675). Notre émir reçut à cette occasion des présents que l'on ne saurait compter ni évaluer.

La quatrième fut l'expédition dirigée par Ibrahim Khodja Sariasker, sur l'ordre d'Hosseïn Mezzo-Morto. Tunis fut assiégée dix-sept mois, et il ne put la réduire.

La cinquième et sixième furent les expéditions de Ben Chakour et d'El Hadj Chabân Khodja le doulatli. Celui-ci s'empara de Tunis et y exerça le pouvoir près d'un mois. Puis il y laissa ses représentants et rentra à Alger avec un riche butin. Après son départ la ville reprit son aspect accoutumé.

La septième expédition fut celle d'Atchi Moustafa qui la première fois défit Mourad bey, puis après s'être emparé d'Ali Cherif bey se laissa jouer le lendemain, et plein de crainte battit en retraite abandonnant les tentes de ses soldats et les grandes tentes encore dressées.

Enfin la huitième guerre est celle qui eut lieu à l'occasion de la révolte d'Ali bey ben Mohammed bey ben Ali Et-Turki, contre son oncle qui avait mis fin à la grande sédition, le défunt Hosseïn bey ben Ali Et-Turki. Les hostilités durèrent cinq ans, et l'on désigne cette période sous le nom de «l'année d'Ouslat». Quand Ali bey épuisé ne put continuer la lutte, il se réfugia à Alger alors gouverné par Abdi bey le Doulatli, que Dieu lui fasse miséricorde. Quelques jours après, on l'enferma dans une maison occupée par les pachas, dans l'enceinte même du palais.

Son emprisonnement consistait en ce qu'il ne pouvait aller et venir, ni recevoir personne. Il ne lui était pas permis non plus d'assister à la prière du vendredi à la Mosquée, non plus qu'aux grandes fêtes. Il resta ainsi prisonnier cinq ans et même davantage. Puis à son avènement au trône, notre prince actuel, le bien dirigé par la protection divine, Ibrahim pacha, usa de clémence à son égard et mit à sa disposition cent quatre vingts tentes pour marcher contre son oncle. Voici quelle fut la raison de cette décision : des suggestions haineuses excitèrent profondément Ibrahim pacha contre Hosseïn bey, et au fond il n'y avait rien de vrai.

Les troupes étaient commandées par le neveu du pacha susnommé Ibrahim Khodja le Kheznadji, par Hosseïn bey de Constantine. Un autre personnage dénommé Kour Hosseïn fit route avec eux. Ils quittèrent Alger le 22 Hiddja 1147 (15 mai 1735), et arrivèrent au Kef après soixante-deux jours de marche. Ils y séjournèrent vingt-deux jours, puis le 5 de Rebia el ouel 1148 (25 juillet 1735) ils firent encore trois étapes et s'arrêtèrent non loin de Tunis. Ils campèrent sur le bord d'une rivière. Hosseïn bey ben Ali s'établit en face d'eux avec cinq cents tentes. Ils restèrent ainsi face à face sans engager de combat : ils se contentaient de s'approcher les uns des autres et de s'interpeller mutuellement.

Il en fut ainsi jusqu'au 26 Rebia et-tsani 1148 (jeudi 15 septembre 1735). Ce jour-là, à peine le soleil fut-il levé, que les Algériens fondirent à l'improviste sur les Tunisiens qui n'étaient pas sur leurs gardes : les uns dormaient encore, les autres s'habillaient ou allumaient le feu. Ils en massacrèrent le plus grand nombre et poursuivirent les autres qu'ils ramenèrent prisonniers dans leur camp.

Quant à Hosseïn bey, ses enfants et ceux qui se trouvaient près de

lui, en tout une trentaine de personnes, réussirent à s'enfuir. Tous ceux qui craignaient le ressentiment d'Ali bey le rejoignirent. Younes bey ben Ali bey hâta sa marche sur Tunis, et la nouvelle de ces événements se répandit. Le mercredi suivant, c'est-à-dire quatre jours après la bataille, Ali bey entra à Tunis et fut proclamé à la Qaçba. C'est ainsi qu'il s'empara du pouvoir. Il continua plusieurs années à se battre contre son oncle Hosseïn bey, car après l'arrivée des Algériens, le royaume s'était divisé en deux : Qairouân et ses environs, Sousse, Monastir, Mahdia, les deux Qalaa et les tribus environnantes obéirent à Hosseïn bey ben Ali, et l'Ouest comme le Kef, Tifache, Testour, etc., ainsi que les Arabes résidant dans cette région reconnurent l'autorité d'Ali bey, et la guerre fut tantôt favorable tantôt défavorable aux uns et aux autres. Qairouan fut assiégé et on ne put l'approvisionner en blé à tel point qu'il atteignit le prix de soixante réaux boudjou (108 francs) le sâa. On en vint à vendre le sang des bêtes égorgées. Les habitants mangèrent des spathes de palmier pilés. Les riches vendirent ce qu'ils possédaient, et les pauvres moururent. Il n'était pas rare de voir des personnes qui depuis deux ou trois jours n'avaient pas goûté au moindre aliment.

Ceci dura jusqu'au mardi 22 Safar 1153 (19 mai 1740). Des musulmans ne purent surmonter cette détresse et firent secrètement des ouvertures à Younes bey ben Ali bey. Ils lui ménagèrent un passage pour pénétrer en ville. C'est ainsi que la trahison se glissa parmi les habitants de Qairouân. Hosseïn bey quitta la ville avec les Zouaoua et ses partisans. Celle-ci fut occupée. Les vainqueurs attaquèrent les Zouaoua et les exterminèrent. Hosseïn bey ben Ali, le martyr, fut pris; ce fut Ben Melouk le perfide qui s'en empara et qui rejoignit ensuite Younes bey. Il ne cessa un seul instant d'être résigné et confiant en Dieu. Il eut la tête tranchée.

Quelque temps avant ces événements, Mohammed fils d'Hossein bey dont je viens de parler était allé à Alger pour demander qu'il lui fut accordé aide et protection. Mais il n'obtint pas de réponse favorable. Son frère Mahmoud qu'il avait laissé à sa place en Tunisie et qui gouvernait Sousse resta encore quelques jours après la mort de son père, puis il s'embarqua et vint à Alger. Il y retrouva son frère, et tous deux attendirent des jours meilleurs. Quant à leur frère qui était entre eux deux, Ali bey, il était fixé depuis longtemps déjà en Algérie aux environs de Constantine, entouré des Cheikhs arabes et de personnages influents et sages qui étaient au nombre des partisans les plus puissants de son défunt père Hosseïn bey.

Ce qui précède relativement aux événements dont la Tunisie fut le

théâtre, et des succès que les Algériens y remportèrent ne peut être nié. J'ai recueilli autrefois de la bouche de Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mahdi ces paroles : «J'ai lu dans les ouvrages d'histoire que lorsque la guerre éclate entre Orientaux et Occidentaux, ces derniers remportent toujours la victoire. Cela est un fait d'expérience. Voyez ce qui s'est passé quand Tlemcen fit la guerre avec ses voisins.» Ainsi s'exprimait ce saint personnage.

Il y eut autrefois, ce que je n'ai pas raconté, une attaque contre la Goulette, à l'époque de Ramdân pacha qui s'en empara.

Avant les pachas je n'ai rien appris à ce sujet, sinon qu'il y eut une bataille à l'époque des Hafsides quand les infidèles s'emparèrent de Tunis et la gouvernèrent après s'être concertés avec les musulmans.

Une flotte fut envoyée par le sultan victorieux, en même temps qu'une colonne arrivait d'Alger. Ceci se passait à l'époque de Kheir-ed-din.

On arrive ainsi au chiffre de dix expéditions. Cette dernière est rapportée par Er Rouaïni (El-Qairouâni) dans son histoire de Tunis.

Alger, boulevard de l'Islamisme, se nommait Mezrenna. C'était en l'an 400 (inc. 25 août 1009) une ville entourée de murs qui n'avait pas encore été conquise; et jamais l'infidèle avec sa fausse religion, non plus que le musulman malgré la force de ses armes ne l'avaient réduite. Elle ne formait au début qu'un petit groupe d'habitations. Elle s'étendait de la porte Bab el-oued jusqu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui la résidence du pacha.

L'emplacement du palais actuel avec Ketchaoua n'était qu'un même quartier. Quant à Souq el-Kebir jusqu'à Bab-Azoun, c'était un vaste terrain de culture. La Haret el-djenân, aujourd'hui Sidi Helal, avec la partie inférieure, et l'emplacement qu'occupe Hammam el-malah ne comprenait que des jardins maraîchers.

A l'endroit où s'élèvent aujourd'hui la grande mosquée et Sidi 'Ali el-fassi s'étendaient les entrepôts des potiers. La colline en face était couverte de broussailles.

Quant au nom d'El-Djezaïr «les îles», qui a prévalu aujourd'hui, il lui a été donné à cause des rochers qui émergeaient en mer en face même du port. A cette époque ses chefs étaient de race arabe.

Alger fut dévastée une fois par les fourmis, et une autre fois par la peste. C'est du moins ce que l'on rapporte. El-Brechki raconte dans sa relation de voyage, qu'elle fut détruite par un tremblement de terre en 766 (inc. 23 septembre 1364). Il se fit sentir dans la nuit du 10 Rebia

et-tsani (4 janvier 1365) après la prière du coucher du soleil. La plus grande partie de la ville fut démolie, et un nombre si élevé d'habitants périt que les Berbères purent s'y installer. Ils s'emparèrent de toutes les constructions. Leur domination s'étendit, et ils finirent par soumettre tous les habitants à leur domination. Que soit proclamée la puissance de Celui qui fait ce qu'il veut!

El-Brechki rapporte ceci : «Je me trouvai la nuit du tremblement de terre dans une maison sise à Haret el-djenân, du côté de la porte Bab el-oued; je fus témoin de choses effrayantes que nul n'a relatées avant moi. J'entendis une femme qu'un habitant interrogeait sur les dangers qu'elle avait courus. Elle lui répondit : «J'étais en compagnie de ma «sœur, et je portais ma fille dans mes bras. Je courais dans la maison «de place en place, jusqu'au moment où une partie s'écroula sur moi. «Ma sœur fut ensevelie et j'échappai; puis une autre partie tomba sans «m'atteindre. Je jetai ma fille à terre pour être plus légère et je me «sauvai sans elle, cherchant le salut dans la fuite. Ainsi quand je me vis «sur le point de succomber, j'abandonnai ma fille au milieu des dé«combres.»

Je me rappelai à ce sujet l'histoire de cette femme qui, au déluge, se sauvait avec son enfant. L'eau montait toujours. Elle le mit sous ses pieds, pour se hausser un peu plus. Le flot les submergea l'un et l'autre; tandis que la femme dont je parle plus haut se sauva, et ce furent ses compagnons qui périrent.

On m'a rapporté qu'un homme instruit, digne de foi, affirme avoir compté, cette nuit seulement, quatre cent quatre-vingt-seize secousses. Durant quelques années ces tremblements de terre se succédèrent, mais sans occasionner d'autres dégâts.

Un tremblement de terre se produisit encore à Alger en 994 (inc. 23 décembre 1585). En 1042 (inc. 19 juillet 1632), il fut assez violent pour renverser les maisons de Médéa. Une année auparavant Dellys avait été détruit de la même façon.

L'auteur de ces lignes ajoute : nous avons ressenti, à Alger où nous habitions, d'autres secousses qui occasionnèrent des fentes dans l'ancien rempart, sans causer de dégâts plus graves, ni de mort d'habitants. Le lundi 9 Safar 1128 (3 février 1716), au milieu de la matinée, Alger fut secoué par un tremblement de terre effroyable. La plupart de ses maisons s'écroulèrent, la grande mosquée se lézarda; mais ce fut surtout dans les villas des environs que les dégâts furent très importants. Partout se firent sentir ses redoutables effets. On était pour ainsi dire emporté par la poussière qui s'élevait du sol. Une partie du terrain

sur lequel ces maisons étaient édifiées put être cultivé au bout de quelque temps. Nous appartenons à Dieu, et c'est à lui que nous ferons retour.

Les habitants abandonnèrent la ville et dressèrent des tentes, les uns dans le cimetière, les autres dans la campagne où il n'y avait aucune construction. Cet événement coïncida avec le mois étranger de janvier.

Ne cherche pas à connaître ce que ces pauvres gens durent éprouver de souffrances par suite des orages continuels et du froid intense. Les secousses ne discontinuèrent pas tout ce jour et la nuit qui lui succéda; elles se renouvelèrent vingt-quatre fois de suite. Comme le froid faisait cruellement souffrir les habitants, et qu'ils risquaient d'être submergés par la pluie, ils se décidèrent à regagner la ville, implorant le secours de l'Unique, du Puissant.

Après ces événements, on était au milieu de la nuit du troisième jour de Rebia el-ouel de l'année susdite (26 février 1716), une secousse se produisit glaçant les cœurs d'effroi, jetant l'épouvante parmi les habitants. Deux autres la suivirent, et avant que les premières lueurs du jour eussent dissipé les ténèbres, les habitants avaient déjà fait leurs préparatifs pour fuir une seconde fois. Durant vingt jours les secousses se succédèrent sans interruption, notamment dans la nuit. Dieu est tout puissant, sa volonté ne rencontre pas d'obstacle.

En 1148 (inc. 24 mai 1735), quatre secousses se produisirent, mais sans causer aucun dégât. En revanche, Cherchel qui est une localité à deux journées de marche d'Alger eut la majeure partie de ses maisons renversées. Ceci se passa la nuit du samedi 17 Redjeb qui correspond au mois étranger de novembre. Beaucoup d'habitants de Cherchel périrent : on en compta deux cent cinquante. Les Berbères en profitèrent pour s'emparer de la ville.

Je parlerai plus loin d'un autre tremblement de terre, mais seulement quand je mentionnerai les autres événements, d'après leur ordre chronologique, si Dieu veut.

La ville d'Alger a été occupée par les Arabes, et leur chef était de race arabe : le siège de son gouvernement était la maison qui sert aujourd'hui de caserne aux canonniers près de la porte Bab el-oued; mais il logeait à Dar el-hamra, près du saint vertueux, Sidi Ali El-Fassi. Les revenus de cette maison sont aujourd'hui constitués en habous pour acheter les bougies que l'on allume à la Grande Mosquée la nuit du 27 Ramadân de chaque année.

Le port d'Alger servait de refuge à tout venant, musulman ou infidèle, jusqu'à l'époque où les Chrétiens occupèrent le grand fort (Peñon).

Ce port était alors bien moins important qu'aujourd'hui. Or il advint qu'un jour une frégate montée par des combattants pour la foi arriva de Turquie. Ils se rendirent compte de ce que les habitants avaient à souffrir des entreprises des infidèles qui occupaient la forteresse, se livraient à des démonstrations contre la ville, et y prélevaient du butin. Tout cela par suite de l'insouciance des Arabes et leur manque de perspicacité. Ils assiégèrent les infidèles une semaine durant; ceux-ci ripostèrent par des coups de canon qui démolirent une partie de la ville. Mais ils durent néanmoins se rendre par suite de la disette des vivres et de l'eau. Ils étaient au nombre de cinq cents. Ainsi on ne put les réduire que par la force.

Le sultan victorieux Bayazid Khan, fils du sultan Mohammed Khan, avait été informé de ces événements en 925 (inc. 3 janvier 1519). Il envoya à Alger Ishaq pacha avec un certain nombre de soldats, puis d'autres et encore d'autres, si bien que la garnison d'Alger fut très importante. Ishaq pacha fixa sa résidence sur la pente du Mont dans une redoute qui se trouvait à l'intérieur de l'ancienne Qaçba. Celle-ci comprenait encore dans son enceinte : la mosquée de Sidi Ramdan où ce saint est enterré, un bain du même nom, un moulin à blé, deux fours banaux, et des boutiques de marchands de légumes, de fabricants de haïks; tout cela formait le quartier de l'ancienne Qaçba. Le chef de race arabe conserva le pouvoir quelque temps, puis il fut tué et l'administration de la ville passa entre les mains des pachas; le commandement des soldats appartint à leur agha.

Alors le pacha fixa sa résidence au milieu de la ville. On édicta les règlements qui sont en vigueur aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les costumes qui doivent être différents suivant le rang et la qualité des personnes qui les portent, les degrés de la hiérarchie avec les prérogatives et obligations de chacun; le tout aboutissant à un conseil composé d'un certain nombre de personnes désignées pour en faire partie.

On bâtit le palais du gouvernement et le local des Kahias. La nouvelle Qaçba fut édifiée et le divan s'y réunit, 1006 (inc. 14 août 1597).

Le pacha fut spécialement chargé du gouvernement de la ville d'Alger et des territoires en dépendant. On confia la surveillance des poids, mesures et marchés à l'Amin el oumana, et chaque corporation eût à sa tête un amin qui agissait au nom du Pacha. Tout cela fut réglé d'un commun accord, entre les amins, les notables de la ville et l'amin el oumana.

Tout ce qui concernait les troupes était dans les attributions du pacha.

Mais pour l'organisation spéciale des janissaires, ceux-ci conservaient un certain nombre de règlements particuliers, à l'observation desquels chacun d'eux veillait. Quand il y avait lieu de punir un janissaire pour une faute commise, on en référait au kahia ou bien on attendait le jour où le divan se réunissait à la Qaçba.

Les décisions judiciaires étaient prises par les deux cadis : 1° le cadi malékite, indépendant au temps de la domination arabe, et qui sous les Turcs ne fut plus qu'un fonctionnaire en sous-ordre, jusqu'à l'époque de Sidi Ali Ech-Chatibi, comme tu le verras; 2° le cadi hanéfite qui ne fut nommé que lorsque les Turcs s'établirent à Alger. En général, les affaires importantes étaient remises au jeudi. Ce jour là il y avait réunion des eulema savoir : les deux cadis et les muftis hanéfite et malékite. Au début ils étaient assistés d'un certain nombre de personnages de marque comme Sidi Ramdân, et aprés lui son fils Sidi El Mahdi, et après lui son fils Sidi Mohammed Cherif.

Ce dernier s'abstint de s'y rendre parce que un jour, se trouvant en compagnie des autres euléma, et en présence de Mezzo-Morto, on donna la bastonnade à un homme pour un crime quelconque. Il en éprouva une telle émotion qu'il jura de ne plus jamais assister à un spectacle pareil; et il en fut effectivement ainsi. Les euléma du rite malékite le suivirent dans sa retraite, et la réunion ne comptait plus que les cadis et les muftis. Un bach Yayabachi remplaçant le kahia du palais s'y rendait pour assister au prononcé du jugement et lui conférer ainsi, par sa présence, un caractère solennel. Il avait pour mission également lorsqu'un plaideur faisait preuve de mauvais vouloir d'en prévenir le kahia; il lui rapportait ce qui s'était passé sous ses yeux. Le récalcitrant recevait le châtiment que sa faute comportait.

Mais à l'époque dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire celle où l'on enleva aux pachas leurs prérogatives, et au temps de Baba Hassen le doulatli, on affecta l'immeuble dit Dar Selkadji ourli à la résidence de ceux qui étaient investis de la charge d'agha des janissaires. On y installa en même temps la prison réservée à ces derniers, et sous les arcades, comme tu le vois encore aujourd'hui. La Qaçba cessa donc de servir de résidence à l'agha et de prison aux janissaires, comme cela avait lieu jusqu'à ce jour. Le divan se transporta au palais du gouvernement et se tint en présence du Doulatli; et le pouvoir ne fut plus aux mains que d'une seule personne, contrairement à ce qui se passait auparavant. Ce fut une organisation toute nouvelle, et les janissaires y trouvèrent une tranquillité inconnue jusqu'alors, car ils n'avaient cessé jusque là d'être en but à la violence et à l'arbitraire, la proie des impu-

dents, les victimes des manœuvres criminelles, d'insinuations mensongères qui troublaient la vie, tantôt au faîte de la fortune, tantôt dans la situation la plus précaire.

Tout ce . . . . . . (*lacune*) était très dur pour eux; mais ils étaient bien plus à plaindre encore quand une sédition venait à éclater.

Le première est celle d'El-Hamaïmi qui éclata à Alger en 995 avec l'appui d'un grand nombre de rebelles. Ils violèrent le domicile des chefs qu'ils détestaient, ainsi que de ceux qui avaient un rang élevé dans le gouvernement et l'administration de la ville, qu'ils fussent membres du Divan ou non. Durant ces révolutions il se formait deux partis qui en venaient aux mains et se battaient jusqu'à ce que l'un d'eux l'eût emporté. Les vainqueurs poursuivaient leurs adversaires jusque dans leurs retraites les plus cachées.

Je tiens de la grand'mère de mon père, nommée Aziza, le récit suivant :

«Ils firent irruption dans notre maison sise rue Es-Sebbagh près de Sidi Ali El-Fassi. Ils découvrirent un de leurs ennemis qui s'était caché sous un matelas de laine, sans que nous l'eussions aperçu. Ils le firent sortir et voulurent l'égorger sur place. Nous nous mîmes à les adjurer de n'en rien faire, car nous redoutions que les choses ne vinssent à tourner encore plus mal pour nous. Ils le traînèrent dans la rue et l'égorgèrent.» Cette dernière révolte qui eut lieu au temps des Beloukbachi fut peu grave. La grand' mère de mon père en vit une autre du même genre.

D'autres révoltes s'étaient produites en l'an 1000 (inc. 19 octobre 1591), puis à Biskra en 1004 (inc. 6 septembre 1595). Enfin celle dite d'El-Qlaïdji éclata au palais en 1006 (inc. 14 août 1597).

C'est postérieurement à ces dernières que se déroulèrent les événements qui m'ont été contés par la grand' mère de mon père.

Mais aujourd'hui les janissaires sont parfaitement tranquilles et mènent l'existence la plus agréable qu'ils aient jamais connue. Je ne fais qu'une exception pour le différend qui s'éleva entre les Turcs et les Koulouglis. Ils en vinrent aux mains ainsi que je l'ai raconté plus haut, le 19 Ramadân (12 mai 1629), tandis que l'expulsion [des Koulouglis] eut lieu le 29 du même mois 1038 (22 mai 1629), je veux dire le dernier jour de Ramadân.

## NOTE.

El Hadj Ali n'est autre que El Euldj Ali, connu dans les chroniques du temps sous les noms de Ochali, Oucholi, Lochiali, Lucciali, Olu-

chali, etc., appellations que reproduisent encore certaines compilations modernes. Par sa longue et glorieuse carrière, il se présente à nous comme la plus grande figure de l'histoire d'Alger sous la domination turque, l'émule de Kheir ed-Din.

Le qualificatif «Euldj» était donné aux hommes que nous appelons rénégats, c'est-à-dire aux chrétiens qui embrassaient l'islamisme. Les Turcs n'avaient aucune prévention contre ces néo-musulmans; en Algérie, ils pouvaient aspirer à tous les emplois, même à la dignité suprême, dont l'accès était refusé aux Arabes et aux Kourouglis.

El Euldj Ali était Calabrais; il exerçait très jeune le métier de marin. Il fut pris avec sa barque par un corsaire algérien qui fit de lui un rameur de sa chiourme. Il accomplit ainsi de nombreuses croisières en compagnie d'autres chrétiens, esclaves comme lui, qui ne lui ménageaient pas les railleries, parce qu'il était teigneux. Ils allèrent jusqu'à lui refuser de manger à ses côtés et l'empêcher de s'asseoir à leur banc. Toutes ces avanies ne purent le décider à apostasier, ce qui l'eût délivré de ses persécuteurs. Mais un jour, un Levantin l'ayant frappé, il se fit musulman pour pouvoir en tirer vengeance. Distingué par son chef, il fut nommé comite, c'est-à-dire officier de galère. Ayant amassé quelque argent dans cet emploi, il fit la course pour son propre compte. Son nom devint célèbre et il partagea, sous les ordres de Hassen fils de Kheir ed-Din, et de Dragut, la fortune de ces grands capitaines.

Mis à la tête du gouvernement d'Alger, ses démêlés avec les janissaires furent fréquents et le décidèrent à quitter la Djenina, beaucoup trop exposée à un coup de main de soldats toujours prêts à se révolter, quand le souverain montrait quelque indépendance à leur égard. Il fixa sa résidence dans un fort nouvellement construit au nord du rempart Bab el Oued. Ce fort dominait la mer de ce côté et tenait sous son canon une petite rade où étaient ancrées des galères gardées par des réis tout dévoués. Devoulx nous en a conservé la description; les indigènes l'appelaient en dernier lieu «Bordj Setti Taklilt» (Fort de dame négresse), d'une maraboute kabyle qui y aurait été inhumée[1]. Auparavant, il était désigné par eux sous les noms de «Bordj el Hadj Ali» et «Bordj Bab el Oued». Les Européens le connaissaient sous cette dernière dénomination

[1] *Revue africaine*, mars-avril 1878 : *Alger, étude archéologique et topographique sur cette ville*, p. 149. D'autre part des indigènes qui se rappelaient fort bien les travaux exécutés en 1853 m'ont rapporté qu'à leur connaissance il n'y avait eu personne d'enterré dans ce local, négresse ou autre; c'était une simple *kheloua* «ermitage» qui recevait la visite de dévotes musulmanes.

et sous celle de «fort de 24 heures», dont l'origine est obscure. Sa démolition fut entreprise par nous en 1852.

El Euldj Ali abandonna volontairement le gouvernement d'Alger en avril 1571 et, escorté de vingt galères et de trente navires montés par ses fidèles marins, il fit route vers Constantinople. Il sut se couvrir de gloire au désastre de Lépante, en dégageant quarante galères par une manœuvre habile et hardie. Ce fait d'armes lui valut, avec le surnom de «Kilidj» (glaive de l'Empire) le titre de Beglerbeg, et le poste de Capitan pacha qui lui donnait des pouvoirs presque souverains avec d'immenses revenus. Son œuvre fut importante; le fait qu'il entreprit les travaux de percement de l'isthme de Suez suffit pour donner la mesure de ses vastes conceptions et sauver son nom de l'oubli.

Les historiens s'étendent longuement sur la mélancolie qui ne l'abandonnait pas au milieu de ses richesses et des honneurs dont il était comblé. Ils y voient non seulement le chagrin que cause toujours une infirmité incurable et considérée par beaucoup comme honteuse, mais ils l'attribuaient plus encore au remords qu'il éprouvait d'avoir renié la religion de ses pères. Ils s'en réfèrent pour cela au témoignage de l'ambassadeur de Charles IX à Constantinople, François de Noailles, archevêque de Dax, qui était admis dans l'intimité du Capitan Pacha. Notre ambassadeur affirme qu'el Euldj Ali n'avait jamais cessé de pratiquer la religion chrétienne. Les démarches que firent les janissaires auprès du Padishah, à l'effet d'obtenir pour cette raison le rappel de son représentant à Alger, donnent à penser que sa conversion à l'islamisme manquait de sincérité. Malgré cette grave accusation, le sultan se garda bien de sacrifier à des soldats indisciplinés un homme qui lui avait rendu les services les plus signalés, et les janissaires furent éconduits. Si le pape Pie V conseilla à Philippe II de chercher à le gagner à sa cause, c'est qu'il pensait qu'une réconciliation avec l'ancien pêcheur calabrais n'était pas chose impossible. Ces avances, il est vrai, furent assez mal accueillies.

La mansuétude d'el Euldj Ali à l'égard des prisonniers de guerre se manifesta maintes fois; il ne les mettait pas en vente et ne leur imposait point des travaux trop rudes. Quand il mourut, trois mille d'entre eux étaient occupés à coloniser une des îles de l'Archipel.

Par ces détails qui appartiennent à l'histoire, on estimera combien semble peu justifiée la grave accusation dont Haëdo est l'auteur et qui pèse sur la mémoire du Capitan pacha en le représentant comme un tyran sans pitié, faisant périr sous ses yeux du supplice de l'empisement un prisonnier espagnol qui refusait d'abjurer.

Le bénédictin Haëdo, abbé de Fromesta, avait raconté en 1612 le

supplice d'un Arabe devenu chrétien sous le nom de Geronimo et empisé dans le mur du fort Bab el Oued en septembre 1569. Un squelette fut en effet trouvé dans un mur de ce fort, lors de sa démolition en 1863.

D'abord, et au risque d'aller à l'encontre des idées reçues, nous devons reconnaître que ce supplice théâtral était beaucoup moins cruel que ceux de l'écartèlement, du feu et de la roue, usités chez les chrétiens. L'homme placé dans un endroit étroit, face contre terre, pieds et poings liés, puis couvert d'une masse de terre énergiquement foulée devait être étouffé rapidement. Ce supplice était surtout impressionnant, parce que le corps restait enfermé dans un mur à une place exposée à tous les regards.

Cette découverte n'est pas en elle-même un fait extraordinaire. D'autres du même genre ont été faites depuis. Devoulx qui suivit en 1870 la démolition des fortifications de l'angle sud-est de la ville constata dans le pisé la présence de plusieurs cavités contenant des ossements humains. La tradition prétend que lorsqu'on démolira les murs de la qaçba, on en mettra d'autres à jour.

Quant à la responsabilité d'el Euldj Ali, elle doit être complètement dégagée. Il ressort, en effet, d'une inscription datée de 975 (juillet 1567 à juin 1568) qui était placée au-dessus de la porte du fort, que celui-ci fut bâti par le pacha Mohammed, prédécesseur d'el Euldj Ali. Pour expliquer l'absence du nom de ce dernier, Berbrugger a supposé qu'elle était due à l'animosité des janissaires. C'est une supposition gratuite, absolument invraisemblable, imaginée pour les besoins de la cause : les janissaires n'avaient aucun moyen de s'immiscer dans une construction, cela leur était égal d'ailleurs. Le seul objet qui les intéressât était la régularité dans le payement de leur solde. Quand ils n'étaient pas satisfaits d'un pacha, c'est par d'autres moyens plus violents qu'ils cherchaient à s'en venger. Admettant même qu'el Euldj Ali ait terminé le fort, ce que rien ne prouve, on ne saurait lui imputer le supplice du malheureux dont le squelette a été retrouvé, car celui-ci était dans la partie inférieure du mur; l'empisement remonte, par conséquent, au commencement des travaux.

M. de Grammont qui était doué d'un sens critique très avisé a mis en relief dans une brochure presque introuvable[1] les contradictions et les erreurs matérielles du récit de Haëdo. Je ne reprendrai pas en entier

[1] *Geronimo, surnommé le martyr du fort des vingt-quatre heures, a-t-il existé ? Ses restes ont-ils été découverts ?* Étude critique par El-Zoûm (pseudonyme de H. de Grammont), in-8°, 39 pages, Alger, 1882.

l'argumentation du savant historien d'Alger, mais après lui j'examinerai si une autre raison que le refus d'abjurer n'était pas suffisante pour motiver le supplice de Geronimo.

Je résume d'abord le récit d'Haëdo :

«Dans une des razzias que la garnison d'Oran exécutait sur les tribus voisines, un enfant arabe fut pris et acheté par le licencié Juan Caro. Comme cet enfant était de jolie taille et de gentilles manières (*de gentil gesto y talle*), son maître lui fit donner une bonne éducation et la doctrine, si bien que, peu de temps après, il put être baptisé sous le nom de Geronimo. Quand l'enfant eut huit ans, des Arabes captifs profitant d'un relâchement de surveillance, causé par une épidémie, s'enfuirent en emmenant l'enfant et le rendirent à ses parents. Dix-sept ans plus tard, en 1559, après avoir vécu tout ce temps avec les siens et conformément à leur loi, Geronimo poussé par le Saint-Esprit, dit Haëdo, revint à Oran chez son ancien maître. Celui-ci l'accueillit très bien, le maria avec une de ses esclaves d'origine arabe et le fit entrer dans un escadron de campagne (*cuadrilla del campo*), sous les ordres de l'adalid Anton, originaire de Palma, habitant Oran et chef de partisans dans cette ville. Après dix ans passés à remplir ce service, en 1569, l'adalid ayant été informé que l'occasion se présentait de tenter un coup de main sur un douar campé tout près du rivage, non loin de la ville et de le razzier, choisit neuf hommes de son escadron au nombre desquels était Geronimo. Ils s'embarquèrent à Oran dans la nuit. Arrivés au matin à l'endroit désigné, ils se mettaient en mesure de débarquer, quand ils furent surpris par deux brigantins turcs allant de Tetouan à Alger. L'adalid seul put prendre la fuite, mais il ne tarda pas à être fait prisonnier par un douar voisin. Quant aux autres captifs, les Turcs les emmenèrent avec eux à Alger comme butin de guerre.»

Quel était donc le rôle de ces escadrons de campagne où servait Geronimo?

Suarez Montanes, ce vétéran des guerres d'Afrique, qui servit plus de trente ans dans la province d'Oran, nous a laissé dans son histoire d'Afrique la peinture la plus sincère et la plus pittoresque de l'occupation espagnole durant un siècle, de 1505 à 1609. Nous y voyons le parti que les conquérants tiraient de ces auxiliaires indigènes[1].

[1] *Mers el Kébir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanes. La razia espagnole à Oran*, par A. Berbrugger (*Revue Africaine*, 1866, p. 197 et suiv.).

Les maîtres d'Oran n'ont jamais cherché à procéder par une progression lente et continue de manière à asseoir méthodiquement et définitivement leur domination. Ils se contentaient d'assurer la sécurité de la ville par de puissants remparts et d'en garantir les approches en tenant en haleine les tribus voisines par des attaques inopinées dans lesquelles ils razziaient tout ce qu'ils pouvaient prendre. Les *cuadrilla del campo* étaient destinées à ces coups de main.

Ces escadrons avaient avec eux des éclaireurs ou espions qui les renseignaient sur les razzia à opérer, sans courir le risque d'être repoussés ou coupés au retour. Connaissant parfaitement le pays, ayant conservé leur costume, ces espions traversaient la contrée sans éveiller de méfiance et rapportaient leurs renseignements parfois de fort loin. Avaient-ils aperçu un campement riche, mais mal gardé et facile à aborder? ils revenaient en hâte, et rendaient compte à leurs chefs de leur découverte. Une colonne d'organisation spéciale était aussitôt formée et dirigée sur le point indiqué. Elle marchait la nuit, dans le plus profond silence, en bon ordre et à vive allure, de manière à arriver avant le jour. A quelque distance du douar à surprendre, elle s'arrêtait et envoyait une reconnaissance s'assurer que les victimes n'étaient pas gardées, puis la troupe se jetait sur les tentes, massacrait les uns, capturait les autres et réunissait tout le butin. Après quoi, on battait rapidement en retraite sur Oran de peur que les tribus voisines n'accourussent pour reprendre le butin et venger le sang versé. L'indicateur recevait une récompense proportionnée à l'importance de la prise et qui allait à un doublon par captif ramené.

Voici en quels termes le cheikh Abou Ras en Nasri dépeint l'état des malheureuses tribus d'Oran, et le rôle perfide des espions indicateurs:

«Quand les Musulmans s'écartaient de ce Duc maudit, il leur envoyait des espions connus sous le nom de Moghatasin «baptisés» (d'où le mot espagnol *Almogataz*) afin de les observer, puis il les écrasait sous ses cavaliers et ses fantassins. Ils pillaient les biens, tuaient les hommes et emmenaient en esclavage les femmes et les enfants.» On lit dans le commentaire d'Abd el qader el Djamaï : «Peu de temps après la conquête, «j'arrivai chez le savant Mohammed el Roumassi. Je le trouvai campé «avec sa famille près d'un bois au sommet de la montagne. Il y passait «la nuit, tandis que, dans le jour, il était dans sa maison ou sa mosquée, «occupé à lire ses livres ou à enseigner le Coran. Je lui en demandai le «motif. Nous sommes dans cet état, me dit-il, à cause de la frayeur «que nous inspirent les chrétiens. Dans nos maisons, nous ne sommes «pas à l'abri des attaques de nuit. C'est pour cela que nous sommes

«sous des tentes, afin de pouvoir fuir plus facilement jusqu'au bois, au «sommet de la montagne. Celui là seul qui a éprouvé l'amertume de «l'effroi, apprécie la douceur de la sécurité.»

«Ces malheureux ne pouvaient dormir paisiblement dans leur pays qu'à la condition de mettre quelqu'un en faction. Encore, quand l'un d'eux s'endormait, les attaques des chrétiens hantaient son sommeil et on l'entendait crier en dormant. Les chrétiens razzièrent Tessala et firent prisonnier le saint Sidi Blaha et ses trois filles qui restèrent un an à Oran. Ce cheikh fut ensuite racheté, puis successivement deux de ses filles. La troisième resta prisonnière et sa mère ne cessait de la pleurer [1].»

On comprend la haine des Arabes contre ceux de leurs compatriotes, qui, moyennant salaire, attiraient sur eux de pareils malheurs. On ne peut s'étonner de l'accueil que ces indicateurs recevaient à Alger quand prisonniers ils étaient reconnus. Les préventions des musulmans à l'égard des indigènes qui entraient en relation avec les Espagnols étaient telles que Venture de Paradis a pu écrire : «Il suffit même qu'un Maure ait resté à Oran, pour perdre la vie dans le cas qu'il retourne sur les terres d'Alger [2].»

Dans ces conditions, il n'était pas douteux que s'il était reconnu à Alger, Geronimo était irrémédiablement perdu.

Mais, indépendamment de toutes ces considérations historiques qui infirment déjà grandement la relation d'Haëdo, examinons quel degré de confiance ce récit mérite en lui-même, en pesant la valeur des témoignages sur lesquels il repose, et en cherchant à nous rendre compte quelle fut l'intention de l'auteur en publiant le dialogue des martyrs.

[1] Cette citation m'a été obligeamment communiquée par M. le général Faure-Biguet qui l'a relevée au commentaire du vers 26 de la *Qacîda* du Cheikh Bou Ras sur la prise d'Oran par les Musulmans en 1791. Cet ouvrage, qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 4619 des manuscrits arabes, est croit-on, de la main même du Cheikh. M. le général Faure-Biguet, qui a donné une excellente édition critique de cette poésie, a utilisé le manuscrit de la Bibliothèque nationale dans sa traduction et ses notes.

L'ouvrage a paru sous le titre : الحلل السندسية في شان وهران والجزيرة الاندلسية للشيخ محمد ابي راس الناصري «Les vêtements de soie fine au sujet d'Oran et de la péninsule espagnole», poésie du Cheikh Mohammed Abou-Ras En-Nasri, traduction par le général Faure-Biguet, in-12, Fontana, Alger, 1903.

[2] *Alger au XVIII^e siècle*, édité par M. Fagnan (*Revue africaine*, 1896, p. 36 et suiv.).

Le bénédictin Haëdo, neveu de l'archevêque de Palerme du même nom, séjourna à Alger de 1578 à 1581. C'est alors qu'il recueillit les renseignements qui lui permirent de composer plus tard la *Topografia de Argel*. Après son rachat, il revint auprès de son oncle, lequel, s'intéressant beaucoup aux captifs chrétiens, en avait racheté plusieurs et avait pris des notes d'après leurs récits. Ces notes furent confiées au neveu qui en fit une œuvre susceptible d'être publiée. On y trouvait des récits faits par l'abbé Sosa. Celui-ci, capturé en 1577, avait séjourné à Alger de 1577 à 1581, époque où il fut racheté, très probablement, par l'archevêque. Il avait été l'esclave d'un juif devenu musulman sous le nom de Mohammed, d'une cupidité extrême et qui, pour l'obliger à se faire envoyer sa rançon, le tenait emprisonné dans un cachot. Cependant, au fond de sa prison, Sosa recueillait les bruits de la ville qui lui étaient apportés par d'autres captifs. C'est donc par cette unique source que l'histoire de Geronimo a été connue. Tout ceci résulte du texte de la dédicace que le bénédictin fit de son œuvre au cardinal de Palerme.

Ainsi, l'histoire de Geronimo et tous les détails de sa mort furent rapportés par des captifs qui n'avaient peut-être pas été présents à son supplice à Sosa qui n'y avait certainement pas assisté. Celui-ci signale un seul témoin auriculaire qui avait entendu un des propos tenus par Geronimo au bagne. Il rapporta le tout à l'archevêque qui le consigna dans des notes à l'état de brouillon, et enfin celles-ci servirent au bénédictin à composer son histoire. On comprendra qu'après un tel circuit, le récit ne présente plus de garanties suffisantes pour être accepté sans contrôle.

Si on examine l'ouvrage lui-même, on voit qu'il se compose de cinq parties :

1° La topographie d'Alger, dont il a été parlé plus haut;

2° Une chronologie des rois d'Alger. Ici, les éléments de contrôle abondent. Toute la partie antérieure à 1581, année du retour de Haëdo en Europe, c'est-à-dire celle dont il a pu recueillir les éléments à Alger, est exacte. Mais, à partir de cette date, elle renferme de nombreuses erreurs. Ceci nous met en garde sur tout ce qu'il a rapporté de seconde main depuis son retour en Europe.

3° Trois autres parties présentées sous forme de dialogues, dans lesquels Sosa est toujours le principal interlocuteur. Le second de ces dialogues, intitulé «Dialogue des Martyrs», contient l'histoire de Geronimo. Ces derniers chapitres ayant été rédigés, ainsi que je l'ai indiqué, très postérieurement à son retour d'Alger, sur des notes dont il n'est pas

l'auteur, nous sommes tenus, pour ces derniers chapitres de son œuvre, à la plus grande réserve [1].

Passons à l'examen de cette histoire.

Toute la partie s'étendant depuis la capture de l'enfant par les Espagnols vers 1542 jusqu'à son arrivée au bagne d'Alger en 1569 peut être admise. Il y a bien quelques points obscurs. Par exemple, l'enfant fut baptisé peu de temps après avoir été capturé, mais non sans voir reçu une bonne éducation et la doctrine qui durent lui être données dans sa langue maternelle; il avait donc l'âge de raison, cinq ou six ans au minimum. Comme il fut ramené dans son douar à huit ans, il resta seulement deux ou trois ans chez les Espagnols. Il est évident que ce n'est pas l'impression qu'il reçut de la religion chrétienne pendant un temps aussi court et à cet âge, qui lui fit quitter les siens dix-sept ans plus tard, pour revenir à Oran. Mais il put y avoir d'autres motifs que nous ignorons.

Constatons seulement qu'à Oran, Geronimo servit pendant dix ans dans un de ces escadrons de campagne dont j'ai rappelé plus haut la perfide et redoutable tactique contre leurs coreligionnaires sans méfiance. Il fut pris dans un coup de main qui tourna mal pour lui et ses compagnons. Emmené à Alger et emprisonné au bagne du pacha, il devait fatalement être reconnu et identifié, car il ne pouvait dissimuler qu'il fût Arabe. Il n'est pas nécessaire pour cela de faire intervenir le diable, comme l'écrit Haëdo. Or, Geronimo avait trahi les siens; de plus, il était renégat, crime qui entraîne la mort. La loi coranique est formelle : aucun pardon ne peut être accordé au musulman qui, sans contrainte, a renié sa foi [2]. Ce fait dûment constaté par les euléma, il

[1] *La topographie d'Alger* a été traduite par MM. Monnereau et Berbrugger et publiée dans la *Revue africaine*, t. XIV, 1870 et t. XV, 1871. M. de Grammont a traduit l'*Epitome des rois d'Alger* dans le même recueil, t. XXIV, 1870 et XXV, 1881. Enfin la traduction de la 3e partie de l'œuvre d'Haëdo, c'est-à-dire les *Dialogues*, a été publiée par M. Moliner-Violle également dans la *Revue africaine*, t. XXXIX, 1895 et XLI, 1897.

[2] Cf. sourate XVI, verset 108. C'est bien dans le sens d'une répression inexorable que la tradition a interprété la parole du Prophète (Sidi Khelil, p. 229, l. 3 de l'édition de la Société asiatique, Paris, 1900).

Les commentaires de ce passage sont analysés dans Perron, *Précis de jurisprudence musulmane*, vol. V de l'Exploration scientifique de l'Algérie, Paris, 1852, section XII, p. 514-515. L'un d'eux s'exprime en ces termes : «Nous laissons agir à sa guise et sans la moindre opposition ou médiation de notre part l'infidèle qui de sa croyance ou religion passera à la religion ou croyance

n'était plus possible à personne, même au souverain le plus puissant, de sauver Geronimo, fût-ce au prix d'une nouvelle apostasie. Il manque au martyre de Geronimo la condition essentielle : avoir préféré la mort à l'apostasie, c'est-à-dire avoir de propos délibéré subi le dernier supplice avec la possibilité de s'y soustraire au moyen d'une nouvelle abjuration.

Examinons maintenant à quelles conclusions logiques nous conduisent les constatations matérielles relativement à la date du supplice, à l'emplacement où furent mis à jour, en 1853, les restes de la victime, et touchant les caractères physiques de son corps comparés au signalement de Geronimo donné par l'auteur des *Dialogues des martyrs*.

Haëdo attribue l'empisement dans les murs du fort Bab el oued à El Euldj Ali. C'est, nous le répétons, une erreur manifeste. On ne saurait opposer un témoignage oral à un texte épigraphique authentique. Il est vrai que le fort s'est appelé fort El Euldj Ali, mais cela tient, comme je l'ai dit, à ce que ce pacha y fixa sa résidence pour être plus en sûreté et à très peu de distance de ses équipages de mer, toujours prêts à lui porter secours. M. de Grammont a commis une erreur en prétendant qu'il fut dénommé fort d'El Hadj Ali [1] du nom d'un autre personnage dont l'histoire ne parle pas. En réalité, «El Hadj» n'est qu'une corruption populaire d'«El Euldj», ce dernier qualificatif étant moins connu que le premier. D'autre part, il y a lieu de remarquer que, lorsqu'il est employé, il accompagne plutôt le nom au lieu de le précéder comme dans le cas présent; ceci a certainement contribué à généraliser la confusion parmi les indigènes.

Une erreur du même genre s'est produite plus tard au sujet de Ladj Ahmed qui gouverna Alger de 1695 à 1698; il est à peu près uniquement connu sous le nom d'El Hadj Ahmed: Mercier, cependant si bien informé, ne le cite pas autrement [2], De Grammont non plus [3].

Nous sommes donc en présence de ce dilemne : ou bien Geronimo a été exécuté en 1569, comme le dit Haëdo, et alors ce fut bien sous le

d'autres mécréants. Car mécréants de telle espèce et mécréants de telle ou telle autre espèce, c'est tout un. Et la parole du Prophète «Quiconque change de «religion tuez-le» ne s'applique qu'à la religion digne de ce nom, digne d'être hautement avouée, la religion de l'Islam; c'est la seule dont la loi puisse se soucier, la seule qu'elle doive sauvegarder. Par conséquent la loi et nous, nous ne laisserons point en repos le musulman qui renie sa foi.»

[1] *Histoire d'Alger,* p. 102, note 2.

[2] *Histoire de l'Afrique septentrionale*, p. 316.

[3] *Histoire d'Alger,* p. 266.

règne de El Euldj Ali, mais il ne fut pas empisé dans les murs du fort Bab el Oued qui existait déjà, ou bien il fut mis à mort avant 1569 sous le règne de Mohammed. Haëdo s'est donc gravement trompé.

En admettant que l'emmurement ait eu réellement lieu, on aurait dû retrouver le corps dans la face du fort qui regarde le Nord (*que mira la tramonta o norte*), comme l'indique Haëdo. Il suffit de regardre le plan pour voir qu'il n'y a pas de doute sur la face ainsi désignée. Or on n'y a rien trouvé, tandis qu'un corps a été découvert dans la face qui regarde l'O. S. O. Deuxième erreur grave. Pour tâcher de l'expliquer, Berbrugger épilogue sur le sens du mot «tramontane»; son argument ne peut être pris au sérieux. La tramontane désigne tellement bien le Nord que le sens primitif de ce mot est l'étoile polaire.

On peut remarquer ici que si Haëdo avait recueilli ces détails pendant son séjour à Alger, de la bouche de Sosa ou de tout autre, il n'aurait pas manqué de corriger cette erreur dans l'orientation, lui toujours si exact dans ses descriptions topographiques.

Enfin, le corps qui a été retrouvé peut-il être celui de Geronimo? Haëdo nous donne quatre caractéristiques : l'homme avait les pieds et les mains attachés, il était petit, maigre (*di pocas carnes*) et avait le visage allongé (*caridelgado*).

La ligature des pieds et des mains ne prouve rien; pour la facilité de l'exécution, le condamné devait être ligoté, sans cela, il se serait débattu et il aurait été difficile de le couvrir de terre. Le squelette avait 1 m. 58 de long; c'est la taille d'un homme petit. Mais l'examen du moulage et des figures jointes au livre de Berbrugger montrent que l'homme était bien musclé et que sa figure, loin d'être allongée, était de type tout opposé, aussi large que longue.

Nous arrivons ainsi à cette conclusion : le squelette trouvé n'était pas celui de Geronimo, parce qu'il a été trouvé dans une autre face que celle indiquée et parce que la majorité des caractères physiques manquent.

N'est-il pas vraisemblable même que le corps de Geronimo a disparu parce que le fort a été reconstruit ou remanié à la suite de divers bombardements dont son front de mer souffrit beaucoup, et surtout à la suite de l'explosion terrible de sa poudrière en 1681, qui détruisit quatre cents maisons en ville? Certains indices prouvent ces remaniements : le nombre des embrasures de la plate-forme, celui des casemates et l'absence de ce bloc désagrégé dans lequel, suivant Haëdo, se trouvait le corps du supplicié. On en a également une preuve dans la comparaison des croquis publiés dans la brochure de De Grammont avec un

plan cavalier d'Alger édité en 1570-1572 par Bruyne [1], où ce fort figure avec l'inscription suivante : *Castrum novum anno 1569 perfectum.* La face nord fut considérablement augmentée et reçut une forme bastionnée, tandis que, auparavant, elle était rectiligne. Donc, le squelette découvert en 1853 n'était pas celui de Geronimo, si tant est que celui-ci ait été empisé quelque part. C'était celui d'un de ces malheureux qui avaient subi ce supplice cruel, et dont les Européens ne soupçonnaient pas le nombre à cette époque.

Comment une pareille erreur a-t-elle pu se produire? Haëdo écrivait avec une parfaite loyauté. Tout au plus peut-on dire que, dans cette dernière partie de son grand ouvrage, il se proposait en même temps l'édification des fidèles. Il écrivait chez son oncle, le haut prélat sicilien. Il appartenait lui-même à l'église, il a le désir de faire tout à la fois œuvre d'historien et de missionnaire. Il cherche à exciter la compassion de ses concitoyens par le tableau des traitements cruels infligés aux malheureux captifs en Berbérie, en faisant connaître à quels dangers leur foi est sans cesse exposée. Il provoque ainsi un élan de charité chrétienne et prépare les voies à une Rédemption. M. Yver, l'érudit professeur d'histoire de la Faculté des Lettres d'Alger, a fait une observation du même genre dans son édition d'une «Rédemption à Alger, en 1713» [2].

Puis Haëdo ne savait pas le turc. Il ignorait très certainement l'inscription du fort de Bab el Oued et ne soupçonnait par l'erreur signalée plus haut sur la date de l'exécution. Trompé également de bonne foi sur les lieux de l'emmurement, il avait annoncé avec une conviction sincère les signes caractéristiques du corps et l'endroit où on le retrouverait... En 1853, on ne savait pas qu'il y eût d'autres squelettes emmurés, comme l'ont montré les démolitions ultérieures. Aussi, quand on mit au jour celui du fort des Vingt-quatre heures, et bien qu'il n'eût pas été trouvé à la place annoncée par Haëdo, on ne douta pas que ce fût celui de Geronimo. La responsabilité de cette erreur incombe tout entière à Berbrugger [3]. Il en imposa à l'opinion par l'autorité qui s'attachait à son nom et que lui valaient d'autres découvertes archéologiques à l'abri

[1] G. Bruyne, *Civitates orbis terrarum.* Coloniæ 1572-81, 4 vol. en 2 gros tomes in-fol.; Paris, Le Chevalier.

[2] *Annales universitaires de l'Algérie,* mars 1915, p. 197-225, chez Jourdan, Alger.

[3] *Geronimo, le martyr du fort des Vingt-quatre heures à Alger :* 1° La découverte de son corps; 2° Sa vie de 1542 à 1569. Pièces à l'appui, par A. Berbrugger, Alger, 1859.

de toute critique. Le plus grave, c'est qu'il entraîna la conviction de Mgr Pavy, évêque d'Alger, qui procéda en grande pompe à l'enlèvement du squelette et le fit transporter le 28 mai 1854 à la cathédrale, où, quelques années après, un monument fut élevé pour en perpétuer le souvenir. Le clergé français fut ainsi engagé dans une voie opposée à sa prudence habituelle.

Au moment où j'écris ces lignes, il me revient que la Cour de Rome a ordonné d'instruire le procès de Geronimo aux fins de canonisation. J'émets le vœu que les personnes qui en ont été chargées et dont la bonne foi est indiscutable soient mises sur leurs gardes et évitent de provoquer une décision qui rendrait l'erreur plus difficile à réparer et risquerait de soulever une polémique fâcheuse à tous les points de vue.

# L'ÉTUDE

# DES LANGUES NÉGRO-AFRICAINES[1]

## DE 1822 À 1922,

PAR

M. MAURICE DELAFOSSE.

Il est permis de dire qu'au moment où s'est fondée la *Société Asiatique*, la connaissance des langues négro-africaines était à peu près nulle. On cite un dictionnaire «français-guinéen» de 1544, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. De très rares ouvrages avaient été publiés dans la seconde moitié du XVII^e siècle sur quelques parlers des côtes de Guinée, tels qu'une grammaire en latin de la langue du bas Congo par le Père Brusciotto en 1659, un vocabulaire en allemand du dialecte fétou (Côte d'Or) par W. Müller en 1675, une grammaire en portugais de la langue d'Angola par le Père Pedro de Dias en 1697. Quelques autres travaux, datant de la même période, étaient restés à l'état de manuscrits, tels qu'un vocabulaire en français des langues ouolove, mandingue, peule, sérère, sarakollé, bagnoun et floupe, recueilli pour le compte de la Compagnie Royale du Sénégal

[1] Il n'est pas question ici des langues sémitiques parlées en Afrique ni des langues hamitiques (groupe libyco-berbère et groupe oriental ou kouchitique).

vers 1650 et publié seulement en 1845 par la *Société ethnologique* de Paris; un dictionnaire congo-français sans nom d'auteur et sans date; un dictionnaire italien-nubien composé en 1650 par Carradori di Pistoia.

Au siècle suivant parurent quelques récits de voyageurs renfermant de courtes listes de mots, puis des nomenclatures de toutes les langues alors connues ou simplement soupçonnées, dont la première ayant mentionné quelques parlers négro-africains paraît être le *Glossarium comparatum linguarum totius orbis*, publié en 1787 à Saint-Pétersbourg.

Les débuts du XIX[e] siècle virent apparaître quelques explorateurs qui, au cours de leurs voyages en Afrique, glanèrent des mots appartenant à des idiomes jusqu'alors ignorés, et ces bribes de vocabulaires, sans grande valeur en général, furent incorporées dans le fameux *Mithridates*, dont le premier volume fut publié à Leipzig en 1806 par Adelung l'aîné, le deuxième en 1809 par Vater, le troisième en 1816 et le quatrième en 1818 par Vater et Adelung le jeune. Tout ce que l'on savait en Europe en 1822 concernant les langues des noirs de l'Afrique se trouvait renfermé dans cette compilation, bien oubliée de nos jours, mais qui présentait à l'époque un intérêt réel et qui, quelques années plus tard, en 1826, fut utilisée par Balbi pour l'établissement des cinq cartes africaines de son *Atlas ethnologique*.

En réalité, et abstraction faite des travaux du XVII[e] siècle mentionnés plus haut, mais demeurés à peu près inconnus, ainsi que de quelques grammaires datant du début du XIX[e] siècle (grammaire bounda de Cannecattim de 1804 et grammaire boulom de Nyländer de 1814), tout se résumait à une quarantaine de noms de langues ou dialectes et, pour quelques-uns de ces parlers, à de courtes listes de mots plus ou moins corrects et plus ou moins bien transcrits, sans qu'aucune tentative eût été faite pour l'étude proprement dite de ces parlers

ni, à plus forte raison, pour une étude d'ensemble offrant des analogies même lointaines avec la grammaire comparée.

A partir de 1822, les contributions à la connaissance des langues nègres vont se multiplier et s'élargir peu à peu. En 1827, Mrs. Hannah Kilham publiait un assez médiocre recueil de mots en un certain nombre d'idiomes ouest-africains, dont une seconde édition, augmentée de quelques phrases simples, parut en 1821. En 1841, un vrai savant, Norris, faisait paraître à son tour une collection de vocabulaires plus étendus et mieux contrôlés et faisait réaliser un progrès sensible à la linguistique africaine.

L'état des connaissances européennes en la matière a été fort bien résumé en 1847, au congrès d'Oxford de l'*Association Britannique*, par un rapport de Latham intitulé : *On the present state and recent progress of ethnographical philology as relating to Africa alone*. La même année, Julg donnait une seconde édition de la bibliographie linguistique de Vater.

En 1849 paraissait un petit volume publié par le missionnaire Clarke sous le titre un peu long de *Specimens of dialects, short vocabularies of languages and notes of countries and customs in Africa*, où se trouvent accumulés sans ordre dix mots en deux cent quatre-vingt-quatorze langues ou dialectes, les nombres de 1 à 10 en trois cent trente-huit idiomes, vingt et un mots en trente-six langues et quelques mots et expressions en vingt autres langues, avec un index alphabétique des contrées ou villages où sont parlées ces langues et une liste des parlers africains connus de l'auteur. Il est certain que cette compilation a dû donner bien du mal au Rév. John Clarke, mais elle n'a rendu que bien peu de services. Les langues y figurent sous des noms souvent erronés, le même nom étant appliqué à des parlers très différents et le même idiome étant mentionné à diverses reprises sous des appellations dissemblables. La localisation des langues est vague et généralement

incompréhensible. Les mots cités sont orthographiés sans méthode et ne répondent pas toujours à la traduction anglaise au-dessous de laquelle ils sont inscrits.

Un travail du même genre, mais bien supérieur à tous égards et d'une autre envergure, parut cinq ans plus tard (1854) : la célèbre *Polyglotta africana* du Rév. S. W. Koelle, immense in-folio de 188 pages, véritable œuvre de bénédictin, donnant environ trois cents mots ou locutions en anglais, avec leurs correspondants en plus de cent langues ou dialectes africains que l'auteur a essayé de classer d'après leurs affinités respectives. Des notes très consciencieuses exposent la façon dont chaque vocabulaire a été recueilli, précise le degré de créance qui peut être accordé aux informateurs et indique la région d'où provenaient ces derniers. Une carte linguistique termine l'ouvrage; elle fut, à l'époque où elle parut, une révélation, et, même aujourd'hui, elle peut être considérée, dans son ensemble, comme approximativement exacte. Le système de transcription, unique pour toutes les langues étudiées, est d'une très grande précision. Les mots dont Koelle n'était pas sûr sont marqués d'un point d'interrogation. L'œuvre tout entière porte le sceau de la conscience la plus scrupuleuse. Malheureusement, elle a été faite dans des conditions très défavorables : c'est à Sierra-Leone, auprès d'esclaves libérés dont la plupart avaient quitté leur pays d'origine depuis de longues années, que l'auteur a recueilli ses cent vocabulaires; aussi n'est-il pas possible de leur accorder une confiance absolue. Néanmoins, cette publication réalisait, comparativement aux compilations antérieures, un immense progrès, parce qu'elle avait été faite par un linguiste averti. Elle fournissait des matériaux, imparfaits sans doute, mais utilisables cependant pour un premier essai de comparaison entre elles des langues négro-africaines, et surtout une base pour les chercheurs de bonne volonté qui se trouvaient en situation de pous-

ser plus à fond l'étude de l'un ou l'autre des parlers révélés par Koelle. De nos jours encore, il est bien des idiomes africains sur lesquels nous ne possédons pas d'autres renseignements que ceux qu'a fournis, dès 1854, à force de patience, ce remarquable travailleur. En matière de lexicographie africaine, Koelle fut un initiateur et un maître.

Il fut d'ailleurs autre chose. Dès 1849, il avait, sur les indications de Forbes et de Norris, étudié et publié le système d'écriture syllabique inventé et employé, pour écrire leur langue, par les Vaï de la région de Cape-Mount (Libéria et Sierra-Leone) et, l'année même où paraissait sa *Polyglotta africana*, il donnait une grammaire et un dictionnaire de la langue vaï et montrait la voie à suivre pour l'étude raisonnée des langues dépourvues de littérature écrite, en publiant toute une série de fables, contes, proverbes et récits en langue kanouri (Bornou), recueillis de la bouche d'indigènes, accompagnés d'une traduction anglaise, d'un lexique et d'une grammaire.

Tandis que Koelle inaugurait ainsi, de façon magistrale, une ère nouvelle, le docteur Barth, qui fut, lui, un initiateur et un maître en fait d'exploration africaine, recueillait au Soudan les éléments d'un monument linguistique d'un autre ordre, qui parut à Gotha de 1862 à 1866, en allemand et en anglais, sous le titre de *Sammlung und Bearbeitung Central-Afrikanischer Vokabularien* ou *Collection of vocabularies of Central-African languages*. Avec Barth, nous quittons le domaine des listes de mots pour entrer dans celui de l'étude systématique des langues. A vrai dire, ce dernier domaine n'était pas entièrement nouveau. Sans remonter jusqu'aux grammaires congolaise et angolaise du XVII<sup></sup>e siècle, des travaux de valeur avaient été publiés déjà antérieurement à 1862 : la grammaire bounda de Cannecattim (1804) et la grammaire boulom de Nyländer (1814) ont été mentionnées plus haut; il convient de signaler en outre

la grammaire ouolove de Dard (1825), les remarquables *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe* du baron Roger (1829) et la curieuse, quoique un peu fantaisiste, *Grammaire de la langue woloffe* de l'abbé Boilat (1858), les publications de Klaproth (1826) et surtout de Koelle (1854), déjà nommé, sur le kanouri, de l'Américain Wilson sur le grébo (1835 à 1843) et sur le mandingue comparé au grébo et au pongoué (1847), de Macbrair sur le mandingue (1837) et sur le peul (1854), de d'Avezac sur le yébou (1844), de Clarke, déjà nommé aussi, sur la langue de Fernando-Po (1848), de Köhler sur l'idjo de Bonny (1848), de Crowther sur le yorouba (1852), de Schlenker sur le timné (1854), de Riis sur le tchi (1854), de Krapf (1854) et d'Erhardt (1857) sur le kouafi et le massaï, de Schlegel sur l'éhoué (1856), de Zimmermann sur le gan d'Accra (1858), de C. J. Reichardt sur le peul (1859), de Schoen sur l'ibo (1861), etc., et, en ce qui concerne les langues du groupe bantou, dont l'étude était déjà fort en avance à cette époque sur celle des autres langues nègres, les grammaires tchouana d'Archbell (1837), souto de Casalis (1841), kamba d'Ewald (1876), pongoué de Wilson (1847), zoulou de Schreuder (1850), khossa-kafir d'Appleyard (1850), souahili de Krapf (1850), isoubou de Merrick (1854), douala de Saker (1855), benga de Mackey (1855), héréro de Hahn (1857), zoulou de Grout (1859) et de Colenso (même année); enfin, relativement aux langues des Hottentots et Bushmen, les travaux de Wallmann (1854-1857) et de Tindall (1857).

Ce qui distingue Barth de ses devanciers en linguistique africaine, c'est d'une part qu'il a étudié côte à côte plusieurs langues importantes — le kanouri, le téda, le haoussa, le peul, le songoï, le logone, le wandala ou mandara, le baguirmien et le màba du Ouadaï — et a fait entre elles des rapprochements ingénieux et utiles, d'autre part qu'il a conduit ses

enquêtes et ses travaux avec une méthode scientifique dont manquaient beaucoup de ses prédécesseurs. Toutefois l'on a peut-être professé pour son *Sammlung* une admiration exagérée. Comme explorateur, Barth fut incontestablement un maître. Comme linguiste, il fut loin d'être à l'abri de tout reproche et le nombre des erreurs qu'il a commises se révèle de plus en plus considérable au fur et à mesure que les langues dont il a abordé l'étude sont mieux connues. Encore a-t-il eu l'indéniable mérite d'avoir été un précurseur pour cinq au moins d'entre elles et, pour toutes, d'avoir tracé une voie dans laquelle ceux qui sont venus après lui n'ont eu qu'à le suivre.

Il avait, au cours de ses voyages, récolté un grand nombre de vocabulaires que la mort l'empêcha de publier; on les croyait perdus et l'on pensait généralement que leur disparition était une grande perte pour la science. Cependant, ils ont été retrouvés et publiés en 1912 par P. Askell Benton : leur importance et leur valeur sont loin de répondre à ce qu'on avait imaginé.

Quoi qu'il en soit et quelque mérite qu'il convienne de reconnaître à l'œuvre de Barth, ce n'était pas encore de la grammaire comparée. C'est à son contemporain, l'Anglais Bleek, qu'il faut se reporter pour l'entrée en scène de ce troisième et nouvel aspect des études de linguistique négro-africaine. En 1862 paraissait la première partie de sa *Comparative Grammar of the South-African languages,* qui a posé les principes de l'important groupe bantou; la seconde partie voyait le jour en 1869. Deux ans auparavant, en 1867, l'Allemand Steinthal avait fixé les bases d'un groupe soudanais, celui des langues dites mandé.

Un autre nom, dans cette féconde période de la seconde moitié du XIX[e] siècle, est à associer à ceux de Koelle, de Barth, de Bleek et de Steinthal : c'est celui du missionnaire anglais Schoen. Donnant un nouvel essor au procédé inauguré

par Koelle en 1854 dans ses travaux sur le kanouri, procédé sans lequel les meilleurs efforts sont condamnés à demeurer stériles, Schoen recueillit et publia des textes en abondance. Sa grammaire haoussa, parue en 1862, n'est sans doute pas la meilleure qui ait été donnée de cette langue, mais elle a l'avantage de renfermer des textes; il en publia de nouveaux dans son *Hausa reading-book* de 1877 et dans son *Appendix to the dictionary of the Hausa language* de 1888, mais surtout dans son admirable *Magana Hausa* de 1885, qui a permis aux linguistes professionnels de tous les pays d'acquérir et de communiquer de la langue haoussa une connaissance qui n'a plus aujourd'hui beaucoup de progrès à réaliser et à laquelle nous ne serions jamais parvenus sans les copieux et excellents matériaux mis à notre disposition par Schoen et, bien après lui, par les Anglais Robinson, Harris, Charlton, Miller, G. Merrick, Brooks et Nott, Fletcher, Tremearne, Rattray, Edgar et Burdon, King, les Allemands Prietze, Marré, Lippert, Mischlich, les Français Landeroin et Tilho.

Avec Schoen, la linguistique négro-africaine entre décidément dans une voie nouvelle. Le règne trompeur des simples vocabulaires est terminé, comme ceux des grammaires squelettiques et des généralisations hâtives. L'on s'aperçoit que des textes sont nécessaires et, puisqu'il s'agit de langues parlées, chacun fait de son mieux pour recueillir oralement ou pour faire écrire par quelques indigènes lettrés des récits, des contes, des fables, des proverbes, qui vont enrichir de plus en plus nos bibliothèques et fournir des matériaux solides pour l'étude raisonnée de chaque langue comme pour l'étude comparée des groupes.

Quel écart entre la connaissance des langues africaines à l'époque des dernières publications de Schoen et celle que nous constatons à l'époque actuelle! En trente-cinq ans, ce domaine de la linguistique, si négligé naguère, a fait au moins dix fois



IMPRIMERIE NATIONALE.

plus de progrès qu'il n'en avait fait en deux siècles. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter à un ouvrage qui a fait date dans l'histoire de la linguistique africaine et qui, aujourd'hui, nous apparaît bien vieilli et bien désuet, le livre de Cust sur les *Modern languages of Africa,* paru en 1883.

La partie bibliographique de cette publication offre un intérêt rétrospectif et, en quelque sorte, archéologique, du fait qu'elle présente le tableau, à peu près complet, de toute la documentation réunie, antérieurement à 1883, sur les langues de l'Afrique : les listes de mots, les numérotations en divers idiomes, les simples notes jetées en passant par les voyageurs, les compilations faites sans esprit scientifique en constituent la majeure partie, avec les références à la *Polyglotta* de Koelle ou au très médiocre recueil de Clarke. Quelques collections de vocabulaires d'une réelle valeur y apparaissent cependant, telles que celles de Koenig (1824 et 1839), de Krapf (1850 et 1860), de Baikie (1856), de Schweinfurth (1873), de Halévy (1875). Les grammaires sont relativement nombreuses; en plus de celles, citées plus haut, antérieures à l'ouvrage de Barth, on y voit mentionnés les travaux de Payne sur le grébo (1860 à 1867), de Crowther sur le noupé (1864), de Fr. Muller (1864) et de Mitterutzner (1867) sur le bari, du même Mitterutzner (1866) et de Beltrame (1880) sur le dinka, de Goldie (1868 et 1874) sur l'éfik, de M^gr^ Kobès sur le ouolof (1869), du Père Lamoise sur le sérère (1873), de Leo Reinisch sur le baria (1874), le nouba (1879) et le kounama (1881), de Faidherbe (1875) et de C. A. L. Reichardt (1876) sur le peul, de Christaller sur le tchi (1875), de Lepsius sur le nouba (1880), de l'abbé Bouche sur le yorouba (1880), du Père Courdioux sur le dahoméen (1881). On y relève aussi, à côté des ouvrages de Barth et de Steinthal, les publications de Munzinger sur les langues de l'Afrique Orientale (1864) et de Fr. Müller sur les langues krou (1877)

et sur les langues du haut Nil (1877 et 1879). Enfin la bibliographie du groupe bantou s'enrichit, en dehors des ouvrages de Bleek, des travaux d'ensemble de Fr. Müller (1877) et de Büttner (1881) et des études spéciales de Steere sur le chambala (1867), le souahili (1870, 1875 et 1882), le yao (1871) et le kondé (1876), du Père Le Berre sur le pongoué (1875), de Procter et Blair (1875) et de Riddel (1880) sur le nganga, d'Endemann sur le souto (1876), de Maples sur le lomoué (1880), de C. T. Wilson sur le ganda (1882), de Woodward sur le bondeï (1882), auxquelles il faut ajouter les grammaires hottentotes du comte de Charencey (1864) et de Hahn (1871). Cette liste, dont ne sont reproduits ici que les noms les plus saillants, est loin d'être négligeable; mais combien elle est courte, comparée à celle qui pourrait être établie des ouvrages publiés de 1883 à nos jours! Dès 1893, d'ailleurs, Cust était obligé de donner à son livre un fort supplément.

Sa classification offre beaucoup moins d'intérêt que sa bibliographie. A l'époque où elle parut, il sembla qu'elle réalisait un progrès sensible sur les tentatives antérieures, mais, à la lumière de la science actuelle, elle apparaît remplie d'erreurs dont certaines sont imputables à l'insuffisance de la documentation que possédait Cust et dont d'autres sont moins aisément explicables. C'est ainsi qu'il range parmi les langues hamitiques, avec le saho et l'agaou, le baria et le kounama, sur lesquels il avait pourtant les travaux de Reinisch et qui sont des langues nègres du même groupe que le nouba. Il a inventé le fameux groupe « nouba-foula », qui peut se soutenir peut-être du point de vue anthropologique — bien que ce ne soit pas certain — mais qui n'a absolument aucune consistance au point de vue linguistique; on y trouve appariées des langues n'ayant pas entre elles d'autre lien que d'appartenir à la grande famille négro-africaine — dont il les exclut, du reste, — et il n'y a nulle raison de ranger dans un même groupe le nouba,

le massaï, le berta (dialecte dinka), le nyamnyam ou zandé et le peul, qui sont les prototypes de cinq groupes tout à fait distincts, tandis qu'il aurait convenu de placer sous une même étiquette le nouba et le kanouri, sous une autre le massaï et le bari, sous une troisième le berta et le chilouk, sous une quatrième le zandé et le banda, sous une cinquième le peul et le sérère. On se demande également pourquoi il a classé cette dernière langue et ses parentes pêle-mêle avec les langues mandé, qui en diffèrent essentiellement; pourquoi il n'a pas distingué les langues krou du groupe renfermant le tchi et l'éhoué, ni de celui si spécial des langues voltaïques, ni de celui que représente le yorouba. Il a d'ailleurs scindé en trois ce dernier groupe, mettant dans une section le yorouba, dans une autre l'izékiri ou dyékri (qui n'est qu'une variété du yorouba et qu'il place avec l'idjo, lequel constitue un groupe à part) et dans une troisième l'éfik et d'autres parlers proches du yorouba. Le songoï, le haoussa, le kanouri, le baguirmien, qui relèvent de quatre groupes distincts, sont rangés ensemble dans un même sous-groupe, comme le bari, le chilouk et le bongo, qu'il aurait fallu classer sous trois étiquettes différentes. L'ensemble forme une mosaïque plus confuse encore que celle de Koelle, que, comme Barth, Cust critique avec trop d'âpreté. Seul, son groupe bantou — dont il fait à tort une «famille» qu'il oppose au «groupe nègre» — est à peu près irréprochable, encore qu'il y ait fait entrer des langues de l'Est Africain et des langues du Cameroun qui ne sont point bantou.

Cependant, c'est cette classification plus que médiocre qui a fait autorité en bien des milieux jusqu'en ces dernières années. A vrai dire, de 1884 à 1910, on s'est surtout préoccupé de combler les lacunes considérables qui existaient dans la connaissance des langues négro-africaines considérées chacune en elle-même. La plupart de ces vides ont été remplis par des

grammaires, des dictionnaires et surtout des textes nombreux, colligés et transcrits avec soin, ainsi que par des notes et des vocabulaires se rapportant à des idiomes dont, auparavant, on ne soupçonnait pas l'existence. Il ne se passe guère d'année, à présent encore, qui ne nous révèle une langue négro-africaine jusque là inconnue. De plus, l'on s'est mis à traiter, soit pour un parler particulier, soit pour un ensemble d'idiomes, des questions spéciales d'ordre phonétique ou grammatical, telles que les mutations de certains phonèmes, le rôle des pronoms, la formation du pluriel, etc.

Il est matériellement impossible de relater ici les titres ou seulement les noms des auteurs des innombrables publications en toutes langues qui ont tellement accru nos connaissances en matière de linguistique négro-africaine depuis l'apparition du travail de Cust. Anglais, Allemands et Français, aidés de quelques Belges, Italiens, Portugais et même de quelques indigènes africains, ont rivalisé de zèle. L'œuvre de nos compatriotes, qui, au début, semblait noyée dans celle des Anglais, s'est manifestée l'une des plus abondantes et des meilleures, quoique la plus élémentaire justice nous oblige à signaler l'effort vraiment remarquable et fécond accompli en Allemagne durant la même période.

C'est à des Anglais que nous sommes redevables des principaux matériaux concernant le massaï et les parlers voisins, les nombreux idiomes du bas Niger, de la Bénoué et du Calabar, plusieurs langues proches parentes du haoussa et paraissant être demeurées à un stade plus ancien, puis le timné, le mendé et d'autres parlers du Sierra-Leone, quelques langues du groupe voltaïque et de nombreux dialectes bantou.

Ce sont des Allemands qui nous ont révélé le groupe des langues à classes nominales du Kordofan et qui ont étudié le plus à fond l'éhoué et plusieurs autres parlers du Togo, le chilouk et divers idiomes du haut Nil, ainsi que beaucoup de

langues et dialectes bantou du Cameroun, du Sud-Ouest Africain et de l'Afrique Orientale. L'étude du zandé a été parachevée par des Italiens et surtout des Belges.

C'est un Français, Henri Gaden, qui, d'abord dans une note publiée en 1908 par le *Journal Asiatique*, puis surtout dans deux remarquables volumes parus en 1913 et 1914, a fixé définitivement le système grammatical, si longtemps controversé, de la langue peule. Ce sont deux Français, Landeroin et Tilho, qui ont donné en 1909-1910 ce qui a été fait de mieux sur la langue haoussa. Ce sont deux Français encore, le Père Hacquard et Dupuis qui, ensemble en 1897, le second en 1911 et 1917, ont déterminé les principes de la langue songoï. Ce sont des missionnaires français — le Père Abiven, Mgr Bazin et surtout le Père Sauvant — qui nous ont donné les meilleurs traités de la langue mandingue. Ce sont des Français aussi qui ont les premiers révélé l'existence du très important groupe des langues voltaïques et qui ont publié les travaux les mieux faits et les plus complets sur le ouolof, le sérère, le diola, le soussou, le néouolé et l'ensemble des langnes krou, l'agni, le dahoméen, le mossi, le sénoufo, le baguirmien, le banda, le mandjia, le banziri, le sango, le fang, le pongoué, le loango, le téké et plusieurs langues de l'Afrique du Sud et de l'Afrique Orientale. C'est une Française enfin, Mlle Homburger, qui a reconstitué la phonétique historique du bantou (1913) et qui a posé les premiers jalons de la voie conduisant à reconnaître l'unité de toutes les langues nègres : soudanaises, guinéennes et bantou.

Le domaine de la grammaire comparée, qui, au début du XXe siècle, était encore à peu près vierge, sauf pour ce qui est du groupe bantou, a été sérieusement exploré et défriché au cours des vingt dernières années. Reprenant les travaux déjà anciens de Bleek (1862-1869) et ceux plus récents de Kolbe (1888) et de Torrend (1891), l'Anglais Madan (de 1904 à

1915) et les Allemands Meinhof (de 1899 à 1906), Finck (1908), Endemann (1911) et von der Velden (1914) ont achevé la grammaire comparée des langues bantou qui, après le travail déjà mentionné de M<sup>lle</sup> Homburger, peut être considérée comme acquise. Il convient de signaler, à ce propos, les services rendus en la matière par la *Polyglotta africana orientalis* de Last (1885) et surtout par les très abondantes contributions fournies à diverses reprises depuis 1886 et tout récemment encore (1919, 1920 et 1921) par Sir Harry Johnston.

Nous sommes beaucoup moins avancés en ce qui concerne les langues nègres non-bantou. Tandis que les Français se contentaient pour la plupart d'accumuler des matériaux et de suggérer de timides hypothèses, estimant les affirmations prématurées, de savants linguistes allemands se montrèrent plus hardis. En 1911, Westermann, auteur de travaux de premier ordre sur plusieurs parlers de la Guinée, du Soudan et de l'Afrique Orientale, entreprenait une étude comparée des langues qu'il appelle «soudanaises» et cherchait à démontrer l'unité d'origine de l'ensemble des idiomes parlés des côtes de la Guinée jusqu'au Nil et au delà, par une comparaison méthodique de huit de ces idiomes : l'éhoué, le tchi, le gan, le yorouba, l'éfik, le kounama, le nouba et le dinka. Il est permis de lui reprocher de n'avoir fait porter son enquête que sur quatre groupes (l'éhoué, le tchi et le gan appartenant à un même groupe, le yorouba et l'éfik à un autre, le kounama et le nouba à un troisième) et d'avoir laissé de côté les douze autres groupes du Soudan et de la Guinée ou de n'y avoir fait que des allusions fragmentaires. Dans ces conditions, on peut trouver exagérée sa prétention d'avoir voulu reconstituer un ancien soudanais commun, d'autant plus que l'on se demande pourquoi il exclut de sa famille «soudanaise» le peul, le haoussa et le massaï.

L'explication de ce triple rejet fut fournie l'année suivante

(1912) par l'ouvrage de Meinhof sur les langues des Hamites. L'école allemande, dont Meinhof est le chef justement estimé et dont Westermann est l'un des principaux représentants, range le peul, le haoussa et le massaï — avec le hottentot — dans une famille qualifiée de «hamitique» et comprenant d'autre part le berbère, le bédja, le bilin, le somali, etc. Or, si quelques particularités du haoussa (notamment ses pronoms de la 2e personne et son pronom féminin de la 3e personne du singulier) ont pu conduire à le rapprocher de certaines langues dites hamitiques, il se trouve que ces particularités sont communes à des langues incontestablement nègres, comme le bola ou bolantchi entre autres, et le fait que, par ailleurs, ces langues forment avec le haoussa un groupe à caractères linguistiques franchement nègres doit faire écarter le haoussa du groupe dit hamitique. Quant au peul et au massaï, langues à classes nominales bien nettes, rien absolument n'autorise à les distraire de l'ensemble des langues négro-africaines, comprenant les parlers du groupe bantou. Des réserves sont à faire en ce qui concerne le hottentot. Toujours est-il qu'il n'est pas possible de suivre Meinhof et Westermann dans leur essai de classification, bien que leurs travaux aient un réel mérite et que, en suscitant la discussion, ils aient fait réaliser à la science un indéniable progrès,

Du côté anglais, F. W. H. Migeod a réuni en 1911-1913 un grand nombre de matériaux se rapportant à l'étude comparée des parlers ouest-africains. Miss Alice Werner a entrepris en 1915 un classement de toutes les langues africaines et Sir Harry Johnston (1919-1921) tend à ramener au groupe bantou quantité de langues qui s'en rapprochent assurément, mais seulement dans la mesure où la plupart des langues négro-africaines non-bantou se rapprochent des langues négro-africaines bantou.

L'école française, s'inspirant à la fois des découvertes et des

erreurs de l'école allemande et des linguistes anglais, s'est décidée à dire son mot à son tour. Elle prépare en ce moment les éléments d'une étude d'ensemble de toutes les langues qu'elle appelle «négro-africaines». L'auteur de ces lignes, à la suite d'un examen attentif portant à la fois sur le vocabulaire, la phonétique, la morphologie et la syntaxe de quatre cent vingt-cinq langues non-bantou et de l'ensemble des parlers bantou, est arrivé à conclure à la parenté de toutes les langues qui sont parlées en Afrique par des popnlations nègres ou négroïdes et qui lui paraissent constituer une famille linguistique unique, se divisant en dix-sept groupes dont l'un est le groupe bantou, déjà isolé et bien connu, et dont les seize autres se partagent les quatre cent vingt-cinq langues parlées du Sahara aux abords de l'Équateur, les parlers des Hottentots, des Bushmen et des divers groupements de négrilles étant provisoirement laissés à part. Les premiers résultats de cette enquête, qui n'est pas encore complètement terminée dans ses détails, seront publiés dans un ouvrage sur *Les langues du monde,* qui paraîtra prochainement sous la direction du professeur Antoine Meillet.

Ces résultats ne prétendent pas à être définitifs et doivent être considérés seulement comme une indication, ou comme un canevas, sur lequel une grosse besogne de mise au point est réservée aux travailleurs de l'avenir.

Il ne faut pas oublier en effet qu'à de très rares exceptions près, notre documentation sur les langues négro-africaines est uniquement contemporaine, qu'elle est douteuse en bien des cas et qu'elle est de toute manière incomplète, puisqu'il est encore un nombre appréciable de ces langues dont nous ne savons guère autre chose que le nom et qu'il en est certainement dont nous ignorons même l'existence. Dans ces conditions, la meilleure des grammaires comparées, si elle se pique d'être consciencieuse, est condamnée à se cantonner longtemps encore dans le domaine des probabilités ou des simples hypothèses.

# ALPHABETS MAGIQUES ARABES

(DEUXIÈME ARTICLE),

PAR

M. CASANOVA.

Dans un numéro précédent du *Journal asiatique* (juillet-septembre 1921, p. 54), je terminais un premier article en proposant une interprétation de deux formules cryptographiques attribuées au fameux soufi al Ḥallâdj et je demandais que M. Massignon, le savant éditeur des œuvres de ce personnage, donnât son avis autorisé sur ce point. Voici la lettre qu'il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

Paris, 30 décembre 1921.

Lorsque vous m'avez communiqué en juin votre déchiffrement de la formule chiffrée des *Ṭawâsîn* (chap. x, § 21), je vous avais écrit tout de suite qu'il me paraissait bien que vous aviez trouvé la clef.

Votre article exposant plus en détail la méthode inductive employée (p. 48-49, 53-54) me permet de vous confirmer ma première impression.

L'analyse indéterminée des deux formules ne pouvait rien donner, le calcul montrant que le nombre des combinaisons possibles dépassait toute proportion raisonnable. La solution devait donc se trouver par induction, au moyen de la seconde formule, la moins altérée. J'avais entrevu «*biḥaqq Ṭaha*» et je m'étais arrêté là, pensant que la fin de la formule reproduisait ces trois mots à l'envers, bizarrerie qui m'avait fait suspendre là mon essai de déchiffrement. Vous avez montré qu'il fallait

lire cette fin «*wa Tâ Sîn*» et le sens s'éclaircit. Par une seconde induction vous avez supposé que la première formule devait contenir tout simplement la *basmalah*.

En fait votre déchiffrement coïncide si rigoureusement avec l'intention maîtresse de l'ensemble des *Ṭawâsîn* que je n'hésite pas à le considérer comme exact. *Biḥaqq Ṭaha wa Ṭâ Sîn* = «par la réalité (= le sens réel) des lettres *Ṭaha* et *Ṭâ Sîn*». L'expression *biḥaqq* est spécifiquement hallagienne (voir *Quatre Textes*, p. 24, 25, 26 et n. 2; et *Passion*, p. 202, n. 3, pour la critique qu'en firent des hanéfites); elle vise la valeur réelle, la signification spirituelle de la chose, par opposition à *ism*, le nom apparent, la silhouette externe. Dans cette partie des *Ṭawâsîn*, al Ḥallâj veut montrer que l'union mystique n'est réalisable que grâce à une intervention divine transcendante et que, ni la prédication de Satan [s'attachant, devant les Anges, à adorer Dieu seul, au point de lui désobéir en refusant de se prosterner devant Adam], ni la prédication de Moḥammad [affirmant, devant les hommes, que Dieu seul est adorable], ne nous permettent d'accéder à l'union mystique. Or Ṭaha, dans l'exégèse commune, désigne Moḥammad, et *Ṭâ-Sîn*, je l'ai montré, est l'anagramme de *Sî-ṭân*, Satan. On peut donc traduire «par la réalité [restreinte] qu'atteignent l'apostolat de Moḥammad et celui de Satan»; et, comme vous le verrez dans ma traduction *in extenso* des *Ṭawâsîn* (*Passion*, p. 884), votre déchiffrement du paragraphe 21 s'intercale exactement dans le développement de la pensée.

Pour la première formule, j'admets, comme vous, qu'il faut y chercher la *basmalah*. Mais au moyen de quel alphabet? Je ne suis pas assez familiarisé avec les conventions des alphabets magiques arabes pour proposer une solution. Il n'est évidemment pas impossible *a priori* que la première formule soit chiffrée dans un autre alphabet que la seconde.

A cette lettre si intéressante, je voudrais ajouter quelques mots :

1° L'alphabet que j'attribue à la première formule n'est autre, en réalité, que celui de l'écriture arabe ordinaire, présenté seulement sous une forme un peu déroutante par la ligne horizontale qui réunit tous les caractères, par l'absence de toute ligature entre les lettres et de toute séparation entre les mots, par la sécheresse des traits, etc. Il peut donc y avoir

eu intention particulière de l'adopter pour représenter la formule musulmane *ordinaire.* Au contraire, pour la formule *spéciale,* réservée aux initiés, un autre alphabet plus mystérieux devait paraître mieux indiqué. Mais il y a là des nuances peut-être trop subtiles, et on peut admettre que, dans les manuscrits des *Ṭawâsîn,* ce sont des altérations dues aux copistes qui ont défiguré les traits de la première formule et que, dans l'original, ces traits appartenaient à l'alphabet en chiffres.

2° M. Massignon a eu l'amabilité de me signaler dans la compilation intitulée *al Kachkoûl*[1] d'autres exemples de cryptographie arabe avec leurs clefs. Je voudrais profiter de cette occasion pour les signaler, à mon tour, aux lecteurs du *Journal* avec quelques observations.

P. 94, le texte est ainsi conçu :

(كلمات ابجد) ثمانية اربعة رباعية الحروف واربعة ثلاثية ولكل كلمة رقم هندى على الترتيب ولكل حرف من كل كلمة رمز سندى فللحرف الاول سا وللثانى ل وللثالث ما وللرابع ا لكنا نكتفى عن رقم الكلمة الاولى بصفر ان قصد حرف تاليها وبرمز حروفها ان قصد حرفها ونجعل رقم متلو كل كلمة دالا عليها متصلا رمز حرفها المطلوب بالرقم المذكور فعلامة الالف سا وعلامة الدال ا وعلامة الواو ل وعلامة الكاف ـا يوصل رمز كل منها برقم متلو كلمته وعلامة الفاء عا كما عرفت فتكتب احمد هكذا سا ـح ٣ ا وتكتب على هكذا عل سل ٢ وتكتب جعفر هكذا عا عل ء ا ل وتكتب غانم هكذا لا سا ٣ ٣ لان متلو كلمة العين المعجمة

[1] Éd. du Caire, 1329 Hég., p. 94, 135, 238-239, 353. Sur l'auteur Bahâ ad dîn Mouḥammad al 'Amoulî (953-1030), voir Brockelmann, *Gesch. arab. Lit.*, II, 415. M. Massignon a eu l'amabilité de me prêter son propre exemplaire pour me permettre cette étude.

سابعة الكلمات ومن هذا يظهر انه لايحتاج الى رقم الكلمة الثامنة كما لا
حاجة الى رقم الكلمة الاولى ان قصد حرفها اذ الثامنة غير تالية واذا
تمت الكلمة فيمد حرفها الاخر السندى ليحصل الاطلاع على اخر
الكلمة ولا يخلط بما بعدها اللهم الا ان يكون فى اخر السطر فتكتب
زيد بن خالد هكذا أ ٢ ا ل ٣ لّ سا سل ا

Ce texte ayant des parties un peu obscures et les exemples donnés étant évidemment altérés pour quelques caractères qui ne répondent pas à la théorie énoncée, je crois devoir, avant d'en donner la traduction, présenter le tableau des valeurs de l'alphabet arabe conformément à la théorie telle que je l'ai comprise. Ce tableau comprend les lettres arabes distribuées en huit groupes factices, suivant le système dit de l'*aboudjad* (conforme à l'ordre de l'alphabet hébraïque complété par les lettres spéciales de l'alphabet arabe)[1]. A chaque lettre répond une colonne verticale marquée des majuscules de l'alphabet européen et une colonne horizontale marquée d'un de nos chiffres usuels, que nous appelons arabes et que les Arabes appellent indiens. Ainsi l'*alif* ا sera représenté par A, le *bâ* ب par B, le *djîm* ج par C, le *dâl* د par D, le *hâ* ه par $A_1$, le *wâw* و par $B_1$, le *zâ* ز par $C_1$ et ainsi de suite. L'auteur nous explique que le zéro n'est pas tracé et que le n° 1 est donné au second groupe, le n° 2 au troisième, etc. Les quatre premières lettres n'ont donc qu'un zéro virtuel, si je puis dire, et se réduisent à A, B, C, D; la numérotation réelle ne commence qu'avec le second groupe. Ces préliminaires étaient nécessaires, je crois, pour rendre possible une traduction.

(1) أَبْجَد هَوَز حُطِيَ كَلَمُنَ سَعْفَصْ قُرِشَتْ ثَخَذْ ضَظَغْ. Voir S. de Sacy, *Grammaire arabe*, 1re éd., Paris, 1810, I, p. 10; 2e éd., Paris, 1831, I, p. 8.

| | D | C | B | A | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ا ب ج د | ا̥ | ما | ل | سا | | 0 |
| ه و ز | ¯ا̥ | ¯ما | ¯ل | ¯سا | ١ | 1 |
| ح ط ى | ٢ا̥ | ٢ما | ٢ل | ٢سا | ٢ | 2 |
| ك ل م ن | ٣ا̥ | ٣ما | ٣ل | ٣سا | ٣ | 3 |
| س ع ف ص | ٤ا̥ | ٤ما | ٤ل | ٤سا | ٤ | 4 |
| ق ر ش ت | ٥ا̥ | ٥ما | ٥ل | ٥سا | ٥ | 5 |
| ث خ ذ | ٦ا̥ | ٦ما | ٦ل | ٦سا | ٦ | 6 |
| ض ظ غ | ٧ا̥ | ٧ما | ٧ل | ٧سا | ٧ | 7 |

Mots de l'*aboudjad*. — Ils sont huit : quatre de quatre lettres, quatre de trois lettres. A chaque mot est un chiffre indien suivant l'ordre (numéral) et à chaque lettre un sigle رمز sindì. Ce sont : pour la première lettre سا, pour la seconde ل, pour la troisième ما, pour la quatrième ا̥. Mais nous nous contenterons, pour le chiffre du premier mot, de o, par rapport à la lettre du mot suivant et du sigle de ses lettres par rapport à sa propre lettre[1]. Le signe de l'*alif* sera donc سا, du *dâl* ا̥, du *wâw*

[1] En d'autres termes, le premier mot n'aura pas de chiffre et ses lettres seront représentées par leurs sigles respectifs. Il n'y aura de chiffre que pour les mots suivants.

ق, du *kâf* ك; le sigle de chacune de ces lettres se joignant au chiffre du mot suivant. De même, le signe du *fâ* sera, comme tu le sais, ١ـعـ. Tu écriras donc Aḥmad ainsi : ١ ٣ ح ـسـ, ʿAlî : ٢ ـسـ ـعـ, Djaʿfar : ق ١ ـعـ ـعـ ـعـ, Ghânim : ٣ ٣ ـسـ ٧ parce que le mot qui précède celui où est le *ghaïn* est le septième [donc le *ghaïn* comporte le chiffre sept ٧].

Il est évident d'après cela que l'on n'a pas besoin du chiffre du huitième mot, de même qu'on n'a nul besoin de celui du premier mot par rapport à sa lettre; en effet le huitième n'a pas de suivant, comme le premier n'a pas de précédent.

Le mot achevé, sa dernière lettre prolonge le [sigle] sindî de façon à arriver jusqu'à la fin du mot et à ne pas se mêler à ce qui est après, ô mon Dieu! si ce n'est à la fin de la ligne. C'est ainsi que tu transcriras Zeïd (i)bn Khâlid : ١ ـسـ ـسـ ق ٣ ل ١ ٢ ١.

J'avoue que je ne m'explique pas très bien la dernière phrase et que l'exemple, tel qu'il est donné dans l'édition, n'y répond en rien. En effet, pour être probant, il devrait offrir une séparation entre les trois mots qui forment le groupe transcrit en chiffres et sigles, et rien ne permet de reconnaître cette séparation. D'autre part, comment prolonger un sigle comme ١, et comment les sigles indiqués pourraient-ils se mêler aux autres, puisque, par leur nature, ils ne se prêtent à aucune ligature? Contentons-nous de savoir qu'il y a une manière de distinguer la fin des mots.

Si l'on compare les exemples donnés avec le tableau que j'ai dressé, on verra qu'il y a des divergences assez marquées. Je vais essayer de les expliquer, en me servant pour plus de clarté des notations par majuscules latines jointes aux chiffres européens qui résultent du tableau.

Les quatre sigles qui répondent à A, B, C, D me paraissent dérivés du syriaque nestorien. D en effet répond tout à fait à la lettre ؋, caractérisée par le point en-dessous. Quant à A, je crois que sa véritable forme est ـ et non ـسـ; on la retrouve en effet dans le *kâf* qui s'écrit ك, dans lequel le *maddâ* me paraît

une altération du haut du chiffre ٣; voir dans le tableau : A 3. Cette forme ∟ appartient au nestorien archaïque[1]. Quant au B, il répond au nestorien ܕ, ramené au ل arabe, par une altération assez compréhensible. Il y a, j'en conviens, plus d'écart entre ـا et ܣ[2].

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il faut remarquer que C et D peuvent se confondre, si on néglige dans C la ligature entre le petit cercle et le trait vertical. C'est ainsi que, dans les précédents exemples, nous voyons le م de احمد représenté par D 3 au lieu de C 3; de même dans غانم. Dans ce même mot, le ن est représenté par ٣ sans petit cercle au-dessous, contrairement à la théorie (D 3). Le sigle de و est représenté par ل surmonté d'une petite croix qui représente le chiffre ١. J'ai conjecturé que la vraie forme était celle du chiffre ١ couché horizontalement. Nous retrouverons la même petite croix pour le signe de ز, mais ce dernier (C 1) a été confondu avec D 1 qui, d'ailleurs, n'existe pas, le groupe n° 1 ne comportant que trois lettres. C'est encore un exemple de la confusion des sigles C et D. Il est possible cependant que, dans les groupes de trois lettres, la colonne D soit réservée à la dernière lettre et que ce soit la colonne C qui doive être supprimée. C 1, C 2, C 6 et C 7 n'auraient pas de lettre correspondante.

Dans احمد, le ح a été transcrit sous sa forme arabe précédée d'un petit trait horizontal. C'est évidemment une distraction de l'auteur ou du copiste, car cette forme ne répond en rien à celle du tableau (A 2). Le petit trait horizontal semble confirmer mon point de vue que le sigle de A est l'ancien nestorien ∟ et la forme rectifiée de A 2 serait ٢_. Nous manquons, pour fortifier cette conjecture, d'autres exemples de ce sigle.

Le ن isolé ou celui de جعفر est mis, non sans incorrection,

[1] Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, II, Paris, 1872, pl. 5.

[2] Id., *ibid.*, 3e colonne, forme intermédiaire.

sous la forme D 4 alors qu'il répond à C 4. C'est encore une confusion de D et de C. De même le غ de غانم devrait répondre à C 7 : il est traité comme D 7, dans lequel le petit cercle inférieur ferait corps avec le chiffre ٧, d'où la forme ﻻ qui appartient à l'écriture arabe.

Pour le groupe 5, nous ne disposons que de ر (B 5) qui est représenté par ل surmonté d'une croix, ce qui le fait confondre avec و (B 1). Je pense que cette croix est une altération du chiffre ٥ placé au-dessus des sigles comme le chiffre ١.

Malgré les incertitudes causées par ces incorrections et l'absence de près de la moitié des lettres, je crois que mon tableau concorde suffisamment avec les exemples donnés et les explications du texte.

Le même ouvrage contient également à la page 135 des groupes cryptographiques qui répondent aux douze mois syriens. Le texte y est très embrouillé et la liste des mois est mal à propos coupée par un texte obscur qui ne m'a pas paru s'y rapporter. Je reproduis seulement le tableau des mois, leur valeur chiffrée et l'explication qui s'y rapporte.

تشرين الاول   تشرين الثانى   كانون الاول   كانون الثانى   شباط

لاتز ده   ل بطدر   لابطلدح   لالماط   كح الب لح ى

اذار   نيسان   ايار   حزيران   تموز   اب   ايلول

لابالطع   لكاكوها   لاعلا   لكيبب   لايزيبح   لاعالرد   لعلبه

الرقم الاول لعدد ايامه والاخر لكون الشمس فى اوله فى اى برج والاوسطان [1] لدرجتها ودقيقتها والله تعالى اعلم اول تشرين اول سنتهم واوله فى هذا الزمان اول وسط الميزان

[1] Le texte porte : والاوسط ان.

Les quelques mots d'explication qui suivent ce tableau permettent de l'établir ainsi, en corrigeant les fautes évidentes qui se sont glissées dans les nombres des degrés des signes du zodiaque.

| NOM DU MOIS. | NOMBRE DE JOURS. | DEGRÉS et MINUTES. | SIGNES du ZODIAQUE. | NOM DU MOIS. | NOMBRE DE JOURS. | DEGRÉS et MINUTES. | SIGNES du ZODIAQUE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tichrîn 1er. | 31 | 17° 4′ | Balance. | Nîzân.... | 30 | 21°28′ | Bélier. |
| Tichrîn 2e. | 30 | 19° 4′ | Scorpion. | Ayâr..... | 31 | 18°30′ | Taureau. |
| Kânoûn 1er. | 31 | 19°34′ | Sagittaire. | Ḥazîrân... | 30 | 20°12′ | Gémeaux. |
| Kânoûn 2e. | 31 | 20°41′ | Capricorne. | Tamoûz... | 31 | 17°12′ | Écrevisse. |
| Chabâṭ... | 28 | 22°38′ | Verseau. | Ab...... | 31 | 18°37′ | Lion. |
| Adâr..... | 31 | 11°39′ | Poissons. | Iloûl..... | 30 | 18°32′ | Vierge. |

Les premiers chiffres indiquent le nombre de jours, les derniers dans quel signe du Zodiaque est le soleil au commencement du mois : les deux groupes du centre donnent les degrés et les minutes. Et Dieu est le plus savant ! Le premier de Tichrîn 1er est le premier jour de leur année et c'est à notre époque, au début de la moitié de la Balance.

J'ai dû rectifier les chiffres des degrés : ainsi, pour Tichrîn 1er, au lieu de : تز = 407, il faut évidemment : يز 17; pour Tichrîn 2e et pour Kânoûn 1er, بط doit être lu يط; pour Kânoûn 2e, ل 30 doit être remplacé par ك 20, un signe ne pouvant avoir plus de 30°: pour Chabâṭ, il faut supprimer ا et remplacer ل par ك comme plus haut; pour Adâr, écrire يا au lieu de با [1]. Pour Ayâr, Ab et Iloûl, le nombre des degrés est représenté par ع 70, ce qui est impossible; je propose de lire : ح 18.

Les lettres qui représentent les signes du Zodiaque me paraissent avoir été toutes plus ou moins altérées. Je crois en effet qu'elles doivent en principe être les lettres terminales du

[1] Comme ce nombre est beaucoup plus faible que les autres, il vaudrait peut-être mieux lire : كا 21.

nom arabe. Or cela ne se vérifie que deux fois, comme cela résulte du petit tableau suivant :

| NOM ARABE DU TEXTE. | LETTRE TERMINALE. | LETTRE DU TABLEAU. | NOM ARABE DU TEXTE. | LETTRE TERMINALE. | LETTRE DU TABLEAU. |
|---|---|---|---|---|---|
| الميزان | ن | ة | الحمل | ل | ها |
| العقرب | ب | ز | الثور | ر | ا |
| القوس | س | ح | الجوزا | ا | ب |
| الجدى | ى | ط | السرطان | ن | ج |
| الدلو | و | ى | الاسد | د | د |
| الحوت | ت | ع | السنبلة | ة | ة |

Remarquons d'autre part, que si nous partons du Taureau, les lettres du tableau paraissent suivre l'ordre numérique : ا ب ج د ة و ز ح طى يا يب avec les altérations suivantes : un second ة au lieu de و, ع pour يا et ها pour يب. Même, dans cette hypothèse, il faudrait, je pense, décaler d'un rang toutes les lettres, le n° 1 devant être reporté au Bélier الحمل qui commence la série des signes dans le Zodiaque arabe identique au Zodiaque grec.

Je laisse au lecteur le soin de décider, en l'état d'incorrection de ce texte, quelle est la meilleure interprétation.

P. 238 et 239, le *Kachkoûl* donne, en transcription chiffrée, la valeur de quelques mots arabes : الحس ٦٨٣١, المشترك ٢٢۴٣۴٣١, اليقظة ٥٩١١٣١, النوم ۴٦٥٣١, المنام ۴١٥۴٣١, عالم ۴١٣٧ (qu'il faut écrire : ۴٣١٧), بصورة ٥٢٦٩٢.

Comme on le voit, ces transcriptions sont conformes à l'alphabet chiffré que j'ai présenté dans mon article précédent[1]. Il n'y a pas lieu de s'arrêter.

[1] *Journal asiatique, loc. cit.*, p. 47-50. Je profite de l'occasion pour signaler que cet alphabet, ce qui m'avait échappé, figure dans la liste de Hammer (*Ancient alphabets*, p. 6, 7 et 8).

P. 353 figurent encore quatre transcriptions du même genre : مغايرة ٥٣١١١ (qu'il faut corriger en : ٥٢١١١٤), لجميع ٧١٤٣٣, للظهور ٢٦٥٩٣٣, الظهور ٢٦٥٩٣١.

Des quatre passages du *Kachkoûl* que nous avons analysés, le premier seul nous apporte quelque chose de nouveau. Le second ne paraît pas comporter de cryptographie proprement dite ; les troisième et quatrième ne font que confirmer les résultats déjà acquis.

M. Massignon me signale encore un texte fort curieux, qui contient, je crois, la véritable clef de la cryptographie chiffrée. Il est tiré d'un livre intitulé : *Les difficultés des sciences*, مشكلات العلوم, commencé par Mollâ Mahdî ibn Aboû Dharr an Nahrâķî et terminé par son fils Mollâ Mouḥammad ibn Aboû Mouḥammad Mahdî. Cet ouvrage a été lithographié à Téhéran le 20 Chawwâl 1321 (= 10 janvier 1904). Le passage suivant se trouve p. 265-266 :

(en marge :) فى الخط مرموز رسمه
فائدة اعلم ان لبعضهم طريق
مستحدث فى رسم الخط يكتبون
بها بعض ما لا يريدون ان يطلع
فيه جميع الاشخاص وقد كتب
بهذا الطريق شيخنا البهائى ره
فى الكشكول بعض الكلمات وطريقه
ان يرسم خط عرضى وعلى فوقه
الرقوم الهندسة [1] لكل حرف رقم

Sur une cryptographie. Utilité. Sache que quelques-uns ont inventé un procédé d'écriture dont ils se servent quand ils ne veulent pas être compris de tout le monde. Notre cheïkh al Bahâï l'a employé dans le *Kachkoûl* pour quelques mots. Voici ce procédé.

On trace une ligne horizontale et au-dessus, les chiffres de géométrie [1], chaque lettre ayant un chiffre correspondant à sa

[1] Il faudrait : الهندسية ou, peut-être, الهندية «les chiffres indiens».

يساويه فى العدد فعلامة احادها
الا يصل الى الخط العرضى وعلامة
عشراتها ان يصل اليه ولا يتجاوز عنه
[renvoi en m. : مائها يتجاوز عنه]
واما الالف فله حرف واحد وهو
ايضا يكتب متجاوزا ويفرق بينه
وبين الماء بقرينة المقام

valeur numérique. Les unités ont pour caractère que le chiffre n'atteint pas la ligne horizontale; les dizaines, qu'il l'atteint sans la dépasser; les centaines, qu'il la dépasse. Quant au mille, il n'a qu'une lettre et il est également écrit en dépassant. On le distingue des centaines par le contexte[1].

Le texte donne en exemple la transcription de quelques noms propres arabes : elle n'est pas rigoureusement conforme à la théorie; je la rétablis dans le petit tableau suivant :

| | |
|---|---|
| جعفر | ٣ ٧ ٨ ٢ |
| زيد بن خالد | ٦ ١ ٤ ٢ ٥ ٢ ١ ٣ ٤ |
| غياث | ١ ١ ١ ٥ |
| (en marge) محمد | ٤ ٨ ٤ ٤ |

Comme on le voit, ce système, qui est une ébauche de celui qui a servi en Occident pour la notation musicale, permet de distinguer les unités, dizaines et centaines. S'il était respecté par les copistes, nous aurions la clef définitive de la cryptographie chiffrée arabe. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; outre les confusions de chiffres, très fréquentes, la règle de position, dans les textes que je connais, est complètement méconnue. Qu'on imagine une partition où les notes ne seraient

[1] Littéralement : «par l'accessoire du lieu». Sur le sens de قرينة, cf. Dozy *Supplément aux Dictionnaires arabes*, sub verbo.

pas à leur place sur les lignes! Dans le texte même de notre auteur, malgré l'explication très claire qui précède, il n'y a pas un seul mot correctement transcrit en ce qui regarde la règle de position; de plus, زيد est écrit avec confusion de ٧ et ٦; les deux premières lettres de [illegible] sont correctement chiffrées, mais les deux dernières manquent[1]. On conçoit *a fortiori* que les copistes, privés de toute clef, doivent commettre d'innombrables erreurs.

Ce texte ne nous aide donc pas beaucoup à déchiffrer cette cryptographie arabe, mais il est précieux, car il en complète la théorie, qui est désormais, je crois, tout à fait mise au point.

Le tableau que j'ai présenté dans le premier article (p. 47) doit donc être modifié ainsi :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ١ | ا | ١ | ي | + | ق | + | غ |
| ٢ | ب | ٢ | ك | ٢ | ر | | |
| ٣ | ج | ٣ | ل | ٣ | ش | | |
| ٤ | د | ٤ | م | ٤ | ت | | |
| ٥ | ه | ٥ | ن | ٥ | ث | | |
| ٦ | و | ٦ | س | ٦ | خ | | |
| ٧ | ز | ٧ | ع | ٧ | ذ | | |
| ٨ | ح | ٨ | ف | ٨ | ض | | |
| ٩ | ط | ٩ | ص | ٩ | ظ | | |

Il ne me reste plus qu'à offrir, une fois de plus, à M. Massignon, mes vifs remerciements et mes sincères compliments.

[1] Peut-être sont-elles mal venues à la gravure.

# MÉLANGES.

## LE ROMAN TURC DE HAÏQAR.

(*Journal asiatique*, janvier-mars 1921, p. 113-122.)

Depuis l'édition de Cambridge (1898) — qui comprend surtout les textes syriaque (C), arabe, arménien, et la traduction d'un texte slave — de nombreuses éditions[1] ont levé bien des difficultés et nous permettent d'ajouter quelques notes à l'édition de M. Danon :

I. P. 120, dernières lignes. Les papyrus nous ont donné la forme originale du nom du bourreau, c'est ܢܒܘܣܘܡܣܟܘܢ qu'on peut lire : *Nabousoumiskoun*. La plupart des versions l'ont abrégé en Yabousemak ou Abousemik, Nabousemak, cf. *Histoire et sagesse*, p. 196; Leroy, p. 375[2]; quelques manuscrits

[1] Citons notre compilation : *Histoire et sagesse d'Ahikar l'Assyrien*, Paris, Letouzey, 1909, 8°, 308 pages, qui tient compte de l'édition de Cambridge (C), du néo-syriaque (NS) édité par M. Lidzbarski, d'un texte arabe (S) édité par Salhani, d'une version roumaine traduite par M. Gaster, etc., et donne en plus la traduction d'un manuscrit syriaque de Berlin, Sachau, 336, (B) qui semble provenir d'un manuscrit syriaque fragmentaire complété par une traduction syriaque d'un texte arabe (cf. Th. Nöldeke, *Untersuchungen zum Achikar-Roman*, Berlin, 1913, p. 51). — Voir aussi l'édition et la traduction, par L. Leroy, de deux manuscrits arabes de Paris (n^os 3637 et 3656) dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XIII (1908), p. 367-388; t. XIV (1909), p. 50-70 et 143-154, et les papyrus araméens du v^e siècle avant notre ère, édités et traduits par M. Sachau, Leipzig, 1911. — M. Nöldeke (cité plus haut), en sus d'autres textes connus, a utilisé des manuscrits arabes de Gotha (n° 2652), de Leyde (n° 1292^b), de Copenhague (n° 236). — Enfin nous avons édité et traduit dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XXI, trois manuscrits syriaques : de Berlin (Sachau 162), de M^gr Graffin (G), de M. H. Pognon (P). Nous renverrons au tirage à part : *Documents relatifs à Ahikar*, Paris, Picard, 1920, 96 pages. — On peut ajouter que L. Leroy a édité et traduit, comme documents de comparaison, *La vie, les préceptes et le testament de Lokman*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XIV (1909), p. 225.

[2] Nos renvois sont à compléter d'après la note précédente.

l'ont allongé en Yabousimi(kma)skin(at) et Yabousmi(kma)skin(akti) (P et G, *Documents*, p. 57). Ces diverses formes expliquent la leçon de C (p. 52, l. 1) : Yebousmak Meskîn Knotî (ܝܒܘܣܡܟ ܡܣܟܝܢ ܟܢܘܬܝ); c'est le même nom propre, coupé en trois, avec la finale un peu modifiée pour lui donner un sens. Il faut traduire : « Yabousmakmeskin, mon ami ». Yabousmakmeskin[1] correspond suffisamment à l'original Nabousoumiskoun et la traduction de Knoti (ܟܢܘܬܝ) par « mon ami » semble certaine parce qu'on trouve plus loin (C, p. 55, l. 6) le même mot avec ce sens. Il n'y a donc plus rien de mystérieux et les meilleurs manuscrits sont ceux qui ont conservé la forme la plus apparentée au Nabousoumiskoun des papyrus.

II. P. 121-122. La finale du turc qui mentionne la bastonnade et la pendaison de Nadan aux latrines n'est pas opposée à celle du conteur arabe, car toutes les versions renferment plus ou moins explicitement tous ces détails, mais elles les placent avant les dernières instructions à Nadan. Le turc a simplement *transposé*, mais n'a rien inventé. Voir édition de Cambridge, p. 21, 51, 79, 113.

Le manuscrit B porte :

Je pris Nadan et allai à ma maison, je l'attachai avec des liens et des chaînes de fer; je lui mis des liens de fer aux mains et aux pieds et je mis du fer sur ses épaules, puis je commençai à le flageller de verges et (à le frapper) de coups violents.

Le néo-syriaque et l'arabe correspondant sont plus explicites :

(Je le frappai) de mille coups entre les épaules, de mille sur le dos, de mille sur les pieds et de mille sur le cœur. Cf. *Histoire et sagesse*, p. 235.

[1] *Meskin* signifie « pauvre »; aussi M. Leroy, p. 375, a traduit : « Le bourreau s'appelait Abou Samik *et c'était un homme pauvre.* » Il faut lire en un mot, p. 386-387 : Abou Samikmeskin.

G porte :

Je le conduisis à la maison. Je commençai par le flageller fortement, je le frappai de mille soixante-dix coups sur son dos, de mille sur son épaule, de mille sur son ventre, de mille sur son derrière et de mille sur ses pieds et chaque jour je le frappai. Quand il voulait reposer, je le faisais étendre sur le fumier pour qu'il respirât une odeur puante et je lui donnai pour nourriture du pain et de l'eau avec mesure. Cf. *Documents*, p. 68.

L'arabe Leroy, p. 145, porte aussi :

Haïkar s'en empara, lui lia les mains et les pieds, le prit dans sa maison, lui mit aux pieds une lourde chaîne et le frappa durement sur les pieds, sur le dos et sur le ventre, sous les aisselles et sur les jambes, le couvrant de plaies. Après l'avoir frappé, il le jeta dans un lieu obscur près des latrines.

Les différences entre les versions et même les transcriptions ne doivent pas trop nous étonner, car Haïkar faisait partie de ces contes populaires envers lesquels toutes libertés semblent permises. Nous avons cité dans notre compilation *Histoire et sagesse d'Aḥikar* [1], de nombreux passages de la traduction (?) d'Agoub et de celle qui a été éditée dans les Mille et une nuits, pour montrer comment les traductions deviennent facilement des adaptations.

Il faut cependant remarquer, à la louange des scribes syriens, que les transcripteurs des manuscrits B et P ne se sont pas permis d'uniformiser la filiation de Sennachérib et de Sarḥédom. Dans la partie ancienne, ils ont trouvé qu'Aḥikar avait servi Sarḥédom, fils du roi Sennachérib [1]; dans la partie nouvelle, au contraire, ils ont trouvé qu'Aḥikar était l'écrivain de Sennachérib, fils du roi Sarḥédom, et ils ont transcrit

[1] On devrait écrire Aḥiqar ou Achiqar. — Nous avons écrit Aḥikar pour nous conformer à la graphie de l'édition de Cambridge.

[1] C'est la bonne leçon, conforme à l'histoire et aux papyrus. On la trouve aussi dans le manuscrit G.

fidèlement ces phrases contradictoires. Cf. *Documents*, p. 15, p. 56, note 5.

III. P. 117. La version turque, comme les manuscrits B, G, P, etc., suppose qu'Aḥikar s'adresse d'abord aux idoles. Elle porte : « Si vous m'accordez un fils, je (m'engage à) vous consacrer (par testament), à partir (du jour) de ma propre mort jusqu'au décès de mon fils, un quintal d'or par jour. » Il est difficile de donner, de ce passage, une traduction qui le rende vraisemblable. La bonne leçon figure en BP :

Alors, moi, Aḥikar, j'allai offrir des sacrifices et des dons aux dieux et je leur fis brûler des aromates et des parfums et je leur dis : « Si vous êtes dieux, donnez-moi un fils pour que je me réjouisse en lui et qu'il soit mon héritier quand je mourrai, car si depuis le jour de ma mort jusqu'au jour où il mourra, il diminuait mon bien chaque jour d'un talent d'or, mon argent ne manquerait pas et ne cesserait pas ». *Documents*, p. 74.

La mention du talent d'or par jour a seulement pour but de montrer combien il a besoin d'un héritier qui puisse recueillir ses immenses richesses.

On peut encore faire remarquer ici que les papyrus portent une autobiographie comme le syriaque ci-dessus. Tous les textes — comme le turc — qui emploient la troisième personne sont des remaniements.

IV. P. 118 (1). La leçon du turc : « Bien que tu deviennes grand et puissant, que de (fois) un âne a construit deux maisons en un seul jour » est certainement mauvaise. Il faut lire, par exemple, avec B :

N'élève pas ta voix avec jactance et tumulte, car s'il suffisait d'une voix puissante pour construire une maison, l'âne en bâtirait deux en un jour. *Histoire et sagesse*, p. 159; *Documents*, p. 50-51 et Leroy, p. 371.

V. P. 119 (3). Le turc porte, comme presque toutes les traductions, que c'est le mûrier qui produit des feuilles après tous

(les arbres) et fait manger ses fruits avant tous (les autres); mais le syriaque ܬܘܬܐ (*toutâ*) mûrier, ressemble assez à ܬܬܐ (*tîtâ*) figuier, pour que nous ayons cru devoir traduire :

Ressemble au figuier qui (porte) des fleurs à la fin et dont le fruit est mangé d'abord. *Histoire et sagesse*, p. 158.

Car nous ne savons pas si cette propriété convient au mûrier, mais nous savons que le figuier peut porter des fruits même avant d'avoir des feuilles. C'est donc bien lui «qui produit des fruits avant tous les arbres». *Ibid.*

VI. P. 119-120 (5). Cette maxime signifie seulement que le même acte prête à deux interprétations bien différentes suivant qu'il provient d'un pauvre ou d'un riche. Il ne faut donc pas trop l'alambiquer. Le texte de PC est très suffisant :

Mon fils, si un riche mange un serpent, on dit qu'il le mange pour guérir sa maladie, et si un pauvre le mange, on dit qu'il le mange par faim. *Documents*, p. 53. Cf. *Histoire et sagesse*, p. 161 et Leroy, p. 371.

Ce sens est d'ailleurs confirmé par une autre sentence :

Mon fils, celui dont la main est pleine est appelé sage et honorable, et celui dont la main est vide est appelé méchant, pauvre, besogneux et indigent, et personne ne l'honore. *Histoire et sagesse*, p. 172.

VII. P. 120 (6). Cette sentence manque dans un bon nombre de versions et de manuscrits. Le texte primitif semble être : «Mon fils, si tu trouves quelque chose devant une idole, offre-lui sa part.» Nöldeke, p. 44, n° 70; *Documents*, p. 52; *Histoire et sagesse*, p. 183. Certains manuscrits arabes ont cherché un sens plus obvie, qui a encore été accentué dans le turc.

VIII. P. 120, au bas. Le nom du roi de Perse et d'Élam manque en général dans les manuscrits; on trouve dans G : Akîš bar Semaḥlin, *Documents*, p. 55. Le néo-syriaque porte en somme le même nom, *Histoire et sagesse*, p. 190. L'arabe

Leroy porte : Akhîš Ibna-Chah Hakim, p. 374 et provient donc de la même source. Le turc : Khîš Ibn Selim provient aussi de Akîš bar Semaḥlin.

IX. P. 121, ligne 5-7, il n'y a que *deux* garçons (et non trois) qui chevauchent sur les aigles. Cf. *Histoire et sagesse,* p. 213; *Documents,* p. 63; arabe Leroy, p. 53.

La publication de M. Danon, qui fait connaître une rédaction turque de la légende d'Aḥikar d'après un manuscrit de 1769, fournira matière à un nouveau paragraphe dans l'histoire littéraire de ce célèbre roman[1].

F. Nau.

[1] Nous regrettons de n'avoir pu traiter ce sujet ici qu'assez superficiellement. Nos amis savent comment on nous a contraint à consacrer tout notre temps aux mathématiques. Cf. *Documents,* p. 96, et *Revue de l'Orient chrétien,* t. XXII (1920-1921), p. 109.

## NOTE SUR L'ACCEPTION,

## À TRAVERS LA CIVILISATION INDIENNE,

## DU MOT *DHARMA*.

La signification de l'idée de *dharma,* vraiment centrale dans la pensée indienne, est multiple et diverse comme la civilisation qui l'a conçue; aussi est-il usuel dans les ouvrages d'indianisme d'indiquer que ce mot a, selon les cas, divers sens : loi, religion, ordre social, vertu, devoir, droit, justice, mœurs, convenances, être, phénomène, essence, existence, qualité. Ceci dit, on choisit dans un cas tel sens, dans un autre tel autre, ou l'on renonce à traduire. Nous craignons que cette affectation de scrupule atteste quelquefois un manque de courage. Certes un concept riche de contenu a dû voir constamment sa signification évoluer au cours d'une histoire d'au moins trois millénaires; mais cette évolution même doit avoir sa raison, comme l'apparent caprice d'une courbe obéit à une loi. Il faut se demander résolument pourquoi et comment le même mot peut avoir signifié tantôt, comme dans la *Bhagavad-gītā,* le devoir et le droit de caste; tantôt, comme dans l'enseignement du *muni* des Çākyas, l'idée même de religion; comment il peut désigner tantôt la loi morale ou juridique, tantôt l'objectivité; comment il en vint a exprimer le premier et le dernier mot du Bouddhisme, et à ne présenter pour ainsi dire aucune valeur spéculative aux yeux des adeptes d'un Brahmanisme tardif.

I. Le sanscrit védique emploie le mot de *dharman,* un de ces termes neutres fort anciens, qui nous introduisent dans

l'arrière-fond de la pensée indienne : *dhāman, karman, brahman*. Le *Ṛgveda* appelle dharman l'acte sacrificiel par lequel dieux ou prêtres «maintiennent» l'ordre du monde. Il nous explique expressément (v, 63) que Mitra et Varuṇa sont les gardiens des lois (*ṛtasya gopāvadhi; vratā rakṣethe*) par l'efficace de leur dharman (mot constamment usité au moyen : *dharmaṇā*); et ce dharman est comme un sortilège d'être surnaturel (*asurasya māyayā*).

II. Les plus anciennes *upaniṣads*, puis, à un stade ultérieur, les *çāstras* juridiques ou politiques (*dharma-, nītiçāstra*), montrent dans la puissance temporelle du monarque l'héritière de la souveraineté que confère l'acte pie : le roi a pour fonction de «maintenir» cet ordre social qu'expriment collectivement la loi et individuellement la vertu. La *Bṛhadāraṇyakopaniṣad* (I, 4, 14) salue déjà dans le dharma (devenu terme masculin) un principe supérieur aux quatre castes, supérieur au démiurge même : la souveraineté de la souveraineté (*kṣatrasya kṣatram*), cette puissance qui est vérité (*satyam*), mais aussi cette vérité qui est puissance et en laquelle «le faible en lutte contre le fort met son recours comme en un roi». Effectivement, au sacre des rois, on proclame qu'il est né un «gardien du dharma», — en termes analogues à ceux qui faisaient tout à l'heure des dieux les «gardiens» du ṛta ou des vrata. Le roi en personne déclare : «Le dharma doit entrer en vigueur dans mon pays.» Le dharma n'exprime plus la puissance du sacré, mais la puissance de la souveraineté temporelle; quoiqu'il ait passé des dieux aux prêtres, puis des prêtres aux rois, le dharma consiste toujours à maintenir un ordre. Ce despotisme éclairé qui fait le fond de la politique indienne voit dans le peuple, matière sociale sans initiative (*prakṛti*, — on voudra bien remarquer le mot), mais dont la sauvegarde est la raison d'être du monarque lui-même, un troupeau à

protéger, conformément à l'antique métaphore pastorale selon laquelle s'exprimait dans les Védas la sollicitude divine.

III. Voilà dans quelle ambiance s'édifie le Bouddhisme. Le *dharmacakrapravartana* du Bouddha coïncide à bien des égards avec la conception du monarque *cakravartin* : la roue solaire, emblème de la royauté, ainsi que cette roue dialectique, inhérente à l'existence comme sa structure même, le *pratītyasamutpāda*, figurent par l'insertion des rais dans le moyeu le «maintien» d'un ordre, la convergente adaptation d'une pluralité. C'est aussi bien comme roi que comme bouddhiste, qu'Açoka prône le dharma. Et son maître spirituel, le Bouddha, non seulement passe pour avoir été prince de famille royale, mais fit en vérité, dans l'ordre métaphysique, c'est-à-dire indissolublement intellectuel et moral, ce que fait un roi dans son royaume. Le dharma qui est sa religion consiste à comprendre que le donné est fait de phénomènes (dharma au sens de *saṃskāra*), mais de phénomènes en connexion, ajustés en une insurmontable relativité par la loi de causalité, — de sorte qu'il suffit de dissocier méthodiquement leur contexture pour trouver dans le *nirvāṇa* qui n'est ni être, ni non-être, la délivrance. Reconnaître le conditionné pour du conditionné, c'est la tâche de l'intelligence et la voie du salut. Pareillement, dans un État régi par un prince juste, se conformer à la loi est le plus sûr moyen d'en éviter les rigueurs.

IV. Le *Mahāyāna*, peut-être sous l'influence de théories créationnistes d'inspiration gnostique, cherche dans le Bouddha lui-même le principe qui donne l'être aux phénomènes. Il les suscite par une puissance d'illusion qui lui appartient en propre, comparable à l'*asurasya māyā* de Mitra ou de Varuṇa, ainsi qu'à la Māyā de Kṛṣṇa reconnue par les Bhāgavatas. Mais ces phénomènes qu'il suscite, il les proclame illusoires :

il ne pourrait sauver s'il ne savait tromper. L'ordre fallacieux de l'illusion, comme l'ordre salutaire de l'affranchissement, se fondent également dans le Tathāgata. La *Prajñapāramitā*, Açvaghoṣa, l'école Mādhyamika, enfin et surtout les Yogācāras élaborent, de plus en plus complexe, une doctrine des corps du Bouddha (*trikāya;* cf. *J. As.*, mai-juin 1913), par laquelle se précise la notion d'un Bienheureux faiseur de cette fantasmagorie, le monde, mais dénonciateur de cette fantasmagorie et prêchant lui-même la vacuité de sa loi. Ne nous étonnons donc pas que le même mot désigne à la fois la religion bouddhique (*Dhammapada; Dharmasaṃgraha*) et l'être; comme aussi, pour parler à la façon des Alexandrins, l'essence intelligible et idéale (par exemple dans *Dharmakāya*, «agrégat des dharmas»), ou encore, si l'on s'en tient au point de vue de la conscience subjective, ces manières d'être qui sont nos états d'âme (*Dhammasaṅgaṇi*). Pour des esprits convaincus d'avance que tout n'est que phénomène et relativité, la loi consiste à comprendre que tout n'est que loi. Cette loi n'a ni plus ni moins d'existence que les Bouddhas qui la conçoivent; et l'ordre qu'elle implique, ce sont eux qui en exorcisent le prestige, mais ce sont eux aussi qui le maintiennent.

V. Nous allons saisir à présent pourquoi le Brahmanisme médiéval, qui prête au mot de dharma des acceptions techniques variables selon les *darçanas* (par exemple : l'objet du sens interne ou *manas*), fait en somme à cette idée si peu de place. C'est peut-être parce que le mot est devenu presque synonyme de Bouddhisme, nom d'une hérésie que l'on combat. Mais c'est surtout parce que le Brahman védantique, le Puruṣa du Sāṃkhya et autres premiers principes admis par les écoles orthodoxes n'ont cure de justifier l'existence d'un ordre quelconque dans la diversité du donné empirique. En contraste avec l'erreur absolue, l'identité pure du vrai suffit

désormais aux esprits spéculatifs, que cesse d'intéresser le monde sensible. Le Bouddhisme faisait figure d'un Védisme sans dieux, sans prêtres, mais avec un monarque spirituel, dont la pensée jouait le rôle que remplissait naguère l'acte sacrificiel. Or le Vedānta nous apparaît comme un Bouddhisme sans Bouddha, où culmine un Atman sans pensée, véritable hypostase du nirvāṇa (cf. l'expression de *Brahmanirvāṇa*). Entre ces deux pôles, l'erreur infiniment diverse, et l'unité seule vraie, il ne saurait y avoir aucun ordre ni moral, ni logique, ni ontologique à maintenir : le dharma ne peut plus jouer aucun rôle métaphysique.

Nous conclurons qu'à travers son évolution l'idée de dharma demeura fidèle à sa signification fondamentale, exprimée dans la valeur constante de la racine indo-européenne dont procède ce mot : tenir ferme, maintenir. D'où l'aspect spécifiquement indien de cette idée, aspect que ne présentent ni l'idée juive de loi, pourtant identique en Israël à celle de religion ; — ni l'idée grecque de *νόμος*, qui cependant atteste, par son contraste avec *φύσις*, un artificialisme très accusé ; — ni l'idée chinoise de *fa* 法, traduction consacrée de dharma, mais dont le sens originaire est voie, méthode, et non loi.

Il nous sera permis de schématiser dans le tableau suivant les principales étapes de l'évolution du concept de dharma :

Sens actif (*dharman*) :

Puissance de l'acte sacrificiel, ordonnateur et conservateur du monde.

Sens passif (*dharma*) :

Le résultat de la puissance du souverain ; l'ordre qu'il fonde en établissant et conservant la justice.

Le résultat de la puissance de la relativité, qui dans notre ignorance constitue le monde et qui, une fois comprise, le dissout.

Le résultat de la puissance du Bouddha, mystificateur et sauveur.
Le résultat de l'activité des cinq sens, objet propre du manas, reconnu comme sorte de «sensorium commune» par les Vaiçeṣikas.

Le dharma pouvant de la sorte se définir : le fait d'être maintenu, par l'efficace d'un pouvoir qui maintient, — dieu, prêtre, roi ou Bouddha, — on ne saurait s'étonner que tout ce qui fut conçu par la pensée indienne comme pourvu de quelque stabilité ait mérité le nom de dharma : l'ordre cosmique; — la justice sociale, le régime des castes; — l'objectivité de l'être, fût-il phénomène et vacuité universelle; — la vérité de la religion; — les mœurs et convenances.

Mais peut-être trouvera-t-on étrange que le Bouddhisme, pour lequel, comme pour Héraclite, *πάντα ῥεῖ*, tout est perpétuellement instable, ait précisément désigné sa doctrine par le même mot de dharma, qui implique stabilité. — A cette objection, nous répondrons que les Bouddhistes admettent une stabilité : celle du vide. «Tout est relatif, il n'y a que cela d'absolu.» Ainsi s'exprimait A. Comte dans l'une de ses premières lettres à d'Eichthal. Mais l'absolue relativité est encore un absolu.

Au surplus, notre interprétation se trouve, à quelque degré tout au moins, corroborée par deux faits qui nous serviront comme de contre-épreuve.

Le premier atteste que le vieux Brahmanisme concevait bien le dharma comme un ordre stable : c'est le fait que la plus ancienne génération des sophistes indiens, dialecticiens négateurs de toute vérité comme de toute moralité, c'est-à-dire de tout ordre, ont décoché contre le dharma leurs traits les plus acérés. Le véhément immoralisme de ces «libertins» s'exprime en des diatribes aussi nietzschéennes que celles de ce Calliclès qui scandalisait les Athéniens de bonne famille, amis du jeune Platon, les Glaucon et les Adimanthe; ces bou-

tades d'un relativisme effréné, le *Mahābhārata* nous les a conservées en de saisissantes formules : « Le juste prend les apparences de l'injuste; l'injuste, celles du juste » (*adharmarūpo dharmo hi kaçcid asti, dharmaççādharmarūpo'sti*). « Le droit d'une époque est l'illégalité d'une autre époque. » « La moralité n'est qu'un bavardage insensé » (*dharmo bhavati pralāpaḥ*); c'est la force, ou l'argent, qui font loi. — La seule réfutation qu'ont comportée ces sarcasmes, c'est celle à laquelle faisait allusion le texte cité de la *Bṛhadāraṇyakopaniṣad* : l'affirmation d'une « vérité en laquelle le faible met son recours comme en un roi »; de même qu'en Grèce Platon réfutait Calliclès en établissant l'existence, sinon dans l'ordre de la réalité sensible, du moins dans l'ordre du vrai, de lois non écrites (*νόμοι ἀγράφοι*).

Enfin l'autre fait qui nous paraît montrer, celui-là, que le Bouddhisme concevait aussi, à sa façon, le dharma comme une stabilité, c'est cette simple glose donnée par un traducteur chinois du mot de dharma, et rapportée par E. Chavannes dans sa traduction des *Cinq cents contes* (II, 259) : *tchou tch'eu* 住持, le premier de ces termes signifiant « arrêter », le second « tenir ferme, gouverner, maintenir ».

P. Masson-Oursel.

## LA PLUS ANCIENNE TOMBE CHRÉTIENNE DE L'INDE SEPTENTRIONALE[1].

On ne sait peut-être pas que Agra, qui possède le plus beau mausolée qui existe au monde, renferme en même temps *le plus ancien* tombeau chrétien du Nord de l'Inde, un tombeau beaucoup plus vieux que celui qui est enchâssé dans le fameux Tāj. Mais où peut-on voir cette tombe si intéressante?

Il y avait dans le vieux et beau cimetière arménien d'Agra (nommé *maintenant* le R. C. Cimetery)[2] un mausolée octogonal, sans prétention aucune, si on le compare à ceux qui furent érigés par la suite dans le même cimetière, à la mémoire de Hessing, le fameux Sumru, et d'autres aventuriers militaires du XVIIIe siècle.

Dans cet édifice, qui est *la plus ancienne* construction chrétienne d'Agra et qui est connue sous le nom de « chapelle du martyr », se trouve la tombe d'un marchand arménien, riche et très pieux, nommé Martyros, et qui mourut à Agra en l'an 1611 de J.-C.

Mais, avant de décrire la tombe et de transcrire l'inscription bilingue qui est gravée dessus, il sera bon de noter que le nom arménien Martyros [Մարտիրոս] signifie littéralement un martyr, d'où la dénomination actuelle de cette *chapelle mortuaire;* bien que quelques auteurs et archéologues catholiques trop zélés aient vainement tenté d'établir une corrélation entre cette chapelle et le martyre de deux Pères Jésuites qui mou-

(1) Rédigé en anglais par M. Seth, cet article a été obligeamment traduit en français par M. Macler, professeur d'arménien à l'École nationale des langues orientales vivantes.

(2) Cimetière catholique romain.

rurent en prison sous le règne du Chah J̌ahan et furent transportés et enterrés dans la *Chapelle de Martyros,* parce qu'en ce temps-là il n'y avait pas d'autre terre bénite à Agra.

Lorsqu'on pénètre dans cette *chapelle mortuaire,* on trouve dans la niche placée à droite deux tablettes murales en grès, l'une recouverte d'une inscription arménienne et placée à la tête du tombeau, l'autre portant une inscription persane placée au pied du même monument.

J'ai cependant le regret de faire observer que les mains impies des vandales n'ont pas épargné ces tablettes; on y distingue nettement des traces de plâtre, ce qui prouve à l'évidence que ces tablettes ont été recouvertes de plâtre, puis, plus tard, badigeonnées à un moment où, dans l'intérêt de l'archéologie, le plâtre blanc avait été enlevé par quelques ouvriers malhabiles, évidemment à l'aide d'un pic trop grossier. Plusieurs lettres de l'inscription arménienne ont été très écornées, et ce n'est pas sans de grandes difficultés que je parvins à déchiffrer l'inscription, et ce, à l'aide d'une forte loupe.

Après ce qui était arrivé aux deux tablettes murales dont il vient d'être question, je supposai aussitôt que d'autres tablettes commémoratives devaient également avoir été traitées pareillement, je veux dire avec la même brutalité expéditive par des mains vandales; depuis lors, j'ai découvert que mes soupçons et mes craintes étaient parfaitement fondés, car, à ma grande stupéfaction, je trouve les lignes de mauvais augure suivantes dans l'ouvrage de Blunt, *Christian Tombs and Monuments in the United Provinces,* à la page 38 : « Toutes les inscriptions arméniennes (sauf celle de Ḫwaǰa Mortenepus) étaient sur les murailles et sont maintenant cachées par une couche de badigeon dont j'espère qu'un jour elles finiront par être débarrassées. »

Depuis cette navrante découverte, j'ai demandé au Service archéologique d'Agra d'enlever le plâtre qui recouvre les murs de la *chapelle mortuaire* et d'exposer à la lumière du jour les

trésors qu'il cache. J'ose espérer que les honorables conservateurs des «anciens tombeaux et monuments» donneront satisfaction à mon humble demande et sauveront de l'oubli ces appréciables monuments de mes compatriotes, dans cette ancienne et glorieuse capitale de la puissance mongole.

Arrivons à cette inscription bilingue, dont voici la transcription correcte :

ARMÉNIEN.

*Հանգաւ ի այս տապանս փիրբա*
*շին որդին մղտեսի մարտիրոս ջու-*
*ղայի վաղճանեցաւ ի ակռայ*
*քաղաքի եւ ապրանքն ետ այ՟ վ՟ն իւր*
*հոգոյն· Թիվ հայոց ռկ :*

PERSAN.

اینجا مدفون است خواجه مرتینس ارمنی مقدسی
که خودرا غلام کریستنس می کفت وچون
صاحب خیر بود هرچه با حود داشت بنذر
انحضرت بفقرا ایثار کرد
یك هزار وششصد ویازده از تولد حضرت عیسی

Différentes traductions de l'inscription persane ont été proposées depuis 1876, mais aucune n'a été rendue correctement en anglais, comme on s'en apercevra dans un instant. Quant à l'inscription arménienne, elle est traduite ici pour la première fois, comme suit :

Dans cette tombe reposa le pèlerin (mahtési)
Martiros, fils de Pirbaši, de Julfa.
Il mourut dans la ville
d'Agra et donna ses biens à Dieu pour [le
salut de] son âme. Ère arménienne 1060 (= 1611 de J.-C.).

Il ne pouvait pas y avoir eu de plaque sur la tombe de l'Arménien Martiros, étant donné que le Service archéologique a récemment placé une plaque en marbre blanc sur la tombe, avec l'inscription suivante, qui est plutôt une traduction, combien incorrecte, de l'inscription persane placée au pied du tombeau, et qui porte :

Ici repose le saint Ḫawaǰa Mortenepus, Arménien, qui professa le Christ et qui fut un homme juste; tout ce qu'il avait, il le donna par charité aux pauvres, en gage de fidélité à son Maître adoré. Dans l'année mille six cent et onze de la naissance du Christ.

Tout d'abord, le nom de la personne enterrée là, qui est la partie essentielle de l'épitaphe, a été inexactement traduit. Car, au lieu du persan Martinus (مرتينس), qui est le mot latin pour Martin, ou Martyrose, les savants traducteurs ont lu — je ne peux comprendre comment, ni d'où ils l'ont tiré — Mortenepus, qui n'est certainement pas un nom arménien.

En outre, le mot *Moḳdesī* (مقدسی), qui, en arménien, signifie un pèlerin (մահտեսի) — celui qui a visité le saint sépulcre à Jérusalem — a été fautivement traduit comme signifiant «Moḳaddasī», dans le sens de «un saint homme»; de la même manière, trop arbitraire, le mot persan *golām* (غلام = un esclave) a été fautivement traduit par «un disciple».

Comme il y a pas mal de fautes manifestes dans la traduction mentionnée ci-dessus, je crois devoir donner une traduction correcte de l'inscription persane originale; elle présentera ce texte :

Ici gît enterré l'Arménien Ḫwajeh Martinus, le pèlerin, qui se nommait lui-même l'esclave du Christ; et comme il avait un caractère charitable, tout ce qu'il possédait il le donna par charité aux pauvres, par respect pour son Maître. An mille six cent et onze de la naissance de Jésus.

Une personne qui se nomme humblement «l'esclave du

Christ» (*քրիստոս*) se retournerait dans son tombeau si elle était appelée «saint homme»; de sorte que les traducteurs ont commis une injustice envers sa mémoire, en le qualifiant de «saint». A cette occasion, je me permets de suggérer au Service archéologique d'Agra de remplacer l'inscription fautive de la plaque actuelle, et de la remplacer par une autre qui reproduirait l'inscription *correcte* telle que je l'ai donnée ci-dessus.

Examinons maintenant qui était ce marchand arménien, pieux et charitable, et d'où il venait.

Mon excellent ami, le docte Père Jésuite H. Hosten, du collège de Saint-Joseph à Darjiling, a publié, dans son intéressante note sur Mirza Zul-Ḳarnayn (un haut fonctionnaire arménien de la cour de Akbar, J̌ehangir et Chah J̌ahan), la lettre suivante écrite d'Agra en 1612 [(1)], et qui jette un flot de lumière sur l'objet de cet article.

Le Père Jésuite João de Velasco, écrivant son rapport annuel d'Agra, à la date du 25 décembre 1612, dit :

Le roi nous concéda, pour enterrer les Chrétiens, un terrain convenable et vaste, où les restes des Chrétiens furent transportés, au milieu de prières solennelles, le 2 novembre (Fête des morts) : les présents offerts par les Chrétiens pour les morts furent distribués aux pauvres, fussent-ils chrétiens ou païens; tout ce qui resta fut transporté à la prison pour réconforter les prisonniers; cet acte de charité ne contribua pas peu à étonner et à édifier les Musulmans. Plus tard, cet endroit fut orné d'une chapelle (*templum*), érigée avec les aumônes d'un pieux Arménien qui, dégagé des liens du mariage par la mort de sa femme, se rendit en pèlerinage à Rome et à Jérusalem, les lieux saints de la Rédemption. De là, il retourna dans son pays (*patria*) et donna aux deux fils qui lui restaient, après la mort de sa femme, tout ce à quoi ils avaient droit. Après quoi, il se consacra si complètement à Dieu qu'il

(1) [La version anglaise de cette lettre a été publiée par le P. Hosten dans ses *Jesuit letters and allied papers on Mogor, Tibet, Bengal and Burma*, part II : Mīrzā zu-l-Qarnain, *A Christian grandee of three great Moghuls, with notes on Akbar's christian wife and the Indian Bourbons*, dans *Memoirs of the Asiat. Soc. of Bengal*, vol. V, n° 4, p. 183-184, 1916.]

s'appelait lui-même le petit esclave (*mancipiolum*) du Seigneur Jésus, et il ne permettait pas qu'on le nommât d'un autre nom.

Cependant, il voyagea dans divers pays, comme négociant, achetant et vendant des marchandises, et réalisant des bénéfices qui montèrent à plusieurs milliers de pièces d'or (*aurei* = mohurs d'or?). Tous les gains qu'il réalisait, il les abandonnait aux pauvres ou il les employait à des œuvres de piété et de charité, et ce, si fidèlement, que ce n'était qu'à contre-cœur qu'il en soustrayait quelque chose pour sa subsistance. Il avait en effet l'habitude de répéter que ces biens n'étaient plus à lui, mais au Seigneur Jésus, à qui il s'était consacré. Une fois, après de longs délais, cinq mille pièces d'or lui furent enfin adjugées à la suite d'un procès ; quel ne fut pas l'étonnement des juges quand ils le virent distribuer sur l'heure aux pauvres l'argent qu'il avait reçu.

Il racheta de très nombreux captifs, de sa propre bourse; il en soulagea plusieurs dans leurs besoins; il donna des dots aux femmes vertueuses pauvres; puis, comme le très fidèle serviteur du Seigneur Jésus, il donna ses biens et sa vie. Sans aucun doute, il mérita d'entrer dans la joie de son Seigneur.

Il fut enterré dans la chapelle (*in templo*) qu'il avait construite et il demanda au Père Xavier d'écrire sur sa tombe : «Ici repose Martin (Martinus), l'esclave du Seigneur Jésus.»

Il fut ainsi fait; et, après sa mort, tous les biens qui restaient de lui furent en partie employés à construire et à orner la chapelle, comme il l'avait ordonné; en partie distribués aux pauvres qu'il avait désignés comme ses héritiers.

Le témoignage ci-dessus, dû à la plume du Père Jésuite, qui, évidemment, connut personnellement le pieux Arménien, est une preuve éloquente de la bonté de mon noble compatriote.

Mon excellent ami, le Père Jésuite H. Hosten, qui apporta ses lumières sur un sujet aussi intéressant, et auquel je suis personnellement reconnaissant pour son importante découverte, la commente en ces termes :

N'est-il pas émouvant que l'inscription gravée sur la tombe de ce brave homme ait été si longtemps une énigme pour les archéologues ou que ses bonnes œuvres reviennent à la connaissance du public après un oubli de trois siècles? Les inscriptions de sa tombe, en arménien et en

persan, sont placées en retrait, à main droite de la chapelle octogonale, lorsque l'on entre. Ces lignes, *les plus vieilles* du cimetière, auront éte lues autrefois avec incrédulité, comme un morceau de vaine ostentation. Mais elles sont au contraire l'expression modeste de grandes réalités et de la gratitude des pauvres!

L'histoire de ce vieux cimetière arménien d'Agra reste encore à écrire. Il y a aujourd'hui, en dépit des ravages du temps et des éléments, environ 120 tombes avec des inscriptions arméniennes; on peut les voir dans ce cimetière; plusieurs d'entre elles ont une valeur historique, datant des premières années du XVII[e] siècle, jusqu'au milieu du siècle dernier. Des Arméniens de toutes les parties de l'Orient sont enterrés là, avec quelques prêtres. Il y a parmi eux des hommes de lettres, d'éminents négociants, des artisans habiles, de braves soldats et des officiers renommés.

Lorsque cette histoire aura été écrite, elle montrera clairement que la colonie arménienne d'Agra doit avoir été très prospère aux jours glorieux de l'Empire mongol [1].

Mesrovb J. SETH.

[1] Pour un récit détaillé des premiers établissements arméniens dans ce pays, voir *History of the Armenians in India*, par l'auteur de ces lignes. [La référence exacte du livre auquel renvoie M. Seth est : *History of the Armenians in India, from the earliest times to the present day*, by Mesrovb J. SETH.. (Calcutta, 1895), in-16, XXII + 190 pages.]

# COMPTES RENDUS.

Professeur Jadunath Sarkar. *History of Aurangzib mainly based on Persian sources*, t. I, 1912, règne de Chah Jahan, xxvi-376 pages; t. II, 1912, guerre de succession, 320 pages; t. III, 1921, Inde septentrionale, 1658-1661, 2ᵉ éd. revue et corrigée, 394 pages; t. IV, 1919, Inde méridionale, 1645-1689, «based on original sources». — Calcutta, M. C. Sarkar and Sons, in-12.

— *Ahkam-i-Alamgiri* (Anecdotes of Aurengzib), texte persan avec traduction anglaise, des notes et une biographie de Aurengzib. — Calcutta, même éditeur, 1912; in-18, 144 pages + 72 pages de texte.

— *Studies in Mughal India*, 2ᵉ édit. — Calcutta, même éditeur, 1919; in-12, 313 pages.

— *Mughal Administration*. — Calcutta, même éditeur, 1920; in-12, 152 pages.

— *Later Mughals* by William Irvine, édité par —, t. I, 1707-1720. — Calcutta (même éditeur) et Londres (Luzac and C°), sans date [1922]; in-8°, xxxii + 432 pages.

Muḥī ad-dīn Muḥammad Aurengzeb, sixième fils de l'empereur Šāh Jahān et de l'impératrice Mumtaz Mahal, naquit le 24 octobre 1618. A quatorze ans, le 28 mai 1633, en présence de son père et de la cour, le jeune prince est chargé par un éléphant furieux et soutient bravement l'attaque. Son courage lui vaut le titre de *bahadur* «héros» et le rend célèbre dans l'Inde entière. Il est nommé dix-huit mois après «commandant de 10,000 cavaliers» et entreprend l'année suivante sa première expédition militaire. Sa carrière officielle, commencée alors qu'il n'avait pas encore seize ans, se continue par le gouvernement du Guzerate, la vice-royauté de Balḫ, le gouvernement du Multān et du Sind, la campagne de Ḳandahār, la vice-royauté du Dekkan, l'invasion de Golkonde, la guerre contre Bijapur. En 1657, Šāh Jahān est gravement malade et la succession de l'empereur est ainsi virtuellement ouverte. Dara est désigné comme son successeur; mais un autre fils, Murad Baḫš, se

proclame empereur, et Aurengzeb fait également valoir ses droits. Une guerre de succession entre les prétendants s'ouvre, qui se termine au bénéfice de celui-ci : Aurengzeb est solennellement couronné empereur le 5 juin 1659, pendant que Šāh Jahān, tenu en stricte surveillance, mène une vie misérable qui prendra fin en janvier 1666 seulement.

Dans les tomes III et IV, le règne du nouvel empereur est décrit dans le détail jusqu'à l'année 1690. A cette époque, Aurengzeb est le souverain incontesté du Nord de l'Inde et du Dekkan. «Il semblait, conclut le professeur J. S., que tout avait été gagné par l'empereur: mais, en réalité, tout était perdu. Alors s'ouvrit la période la plus triste et la plus désespérée de sa vie. L'empire mongol de l'Inde était devenu trop étendu pour être gouverné par un homme, du centre du pays... Les ennemis se soulevèrent de tous les côtés: il put les battre, mais non les écraser définitivement. L'illégalité prévalait dans de nombreuses parties de l'Inde septentrionale et centrale. Les fonctionnaires devenaient négligents et corrompus. L'interminable guerre du Dekkan avait épuisé le Trésor. Napoléon I^er^ disait : «C'est l'ulcère espagnol qui m'a perdu.» L'ulcère du Dekkan perdit Aurengzeb» (t. IV, p. 407).

Ce XVII^e^ siècle mongol nous est connu par les témoignages de voyageurs européens: mais les sources persanes et les documents de la chancellerie impériale n'avaient pas été utilisés encore dans une étude d'ensemble. C'est le grand mérite de l'auteur d'avoir patiemment recherché et mis à contribution toutes les informations persanes et indiennes, qui lui ont ainsi permis de faire œuvre d'historien dans les moindres détails et de nous donner une narration vivante et fidèle des règnes de Šāh Jahān et d'Aurengzeb.

Le احكام عالمگیری *Ahkam-i-Alamgiri* est un petit volume d'anecdotes sur Aurengzeb, qui illustre de façon intéressante le caractère du souverain. C'est une utile addition aux quatre volumes précédents.

Les *Studies in Mughal India* contiennent vingt-deux chapitres (dont dix seulement figuraient dans la première édition), qui traitent des sujets suivants : La vie journalière de Šāh Jahān; La richesse de l'Inde en 1650; Les compagnons de l'impératrice; Qui a construit le Taj Mahal?; Aurengzeb; La vie journalière d'Aurengzeb; L'éducation d'un prince mongol; La princesse Zeb-un-nissa (le dernier enfant d'Aurengzeb et de sa femme persane Dilras Banu Begam); La Némésis d'Aurengzeb; Une héroïne musulmane; Les pirates européens de Chatgaon; La conquête de Chatgaon; Šaista Ḫān au Bengal (1664-1666); Le règlement d'Aurengzeb pour la perception des impôts; Orissa au XVII^e^ siècle; Un grand mémorialiste hindou (Bhimsen); Un ancien his-

torien hindou d'Aurengzeb (Iśwar-das du Guzerate); William Irvine (l'historien des derniers empereurs mongols); Ḫuda Baḫš, le Bodley indien (fondateur de la riche bibliothèque qui porte son nom); L'art dans l'Inde musulmane; L'instruction dans l'Inde musulmane; Monarchies orientales.

*Mughal Administration* (*Patna University readership lectures*, 1920) comprend six chapitres qui traitent respectivement de : I. Le gouvernement, son caractère et ses buts; II. Le souverain et ses ministres; III. Les ministères du Trésor et de la Maison impériale, et leur fonctionnement; IV. L'administration provinciale; V. Les impôts; VI. Le gouvernement mongol : son œuvre et son insuccès.

Comme les précédents, ces deux derniers volumes sont pleins d'informations puisées à des sources orientales inédites: et c'est ce qui donne une valeur particulière aux travaux de M. J. S. Écrits dans un anglais clair et agréable, ces volumes fourniront aux historiens européens la documentation qui leur manquait sur cette période de la domination mongole dans l'Inde.

William Irvine, mort en 1911, est surtout connu par sa magistrale édition de la *Storia do Mogor* de Niccolao Manucci (*Indian texts series*, 4 vol., 1907-1908); mais ce n'est qu'une partie de son œuvre, qui comprend notamment une collaboration assidue à des périodiques (*Calcutta Review, Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal, Indian Magazine, Indian Antiquary, Asiat. Quarterly Review, Journ. of the Moslem Institute, Journ. of R. Asiat. Society*) de 1869 à 1911. On en trouvera la bibliographie dans l'introduction du tome I des *Later Mughals*, qui vient de paraître. M. J. S. remplit le pieux devoir de publier le dernier travail de celui qui fut son maître et ami.

Le présent volume s'étend sur une période de treize ans : 1707-1720, qui comprend : le règne de Bahadur Šāh, décédé le 27 février 1712; le court interrègne qui précéda l'avènement de Jahandar Šāh, couronné le 30 mars de la même année; en février 1713, celui-ci est battu, décapité et remplacé par Farruḫ-siyar, qui fut exécuté à son tour en avril 1719. Rafiu'd-darjat lui succède, mais il est déposé au début de juin de la même année. Rafiu'd-dawla est couronné ensuite et meurt de maladie le 17 ou 18 septembre 1719, après un règne de quelques semaines. L'histoire de chacun de ces souverains se termine par une appréciation de son caractère et par des renseignements détaillés sur sa famille et les monnaies frappées sous son règne. On retrouve dans ce travail toutes les qualités dont Irvine a fait preuve dans les ouvrages qu'il publia lui-même. On admirera l'étendue de son informa-

tion, qui comprend, en réalité, tous les documents orientaux actuellement accessibles, que cet infatigable chercheur de textes avait patiemment réunis et qu'il était certainement seul en état de se procurer en aussi grand nombre. L'œuvre est d'un ouvrier de premier ordre dont on ne saurait trop regretter la perte.

Gabriel Ferrand.

---

Publications de l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat. — Éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

Les *Publications* de l'École supérieure de Rabat, inaugurées en 1918, en sont au moment où j'écris à leur septième volume. Ces travaux témoignent d'une activité féconde qui mérite d'être mise en lumière et hautement louée. Rien ne peut mieux servir les intérêts généraux de notre protectorat que cette enquête scientifique permanente menée avec tant de zèle au Maroc, à l'exemple de ce qui fut fait et se continue en Algérie.

I. Émile Laoust. *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa. Grammaire, textes.* — 1918, p. xvi-446, in-8°.

Dans une courte préface, M. L. indique la situation des Ntifa, qui habitent une partie importante de «l'angle largement ouvert vers l'Océan que forment le Grand et le Moyen Atlas à leur point de suture encore mal connu» (p. vii). Suivent un tableau des signes de transcription et la liste des ouvrages consultés.

La grammaire comprend deux parties : la phonétique (consonantisme, vocalisme et structure syllabique), p. 1-48; la morphologie et la syntaxe divisées en six chapitres (nom, verbe, pronom, numération, de l'idée qualificative, mots invariables), auxquels s'ajoute un appendice intitulé : le temps et ses divisions, les fêtes saisonnières et agraires (le jour, les divisions du jour, heures des repas, heures des prières, mesure du temps, noms des jours [les Ntifa emploient les noms arabes des jours de la semaine], superstitions relatives aux jours; le calendrier, les mois, les saisons, fêtes saisonnières), p. 49-323. Les trente-trois textes qui terminent le volume, accompagnés de leur traduction (p. 325-437), comprennent vingt-quatre textes ntifa, quatre textes infedouaq, quatre textes imeghran et un texte des Aït bou Oulli.

La phonétique et la morphologie du ntifi sont clairement exposées; l'auteur s'est sagement borné à l'étude de ce dialecte, et cette prudente restriction s'impose. Le berbère marocain n'en est encore qu'à la période

des monographies dialectales : ce n'est que plus tard qu'on pourra songer au comparatisme des dialectes marocains entre eux, puis avec les autres dialectes et parlers de la famille tout entière. Cette première étude du ntifi y trouvera la place qu'elle mérite et on doit féliciter M. Laoust d'avoir entrepris ses recherches alors que le territoire des Ntifa n'était pas encore occupé par nos troupes. Ces enquêtes scientifiques en pays insoumis exigent des qualités nombreuses qui n'apparaissent pas dans l'exposé des résultats linguistiques; il convient de marquer qu'on ne l'ignore pas et d'ajouter que les travaux de ce genre font grand honneur à leurs auteurs.

II. Louis Milliot. *Démembrements du Habous : Menfa'â, Gzâ, Guelsâ, Zinâ, Istighrâq.* — 1918, p. 185, avec la reproduction photographique de 13 pièces.

« Aussitôt entrepris, dit l'auteur dans son introduction, le travail de reconstitution du patrimoine des Habous Publics mettait l'Administration en présence de la difficulté suivante : un grand nombre d'immeubles se trouvaient depuis un temps immémorial aux mains d'individus qui prétendaient avoir acquis sur eux, à divers titres, un droit perpétuel de jouissance. Les occupants ne contestaient point, d'ailleurs, aux immeubles qu'ils détenaient le caractère de biens habous; mais, à les entendre, les droits des Fondations se réduisaient à la perception d'une redevance perpétuelle. Outre le bénéfice de la situation acquise, ils pouvaient invoquer des usages séculaires, dont il fallait nécessairement tenir compte. De nombreux étrangers ou protégés étrangers s'étant fait céder les droits des indigènes, la question se compliquait encore d'un aspect international. »

Ainsi se pose ce problème extrêmement compliqué. Docteur ès sciences juridiques et diplômé d'arabe, M. L. M. a pu l'étudier en sa double qualité de juriste et d'islamisant. « L'étude des textes du *chra'*, dit-il (p. 5), puis du milieu historique où elle a pris naissance et s'est développée, nous permettra de dégager les traits caractéristiques de l'institution. L'étude des Dahirs nous la montrera au terme de son évolution. » De cet exposé est née la division du livre en trois parties : étude des textes arabes régissant la matière (p. 6-37), le milieu historique (p. 38-66), la législation du protectorat (p. 67-79). Six annexes donnent en texte arabe photographié et en traduction intégrale ou résumée : deux extraits du *'Amal al-Fâsi* (chap. du louage, du jugement, du serment et du témoignage); une *fétwa* autographe de 'Abd al-Qâdir al-Fâsî, les Procès-verbaux de la Commission des droits de *gzâ*, *guelsâ*, *clé*, etc.; la

Législation du Protectorat (textes) et des photographies d'actes (p. 84-181).

Ce livre bien documenté est appelé à rendre de signalés services à l'Administration du Protectorat lorsque «du domaine de la spéculation pure et de l'effort législatif, le problème va passer dans celui de la pratique juridique». Plus et mieux que tout autre, M. L. M. lui a fourni les éléments nécessaires pour le traiter en pleine connaissance de cause.

III-IV. Louis Milliot. *Recueil de jurisprudence chérifienne.* Tribunal du Ministre chérifien de la Justice et Conseil supérieur d'Ouléma (*Medjlès al-Istinâf*). T. I, 406 pages, avec une table de classement des affaires, une table chronologique des décisions, une table alphabétique des noms des parties, une table alphabétique des auteurs et des ouvrages musulmans cités, un vocabulaire arabe-français, une table alphabétique des matières et une table générale analytique des matières; t. II, 343 pages, avec les mêmes tables et vocabulaire qu'au tome I. Un très grand nombre de pièces arabes, toutes inédites, sont reproduites en photographie (251 clichés pour les deux volumes).

Le مجلس الاستئناف *Medjlès al-Istinâf* ou juridiction d'appel, créé par un *dahir* en date du 20 décembre 1913, a rendu déjà un certain nombre d'arrêts qui peuvent constituer jurisprudence. Chargé pendant un an des fonctions de commissaire du Gouvernement près les juridictions chérifiennes, et, comme tel, délégué du Protectorat auprès du Conseil supérieur d'Ouléma et du Ministre chérifien de la Justice, M. L. M., l'auteur du volume II (*vide supra*), a assisté au travail de préparation des dossiers de procédure. «Les arrêts, dit-il, ont été rendus sous notre contrôle. Nous les livrons à la publicité comme des documents à la fois importants et auxquels nous croyons pouvoir assigner toute leur importance» (p. 21-22).

Dans son introduction (p. 3 et suiv.), l'auteur expose les raisons juridiques et politiques qui ont rendu nécessaire la création de ce *tribunal* (et non *cour*) d'appel, la compétence du juge unique, les délais d'appel, la procédure et l'issue possible : confirmation du jugement rendu par le ḳāḍī, réforme, cassation et renvoi, ou revision. Suit, à titre d'exemple, un procès dont le dossier se décompose en quatre instances différentes : une instance engagée devant le ḳāḍī de Kenitra, une deuxième instance engagée devant le même juge, une instance devant le Tribunal Viziriel d'appel et une nouvelle instance engagée devant le ḳāḍī de Salé, après cassation et renvoi par le Tribunal Viziriel devant ce dernier juge. «Le dossier de la procédure, dont le texte est photographié dans les 31 clichés ci-après, se présente matériellement

sous la forme d'une bande de papier longue de 5 à 6 mètres, large de 20 à 25 centimètres, écrite au recto et au verso, obtenue en collant bout à bout, sans aucun ordre, les actes de la procédure. La bande est d'ordinaire repliée sur elle-même dans le sens de la largeur, de façon à former un rouleau commode à transporter. Quand on veut consulter le dossier, on la déroule» (p. 51). Suivent une soixantaine d'affaires dont les pièces de procédure sont reproduites en photographies et traduites ou résumées par M. L. M. Des commentaires appropriés rendent ce recueil précieux. Ainsi, à propos de la propriété d'une esclave dépendant d'une succession (appel n° 83, t. I, p. 202 et suiv.), on trouvera une très intéressante note sur l'esclavage dans l'Islām (*ibid.*, p. 213-218; cf. également t. II, appel n° 45, p. 273-279).

Dans ces deux volumes et dans le précédent (*vide supra*, II), l'auteur a précisé le sens exact d'un grand nombre de termes juridiques. Ses travaux, qu'il faut louer sans réserve, intéressent au même degré jurisconsultes, sociologues et arabisants. Il y a lieu d'ajouter que de nombreuses tables, un glossaire arabe et un index analytique des matières pour chaque volume permettent de retrouver rapidement les renseignements recherchés.

V. Louis Brunot. *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé.* – 1921, xiv-358 pages, avec 46 figures dans le texte et 4 cartes et plans.

VI. Louis Brunot. *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* – 1920, xvi-151 pages.

Pour ces deux volumes, je renvoie aux comptes rendus de M. Huart parus dans le *Journal asiatique*, XI^e série, t. XIX, 1922, p. 105-111.

VII. Edward Westermarck. *Les cérémonies du mariage au Maroc*, traduit de l'anglais par M^me J. Arin. – 1921, 394 pages, avec un index des mots arabes et des mots berbères, un index général et une table analytique des matières.

L'ouvrage de Westermarck est trop connu pour y insister. On doit savoir gré à M^me Arin d'en avoir donné une traduction élégante et fidèle.

Gabriel Ferrand.

---

Henri Basset. *Essai sur la littérature des Berbères.* — Alger, 1920; in-8°, 446 pages, avec index (librairie Jules Carbonel).

«Qu'est-ce que cette langue berbère, qui, aujourd'hui encore, après tant de siècles écoulés, après tant de successives dominations étrangères,

est parlée par plusieurs millions d'êtres humains, sur une aire qui s'étend des confins égyptiens à l'Atlantique, du Sénégal et du Niger à la Méditerranée? Et d'où vient-elle?» Telle est la question posée au début du livre; et l'auteur répond sagement : «Question obscure entre toutes»; autrement dit : nous n'en savons rien. Toutes les recherches scientifiques entreprises dans le but de retrouver l'origine des Berbères et de leur langue sont restées stériles : le berbère est étranger au sémitique — la seule concordance de la marque du féminin : *t* final en sémitique, *t* initial et final en berbère, ne constitue pas une preuve décisive de parenté — et au khamitique. Quant à l'égyptien ancien, sa parenté avec le berbère n'est point établie non plus et elle ne pourra l'être que par un comparatiste ayant préalablement étudié les deux langues, ce qui ne s'est pas rencontré encore.

Même incertitude en ce qui concerne l'origine de l'alphabet libyque : «il paraît impossible de formuler la moindre hypothèse», en l'état lacunaire de nos connaissances (p. 18-19).

Quelques traditions indigènes font venir certaines tribus berbères de l'Arabie méridionale. M. H. B. est disposé à n'en pas tenir compte. «Nous verrons en effet, dit-il p. 17, que ces traditions sont récentes et n'ont eu pour point de départ que la vanité de tribus désireuses d'être apparentées aux Arabes.» Il y a là une indication qu'il serait imprudent, je crois, d'écarter délibérément. *A priori*, un tel événement a pu se produire, car les Abyssins, par exemple, sont venus d'Arabie et une migration subséquente vers le Nord n'est pas impossible. Cet argument est évidemment fragile pour des populations stationnées à très haute époque dans l'Afrique centrale et septentrionale; mais il y a mieux encore : le nom de l'ancienne ville tunisienne de Hadrumète a été justement rapproché, à mon avis, de celui du حضرموت *Hadramūt* de l'Arabie méridionale (cf. René Basset, *Mélanges africains et orientaux*, Paris, 1915, in-8° p. 78). Une telle rencontre est sans doute insuffisante pour justifier les prétentions de quelques tribus à la descendance d'ancêtres arabes; mais notre pénurie d'informations est telle, que des indications de ce genre doivent être notées à l'appui des traditions indigènes.

Le chapitre premier, qui est consacré au Berbère et à sa langue, traite en réalité de la psychologie des Berbères. L'analyse est parfaite, poussée à fond, remarquablement exposée et la conclusion décisive : sous son bilinguisme, sous sa plasticité apparente, «sous le vernis de culture étrangère qui le recouvre, il reste en réalité le vieux Berbère inchangé, avec toutes ses tendances et toute son individualité» (p. 33). Les Berbères ont subi successivement l'influence de leurs maîtres ou voisins,

Égyptiens, Grecs, Romains, Arabes; ils subissent actuellement la nôtre; mais cette docilité ne doit pas donner le change : les témoins linguistiques de la longue occupation romaine se réduisent à très peu de chose et rien n'est plus significatif que cette constatation. Sans doute, l'Islām et sa langue véhiculaire, l'arabe, ont profondément marqué leur empreinte en Berbérie; mais il s'agit, en ce cas, d'une occupation plus que millénaire, au début de laquelle les Berbères ont été convertis par force à la religion des envahisseurs. Le Berbère en est même arrivé à s'exprimer de préférence en arabe qu'en sa langue maternelle, dans ses rapports avec les étrangers. Nous avons contribué à consacrer ce bilinguisme en ne lui parlant qu'arabe, lors de nos installations successives dans l'Afrique du Nord. On revient heureusement à une plus exacte notion de nos devoirs vis-à-vis de ce peuple, et l'enseignement du berbère, tant en Algérie qu'au Maroc, va bientôt fournir à notre administration les berbérisants nécessaires. Il va de soi que nous n'avons aucun intérêt, politique ou scientifique, à laisser se poursuivre et s'accentuer l'arabisation des Berbères.

Je ne puis que signaler les chapitres suivants, consacrés à la littérature écrite, la littérature juridique et la littérature orale. Celle-ci traite des contes et légendes (contes merveilleux, plaisants, d'animaux; légendes historiques, religieuses, hagiographiques, explicatives); de la poésie (caractères de la poésie berbère; poésie des Berbères marocains, des Touaregs, des Kabyles) et de son avenir.

Grâce à sa riche documentation, son information si complète puisée en nombre de cas auprès des Berbères marocains eux-mêmes, M. H. B. a pu nous donner un livre clair, précis et qui témoigne d'une compréhension parfaite de toutes les données du problème berbère. Berbérisants, sociologues et administrateurs de l'Afrique du Nord devront également le lire; et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette thèse de doctorat. Elle est dédiée au père de l'auteur, mon maître René Basset. Qualis pater...[1].

Gabriel Ferrand.

---

Henri Basset. *Le culte des grottes au Maroc.* — Alger, librairie Jules Carbonel, 1920; in-8°, 129 pages, avec index.

«Le culte des grottes au Maroc est un culte essentiellement populaire

[1] Cf., du même auteur, un excellent article intitulé : *Les influences puniques chez les Berbères*, dans *Revue Africaine*, n°s 308 et 309, 3e et 4e trimestres 1921.

dans toutes les acceptions du terme. Il est suivi surtout par les campagnards et les petites gens. En vain le chérif Si Abd-el-Haï el-Kittani a pu sanctionner un jour de sa très haute autorité, en affirmant que le prophète Daniel y avait son tombeau, le culte rendu au *kehf'l ihoud* [litt. la grotte du juif] de Sefrou, les docteurs de l'Islam voient d'un mauvais œil, comme toute chose où ils sentent les restes de l'antique paganisme, la vénération de la foule pour de tels sanctuaires. Seuls, les plus avisés d'entre eux, à l'exemple d'el-Kittani, comprenant qu'ils ne les pourraient supprimer, ont tenté de les ramener à l'orthodoxie. Les citadins lettrés rougiraient de telles dévotions» (p. 7). A ces grottes sacrées, le peuple rend un culte célébré chaque année, à date fixe, par de grandes fêtes religieuses qui durent plusieurs jours : ce sont les *mūsem* de l'Afrique du Nord. Le mot, qui est arabe (موسم *mawsim,* de la racine وسم *wasm,* ainsi que l'a montré Gaudefroy-Demombynes, *J. As.*, t. XX, 1902, p. 350), implique l'idée de périodicité annuelle (cf. les vents périodiques de l'océan Indien appelés *mawsim,* dont nous avons fait *mousson*); le sens du *mūsem* nord-africain est identique à celui de l'expression nautique orientale.

L'ouvrage est divisé en 9 chapitres : l'extension du culte des grottes au Maroc; les grottes dans la littérature populaire et les contaminations littéraires et orientales; les grottes et les trésors; les cultes solaires et rites agraires dans les grottes; les grottes à oracles; les grottes guérisseuses; les grottes et l'expulsion du mal; les génies dans les grottes; les saints successeurs des dieux locaux antérieurs à l'Islām.

Bien que l'auteur s'en défende, il s'agit ici d'un véritable *Corpus* des grottes sacrées marocaines dont il a constitué les bases et que les explorations folkloristes ultérieures viendront compléter. Le plan adopté est excellent; la répartition des grottes d'après leur caractère propre est très heureuse. Nos fonctionnaires et officiers en service au Maroc ont en cette monographie un guide parfait pour étendre l'enquête nécessaire au pays tout entier. M. H. B. leur a montré la voie où il faut s'engager sans retard; car, si le fond de ces cultes est immuable, leurs aspects changeants doivent être notés dès maintenant, au stade où ils se trouvent actuellement, pour fournir de points de repère les folk-loristes qui en étudieront plus tard l'évolution.

Gabriel Ferrand.

---

G. K. Nariman. *Literary History of Sanskrit Buddhism.* — Bombay, Taraporevala, 1920; in-8° de xiii-383 pages.

Il est arrivé à M. Nariman que son zèle de vulgarisateur rendît des

services non seulement aux Hindous, mais aux Occidentaux : ainsi lorsqu'il entreprit de publier à bas prix une traduction anglaise de l'ouvrage d'Inostranzew, sous ce titre : *Iranian influence on Moslem Literature* (Bombay, *ibid.*, 1918, t. I). En la présente occurrence, il ne paraît avoir voulu se montrer utile qu'à ses compatriotes, en compilant à leur usage les résultats de récents travaux européens sur le Bouddhisme sanscrit : tels le tome II de la *Geschichte der indischen Litteratur* de Winternitz, le *Divyāvadana* de Huber, nombre de publications ou d'articles de M. Sylvain Lévi. La haute culture indigène, souvent si peu ou si mal informée du Bouddhisme, y trouvera des notions précises, de nature à dissiper bien des préjugés. Malheureusement, ce répertoire de l'indianisme contemporain juxtapose, sans aucune critique, les avis les plus hétéroclites et introduit beaucoup d'inexactitudes dans les renseignements qu'il fournit. Les termes sanscrits et chinois, les noms européens fourmillent d'incorrections. Cette publication n'est pas un livre, mais un *zibaldone*.

P. Masson-Oursel.

---

Raymond Weill. *La cité de David,* compte rendu des fouilles exécutées à Jérusalem, sur le site de la ville primitive. — Paris, Geuthner, 1920; 1 vol. in-8°, de viii + 209 pages et atlas gr. in-4° de XXVI planches.

Les fouilles de M. R. Weill, sur le site de Jérusalem, datent de la fin de 1913 et du printemps de 1914. Elles ont été conduites sur la colline d'Ophel qui faisait partie de la Jérusalem antique, et qui se trouve aujourd'hui peu habitée. En effet, la colline d'Ophel, qui est située au sud de Jérusalem, était comprise dans l'enceinte primitive, tandis que l'enceinte actuelle passe au nord de la colline. Celle-ci, bornée à l'est par la vallée du Cédron et à l'ouest par celle du Tyropaeon, à peu près comblée au cours des siècles, se termine au sud en promontoire; c'était le site typique des établissements cananéens, d'autant que sur la face est, dans la vallée, prenait naissance une source capable d'alimenter cette acropole. Cet aménagement primitif d'Ophel en forteresse nous est attesté par la Bible. Il était donc naturel qu'on entreprît des fouilles sur ce point, un des endroits les plus anciennement habités de Jérusalem. C'est ce qui eut lieu au cours du xix[e] siècle lors des recherches de Guth, Warren, Bliss et Dickie, et, en 1909, Parker. Mais ces missions ne firent que des sondages, ou travaillèrent en puits et en galeries souterraines. Ces conditions incommodes les privèrent d'une partie des résultats qu'elles étaient en droit d'espérer.

Les fouilles de M. R. Weill ont eu un point de départ bien défini. On sait que le canal souterrain d'Ezéchias, qui conduit les eaux de la source à la piscine de Siloé où elles servaient aux besoins de la ville, décrit, en atteignant la pointe de la colline, une boucle que rien ne justifie; il semble que les anciens ingénieurs se soient efforcés de contourner un obstacle. M. Clermont-Ganneau a conjecturé que cet obstacle était la nécropole des Rois de Juda, que nous savons, par les textes, avoir été enterrés près de la pointe d'Ophel. M. R. Weill s'est proposé de vérifier cette hypothèse. Grâce à l'achat des terrains, il a pu travailler à ciel ouvert, déblayant tout le sol jusqu'au roc. La première campagne n'a pu explorer qu'une petite partie de la pointe d'Ophel.

M. R. Weill, au début de son livre (p. 1-87), expose l'état de la question au moment où il commença ses recherches; le compte rendu de ses travaux va des pages 92 à 200, fin du volume. Un atlas de photographies et de plans accompagne le volume; en raison de l'enchevêtrement des constructions successives, quelques coupes schématiques supplémentaires auraient été les bienvenues.

Comme il fallait s'y attendre, en allant de la plate-forme jusqu'au roc, M. R. Weill a trouvé des traces d'installations d'époques extrêmement différentes. Tout d'abord, les restes d'une synagogue et d'un balnéaire y attenant. Une inscription grecque nous donne le nom de son fondateur : Théodotos. Comme cette inscription a fait l'objet de nombreux travaux et comptes rendus, je ne fais que la signaler à mon tour, pour insister davantage sur les remarquables résultats des fouilles profondes.

Nous connaissons par elles les fortifications d'Ophel à l'époque davidique; sous le mur de crête, un système défensif en gradins avec escarpes descend jusqu'au pied de la colline. Ces gradins sont renforcés de bastions; en bas, se voient encore les restes d'une tour de 7 mètres de diamètre, témoignant du souci de rendre plus solides les lignes basses du sytème de défense. Nous voyons ainsi que l'antique Jérusalem fut une citadelle comparable aux sites cananéens que les fouilles de Gézer et de Mageddo nous ont restitués. Les anciennes cités orientales déversent volontiers du haut des murs les détritus de la ville; c'est ce qui s'est produit à Jérusalem où, sous une couche de décombres que datent les débris des poteries, on a trouvé des tombes cananéennes extrêmement simples, en forme de caves creusées dans le roc. L'examen des travaux hydrauliques de la colline amena la découverte d'autres tombeaux remaniés, mais dont les travaux d'aménagement successifs montrent un tel souci de remettre tout en état, que M. R. Weill conclut

à des tombes princières. Elles pourraient faire partie des sépulcres de David qui devaient être au nombre de treize: ici nous avons les traces de quatre sépultures; ce serait donc au nord et à l'ouest de cette place qu'il conviendrait de faire des recherches ultérieures en partant de la surface du sol, dans l'espoir de trouver le complément de la nécropole. Ces sépulcres se présentent, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer, comme des chambres indépendantes, à ouverture peu dissimulée. Cette situation rendait fatale la violation qui a dû avoir lieu. Par ailleurs, M. R. Weill rappelle que les tombes des Rois, quelque auguste que fût le caractère de leurs occupants, étaient devenues aux yeux de la Loi une souillure pour la ville qui les contenait. Bien que les textes soient muets à cet égard, il reste une hypothèse, bien fragile, à laquelle ne s'arrête d'ailleurs pas M. R. Weill: c'est que la sépulture royale ait été vidée pour cette raison, et son contenu transporté en un endroit que nous ignorons.

Toutes ces recherches ont été rendues extrêmement difficiles par le bouleversement qu'a fait subir à cette partie du terrain l'édification du balnéaire de Théodotos. Ce n'est point tout; l'exploitation de cette région en carrière est venue, peu après, ravager une partie de ces différents travaux. On voit par ce résumé rapide, à quel point les résultats obtenus par M. R. Weill sont intéressants; ils font souhaiter la reprise de ces fouilles à bref délai.

G. Contenau.

---

*Les Psaumes.* Extrait de la Bible du Centenaire. Traduction nouvelle, d'après les meilleurs textes, avec introductions et notes. — Paris, Société biblique de Paris, 1920; gr. in-8°, 188 pages.

La Société biblique de Paris poursuit, malgré les difficultés de l'heure, l'impression de la *Bible du Centenaire.* Elle donnait récemment un fascicule renfermant la traduction annotée des Psaumes. Mais ce fascicule ne saurait être vendu séparément, et le Comité de cette Société décida d'en faire un extrait que l'on pût mettre dans le commerce, avant l'achèvement définitif et encore lointain de la *Bible du Centenaire.*

C'est ce tiré à part que nous signalons au public savant.

Le volume débute par une note renseignant le lecteur sur le texte suivi par les traducteurs. A côté du texte hébreu, dit massorétique, on a tenu un grand compte des versions, notamment des versions grecques, des versions latines et des versions syriaques. On a attaché moins d'importance aux versions secondaires, arabe, arménienne, copte, éthio-

pienne, parce que postérieures et reposant généralement sur le texte des Septante.

On a ensuite pris en considération des variantes hébraïques, qui ne sont pas incorporées dans le texte massorétique, mais qui ont leur importance, surtout dans les leçons où le texte reçu est manifestement en mauvais état. On a enfin consulté le *Targoum*, écrit en araméen, et donnant parfois de bonnes leçons.

Après un tableau des signes et des abréviations employés dans le corps de l'ouvrage, on aborde la traduction elle-même, où les notes en bas de page, abondantes et concises, facilitent la lecture de passages réputés obscurs.

Le volume se termine par une note générale sur les indications musicales, littéraires et liturgiques que l'on rencontre fréquemment dans les Psaumes, et dont une grande partie reste encore énigmatique.

Une telle publication, d'une érudition de si bon aloi, fait vivement souhaiter l'achèvement prochain de l'œuvre complète.

Frédéric Macler.

---

Aug. Cour, professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine. *Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoûn.* Étude d'après le diwan de ce poète et les principales sources arabes. — Imprimerie M. Boet, 1920; 1 vol. in-8°, 231 pages, dont 66 pages de textes arabes.

Il y a bien longtemps que Silvestre de Sacy faisait connaître aux lecteurs du *Journal asiatique* la personnalité d'Ibn-Zaïdoûn, poète arabe d'Espagne, secrétaire et ministre (II[e] sér., t. XII, p. 509); il valait la peine de reprendre cette étude sur de nouvelles bases, en utilisant les sources, aujourd'hui accessibles, auxquelles n'avait pu atteindre le grand promoteur des études orientales en Europe. C'est à cette tâche que s'est consacré M. A. Cour, qui a présenté son travail, sous forme de thèse pour le doctorat ès lettres, à l'Université d'Alger; en le lisant, nous nous transporterons par la pensée dans cette brillante cour des khalifes de Cordoue, que tant de souvenirs rappellent à notre mémoire.

Ibn-Zaïdoûn naquit à Cordoue même en 394 hég. (1003 J.-C.); il était un véritable Arabe, descendant d'immigrés de la tribu de Makhzoûm. La terminaison de son nom, semblable à celle que l'on rencontre chez Ibn-Khaldoûn, Ibn-'Abdoûn, Ibn-Badroûn, indique une origine yéménite : M. Kampffmeyer, *Südarabisches* (*Zeitschr. d. deutsch. morg. Gesellsch.*, t. LIV, 1900, p. 633 et suiv.) a, en effet, montré que ce suffixe n'est pas l'augmentatif néo-latin *on*, comme l'ont cru Dozy et de

Slane, mais une *nounnation* de l'arabe du Sud correspondant aux suffixes *ân, în.* Malgré sa prospérité et ses richesses, la ville de Cordoue n'était pas heureuse : en moins de quinze ans, elle eut à subir dix révoltes militaires, fut pillée par les Berbères, devint victime de la peste; enfin, sous l'autorité nominale de l'Oméyyade Hichâm III, elle constitua une sorte de sénat qui confia le pouvoir exécutif à l'un des principaux bourgeois de la cité, Abou'l-Ḥazm ben Djahwar, en 423 (1031). C'est au milieu de cette agitation politique qu'Ibn-Zaïdoûn s'éprit d'une princesse oméyyade, fille du khalife el-Mostakfî, qui, après la mort de son père, mena une vie assez libre et fréquenta la société des lettrés. Les amours du poète et de Wallâda sont devenues célèbres.

L'intimité des deux amants ne dura pas fort longtemps; ils avaient à se reprocher l'un à l'autre des infidélités. Ils se séparèrent, et Wallàda trouva bientôt chez Ibn-ʿAbdoûs, riche notable, un protecteur généreux. Celui-ci fit accuser le poète d'avoir détourné la succession d'un de ses affranchis; Ibn-Zaïdoûn fut jeté en prison, d'où il réussit à s'évader. Il se rendit d'abord à Badajoz, puis à Séville, où régnait l'émir el-Moʿtaḍid, ami des lettres et des arts, qui le prit comme secrétaire, puis lui confia la charge de ministre. Son fils et successeur el-Moʿtamid lui continua la confiance que son père avait eue dans les éminentes qualités de son secrétaire d'État. Ibn-Zaïdoûn ne retourna à Cordoue qu'après la prise de cette ville par el-Moʿtamid en 462 (1069); mais, atteint de la fièvre et n'ayant pas voulu différer son retour dans sa ville natale, il y dépérit et finit par y mourir le 15 rédjeb 463 (18 avril 1071).

Les poésies d'Ibn-Zaïdoûn sont d'inspiration classique; il est nourri de la lecture des anciens poètes arabes ainsi que de Motanabbî et d'Abou'l-ʿAlâ el-Maʿarrî; c'est dire tout ce qu'il y a d'artificiel dans la composition de ses vers, qui sentent l'école, malgré la fougue avec laquelle il décrit les passions qui l'agitent. La langue dont il se servait était celle des Bédouins, ce qui parut ridicule à de bons esprits, frappés de ce fait qu'un citadin chantât les chameaux du désert et les plaines sans eau, quand il se trouvait au milieu d'une ville où le «navire du désert» était rare et dont les environs étaient formés de jardins et de bosquets. Il y avait à cela encore un inconvénient plus grave : c'est que la poésie, se servant d'un langage désuet, «tendait à ne plus être à la portée du grand public» (p. 137) et qu'il fallait avoir fait de longues études pour comprendre le langage dans lequel le poète exprimait ses pensées; défaut qui persiste encore dans la presse périodique de nos jours, où, par pédantisme, les rédacteurs se servent de termes rares, que les lecteurs, pour les comprendre, doivent aller rechercher dans les pages du

*Qâmoûs* ou du *Lisân*. Toutefois Ibn-Zaïdoûn a cherché à sortir de la forme de la *qaçîda* classique; il a composé une *ordjouza* et deux *takhmîs* qui figurent dans le recueil de ses poésies. Ce n'est qu'au siècle suivant que l'on verra apparaître les poésies vraiment populaires, les *mowachchaḥa* et les *zadjal*.

M. A. Cour donne en appendice le texte arabe des pièces qu'il a traduites intégralement au cours de son ouvrage. Ce qui frappe les yeux au premier abord, c'est l'absence totale de signes orthographiques, voyelles et autres; or l'on sait comme il est difficile de lire un texte poétique arabe s'il n'offre pas, tout au moins, les principaux de ces signes orthographiques. On en est réduit à reconstituer la phrase au moyen des mètres prosodiques, qui heureusement sont indiqués en tête de chaque morceau. Ce travail délicat n'est pas à la portée de tous les arabisants. Un exemple entre mille : à la page 3 des textes, vers 43, on a imprimé مال qu'il faut lire مَآل «refuge», comme le montrent le mètre et le contexte, mais, pour restituer la véritable leçon, il faut un double travail de scansion et d'interprétation. On aurait pu éviter cette peine aux lecteurs, si peu nombreux que doivent être ceux-ci.

Des inconséquences se rencontrent dans la transcription, en dépit de la table spéciale figurant en tête du volume; ainsi, p. 20, l. 22, *D'aqwân* devrait être écrit *D'akwân;* p. 108, *asîl*, lire *açîl*. Cette transcription est aussi fâcheusement influencée par le milieu ambiant des lettrés indigènes; ainsi «Mâlik, fils de Nouîra» (p. 37) est pour «Mâlik, fils de Nowaïra»; même page, Samawâl rend insuffisamment compte du nom de Samau'al.

D'autres remarques s'imposent au cours de la lecture. Page 19, vers 28, la traduction : «En ta personne la troupe musulmane a été frappée dans son chef» ne rend pas compte de la métaphore du texte : «La meule de l'islamisme est pleine de douleur parce qu'elle a perdu son pivot». — P. 20, n. 1. «Le mot *mathouak* signifie : «. . . le tombeau.» Le texte porte مثواك *mathwâ-ka* «ta demeure, ton tombeau». — P. 26, l. 4. «Un œil dont tu es le *nadir* pleure ta séparation.» Et en note : «Le *nadir* est le nom donné anciennement au point du ciel opposé à celui qu'occupait le centre du soleil.» Le texte, p. 5, porte : تبكى فراقك عينٌ انت ناظرُها «Un œil dont tu es la glande lacrymale (= la cause des larmes) pleure ton absence.» Nadir, en astronomie, est نظير. Cf. *Lisân*, VII, p. 73. — P. 28, n. 2. *Mochtarî* ne peut signifier «celui qui a été acheté à l'encan»; il faudrait *mochtarâ;* mais l'allusion à l'astrologie est certaine. — P. 31, n. 1. «Miçr, surnom de l'Égypte»; c'est son nom, non son surnom; quant au sens de «vaste étendue» attribué gratuite-

ment à ce mot, je ne le connais pas. — P. 35. *hadhadh,* sorte de médicament; lire *ḥoḍaḍ.* — P. 36, n. 6. «Kosroès (*sic*), roi de Perse.» *Kesrà* du texte est un terme générique désignant les rois de Perse de la dynastie des Sâsânides, comme César pour les empereurs de Byzance (n. 7). Note 9 : les *Taouaïf* ne sont pas des «sortes de bandes militaires», mais les satrapies des Achéménides correspondant aux anciens peuples soumis par Cyrus et vivant, sous les Arsacides (*moloûk eṭ-ṭawâïf*), d'une vie propre sous les liens assez lâches de vassalité qui les rattachaient au pouvoir central. — P. 37, n. 1. La légende de Ḍaḥḥâk est purement iranienne; peu importe la forme qu'elle revêt dans les traditions arabes. *Ajdihaka* (*sic*) correspond difficilement à Ἀσ7υάγης.

P. 38. «Al Mahalab», qui combattit les Azâriqa, est el-Mohallab ben Abi-Çafra; cf. Chahrastâni, p. 90; trad. Haarbrücker, t. I, p. 134. — P. 41, n. 6. «Domesticus (l'ambassadeur byzantin).» Le Domestique était le général en chef des troupes d'Asie. — P. 42, n. 7. «Al-Ma'ïdi.» Lire el-Mo'aïdî et consulter, sur cette sorte de monstre ou d'être funeste, Ét. Quatremère dans le *Journal asiatique,* nov. 1838, p. 525; Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes,* t. II, p. 342; A. Fischer, dans la *Z.D.M.G.*, t. LXIII, 1909, p. 394 et suiv. — P. 43, n. 1. «Les Ghoûâni (lire *ghawâni*) étaient des femmes qui, après s'être mariées, trouvaient un moyen d'obliger leurs maris à divorcer» et conservaient ainsi la possession de leurs douaires. La lexicographie ne nous apprend rien de pareil. La *ghâniya* est la femme qui est contente de son mari (*Lisân*, XIX, p. 375); plus tard ce mot, en poésie, a servi à désigner toutes les femmes, mariées ou non. — N. 6. Sohaïl est l'étoile Canopus; souhaiter qu'elle épouse les Pléiades, c'est un événement qui ne se réalisera jamais.

P. 50, note. «Les Ababils sont des oiseaux fabuleux mentionnés dans le Coran.» En effet, la poétesse dont on cite les vers dit : *min aṭ-ṭaïri 'l-abâbili,* ce qui prouve que cette signification était admise de son temps; mais les anciens commentateurs du Qorân affirment que cette expression énigmatique veut dire simplement «en troupes» et que ce n'est pas un nom d'oiseau. Cf. Ṭabarî, *Tafsir,* t. XXX, p. 161; Béïḍâwî, éd. Fleischer, t. II, p. 417. — P. 64, n. 1. Mosaïlama, lire Mosaïlima. — P. 65, n. 1. 'Adhad ad Daoula, lire 'Adhod. — P. 67, l. 2 et n. 1. الآس n'est pas le lys, mais le myrte, dont les fleurs durent plus longtemps que les pétales de la rose; d'où l'antithèse. — P. 73, n. 2. En présentant Manès comme un «réformateur religieux du christianisme primitif», l'auteur n'a envisagé qu'un des aspects de ce fondateur d'une religion nouvelle, qui devait avoir tant de succès en Europe et dans l'Asie cen-

trale. — P. 114. Abou al-Ma'ala, surnom d'un vizir. Le texte porte Abou'l-Ma'âlî. — P. 117. «Firqad»; lire Farqad.

P. 118, n. 5. «Le *qad'af* est la constellation de la Balance.» Cette affirmation est déconcertante pour les astronomes. نجوم القَذْف ne peut guère désigner que les étoiles filantes, lancées par les anges pour se débarrasser des démons qui viennent écouter aux portes du paradis. — P. 147, note. Chahr n'est pas une «région du littoral du golfe Persique entre l'Oman et Aden»; cette définition géographique, inexacte d'ailleurs, paraît tirée du *Méràçid el-iṭṭilâ'*, qui dit en effet que le Chiḥr est sur l'océan Indien, comme il n'y a pas à en douter, puisqu'il y a encore aujourd'hui une ville du Ḥaḍramaut qui porte ce nom. — P. 151, note. (?) اهل النبعد doit être lu اهل النقد «les critiques». A la même page, ذِئْب n'est pas le chacal, ابن آوى, mais le loup; le sens de chacal est particulier à l'Afrique du Nord. — P. 153. Al-Bana, quartier de Cordoue. Le texte porte البنى, que le mètre exige de lire البِنِيّ. Al-Aqhouan, lire al-Oqḥowân «jardin de la camomille». Même page. «Un jeune faon nous y abreuvait du *salaf* de son vin.» Le texte porte *sulâfa;* comparer p. 55, vers 5 : «du Salâf céleste», et note 4 : «Le *Salâf* est la boisson du Paradis, faite avec l'eau de Tasnîm», tandis que le texte a : سُلاف النعيم «le vin pur des délices»; cf. *Lisân,* XI, p. 60 : le *sulâf* est la première cuvée, ou même le jus des raisins coulant sans qu'on les presse.

Les traductions de M. A. Cour sont agréables à lire. Je souhaite qu'elles appellent l'attention des lettrés sur cette brillante littérature de l'Espagne musulmane, si peu connue en dehors d'un petit cercle de spécialistes.

Cl. Huart.

# CHRONIQUE
# ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

## PÉRIODIQUES.

**The Asiatic Review**, April 1922 :

L. Metson. The Situation in India. — H. Craik. Britain's Responsibility in India. — E. Cotes. The Prince in India. — Abbas Ali Baig. The Near Eastern Settlement. — R. de Belleval. The Empire of Annam and France. — G. Bower. Peace in the East.

E. A. Cotton. Castes and Customs in Malabar. [Article très documenté et très instructif, rédigé avec beaucoup de méthode : Le Malabar, situation géographique, organisation administrative, richesse économique; résumé d'histoire; religion; les castes : les Náyars, les Izhuvans, les Mukkavans, les castes inférieures; la famille; le vêtement; coutumes diverses.]

M. Frewen. The Export Trades of the United Kingdom and the United States to Asia. — G. Pollock. The Wealth of the Netherlands East Indies. — St. Rice. Wit and Humour of the Hindus.

J. A. Sandbrook. A hundred years of Journalism in India. [Courtes notices sur divers journaux hindous.]

The School of Oriental Studies : A five years' Survey. [Notice sur l'École de Langues orientales annexée en 1916 à l'Université de Londres : l'organisation; les divers enseignements : plus d'une cinquantaine de langues orientales font l'objet des cours et leçons.]

L. A. Waddell. «Shinar» of the Old Testament discovered to be the ancient Sumerian Name of Babylon. — H. R. Hall. The Egypt Exploration Society's Excavations at El-Amarna, 1921-1922.

D. A. Wilson. Two songs for Widows. [Traduit du chinois.]

**Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient**, t. XX, n° 4 :

*Notes archéologiques :* H. Parmentier. Borne inscrite de Mỹ-hu'ng; – Vestiges de Vihār Thoṃ. — L. Finot. Le triçûla inscrit de Práḥ Vihār Thoṃ. — G. Coedès. Note sur une statuette cambodgienne de la Prajñâ Pâramitâ; – A propos des meules de pierre appelées *rasuṅ batau.*

G.-C. Toussaint. Le Padma thaṅ yig.

Bibliographie. — Chronique. — Documents administratifs. — Index et table.

**Indian Antiquary**, February 1922 :

G. A. Grierson. The Apabhraṁśa Stabakas of Rāma-Śarman (Tarkavāgiśa). — T. W. Haig. The History of the Niẓām Shâhî Kings of Aḥmadnagar. — P. G. Halkatti. Vachanas attributed to Basava, translated. — C. F. Usborne. The Story of Hîr and Rânjha, by Waris Shah, 1776 A. D.

March :

R. L. Turner. Further Specimens of Nepālī. — V. J. Antani. The Date of the Mudrā-rakshasa. — P. V. Ramanujaswami. Hemacandra and Paiçācī-prākṛta. — P. G. Halkatti. Vachanas attributed to Basava, translated (*suite*). — R. C. Temple. Notes from Old Factory Records.

*Supplement.* Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

**Journal of the American Oriental Society**, vol. 41, fasc. 5 :

*In memoriam, Morris Jastrow, Jr.* — J. Morgenstern. Morris Jastrow, Jr., as a Biblical Critic. — G. A. Barton. The Contributions of Morris Jastrow, Jr., to the History of Religion. — A. T. Clay. Professor Jastrow as an Assyriologist. — Bibliography of Morris Jastrow, Jr.

A. T. Olmstead. Shalmaneser III and the Establishment of the Assyrian Power. — R. Gottheil. The Dhimmis (Arabic text and translation).

*Brief Notes.* R. P. Dougherty. Ancient Teimâ and Babylonia. — T. Michelson. Note on Māgadhī *ahake.* — E. Chiera. A New Creation Story. — T. Michelson. Once more Shāhbāzgarhi *uthanaṃ;* – The locative singular of masculine and neuter *i* and *u* stems in Śaurasenī Prākrit. — F. Edgerton. On the doubling of consonants in the seam of certain Pāli compounds. — M. Bloomfield. On a possible Pre-Vedic

Form in Pāli and Prākrit. — A. T. Clay. Gobryas, governor of Babylonia. — F. R. Blake. A new method of syntactical Arrangement [linguistique comparée].

**Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland**, April 1922 :

K. V. Subrahmanya Aiyer. An unidentified Territory of Southern India. — Prof. A. H. Sayce. Hittite Legend of the War with the Great Serpent. — E. B. Soane. Notes on the Phonology of Southern Kurmanji. — H. B. Morse. The Provision of Funds for the East India Company's Trade at Canton during the Eighteenth Century. — S. Flury. The Kufic Inscriptions of Kisimkazi Mosque, Zanzibar, 500 a. h. (a. d. 1107).

*Miscellaneous Communications.* Prof. A. H. Sayce. A Cappadocian Seal. — L. A. Waddell. The «Oropus» title of Carchemish. — H. Beveridge. Dara-i-Nur. — G. A. Cooke. Epigraphical Notes : A Persian Seal Cylinder; A Palmyrene Tessera.

*Obituary Notices.* Mansel Longworth Dames, by R. Temple and H. Howorth. — Sir Arthur Naylor Wollaston, by W. Foster. — Mrs. Haynes Bode, by Miss C. M. Ridding.

**Journal of the Society of Oriental Research**, October 1921 :

S. Langdon. A Hymn of Eridu. — H. Gowen. «Sound» Terms and «Shine» Terms. — S. Langdon. The Incantation Title é-nu-šub. — S. A. Mercer. Late Babylonian Morals. — F. T. Kelly. Stray Notes on the «A» Class Segholate. — S. Langdon. Assyriological Notes.

January 1922 :

H. Gowen. Hebrew Trade and Trade Terms in O. T. Times. — J. A. Maynard. The Assyrian Law Code. — S. A. Mercer. The Anaphora of the Holy and Blessed John.

**Al-Machriq**, Mars 1922 :

'Obeid an Nasiri et M. Mercier. L'étude de l'arabe dans l'enseignement secondaire en France. — L. Cheikho. Les Séances d'Élie, évêque de Nisibe (*suite*). — R. Mouterde. La pacification de la Syrie et la défense des frontières sous les Romains. — L. Cheikho. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam.

Avril :

L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe (*suite*); – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam (*suite*); – Le Dragon de saint Georges.

**Mémoires de la Société de Linguistique de Paris**, t. XXII, fasc. 6 :

Prince N. Troubetzkoy. La forme slave du nominatif-accusatif singulier des thèmes neutres en *-n-*. — A. Meillet. La forme du génitif pluriel en ombrien; – Sur la flexion attique de *πόλις*; – Homérique *πέρθαι*. — J. Marouzeau. Notes sur la formation du latin classique. — J. Vendryes. Gloses en vieux haut-allemand dans un manuscrit d'Avianus. — Index du t. XXII.

**The Moslem World**, April 1922 :

H. W. Stanton. Christ and Controversy. — J. H. Ritson. The Bible among Moslems. — M. T. Titus. Mysticism and Saint worship in India. — J. de Mayer. Turkistan, a neglected Mission field. — H. Birge. Jelal ud-din Rumi. — St. G. Mylrea. An ancient Account of India and China. — E. Elder. Christians and Arabic Writing. — E. Putney. Seen from a Stamboul Day School.

**Revue des Études arméniennes**, t. II, fasc. 1 :

A. Meillet. De quelques mots parthes en arménien [*nahapet, parar, žand, nerkhini, pačoyč, pakas*]. — F. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France.

*Mélanges*. S. David-Beg. Le mot *tervagan* dans les chansons de geste. — J. Mathorez. Notules sur quelques Arméniens ayant vécu en France avant 1789. — F. Macler. Une forme arménienne du thème des « amants malheureux » [analyse du roman *Mamô et Zinê*]. — G. Cuendet. Notice de deux manuscrits arméniens vus à Genève.

*Chronique*. Mme Z. Essayan. Le rôle de la femme arménienne pendant la guerre. — F. Macler. Le procès Talaat pacha. — A. Meillet. Statistique de l'Arménie soviétique. — Général Marty. Discours prononcé à l'inauguration du monument aux morts, à Adana.

**Revue du Monde musulman**, vol. 47 (octobre 1921) :

G. Textes historiques sur le réveil arabe au Hedjaz. — J. Castagné. Les Tamgas des Kirghizes (Kazaks). — L. Bouvat. Les Moplahs du Sud

de l'Inde. — H. Bourgeois. Les trois ères solaires de la Perse. — P. Marty. Nécrologie saharienne : Kaossen, Moussa ag Amastane, Tidjani. — L. Bouvat. La presse musulmane. — Les livres et les revues. — Documents sur la situation sociale dans l'Inde et sur les projets de réforme.

Vol. 48 (décembre 1921) :

J. Castagné. Notes sur la politique extérieure de l'Afghanistan depuis 1919 (missions et traités). — L. Bouvat. Documents annexes, traduits du persan.

**T'oung Pao**, 1920-1921, nos 3-4 :

P. Pelliot. Les «Conquêtes de l'Empereur de la Chine». — A.-C. Moule. A life of Odoric of Pordenone.

*Nécrologie.* Jules Harmand, par Henri Cordier.

N° 5 :

A. C. Moule. A small contribution to the study of the bibliography of Odoric. — P. Pelliot. Note sur les T'ou-yu-houen et les Sou-p'i. — A. Stein. La traversée du désert par Hiuan-tsang en 630 ap. J.-C. — C. Mathieu. Le système musical.

*Note.* L. de Saussure. L'étymologie du nom des monts K'ouen louen.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft**, 1922, fasc. 1 :

C. Brockelmann. Die morgenländischen Studien in Deutschland. — C. H. Becker. Der Islam im Rahmen einer allgemeinen Kulturgeschichte. — H. Zimmern. Babylonische Vorstufen der vorderasiatischen Mysterienreligionen? — H. Gunkel. Die Komposition der Joseph-Geschichten. — A. Erman. Das Wörterbuch der ägyptischen Sprache. — Br. Meissner. Die gegenwärtigen Hauptprobleme der assyriologischen Forschung. — Fr. Rosen. Der Einfluss geistiger Strömungen auf die politische Geschichte Persiens. — Fr. Babinger. Der Islam in Kleinasien.

---

**Hespéris**, t. I, 1921, 3e trimestre :

H. de Castries. Les signes de validation des Chérifs saadiens, avec 16 figures et 7 planches (l'auteur a pu déchiffrer le علامة *'alāma* ou

seing des Saadiens, qui n'est autre que la formule pieuse : ٱلْحَمْدُ لِلّٰهِ وَحْدَهُ «la louange à Allah seulement», c'est-à-dire : Allah seul est digne d'être loué), p. 231-252.

E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas (*suite*), p. 253-316, avec 15 planches.

J. Goulven. Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc, p. 317-336.

Houcein Kaci. Les cérémonies du mariage à Bahlil, p. 337-342.

J. Huguet. Le diplomate Chénier au Maroc, p. 343-347.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## SEANCE DU 12 AVRIL 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. SENART.

Étaient présents :

M. HUART, *vice-président;* Mme GRABOWSKA; Mlle LALOU; MM. BASMADJIAN, BLOCH, BOURDAIS, BOUVAT, DANON, DELAPORTE, FERRAND, GRAFFIN, LAURENTIE, H. MASPERO, G. MASPERO, MASSON-OURSEL, DE MAYDELL, PELLIOT, PRZYLUSKI, RAVAISSE, SIDERSKY, STERN, *membres;* THUREAU-DANGIN, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. M. DUNAN, présenté par MM. CLERMONT-GANNEAU et DUSSAUD.
J. VIAU, présenté par MM. CLERMONT-GANNEAU et DUSSAUD.
D. B. HADJIBEKLI, présenté par MM. HUART et BOUVAT.
H. LAURENTIE, présenté par MM. MEILLET et MACLER.
Gustave MERCIER, présenté par MM. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et Louis MERCIER.
Charles BOREUX, présenté par MM. BÉNÉDITE et THUREAU-DANGIN.

M. STERN offre à la Société le premier fascicule de la revue *Arts et Archéologie khmers.*

M. HUART fait une communication sur la valeur historique des mémoires des derviches tourneurs (voir l'Annexe au procès-verbal).

Observations de M. PELLIOT.

M. Pelliot fait connaître la nature et le contenu de quatre documents qui lui ont été récemment envoyés de la Bibliothèque du Vatican pour identification, et dont il a déjà dit quelques mots à l'Académie des Inscriptions. Ces quatre documents sont : 1° L'original persan, jusqu'ici inconnu, de la réponse du grand khan Guyuk au pape Innocent IV. Cette réponse, datée de 1246, fut rapportée par Plan Carpin; on ne la connaissait jusqu'ici que par trois versions latines assez divergentes entre elles. 2° Une lettre mongole du khan mongol de Perse Arghun, écrite en 1290, et répondant à une lettre où le pape l'avait exhorté à se faire chrétien. 3° Un laissez-passer en mongol, adressé au pape par Arghun en 1291 en faveur d'une mission d'évêques dont le chef devait s'appeler Gérard. 4° Une lettre mongole du khan mongol Ghazan, écrite au printemps de 1302, rappelant des missions antérieures, entre autres celle de Bisqart (qui doit être le Guiscardus connu dans les archives vaticanes sous l'année 1301), et exhortant le pape à ne pas manquer au rendez-vous pour une action commune contre le sultan mamlouk d'Égypte. Le texte et la traduction de ces documents paraîtront dans la *Revue de l'Orient chrétien.*

La séance est levée à 6 heures et demie.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

---

### DE LA VALEUR HISTORIQUE DES MÉMOIRES DES DERVICHES TOURNEURS.

En publiant, il y a quatre ans, le premier volume de ma traduction du *Ménâqib el-'Ârifîn* d'Aflâkî, sous le titre de «Les saints des derviches tourneurs», j'écrivais ceci dans la préface : «Cette traduction n'est point destinée à éclaircir des points historiques obscurs; le côté historique est même laissé complètement de côté; il s'agit bien plutôt de faire connaître le milieu intellectuel et moral dans lequel a pris naissance et s'est développé un des grands ordres religieux musulmans.» S'il est vrai qu'il n'y a point d'histoire à proprement parler dans l'ouvrage d'Aflâkî, il est non moins certain qu'étant donné l'obscurité qui règne sur les événements dont l'Asie Mineure a été le théâtre au XIIIe et surtout au XIVe siècle — nous n'avons pour cette dernière période que

les renseignements épars dans Ibn-Batoûta et le *Mésâlik el-Abçâr* — les récits recueillis par ce derviche côtoient par endroits des phénomènes historiques et complètent, par certains détails, la prose officielle des chroniqueurs attitrés.

Le père du poète persan Djélâl-ed-Dîn Roûmî, fondateur de l'ordre, qui se nommait Béhâ-ed-dîn Wéled, avait dû quitter Balkh sous le règne du Khârezm-châh ʿAlâ-ed-dîn Moḥammed, fils de Takach et père du valeureux et infortuné Djélâl-ed-dîn Mango-birti. Son exil volontaire était dû à la pression exercée sur l'esprit du souverain par les docteurs de la loi, jaloux du succès de ses prédications, qui n'hésitèrent pas à l'accuser de comploter le renversement du Sultan. Il se rend d'abord à Bagdad, puis accomplit le pèlerinage de la Mecque; à son retour, il passe par Damas, où règnait, non El-Mélik el-Achraf, comme le dit l'auteur, mais el-Mélik el-Moʿazhzham, son frère. Béhâ-ed-dîn ne s'arrêta pas dans cette ville; une volonté supérieure le poussait vers l'Asie Mineure, possédée alors par les Seldjouqides de Roûm. Le Seldjouqide ʿAlâ-ed-dîn Kaï-Qobâd Ier avait été intronisé à Sîwâs en 1219.

Béhâ-ed-dîn Wéled passe à Erzindjân et refuse d'entrer dans la ville. Celle-ci était alors gouvernée par un prince de la dynastie des Mengoûdjékides étudiée par M. Houtsma dans le *Keleti Szemle* (t. V, p. 277), Fakhr-ed-dîn Behrâm-Châh, qui, en présence du refus du voyageur d'entrer dans sa capitale, lui construisit, dans le village d'Aq-chéhir, un collège où le derviche séjourna quatre ans. Le fait intéressant, c'est la part prise à cette détermination par la femme de ce prince, ʿIçmèti-khâtoûn. Plus d'une fois notre chroniqueur, loin d'imiter la réserve des historiographes, n'hésite pas à divulguer la part prise par les femmes aux résolutions des gouvernants d'alors.

Après la mort de son protecteur et de sa femme, Béhâ-ed-dîn entre sur le territoire de Kaï-Qobâd Ier et descend dans la ville de Larenda, aujourd'hui Qaramân, où il est reçu par le gouverneur, nommé Emîr Moûsà. Au bout de quelque temps, le Sultan lui-même veut voir le derviche étranger et l'invite à venir s'établir à Qonya, sa capitale. C'est là qu'il mourut en 1231.

Un an après la mort de son père, Djélâl-ed-dîn entreprend le voyage de Syrie et descend à Alep dans le collège Ḥalâwiyya, voisin de la grande mosquée et probablement une transformation de l'ancienne cathédrale chrétienne. Il rencontre dans cette ville Kémâl-ed-dîn Ibn-el-ʿAdîm, l'historien, «homme de mérite, très savant, au cœur éclairé et croyant». Au bout de quelques mois, le prince de Qonya, ʿIzz-ed-dîn Kaï-kâoûs II, petit-fils de Kaï-Qobâd, fait rechercher le derviche et

réclame son retour dans sa capitale. Comme ce prince a régné à partir de 644 (1246), cela fixe l'époque où ce voyage aurait eu lieu.

En 657 (1259), Houlagou qui, l'année précédente, s'était emparé de Bagdad, dirige une expédition contre la Syrie, s'empare d'Alep et investit Damas: ses troupes étaient commandées par Kîtou-bogha. Cette expédition fut infructueuse, non pas en ce sens que la ville de Damas ne fut pas prise, au contraire; elle capitula, mais Kîtou-bogha fut tué à la bataille d'Aïn-Djâloût.

Un ministre des Seldjouqides dont le nom revient fréquemment sous la plume d'Aflâkî, c'est le Perwânè Mo'în-ed-dîn Soléïman, qui paraît avoir été le grand protecteur de l'ordre. On appelait *perwânè*, à Qonya, le chef de la chancellerie du palais, qui semble avoir exercé en même temps les fonctions de grand chambellan, maître des cérémonies de la cour. C'était un personnage considérable. Mo'în-ed-dîn fut le ministre de Ghiyâth-ed-dîn Kaï-Khosrau II; Qylydj-Arslan IV lui avait donné en fief la ville et le territoire de Sinope, dont son fils, marié à une fille de Léon III, roi de la Petite-Arménie, hérita après lui. Il se rendit ensuite à la cour des princes mongols; plus tard, convaincu de trahison, il fut condamné à mort et exécuté, par ordre d'Abaqa, à Alataq, le 23 juillet 1278; «il le fist trancher par mi», dit l'historien arménien Hayton. D'après Mîrkhond, il était originaire de la ville de Kâchân en Perse.

'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs II, petit-fils d''Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd, ne partageait pas les idées de son grand-père au sujet des services qu'on pouvait attendre des derviches tourneurs. Il fit des objections à son ministre Chems-ed-dîn Içfahânî : «Pourquoi vas-tu continuellement voir le supérieur de ces religieux, lui manifester de l'amitié, alors que tu te tiens à l'écart des autres grands personnages?» Le ministre, en faisant allusion aux miracles attribués à Djélâl-ed-dîn, inspira au Sultan le désir d'éprouver le talent de divination des derviches; celui-ci mit dans une boîte d'or, à l'insu de tous, un petit serpent qu'il avait trouvé dans ses promenades autour du kiosque de Filoûbâd; le chéïkh Çalâḥ-ed-dîn, surnommé Zerkoûb parce qu'avant sa vocation il avait été batteur d'or, devina immédiatement ce que contenait cette boîte.

Un ministre du sultan 'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs II, ce fut le qâdî 'Izz-ed-dîn de Qonya, qui fit élever la mosquée cathédrale de cette ville.

Un autre ministre du même prince, Fakhr-ed-dîn 'Ali ben el-Ḥoséïn, a laissé à Qonya des souvenirs encore vivaces aujourd'hui; car son mausolée, encore debout, est connu sous le nom de *çâḥib-'aṭâ* «le bienfaiteur», appellation qui correspond exactement à celle d'Abou'l-Khaïrât qui lui est donnée par notre auteur. J'ai relevé à Qonya l'inscription

de sa pierre tombale, qui établit que sa mort eut lieu en décembre 1285.

Le sultan Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV assistait aux exercices des derviches. Il eut l'imprudence de se rendre également à une séance du même genre tenue par le chéïkh Bâbâ de Mérend, ce qui faisait concurrence aux Maulawîs. Djélâl-ed-dîn sortit furieux, et l'on ne manqua pas d'attribuer à l'effet de sa colère la tragédie qui termina la vie de ce souverain. Les émirs, chefs des troupes, tinrent conseil à Aq-Chéhir sur la manière de repousser l'invasion mongole. Le sultan s'y rendit, fut attiré dans un lieu solitaire et étranglé au moyen d'une corde. Cela se passait en 663 (1264).

Kémâl-ed-dîn Kâbî, un des grands juges de l'Asie Mineure, se rendit en 1258 à Qonya pour y voir le sultan 'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs, terminer les affaires de la province des Dânichmendides (Sîwâs) et rapporter des firmans et des diplômes. Nous apprenons à cette occasion le nom de la femme du sultan Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV; elle se nommait Koûmâdj-khâtoûn de Toqat.

En 1255, une armée mongole sous les ordres de Bâdjoû, proprement Baïgou, mit le siège devant Qonya. Djélâl-ed-dîn pratique les rites de la prière canonique sur une colline en dehors de la ville; les Mongols l'aperçoivent et le couvrent d'une pluie de flèches, sans résultat. Baïgou lui-même lance un trait qui revient sur sa trajectoire et retombe au milieu de l'armée; il veut pousser son cheval en avant, celui-ci reste pétrifié sur place. Le chef mongol s'écrie alors : «Cet homme appartient au Yaratghân (en turc oriental, le Créateur); il faut s'abstenir de le mettre en colère.» Finalement la ville fait acte de soumission, et les Mongols la démantèlent, à l'exception de la citadelle, parce que celle-ci renfermait les tombeaux des anciens sultans.

L'atabek Arslan-Doghmouch est encore un personnage historique; il fit élever à Qonya un medresé qui fut appelé, d'après son titre, le collège Atâbékiyyé. Il avait stipulé, dans l'acte de fondation, que le professeur qui y donnerait des leçons appartiendrait au rite hanéfite, et de plus serait affilié au mysticisme. Ces conditions déplurent aux derviches, qui prétendaient qu'aucune condition ne pouvait être posée à l'occasion d'une œuvre charitable.

'Alam-ed-dîn Qaïçar était un des généraux du sultan Ghiyâth-ed-dîn Kaï-Khosrau III, fils de Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV. On nous le représente comme vendant tous ses biens pour payer le prix du sang d'un individu qu'un prédicateur, favorable aux derviches, avait assommé d'un coup de poing en descendant de la chaire.

Gaïkhatou envahit l'Asie Mineure à la tête d'une armée nombreuse et vient camper devant Qonya. C'était en 1291; il s'agissait d'y étouffer une révolte. L'Ilkhan entra sans difficulté dans la ville avec deux ou trois mille hommes de troupes, et descendit dans le palais royal. On lui apporta des présents qui parurent le satisfaire. Naturellement les derviches attribuèrent la mansuétude de l'Ilkhan à l'intervention de Djélâl-ed-dîn, ou plutôt de son ombre, car il était déjà mort.

Une sérieuse concurrence se présenta aux derviches tourneurs lors de l'arrivée à Qonya de Tâdj-ed-dîn, qui était le propre fils d'Aḥmed er-Rifâ'î, fondateur de l'ordre des Rifâ'iyya ou derviches hurleurs. On le logea, ainsi que sa suite, ses adeptes et ses élèves, dans le collège de Qarataï, monument connu depuis que j'en ai donné la description. Tout le monde voulut aller voir ces gens qui passaient à travers le feu, se mettaient dans la bouche des fers rouges, mangeaient des serpents, avaient des sueurs sanguinolentes, se lavaient avec de l'huile bouillante, et se livraient à la prestidigitation, toutes choses que ne pratiquent point les Maulawìs. Les femmes, encore plus curieuses que les hommes, y entraînèrent la femme même de Djélâl-ed-dîn, Kirâ-khâtoûn, sans l'autorisation de son mari, ce qui lui valut une punition : saisie par le froid, elle ne put plus jamais se réchauffer.

Sulṭân Wéled, fils de Djélâl-ed-dîn, reçut un jour la visite du *noyan* Irendjin, oncle maternel d'Euldjaïtou, gouverneur de l'Asie Mineure en 714 (1314) [d'Ohsson, IV, 576], qui lui posa cette question : «Nos *bakhchî* affirment que les dieux sont au nombre de quarante. Cette doctrine a-t-elle une réalité?» Le derviche se tire d'affaire en expliquant que sur ces quarante dieux, il y en a un qui est le Dieu suprême auquel obéissent les trente-neuf autres, ce qui sauve l'idée de l'unité de Dieu; et il lui donne comme exemple les serviteurs de sa propre maison, qui le reconnaissent comme leur maître, tandis que lui-même est le serviteur de l'Ilkhan régnant en Perse, soumis lui-même au grand Khâqân, l'empereur mongol.

Du temps de Ghazan, le gouverneur mongol de l'Asie Mineure était le *noyan* Apichqâ, que notre auteur représente comme extrêmement bienveillant pour les sujets de l'empire et équitable; on l'appelait, paraît-il, «le prophète glabre», par allusion à la rareté des poils caractérisant la physionomie des Mongols. Il était, d'ailleurs, musulman orthodoxe.

A l'époque où Ghazan-khan venait de monter sur le trône de Perse, le Tchélébi 'Arif, fils de Sulṭân-Wéled et petit-fils de Djélâl-ed-dîn Roûmì, éprouva le désir de visiter l''Irâq-'Adjémî et de se mettre en rela-

tions avec les mystiques de ces contrées. À Erzeroum, il rencontre le grand-fauconnier de l'Ilkhan, qui était le fils d'un des émirs des Seldjouqides de Roum et s'appelait Touman-beg, fils de Qilâwoûz; il lui rend le service de lui ramener un faucon échappé. Ce fauconnier parla de lui à Ghazan, et la femme de celui-ci, Iltirmîch-khâtoûn, organisa une séance de danse rituelle qui fut l'occasion de gratifications somptueuses.

Les derviches avaient d'ailleurs un protecteur dans la personne de Medjd-ed-dîn Atâbéki, qui obtint la nomination, en qualité de roi de l'Asie Mineure, de 'Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd III, intronisé en 1297 et destitué en 1300.

Le bruit s'était répandu en Asie Mineure qu'Euldjaïtou avait embrassé le parti des Chi'ïtes et avait envoyé à Médine des gens chargés d'enlever de son tombeau le corps d'Abou-Bekr. Sulṭân Wéled envoie son fils 'Ârif pour tâcher de ramener l'Ilkhan à l'orthodoxie; il part en 1315, mais, arrivé à Baïbourt, il y apprend, en 1316, la mort d'Euldjaïtou. Continuant son voyage, il trouve la ville de Sulṭâniyyé en deuil; néanmoins, il y donne une séance. Les ministres, Rachîd-ed-dîn, 'Ali-châh et autres, sont scandalisés; ils envoient demander ce que cela veut dire : «Si votre souverain est mort, répondit 'Ârif, le nôtre est toujours vivant, car il est éternel.»

Nous rencontrons des noms de gouverneurs de villes : Chodjâ'-ed-dîn Inandj-beg à Lâdiq, Moḥammed-beg, fils de Toronṭâï, à Qonya.

La domination mongole s'affaiblit; des velléités d'indépendance se manifestent de toutes parts. En ce qui concerne Qonya, on nous parle d'un certain Moḥammed-beg, fils du Khâdjè Çadr-ed-dîn Balîfidhoûnî, ethnique étrange qui paraît se rattacher au nom de la ville de Boliwadin, Polybotum des Byzantins, près d'Afyoun-Qara-Ḥiçâr. Ce personnage était devenu roi de la capitale et jouissait d'une grande considération. Il n'hésita pas à poursuivre dans la maison même de Sulṭân Wéled un individu auquel il en voulait. La punition ne se fit pas attendre : «Moḥammed-beg fut pris par la colère des hommes; en dix jours, de la totalité de cette famille et de ce clan, il ne resta personne; tous moururent de mort subite, tant hommes que femmes, à tel point qu'il ne resta même pas un chat dans leur maison.»

Le pouvoir des Mongols s'estompe et disparaît. Mas'oûd-beg, fils de Mentéché, dont le nom ne se retrouve pas dans les historiens, paraît avoir été indépendant; on note aussi le nom de son fils Chodjâ'-ed-dîn Orkhan.

La dynastie de Qaramân s'installe à Larenda; le gouverneur qu'elle avait nommé à Qonya, Djélâl Koûtchek, profitant de l'absence du Tché-

lébì ʿÂrif, fait enlever un bassin de marbre envoyé jadis de Kutahia à Sultân Wéled. Au retour de son voyage, le chef de la confrérie s'aperçoit de la disparition du bassin : il le réclame, et Bedr-ed-dìn Ibrâhìm-beg le lui fait restituer incontinent.

Nos derviches, préoccupés de leur vie mystique, ne songeaient pas à la politique. Toutefois, au début du xɪvᵉ siècle, ils prennent parti entre les deux pouvoirs qui se partageaient l'ancienne Lycaonie, et, chose inattendue, ils se tournent du côté des Mongols. Voici le passage d'Aflâkì relatif à cette question :

Du temps de la dynastie de Qaramân qui régnait à Qonya, le Tchélébi ʿÂrif [petit-fils et successeur de Djélâl-ed-dìn Roûmì] était partisan des Mongols, ce qui attristait ces princes; ils étaient d'un avis contraire au sien et lui disaient : «Tu ne veux pas de nous, qui sommes tes voisins et les amis du grand Maître : tu préfères les Mongols, qui sont des étrangers. — Nous sommes des derviches, répondit le Tchélébì : nos regards sont dirigés vers la volonté de Dieu, pour voir qui il préfère et à qui il confie le gouvernement de son empire; nous sommes de son côté, et c'est lui que nous cherchons. Actuellement, Dieu ne veut pas de vous; il est pour l'armée mongole; il a enlevé l'empire aux Seldjouqides pour le confier aux descendants de Tchinggiz-khan. Nous voulons ce que Dieu veut.» Cependant les fils de Qaramân, bien qu'amis sincères et disciples de cet ordre religieux, étaient fâchés et se tenaient sur leurs gardes par rapport au Tchélébî.

Cette situation n'eut d'ailleurs d'autre suite que de causer indirectement la mort du gouverneur de la citadelle de Qonya, un borgne nommé Qilidji Béhâdour; ayant eu l'imprudence de faire frapper à coups de fouet la croupe du cheval que montait le Tchélébì ʿÂrif, il sentit bientôt au ventre une tumeur qui l'emporta promptement.

Dans la ville de Bey-Chéhri, nous trouvons un émir, Mobâriz-ed-dìn Mohammed-beg, fils d'Achraf, protecteur de nos derviches. Son fils Soléïmân-châh, qui lui succéda, vit sa capitale conquise par Témur-tach et fut noyé dans le lac qui avoisine cette localité.

Ce Témur-tach était le fils du général mongol Tchoban : désigné comme gouverneur de l'Asie Mineure, il se révolta en 1322 contre Abou-Saʿìd, et fut ensuite pardonné : plus tard il se réfugia en Égypte et y fut exécuté en 1328. D'après notre auteur, c'est en 1320 qu'il avait expulsé de Qonya la dynastie de Qaraman, réduite à la possession de Larenda. On le représente comme fort généreux et juste, religieux et probe. Pour ramener à l'obéissance la tribu turque des Oûdj, il choisit le derviche ʿÂrif comme ambassadeur; celui-ci, au retour de sa mission, ne retrouva plus personne : tous étaient partis pour la Syrie, c'est-à-dire

qu'ils avaient suivi Témur-tach lorsque celui-ci jugeâ à propos, à son grand dam, de se réfugier auprès des Mamlouks.

A Kutahia, Ya'qoûb-beg, arrière-petit-fils de Germiyân, avait installé un pouvoir indépendant. Le derviche 'Ârif eut une entrevue avec lui à Lâdîq. Moḥammed-beg, fils d'Aïdin, n'avait pas encore conquis la région de Bourgî et était un simple officier, *soubachi*, au service de ce même Ya'qoûb-beg. Un de ses successeurs, Oumour-pacha, que les historiens ottomans appellent Oumour-beg, s'était signalé par des expéditions maritimes et s'était même emparé de l'île de Chio, qu'il avait constituée en fief à son bénéfice particulier; il mourut d'un coup de flèche devant Smyrne, qu'il essayait d'enlever aux Latins.

Les femmes avaient aussi leurs réunions particulières. Chaque nuit précédant le vendredi, toutes les grandes dames se réunissaient chez la femme d'Amîn-ed-dîn Mîkâïl, lieutenant particulier du sultan, qui jouissait de la faveur de Djélâl-ed-dîn; celui-ci l'appelait *chéïkh el-khawâtîn* «la directrice spirituelle des dames». Sans qu'on eût besoin de l'en prévenir, il se rendait à la demeure de cette dame, après la prière de la nuit close; il s'asseyait au milieu du cercle formé par les assistantes et, jusqu'à minuit, prononçait un sermon mystique entremêlé de conseils moraux, pendant qu'on jetait sur lui de l'eau de rose et des pétales de rose que l'on conservait ensuite comme amulettes. Puis de jeunes esclaves récitaient des poésies, des joueuses de tambour de basque et de flûtes préludaient, et le derviche se mettait alors à danser la danse rituelle jusqu'au matin; après avoir accompli la prière canonique, il s'en allait.

Gurdjî-khâtoûn nous est représentée comme une grande bienfaitrice des derviches; on l'appelait la sultane, et Aflâkî lui concède même le titre d'«épouse du sultan». C'est une erreur; Gurdjî-khâtoûn était la femme du Perwânè Mo'în-ed-dîn. On l'appelait sultane parce qu'elle était de race royale, étant fille de Ghiyâth-ed-dîn, prince d'Erzeroum, et d'une princesse de Géorgie. Au rapport de Nowaïri, elle mourut à quatre journées de distance de Césarée de Cappadoce, quand elle dut abandonner cette ville au moment où les troupes des Mamlouks, conduites par Béïbars, l'occupèrent à la suite de la bataille d'Elbistan en 675 (1277), où les Mongols avaient été défaits par les Égyptiens. Sa fille, 'Aïn-el-Ḥayât, habitait Erzeroum et entretenait des rapports amicaux avec nos derviches.

Deux sultanes mongoles sont citées dans les Mémoires. La première est Pacha-khâtoûn, que les historiens persans appellent Pâdichâh-khâtoûn; elle avait été l'épouse d'Abaqa; devenue veuve, le fils de ce sou-

verain, Gaïkhatou, avait, suivant l'usage mongol, épousé sa belle-mère et, en 1292, il lui avait attribué la principauté du Kirmân, dont son père Qotb-ed-dîn avait été souverain. Il paraît qu'après l'assassinat de Gaïkhatou elle s'était retirée à Erzeroum; elle était, nous apprennent les Mémoires, une des amies de la famille du Grand Maître; elle aimait beaucoup le Tchélébî 'Ârif, qui apprit sa mort par une révélation mystérieuse et la pleura. Une allusion à sa principauté du Kirmân se retrouve dans un vers composé à cette occasion : «Ce roi qui dévore le royaume du Kirmân, aujourd'hui ce sont les vers (*kirmân*) qui le dévorent à son tour.»

La seconde est Iltirmich-khâtoûn, une des huit femmes de Ghazan. Elle profita de la présence du même 'Ârif à la cour du souverain mongol pour donner une séance de derviches tourneurs, qu'elle récompensa libéralement, et devint même, dit l'auteur, «une des élèves sincères».

Koûmâdj-khâtoûn était la femme du Seldjouqide de Roum Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV; elle était originaire de Toqat; elle fit cadeau à Djélâl-ed-dîn Roûmî de dix paniers de sucre candi; c'est elle que le derviche vint prévenir qu'une voûte du palais allait s'effondrer. Après la mort du sultan, elle paraît s'être retirée dans la ville de Toqat où elle était née.

Une autre élève du Maître était Nizhâm-khâtoûn, que les Mémoires qualifient de sainte et qui ne possédait pour toute fortune qu'un voile tissé à Boûra, en Égypte; elle voulait le vendre pour payer les frais d'un concert; mais Djélâl-ed-dîn Roûmî, ayant connu son intention, le lui défendit et vint chez elle donner un concert rituel sans l'obliger à des dépenses.

Fakhr-en-Nisâ «la gloire des femmes» était une sainte de la ville de Qonya; «c'était une dame pieuse et sincère; elle était la Rabî'a 'Adawiyya de son temps. Elle était parfaite, et elle accomplit des miracles évidents.» Elle voulait faire le pèlerinage de la Mecque; Djélâl-ed-dîn lui montra, dans une vision, la Ka'ba elle-même faisant des tournées rituelles autour de sa propre personne. Un jour que des voyageurs étaient arrivés de Bokhara, elle leur apporta un plat de *ḥalwâ* fait à la maison. Un quartier de la ville de Qonya avait conservé son nom.

Il y avait, dans cette même Qonya, une dame très belle qu'on appelait la fille d'Avériyâ; elle était fort à l'aise. Elle devint éprise d''Ârif et sacrifia toute sa fortune pour les derviches; mais 'Ârif ne répondit pas à ses avances et se tint sur la réserve. Elle fut assassinée par ses esclaves.

Dans la ville de Toqat déjà citée, 'Ârif avait un représentant dans la personne de la dame Khoch-Liqâ, savante mystique, qui eut pour dis-

ciples les femmes de la région. C'était d'ailleurs un des centres du féminisme, car nous y trouvons un cercle de femmes s'intéressant aux derviches; en dehors de la sultane Koùmàdj-khàtoùn, on y rencontre Khâwend-Zâdè, fille du Perwânè Mo'in-ed-dîn, la fille du Chérâb-Sâlâr dont on ne nous communique pas le nom, et une autre dame appelée Mostaufâ. Enfin, la conversion de la harpiste Ṭâ'oûs forme un agréable intermède : elle habitait, à Qonya, dans le caravansérail du ministre Diyâ-ed-dîn; sous l'influence de Djélâl-ed-dîn Roûmî, elle renonce à sa vie aventureuse et épouse Chéref-ed-dîn, le trésorier du sultan.

Comme on le voit, ce sont surtout des noms propres que nous a conservés le recueil de biographies d'Aflâkî; les uns sont connus par ailleurs, les autres sont nouveaux. En tout cas, les mémoires des derviches tourneurs présentent un certain nombre de renseignements qui viennent compléter ceux des historiens, et des appréciations sur le rôle de plusieurs personnages, qu'il ne convient pas de dédaigner. L'ouvrage d'Aflâkî, composé d'après des témoignages oraux un siècle et demi après les plus anciens incidents qu'il relate, peut être considéré, une fois dégagé des légendes hagiographiques qui l'encombrent, comme un tableau fidèle des premiers temps de l'existence des derviches Maulawìs sur le sol de l'Asie Mineure.

Cl. Huart.

## SÉANCE DU 12 MAI 1922.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mme Grabowska; Mlle Lalou; MM. Basmadjian, Bigaré, Boreux, Bourdais, Bouvat, Casanova, Danon, Ferrand, Mayer Lambert, Lecerf, Madrolle, Maspero, Masson-Oursel, Meillet, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, Polain, Przyluski, Sidersky, Stern, Weill, Zalitzky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est lu et adopté.

Est élu membre de la Société :

M. Jarl Charpentier, présenté par MM. Senart et Ferrand.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

*Les Saints des Derviches tourneurs* (2 volumes), par M. Clément Huart;

*Notes sur la Secte des Ahlé-Haqq*, par M. V. Minorsky.

M. Masson-Oursel fait une communication sur *la physiologie mystique de l'Inde*, c'est-à-dire l'examen des fonctions organiques imaginées en ce pays pour transcender les conditions normales de la vie en vue de l'obtention d'une fin absolue. M. Masson-Oursel croit pouvoir restituer, à travers l'influence continue du Yoga, trois types ou phases de physiologie mystique. Le système pneumatique des *prāṇas*, circulant dans les artères, ayant pour centre le cœur et ne sortant pas du corps tant que dure la vie, lui paraît la plus ancienne conception. — «Mais le Brahmanisme y opposa, puis y mêla une doctrine inspirée du symbolisme igné : la nécessité, mais aussi la difficulté d'identifier les éléments *prāṇa* et *tejas* expliquent la plupart des incohérences de la psychologie des *Brāhmaṇas* et des *Upaniṣads*. Avec le symbolisme igné, une artère particulière, la *suṣumnā*, prenait une importance exceptionnelle, et l'idée apparaissait, d'une évasion de l'âme par une fente crânienne. — La théorie des *cakras*, vers l'époque tantrique, s'empara de cette conception : cependant, cessant de tenir le cœur pour foyer unique de la vie, elle remplaça la considération des artères par celle du canal médullaire, aussi vertical que la *suṣumnā*, mais partant de la base du tronc; les notions de souffle ou de feu cédèrent la place à l'idée d'une *çakti* qui coïncide en droit avec l'absolu, seigneur des âmes, mais qui, en fait, tant que l'aspiration vers le salut suscite un dur effort, n'est que la hiérarchie des fonctions plus ou moins grossières de notre organisme, tendant à délaisser le corps.»

Cette communication provoque des observations de la part de MM. Senart, Pelliot, Maspero, Casanova et Danon.

M. Przyluski signale que le *Majjhima-nikāya* pali comprend 15 sections et 152 *sutta*, tandis que le *Madhyama-āgama* traduit en chinois est beaucoup plus long. Toutefois, si on retranche de ce dernier les *varga* de longueur anormale, il reste 15 sections sensiblement égales et qui contiennent au total 152 *sūtra*, soit exactement le même nombre que dans le *Majjhima-nikāya* pali.

La séance est levée à 6 heures et demie.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE TOME XIX, XI^E SÉRIE.

---

### MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.



### MÉLANGES.



### COMPTES RENDUS.

## CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.



## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.



---

*Le gérant :*

Gabriel Ferrand.

# JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XX

# JOURNAL ASIATIQUE

## RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

## ONZIÈME SÉRIE

TOME XX




PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXII

JOURNAL ASIATIQUE.
JUILLET-SEPTEMBRE 1922.

# L'EMPIRE SUMATRANAIS DE ÇRĪVIJAYA,

PAR

GABRIEL FERRAND,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

*A la mémoire de* HENDRIK *KERN.*

On chercherait vainement le nom de l'ancien empire de Çrivijaya dans les dictionnaires et manuels de géographie ou d'histoire : il est encore inconnu. Des textes orientaux qu'on trouvera plus loin, permettent, cependant, d'en reconstituer huit siècles d'histoire. Colonisé par l'Inde à haute époque, comme le Cambodge et le Čampa, l'empire, le premier empire de l'Indonésie, est en plein développement culturel dès le VII^e^ siècle de notre ère : nous en avons pour témoignage le récit d'un étranger, le grand pèlerin Yi-tsing.

La bibliographie du sujet peut tenir en quelques lignes :

*Kitab 'ajāïb al-Hind, Livre des Merveilles de l'Inde*, par le capitaine BOZORG BIN ŠAHRIYĀR de Rāmhormoz, trad. par Marcel DEVIC, texte arabe et notes par P. A. VAN DER LITH, Leyde, 1883-1886, in-4°, p. 247-253, avec une note de BEAL.

*Les religieux éminents qui allèrent chercher la loi dans les pays d'Occident, Mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang* par I-TSING, trad. Éd. CHAVANNES, Paris, 1894, in-8°.

J. Takakusu, *A Record of the Buddhist religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695)* by I-tsing, Oxford, 1896, pet. in-4°.

Paul Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIII^e siècle*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904.

Gabriel Ferrand, *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, in-8°, t. I, 1913; t. II, 1914.

N. J. Krom, *Een Sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, dans *Verslagen en Med. der K. Akademie v. Wetenschapen*, Afdeeling *Letterkunde*, 5e Reeks, Deel II, p. 306-339, 1916.

Georges Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. XVIII, 1918, n° 6, 36 pages avec 3 planches.

Gabriel Ferrand, Compte-rendu du mémoire précédent dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 149-200.

N. J. Krom, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis*, Leyde, 1919, 33 pages in-8°; traduit en français dans le *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 127-135.

J. Ph. Vogel, *Het koninkrijk Çrīvijaya*, dans *Bijdragen tot de Taal, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, deel 75, 1919, p. 626-637 (l'auteur analyse le mémoire précité de Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya*, et donne des renseignements peu connus sur l'entrée, à la bibliothèque de l'Université, de la «grande charte de Leyde», *vide infra*, XXXII, p. 46).

C. O. Blagden, *The Empire of the Mahārāja, King of the Mountains and Lord of the Isles*, dans *Journ. Straits Branch of R. A. S.*, n° 81, 1920.

On a réuni dans les pages suivantes, les textes chinois, indonésiens, sanskrits, pālis, tamouls, arabes, persans, cambodgiens et siamois qui, sous des noms divers, mentionnent l'empire de Çrivijaya et ses dépendances. Ces textes s'éclairent les uns par les autres et permettent heureusement d'arriver à des précisions. Les résultats obtenus à la suite d'une enquête nouvelle portant sur un plus grand nombre de documents, modifient dans une certaine mesure, infirment quelquefois telle

opinion exprimée dans mon compte rendu du mémoire de Cœdès (*supra*, p. 2). Mais il ne s'agit pas ici de simples rectifications personnelles qui auraient pu tenir en quelques pages; la question est plus haute et vaut qu'on y revienne. C'est presque une opinion courante que Java a été le foyer et le centre d'expansion de la civilisation indienne dans l'Insulinde. Il semble, au contraire, qu'il faille en faire honneur à l'empire sumatranais de Çrivijaya, dont les textes et l'épigraphie nous montrent la haute culture et l'incontestable suprématie politique, militaire et navale pendant le premier millénaire de notre ère. Maître encore d'un immense territoire au XIIIe siècle, l'empire s'effondre sous les défaites que lui infligent les Javanais dans la métropole, les Thaïs de Sukhodaya dans ses possessions de la péninsule malaise, et à la suite des revers éprouvés dans les deux expéditions contre Ceylan.

## TEXTES CHINOIS.

Yi-tsing[1], *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan, Les Religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les pays d'Occident, Mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang*, trad. Éd. Chavannes, Paris, 1894, in-8°.

I. (P. 63-64.) Maître Yun-k'i est originaire de la province de 交 Kiao [autrement dit du 交阯 Kiao-tche, le Tonkin]... Il est revenu [de Chine] dans les mers du sud depuis plus de dix ans. Il s'entend parfaitement au parler 崑崙 *k'ouen-louen*[2]; il connaît bien la langue

[1] Dans quelques cas où la présente version française diffère des traductions de textes chinois que j'ai utilisées, les corrections dont il s'agit m'ont été indiquées par M. Pelliot, qui a bien voulu lire une épreuve de ce mémoire. Il s'en faut cependant que toutes les erreurs aient été rectifiées: il n'entrait pas dans le cadre de ce travail de le faire. Il serait désirable qu'un sinologue voulût bien se charger de cette nécessaire revision des textes en question.

[2] «L'appellation *k'ouen-louen*, dit en note Chavannes, peut être prise pour synonyme de Malais.» Dans un mémoire postérieur à la traduction du présent

sanskrite. Dans la suite, il jugea convenable de rentrer dans le monde et se fixa dans le pays de 室利佛遊 Che-li-fo-yeou [graphie fautive pour | | | 逝 Che-li-fo-che]. C'est là qu'il vit encore aujourd'hui [vers 692]...

II. (P. 76-77.) ... Les ouvrages chinois qu'ils (les Maîtres de la Loi Pei-ngan et Tche-ngan) avaient pris, le *Yōga-çāstra* (alias *Yōgācaryābhūmi-çāstra*) et d'autres *sūtras* et *çāstras* se trouvent tous dans le pays de Che-li-fo-che.

III. (P. 119.) ... Avant que vingt jours se fussent écoulés [depuis notre départ de Canton], nous arrivâmes au pays de Fo-che[2]; je m'y arrêtai pendant six mois [, en 671]; j'y étudiai par degrés la science des sons (*çabda vidyā*). Le roi me donna des secours grâce auxquels je parvins au pays de 末羅瑜 Mo-lo-yu [= Malāyu]; j'y séjournai derechef pendant deux mois. Je changeai de direction pour aller dans le pays de 羯茶 Kie-tch'a [= Kĕdah, sur la côte occidentale de la péninsule malaise]. Lorsque arriva la douzième lune [de l'année 672], on hissa la voile; je remontai sur un bateau du roi et je me dirigeai petit à petit vers l'Inde orientale [à destination de Tāmralipti, l'actuelle Tamluk, en faisant escale au pays des Hommes nus ou îles Nicobar] ...

IV. (P. 125.) ... [Après un séjour dans l'Inde, Yi-tsing revient

ouvrage de Yi-tsing (Sylvain Lévi et Édouard Chavannes, *Les seize Arhat protecteurs de la Loi, J. As.*, XI^e série, t. VIII, 1916, p. 49), Chavannes a interprété le texte : «Amoghavajra partit de Canton sur un bateau k'ouen-louen» par «... sur un bateau malais». L'équivalence k'ouen-louen = malais n'est sûre que dans le premier cas où il s'agit du Che-li-fo-che = Çrivijaya = empire de Palembaṅ. Pour la seconde citation, la même interprétation est douteuse, car le texte ne dit pas expressément qu'il s'agit d'un bateau du même pays. On sait, en effet, que les Chinois ont indiqué comme 崐崘, 崑崘 *k'ouen louen*, variantes 掘崘 *kiue-louen*, 骨崘 *kou-louen*, des indigènes de l'Indonésie et de l'Inde transgangétique voisine. Cf. G. Ferrand, *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XI^e série, t. XIII, p. 319 et suiv., en rectifiant ainsi l'avant-dernière phrase : «...Par langue k'ouen-louen à Java, au VII^e siècle, il faut entendre le kawi ou vieux-javanais; c'est le vieux-malais qu'on parlait à Palembaṅ à la même époque, ainsi qu'en témoigne l'inscription de Baṅka...». Pour cette inscription, *vide infra*, XXVII.

[2] Forme abrégée de *Che-li-fo-che*. Yi-tsing emploie tantôt l'un, tantôt l'autre.

à Tāmralipti.] Après cela, je m'embarquai; je passai par le royaume de Kie-tch'a; les textes sanskrits du Tripiṭaka que je rapportais formaient plus de cinq cent mille stances qui, dans la traduction chinoise, rempliraient bien mille rouleaux; je les pris avec moi et m'arrêtai dans le pays de Fo-che.

V. (P. 126.) ... Maître Chan-hing était un de mes disciples. A ma suite il vint dans le pays de Che-li-fo-che... (cf. également p. 136).

VI. (P. 144.) ... Le maître du dhyāna Wou-hing prit le maître de la discipline Tche-hong pour compagnon, et au temps du vent d'est, ils s'embarquèrent; en un mois ils arrivèrent au pays de Che-li-fo-che. Le roi de ce pays les honora fort et les distingua du vulgaire. Il leur distribua des fleurs d'or; — il répandit pour eux du millet d'or [1] — Il leur fournit les quatre choses nécessaires à l'entretien (le manger et le boire, les vêtements, la literie, les médecines); — il se prosterna de tout son corps (*pañcānga*) pour leur dévoiler son cœur. Lorsqu'il apprit qu'ils venaient du pays du Fils du ciel de la grande dynastie T'ang, il redoubla pour eux d'honneurs.

Puis Wou-hing s'embarqua sur un bateau du roi; au bout de quinze jours il aborda dans l'île de Mo-lo-yu; au bout de quinze autres jours il arriva au pays de 羯茶 Kie-tch'a [= Kĕdah, sur la côte occidentale de la péninsule malaise]. Lorsque le dernier mois d'hiver fut venu, il changea de route dans sa navigation et se dirigea vers l'ouest. Au bout de trente jours, il parvint au pays de Na-kia-po-tan-na [= Negapatam dans le sud-est de l'Inde]; à partir de ce lieu, il arriva, après deux jours de navigation sur mer, dans l'île du Lion (Simhala, Ceylan).

VII. (P. 159.) ... La deuxième année *yong-chouen* (= 683 de notre ère), le maître de la Loi Ta-tsin entreprit de partir pour les mers du sud... il suivit un ambassadeur impérial; après une navigation de plus d'un mois, il aborda dans l'île de Che-li-fo-che. Il demeura là plusieurs années; il s'initia à la langue *k'ouen-louen* [2]; il étudia un grand nombre de livres sanskrits...

[1] «Les fleurs d'or et le millet d'or avaient une signification symbolique dans la religion bouddhique. Ainsi l'expression 金粟影, propr. : l'ombre du millet d'or, signifie l'ombre du bouddha (St. Julien, *Hiuen-tchoang*, t. II, p. xv). D'après un renseignement oral qui m'a été donné par un lettré chinois on appellerait millet d'or les graines de cannelier (Chavannes)».

[2] *Vide supra*, p. 3, note 2.

VIII. (P. 176 et suiv.) Pour moi, Yi-tsing, je m'embarquai à l'embouchure du fleuve de Fo-che ... Ce que j'ai réuni des trois Recueils, à savoir plus de cinq cent mille stances[1], se trouve en entier dans le pays de Fo-che. ... Puis, le premier jour de la 11e lune de cette année (689), nous nous embarquâmes sur un bateau marchand et nous nous éloignâmes de Canton. Nous nous dirigeâmes vers le 占波 Tchan-po [= Campa, l'Annam actuel] en hissant nos voiles; — nous nous proposions d'arriver dans le pays de Fo-che par une longue course, — ... (cf. également p. 182, 183, 187, 188, 189, 190).

Yi-tsing, *Nan hai ki kouei nei fa tchouan, A record of the Buddhist religion as practised in India and the Malay Archipelago*, trad. par J. Takakusu, Oxford, 1896, in-4°.

IX. (P. 10.) ... Dans les îles de la mer du sud où il y a plus de dix royaumes, le *Mūlasarvāstivādanikāya* a été à peu près généralement adopté ... En les comptant d'ouest [en est], la première de toutes est 婆魯師洲 l'île de P'o-lou-che [= Baros, sur la côte occidentale de Sumatra]; puis, 末羅遊洲 (var. 州) 即今尸利佛逝 (graphie fautive 遊 *yeou*) 國是 l'île de Mo-lo-yu [= Malāyu], c'est maintenant [vers 692] le pays de Che-li-fo-che ...[2].

## Houei-je (né en 680).

X. Ce moine chinois effectua un voyage de Chine en Inde et passa par Fo-che. «Les royaumes maritimes du sud-est, dit le *Song kao seng tchouan* (éd. de Tokyō, XXXV, 5, 103a; chap. 29) : 崐崙 K'ouen-louen, 佛誓 Fo-che, l'île de Ceylan et d'autres, il [Houei-je] les traversa, les parcourut, et il atteignit l'Inde» (cf. mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 245, VIII *bis*).

(1) Chavannes a ici «cinq cent mille *phrases*», mais il faut lire *stances*, comme dans l'extrait précédent de la page 125 de sa traduction (*vide supra*).

(2) *Tripit.* de Tokyo, boîte XXXV, vol. VII, p. 68, col. *a*. Cf. P. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 328. Il faut évidemment entendre par cette phrase concise que le Malāyu est passé sous la suzeraineté du Che-li-fo-che.

## VAJRABODHI (717).

XI. Ce moine, qui s'embarqua à Ceylan pour la Chine, « traversa vers l'est plus de 20 royaumes, dont ceux de 佛誓 Fo-che et des 裸人 Hommes nus (*Song kao seng tchouan*, dans *Tripiṭaka* de Tōkyō, 致, IV, p. 70 v°) ». Selon un autre texte, parti de Ceylan avec 35 navires persans, « en un mois de route il arriva au royaume de 佛逝 Fo-che. Le roi du royaume de Fo-che vint au-devant du maître avec des parasols et dais d'or et un lit d'or. A cause du vent contraire, [le maître] s'arrêta là cinq mois. Quand le vent fut fixé, alors il put se mettre en route ». Il rencontra d'ailleurs des tempêtes terribles et erra de royaume en royaume pendant trois ans avant de parvenir en Chine dans le courant de l'année 720 (*Tcheng yuan sin ting che kiao mou lou*, dans *Tripiṭ.* Tōk., 結, VI, p. 78 v°) [1].

## AMBASSADES DE 尸利佛誓 CHE-LI-FO-CHE ET DE 拂誓 FO-CHE À LA COUR DE CHINE [2].

XII. D'après le *Sin t'ang chou* (k. 222 下, p. 4 r°), le Che-li-fo-che envoya des ambassades de la période *hien-heng* (670-673) à la période *k'ai-yuan* (713-741).

XIII. La 1re année *tcheng-cheng* (695), au 9e mois, le 5e jour, une décision impériale ordonne de distribuer des vivres aux envoyés de certains pays étrangers qui viendraient à la cour, dont ceux du Che-li-fo-che (*T'ang houei yao*, k. 100, p. 22 v°).

XIV. Au 12e mois de la 1re année *tch'ang-ngan* (début de 702) et en 716, ambassades du Fo-che (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 970, p. 18 r°, pour la première ambassade, et k. 971, p. 2 r°, pour la seconde).

XV. En 724, au 7e mois de l'année chinoise, « le roi du royaume de Che-li-fo-che envoie en ambassade 倶摩羅 Kiu-mo-lo (peut-être *kumāra* « le prince héritier ») pour offrir deux nains, une fille 僧祇 seng-k'i [c'est-à-dire une négresse de l'Afrique orientale], une troupe de musiciens et des perroquets aux cinq couleurs; [l'empereur] conféra

(1) Apud Paul PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 336.

(2) Apud Paul PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 334-335.

à [Kiu-]mo-lo [le titre] de 折衝 *tchö tch'ong* (général), lui accorda cent pièces de soie, et le renvoya dans son pays (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 6 r°; cf. aussi *Sin t'ang chou*, k. 222 下, p. 4 r°)". Au huitième mois chinois de la même année, l'empereur conféra à 尸利陁羅拔摩 Che-li-t'o-lo-pa-mo (Çrīndravarman?), roi du Che-li-fo-che, le titre de 左威衞大將軍 *tso-wei-wei-ta-tsiang-kiun* (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 964, p. 15 v°; k. 975, p. 4 r°; cf. *Sin t'ang chou*, k. 222 下, p. 4 r°).

XVI. En 728, le roi du Fo-che fait de nouveaux dons de perroquets bigarrés (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 7 v°).

XVII. Au 12ᵉ mois de la 29ᵉ année *k'ai-yuan* (au début de 742), le roi du Fo-che envoie son fils à la cour chinoise pour offrir le tribut (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 971, p. 14 r°). C'est à cette occasion sans doute qu'en cette même année 742, le roi du Fo-che, appelé 劉滕未恭 Lieou-t'eng-wei-kong, fut nommé 賓義王 Prince Pin-yi et reçut le titre de *tso-kin-wou-wei-ta-tsiang-kiun* (*Ts'ö fou yuan kouei*, k. 965, p. 1 r°).

## *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua (1225).

Chau Ju-kua, *His work on the Chinese and Arab trade in the twelfth and thirteenth centuries, entitled Chu-fan-tchï*, traduit du chinois et annoté par Friedrich Hirth et W. W. Rockhill, Saint-Pétersbourg, in-4°, 1912. Le texte chinois en a été postérieurement publié par Rockhill à Tōkyō (Kokumin shimbun Press) avec une postface en anglais datée du 1ᵉʳ avril 1914. La date exacte du *Tchou fan tche* a été indiquée par Pelliot dans son compte rendu de la traduction Hirth-Rockhill (*T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 446-481).

### 三佛齊 *San-fo-ts'i*.

XVIII. (P. 60.) San-fo-ts'i gît entre le 眞臘 Tchen-la (le Cambodge) et le 闍婆 Chö-p'o (Java). Sa suzeraineté s'étend sur quinze provinces (州). Ce pays se trouve droit au sud de Ts'iuan-tcheou [du Fou-kien].

Pendant l'hiver, avec la mousson, [en partant de ce dernier port,]

vous naviguez pendant un peu plus d'un mois et vous arrivez alors au 凌牙門 détroit de Ling-ya [1], où un tiers des marchands qui effectuent ce voyage [font escale?] avant de pénétrer dans ce pays [de San-fo-ts'i].

Un grand nombre des gens de ce pays ont pour nom de famille 蒲 *p'ou* [2].

Le mur de la ville (la capitale) est construit en briques et mesure plusieurs dizaines de *li* de tour.

Lorsque le roi sort, il est assis dans une embarcation; il est recouvert par un pagne enroulé autour du corps. Il est abrité [du soleil] par un parasol en soie et gardé par des hommes portant des lances d'or.

Les habitants [de la capitale] vivent soit disséminés hors de la ville, soit sur le fleuve dans des maisons flottantes (*litt.* : des radeaux) couvertes avec des roseaux. Ils ne paient pas d'impôts.

Les gens du pays sont habiles à combattre sur terre et sur l'eau. Lorsqu'ils sont sur le point de faire la guerre contre un autre état, ils réunissent et expédient le corps de troupes que réclament les circonstances. Ils nomment [alors] les chefs et commandants; chacun fournit son propre équipement militaire et les approvisionnements nécessaires. Pour affronter l'ennemi et braver la mort, ils n'ont pas leurs égaux chez les autres peuples.

[1] Le détroit de Linga.

[2] Les traducteurs disent en note (p. 64, n. 3) : «*P'u* stands for *Bū*, an abbreviation of *Abū* «father», which precedes so many Arabic names. The phrase 多姓蒲 «many are surnamed *P'u*», occurring here and there in Chinese ethnographical literature may safely be taken to indicate Arab settlements. HIRTH, *Die Insel Hainan*, 487, note.» Si cette interprétation était exacte, il en résulterait que le San-fo-ts'i = Palembañ du commencement du XIII^e siècle possédait une très importante colonie musulmane, arabe ou d'origine arabe; mais il n'en est rien : le sens de la phrase est tout autre. Par «Un grand nombre [de gens de ce pays] ont pour nom de famille *P'ou*», le texte veut faire entendre, à la chinoise, que beaucoup de noms de gens du San-fo-ts'i commencent par *P'ou*. Ce *P'ou* n'a rien à voir avec l'arabe *Abū*; il s'agit ici du titre nobiliaire indonésien *Pu* ou *Mpu* (cf. čam *Pō*), correctement rendu par 蒲. Les «Arab settlements» du San-fo-ts'i au début du XIII^e siècle n'ont donc pas plus de réalité historique que «ces *marchands sabéens* que la fertile imagination de BEAL avait fait venir à Ceylan au temps de FA-HIEN et que LEGGE n'en sut pas chasser» (PELLIOT, bulletin critique du *T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 456): que le «Tigre des Thais» de l'épigraphie siamoise (cf. G. COEDÈS, *Documents sur la dynastie de Sukhodaya*, dans *B.E.F.E.-O.*, t. XVII, 1917, n° 2, p. 5-6) et autres *idola libri*.

Ils n'ont pas de monnaie de cuivre enfilées à une corde [comme les Chinois], mais ils se servent de morceaux d'argent coupé pour les transactions commerciales.

Pendant la plus grande partie de l'année, la température est chaude et il n'y a que peu de temps froid. Leurs animaux domestiques sont très semblables à ceux de la Chine.

On trouve chez eux du vin fait avec des fleurs, du vin de coco, du vin fabriqué avec des noix d'arec et du miel; tous ces vins ont fermenté, bien qu'on n'ait employé aucun levain de quelque sorte que ce soit. Ces vins enivrent quand on en boit.

Pour la rédaction des documents officiels, ils se servent de caractères étrangers (番)[1]. La bague du roi est employée comme sceau. Ils connaissent également les caractères chinois et ils les utilisent quand ils envoient un mémoire à la cour [de Chine].

(P. 61.) Les lois du pays sont très rigoureuses. L'adultère expose l'homme et la femme [qui le commettent] à la peine la plus rigoureuse [, c'est-à-dire : à la mort].

Quand le roi meurt, le peuple prend le deuil en se rasant la tête. Cependant, les gens de la cour attachés à sa personne se donnent volontairement la mort en se jetant dans un bûcher funèbre ardent; cet acte est appelé «vivre et mourir ensemble»[2].

Il y a [à San-fo-ts'i,] une [sorte de] Buddha [, c'est-à-dire : une statue] appelée 金 銀 山 «Montagne d'or et d'argent», qui est fondue en or. Chaque nouveau roi, avant de monter sur le trône, fait fondre une statue d'or représentant sa personne. Les gens du pays ont grand soin d'apporter en offrande des vases d'or à ces statues. Les statues d'or et les vases d'or portent tous une inscription destinée à prévenir les générations futures de ne pas les fondre[3].

[1] Comme à Java, les anciennes inscriptions de Sumatra sont tantôt rédigées en sanskrit, tantôt en indonésien écrit au moyen d'un système graphique emprunté à l'Inde.

[2] Sur cette pratique, cf. *Livre des merveilles de l'Inde*, au glossaire, s. v° بلاوجر, p. 194.

[3] Ce passage n'est pas clair dans le texte. M. Pelliot en propose l'interprétation suivante : «Il y a un Buddha qu'on appelle le Buddha de la Montagne d'Or et d'Argent. Sa statue est fondue en or. Chaque roi, [juste] avant de monter sur le trône, [fait] fondre sa [propre] image en or pour remplacer cette statue. On fait des vases et de la vaisselle en or, et on rend [à cette image] des hommages solennels. Les statues d'or et les vases et vaisselle portent tous des inscriptions gravées pour que les générations futures ne les

Dans ce pays, lorsque quelqu'un est gravement malade, il distribue aux pauvres du pays [une somme équivalente à] son poids en argent. [Cette pratique] est considérée comme un moyen de retarder la mort.

Ils donnent à leur roi le titre de 龍精 *long-tsing* [1]. Il ne doit pas

détruisent pas.» Pour ces statues royales, cf. une coutume identique chez des tribus turkes dont parle Pelliot dans un compte rendu de *Les pays d'Occident d'après le* Wei-lio, de Chavannes (*B.É.F.E.-O.*, t. VI, p. 392, n. 3; et dans un autre compte-rendu, *ibid.*, p. 410).

[1] Hirth et Rockhill ont cru à tort que *long-tsing* transcrivait un terme protocolaire (cf. p. 65, note 12). «The title *aruṅ* [auquel avaient songé les traducteurs du *Tchou fan tche*], dit C. O. Blagden (*Some remarks on* Chau Ju-kua's *Chu fan chi*, dans *J. R. A. S.*, 1913, p. 166), is used in Celebes and is not Malay at all. What Malay word is transcribed by the very un-Malay-looking *long-tsing* I cannot imagine. Possibly these are simply Chinese words intended for a translation of some Indian title beginning with *nāga*, the equivalent of *long*. *Tsing* is given in Giles as meaning *inter alia* «essence, spirit». But *long* appears there also in phrases where it merely means «imperial». Cannot the words represent some conventional expression like «His Majesty»?» La remarque est fort intéressante, mais partiellement inexacte. M. Pelliot m'a fait savoir que *long-tsing* (et non *long-ts'ing*, comme transcrivent Hirth et Rockhill) n'est pas une transcription d'un nom étranger et que les deux caractères doivent être interprétés avec leur valeur sémantique : «esprit, sperme de dragon», c'est-à-dire «esprit, sperme de *nāga*». Cette constatation a une haute importance, car elle rattache l'origine de la dynastie de San-fo-ts'i à un *nāga*. Dans son important mémoire : *The yupa inscriptions of king Mūlavarman, from Koetei [East Borneo]* (*Bijdragen tot de T., L. en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, deel 74, 1918, p. 172), J. Ph. Vogel dit : «Il y a une curieuse légende que nous a conservée la poésie tamoule, qui rattache l'origine des Pallavas aux anciens souverains du Coromandel. Cette légende rapporte que le premier Toṇḍaimān (= Pallava) était le fils d'un roi čola et d'une *nāgī* ou démonne-serpent.» Et l'auteur ajoute en note : «Le poème tamoul *Maṇimegalai*, dans lequel se trouve cette légende, mentionne également une ville appelée Nāgapuram [= skr. *Nagapura* «la ville du *nāga*»] située dans le Çāvaka-nadu [= pays de Çavaka] qui, comme le dit M. Venkayya, semble être le nom tamoul de l'île de Java [lire : Sumatra; *Çavaka* est la forme tamoule du malais *Jàvaka* = *Zabag*, ainsi qu'on le montrera plus loin]. Deux rois de Nagapuram sont mentionnés : Bhūmičandra et Puṇyarāja qui prétendaient descendre d'Indra». (*Archl. Survey Annual Report for 1906-1907*, p. 221, n. 1.) D'autre part, la tradition d'après laquelle la première dynastie du Fou-nan remonte au mariage d'une *nāgī* avec un prince indien a été étudiée par Finot (*Sur quelques traditions indochinoises*, dans *Bull. de la Commission archéol. de l'Indochine*, 1911, p. 30 et suiv.). Cœdès a étudié

manger de céréales, mais on le nourrit de sagou. S'il faisait autrement, l'année serait une année de sécheresse et les céréales seraient chères. Il prend des bains d'eau de rose : s'il se baignait dans de l'eau ordinaire, il y aurait une grande inondation.

[Le roi] porte une haute coiffure dans laquelle sont enchâssés des centaines de joyaux et qui est très lourde. Dans les grandes cérémonies de cour, le roi seul est capable de la porter; aucune autre personne ne le peut. Lorsque le trône devient vacant, tous les fils du roi se réunissent, la coiffure leur est présentée et celui qui peut [en supporter le poids] succède au souverain défunt.

Il y a, dans ce pays, une ancienne tradition d'après laquelle le sol s'est une fois entr'ouvert subitement : de la crevasse, sortirent plusieurs myriades de bœufs qui se précipitèrent en troupeaux dans les montagnes; les habitants s'en emparèrent à l'envi et les mangèrent. Ensuite, la crevasse fut bouchée avec des bambous et des arbres, et il n'en resta plus trace.

En dehors des produits du pays qui comprennent l'écaille de tortue, le camphre : le *tch'en*, *sou*, *tchan* et le *cheou* commun (quatre variétés de bois d'aloès); le *kiang-tchen* [1], le girofle, le sandal, le cardamome; on trouve encore des perles, de l'encens, de l'eau de rose, des fleurs de gardénia, de la civette, de la myrrhe, de l'aloès, de l'assa-foetida, du putchuk, du storax liquide, des défenses d'éléphant, du corail, des œils-de-chat, de l'ambre, des étoffes de coton étrangères et des lames de sabre. Tous ces [derniers] sont des produits des pays étrangers, 大食 Ta-che (Arabes) [2] et autres, rassemblés dans ces pays, et que les marchands étrangers viennent vendre en les échangeant contre de l'or, de l'argent, des objets en porcelaine, de la soie brochée, des éche-

également la *Légende de la Nāgī* dans ses *Études Cambodgiennes* (*B.É.F.E.-O.*, t. XI, 1911, p. 391-393) et conclut ainsi : « De quelque façon que nous l'envisagions, la légende cambodgienne [de la *nāgī*] nous ramène à la cour des Pallavas. . . » L'interprétation nouvelle du *long-tsing* du *Tchou fan tche* et le *Nāgapuram* du poème tamoul montrent que le cycle légendaire du *nāga* ou de la *nāgī* s'étend à l'Insulinde occidentale : comme l'ancien Cambodge, Sumatra a dû son hindouisation à des immigrants venus de l'Inde sud-orientale. Le fait n'a rien d'inattendu; mais des informations dans ce sens ne peuvent être que les bienvenues et on y reviendra ultérieurement.

[1] C'est le parfum désigné en anglais sous le nom de *laka-wood*.

[2] Les produits d'importation dont il s'agit sont ceux qui sont énumérés après : on trouve encore des perles, . . .

veaux de soie, des étoffes en soie, du sucre, du fer, du vin [de grains], du riz, du galanga séché, de la rhubarbe et du camphre.

(P. 62.) Ce pays gît dans l'océan et est maître des détroits par lequel le trafic étranger par mer et par terre, dans l'une et l'autre direction [1], doit passer. Autrefois, on utilisait une chaîne de fer, comme barrière, pour se garer des pirates des autres pays. Cette chaîne pouvait être maintenue haute ou abaissée, grâce à un ingénieux dispositif. Si un navire marchand arrivait, on l'abaissait. Après un certain nombre d'années de paix, pendant lesquelles elle ne fut pas utilisée, on l'enleva et [maintenant] elle gît lovée sur le rivage. Les indigènes la vénèrent comme le Buddha et les navires qui arrivent lui offrent des sacrifices. Lorsqu'elle est frottée d'huile, elle brille comme une chaîne neuve. Les caïmans n'osent pas passer sur la chaîne pour [aller] faire du mal.

Si un navire marchand passe devant [San-fo-ts'i] sans y faire escale, les bateaux [du pays] sortent pour l'attaquer d'après une manœuvre prévue; ils sont prêts à mourir [pour réaliser leur entreprise]. C'est pour cette raison que ce pays est devenu un important centre maritime [2].

Les dépendances [de San-fo-ts'i] sont les suivantes :
蓬 豐 P'eng-fong [= Pahaṅ],
登 牙 儂 Teng-ya-nong [= Trĕṅganu],
凌 牙 斯 加 Ling-ya-sseu-kia [= Lĕṅkasuka],
吉 蘭 丹 Ki-lan-tan [= Kĕlantan] [3],
佛 羅 安 Fo-lo-an (?),
日 羅 亭 Je-lo-ting (?) [4],

[1] Des pays de l'Ouest en Chine et inversement.

[2] L'escale de San-fo-ts'i était ainsi rendue obligatoire pour tous les bâtiments qui passaient à proximité.

[3] Ces quatre dépendances sont situées sur la côte orientale de la péninsule malaise. La suivante, Fo-lo-an, se situe également sur la même côte, mais n'est pas localisée.

[4] *Je-lo-ting* représente un ancien **Ñit-la-diṅ* ou **Ñit-ra-diṅ*, c'est-à-dire **Ñi$^{r}$-ra-diṅ* ou **Ñi$^{l}$-la-diṅ* = **Ñiladiṅga* ou **Ñiradiṅga*, qui n'est pas attesté par ailleurs. Peut-être est-ce du même pays qu'il s'agit dans ce passage du *Song che* où il est dit : «... puis, en quinze jours, [de 勃 泥 P'o-ni (Bornéo)] on arrive au royaume de San-fo-ts'i: puis, en sept jours, on arrive au royaume de 古 羅 Kou-lo: puis, en sept jours, on arrive au royaume de 柴 歷 亭 Tch'ai-li-ting; on parvient au Kiao-tche (Tonkin) et on gagne Kouang-tcheou (Canton)» [Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 296 et 306]; ce qui situerait également le Je-lo-ting ou Tch'ai-li-ting sur la côte orientale de la péninsule

潛邁 Ts'ien-mai (?).
拔沓 Pa-t'a [1],
單馬令 Tan-ma-ling [= Tāmbraliṅga] [2],
加羅希 Kia-lo-hi [= Grahi = Jaya] [3],
巴林馮 Pa-lin-fong [= Palembaṅ],
新拖 Sin-t'o [variante 孫他 *Souen-t'a* = Sunda, partie occidentale de Java],
監篦 Kien-pi [= Kampe] [4],
藍無里 Lan-wou-li [= Lamuri] [5],
細蘭 Si-lan [= Ceylan] [6].

Ce pays commença à avoir des relations avec la Chine pendant la période *t'ien-yeou* (904-907) des T'ang. Pendant la période *kien-long* (960-963) de la présente dynastie [des seconds Song], il a envoyé trois fois le tribut [d'allégeance]. La troisième année de la période *chouen-houa* (992), il fit savoir qu'il avait été envahi par Chö-p'o (Java) et suppliait qu'un édit impérial fût envoyé à leur pays; cela fut accordé.

Dans la sixième année de la période *hien-p'ing* (1003), on fit savoir au Trône [impérial de Chine] qu'un temple buddhiste avait été construit dans ce pays afin d'y prier pour [la prolongation de] la vie de l'empereur: et on exprima le désir que ce temple reçût son nom et une cloche [de la cour de Chine]. L'empereur donna son approbation à cette requête, ordonna que le temple porterait le nom de 承天萬壽

malaise. Mais ce n'est là qu'une conjecture, car l'identité du Je-lo-ting de Tchao Jou-koua et du Tch'ai-li-ting du *Song che* n'est pas certaine.

(1) Il s'agit peut-être ici des Bataks de Sumatra, comme l'ont indiqué les traducteurs (p. 66, n. 8).

(2) Sur la côte nord-orientale de la péninsule malaise, au sud de la baie de Bandon. Cf. Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 16-18.

(3) *Ibid.*

(4) Sur la côte orientale de Sumatra.

(5) Dans le nord de Sumatra.

(6) Près de trois siècles avant la publication du *Tchou fan tche*, Mas'ūdī écrivait déjà dans les *Prairies d'or* (t. I, p. 170) : «... le Maharaja roi des îles du Zabag, de Kalah (= Kra de la péninsule malaise), de Sirandib (= Ceylan), etc. : المهراج ملك الجزائر كالزابج وكله وسرنديب وغيرها...». La rencontre est curieuse, mais aucun témoignage historique n'atteste par ailleurs que Ceylan ait été une dépendance de Sumatra vers le milieu du xe siècle (Mas'ūdī) et le premier quart du xiiie (Tchao Jou-koua).

«A partir de la dynastie Ming, et encore de nos jours, on écrit 錫蘭 Si-lan» (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 358).

*Tch'eng-t'ien-wan-chou* «Dix mille années à recevoir du Ciel» et fit cadeau d'une cloche.

Jusqu'aux périodes *king-tö, siang-fou* et *t'ien-hi* (1004-1022) et pendant les périodes *yuan-yeou* et *yuan-fong* (1078-1094), ce pays envoya un certain nombre d'ambassades apportant le tribut, et des messages impériaux lui furent adressés à titre de louange et de réconfort.

Dans l'est, ce pays [de San-fo-ts'i] est limitrophe de 戎牙路 Jong-ya-lou [= Jĕngâlâ, à Java]. [*Note :* appelé aussi 重迦盧 Tchong-kia-lou.]

## *Song che* ou Histoire des seconds Song (960-1279), chap. ccccLxxxix[1].

### *San-fo-ts'i.*

XIX. Le[2] royaume de San-fo-ts'i[3] est l'un des royaumes des Barbares méridionaux. Il gît entre le Tchen-la (Cambodge) et le Chö-p'o (Java) et étend son autorité sur quinze pays différents.

(1) D'après W. P. Groeneveldt, *Notes on the Malay archipelago and Malacca*, dans *Miscellaneous papers relating to Indo-China and the Indian archipelago*, second series, t. I, Londres, 1887, in-8°, p. 187 et suiv.

Le *Song che*, qui a été compilé au xiv[e] siècle, a fait de très nombreux emprunts à la notice sur le San-fo-ts'i de Tchao Jou-koua. On s'en convaincra facilement en comparant les deux textes.

(2) Il y a une question du 干陁利 *Kan-t'o-li* du *Leang chou* (var. du *Song chou :* 斤陁利 *Kin-t'o-li*) que je ne traiterai pas ici pour ne pas allonger démesurément ce mémoire. Cf. sur le sujet, Groeneveldt, *Notes*, p. 185-187; G. Ferrand, *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations transocéaniques dans les mers du sud*, *J. As.*, XI[e] série, t. XIV, 1919, appendice III, p. 238-241.

(3) Dans un commentaire de ses *Notes*, Groeneveldt dit (*loc. cit.*, p. 192): «In transcribing the names of the different kings [mentionnés dans le *Song che*,] the old Mandarin pronunciation has been followed, because these names were written down at court and not carried to China by merchants from southern China; we are however but very insufficiently acquainted with the pronunciation of that period, and so our transcription may often not be quite correct...» En fait, presque toutes les restitutions de Groeneveldt sont fautives. Son *San-bo-tsai*, par exemple, à côté de la graphie 三佛齊, est un pur barbarisme. La prononciation de ces trois caractères sous les seconds Song devait être à peu près **Sam-bud-ts'ai* (l'affriquée du troisième caractère pouvant représenter les palatales sourde et sonore, soit **ts'ai* = *jay* ou *čay*)

Ses produits sont le rotin, le *kino* rouge, le bois d'aloès, les noix d'arec et les cocos. On ne s'y sert pas de monnaie de cuivre, mais on a l'habitude de traiter toutes les transactions commerciales avec de l'or et de l'argent. Pendant toute l'année, la température est ordinairement chaude et rarement froide: en hiver, il n'y a ni gelée ni neige. Les gens se frictionnent le corps avec de l'huile parfumée. Le pays ne produit pas d'orge, mais il y a du riz et des pois verts et jaunes. La volaille, les oies et les canards y sont à peu près les mêmes qu'en Chine.

On y fait du vin avec des fleurs, des noix de cocos, des noix d'arec ou du miel; et tous ces vins enivrent, quoiqu'ils soient fabriqués sans levain ni levûre[1].

Pour faire de la musique, ils ont une petite guitare et un petit tambour; les esclaves provenant du K'ouen-louen[2] font de la musique pour les gens du pays, en sautant sur le sol et en chantant.

Ils écrivent avec les caractères sanskrits; le roi se sert de sa bague en guise de sceau. Ils connaissent également les caractères chinois et ils en usent lorsqu'ils présentent des lettres avec le tribut [à la cour de Chine].

Ils ont construit une ville fortifiée, entourée d'un mur en briques superposées qui a plusieurs dizaines de *li* de tour: leurs maisons sont recouvertes avec des feuilles de palmier. Les habitants vivent disséminés hors de la ville et ne payent pas d'impôts. En temps de guerre, ils choisissent immédiatement un chef pour les commander: chacun fournit ses propres armes et approvisionnements. Avec un vent favorable, on se rend de San-fo-ts'i à Canton en vingt jours.

On donne au roi le titre de 詹卑 *tchan-pei*[3]. Dans ce pays, il y a beaucoup de gens dont le nom de famille est 蒲 *p'ou*[4].

et permet de remonter à un original tel que **Sambujaya*. En dehors de quelques cas spéciaux, je ne reviendrai pas sur les restitutions inexactes de l'auteur des *Notes*: elles ont été corrigées en partie par Pelliot dans ses *Deux itinéraires*.

(1) Le *Song che* ou *Histoire des seconds Song* a été compilé par T'o-t'o au xiv^e siècle (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 304). A peine est-il besoin de faire remarquer que de nombreux emprunts ont été faits au *Tchou fan tche* (XVIII, p. 8).

(2) Il s'agit ici de nègres de la côte orientale d'Afrique.

(3-4) (3) Ce titre royal est énigmatique et inconnu par ailleurs. «D'après le *Ling wai tai ta* [de Tcheou K'iu-fei, qui a été rédigé en 1178 et dont le *Tchou fan tche* reproduit textuellement de très nombreux passages,] (k. 2, p. 12 r°), en 1179 [lire : 1178] le royaume de San-fo-ts'i envoya «un ambassadeur du

Vers la fin de la dynastie des T'ang, en l'année 905, ils ont envoyé le tribut, et l'ambassadeur[1] qui était le gouverneur de leur capitale, reçut de l'empereur de Chine le titre de «Général qui pacifie les pays éloignés».

Dans le 9e mois de l'année 960, [le roi] 悉利胡大霞里檀 Si-li hou-ta Hia-li-tan [= malais : Sëri kuda Haridana?] envoya un ambassadeur pour apporter le tribut[2] : ce qu'il fit encore pendant l'été de l'année suivante. Pendant l'hiver de 961, le tribut fut présenté par un roi appelé 室利烏耶 Che-li Wou-ye [= Çrī Wuja ?][3].

Au printemps de l'année 962[4], le roi Che-li Wou-ye envoya une ambassade composée de trois ambassadeurs, pour apporter le tribut. Ils rapportèrent [de leur visite à la cour de Chine] des queues de yak,

royaume de Tchan-pei pour apporter le tribut». Or il semblerait que ce nom de Tchan-pei fût les deux fois [, dans le *Ling wai tai ta* et le *Song che*,] celui du pays même de San-fo-ts'i, qui dans un cas aurait été faussement pris pour le nom du souverain. Plus tard, l'*Histoire des Ming* (k. 324, p. 11 v°; Groeneveldt, *Notes*, p. 196; Schlegel, dans *T'oung pao*, II, ii, p. 125) nous dira encore que le royaume de Jambi [sur la côte orientale de Sumatra, au nord de Palembaṅ] tire son nom de *tchan-pei* qui, dans la langue du San-fo-ts'i, signifie «souverain» (P. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 346)». D'après plusieurs textes arabes : «l'île de Kilah [= Kra] appartient au royaume de Jāba l'Indien» (Ibn Hordāδbeh); Edrīsī s'exprime dans les mêmes termes. Ibn al-Wardī dit que «le roi de la ville (*sic*) [de Jāba] s'appelle [aussi] Jāba» (pour ces citations, cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 27, 184, 185; t. II, p. 421). Il y a, je crois bien, une parenté étroite entre ce nom royal de Jāba et le titre de *Tchan-pei*; mais je ne sais quel terme protocolaire ils recouvrent et laquelle de ces deux transcriptions, arabe ou chinoise, reproduit le moins inexactement l'expression indonésienne. On verra plus loin que les conclusions de ce mémoire autorisent un tel rapprochement. — (4) *Vide supra*, p. 9, n. 2.

(1) D'après le *Wen hien t'ong kao*, l'ambassade arriva à la cour en 904; l'ambassadeur s'appelait 蒲訶粟 P'ou Ho-sou; *Méridionaux*, trad. d'Hervey de Saint-Denys, Genève, 1883, in-4°, p. 561.

(2) D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 561), cet ambassadeur s'appelait 李遮帝 Li-tche-ti.

(3) Le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 562) ajoute ici : «On apprit par ces ambassades que le royaume de San-fo-ts'i était appelé aussi royaume de 先留 Sien-lieou.» J'ai proposé déjà de corriger 先留 Sien-lieou en 末留 Mo-lieou = Malayu (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 165).

(4) D'après Ma Touan-lin (*Méridionaux*, p. 562), cette ambassade aurait été envoyée par le roi 李犀林男迷日來 Li-si-lin-nan-mi-je-lai [*lire* «Mi-je-lai, fils de Li-si-lin»].

de la porcelaine blanche, des ustensiles en argent, du fil de soie et deux jeux de selles et de brides.

En l'année 971, l'un des précédents ambassadeurs fut renvoyé [à la cour de Chine] pour y offrir du cristal et du naphte. Il revint à la cour en 972. En 974, on apporta comme tribut de l'ivoire, de l'encens, de l'eau de rose, des dattes, des pêches plates (*sic*)[1], du sucre blanc, des bagues en cristal, des bouteilles en verre et du corail. En 975, de nouveaux ambassadeurs vinrent [à la cour], où on leur fit présent de coiffures et de ceintures.

En 980, le roi de San-fo-ts'i 夏池 Hia-tch'e [= vieux malais *Haji* «roi»[2]] envoya un embassadeur. La même année, on apprit de Tch'ao-tcheou (Swatow du Fou-kien), qu'un marchand étranger venu de San-fo-ts'i était arrivé dans ce port avec un chargement de parfums, de médicaments, drogues, cornes de rhinocéros et d'ivoire. Par suite de vent contraire, il avait mis soixante jours pour la traversée de San-fo-ts'i à Tch'ao-tcheou.

En 983, le roi 遐至 Hia-tch'e [= vieux malais *Haji* «roi»] envoya un ambassadeur qui apporta en tribut du cristal, des étoffes de coton, des cornes[3] de rhinocéros, des parfums et des drogues[4].

En 985, le capitaine d'un navire arriva et offrit en présent des produits de son pays.

En 988, un ambassadeur arriva avec l'intention d'apporter le tribut. Pendant l'hiver de 992, on apprit de Canton que cet ambassadeur[5] qui avait quitté la capitale de la Chine deux ans auparavant, avait appris dans le sud que son pays avait été envahi par le Chö-p'o (Java) et que, en conséquence de cet événement, il était resté pendant un an [à Canton]. Au printemps de 992, l'ambassadeur était allé au Čampa avec son

[1] MA TOUAN-LIN (*Méridionaux*, p. 562) a : des confitures de pêches.

[2] L'*h* initial est tombé en malais moderne.

[3] Le texte a 牙, litt. des dents, des défenses.

[4] CHAVANNES (*Les Inscriptions chinoises de Bodh-Gayâ*, dans *Revue hist. des religions*, t. XXXIV, n° 1, 1896, p. 52, note, du tirage à part) donne le texte et la traduction de ce passage du *Song che* (chap. 489, p. 5 v°) où il est dit : «La huitième année [*t'ai-p'ing-hing-kouo* = 983], le roi de ce pays [de San-fo-ts'i], *Hia tch'e*, envoya l'ambassadeur 蒲押陁羅 *P'ou Ya-t'o-lo* [= *Pu Ya-da-ra* ou *-la*] apporter en tribut . . .»

[5] D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 562), cet ambassadeur s'appelait 蒲抑陀黎 *P'ou Yi-t'o-li* = *Pu Yi-da-ri* ou *-li*. C'est probablement le même que celui de l'ambassade de 983. Voir la note précédente.

navire, mais comme il n'y recueillit pas de bonnes nouvelles, il revint [en Chine] et demanda [à la cour] qu'un décret impérial fût promulgué mettant le San-fo-ts'i sous le protectorat de la Chine.

En 1003, le roi 思離朱囉無尼佛麻調華 Sseu-li-tchou-lo-wou-ni-fo-ma-tiao-houa [= skr. Çrīculamaṇivarmadeva] [1] envoya deux ambassadeurs pour apporter le tribut. Ils racontèrent que, dans leur pays, un temple buddhique avait été érigé afin d'y prier pour la prolongation de la vie de l'empereur; ils demandaient que l'empereur lui donnât un nom et [fît présent] de cloches pour le temple; l'empereur montrerait ainsi qu'il faisait cas de leurs bonnes intentions. On promulgua un décret par lequel le temple reçut le nom de *Tch'eng-t'ien-wan-chou* et des cloches furent fondues pour être données aux ambassadeurs [2]. En outre, l'un des ambassadeurs reçut le titre de «Général qui est attiré par la vertu» et l'autre, celui de «Général qui aime ardemment l'influence civilisatrice».

En 1008, le roi 思離麻囉皮 (*sic*) Sseu-li Ma-lo-p'i [= Çrīmāravi*jayottuṅgavarman*] envoya trois ambassadeurs pour offrir le tribut. On leur permit de se rendre au T'ai-chan (l'une des montagnes saintes de la Chine, dans le Chan-tong) et de se trouver en même temps que l'empereur dans la salle d'audience. Finalement, ils furent renvoyés [dans leur pays, après avoir reçu] de généreux cadeaux.

En 1017, le roi 霞遲蘇勿吒蒲迷 Hia-tch'e Sou-wou-tch'a-p'ou-mi [= Haji Sumatrabhūmi «le roi de la terre de Sumatra» [3]]

(1) Ce nom royal et le suivant ont été restitués par Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 7.

(2) *Vide supra*, p. 14-15.

(3) Pour cette restitution, cf. ma note : *La plus ancienne mention du nom de l'île de Sumatra*, dans *J. As.*, XIe série, t. IX, 1917, p. 331-335 et la correction, au sujet du caractère 勿 *wou*, dans *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du sud* (*ibid.*, t. XIII, 1919, p. 277-278).

«Que *Samudra*, *Sumatra*, signifie l'île de l'*Océan*, dit Rouffaer, et soit à identifier avec la ville de Samudra sur la rivière de Pasei de la côte orientale de Àceh, c'est ce dont presque personne ne doute» (*Oudheikundige opmerkingen*, dans *Bijdragen t. T., L. en Volkenkunde v. Nederlandsch-Indië*, deel 74, 1918, p. 138). J'imagine, au contraire, que cette interprétation ne doit pas avoir beaucoup de partisans. Le skr. *samudra* signifie bien «mer, océan»; mais on n'a pas encore, à ma connaissance, apporté le témoignage qu'une île déterminée a été jamais appelée **samudradvīpa* «île de la mer» et que cet étrange toponyme a désigné l'île entière ou la partie septentrionale de Sumatra. Dans

envoya des ambassadeurs avec une lettre écrite en lettres dorées et un tribut sous forme [de présents comprenant] des perles, des livres sanskrits pliés entre des planchettes et des esclaves. Par édit impérial, ils furent autorisés à voir l'empereur et à visiter quelques édifices impériaux. Lorsqu'ils retournèrent [dans leur pays], on promulgua un édit adressé à leur roi et on leur remit différents présents dans le but de lui être agréable.

En 1028, au 8e mois, le roi 室離疊華 Che-li-tie-houa [= Çrīdeva] envoya des ambassadeurs pour porter le tribut. Habituellement, les ambassadeurs venant de pays éloignés recevaient une ceinture ornée d'or; mais, cette fois, on donna aux ambassadeurs de San-fo-ts'i des ceintures entièrement en or.

En 1067, arriva en Chine un ambassadeur qui était l'un des plus haut dignitaires de San-fo-ts'i et s'appelait 地華伽羅 Ti-houa k'ie-lo [= Devakala]. On lui conféra le titre de Grand Général qui maintient l'obéissance et qui aime ardemment le renouvellement. On lui accorda un édit impérial conçu en ces termes : «Notre réputation et Nos ensei-

un travail postérieur (un important mémoire également publié dans les *Bijdragen*, que je n'ai pas encore eu le temps de lire à loisir), Rouffaer y revient à propos du présent roi de San-fo-ts'i : Haji Sumatrabhumi. L'auteur rappelle l'interprétation que j'en ai donnée et ajoute : «d'après moi, [ce complexe désigne] plus exactement un Roi du pays de *Samudra*, c'est-à-dire du pays de la *mer*, c'est-à-dire du pays de *Tasik* [en malais «mer»], *Tĕmasik*, *Tumasik* [formes infixées de *Tasik*], autrement dit de l'île de Singapour» (*Was Malaka emporium voor 1400 A. D. genaamd Malajoer?* dans *Bijdragen*, deel 77, 1921, p. 75). L'objection est la même que dans le premier cas : comment l'île de Singapour pourrait-elle être appelée «pays de l'océan»? Ce toponyme est aussi impossible que le précédent : une île déterminée ne peut pas plus être dénommée «Océan» que «Terre de l'océan», surtout quand «Océan» s'applique au nord-est de Sumatra et «Terre de l'océan» à l'île de Singapour. Le *Nagarakĕrtāgama* (2e édit., p. 51) a bien *Tumasik*, qui a été identifié à Singapour et Johor (*ibid.*, p. 260) et qui est sans doute le 單馬錫 *Tan-ma-si* du *Tao yi tche lio* (notice consacrée au 暹 *Sien*, pron. anc. **Syam*, l'ancien royaume de Sukothai, dans Rockhill, *Notes on the relations and trade of China*, *T'oung pao*, t. XV, 1916, p. 100) : mais il n'est aucunement démontré qu'il s'agisse ici d'une île qui aurait été appelée initialement *Samudra* «la mer, l'océan». Je ferai remarquer, enfin, que le premier caractère du toponyme en question est *sou* = *su*, comme celui de toutes les autres notations chinoises et arabes qui transcrivent le nom de l'île et de l'état sumatranais de la côte nord-est (*vide infra*, LXXIX, extrait du ms. 2298, la note à propos du nom de l'île de Sumutra, p. 81).

gnements projettent leur ombre sur tous les pays, proches ou lointains; si les représentants de ces pays sont seulement loyaux et soumis, Nous leur donnons toujours des titres chinois, en leur accordant des noms distingués dans le but de marquer notre estime pour leur pays. Vous vous êtes joyeusement soumis à Notre haute influence et vous êtes venus à travers la mer, pour apporter en tribut des objets précieux. Nous vous louons de cela et Nous vous avons élevé en dignité pour vous encourager à être loyal et soumis.»

Pendant la période *yuan-fong* (1078-1085), des ambassadeurs vinrent de San-fo-ts'i apportant encore de l'argent, des perles, de l'huile de camphre, de l'encens et d'autres produits du pays. La lettre qu'ils apportaient fut d'abord envoyée à la cour, de Canton où ils attendaient que [l'ordre vînt] de les faire escorter jusqu'à la capitale. L'empereur se rappelant qu'ils venaient de très loin, leur donna de généreux présents et les autorisa ensuite à s'en retourner. L'année suivante, il leur donna 64.000 ligatures de monnaie de cuivre, 15.000 taels d'argent et il accorda aux deux ambassadeurs des titres honorifiques. L'un d'eux demanda la permission d'acheter des ceintures d'or, différents objets en argent, des vêtements de pourpre pour moines buddhistes et des tablettes officielles[1] : tout cela lui fut donné comme il le désirait[2].

En 1080, un étranger du sud arriva à Canton. Il dit qu'il avait la direction des affaires dans son pays. La fille du roi envoya [par son intermédiaire] une lettre en caractères chinois au surintendant du commerce avec [, en présent,] du camphre de Baros et des cotonnades. Le surintendant n'osa recevoir ni lettre ni présent et il fit un rapport au Trône; sur quoi il reçut l'ordre de payer ces marchandises à leur valeur. Le surintendant acheta alors de la soie pour une valeur égale à celle des objets donnés en présent, et la remit à l'étranger en question.

En 1082, trois ambassadeurs vinrent de San-fo-ts'i pour obtenir audience de l'empereur; ils apportaient des fleurs de lotus en or ornées de perles, du camphre de Baros et [ils accomplirent la cérémonie appelée] 撒殿 *sa-tien*[3]. On leur conféra des titres honorifiques d'après leur grade personnel. Le troisième ambassadeur mourut en Chine, après

(1) 師牒. Le sens de ces mots n'est pas clair» (GROENEVELDT).

(2) Sans qu'il eût rien à payer, ajoute le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 565).

(3) GROENEVELDT n'a pas compris ce passage, qui est plus explicite dans le *Wen hien t'ong k'ao* (*Méridionaux*, p. 565 et n. 20). Cette cérémonie consiste à répandre du camphre et des perles sur les degrés du trône de l'empereur.

avoir quitté la capitale. Le gouvernement chinois fit présent de cinquante pièces de soie pour ses obsèques.

En 1083, trois autres ambassadeurs arrivèrent; il leur fut conféré à tous des titres honorifiques d'après leur grade personnel.

Pendant la période *chao-cheng* (1094-1097), une ambassade vint encore.

En 1156, le roi 悉利麻霞囉蛇 Si-li ma-hia-lo-chö [= skr. Çrīmahāraja > malais Séri Maharāja] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. L'empereur dit : «Lorsque des gens éloignés se sentent attirés par Notre influence civilisatrice, on doit louer leur discernement. C'est de cela que Je me réjouis, mais non pas parce que Je veux tirer bénéfice des produits de leur pays.» A cette occasion, le roi de San-fo-ts'i avait également envoyé des perles pour être remises en présent à l'un des ministres chinois qui mourut à ce moment. L'empereur donna l'ordre de recevoir les perles et de remettre une somme égale à leur valeur[1].

En 1178, on envoya encore des ambassadeurs pour apporter en tribut, des produits du pays. A cette occasion, l'empereur promulgua un édit prescrivant que [les envoyés de San-fo-ts'i] ne viendraient plus à la cour et s'installeraient à Ts'iuan-tcheou du Fou-kien[2].

*Song che* ou *Histoire des seconds Song*, chap. CCCCXC, dans Éd. Chavannes, *Les inscriptions chinoises de Bodh-Gayā* (*Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, 1896, p. 52).

XX. La huitième année *t'ai-p'ing-hing-kouo* = 983, le religieux 法遇 Fa-yu, revenant de l'Inde où il avait été chercher des livres sacrés,

(1) Le *Wen hien t'ong k'ao* mentionne entre l'ambassade de 1156 et celle de 1178 une ambassade dont ne parle pas le *Song che* : «La 8e année *kien-tao* (1172), le roi [de San-fo-ts'i] sollicita l'autorisation d'acheter du cuivre, d'en faire charger un bateau et d'engager aussi à son service un certain nombre d'ouvriers chinois sachant fabriquer des tuiles avec ce métal. L'empereur donna son consentement, mais sous la condition que cette demande ne serait pas renouvelée.»

(2) Le gouverneur de Ts'iuan-tcheou les recevrait désormais et leur servirait d'intermédiaire (*Wen hien t'ong k'ao*, *Méridionaux*, p. 566). Ma Touan-lin ajoute (*ibid.*) : «Le roi de San-fo-ts'i fit connaître [par l'ambassade de 1178] qu'il avait succédé à son père depuis la 4e année *kien-tao* (1169). Aussitôt l'investiture lui fut donnée, avec la confirmation de tous les titres dont

arriva à 三佛齊 San-fo-ts'i et y rencontra le religieux hindou 彌摩羅失梨 Mi-mo-lo-che-li (= Vimalaçrī), qui, après un court entretien, le chargea d'une requête dans laquelle il exprimait son désir de se rendre dans le Royaume du Milieu[1] et d'y traduire les livres saints. L'empereur eut la bonté de rendre un édit pour l'appeler auprès de lui. Fa-yu quêta ensuite des aumônes pour fabriquer un dais précieux et un *kaṣāya*. Comme il se proposait de retourner en Inde, il demanda qu'on lui remît des lettres officielles pour les royaumes qu'il devait traverser. [L'empereur] lui donna donc des lettres pour 遐至 Hia-tche [= vieux malais *Haji* «roi»], roi du pays de 三佛齊 San-fo-ts'i: pour 司馬佶芒 Sseu-ma-ki-mang[2], souverain du pays de 葛古羅 Ko-kou-

ses ancêtres avaient joui et avec les présents consistant en habits de cérémonie, ceinture d'or, chevaux, selles, soieries, traditionnellement accordés aux princes de son rang à l'occasion de leur avènement.»

[1] La Chine.

[2] Dans la notice 14 consacrée au Chö-p'o = Java, TCHAO JOU-KOUA dit : «Comme mandarins, il y a [dans ce pays] des 司馬傑落佶連 *sseu-ma-kie-lo-ki-lien* qui administrent ensemble les affaires du royaume; ils sont comme les ministres en Chine» (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 311; cf. *Chau Ju-kua*, p. 76). Le *Si yang tch'ao kong tien lou* de HOUANG SING-TS'ENG (1520) contient une notice sur Pahaṅ (côte orientale de la péninsule malaise), où une note au texte dit : «En l'année 1379, P'eng-heng (Pahaṅ) envoya à la cour de Chine une ambassade avec une requête [gravée] sur une feuille d'or et un présent d'esclaves et de divers objets. En l'année 1414, il envoya le haut fonctionnaire 蘇麻固門的里 *Sou-ma-kou-men-ti-li* et d'autres avec le tribut» (ROCKHILL, *Notes on the relations and trade of China with the eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 121, note). De ces deux titres, la seconde partie du premier : *lo-ki-lien* a été correctement restituée en *rakryan* (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 311-312), qui est bien connu en vieux-javanais et vieux-malais (*vide infra* l'inscription de Baṅka); les trois derniers caractères du second : *men-ti-li* représentent le titre malais *mĕntĕri* < skr. *mantri* «ministre». Dans les deux cas, les trois premiers caractères

*sseu-ma-kie lo-ki-lien = rakryan*
*sou-ma-kou men-ti-li = mĕntĕri*

sont évidemment apparentés, mais je ne sais quel terme protocolaire indonésien ils transcrivent. HIRTH et ROCKHILL ont traduit le passage précité du *Tchou fan tche* : «Of officials they have *Ssi-ma-kié* (and) *Lo-ki-lien*...» (p. 76), mais cette interprétation ne se justifie pas. PELLIOT (*ibid.*, p. 311) avait remarqué déjà que le *Song che* et le *Wen hien t'ong k'ao* (cf. *Méridionaux*

lo : pour 讚坦羅 Tsan-tan-lo [= Çandra] du pays de 柯蘭 Ko-lan [= Kulam des textes arabes, le Quilon de nos cartes], et pour 謨馱仙 Mou-t'o-sien [= Mudrasena], fils du roi de l'Inde de l'Ouest ; on le fit partir muni de ces lettres.

## *Ming che* ou Histoire des Ming (1368-1643), livre CCCXXIV[1].

### *San-fo-ts'i.*

XXI. San-fo-ts'i, appelé autrefois 干陁利 Kan-to-li[2], envoya pour la première fois des ambassadeurs apporter le tribut sous le règne de l'empereur Hiao-wou de la dynastie des premiers Song (454-464). Pendant le règne de l'empereur Wou de la dynastie des Leang (502-549), ils revinrent à plusieurs reprises; et à l'époque de la dynastie des seconds Song (960-1279), ils apportèrent le tribut sans arrêt.

En 1370, l'empereur de Chine envoya un ambassadeur [au roi de San-fo-ts'i] pour enjoindre à celui-ci de se faire représenter [à la cour chinoise par une ambassade]. L'année suivante, le roi qui était appelé[3] 馬哈剌札八剌卜 Ma-ha-la-tcha pa-la-pou [= indonésien Mahārāja Prabhu], envoya des ambassadeurs portant une lettre écrite sur une feuille d'or et apportant en tribut des ours noirs, des casoars, des paons, des perroquets de différentes couleurs, plusieurs sortes de par-

p. 497) ont seulement *lo-ki-lien* au lieu de *sseu-ma-kie lo-ki-lien;* le passage parallèle du *Si yang tch'ao kong tien lou* vient heureusement résoudre une partie de l'énigme : c'est *sseu-ma-kie* qu'il faut lire : les deux premiers caractères *sseu-ma,* complexe chinois signifiant «chef militaire, général», sont hors de cause.

Le Ko-kou-lo du *Song che* qui est, sous une autre graphie, identique au 哥谷羅 Ko-kou-lo de Kia Tan et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le قاقلة Kākula de Ibn Baṭūṭa, est à situer sur la côte occidentale de la péninsule malaise. Le nom du souverain de ce pays : Sseu-ma-ki-mang, semble bien devoir être lu : Sseu-ma-ki Mang, le premier terme de ce nom ou titre royal étant à rapprocher du *Sseu-ma-kie* du *Tchou fan tche* et du *Sou-ma-kou* du *Si yang tch'ao kong tien lou.*

[1] D'après Groeneveldt, *Notes, loc. cit.,* p. 192 et suiv.

[2] Pour le *Kan-t'o-li,* cf. l'appendice III de mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud,* dans *J. As.,* XI^e^ série, t. XIV, 1919, p. 238-241, et *supra,* p. 15, n. 2.

[3] Il faut entendre : qui portait le titre de Mahārāja Prabhu.

fums, de l'étoffe 芯 *pi*, des couvertures en laine et beaucoup d'autres objets. L'empereur ordonna de leur donner une copie de l'almanach impérial et des pièces de soie [en nombre variable] suivant leur grade. En même temps, le ministère des Finances fit savoir qu'un navire avec des marchandises leur appartenant, était arrivé à Ts'iuan-tcheou [du Fou-kien] et voulait leur faire payer des droits; mais l'empereur prescrivit de ne rien leur faire payer.

En 1373, le roi 怛麻沙那阿者 Ta-ma-cha-na-a-tchö[1] envoya des ambassadeurs pour porter le tribut, avec une lettre spéciale de félicitation pour le nouvel an suivant.

A cette époque, il y avait trois rois dans ce pays.

En 1374, le roi 馬那哈寶林邦 Ma-na-ha Pao-lin-pang [= Mahārāja de Palembañ] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut, ce qu'on fit également le 1er mois de l'année suivante.

Au 9e mois de l'année 1375, le roi appelé 僧伽烈宇蘭 *Seng-k'ia-lie-yu-lan*[2] envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. Ces ambassadeurs vinrent à la cour en suivant un envoyé impérial qui revenait de mission dans un autre pays.

En 1376, le roi Ta-ma-cha-na-a-tchö mourut et son fils, 麻那者巫里 Ma-na-tchö Wou-li [= Mahārāja Wuli ou Wuni?] lui succéda. L'année suivante, ce dernier envoya en tribut des cornes de rhinocéros, des casoars, des singes blancs, des perroquets noirs et verts, de l'écaille de tortue, du girofle, du camphre de Baros et d'autres objets. Les ambassadeurs dirent que le fils n'osait pas monter sur le trône de sa propre autorité, c'est pourquoi il en demandait la permission à la cour impériale. L'empereur fit l'éloge de son sentiment du devoir et ordonna à des envoyés impériaux de lui porter un sceau et un brevet de roi de San-fo-ts'i.

Cependant, à cette époque, San-fo-ts'i avait été déjà conquis par 爪

(1) Groeneveldt a lu inexactement *Ta-ma-cha-na-a*.

(2) D'après le *Yuan che* (XXIX, 22a; XXX, 2a, 20a), le roi de Java envoya en 1325, en ambassade en Chine, un ministre appelé 昔剌僧迦里也 *Si-la Seng-kia-li-ye* = javanais *Sira Sañ kaliya* (?). En 1332, une autre ambassade avait à sa tête un ministre du nom de 僧伽剌 *Seng k'ia-la*, litt. *Sañ Gala* (ou *Kala*) (*Yuan che*, XXX, 21a; XXXVI, 4b). Comme l'a conjecturé Rockhill (*Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XV, 1914, p. 446-447), il s'agit très vraisemblablement du même personnage. Le nom de l'ambassadeur javanais est sans doute le même que celui du roi du San-fo-ts'i, mais je n'ai pas réussi à les restituer.

哇 Tchao-wa[1]. Le roi de ce dernier pays apprenant que l'empereur de Chine avait nommé un roi de San-fo-ts'i, en fut extrêmement irrité; il envoya des gens qui guettèrent au passage et assassinèrent les envoyés impériaux. L'empereur ne pensa pas qu'il fût juste de punir le roi de Java pour cela.

Après cet incident, San-fo-ts'i devint de plus en plus pauvre et on n'apporta plus le tribut de ce pays.

En 1397, les fonctionnaires du ministère des Rites adressèrent un mémoire à l'empereur, disant que différents Barbares n'avaient pas apporté le tribut depuis longtemps.

L'empereur répondit en ces termes : «Au commencement de mon règne, les différents Barbares envoyaient sans cesse des ambassadeurs avec le tribut; parmi ces Barbares étaient les pays d'Annam, du Čampa, du Cambodge, du Siam, de Java, de Lieou-k'ieou[2], de San-fo-ts'i, de [la côte septentrionale de] Bornéo, de Pahaṅ, de [l'état de] Sumatra [sur la côte nord-est de l'île du même nom] et de beaucoup d'autres pays; mais, récemment, San-fo-ts'i se prévalut de la révolte de Hou Wei-yong et induisit en erreur nos envoyés dans ce pays par de faux rapports. En apprenant cela, le roi de Java envoya des gens pour faire remarquer aux envoyés impériaux qu'ils avaient été trompés et on les renvoya [en Chine] avec la plus grande courtoisie. Depuis cette époque, les relations commerciales ont cessé.

[1] Le *Tao yi tche lio* de WANG TA-YUAN (1349) contient une notice consacrée à Tchao-wa = Java — ROCKHILL (*Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 236) a imprimé la leçon fautive habituelle 瓜哇 *Koua-wa* pour 爪 | *Tchao-wa* qui est sans doute celle du texte chinois — où il est dit : «C'est le royaume de 闍婆 *Chö-p'o* d'autrefois.» La graphie 闍婆 se prononçait sous les T'ang **Ż'a-bʷa* < *J̀awa*; au XIIIe siècle, ces deux caractères avaient une prononciation à peu près identique à celle du chinois mandarin moderne : *Chö-p'o*, qui n'avait plus qu'une lointaine relation phonétique avec le nom de la grande île indonésienne. Par un louable souci de rendre aussi fidèlement que possible le toponyme étranger, les Chinois adoptèrent une nouvelle transcription : *Tchao-wa*, phonétiquement *Čao-wa*, qui représente exactement *J̀awa*, au timbre de la palatale près, sonore en indonésien, sourde en chinois. L'emploi du caractère 爪 *tchao* = indonésien *ja*, répond à une particularité de l'euphonie chinoise d'après laquelle on choisit de préférence un mot dont le phonème final soit en harmonie avec l'initiale de la syllabe suivante, soit *tcha-o* + *wa* = *jawa*.

[2] Sur ce pays, cf. l'appendice I de mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malayur*, dans *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 126-133.

«Les différents pays n'ont pas la même mentalité : l'Annam, le Čampa, le Cambodge, le Siam et le Lieou-k'ieou se rendent à la cour et apportent le tribut comme par le passé; mieux encore, le Lieou-k'ieou a envoyé des jeunes gens qui viennent s'instruire ici. Toutes les fois que les pays barbares envoient des ambassadeurs, ceux-ci sont toujours traités avec courtoisie et Je ne suis en aucune façon indifférent à leur égard; mais, actuellement, Je ne connais pas leur mentalité. Si Nous envoyons actuellement des porteurs de message à Java, il est à craindre que San-fo-ts'i ne les arrête en route. Je suis informé que ce San-fo-ts'i était initialement un pays appartenant à Java. Prenez donc note de ma manière de voir et faites-en part au Siam, en lui enjoignant de la faire connaître à Java.»

Sur ce, le ministère des Rites envoya une lettre ainsi conçue : «Depuis que le ciel et la terre existent, la différence entre souverain et sujet, entre haut et bas, a toujours existé. Les pays qui se trouvent autour de la Chine sont réunis en un seul par notre gouvernement et autrefois les différents Barbares d'au delà de la mer, venaient régulièrement jouir de son influence. Actuellement, le San-fo-ts'i a eu de mauvaises intentions, il a trompé nos fidèles envoyés impériaux et s'est rendu coupable de trahison. Notre saint Empereur traite tous les Barbares avec la même bienveillance et justice; comment osent-ils être ingrats pour ces hautes faveurs et oublier les devoirs d'un sujet envers son prince? Si la colère de l'empereur est éveillée, il peut envoyer une armée de cent mille hommes pour mettre à exécution la punition du ciel, ce qui lui est aussi facile que de retourner la main. Pourquoi les Barbares ne se rappellent-ils pas de cela? Notre saint Empereur a dit que l'Annam, le Campa, le Cambodge, le Siam et le Lieou-k'ieou remplissent leurs devoirs de sujets, mais le San-fo-ts'i seul se retourne contre les saintes instructions de l'Empereur. Quoiqu'il soit plus petit que les autres pays précités, il se risque à être rebelle : il sera ainsi la cause de sa propre ruine. Mais vous, Siam, comme vous remplissez respectueusement vos devoirs de sujet; comme le gouvernement prescrit par le Ciel vous a en grande estime, il vous confie le soin d'informer Java que ce dernier pays doit parler au San-fo-ts'i de ses devoirs [envers l'empereur] et de lui faire savoir que si celui-ci modifie ses mauvais procédés, il sera aimablement reçu à la cour comme par le passé.»

A cette époque, Java avait conquis le San-fo-ts'i tout entier et changé son nom en celui de 舊港 Kieou-kiang[1]. Lorsque le San-fo-ts'i fut

[1] Litt. «le vieil estuaire», le vieux port.

battu, il y eut des troubles dans tout le pays et les Javanais ne purent pas l'occuper entièrement. En raison de cela, les Chinois qui étaient établis là, se révoltèrent pour leur propre compte, et un Cantonnais de Nan-hai, appelé 梁道明 Leang Tao-ming, qui avait vécu pendant longtemps et erré sur la mer, et qui avait l'appui de plusieurs milliers d'hommes du Fou-kien et de Canton, fut choisi par eux comme chef. Il régna comme maître d'une partie du pays, et son fils qui rencontra, une fois, un ambassadeur impérial envoyé en mission hors de Chine, fut amené par celui-ci à la cour.

En 1405, l'empereur envoya un porteur de message qui était originaire de la même ville que Leang Tao-ming, invitant le chef chinois de San-fo-ts'i à se présenter à la cour. Tao-ming et son allié 鄭伯可 Tcheng Po-k'o suivirent l'envoyé impérial et apportèrent en tribut, des produits du pays à la cour. Ils revinrent ensuite [dans leur pays] après avoir reçu de nombreux présents.

En 1406, le chef [chinois] de Kieou-kiang, appelé 陳祖義 Tch'en Tsou-yi, envoya son fils; Tao-ming envoya son neveu qui se rendirent ensemble à la cour. Tsou-yi était également un Cantonnais et quoiqu'il envoyât le tribut à la cour, il se livrait en même temps à la piraterie; les ambassadeurs d'autres pays qui apportaient le tribut en Chine en souffrirent beaucoup.

En 1407, l'envoyé impérial Tcheng Ho[1] qui revenait d'Occident, le convoqua par un porteur de message. Tsou-yi feignit d'obéir à cet ordre, mais il se prépara secrètement à dévaliser aussi Tcheng Ho. Celui-ci en fut prévenu par un autre Chinois appelé 施進卿 Che Tsin-k'ing, et lorsque Tsou-yi l'attaqua, il le fit prisonnier, l'amena à la capitale où il fut exécuté. En même temps, Tsin-k'ing envoyait son gendre apporter le tribut: sur quoi l'empereur donna l'ordre de créer un bureau de Pacificateur de Kieou-kiang et nomma Tsin-k'ing à ces fonctions. Par ordre impérial, on remit à ce dernier un sceau, un chapeau et une ceinture [comme insignes de ses fonctions], et depuis lors le tribut fut apporté à la cour à plusieurs reprises. Quoique Tsin-k'ing ait reçu une commission de l'empereur, il était en même temps soumis à Java. Le territoire de son gouvernement n'était pas étendu et n'était en rien comparable à celui de l'ancien San fo-ts'i.

En 1424, le fils de Tsin-k'ing, appelé 施濟孫 Che Tsi-souen, fit savoir que son père était mort et demandait l'autorisation de lui suc-

[1] Sur ce célèbre eunuque et ambassadeur impérial, cf. ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 81.

céder : elle lui fut accordée. En 1425, il envoya des ambassadeurs pour apporter le tribut. Ceux-ci dirent que l'ancien sceau avait été détruit dans un incendie; sur quoi l'empereur ordonna d'en donner un nouveau. Depuis lors, le tribut fut graduellement apporté plus rarement.

Vers la fin de la période *kia-tsing* (1522-1566), le fameux bandit cantonnais, 張璉 Tchang Lien, causa des troubles; mais, au bout de quelque temps, les officiers de l'armée firent savoir qu'ils l'avaient capturé. En 1577, des marchands venus à Kieou-kiang virent que cet homme y avait une rangée de boutiques et était le maître de navires indigènes; un grand nombre de Chinois du Fou-kien lui étaient attachés et il était une sorte de surintendant du commerce avec la Chine.

Ce pays est un endroit de grande importance pour le commerce des Barbares. Il est situé à l'ouest de Java d'où on y arrive, avec vent favorable, en huit jours de voyage environ. Le pays est divisé en quinze districts; le sol est fertile et propre à l'agriculture; d'après un dicton local : «Si vous plantez du riz une année, vous avez de l'or pour trois ans», ce qui veut dire que la récolte est abondante et peut être vendue pour beaucoup d'argent.

Les gens riches sont très adonnés à la débauche.

Les habitants de ce pays sont habiles à combattre sur l'eau : aussi leurs voisins les craignent-ils.

Le pays est abondamment fourni de [cours d']eau. Les chefs vivent à terre; le peuple habite sur la rivière; dans ce but, on construit les maisons sur des radeaux qui sont attachés à des pieux de telle façon que lorsque la marée monte, les radeaux s'élèvent sans être submergés. Lorsqu'on veut changer de place, on arrache les pieux, ce qui ne coûte pas beaucoup d'argent ni de travail.

Les basses classes donnent à leurs supérieurs le titre de 詹卑 *tchan-pei* [1], ce qui a le même sens que «souverain [du pays]». Postérieurement, l'endroit où le premier chef vécut fut appelé également Tchan-pei [2].

L'ancienne capitale du pays a été changée en [l'actuel] Kieou-kiang. Autrefois, le pays était riche; mais depuis sa conquête par Java, il est devenu de plus en plus pauvre et peu de navires marchands s'y rendent.

[1] *Vide supra*, p. 16, n. 3.

[2] C'est-à-dire Jambi, au nord de Palembaṅ, qui correspond géographiquement au Malayu de Yi-tsing. Cf. mon mémoire *Malaka, le Malayu et Malayur*, dans *J. As.*, mai-juin et juillet-août 1918.

Ses coutumes et ses produits ont été décrits dans l'Histoire des [seconds] Song[1].

## *Tao yi tche lio* de Wang Ta-yuan (1349).

### San-fo-ts'i.

XXII. En[2] partant du détroit de Long-ya 龍牙門[3], on arrive dans ce pays après un voyage de cinq jours et cinq nuits.

Beaucoup de gens ont pour nom de famille 蒲 p'ou[4]. Ils aiment à se battre, sur mer et sur terre. Les combattants avalent une drogue qui empêche les épées de les blesser. Ce sont ainsi les gens les plus audacieux du monde.

Le pays a une population dense; la terre est fertile et splendide; le climat est chaud. Au printemps et pendant l'été, il pleut continuellement.

Les coutumes y sont bienséantes et pures. Hommes et femmes coiffent leurs cheveux en chignon et portent une courte chemise bleue en coton; ils s'enveloppent dans une pièce d'étoffe de coton [provenant (?)] de Tong-tch'ong 東冲布. Comme ils aiment la propreté, ils mettent leurs maison sur des charpentes [flottant] sur l'eau[5]. Ils recueillent les huîtres pour en faire du 鮓 *tcha*[6]. Ils font bouillir l'eau de mer pour faire du sel et font fermenter le riz glutineux 秫 pour faire du vin. Ils ont un souverain.

Les produits indigènes sont la fleur de prunier, les morceaux de

(1) *Vide supra*, p. 15 et suiv.

(2) D'après W. W. Rockhill, *Notes on the relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 134-140.

(3) Ainsi que l'a montré Rockhill (*loc. cit.*, p. 129, n. 2), il s'agit ici du détroit de Singapour, alors que le 凌牙門 *Ling-ya men* du *Tchou fan tche* (*vide supra*, p. 9) «le détroit de Ling-ya», désigne le détroit de Liṅga. Le *Long-ya-men* du *Tao yi tche lio* signifie littéralement «détroit de la dent du dragon». Rockhill situe inexactement San-fo-ts'i à Jambi: c'est Palembaṅ qu'il faut lire.

(4) *Vide supra*, p. 16, n. 4.

(5) *Vide supra*, p. 29 et 9.

(6) Sorte de condiment colonial appelé en anglais *chutney*. Cf. Hobson-Jobson, s. v° *Chutny*.

camphre de qualité moyenne, le bois de laque, la noix d'arec, les étoffes de coton et du bois artistiquement sculpté.

Les marchandises qu'emploient [les Chinois] pour faire du commerce sont : les taffetas de couleur, les perles rouges, les châles, les étoffes de coton de couleur, les marmites en cuivre et en fer et d'autres encore.

D'après une ancienne tradition, [une fois,] la terre s'ouvrit subitement et plusieurs myriades de bœufs en sortirent. Les gens s'en emparèrent et les mangèrent; puis, ils prirent des bambous et comblèrent [la crevasse] pour toujours [1].

## 舊港 KIEOU-KIANG.

XXIII. [En partant] de 淡港 Tan-kiang, on pénètre dans le 彭家門 détroit de P'eng-kia [= Baṅka] [2]. Les habitants se servent de [radeaux en] bambous au lieu de bateaux. Le long des routes, il y a beaucoup de pagodes en briques. Le profit qu'ils retirent de leurs champs est le double de celui des autres pays. C'est un dicton populaire que si du grain est planté une année, la troisième année il pousse de l'or; ceci veut dire que le grain a été changé en or. Au bout d'un certain temps, des gens de l'Océan occidental ayant entendu parler de la fertilité du sol, vinrent dans des navires et prirent dans les champs un morceau de l'os de la terre (取田內之土骨) pour le transporter dans leurs propres champs et établir ainsi des relations entre eux et ce pays (以歸彼田爲之脈); mais, quoi qu'ils aient planté du grain, l'or des champs de Kieou-kiang ne poussa pas. Ceci est une étrange chose [3]!

Le climat est plutôt chaud. Hommes et femmes coiffent leurs cheveux en chignon et portent un pagne de coton blanc. Ils font bouillir l'eau de

[1] *Vide supra*, p. 12.

[2] «C'est-à-dire : «Quand on quitte l'embouchure de la rivière de Jambi «ou Suṅi Sunsaṅ (appelé ici «l'estuaire à l'eau douce» ou Tan-kiang), on entre «d'abord (en se rendant dans la mer de Java) dans le détroit de Baṅka.» (ROCKHILL.)

[3] «Le *Tong si yang k'ao* (3, 14a) dit : «Kieou-kiang était appelé 沃土 «*Yao t'ou* «le pays fertile», parce que, d'après le dicton, si on sème du grain une année, la troisième année [suivante], il pousse de l'or : ce qui veut dire «que les récoltes y étaient si abondantes qu'on en retirait beaucoup d'or en les «vendant.» (ROCKHILL.) *Vide supra*, p. 29.

mer pour en faire du sel et font fermenter le jus de la noix de coco pour en faire du vin. Ils ont un souverain.

Les produits indigènes sont : le bois d'aloès, le parfum 金銀 *kin-yin*[1], du coton supérieur à celui de tous les autres pays étrangers, de la cire d'abeille, du *kiang-tchen* de qualité inférieure, de très grands buceros[2] et du bois d'aloès de qualité moyenne.

Les marchandises qu'emploient [les Chinois] pour faire du commerce sont : de petites perles colorées de 門邦丸珠 Men-pang (?), des 麒麟粒 noyaux de *ki-lin* (?), des objets en porcelaine de Tch'ou-[tcheou-fou], des chaudrons de cuivre, des étoffes de coton de couleur, de grands et petits récipients pour l'eau, des pots et d'autres choses encore.

## *Ying yai cheng lan* de Ma Houan (1425-1432 ?).

### *Kieou-kiang.*

XXIV. On l'appelait anciennement San-fo-ts'i. On l'appelle également 浡淋邦 Po-lin-pang [= Palembaṅ] et il est sous la dépendance de Tchao-wa (Java). A l'est, [ce pays] est contigu à Tchao-wa; à l'ouest, à 滿刺加 Man-la-kia [= Malaka][3]; au sud, se trouvent de hautes montagnes et au nord-ouest, il s'étend jusqu'au bord de la mer. Les navires (venant de Kieou-kiang) entrent dans le 淡港 Tan-kiang «l'estuaire à l'eau douce»; puis à 彭家 P'eng-kia [= Baṅka]. Ils doivent transborder sur de petits bateaux pour remonter le [Tan-]kiang et atteindre la capitale[4].

(1) «Le *kin-yin hiang*, litt. «encens d'argent et d'or», en malais *kemanjan*, [lire : *kĕmiñan*, cf. Favre, *Dict. malais-français*, sub verbis كمڽن, كميڽن, كمنڽن], est le benjoin doux; voir Hirth et Rockhill (*Chau Ju-kua*, p. 198 [où il est appelé 金顏香 *kin-yen-hiang* «encens de couleur d'or»]; le *Tong si yang k'ao* (3, 17 *a*) mentionne le naphte 猛火油 parmi les produits de Kieou-kiang.» (Rockhill.)

(2) Pour la description de cet oiseau, *vide infra*, XXIV, p. 34.

(3) Ma Houan oriente Sumatra de l'est à l'ouest, alors que l'orientation de l'île est du nord au sud. Une erreur identique a été commise par le *mu'allim* arabe Ibn Mājid (ms. 2292 de la Bibliothèque Nationale), qui a rédigé ses *Instructions nautiques* dans la seconde moitié du xv^e^ siècle et par Sulaymān al-Mahri, autre auteur d'*Instructions nautiques* de la première moitié du xvi^e^ siècle (ms. 2559 du même fonds).

(4) Telle est l'interprétation de Rockhill, mais elle doit être rectifiée ainsi : Les navires venant de Kieou-kiang = Palembaṅ doivent suivre le détroit de

Un grand nombre des habitants sont des immigrants de Canton, de Tchang-tcheou et de Ts'iuan-tcheou [, ces deux derniers au Fou-kien].

Le pays est fertile et la population dense. Le sol est bon pour la culture. D'après un dicton populaire, si on cultive le sol une saison, la troisième saison on récolte du riz 收稻; le mot 收 *chou* signifie «moissonner un grand espace» [1].

Il y a [dans ce pays] beaucoup plus d'eau que de terre. Les habitants sont adonnés au combat sur l'eau. Les maisons des hauts fonctionnaires sont seules sur les berges de la rivière; le peuple vit disséminé sur des radeaux en bambous attachés à des racines d'arbres ou à des pieux; ces radeaux suivent le mouvement de la marée, du flot et du jusant [2].

Les mœurs et coutumes [3] et la langue sont les mêmes qu'à Tchao-wa (Java).

Sous le règne de l'empereur Hong-wou (des Ming, 1368-1398), il y

Baṅka, puis, entrer dans le Tan-kiang ou estuaire de la rivière de Jambi. Là, ils transbordent sur de petits bateaux pour remonter la rivière de Jambi et atteindre la capitale. Le texte du *Ying yai cheng lan* traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197), précise que le transbordement s'effectue «près d'un endroit où se trouvent de nombreuses pagodes construites en briques».

(1) «Tout le sel de l'histoire a disparu dans cette version [*vide supra*, p. 29]. Au lieu de «on récolte de riz» on devrait avoir naturellement «on récolte de l'or». Ralph Fitch qui écrivait dans le dernier quart du XVIe siècle, dit en parlant de Jambi : «Jamba is an Island among the Javao also, from whence come diamants. And the king hath a masse of earth which is golde; it groweth in the middle of a river : and when the king doth lacke gold, they cut part of the earth and melt it, whereof commeth golde. This masse of earth doth appeare but once in a yeare; which is when the water is low : and this is in the month of April» (Hakluyt, *Principal Navigations*, V, 499; *Hakluyt Soc.* édit.). Ceci, conclut Rockhill, est évidemment une autre version de cette tradition.» (Rockhill.) Le texte traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197) a, plus correctement : «Les gens de ce pays sont très riches, car le sol est très fertile. Un dicton populaire dit, en effet : «Quand quelqu'un sème pour une «année, il peut récolter pendant trois ans», ce qui n'est pas exagéré du tout.»

(2) S'élevant avec le flot, s'abaissant avec le jusant. Le texte traduit par Groeneveldt (*Notes*, p. 197) ajoute ici : «Lorsque les habitants de ces maisons flottantes veulent s'en aller et aller vivre dans un autre endroit, ils arrachent les poteaux [auxquels elles sont attachées] et se déplacent avec leur maison tout entière, ce qui est très commode. La rivière a deux marées par jour.» *Vide supra*, p. 29.

(3) Le texte traduit par Groeneveldt (*ibid.*) ajoute ici : «les cérémonies du mariage et des funérailles».

avait à Canton un homme appelé Tch'en Tsou-yi, qui, étant proscrit, s'enfuit dans ce pays dont il devint le chef, pillant impitoyablement les voyageurs de passage. Sous le règne de l'empereur Yong-lo (1403-1424), l'empereur ordonna à l'eunuque Tcheng Ho de prendre le commandement de la flotte chinoise. Lorsqu'il arriva à [Kieou-kiang], il y avait à Canton un homme appelé 施進 Che Tsin qui adressa à Tcheng Ho une plainte contre [Tch'en] Tsou-yi. Tcheng Ho ordonna à ses soldats d'arrêter celui-ci et [Tch'en] Tsou-yi fut décapité. Tcheng Ho donna à [Che] Tsin des fonctions officielles et là-dessus celui-ci retourna à Kieou-kiang dont il devint le chef. A sa mort, sa fille lui succéda et eut le pouvoir de promouvoir en dignité [les gens utiles] et de punir ceux qui ne servent à rien, comme son père l'avait fait.

Ils sont passionnément adonnés aux jeux d'argent, tels que le 把龜 *pa-kouei*, les échecs, les combats de coqs, pour lesquels ils engagent des enjeux en argent.

Dans les transactions commerciales, ils font usage de monnaie de cuivre [chinoise], de [pièces] de cotonnade, de soie et d'autres marchandises de ce genre.

Les produits du pays sont : les buceros, le *houang-lien* (rhizome du *coptis tecta*), le *kiang-tchen*, le bois d'aloès, la cire d'abeille, le parfum de *kin-yin*[1] qui a l'air d'un objet avec incrustations d'argent; il est de couleur noire avec des parties blanches. La meilleure espèce est celle dans laquelle le blanc prédomine sur le noir; la plus médiocre, celle qui est presque noire. Lorsqu'on le brûle, ce parfum impressionne l'odorat d'une manière irrésistible. Les Occidentaux appelés 鎖里 So-li [= Cola] l'apprécient fort.

Le buceros 鶴頂鳥 est plus grand que le canard. Ses plumes sont noires et il a un long cou. L'os de sa tête a environ un pouce d'épaisseur; à l'intérieur il est jaune, et à l'extérieur rouge; il est très joli et très estimé.

L'[oiseau appelé] 火鷄 *houo-ki*[2] (litt. = poule de feu) est plus grand qu'une grue. Son cou est aussi très long. Il a une crête charnue rouge, un bec en pointe, des plumes de la couleur d'un mouton noir (青羊?), de longues jambes noires avec des ergots si effilés que s'il blesse quelqu'un à la poitrine celui-ci en meurt. Il mange des charbons ardents. Il ne meurt pas en captivité.

[1] *Vide supra*, p. 30, n. 1.
[2] C'est le casoar.

Le «cerf des fées»[1] (神鹿) est de la taille d'un grand porc, environ trois pieds de haut, et a le poil ras, un groin de porc, et comme le porc, le sabot trifide (*sic*). Il est herbivore et n'approche pas des choses qui ont une odeur forte.

Leur bétail se compose de moutons, porcs, chiens, poules, canards; leurs comestibles et leurs fruits sont les mêmes que ceux de Tchao-wa (Java).

## *Sing tch'a cheng lan* de Fei Sin.

### *Kieou-kiang.*

XXV. L'ancien nom était royaume de San-fo-ts'i. On peut s'y rendre de Tchao-wa (Java) en huit jours, avec vent favorable. On y parvient après avoir pénétré dans l'embouchure de la rivière.

La terre est très riche, deux fois plus riche qu'ailleurs. D'après un vieux dicton, si on plante du grain une année, trois ans après, il pousse de l'or; ce qui veut dire que le grain est récolté en telle abondance, qu'on retire beaucoup d'or[2]. Aussi les habitants sont-ils à leur aise.

Ils sont habituellement bruyants et très débauchés. Ils sont adonnés au combat sur l'eau.

Il y a là beaucoup d'eau et peu de terre non immergée. Tous les chefs construisent leurs maisons sur les berges; les personnes de leur suite et leurs domestiques sont logés dans leur entourage. Le bas peuple construit ses maisons sur des radeaux en bambous qu'on relie à des pieux; quand l'eau monte, les radeaux flottent sans danger d'être submergés. Les habitants de ces maisons flottantes veulent-ils aller ailleurs, ils arrachent les pieux et s'en vont avec leur maison, sans peine ni dépense.

Actuellement, ce pays est sous la souveraineté de Tchao-wa (Java).

Les produits naturels sont : le bois d'aloès des espèces *houang-chou* et *sou*, le bois de laque, le bois d'aloès de l'espèce *tch'en*, la cire d'abeille, les buceros. Les marchandises [étrangères qu'on y vend] sont : les perles de couleur, la porcelaine bleue et blanche, les chaudrons de cuivre, les étoffes en coton de couleur et en soie, le satin de couleur, les grandes et petites jarres en porcelaine et la monnaie de cuivre [chinoise].

En la 13e année du règne de l'empereur Yong-lo (1415), Tcheng Ho

[1] Tapir de Sumatra.

[2] *Vide supra*, p. 33, n. 1.

et d'autres personnes se rendaient avec une flotte [chinoise] à l'étranger. Le pirate Tch'en Tsou-yi et d'autres qui pillaient les marchands étrangers à San-fo-ts'i projetèrent de les attaquer; mais les commandants de notre flotte leur tendirent un piège, les battirent, prirent les pirates vivants et emmenèrent les chefs à l'empereur. Depuis lors, du nord au sud et de l'est à l'ouest des mers intérieures et extérieures, la tranquillité régna partout.

## *Tong si yang k'ao* (1618).

XXVI. (Livre III.) Lorsqu'un navire arrive à Kieou-kiang, on offre en présent au roi, des fruits et de la soie, en quantité déterminée.

Lorsque les gens de Jambi traitent l'achat de marchandises, le prix convenu est indiqué en or, mais ils ne payent qu'avec du poivre; par exemple, si quelque chose coûte deux taels en or, ils payent cette somme avec 100 pikuls de poivre ou à peu près. Ils achètent volontiers des femmes du dehors: des filles provenant de pays étrangers sont fréquemment amenées à Kieou-kiang et y sont vendues contre du poivre.

Ils se servent de monnaie en plomb.

San-fo-ts'i était autrefois connu comme un endroit riche; mais, depuis qu'il a été conquis par Java, la capitale a été abandonnée et peu de marchands s'y rendent maintenant.

# INSCRIPTIONS MALAISES, SANSKRITES ET TAMOULES.

## Inscription, en vieux-malais, de Kota Kapur dans l'île de Bañka (côte sud-est de Sumatra), dans H. Kern, *Verspreide geschriften*, t. VII, 1917, La Haye, in-8°, p. 205 et suiv.

XXVII. (L. 9.) . . . [*çakavarṣatīta 608 diñ pratipada çuklapakṣa vulan vaiçakha. tatkalāña* (l. 10) *yañ mañman sumpah ini. nipahat di velāñā yañ vala çrī vijaya kalivat manāpik yañ bhūmi jāva tida bhakti ka çrī vijaya.*

« L'année çaka révolue 608 [= 686 de notre ère], le premier jour de la quinzaine claire du mois de vaiçākha, [telle est] la date à laquelle cette imprécation a été gravée. C'est à cette [même] époque que l'armée de Çrī Vijaya vient de partir en expédition [contre] le pays de Java [qui] ne [reconnaissait] pas la suzeraineté de Çrī Vijaya [1]. »

[1] Pour l'interprétation de ce passage, cf. mon compte rendu de *Le royaume de Çrīvijaya* de Cœdès, dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 152-153. *Çrī-*

D'après le *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906), «dans la période *chang-yuan* (674-675), les gens du royaume de 訶陵 Ho-ling, appelé également 闍婆 Chö-p'o [= Jawa, Java central], élevèrent à la royauté une femme nommée 悉莫 Si-mo [pron. anc. *Siδ-mak = *Sira Maka ou Maga][1], dont le gouvernement plia tout à la règle; sur les routes, on ne ramassait pas ce qui était tombé. Le prince des 大食 Ta-che [pron. anc. *Tāzī ou *Tājik[2]] l'entendit dire; il fit don d'un sac d'or qui fut placé dans une avenue; tous ceux qui passaient l'évitaient immédiatement. Il en fut ainsi pendant trois ans. [Puis,] le prince héritier, en passant, foula du pied cet or. Si-mo, furieuse, voulut le faire décapiter. Les ministres intercédèrent avec insistance, et Si-mo dit : «Puisque «la faute se trouve originairement dans les pieds, on peut lui «couper les doigts de pied.» Les ministres intercédèrent à nouveau, mais on lui coupa les doigts pour l'exemple. Les

*vijaya* est mentionné deux autres fois dans la même inscription (l. 2 et 4-5). Cf. également N. J. Krom, *Epigraphische Aanteekeningen. XVI. De inscriptie van Karang Brahi*, dans *Tijdschrift voor Indische T., L. en Volkenkunde*, deel LIX, 1920, p. 426-431.

[1] Groeneveldt (*Notes*, p. 139) a inexactement restitué *Sima*. Les rapprochements de Rouffaer avec le vieux-javanais *sīma* (*Oudheidkundige opmerkingen*, dans *Bijdragen*, deel 74, 1918, p. 143 et suiv.) sont donc à écarter.

[2] «Il y a dans les *Histoires des T'ang*, comme dans le *T'ong tien*, dit Pelliot (*Deux itinéraires*, p. 297), de longues notices sur les Ta-che, d'où il ressort avec la plus grande netteté que les Arabes et les Arabes seuls sont désignés par ce nom.» Il est au moins inattendu de voir les Arabes mentionnés dans un texte chinois à propos de Java, en 674-675. A cette époque, le prince des Arabes ne peut être que Mu'āwiya, le khalife omeyyade de Damas, qui mourut en 680. Il est surprenant que cette dynastie ait été connue en Indonésie du vivant même de son fondateur. Dans les textes chinois, la graphie 波斯 *Po-sseu* transcrit tantôt le nom de la Perse; tantôt le nom d'un état indonésien presque homophone de celui-ci (cf. *Sino-iranica* de B. Laufer et mon compte-rendu de ce travail dans *J. As.*, XIe série, t. XVIII, 1921, p. 279-293); *Ta-che* désigne sûrement les Arabes, mais désigne vraisemblablement aussi un pays et un peuple d'Extrême-Orient de la région de l'Insulinde ou de l'Inde transgangetique. La question est d'importance et j'y reviendrai.

Ta-che apprirent cela et craignirent [Si-mo]; ils n'osèrent pas lever de troupes [contre elle] »[1].

Par Ho-ling également appelé Chö-p'o ou Jawa, il faut entendre le centre de l'île de Java, ainsi que l'atteste l'inscription de Kalasan (*infra*, p. 39). C'est là que se situe en toute certitude le royaume de Si-mo. On conçoit aisément par la description qu'en fait le *Sin t'ang chou*, qu'un tel royaume ait été tout à fait indépendant vers la fin du VIIe siècle. L'inscription de Bañka précise, en effet, que *yaṅ bhūmi jāva tida bhakti ka çrī vijaya*, « le pays de Java [= *Chö-p'o* du *Sin t'ang chou*] ne [reconnaissait] pas la suzeraineté de Çrī Vijaya ». C'est cependant contre cette redoutable Si-mo ou son successeur que l'empire sumatranais voisin dirige, en 686 de notre ère, l'expédition mentionnée dans la dernière ligne de la même inscription. De la confrontation de ces textes, on doit conclure que l'empire de Çrī Vijaya était plus puissant et plus redoutable encore que celui de la reine javanaise, car l'expédition atteignit son but : on verra plus loin que le royaume javanais fut occupé jusque dans la seconde moitié du IXe siècle par les Çailendra de Sumatra.

Inscription sanscrite de Kalasan, près de Yogyakarta (Java central), de 701 çaka = 779 (cf. J. Brandes, *Een nāgarī-opschrift gevonden tusschen Kalasan en Prambanan*, dans *Tidjdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde*, Batavia, deel XXXI, 1886, p. 240-260; R. G. Bhandarkar, *A Sanskrit Inscription from central Java*, dans *Journ. Bombay Branch of R. A. S.*, t. XVII, 1887-1889, part II, p. 1-10; N. J. Krom, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis* (leçon inaugurale à l'Université de Leyde), 3 décembre 1919, p. 13 et suiv.[2].

XXVIII. ... (5). Dans le florissant royaume du roi qui est l'orne-

[1] Dans Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 297.

[2] *Vide supra*, p. 2.

ment de la dynastie des Çailendra, un temple de Tārā a été construit par le guru du roi de la dynastie des Çailendra . . .

(6). C'est lorsque sept siècles de l'ère çaka furent révolus (701 çaka = 779) que le Mahārāja fit construire le temple de Tārā pour honorer le guru.

(7). Le village appelé Kālasan est donné à la communauté [du temple]; en sont témoins les notables chefs du pays : *paṅkur, tavan* et *tirip*.

(8). Cette incomparable donation en terre, faite à la communauté par le Lion Royal sera maintenue par les rois de la race des Çailendra...

Cette interprétation n'est exactement ni celle de Brandes ni celle de Bhandarkar, mais on a utilisé l'une et l'autre. «Le Çailendra, dit Krom en résumant ce passage, qui a fait construire Kalasan, dit expressément qu'il agit dans son propre royaume, donne des terrains au sanctuaire, bref apparaît absolument comme le roi du pays (*landsvorst, loc. cit.*, p. 16)[1].»

Le même auteur ajoute :

Un demi-siècle environ avant l'inscription [ci-dessus] de Çailendra [, vers 730], nous trouvons dans cette même région centrale de l'île de Java, un document émanant d'un tout autre prince, un prince çivaïte qui se donne expressément comme le roi de Java et qui sait qu'il descend d'un courant d'immigrants venus du sud de l'Inde. Cette contrée est connue comme étant le berceau du culte du prophète Agastya; aussi a-t-on eu raison d'établir un rapprochement[2] entre ce roi de Java central et un autre prince qui, trente ans plus tard [, en 682 çaka = 760], fit ériger une image de ce prophète, mais dans une toute autre région, dans l'Est de Java [, à Dinaya]. En revanche, on constate dans le centre de Java un phénomène remarquable : après ladite inscription çivaïte, et durant une période d'un siècle et demi [, de 730 à 880 de notre ère], on ne trouve plus dans le centre de Java aucune charte royale authentique, à l'exception justement des inscriptions des Çailendra. On connaît un

(1) *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 130.

(2) F. D. K. Bosch, *De Sanskrit-inscriptie op den Steen van Dinaja (682 çaka)*, dans *Tijdschrift voor Indische T., L. en Volkenkunde*, deel LVII, 1916, p. 441-444.

nombre assez considérable de chartes, mais les cérémonies consécratoires ne sont jamais accomplies par un roi : elles le sont par un haut dignitaire. Durant cette même période les témoignages chinois rapportent bien quelques ambassades de Java central, mais ne disent nulle part qu'elles aient été envoyées par un roi, et ne donnent plus aucun nom de roi, comme ils le font d'ordinaire si volontiers. La première explication qui se présente provisoirement est que, durant cette période, les anciens rois de Java central s'étaient retirés dans l'Est, Java central étant tombé sous la domination des Çailendra de Sumatra, qui firent ériger quelques monuments importants en leur propre nom, mais s'en remirent pour le reste à leurs représentants et aux autorités locales. Le témoignage des inscriptions favorise donc l'hypothèse d'après laquelle Java central aurait été positivement vassal du royaume de [Çrī Vijaya ou] Palembaṅ. Environ cent ans après la fondation de Kalasan [, c'est-à-dire vers 880 de notre ère], se manifestent les signes que la période, que nous pouvons appeler la période sumatranaise, a pris fin. De nouveau se montrent des chartes royales d'un caractère indigène, et il apparaît bientôt que les mêmes princes gouvernaient à la fois l'est et le centre de Java. La disparition de l'influence sumatranaise semble coïncider avec la reprise de Java central par les anciens rois de Java établis alors dans l'Est (*ibid.*, p. 16-18)[1].

Deux textes chinois permettent d'apporter quelque précision en ce qui concerne le transfert de la capitale de Java, du centre de l'île à la partie orientale. Le *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906) dit (k. 222 下, p. 3 r°) : 王居闍婆城其祖吉延東遷於婆露伽斯城. «Le roi habitait la ville de Chö-p'o [= Jawa]; son ancêtre Ki-yen a transporté [la capitale] vers l'est, à la ville de P'o-lou-kia-sseu» [pron. anc. **Ba-ru-ga-si*, litt. «la plage de sable» = Grise ou Grisse, le port de la Résidence de Surabaya][2].

[1] *B.É.F.E.-O.*, t. XIX, 1919, n° 5, p. 130. M. Krom a eu l'obligeance de me faire savoir que le roi Çailendra est également mentionné dans l'inscription de Kloerak de 704 çaka (*vide* Brandes *apud* Groeneveldt, *Catalogus Batavia*, 1887, p. 389).

[2] Pour cette restitution, cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *J. As.*, XI^e^ série, t. XIII, 1919, p. 304.

A propos du même événement, l'auteur du *Yuan che lei pien* (k. 42, p. 37 r°) rapporte que, dans la période *t'ien-pao* (742-755) : 自闍婆遷於婆露伽斯城 «on déplaça [la capitale] de Chö-p'o à la ville de P'o-lou-kia-sseu» (dans Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 225)[1].

En confrontant ces indications avec les renseignements fournis par l'inscription de Baṅka et le passage du *Sin t'ang chou* ayant trait à la reine Si-mo (*vide supra*, p. 37), on peut en déduire que l'expédition sumatranaise de 608 çaka = 686 n'atteignit son but qu'à la longue, car il fallut plus d'un demi-siècle aux envahisseurs pour occuper la capitale et provoquer ainsi la fuite dans l'est, à Grise, de la famille régnante, représentée alors par un successeur de Si-mo, le roi Ki-yen. Ce que nous savons par la *Nouvelle histoire des T'ang* du royaume javanais, montre que la victoire finale dut être chèrement achetée. Mais elle affirme, d'autre part, la puissance incontestable des Çailendra de Sumatra qui opéraient loin de leur pays et devaient avoir une remarquable organisation militaire et navale pour mener à bonne fin une telle entreprise coloniale, suivie bientôt par l'occupation d'une partie de la péninsule malaise et la campagne contre le Cambodge.

Inscription sanskrite de Vieṅ Sa de 697 çaka = 775 (côte orientale de la péninsule malaise, au sud de la baie de Bandon), dans G. Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya* (*B.É.F.E.-O.*, t. XVIII, 1918, n° 6, p. 29-32). Je n'en reproduis que les passages utiles.

XXIX ... Victorieux est le roi de Çrivijaya, dont la Çri a son siège échauffé par les rayons émanés des rois voisins, et qui a été diligemment créé par Brahmā comme si ce Dieu n'avait eu en vue que la durée du Dharma renommé.

[1] *Apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 225, n. 2, et p. 413, et ma communication à la Société Asiatique, dans *J. As.*, XI° série, t. XIX, 1922, p. 125.

Le roi seigneur de Çrīvijaya, seul roi suprême de tous les rois de la terre entière, a élevé ces trois beaux édifices de briques, séjour de Kajakara (= Padmapāṇi), du Destructeur de Māra (= le Buddha) et de Vajrin (= Vajrapāṇi).

... Ensuite le chapelain royal nommé Jayanta ayant reçu du roi cet ordre excellent : «Fais trois *stūpas*», il les fit.

Quand ce (Jayanta) fut mort, son disciple le *sthavira* Adhimukti fit deux *caityas* de briques près des trois *caityas* (élevés par le roi).

(L'année) çākarāja (désignée par les (six) saveurs, le nombre neuf et les (sept) munis étant révolue (697 çaka = 775), le onzième jour de la quinzaine claire du mois de Mādhava, le Soleil se levant en compagnie de Vénus dans le Cancer, le roi de Çrīvijaya semblable au roi des Devas, supérieur aux autres rois, ayant l'aspect du *cintāmaṇi*, attentif aux trois mondes a élevé ici ... stūpa ...

Ce roi suprême des rois (*rājādhirāja*), le seul qui par son éclat soit comparable au soleil (dissipant) cette nuit qu'est la troupe de tous ses ennemis, ressemblant par sa beauté charmante à la lune d'automne sans tache, ayant l'aspect de Kāma incarné, ayant l'aspect de Viṣṇu ... chef de la famille des Çailendra[1], nommé Çrī Mahārāja (*çailendravaṅçaprabh[u] nigadataḥ çrīmahārājanāmā*) ... (la suite manque).

Manuscrit népalais à miniatures datant au plus tard du début du xie siècle, rédigé dans le couvent nommé Çrī Hlam (manuscrit sanskrit *Additional 1643* de la bibliothèque de l'université de Cambridge), dans A. Foucher, *Étude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde,* Bibliothèque de l'École des Hautes Études, t. XIII, Paris, 1900, in-8°.

XXV. La miniature 23 du manuscrit précité est ainsi décrite par Foucher : «Bodhisattva blanc, debout, à quatre bras : 1° bras inférieurs : main droite en charité, main gauche re-

[1] Coedès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 32) a traduit *çailendravaṅçaprabhu* par «chef de la famille du roi des monts». Je préfère lire : «chef de la famille des Çailendra», c'est-à-dire «chef de la famille du roi de la montagne», et j'en ai donné les raisons dans mon compte rendu (*Journ. Asiat.*, juillet-août 1919, p. 198-199). Cette nouvelle interprétation est conforme à une légende historique bien connue.

pliée tenant le lotus; 2° bras supérieurs : main droite tenant le rosaire, main gauche, le livre; à sa droite, autre lotus. — Deux assistants : à droite, Bodhisattva féminin, verte (Tārā); à gauche : [assistant] terrible, sexe indécis, rouge, coiffé d'une tête de cheval (Marīci ou Hayagrīva). — Halo.» La miniature porte l'inscription suivante : *Suvarṇṇapure Çrī-Vijayapure Lokanātha* «Avalokiteçvara à Çrī-Vijayapura dans Suvarṇapura» (p. 193, n° 23).

Foucher ne se prononce pas entre les identifications possibles de Suvarṇapura à Karṇasuvarṇa au sud-ouest du Bengale, Suvarṇabhūmi en Birmanie et Suvarṇadvīpa des îles de la Sonde (*ibid.*, p. 105). Pour Cœdès, «Suvarṇapura peut aussi bien désigner la Birmanie (Suvarṇabhūmi) que Sumatra (Suvarṇadvipa) [*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 4]». J'ai dit déjà que, isolément, Suvarṇapura ne prête pas à une identification décisive, car on peut, en effet, hésiter entre la Birmanie et Sumatra; mais quand le texte précise qu'il s'agit de Çrīvijayapura «ville de Çrīvijaya» situé dans Suvarṇapura «la ville de l'or» ou «la ville [du pays] de l'or», la localisation s'impose : il s'agit de Çrivijaya = Palembaṅ, et la Birmanie est hors de cause. En dernière analyse, l'inscription me semble devoir être traduite par : «Avalokiteçvara à Çrī-Vijayapura (ville de Çrī Vijaya) dans Suvarṇapura (la ville [du pays] de l'or = Palembaṅ).»

La mention de Çrīvijayapura dans un manuscrit népalais du x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle témoigne que la connaissance de l'empire sumatranais s'étendait à cette époque jusque dans le nord-est de l'Inde, et cette constatation a son prix. La première miniature du même manuscrit porte cette inscription : Yavadvīpe Dīpaṅkara, «Dipaṅkara à Yavadvipa» (Foucher, *ibid.*, p. 79 et 189; cf. également la miniature 12 du manuscrit A. 15 de Calcutta, avec une inscription identique, *ibid.*, p. 209, n° 12), et il s'agit ici de Sumatra ou de Java. Or, un important article

publié en 1901 par G. A. J. Hazeu dans la *Tijdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde* (t. XLIV, p. 289-357), sous le titre de *Het oud-javaansche Adiparwa en zijn Sanskrit-Origineel*, nous montre la littérature javanaise en relations étroites avec le nord-ouest de l'Inde.

L'auteur s'est assigné comme tâche la recherche de l'origine du *Mahābhārata* en kawi. Dans son présent article, il compare le chapitre *Ādiparvan* du poème vieux-javanais avec la partie correspondante des rédactions sanskrites et avec la *Bhāratamañjarī* de Kṣemendra. Voici ses conclusions : On peut admettre que dans la période des ixe, xe et xie siècles, il a existé plusieurs rédactions ou même plusieurs écoles du *Mahābhārata*. Une de ces rédactions, celle qui au milieu du xie siècle était répandue au Kaçmir, nous est suffisamment connue par l'extrait qu'en donne Kṣemendra. Étant donnée l'étroite parenté qui existe entre cette rédaction kaçmirienne et l'original de la traduction faite un siècle auparavant à Java, on est autorisé à conclure que l'original du manuscrit vieux-javanais était lui-même venu du Kaçmir ou d'une région limitrophe, tout au moins du nord-ouest de l'Inde (*B.É.F.E.-O.*, t. II, 1902, p. 305).

Ainsi aux xe-xie siècles, l'empire de Çrīvijaya est connu au Népal et on traduit à Java une version kaçmirienne du *Mahābhārata*; le contact est donc établi entre le nord de l'Inde et l'Indonésie occidentale depuis au moins quelque dix siècles.

## Inscription tamoule de Tanjore (1030).

Elle a été éditée, traduite et commentée par E. Hultzsch dans *Archaeological Survey of India, South-Indian inscriptions : Tamil inscriptions of Rajaraja, Rajendrachola, and others in the Rajarajesvara temple at Tanjavur* (vol. II, part I, Madras, 1891, in-4°, p. 108) et *Epigraphia Indica* (vol. IX, part V, janvier 1908 : n° 31, *Tirumalai rock inscriptions of Rajendra-Chola I*, p. 230-231).

XXXI. Le deux cent quarante-deuxième jour de la dix-neuvième année [du règne] de Ko-Parakesarivarman, *alias* le Seigneur Çrī-Rājendra-coradeva [I°, 1012-1042], qui . . . conquit avec sa grande et belli-

queuse armée . . . Īḷa-maṇḍalam (Ceylan) en entier [situé] sur la mer transparente; . . . Oḍḍa-viṣayam (province d'Orissa) qu'il était difficile d'approcher; . . . le bon Kāçalai-nāḍu (?), où les Brahmanes s'assemblaient: Taṇḍabutti (c'est-à-dire Daṇḍa-bhukti [?]), dans les jardins duquel abondent les abeilles: . . . Vaṅgāḷadeçam (le Bengale) où il ne cesse de pleuvoir . . . ; la Gaṅgā (le Gange) . . . ; et [qui], ayant envoyé de nombreux navires au milieu de la mer ondulante et s'étant emparé de Saṁgrāmavijayottuṅgavarman, roi de Kaḍāram, avec les éléphants en rut qui lui servaient de montures et qui dans les batailles [étaient aussi impétueux] que la mer, [prit aussi] une immense quantité de trésors que [ce roi de Kaḍāram] avait justement accumulés; le Vidyādharatorāṇa, la «Porte de la guerre» de la grande cité ennemie, la «Porte des joyaux» splendidement ornée, la «Porte des grands joyaux», le prospère Çrīvijayam: Paṇṇai (Pane, sur la côte nord-orientale de Sumatra), arrosé par la rivière; l'ancien Malaiyūr[1] [avec] un fort situé sur une haute colline: Māyiruḍiṅgam[2] entouré par la mer profonde [comme] un fossé plein d'eau entoure un château-fort; Ilaṅgaçogam (Lĕṅkasuka, sur la côte orientale de la péninsule malaise), intrépide dans de terribles batailles; Māppapāḷam (le grand Pappāḷam)[3], défendu par d'abondantes eaux profondes; Mevilimbaṅgam (?) défendu par de beaux murs; Vaḷaippandūru (?) possédant [à la fois] des terres cultivées et des terres incultes; Talaittakkolam (le Takkola du *Milindapañha*, le Τάχωλα de Ptolémée), loué par de grands hommes [versés dans] les sciences; le grand Damāliṅgam (= 單 馬 令 Tan-ma-ling de Tchao Jou-koua, Tāmbraliṅga de l'inscription de Vieṅ Sa), inébranlable dans les grandes et terribles batailles; Ilamuri-deçam (le Lāmurī des textes arabes, au nord de Sumatra) dont la terrible force fut vaincue par une impétueuse [attaque]; Māṇakkavāram (le grand Nakkavāram — les Nicobar) dont les jardins de fleurs [ressemblaient] à la ceinture [de la nymphe] de la région méridionale, et Kaḍāram [= ville ou état du Çrīvijaya] à la force terrible qui était protégé par la mer voisine . . . [4].

[1] Cf. mon mémoire sur *Malaka, le Malayu et Malayur*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XII, p. 83 et suiv.

[2] *Vide supra*, p. 13 et n. 4.

[3] Tamoul *Mappappaḷam* = Maha-Pappaḷam. Pappaḷam est soit le فغلم *Fafalam* de Sulayman al-Mahrī (manuscrit 2559, fol. 33 v°, l. 10) = فونل *Fawfal* de Ibn Sa'īd = 堡 琶 來 *Pao-p'a-lai* de Tchao Jou-koua de la côte nord-orientale de l'Inde; soit le *Papphala* du *Mahavaṃsa* au Pégou; mais la première identification est plus vraisemblable.

[4] Pour ce texte, cf. Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 5 et suiv., et

Inscription sanskrite et tamoule dont la partie sanskrite est datée de 1044 et la partie tamoule de 1046 de notre ère (*Archaeological Survey of Southern India*, vol. IV : *Tamil and Sanskrit inscriptions with some notes on village antiquities collected chiefly in the south of the Madras Presidency*. par Jas. Burgess, trad. de S. M. Nateśa Sāstrī, paṇḍit, Madras, 1886, in-4°, p. 205 et 218). C'est la charte appelée «grande charte de Leyde» où elle est conservée dans le musée de l'université de cette ville.

XXXII. Partie sanskrite : ... En la 21e année du règne [du roi čoḷa] Rājarāja Rājakēsarivarman[1] ..., à Nāgīpaṭṭana (Negapatam), par Çrī Māravijayottuṅgavarman, fils de Cuḍāmaṇivarman ..., issu de la famille de Çailēndra (*Çailendravaṃça*), roi de Kaṭāha (*Kaṭāhādhipati*) et de Çrī Viṣaya (*Çrī Viṣayādhipati*), a été donné au Buddha qui se trouve dans le très beau Cūḍāmaṇivarman-vihara[2] — ainsi nommé d'après son père — le village de Āṇaimaṅgalam situé dans le même populeux district appelé Paṭṭaṇakkūṟṟu, dont les quatre limites-frontières ont été nettement marquées par le parcours d'un éléphant femelle ...

Partie tamoule : Salut! Prospérité! — Nous, [Rājarāja Rājakēsarivarma] Kōnerinamaikoṇḍaṉ, le 92e jour de la 21e année de notre règne ... nous témoignons que le don [de ce village] a été fait par le roi de Kiḍāra (*Kiḍārattaraiyaṉ*) pour le charitable entretien du Çūḷāmaṇipad-

mon compte rendu de ce travail dans *Journ. Asiat.*, juillet-août 1919, p. 172 et suiv. Un rapport épigraphique (Government of Madras, G. O. 961, 2 août 1913, p. 100, n° 26) mentionne trois inscriptions consacrées à Rājādhiraja Ier (n° 75 de 1895, n° 96 de 1896 et n° 342 de 1912) dans lesquelles on rappelle que ce roi est fils de Rājēndracōḷadeva Ier (dont il est question dans XXXI, *supra*) et que ce dernier souverain «s'était emparé de Gaṅga, au nord; Laṅka (Ceylan), au sud: Mahodaya (= Cranganore; cf. *Ep. Ind.*, vol. VII, p. 97), à l'ouest, et Kiḍaram [identifié inexactement par l'auteur du rapport à la Basse Birmanie] (= Çrīvijaya), à l'est». Je reviendrai plus loin sur ces identifications de Kaḍāram, Kiḍaram à Çrīvijaya.

[1] Rājaraja Ier régna de 985 à 1012 de notre ère. La 21e année de son règne tombe donc en 1005 ou 1006.

[2] Monastère [fondé] par Cuḍamaṇivarman (*vide supra*, p. 19, pour ce souverain de Çrīvijaya dont le nom est mentionné dans le *Song che*).

ma-vihāra construit à Nāgapaṭṭaṉa (Negapatam) par Çuḷamaṇipadma ... Le village de Āṉaimaṅgalam ... a été donné par nous, le roi de Kaḍāra (*Kaḍārattaraiyaṉ*) ... pour le charitable entretien du Çūḷāmaṇipadma-vihāra de la ville de Nāgapaṭṭaṉa ...

En d'autres termes, la présente charte du roi čola Rājaraja a pour but de commémorer la donation du village de Aṉaimaṅgalam à un temple buddhique de Negapatam. La construction de ce temple a été commencée par l'empereur sumatranais Čūḷāmaṇivarman et achevée par son fils et successeur Māravijayottuṅgavarman. Le temple est appelé Çūḷāmaṇipadma-vihara, du nom de son fondateur. Dans la partie sanskrite, Māravijayottuṅgavarman est titré «roi de Kaṭāha et de Çrī Viṣaya = Çrī Vijaya»; dans la partie tamoule, «roi de Kiḍāra» (l. 117), «roi de Kaḍāra» (l. 121).

XXXIII. Inscription tamoule de 1084 environ (*Archaeological Survey of Southern India*, vol. IV, *loc. cit.*, p. 226-227).

Cette charte du roi čola Kōvirājakesaripanma, le *čakravarti* Çrī Kulottuṅgaçoḷadeva, a pour but d'exempter de certaines taxes le village donné au temple buddhique dont il est question dans la grande charte de Leyde (*vide supra*, p. 46) et d'autoriser un échange de terrains. Cette mesure gracieuse fut prise à la requête du roi de Kiḍāra (*Kiḍārattaraiyar*) «présentée par ses envoyés Rājavidyādhara Samanta et Abhimānōttuṅga Samanta» (l. 10-11). Dans cette inscription, le temple buddhique dont il a été question ci-dessus (p. 46), est appelé Çrī Çailēndračūḍāmaṇivarma-vihāra «monastère de S. M. Cūḍāmaṇivarma [de la famille] des Çailendra».

Pendant la correction des épreuves de ce mémoire, M. G. Jouveau-Dubreuil m'a aimablement signalé l'existence dans l'épigraphie de l'Inde d'inscriptions qui ont trait à l'histoire du Çrī-

vijaya. La collection des rapports épigraphiques du Gouvernement de Madras que possède la bibliothèque de la *Société asiatique* est malheureusement incomplète. Dans les fascicules que j'ai consultés, on relève les textes suivants :

Inscription n° 588 de 1917, datée de la 10e année du règne de Jaṭavarman Vīra-Pāṇḍya = 1264.

XXXIII *bis*. [The pāṇḍya king] Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya is represented by a dozen inscriptions in the collection. Three of these, viz., nos 439, 639 and 657 supply details of date which have been discussed by Mr. L. D. Swamikannu Pillai in Appendix F. But as the citations are technically wrong in certain respects the records do not help us to identify the king. N° 588 of 1916 is dated in the tenth year of Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya, «who was pleased to take the Chōḷa country, Ceylon, and the crown and the crowned head of the Çāvaka [= Jāvaka]». To identify this king with Vīra-Pāṇḍya the conqueror of Koṅgu whose initial date has been fixed as 1254 A. D., we find that the record under review omits «Koṅgu» among the conquests of Vīra-Pāṇḍya. If however he is to be identified with the conqueror of Koṅgu as the paleographical evidence tends to prove, it is interesting to note that the epithet «who took the crown and crowned head of the Çāvaka» is found for the first time among his records . . . [1] The phrase as it stands means «one who cut off the crown and the crowned head of the Çāvaka (king)». Probably the land of Çāvaka (i. e. Java? [*sic*] [2]) or a king of name Çāvaka might have been intended . . . (Government of Madras, G. O. n° 1035, 10 août 1917. Epigraphy, p. 50 et 111).

Inscription n° 356 de 1906, datée de la 11e année du règne de Jaṭavarman Vīra-Paṇḍya = 1265.

XXXIII *ter*. To return to the records of Jaṭavarman Vīra-Pāṇḍya, est-il dit dans un autre rapport, the conqueror of Koṅgu, Iḻam, etc.,

[1] Dans les lignes qui suivent, le rapporteur déclare douteux que *Çavaka* soit ici pour *Çravaka*.

[2] *Çavaka* n'est autre que la transcription régulière en tamoul de *Javaka* > *Zabag* = Çrivijaya.

the Kuḍumiyāmalai inscription n° 356 of 1906, must be attributed to him, because there, the chief adviser of the king in making the grant was Kāliṅgarayan who has been already referred to as one of Vīra-Pāṇḍya's officers. This epigraph is a particularly interesting one and supplies for Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya a historical introduction in poetical prose beginning with the words *tirumagaḷ vaḷar*. We learn from the introduction that Vīra-Pāṇḍya conquered the kings of Gaṅgam [1], Gauḍam [2], Kaḍāram [3], Kāśi [4], Koṅgam [5], Kudiram, Kollam [6], Çōnagam, Çīnam [7], Avanti [8], Karunadam (Karṇāṭa), Īḻam [9], Kaliṅgam, Teliṅgam [10], Puṇḍram [11], etc., fought with the Chōḷa king a battle at Kāvikkalam, killed one of the two kings of Ceylon, captured his army, chariots, treasures, throne, crown, necklaces, bracelets, parasols, *chauris* [12] and other royal possessions, planted the Pāṇḍya flag with the double fish on Kōṇamalai and the high peaks of the Trikūṭagiri mountain, received elephants as tribute from the other king of Ceylon (whom, perhaps, he raised to the throne) and subdued the Kēraḷa. Trikūṭagiri is, very probably, the name applied to a three-peaked mountain in the Kandyan hill country (PARKER's *Ceylon*, p. 9) and Kōṇamalai is the Tirukkōnamāmalai mentionned in the *Devaram*. This high eulogy bestowed on Vīra-Pāṇḍya in the Kuḍunuyāmalai record justifies at least his more modest boast of having conquered Koṅgu, Īḻam and the Çolamaṇḍalam. N° 131 of 1907 from Koḍumbālūr, in a shorter poetical introduction, also states that Vīra-Pāṇḍya took Koṅgaṇam, devastated the land of Vaḍugu, (captured) Gaṅgai-nāḍu and was crowned at Puli-

(1) Les Gaṅgas orientaux et occidentaux.

(2) Bengale oriental.

(3) Çrīvijaya.

(4) Benares.

(5) Salem district.

(6) Le Kūlam des géographes arabes, le Quilon de nos cartes, sur la côte sud-ouest de l'Inde.

(7) Il ne s'agit pas de la Chine, comme l'a cru le rapporteur, mais des Çinas alliés des Kurus, des Kiratas et du roi de Pragjyotiṣa (d'après un article de M. JOUVEAU-DUBREUIL destiné à l'*Asiatic Review*, qui m'a été obligeamment communiqué en manuscrit).

(8) Ujjain.

(9) Ceylan.

(10) Le pays telugu.

(11) Chotā-nāgpur.

(12) Chasse-mouches.

yūr (*i. e.*, Chidambaram). The latter record makes reference to the coins *palam-Çoliyan-kāçu* and *Vīra-Pāṇḍiyaṉkāçu* (Government of Madras, G. O. n° 919, 29 juillet 1912, Epigraphy, p. 72, n° 39; cf. également p. 71, n° 37).

D'après la première inscription précitée (n° 588 de 1917), le roi pāṇḍya conquit le pays des Čolas, Ceylan et «s'empara de la couronne et de la tête couronnée (c'est-à-dire : du roi) de Çavaka (= Çrīvijaya)». La seconde inscription (n° 356 de 1906) nous apprend que, entre autres rois, Jaṭāvarman vainquit les rois des Čolas, de Ceylan et de Kaḍāram. Ce dernier texte épigraphique est daté de 1265; le précédent, de 1264. Il faut donc poser : *Kaḍāram* = *Jāvaka* et identifier également celui-là à Çrīvijaya.

Je ne sais dans quelle partie de Sumatra situer cette ville ou état de Kaḍāram, dont le nom varie d'une inscription à l'autre (je supprime la désinence tamoule *-m*) :

| | | |
|---|---|---|
| Manuscrit népalais (cf. XXX) | | *Kaṭāha* |
| Inscription de Tanjore (XXXI) | | *Kaḍāra* |
| Grande charte de Leyde (XXXII). | Partie sanskrite. | *Kaṭāha* |
| | Partie tamoule. | *Kiḍāra* |
| Inscription de 1084 (XXXIII) | | *Kiḍāra* |
| Inscription de 1264 (XXXIII *bis*) | | *Jāvaka* |
| Inscription de 1265* (XXXIII *ter*) | | *Kaḍāra* |
| *Kathāsaritsāgara* | | *Kaṭāha* |
| Poème tamoul *Paṭṭinappalai* | | *Kāḷaga* |
| Poème tamoul *Kaliṅgattuparaṇi* | | *Kaḍāra* |

Skr. *Kaṭāha* et tamoul *Kaḍāram* sont sémantiquement apparentés, comme l'a indiqué Coedès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 20), et signifient également «poèle, chaudron de cuivre»; tamoul «*kaḍāram* a aussi le sens de «couleur brune tirant sur le noir»; or *kāḷagam* a précisément le sens de «noirceur», et c'est peut-être uniquement cette synonymie qui a incité le

commentateur du *Paddinappalai* et les lexicographes à gloser *Kālagam* par *Kadāram* » (*ibid.*). Sans qu'on puisse expliquer les variations vocaliques de la syllabe initiale, *Kadāram* et *Kidāram* sont évidemment les leçons différentes d'un même toponyme; mais ils n'ont aucune parenté phonétique avec *Kaṭāha*, ni avec *Kāḷagam*. Ceux-ci et ceux-là ne peuvent pas, à mon avis, représenter malais *Kĕdáh* de la côte occidentale de la péninsule malaise (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 178-182), auquel avait songé Coedès. Géographiquement, *Kadāram* et *Kidāram* sont à situer à Sumatra, d'après les textes tamouls (notamment d'après XXXIII *bis* et XXXIII *ter*). Les seuls noms sumatranais qui s'en rapprochent sont le 干陁利 *Kan-t'o-li* du *Leang chou* et du *Ming che* (*vide supra*, XXI, p. 24), le 斤陁利 *Kin-to-li* du *Song chou*; et le كَنْدارِي *Kandārī* de la *Ḥāwiya* de Ibn Mājid, ce dernier désignant incontestablement Sumatra (cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIV, 1919, p. 238-241). Le seul nom indigène qui réponde d'assez loin aux transcriptions chinoises (*Kan-t'o-li* = **Kandal*, **Kandar*, **Kandali*, **Kandari*) et arabe (*Kandārī*), est le toponyme *Andalus*, l'*Andalóz* de Barros, qui se situe dans le sud de la grande île indonésienne (cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, *J. As.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 62 et 72). Quant à *Kaṭāha*, qui figure dans la titulature du souverain de Çrīvijaya (*supra*, XXXII), un passage du *Kathāsaritsāgara* semble le placer à l'est de Suvarṇadvīpa = Sumatra (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 182 et suiv.). La question reste donc ouverte et ne sera résolue de façon décisive que si on découvre des textes plus explicites que les précédents.

## TEXTES ARABES ET PERSANS.

### IBN ḪORDĀḎBEH (844-848).

*Kitāb al-masālik wa'l-mamālik,* éd. et trad. M. J. DE GOEJE, Leyde, 1889, in-8°[1].

XXXIV. (P. 13.) . . . Le roi de Zābag الزابج s'appelle الكخت (var. الفيخت)[2]; . . . le roi des îles de la mer orientale, le Mahārāja[3] . . .

[1] Tous ces textes, à l'exception des extraits du *Nuzhat al-ḳulūb* de ḤAMDULLAH MUSTAWFĪ et des mss 2292 et 2559, ont été étudiés déjà dans les tomes I et II de mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient,* auxquels je renvoie une fois pour toutes.

(2-3) [2] Litt. *Al-Ḳ...ḫ.t,* var. *Al-Fīḫ.t.* Ces deux leçons sont fautives. D'après une suggestion de KERN, DE GOEJE a restitué الفَتِجَب *Al-Fatijab* = *Pati-Jaba* «le prince de Java». J'ai dit déjà (*Relations de voyages,* t. I, p. 23, note 7) que cette restitution est impossible : le Jaba des géographes arabes est toujours écrit جابة *Jāba.* Pour le même titre royal, EDRĪSĪ (*vide infra,* XLVI, *in fine,* p. 66) a فنجب, litt. *F.n.j.b* ou *F.n.g.b.* En adoptant cette dernière leçon, vocalisée فَنْجَب **Fungaba,* on aurait **Pungaba,* forme arabisée de **Puṅgaba* < skr *puṅgava* «taureau, héros, chef» > javanais, malais, sundanais, etc. *puṅgāwa* ou *puṅgawa* «premier ministre, officier, héros, grand de la cour» (cf. FAVRE, *Dictionnaire malais-français,* ڤڠكاو). Un passage du *Nāgarakĕrtāgama* mentionne les *puṅgavas* avec d'autres dignitaires. Le poète décrivant les environs de Majapahit (chant XII, strophe 1, trad. KERN, éd. KROM, p. 47-48; cf. également R. NG. POERBATJARAKA, *De inscriptie van het Mahākṣobhyabeeld te Simpang* [*Soerabaya*], dans *Bijdragen tot de T., L. en V. van Nederlandsch-Indië,* deel 78, 1922, p. 450-451), dit : « . . . A l'est, [habitent] les Brahmanes çivaites dont le plus notable est le Très Révérend Brahmarāja. Au sud, [habitent] les Buddhistes; le plus notable de la congrégation est le *sthavira* Reṅkannadi. A l'ouest, [habitent] les *Kṣatriyas,* les *Mantris,* les *Puṅgavas* et les parents de S. M. le roi» (*kulvan kṣatriya mantri puṅgava sagotra çrīnarendrādhipa*). Dans cette hypothèse, *puṅgava,* haut dignitaire de la cour, aurait été inexactement pris, par le géographe arabe, pour un titre royal. L'erreur est manifeste, car IBN ḪORDĀḎBEH dit plus loin (*vide infra*) que «le roi du Zabag est nommé le Mahārāja». Une autre conjecture possible est que, dans le premier cas, il s'agisse du nom personnel du souverain régnant au IXe siècle; mais notre documentation actuelle est alors trop fragmentaire

(P. 45.) ... Dans les montagnes du Zābag, il y a d'énormes serpents qui dévorent les hommes et les buffles; on en trouve même qui dévorent les éléphants. Ce pays produit des camphriers gigantesques; il y en a qui peuvent étendre l'ombre de leur feuillage sur environ cent personnes. Pour obtenir le camphre, on pratique, au sommet de l'arbre, une incision par laquelle l'eau de camphre s'échappe en assez grande quantité pour qu'on puisse en remplir plusieurs jarres. Après l'avoir recueillie, on fait une autre incision au-dessous, vers le milieu de l'arbre, d'où découlent les morceaux de camphre; c'est la gomme de cet arbre, mais elle se trouve dans le bois même. Après cette opération, l'arbre devient inutile et se dessèche.

(P. 48.) ... Le roi du Zābag est nommé le Mahārāja ... Le Mahārāja perçoit chaque jour un revenu de deux cents *mann* d'or; il fait fondre cet argent en une seule brique et le jette dans l'eau en disant : Voilà mon Trésor. Une partie de ce revenu, soit cinquante *mann* par jour, lui vient des combats de coqs. Une des cuisses du coq vainqueur appartenant de droit au roi, le possesseur la rachète à prix d'or.

## Sulaymān (851).

### Voyage du marchand arabe Sulaymān en Inde et en Chine rédigé en 851, suivi de remarques par Abū Zayd Ḥasan (vers 916), trad. G. Ferrand, Paris, 1922, in-8° (t. VII des *Classiques de l'Orient*).

XXXV. (P. 41.) ... De Laṅgabālūs (les Nicobar), les navires appareillent ensuite pour se rendre à un endroit appelé Kalāh-bār[1]. On désigne également sous le nom de *bār,* un royaume et une côte. Le Kalāh-bār [fait partie de] l'empire du Zābag qui est situé au sud du pays de l'Inde. Le Kalāh-bār et le Zābag sont gouvernés par un même roi[2] ...

pour nous permettre de corriger avec certitude les leçons fautives des manuscrits arabes. — [3] Les textes arabes, comme les textes malais, ont مهراج litt. *mahrāj*. J'ai rétabli partout la forme initiale sanskrite *mahārāja*.

[1] كلاه بار, litt. le pays maritime de Kalāh = Kĕra ou Kra, sur la côte occidentale de la péninsule malaise, d'après lequel est nommé l'isthme de Kra de nos cartes. Pour cette identification, cf. mon mémoire *Le K'ouen-Louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XI^e^ série, t. XIV, 1919, appendice I, p. 214-233.

[2] On a vu déjà (*supra*, XXIX, p. 41-42) par l'inscription sanskrite de

(P. 45.) On rapporte que près du Zābag[1], il y a une montagne appelée *montagne de feu* dont il est impossible de s'approcher. On en voit sortir de la fumée pendant le jour et des flammes pendant la nuit. Au bas de la montagne sourdent une source d'eau froide potable et une source d'eau chaude potable.

## Ibn al-Faķīh (902).

Compendium libri *Kitāb al-boldān* auctore Ibn 'al-Faķīh al-Hamadhānī quod edidit, indicibus et glossario instruxit M. J. de Goeje, Leyde, 1885, in-8°.

XXXVI. (P. ١٠) . . . Au Zabāg, il y a des perroquets blancs, rouges et jaunes qui, quand on le leur apprend, parlent couramment arabe, persan, grec et hindou[2]; il y a [également] des paons verts et tachetés de blanc et de noir; des faucons blancs à huppe rouge; de grands singes blancs de la taille d'un buffle. On y trouve des êtres à forme humaine qui parlent un langage incompréhensible; ils mangent et boivent [comme les hommes]. Il y a des chats de différentes espèces, ailés comme les chauves-souris; [leurs ailes] vont de la naissance de l'oreille (p. ١١) à la queue . . .

(P. ١٢) . . . Le navire se dirige ensuite vers un endroit appelé Kalah-bār[3]. Celui-ci fait partie de l'empire du Zābag qui est situé au sud du pays de l'Inde. Un roi les réunit [= Kalah-bār et Zābag sont gouvernés par un même souverain][4] . . .

(P. ١٣) . . . Dans le voisinage du Zābag se trouve une montagne qu'on appelle *la montagne de feu* et dont on ne peut pas s'approcher. On

Vieñ Sa, qu'au viiie siècle, le roi de Çrīvijaya étendait sa souveraineté jusqu'à la baie de Bandon, où elle se maintenait encore en 1225 (*supra*, XVIII, extrait du *Tchou fan tche*, p. 14).

(1) Ma traduction de ce texte arabe a : Zābag < Jāwaga = île de Java. J'ai dû maintenir l'identification traditionnelle, le caractère de cette publication ne me permettant pas de présenter, avec arguments à l'appui, la thèse nouvelle exposée ici. Ceci s'applique également à l'extrait XXXIX, *infra*, p. 56.

(2) تتكلّم على ما لُقِّنت بكلام فصيح عربيّة وفارسيّة وروميّة وهنديّة. Ce passage montre que la langue grecque était connue en Indonésie occidentale à la fin du ixe siècle.

(3) كَلَه بار. On remarquera plus loin d'autres variantes de ce toponyme.

(4) *Vide supra*, p. 53, XXXV.

en voit sortir de la fumée pendant le jour, et, pendant la nuit, de la flamme. Du pied de cette montagne, sourdent une source d'eau froide potable et une source d'eau chaude potable (*vide supra*, p. 54).

(P. ١٥) . . . On va ensuite au pays du Zābag dont le grand roi s'appelle Mahārāja, ce qui veut dire «roi des rois[1]». Il n'y a personne derrière lui [dans la direction du sud], car il est dans la dernière des îles. C'est un roi très riche. . . .

(P. ١٩) . . . Le girofle, le bois de sandal, le camphre, la noix muscade proviennent du Zābag — pays situé du côté du sud, dans le voisinage de la Chine — d'un pays [du Zābag] appelé Fančūr[2] [= Baros, sur la côte occidentale de Sumatra] . . .

## Ibn Rosteh (vers 903).

*Kitāb al-a'lak an-nafīsa VII* auctore Abū ʿAlī Aḥmed ibn ʿOmar ibn Rosteh, éd. De Goeje, Leyde, 1892, in-8°.

XXXVII. (P. ١٣٧) . . . Le grand roi [du Zābag] s'appelle Mahārāja, ce qui veut dire «roi des rois[3]». On n'en compte pas de plus grand parmi les rois de l'Inde; car il habite dans des îles. On ne connaît pas de roi plus riche, plus fort et ayant plus (p. ١٣٨) de revenus.

## Isḥaḳ bin ʿImrān (mort vers 907).

Cité par Ibn al-Bayṭār (1197?-1248) dans son *Traité des simples*, t. III = *Notices et Extraits*, t. XXVI, 1883, trad. L. Leclerc, n° 1868, p. 127.

XXXVIII. Le camphre est apporté de Sofāla et du pays de Ḳalā[4], du Zābag et de Harañj (ou Harañg)[5]. Or Harañj est la petite Chine et c'est de là qu'on en exporte le plus. . .

Ce passage a été reproduit presque littéralement par Ibn Serapion (cf. mes *Relations de voyages et textes géographiques*

[1] Le sens exact de ce terme sanskrit est «grand roi».

[2] فنصور, qui représente malais *Pančur*.

[3] *Vide supra*, note 1.

[4] قلة.

[5] هرنج, var. هرج *Harañj* ou *Harañg*. Ce pays n'est pas identifié.

*arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, t. I, 1913, in-8°, p. 112).

## Abū Zayd Ḥasan (vers 916).

Voyage du marchand arabe Sulaymān en Inde et en Chine rédigé en 851, suivi de remarques par Abū Zayd Ḥasan (vers 916), trad. G. Ferrand, Paris, 1922, in-8° (t. VII des *Classiques de l'Orient*).

XXXIX. (P. 95.) Description de la ville (*sic*) de Zābag. Nous commençons [ce chapitre] par l'histoire de la ville de Zābag parce qu'elle est située en face de la Chine. La distance entre l'une et l'autre est d'un mois de route par mer, et même moins si les vents sont favorables.

Le roi de cette ville est connu sous le titre [sanskrit] de *mahārāja* («grand roi»). On dit que la superficie [du territoire dont cette ville est la capitale] est de 900 parasanges [carrées]. Ce roi est en même temps souverain d'un grand nombre d'îles qui s'étendent sur 1.000 parasanges de distance et plus encore. Parmi les états sur lesquels il règne, est l'île appelée Sribuza[1], dont la superficie est, dit-on, de 400 parasanges [carrées], et l'île appelée Rāmī[2], dont la superficie est de 800 parasanges [carrées]. Dans celle-ci, on trouve des plantations de bois du Brésil, le camphrier et d'autres essences. Fait également partie des possessions du Mahārāja, le pays maritime de Kalah[3] qui est situé à mi-chemin entre la Chine et l'Arabie. La superficie du pays de Kalah est, dit-on, de 80 parasanges [carrées]. La ville de Kalah est (p. 96) le marché où se centralise le commerce de l'aloès, du camphre, du sandal, de l'ivoire, de l'étain, de l'ébène, du bois du Brésil, de toutes les épices et aromates et d'autres produits dont la mention détaillée serait trop longue. C'est dans ce port que se rendent actuellement [, au

(1) Le texte a سربزه *S.r.b.za*, var. سريره *S.rīra*, qui sont à rectifier en سربُزة. سريره est la leçon fautive habituelle des manuscrits arabes.

(2) الرامى, plus exactement الرامنى que Ibn al-Faḳih vocalise الرامِنِى Ar-Rāmini (cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 56 et n. 6). C'est un des noms de l'île de Sumatra. Abu Zayd, ni les géographes antérieurs et postérieurs ne se sont rendu compte que Zabag, Sribuza, Raminī désignaient un seul et même pays insulaire.

(3) Ou Kra, sur la péninsule malaise. *Vide supra*, p. 53, note 1.

commencement du xe siècle,] les navires de l'ʿOmān et c'est de ce port que partent les navires à destination de l'ʿOmān.

L'autorité du Mahārāja s'exerce sur ces îles. Son île à lui, dans laquelle il réside, est aussi fertile qu'une terre peut l'être et les endroits peuplés s'y suivent sans interruption. Quelqu'un, dont le témoignage est digne de foi, a rapporté que lorsque les coqs de ce pays se mettent à chanter à l'aube, comme ils le font en Arabie, ils se répondent les uns aux autres [sur une étendue de pays qui atteint] jusqu'à 100 parasanges et plus encore; [il en est ainsi] parce que les villages sont contigus l'un à l'autre et se succèdent sans interruption, car il n'y a ni déserts, ni ruines. Celui qui se déplace dans ce pays en voyageant à pied où à cheval peut aller où il lui plaira; s'il lui arrive de s'ennuyer ou (p. 97) que son cheval soit fatigué, il peut s'arrêter où il voudra [, il trouvera toujours un gîte].

Parmi les choses extraordinaires qui sont venues à notre connaissance, en ce qui concerne les traditions de cette île appelée Zābag [, je vais rapporter la suivante]. Un ancien roi de cette île qui portait le titre de Mahārāja, avait son palais qui faisait face à un *talāg* [1] communiquant avec la mer — par *talāg*, on désigne un estuaire comme celui du Tigre, le fleuve de Bagdād et de Baṣra, où pénètre l'eau de la mer avec le flot et où l'eau est douce au moment du jusant. — De ce *talāg*, se formait un petit lac contigu au palais du roi. Chaque matin, l'intendant se présentait devant le roi et lui apportait un lingot d'or en forme de brique, pesant un certain nombre de *mann* dont la valeur m'est inconnue. Puis, devant le roi, l'intendant jetait ce lingot dans le lac. Au moment du flot, l'eau recouvrait entièrement ce lingot et les lingots identiques qui se trouvaient déjà dans le *talāg;* au moment du jusant, quand la mer se retirait, les lingots reparaissaient et brillaient au soleil.

[1] Le texte a la leçon fautive ثلاج pour تلاج. «Les Indiens, dit Muṭahhar bin Ṭāhir al-Maḳdisī (*Le livre de la création et de l'histoire*, texte arabe et trad. par Cl. Huart, t. IV, Paris, 1908, in-8°, p. 59), se nourrissent habituellement de riz et de sorgho; ils boivent l'eau des mares où se rassemblent les eaux de pluie, et qu'ils appellent تلاج *talāj*» [lire : *talāg* avec ج en fonction de gutturale sonore]. «C'est, ajoute en note le traducteur, le sanskrit *tāḍāga*, hindoustani تڈاگ *tāḍāg*.» Le rapprochement est exact, sous cette réserve que l'*l* de la transcription arabe تلاج doit remonter à une forme prākrite **tālāg*. Pour l'équivalence régulière des cérébrales indiennes et indonésiennes en transcription arabe, cf. l'appendice I de mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, *J. As.*, XIe série, t. XIV, p. 214-233.

Le roi les examinait quand il siégeait dans sa grande salle dominant le lac. Cette coutume se maintenait invariable : on jetait tous les jours un lingot d'or dans le lac. Tant que le roi vivait, on ne touchait pas aux lingots. A sa mort, son successeur faisait retirer tous les lingots sans en excepter un seul. On les comptait, on les faisait fondre; puis, on en partageait [une certaine quantité] entre les membres de la famille royale, hommes, femmes et enfants, les généraux, les esclaves royaux, en tenant compte de leurs rang et prérogatives respectifs. L'excédent était ensuite distribué aux pauvres et aux malheureux. Puis, on inscrit officiellement le nombre des lingots d'or et leur poids. [Dans le procès-verbal rédigé à cette occasion,] (p. 98) il était mentionné que tel roi ayant régné à telle époque, pendant tant d'années, avait laissé, après sa mort, tant de lingots d'or dans le lac royal et que ses lingots avaient été partagés, après sa mort, entre les princes et les fonctionnaires royaux [1]. Chez les gens du Zābag, c'était une gloire pour un roi qu'eussent été longs les jours de règne et que fût plus grand le nombre des lingots d'or qu'il laissait en héritage [2].

D'après les annales du pays de Zābag, il y avait autrefois un roi

[1] Mas'ūdī (*Les Prairies d'or*, t. I, p. 175-177) fournit des renseignements identiques. D'après Ibn Sa'īd (*vide infra*, LX), on laisse dans l'étang une brique d'or par règne et le nombre des briques isolées représente ainsi le nombre des rois qui ont régné sur le pays. Cette coutume existait également au Campa. Ma Touan-lin (*Méridionaux*, p. 430; cf. également G. Maspero, *Le royaume de Champa*, *T'oung pao*, t. XI, 1910, p. 514) rapporte que le premier empereur de la dynastie des Souei (518-617), Wen-ti, fit envahir le Lin-yi (Campa) par une armée chinoise commandée par le général Lieou-fang. Celui-ci s'empara de la capitale et «y prit dix-huit tablettes d'or massif, dans la salle où le roi [čam] honorait la mémoire de ses ancêtres. Ces tablettes étaient au nombre de dix-huit parce que 梵志 Fan-tche [, le roi čam vaincu,] était le dix-neuvième roi du Lin-yi ...».

[2] «Ce lac aux briques d'or, dit Millies (*Recherches sur les monnaies indigènes de l'archipel indien et de la péninsule malaise*, La Haye, 1871, in-4°, p. 21), rappelle tout de suite plusieurs noms géographiques de Java, comme le *Kalimas* «la rivière d'or» qui passe par Surabaya; le nom de *Banyou-mas* (lire : *Bañu-mas*) «l'eau d'or», etc.; soit que ce conte soit un mythe étymologique, soit que la mémoire de l'usage ancien ait été conservée par le nom géographique». C'est cette dernière hypothèse qui est à retenir. «Il est bien connu, dit Rouffaer (*Encyclopaedie van Nederlandsch-Indië*, 1re éd., t. IV, p. 382, 2e col., fin de la note 2), que les princes de Java et de Bali avaient l'habitude de mettre leurs trésors à l'abri sur une *Pulo gĕdoṅ* — une île du Trésor (een Schatkamer Eiland), construction en maçonnerie entourée d'eau.»

de Khmèr [dont il va être question plus loin]. Le Khmèr est le pays d'où on exporte l'aloès khmèr. Ce pays n'est pas une île, mais [il est situé] sur la partie [du continent asiatique] qui confine au pays des Arabes (*sic*)[1]. Il n'y a pas de royaume qui possède une plus nombreuse population que celui de Khmèr. Tous les Khmèrs vont à pied. La débauche et toutes les boissons fermentées leur sont interdites; dans les villes et dans l'empire, on ne trouverait pas une seule personne pratiquant la débauche ou usant de boissons fermentées. Le Khmèr est situé sur la même longitude que le royaume du Mahārāja, c'est-à-dire l'île qui est appelée Zābag. Entre ces deux pays, la distance est de dix à vingt jours [de route] par mer, en faisant route dans la direction nord-sud ou inversement; [dix jours avec bon vent et vingt jours] avec un vent moyen.

On raconte que, autrefois, un roi de Khmèr fut investi du pouvoir; il était jeune et prompt à agir. Un jour, il était assis dans son palais qui dominait un fleuve d'eau douce semblable au Tigre de l'ʿIrāḳ — entre le palais et la mer, la distance était d'un jour de route [par le fleuve] — il avait son ministre devant lui. Il s'entretenait avec son ministre et il était question dans la conversation du (p. 99) royaume du Mahārāja, de l'éclat qu'il jetait, de sa nombreuse population et des îles qui lui étaient soumises. «J'ai un désir [, dit alors le roi,] que j'aimerais à satisfaire.» Le ministre, qui était sincèrement dévoué à son souverain et qui connaissait sa promptitude à prendre des décisions, lui demanda : «Quel est ce désir, ô roi?» Celui-ci reprit : «Je désire voir devant moi, sur un plat, la tête du Mahārāja, roi du Zābag.» Le ministre comprit que c'était la jalousie qui avait suggéré cette pensée à son souverain et il lui répondit : «Je n'aimerais pas, ô roi, que mon souverain exprimât un tel désir. Les peuples du Khmèr et du Zābag n'ont jamais manifesté de haine l'un pour l'autre, ni en paroles, ni en actes. Le Zābag ne nous a jamais fait de mal. C'est une île lointaine qui n'est pas dans le voisinage de notre pays. [Son gouvernement] n'a jamais manifesté un vif désir de s'emparer du Khmèr. Il ne faudrait pas que qui que ce soit eût connaissance de ce que le roi vient de dire ni que le roi répétât ce propos.» Le roi du Khmèr se fâcha [contre son ministre], n'écouta pas l'avis que lui

[1] Masʿūdī qui mentionne également, presque dans les mêmes termes, la campagne du Zabāg contre le Khmèr ou ancien Cambodge, dit plus correctement : وليس هذه البلاد جزيرة من جزائر البحر بل هى شاطى بحر وجبال «Ce pays [du Khmèr] n'est pas une île de la mer; il est seulement situé sur le bord de la mer; et [il y a dans ce pays] des montagnes».

donnait son sage et loyal conseiller et il répéta le propos devant ses généraux et devant des grands de sa cour qui étaient présents. Le propos passa de bouche en bouche au point qu'il se répandit partout et qu'il parvint à la connaissance du Mahārāja. Celui-ci était un souverain énergique, actif et expérimenté; il était alors arrivé à l'âge mûr. Il fit appeler son ministre et l'informa de ce qu'il venait d'apprendre; puis, il ajouta : «Après le propos que ce fou [de roi khmèr] a rendu public, devant le désir [de voir ma tête sur un plat] qu'il a exprimé parce qu'il est jeune et léger, après la divulgation du propos qu'il a tenu, il est nécessaire que je m'occupe de lui. [Mépriser ses insultes,] serait me faire tort à moi- (p. 100) même, me diminuer et m'abaisser devant lui.» Le roi prescrivit ensuite à son ministre de garder secrète la conversation qu'ils venaient d'avoir et de faire préparer mille navires de moyenne grandeur, de les équiper, de mettre à bord de chacun d'eux des armes et des troupes vaillantes en aussi grande quantité que possible. [Pour expliquer ces armements,] il déclara ouvertement qu'il désirait faire un voyage d'agrément dans les îles de son royaume; et il écrivit aux gouverneurs de ces îles qui lui étaient soumises, pour les prévenir qu'il allait leur faire visite en effectuant un voyage d'agrément dans les îles. La nouvelle se répandit partout et le gouverneur de chaque île se prépara à recevoir le Mahārāja comme il convenait.

Lorsque les ordres du roi furent exécutés et que les préparatifs étaient terminés, celui-ci s'embarqua et avec sa flotte et ses troupes fit route à destination du royaume de Khmèr. Le roi et ses compagnons se servaient du cure-dent; chacun d'eux s'en servait plusieurs fois par jour. Chacun emportait un cure-dent et ne s'en séparait pas ou le donnait à garder à son domestique.

Le roi du Khmèr n'eut soupçon de ces événements que lorsque le Mahārāja se fut emparé du fleuve conduisant à sa capitale et eut lancé en avant ses troupes. Celles-ci cernèrent la capitale à l'improviste, elles s'emparèrent du roi et entourèrent son palais. Les Khmèrs avaient fui devant l'ennemi. Le Mahārāja fit déclarer par des crieurs publics qu'il garantissait la sécurité de tout le monde; puis il s'assit sur le trône du roi du Khmèr qui avait été fait prisonnier et le fit comparaître devant lui ainsi que son ministre. Il dit au roi du Khmèr : «Qu'est-ce qui t'a poussé à formuler un désir qu'il n'était pas en ton pouvoir de satisfaire, qui (p. 101) ne t'aurait pas donné de bonheur s'il avait été réalisé et qui même n'aurait pas été justifié s'il avait été facilement réalisable?» [Le roi khmèr] ne répondit pas. Le Mahārāja reprit : «Tu as manifesté le désir de voir devant toi ma tête sur un plat; mais si tu avais égale-

ment voulu t'emparer de mon pays et de mon royaume ou seulement en ravager une partie, j'en aurais fait autant au Khmèr. Comme tu n'as exprimé que le premier de ces désirs, je vais t'appliquer le traitement que tu voulais me faire subir et je retournerai ensuite dans mon pays, sans m'emparer de quoi que ce soit du Khmèr, qu'il s'agisse de choses de grande ou d'infime valeur. Ma victoire [servira de leçon] à tes successeurs; personne ne sera plus tenté d'entreprendre une tâche au-dessus de ses forces, et de désirer plus qu'il ne lui est échu en partage par la destinée; on s'estimera heureux d'avoir la santé, quand on en jouira.» Il fit alors couper la tête au roi du Khmèr. Puis il s'approcha du ministre khmèr et lui dit : «Je vais te récompenser pour le bien [que tu as essayé de faire] en agissant en [bon] ministre; car je sais bien comment tu avais sagement conseillé ton maître : [quel dommage pour lui] qu'il ne t'ait pas écouté. Cherche maintenant quelqu'un qui puisse faire un bon roi après ce fou, et mets-le à la place de celui-ci.»

Le Mahārāja partit sur l'heure pour retourner dans son pays, sans que lui ni aucun de ceux qui l'accompagnaient emportassent quoi que ce soit du pays de Khmèr. Lorsqu'il fut de retour dans son royaume, il s'assit sur son trône qui dominait le lac [aux lingots d'or] et il fit mettre devant lui le plat contenant la tête du roi du Khmèr. Puis il fit convoquer les hauts fonctionnaires de son royaume et les mit au (p. 102) courant de ce qui s'était passé et des motifs qui l'avaient poussé à entreprendre cette expédition contre le roi du Khmèr. [En apprenant cela], le peuple du Zābag pria pour son roi et lui souhaita toutes sortes de bonheur. Le Mahārāja fit ensuite laver et embaumer la tête du roi du Khmèr; on la mit dans un vase et on l'envoya au roi qui avait remplacé sur le trône du Khmèr le souverain décapité. Le Mahārāja fit parvenir en même temps une lettre ainsi conçue : «J'ai été poussé à agir comme je l'ai fait vis-à-vis de ton prédécesseur à cause de la haine qu'il avait manifestée contre nous et nous l'avons châtié [pour donner une leçon] à ceux qui voudraient l'imiter. Nous lui avons appliqué le traitement qu'il voulait nous faire subir. Nous jugeons bon de te renvoyer sa tête, car il n'est maintenant pas nécessaire de la retenir ici. Nous ne tirons aucune gloire de la victoire que nous avons remportée contre lui.» Quand la nouvelle [de ces événements] parvint aux rois de l'Inde et de la Chine, le Mahārāja grandit à leurs yeux. Depuis ce moment, les rois du Khmèr, tous les matins, en se levant, tournent le visage dans la direction du pays de Zābag, s'inclinent jusqu'à terre et s'humilient devant le Mahārāja pour lui rendre hommage.

## MASʿŪDĪ (943).

*Les Prairies d'or,* texte et trad. par C. BARBIER DE MEYNARD et PAVET DE COURTEILLE, t. I, 1861, in-8°; t. II, 1863, in-8°.

XL. (Tome I, p. 162, *in fine.*) L'Inde est un vaste pays qui s'étend sur la mer, le continent (p. 163) et au milieu des montagnes; ce royaume est limitrophe de celui du Zābag, qui est l'empire du Mahārāja, roi des Îles. Le Zābag, qui sépare la Chine de l'Inde, est compris dans cette dernière contrée.

(P. 207, *in fine.*) . . . Les crocodiles abondent . . . dans la baie du Zābag, [qui se trouve] dans les états du Mahārāja . . .

(P. 242.) . . . Aux environs de Kalah et de Sribuza, on trouve des mines d'or et d'argent.

(P. 343.) . . . Dans l'empire du Mahārāja est l'île de Sribuza qui est située à environ 400 parasanges du continent et entièrement cultivée. Ce prince possède aussi les îles de Zābag [1] et de Rāmnī et bien d'autres encore que nous ne mentionnerons pas; au surplus, sa domination s'étend sur toute la sixième mer ou mer de Čampa (l'Annam actuel).

(P. 394.) Nous avons déjà parlé . . . dans nos *Annales historiques* et notre *Histoire moyenne* [2] . . . du Mahārāja, roi des Îles, ainsi que des parfums et des plantes aromatiques, et des autres princes de l'Inde. ... ce pays [Mandūra-patan [3], la capitale du Madura,] est situé vis-à-vis de Ceylan, comme le pays de Khmèr l'est des îles du Mahārāja, telles que le Zābag et les autres . . .

(Tome II, p. 51.) . . . On rencontre une troisième espèce de singes dans les nombreuses criques que forme la mer de Chine sur les côtes du Zābag et de l'empire du Mahārāja, roi de ces îles. Les possessions de ce dernier, comme nous l'avons (p. 52) déjà fait remarquer dans cet ouvrage, font face à la Chine et occupent une position intermédiaire entre ce royaume et celui du Ballahrā [de l'Inde] . . . Les marins de Sīrāf et de l'ʿOmān qui font continuellement le voyage de Kalah et du Zabag, connaissent parfaitement les singes de cette espèce . . .

[1] Les éditeurs ont lu fautivement الزانج *Zandj.*

[2] اخبار الزمان, والاوسط. Ces ouvrages ne nous sont malheureusement pas parvenus.

[3] Les éditeurs ont adopté la leçon fautive مندورفين Mandūrafīn, qu'il faut corriger en مندورفتن.

## MASʿŪDĪ (955).

*Kitāb at-tanbīh wa'l-išrāf,* éd. M. J. DE GOEJE, Leyde, 1894, in-8°; *Le livre de l'avertissement et de la révision,* trad. CARRA DE VAUX, Paris, 1896, in-8°.

XLI. (P. 90, *in fine.*) . . . Nous avons donné dans le livre des *Prairies d'or et des mines de pierres précieuses*, des renseignements sur tous les volcans qui se trouvent dans la partie habitée de la terre, comme . . . (p. 91) . . . le grand volcan qui est dans le royaume du Mahārāja, roi des îles du Zābag et d'autres îles dans la mer de Chine, parmi lesquelles sont Kalah et Sribuza. On désigne tous leurs rois par le titre de Mahārāja. Cet empire [du Mahārāja] a une population énorme et des armées innombrables; personne ne peut en deux ans, avec le vaisseau le plus rapide, parcourir ces îles, qui toutes sont habitées. Le roi [de ces îles] possède plus de variétés de parfums et d'aromates que n'en possède aucun autre roi. Ses terres produisent le camphre, l'aloès, le girofle, le sandal, la muscade, le cardamome, le cubèbe, etc. Quant au volcan, il est situé dans les montagnes[1] qui se trouvent à (p. 92) l'extrémité d'une des îles. Il paraît noir le jour à cause de la clarté du soleil, et rouge la nuit; sa flamme rejoint les nuages du ciel tant elle est haute et tant elle monte dans l'air . . .

## IBRĀHĪM BIN WĀṢIF-ŠĀH (vers 1000).

*L'Abrégé des Merveilles,* trad. de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, par CARRA DE VAUX, Paris, 1898, in-8°.

XLII. (P. 61.) . . . Une île proche du Zābag; il s'y dresse une montagne dite *montagne du feu,* d'où sort, le jour, de la fumée; la nuit, de la flamme; personne ne peut en approcher.

(P. 62.) Les îles du Zābag. C'est un grand archipel, fort peuplé, riche en moissons et en denrées diverses. On dit que lorsque les habitants de la Chine étaient ruinés par les invasions ou les guerres civiles,

[1] Il semble qu'il s'agisse ici du fameux Běrāpi de Sumatra (litt. [la montagne] qui est en feu), Barapi en dialecte minaṅkabaw (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 198-199).

ils venaient piller l'une des îles du Zābag et que tel fut le sort de toutes les îles de cet archipel et de toutes leurs villes . . .

Les îles du Zābag sont nombreuses : l'une d'elles, connue sous le nom de Sribuza[1], a une superficie de 400 parasanges [carrées]. Elle produit des denrées et des parfums . . .

L'île du Mahārāja : c'est le nom du roi de l'île. C'est une grande île très prospère et très fertile. Des commerçants dignes de foi ont rapporté que les coqs chantant dans les arbres s'y répondent à cent parasanges (p. 63) à cause de la continuité des terrains cultivés et du bel arrangement des campagnes, que n'interrompent ni déserts ni ruines. Les voyageurs s'y déplacent sans provisions et descendent où ils veulent[2].

## Bīrūnī (vers 1030).

*Alberuni's India*, an account of the religion, philosophy, litterature, chronology, astronomy, customs, law and astrology, about A. D. 1030, edited in the Arabic original by E. Sachau, Londres, 1887, in-4°[3].

XLIII. (P. ١٠٣) Les îles orientales de cette mer [l'Océan Indien] qui sont plus rapprochées de la Chine que de l'Inde, sont les îles du Zābag appelées dans l'Inde *sūwarndīb*[4], c'est-à-dire «îles de l'or» . . .

(P. ٢٠٣) . . . L'épithète *d'or* (ou *de l'or*) appliquée à la forteresse, peut être de pure convention. Il est, cependant, possible qu'il faille l'entendre au sens propre du mot, car les îles du Zābag sont appelées «la terre de l'or», parce qu'on retire beaucoup d'or en lavant un peu de terre [de ces îles].

Du même auteur : *Kitāb at-tafhīm li āwaïl sanā'at at-tanjīm* «Livre de l'instruction sur les principes de l'astrologie», dans

[1] Les mss ont سديده *Sadīda*, سريره *Sarīra*; Carra de Vaux a restitué *Serbozah*.

[2] *Vide supra*, p. 57.

[3] Traduit en anglais par Sachau sous le titre de : *Alberuni's India*, etc., an English edition, with notes and indices, 2 vol., in-8°, Londres, 1910, 2e éd.

[4] سُوَرن ديب. C'est la forme arabisée du complexe sanskrit *suvarṇadvīp* «île de l'or».

mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient*, t. II, Paris, 1914, in-8°, p. 600-601.

XLIV. ... Plus loin (au delà de Ceylan), sont l'île de Kalah d'où on exporte l'étain et l'île de Sribuza d'où on exporte le camphre.

Des pays qui se trouvent dans les climats ... Nous disons que l'équateur commence dans la mer au sud de la Chine; passe à l'île de Zābag qui renferme de l'or, entre les îles de Kalah et de Sribuza ...

## Ḫaraḳī (vers 1132).

Al-Battānī sive Albatenii opus astronomicum, éd. et trad. C. A. Nallino, pars prima, Milan, 1903, in-4°, p. LXVII.

XLV. Parmi les îles de cette mer de l'Inde, sont l'île de Zābag ..., l'île de Kalah d'où l'on exporte l'étain, l'île de Sribuza d'où l'on exporte le camphre.

## Edrīsī (1154).

*Kitāb nuzhat al-muštaḳ fī iḫtirāḳ al-afāḳ* « Livre de la récréation pour l'homme désireux de connaître les pays », trad. par Amédée Jaubert sous le titre de *Géographie d'Edrisi*, Paris, t. I, 1836, in-4° (t. V du *Recueil de voyages et de mémoires* publié par la Société de Géographie de Paris).

XLVI. (T. I, p. 58.) ... Les habitants des îles du Zābag vont au pays du Zang[1] dans de grands et de petits navires, et ils s'en servent pour le commerce de leurs marchandises, attendu qu'ils comprennent le langage les uns des autres[2].

(P. 59.) ... Au nombre des îles du Zābag est celle de Śribuza[3] dont la circonférence est, à ce qu'on dit, de 1.200 milles et où l'on trouve des pêcheries de perles et diverses sortes d'aromates et de parfums, ce qui y attire les marchands.

[1] Côte orientale d'Afrique au sud du cap Guardafui.

[2] فيجلبون منها امتعتها لانهم يفهم بعضهم كلام بعض.

[3] Le texte arabe a شربوه *Śarbuwa*; la carte afférente à cette section, شريره *Śarira*, qui sont à corriger en شربزة *Śribuza*.

(P. 60.) . . . On dit que lorsque l'état des affaires de la Chine fut troublé par les rébellions et que la tyrannie et la confusion devinrent excessives dans l'Inde, les habitants de la Chine transportèrent leur commerce au Zābag et dans les autres îles qui en dépendent, entrèrent en relations et se familiarisèrent avec ses habitants, à cause de leur équité, de la bonté de leur conduite, de l'aménité de leurs mœurs et de leur facilité dans les affaires. C'est pour cela que cette île [de Zābag] est si peuplée et qu'elle est si fréquentée par les étrangers.

Auprès de cette île [du Zābag], il en existe une autre peu considérable, dominée par une haute montagne dont le sommet et les flancs sont inaccessibles, parce qu'elle brûle tout ce qui s'en approche. Durant le jour, il s'en élève une épaisse fumée, et durant la nuit, un feu ardent. De sa base coulent des sources, les unes d'eau froide et douce, les autres chaudes et salées.

(P. 65.) . . . Les habitants des îles du Zābag et des autres îles environnantes viennent chercher ici [à Sofāla de la côte sud-orientale d'Afrique] du fer pour le transporter sur le continent et dans les îles de l'Inde, où ils le vendent à bon prix, car c'est un objet de grand commerce et de grande consommation dans l'Inde . . .

(P. 78 *infra.*) . . . Les gens de Ḳomr (= Madagascar) et les marchands du pays du Mahārāja viennent chez eux [les Nègres de la côte sud-orientale d'Afrique], en sont bien accueillis et trafiquent avec eux . . .

(P. 173.) . . . Au Zābag, les rois s'appellent فنجب[1] . . .

## Yāḳūt (1224).

*Yacut's geographisches Wörterbuch* . . . herausgegeben von Ferdinand Wüstenfeld, Leipzig, 6 vol., in-8°, 1866-1870.

XLVII. (T. I, p. ٢١) . . . Dans les régions de l'est, se trouvent les îles du Zābag: puis, . . . Sribuza[2] d'où on tire le camphre.

(T. II, p. ٩٠٤) Az-Zābag est une île située aux confins [orientaux] du pays de l'Inde, derrière la mer de Harkand [= golfe du Bengale], et aux confins [occidentaux] de la Chine.

(T. III, p. ٩٨) Sribuza est une île dans la terre de l'Inde dont la

[1] *Vide supra*, p. 52, n. 2.

[2] On a imprimé سُرِبُزَة, erreur typographique pour سَرْبُزَة *Sarbuza*, qui est à corriger en سِرِبُزَة.

position dans le monde habité est sur l'équateur. On en exporte le camphre.

## Kazwīnī (1203-1283).

*Kitāb ʿajāʾib al-mahlūkāt wa γarāʾib al-mawjūdāt* «Livre des merveilles des créatures et des curiosités de l'univers», dans *Zakarija ben Muhammed ben Mahmud el-Cazwini's Kosmographie*, éd. Wüstenfeld, Göttingen, 1849, in-8°, Erster Theil.

XLVIII. (P. ١٠٨) Les îles de la mer de Chine. . . . L'île de Zābag[1]. C'est une grande île sur les frontières de la Chine, à l'extrémité du pays de l'Inde. Elle est gouvernée par un roi appelé le Mahārāja.

XLIX. Muhammad bin Zakariyā ar-Rāzī [mort en 923 ou 932] dit: «Le Mahārāja reçoit un tribut qui s'élève à deux cents *mann* d'or par jour; le *mann* vaut 600 dirhams. Il fait faire des briques [avec cet or], et les jette dans l'eau [d'un étang], et cet étang lui sert de maison du Trésor.»

L. Ibn al-Faķīh [902] dit: «Dans cette [île] habitent des êtres semblables aux hommes, mais leur caractère ressemble plutôt à celui des bêtes sauvages; ils parlent une langue que personne ne comprend. Il y a dans cette [île] des arbres et ses [habitants] sautent d'un arbre à l'autre.» Le même auteur dit ensuite: «Il y a dans cette [île] une espèce particulière de chats avec des ailes comme celles des chauves-souris qui partent de la naissance de l'oreille et vont jusqu'à la queue; il y a aussi des antilopes semblables aux bœufs de montagne, dont la couleur est rouge à points blancs, leur queue est semblable à celle des gazelles et leur chair est d'un goût désagréable. Il y a encore la civette qui ressemble au chat et dont on tire le parfum du même nom; le rat musqué; la montagne appelée Naṣbān[2] où se trouvent de grands serpents dont quelques-uns peuvent avaler des hommes, des bœufs et des buffles, d'autres [même] des éléphants; des singes blancs qui ressemblent en partie aux buffles, en partie aux béliers, et d'autres [singes] avec la poitrine blanche et le dos noir[3].»

(1) Ici et *infra*, le texte a fautivement زانج *Zānağ* pour زابج.

(2) النصبان. var. النصان, النضان. النصيبان; je ne sais quelle est la bonne leçon du nom de cette montagne, qui n'est pas identifiée.

(3) Ces deux passages ne se retrouvent pas intégralement dans le texte qui nous est parvenu et qui a été édité par De Goeje (*vide supra*, p. 54).

LI. Zakariyā bin Yaḥyā bin Ḫāḳān[1] dit : «Dans l'île de Zābag, il y a une espèce de perroquets blancs, rouges et jaunes, qui parle toutes les langues possibles; il y a également des paons noirs, tachetés de blanc, et verts; une espèce d'oiseau appelé *al-ḥawārī*, plus grand que celui du Soudan, plus petit que le pigeon à collier, à bec jaune, ailes noires, ventre blanc et pattes rouges, qui parle mieux encore que les perroquets. Il y a également dans [cette] île des créatures à forme humaine qui parlent une langue incompréhensible; ils mangent comme les hommes; il y en a de blancs, de noirs et de verts, avec des ailes au moyen desquelles ils volent[2].»

LII. Māhān bin Baḥr[3] de Sīrāf dit : «J'étais sur l'une des îles du Zābag et je vis de nombreuses roses rouges, jaunes, bleues et d'autres couleurs. Je pris un morceau d'étoffe rouge et mis dedans quelques roses bleues. Lorsque je voulus les emporter, je vis du feu dans l'étoffe qui consuma toutes les roses qui s'y trouvaient, mais l'étoffe ne brûla pas. Je questionnai les gens du pays à ce sujet et ils me dirent : «Ces roses «ont beaucoup de propriétés utiles, mais il est impossible de les em«porter hors de la roseraie.»

LIII. Muḥammad bin Zakariyā [ar-Rāzī] dit : «Parmi les merveilles de cette île [de Zābag], il faut compter l'arbre à camphre. Il est extrêmement grand et couvre de son ombre cent hommes et même davantage. L'arbre étant percé dans sa partie la plus élevée, il en coule *l'eau de camphre* de quoi remplir une quantité de cruches. [Quand la récolte de la partie supérieure est terminée,] on perce un peu plus bas, au milieu de l'arbre, et on en fait sortir des morceaux de camphre; car c'est dans cette partie que se trouve la résine de l'arbre et il n'y en a qu'à l'intérieur du camphrier. Quand on l'a récolté, l'arbre se dessèche.»

LIII. (P. ١٥٩) ... La montagne de Jāba, dans l'Inde. C'est une montagne au sommet de laquelle se trouve un feu qui brûle [sur un espace de] 200 coudées carrées. Pendant le jour, [il en sort] de la fumée. Il y a là des collines qui produisent des parfums qu'on transporte dans les [autres] pays et dans l'univers entier.

[1] Cet auteur ne m'est connu que par la présente citation.

[2] *Vide supra*, p. 54, le passage de Ibn al-Faḳīh qui est vraisemblablement à la base de ces informations.

[3] Inconnu par ailleurs.

*Kitāb āθār al-bilād wa ahbār al-ʿibād* «Livre des monuments des pays et des renseignements sur les hommes», dans ZAKARIJA BEN *MUHAMMED BEN MAHMUD EL-CAZWINI'S Kosmographie*, éd. WÜSTENFELD, Zweiter Theil, Göttingen, 1848, in-8°.

LIV. (P. ١٨) J̌āwa est un pays [situé] sur le rivage de la mer de Chine, limitrophe du pays de l'Inde. De notre temps, les marchands [voulant trafiquer avec la Chine] n'arrivent que jusqu'à ce pays; toute autre région de la Chine leur est inaccessible à cause de la grande distance et de la différence des religions. Lés marchands exportent de ce pays l'aloès [appelé] *ǰāwī* (ou aloès sumatranais), le camphre, le nard, le girofle, le macis, les vases chinois. On exporte [ces derniers] dans le monde entier.

LV. (P. ١٩) L'île de Zābag. C'est une grande île à la frontière de la Chine, limitrophe du pays de l'Inde. Elle contient des choses extraordinaires. C'est un royaume étendu. Son roi est puissant; il s'appelle le Mahārāja.

LVI. MUHAMMAD BIN ZAKARIYĀ dit : «Le Mahārāja perçoit chaque jour un impôt qui s'élève à 200 *mann* d'or; il fait [avec cet or] des briques et les jette dans l'eau. C'est l'eau qui lui sert de maison du Trésor.» Il dit aussi que parmi les merveilles de cette île est l'arbre à camphre. Il est très grand et couvre de son ombre cent hommes et plus. L'arbre dans sa partie la plus élevée, étant percé, il en coule *l'eau de camphre*, de quoi remplir une quantité de cruches. [Quand la récolte de la partie haute est terminée,] on perce un peu plus bas, au milieu de l'arbre, et on en fait sortir des morceaux de camphre; car c'est dans cette partie que se trouve la résine de l'arbre et il n'y en a que dans l'intérieur du camphrier. Quand on l'a récoltée, l'arbre se déssèche[1].

LVII. MĀHĀN BIN BAHR de Sīrāf raconte ceci : «J'étais, dit-il, sur l'une des îles du Zābag et je vis de nombreuses roses rouges, jaunes, bleues et d'autres couleurs . . . (*vide supra*, LII, p. 68).»

LVIII. IBN AL-FAKĪH dit (p. ٢٠) : «Il y a dans cette île, un peuple semblable aux hommes, si ce n'est que leur caractère ressemble à celui des bêtes féroces. Ils parlent une langue qu'on ne comprend pas. Ils sautent d'arbre en arbre . . . (*vide supra*, L, p. 67).

[1] *Vide supra*, XLIX et LIII, p. 67 et 68.

LIX. Zakariyā bin Muhammad bin Hākān[1] dit : «Dans l'île de Zābag, il y a des perroquets blancs, jaunes et rouges qui parlent toutes les langues possibles. Il y a également des paons noirs, tachetés de blanc, et verts; un oiseau appelé *al-hawārī*, plus petit que le pigeon à collier, à ventre blanc, aux ailes noires, aux pattes rouges et à bec jaune. Il parle mieux encore que le perroquet. Allah seul sait la vérité!»

## Ibn Saʿīd (1208 ou 1214-1274 ou 1286).

Extraits du ms. 2234 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale de Paris qui est intitulé : «Livre qu'a réuni et résumé ʿAlī bin Saʿīd le Maghrébin l'Espagnol — qu'Allah l'ait en sa miséricorde! — du Livre de la Géographie [de Ptolémée], en sept climats; et il y a ajouté les longitudes et les latitudes exactes d'après le Livre de Ibn Fāṭima[2] — qu'Allah l'ait en sa miséricorde!»

LX. (Fol. 24 v°). 1er climat. ... Les îles du Zābag sont célèbres chez les voyageurs. La plus grande est l'île de Sribuza, dont la longueur, du nord au sud, est de 400 milles, et dont la largeur, soit au nord, soit au sud, est de 160 milles. On y accède facilement de la mer[3]. Sa ville [appelée aussi] Sribuza, jusqu'où pénètre un golfe de l'île, est située au centre de l'île. Elle est [située] sur un fleuve. Sa longitude est de 88° 30′ et sa latitude de 3° 40′. Dans cette île, se trouvent d'autres villes dont nous ignorons les noms. ... Au sud-est de Sribuza, se trouvent un nombre infini d'îles qui font partie de l'archipel du Zābag. Le plus grand nombre de ces îles sont habitées par des noirs...

LXI. (Fol. 27 r°.) ... Les îles du Mahārāja sont nombreuses et on en parle dans les livres. On y trouve de l'or excellent. Leur souverain compte parmi les rois les plus riches de l'Inde et c'est celui qui possède le plus d'éléphants. (Fol. 27 v°.) La plus grande des îles de cet archipel qui contient la ville du Mahārāja, a 200 milles de long et environ 100 milles de large. La ville est située sur son côté occidental et est par

(1) C'est évidemment le même personnage qui est appelé précédemment (LI, p. 68) *bin Yaḥyā*.

(2) Inconnu par ailleurs.

(3) Litt. elle a des entrées dans la mer.

151° de longitude et 12° 30′ de latitude. A l'est de la ville, se trouve un estuaire qui vient de la montagne qui est au nord. On raconte que le palais de ce roi se trouve sur un vaste canal dont il a tapissé le fond avec de l'argent. Il l'a clos aux deux extrémités pour que ce qu'on y dépose ne puisse pas sortir. Depuis qu'ils gouvernent ces îles, la coutume de chacun des rois de cette dynastie est de jeter une brique d'or, chaque année, [dans le canal]. Après la mort [du roi], on compte les briques et on connaît [ainsi] la durée de son règne. On remet [dans le canal] une des briques et on distribue le reste aux soldats, en l'honneur du nouveau roi. Les briques isolées [représentant chacune un règne,] sont mises d'un côté, et les briques [annuelles mises dans le canal par le souverain régnant,] sont mises d'un autre côté. Quand on veut indiquer combien de leurs rois ont régné, on compte les briques isolées [qui représentent chacune un règne [1]]. On sait quelle est la durée du règne du roi régnant au moyen d'une baguette [graduée comme un maréomètre]. On ne la sort pas de sa place, car elle se trouve dans un endroit exposé au soleil levant; et, dans la matinée, cet or brille au milieu de l'eau. On trouve des corindons, des émeraudes, de grandes perles dont il [le Mahārāja] dispute la possession aux autres rois et dont il s'enorgueillit. Cet endroit (fol. 28 r°) est le Trésor des richesses [du roi [2]]. On dit, sans le prouver, que cette île a été enlevée à une race pour passer à une autre. Pour cela, ils montrent de la fierté à leurs voisins. Le titre de Mahārāja est un surnom [lire : titre] que [les rois] se transmettent héréditairement.

LXII. Au sud des îles du Mahārāja est l'île de Jāwa [3], grande, célèbre, où les navires se rendent à cause des nombreuses drogues indiennes qui s'y trouvent et parce que ses habitants sont bien connus par leur façon de traiter les voyageurs. Son extrémité occidentale est par 144° de longitude et dans ce coin [nord-occidental], parmi ses villes, est celle qui est célèbre parmi les voyageurs, Lāmurī [4]. Cette

[1] *Vide supra*, p. 58, n. 1.

[2] *Vide supra*, p. 58, n. 2.

[3] الجاوه = Sumatra.

[4] لامرى, que je lis لامُرى d'après les notations chinoises. C'est le 藍里 (*sic*) *Lan-li* du *Ling wai tai ta*, le 藍無里 *Lan-wou-li* du *Tchou fan tche* (cf. Hirth-Rockhill, *Chau Ju-kua*, p. 62, 66, 72 et 73); le 喃哑哩 *Nan-wou-li* du *Tao yi tche lio*, le 南浡里 *Nan-po-li* du *Ying yai cheng lan* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung pao*, t. XVI, 1915,

dernière est par 5° de latitude. Dans le sud de l'île, dans le coin sud-ouest, se trouve la ville de Pančūr[1] qui donne son nom au camphre [appelé] *pančūrī*. Elle se trouve sur le même méridien que l'autre [Lāmurī] en ce qui concerne sa longitude. Sa latitude est de 1° 30′. Les Montagnes du Camphre s'étendent de la ville [de Pančūr] jusqu'à peu près à l'extrémité de l'île, de l'ouest à l'est. Au milieu de l'île [de J̌āwa], sur les Montagnes du Camphre, se trouve sa capitale, la ville de J̌āwa. Là, réside le roi de cette île et des îles qui l'entourent et qui se rattachent [à l'île de J̌āwa]. De cette ville tire son nom l'aloès [appelé] *ǰāwī;* il est noir, lourd, plonge dans l'eau comme s'il était une pierre. On dit que l'aloès, c'est la racine de l'arbre. (Fol. 28 v°.) Cette ville [de J̌āwa] est par 149° 20′ de longitude et 3° de latitude.

## Ḳuṭb ad-dīn aš-Šīrāzī (mort en 1311).

*Nihāyat al-idrak fī dirayat al-aflāk* « La plus parfaite compréhension de la connaissance des sphères », d'après le ms. 1106

p. 148 et 149; cf. également Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 327, note 3); le *Lamuri* du *Nāgarakĕrtāgama* (chant XIII, strophe 2, édit. Krom, p. 50), etc.

(1) Cod. فيصور pour فنصور, litt. *Fančūr* avec ص = *č*. C'est le fameux port du camphre de la côte occidentale de Sumatra, l'actuel Baros ou Barus. Les Chinois l'ont connu sous ce dernier nom : 婆魯師 *P'o-lou-che* (Yi-tsing), 郎婆露斯 *Lang-p'o-lou-sseu* (*Sin t'ang chou*); c'est aussi Baros qu'il faut restituer dans le complexe 婆律膏 signifiant « onguent de P'o-lu » et désignant le camphre, qui remonte au plus tard au temps des Leang (502-556) (Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 340-341). Quant au 賓窣 *Pin-sou* du XIII^e siècle, au 班卒 *Pan-tsou* du *Tao yi tche lio* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 133); au 班卒 *Pan-tsou*, ou 班卒兒 *Pan-tsou-eul* du XV^e (cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 341), il faut évidemment restituer également *Pančur;* mais si j'en juge d'après le passage du *Ming che* (apud Groeneveldt, *Notes*, p. 164) et la notice 44 du *Tao yi tche lio*, il ne peut s'agir dans ces deux cas du Pančur-Baros de la côte occidentate de Sumatra que son exportation de camphre avait rendu célèbre. Le passage du *Ming che* dit : « About that time (1415), some followers of the imperial envoys (envoyés à Java) had been driven by a storm to the country Pan-tsou-eul » (Groeneveldt, *Notes*, p. 164). L'itinéraire des missions chinoises se rendant à Java n'a pu, en aucun cas, passer au large de la côte occidentale de Sumatra; ce Pan-tsou-eul = Pančur n'est donc pas le Pančur-Baros d'où s'exporte le camphre. La notice 44 du *Tao yi tche lio*, traduite par Rockhill, dit : « Pan-tsou. This locality is the hill back of 龍牙門 *Long-ya-men* »

de Leyde et le ms. 5682 de Berlin, dans Eilhard Wiedemann, *Beiträge zur Geschichte der Naturwissenschaften*, XXVII, tirage à part des *Sitzungsberichte der physikalisch-medicinischen Societät in Erlangen*, t. 44, 1912.

LXIII. (P. 34.) L'équateur commence à l'est de la Chine et passe par une île que les Indiens appellent Jamkūt; puis, par les parties méridionales de la Chine; puis par Dizkank [ou Kankdiz]; —[1] par l'île de Zāwa[2], nom qui signifie «le pays de l'or»; ensuite, par le sud de l'île de Sirandīb (Ceylan); entre les îles de Kalah et de Sribuza; ...

## Dimašķī (vers 1325).

*Cosmographie* de Chems ed-din Abou Abdallah Mohammed ed-Dimichqi, texte arabe, éd. Mehren, Saint-Pétersbourg, 1866, in-4°; *Manuel de cosmographie du moyen âge*, trad. Mehren du texte précédent, Paris, 1874, in-8°.

LXIV. (P. 9 de la trad.) ... [L'équateur] passe aux îles Dībajāt (les Maldives), entre les côtes méridionales de l'île de Sirandīb (Ceylan) et l'île de Sribuza; après l'île de Zābag, il touche la côte méridionale de la Chine et aboutit à l'extrême frontière de l'Orient ...

(P. 22.). ... D'après Abu'l-Faraǰ bin Ķodāma [, mort en 922,] ... parmi les fleuves situés au-delà de l'équateur, nous trouvons ... deux fleuves de l'île de Sribuza.

(P. 199.) L'île de Sribuza, d'une circonférence de 1.200 milles, contient beaucoup de villes, parmi lesquelles Sribuza est la plus célèbre; on y trouve la meilleure espèce de camphre.

(P. 206.) L'île de Mahārāja est la plus considérable[3]; sa longueur

[litt. : «détroit de la dent du dragon (*long-ya*), *vide supra*, p. 30, note] ...» Ces indications permettent de situer le *Pan-tsou* ou *Pan-tsou-eul* du *Tao yi tche lio* et du *Ming che* sur la côte orientale de Sumatra où il existe, en effet, une île Pančur, homonyme et homographe du port du camphre de la côte occidentale de la même île.

(1) Ce qui suit est une addition marginale au manuscrit de Leyde (Wiedemann).

(2) Le texte a donc زاوة.

(3) Le texte a p. ١٥٤ : وجزيرة المهراج هى أمّ الجزائر المهراجيّة, litt. «l'île du Mahārāja est la mère des îles mahārājiennes» (appartenant au Mahārāja).

est de 12 journées [de marche] sur une largeur de 5; à son extrémité, est (p. 207) situé un grand volcan qui lance des étincelles comme des pierres, avec un bruit de tonnerre et des éclairs; à cause du feu, il n'y a ni lieu d'habitation, ni passage jusqu'à une distance d'une parasange. Ce volcan est le plus grand du monde, et il n'y en a pas de pareil : la place qu'il occupe s'appelle Île du volcan, et, comparée avec le reste de l'île, elle ressemble au pied en proportion de la jambe . . .

## Abūlfidā (1273-1331).

*Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., trad. St. Guyard, Paris, 1883, in-4°.

(P. 126.) Iles de la mer orientale.

LXV. . . . On lit chez Ibn Sa'īd : Les îles du Zābag sont célèbres par les récits des marchands et des voyageurs [1]. La plus grande est l'île de Sribuza qui a 400 milles de longueur du nord au sud et environ 160 milles de largeur sur toute son étendue [2]. Des bras de mer y pénètrent. Sa capitale Sribuza est située en son milieu, sur un estuaire et sur un fleuve. Sa longitude est 108° 30′ et sa latitude 3° 40′.

LXVI. (P. 127.) Le même auteur rapporte que parmi les îles de la mer de l'Inde, il faut citer celle de Jāwa, grande île célèbre par l'abondance de ses drogues [3]. La côte [nord-] occidentale de cette île a pour longitude 145° et pour latitude 5°. Au sud de l'île de Jāwa on remarque la ville de Pančūr, d'où le camphre [appelé] *pančūrī* tire son nom. La longitude de Pančūr est 145° et sa latitude 1° 30′.

LXVII. (P. 130.) . . . Ile de Zābag. D'après l'*Atwāl* [= *Livre des longitudes et des latitudes* attribué à Al-Faris, xe siècle], 115° de longitude. Au sud du 1er climat. Dans la mer Verte.

On lit dans l'*Atwāl* : il y a dans les îles du Zābag des serpents capables d'engloutir un homme et même un buffle, et des montagnes en ignition perpétuelle. Les feux de ces montagnes se voient sur la mer à plusieurs jours . . .

(1) *Vide supra*, LX, p. 70.

(2) Les chiffres donnés par le manuscrit de Ibn Sa'īd s'accordent avec ceux-ci. *Vide supra*, LX, p. 70.

(3) *Vide supra*, LXII, p. 71.

LXVIII. Ile du Mahārāja ou de Sribuza [1]. D'après le *Ḳānūn* [de Bīrūnī] 140° de longitude et 1° de latitude. Au sud du premier climat. Grande île de la mer Verte.

On lit chez Ibn Sa'īd : Les îles du Mahārāja sont de nombreuses îles. Leur souverain est un des plus riches rois de l'Inde et celui qui possède le plus d'or et d'éléphants. La plus grande de ces îles est le siège de sa royauté. D'après le *Kitāb al-Aṭwāl,* l'île de Sribuza, c'est l'île du Mahārāja [2].

LXIX. Muhallabī [fin du xe siècle] dit que l'île de Sribuza est une des dépendances de la Chine. Il ajoute qu'elle est prospère et peuplée, et que lorsqu'un vaisseau en part pour se rendre en Chine il trouve en face de lui, dans la mer, des montagnes étendues et qui pénètrent dans la mer, cela pendant dix jours. Quand les voyageurs s'approchent de ces montagnes, ils y trouvent des passages et des chenaux qui aboutissent chacun à une contrée quelconque de la Chine [3].

## Ḥamdullah Mustawfī (1340).

*The geographical part of the* Nuzhat al-Qulub *composed by Ḥamd-Allāh Mustawfī of Qazwīn in 740 (1340),* texte persan et trad. anglaise par G. Le Strange, *E. J. W. Gibb memorial series,* n° XXIII, 2 vol., in-8°, part I, 1916 (texte); part. II, 1918 (trad. et notes).

LXX. (P. 222 de la trad.) Iles de Jāba et de Zābag [4]. Elles sont situées sur la frontière de l'Inde et leur roi est appelé Mahārāja. Ibn Ḥurdāδbeh assure qu'il est le souverain d'un si grand nombre d'îles et si peuplées que son revenu quotidien s'élève à 200 *mann* d'or [5]. Dans

[1] Le texte a : (*sic*) جزيرة المهراج وهى جزيرة سريرة «l'île du Mahārāja, c'est l'île de Sribuza», c'est-à-dire : île du Mahāraja et île de Sribuza sont les deux noms d'une même île. Le texte a, en plus, cette phrase que Guyard n'a pas traduite : وقال فى كتاب الاطوال جزيرة سريرة (*sic*) وهى جزيرة المهراج «d'après le *Livre des longitudes,* l'île de Sribuza, c'est l'île du Mahārāja».

[2] Cf. la note précédente et *vide supra*, LXI, p. 70.

[3] Ces passages sont généralement appelés : Portes de la Chine. Cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du tome II, sous : Chine (Portes de la ).

[4] Le texte a زابج que Le Strange a fautivement rendu en translittération anglaise par *Zābij*.

[5] *Vide supra*, XXXIV, p. 53.

l'île de Jāba, il y a une montagne au sommet de laquelle se trouve un endroit de 100 aunes carrées de superficie, qui est entièrement éclairé par le feu. Pendant la nuit, on voit ce feu s'élevant à la hauteur de deux longueurs de lance et [se développant sur] 100 aunes de long; pendant le jour, on aperçoit comme de la fumée; il ne s'éteint jamais. Sur cette île il y a des hommes ailés qui peuvent voler.

## Ibn al-Wardī (vers 1340).

*Ḫarīdat al-ʿaǰāïb wa farīdat al-γarāïb* «La perle des merveilles et le joyau des choses extraordinaires». J'ai utilisé l'édition du Caire de 1280 = 1863 et l'édition Tornberg (2 vol., in-8°, Upsal, 1835-1839).

LXXI. (P. 11.) ... Parmi les îles de la mer de Chine, est l'île de Zābag qui comprend de nombreuses îles cultivées et fertiles, situées aux confins extrêmes de la Chine [et des régions les plus éloignées de l'Inde. On n'y voit pas de ruines: on peut y voyager sans [emporter] ni eau ni provisions en raison de la fertilité [du pays]. Elle a environ 100 parasanges.

LXXII. Muḥammad bin Zakariyā [ar-Rāzī] dit que le roi de cette île s'appelle le Mahārāja. Il perçoit chaque jour un tribut de 300 *mann* d'or — le *mann* est de 600 dirhams. — Son produit net quotidien est de plus de 125.000 *miθḳāl* qu'on [fond et qu'on] transforme en briques et qu'on jette [ensuite] dans la mer qui [sert ainsi] de Trésor[1].

LXXIII. Ibn al-Faḳīh dit : «Dans cette île habitent des [êtres] qui ressemblent aux hommes, mais ils ont le caractère des bêtes sauvages et parlent un langage incompréhensible. [Dans cette île,] se trouvent des arbres et ses habitants sautent (litt. volent) d'un arbre à l'autre. Il y a aussi une espèce de chat sauvage [de couleur] rouge, tacheté de blanc, qui a une queue comme celle des lézards. Une autre espèce de chat est pourvue d'ailes comme la chauve-souris. Il y a également des bœufs sauvages rouges, tachetés de blanc; leur chair est acide; des civettes qui sont une espèce de chat et des rats musqués. Sur une montagne connue de l'île, appelée An-Naṣān[2], se trouvent des serpents d'une telle gran-

[1] *Vide supra*, p. 53, 57, 67, 69 et 75.

[2] النصان. *Vide supra*, p. 67.

deur qu'ils peuvent avaler un éléphant; des singes de la taille d'un buffle et de grands béliers. Parmi les singes, les uns sont blancs comme du papier; d'autres ont le dos blanc et le ventre noir; d'autres, au contraire, ont le dos noir et le ventre blanc; d'autres, enfin, sont noirs comme les rats (*sic*). Il y a (p. ١١١) des perroquets en grand nombre, blancs, rouges, jaunes, verts, qui parlent toutes les langues qu'ils entendent. Il y a des créatures à forme humaine, blanches, noires, rousses, vertes, qui mangent, boivent et parlent un langage incompréhensible. Elles ont des ailes avec lesquelles elles volent [1]. »

LXXIV. Ibn as-Sīrāfī [2] dit : « Je fus dans une des îles du Zābag et je vis des roses en grand nombre, rouges, blanches, bleues, jaunes et multicolores. Je pris un manteau et j'y mis des roses bleues. Lorsque les roses furent [dans le manteau], je vis du feu, dans le manteau, qui brûla toutes [les roses] qu'il contenait sans que le manteau fût brûlé [3]. »

J'ai questionné des gens à ce sujet qui m'ont répondu que ces roses sont très utiles, mais que jamais personne n'a pu les sortir de cette roseraie.

On trouve dans cette île l'arbre à camphre qui est si extraordinairement grand qu'un seul camphrier peut couvrir de son ombre cent hommes ou même davantage . . .

LXXV. L'île de J̌āba est (p. ١٢٢) grande. On y trouve la banane, le coco, le riz, d'excellentes cannes à sucre et l'aloès . . . Il y a [dans cette île], une grande montagne. La nuit, il en sort un grand feu visible à 15 parasanges; et le jour, de la fumée. Il est impossible de s'approcher de la montagne, [même] à 5 parasanges, sans en mourir [, tant la chaleur est intense]. Le roi de cette ville (*sic*) [de J̌āba] s'appelle [également] J̌āba [4]. Il est revêtu de vêtements en or et [coiffé] d'une couronne en or, ornée de perles, de corindons et de pierres précieuses de grand prix. Ses *dirhams* et ses *dīnārs* sont frappés à son effigie. Il adore les idoles. Le culte des gens de cette île consiste en chants et mélodies [accompagnés] de battements de mains. Les jeunes filles les plus jolies se réu-

(1) *Vide supra*, p. 54 et 68.

(2) Il s'agit sans doute de Māhān bin Baḥr as-Sīrāfī (de Sīrāf) dont il a été question précédemment (*supra*, p. 68).

(3) *Vide supra*, p. 68 et 69.

(4) *Vide supra*, p. 72.

nissent et dansent en variant les mouvements du corps et en balançant le corps devant l'idole. Dans le temple où se trouve l'idole, il y a de belles jeunes filles qui dansent en faisant de nombreuses inclinaisons du corps. Lorsqu'une femme met au monde une belle fille et que celle-ci est devenue adulte, sa mère la revêt de vêtements splendides, [la pare] de bijoux et, accompagnée de ses parents, hommes et femmes, conduit sa fille à l'idole et la lui offre en hommage. Ensuite, les serviteurs [de l'idole] remettent [la jeune fille] à des maîtres qui enseignent à danser et à faire des mouvements de corps harmonieux [1].

## Bākuwi (commencement du xv^e^ siècle).

*Kitāb talḫīs al āθār wa ʿajāïb al-malik al-ḳahhār* « Livre de l'examen des monuments et des merveilles du roi tout-puissant », trad. de Guignes, dans *Notices et Extraits*, t. II, 1789.

LXXVI. (P. 397.) Jāwa. Pays sur le bord de la mer de Chine, du côté de l'Inde: les marchands en tirent le bois d'aloès nommé *jāwī*, le camphre, le nard, le girofle, le macis et les vases de la Chine dont on fait commerce.

LXXVII. L'île de Zābag. Cette île, qui est grande, est située sur les frontières de la Chine, du côté de l'Inde. Ses productions sont étonnantes; c'est un royaume fort étendu: on y trouve le camphre qui est un arbre si grand que 100 hommes peuvent y être à l'ombre, et qui rend beaucoup de liqueur; on fait une ouverture au tronc et on en tire des morceaux de camphre qui est une sorte de gomme. Il y a dans ce pays une espèce de chat qui a des ailes comme celle de la chauve-souris, qui s'étendent d'une oreille à l'autre (*sic*); des chèvres qui ressemblent à des bœufs de montagne, elles sont rouges marquées de blanc; la civette; dans une montagne appelée Naṣbān [2], de grands serpents qui attaquent les bœufs et les buffles; des singes; des perroquets, les uns blancs, d'autres rouges ou jaunes, qui parlent très bien, et de beaux paons.

LXXVIII. (P. 410.) . . . L'île de J̌āba. Ile de l'Inde dont les habitants sont roux. On y voit une haute montagne qui pendant la nuit jette

[1] Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 422, n. 1.

[2] *Vide supra*, p. 76, n. 2.

du feu, et de la fumée pendant le jour. Il y a du bois d'aloès, des cocos, des bananiers et des cannes à sucre.

## IBN MĀJID (1489).

LXXIX. Le *muʿallim*(1) ou maître de navigation ŠIHĀB AD-DĪN AḤMAD BIN MĀJID(2) est l'auteur d'*Instructions nautiques* sur les mers du Sud (Océan Indien, mer de Chine occidentale et mers du grand archipel d'Asie) que nous ont conservées les mss. 2292 et 2559 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Le passage suivant est extrait d'un traité nautique du ms. 2292, intitulé : كتاب الفوايد في اصول علم البحر والقواعد « Livre des renseignements utiles sur les bases et les principes de la science nautique », daté de 895 de l'hégire = 1489-1490. Au chapitre consacré à la description des dix plus grandes îles des mers du Sud, qui sont, d'après IBN MĀJID : la presqu'île arabique, القمر Al-Ḳomr = Madagascar, Sumatra, جاوة Jawa = Java, الغور Al-γūr = Formose, Ceylan, Zanzibar; Baḥ-

(1) مُعَلِّم. Au sens classique : « précepteur, maître, professeur, instituteur; celui qui est arrivé à la maîtrise dans son art ou son métier ». En terminologie nautique, le *muʿallim* répond à l'officier de navigation de l'ancienne marine à voiles qui était spécialement chargé de la conduite du navire. Dans son *Ayn-i-Akbari*, ABU'L-FAZL en donne la définition suivante : « Le *muʿallim* ou capitaine. Il doit être informé des endroits profonds et peu profonds de l'océan et doit connaître l'astronomie. C'est lui qui guide le navire vers sa destination et l'écarte des dangers » (*The Ain i Akbari* by ABUL FAZL 'ALLAMI, trad. BLOCHMANN, Calcutta, 1873, in-8°, p. 280). Cf. également mes *Relations de voyages*, t. II, 1914, in-8°, p. 548, et *Hobson-Jobson*, 2e édit., s. v° *malum*. Sur IBN MĀJID et le *muʿallim* suivant, SULAYMĀN AL-MAHRI, cf. mes *Relations de voyages*, *ibid.*, p. 485 et les auteurs cités.

(2) Sur IBN MĀJID, cf. mon article *Le pilote arabe de Vasco de Gama et les instructions nautiques des Arabes au XVe siècle*, dans *Annales de géographie*, XXXe année, n° 172, 15 juillet 1922, p. 289-307.

rayn et Ibn Gāwān, dans le golfe Persique, et Socotora; l'auteur décrit ainsi Sumatra :

(Fol. 68 v°.) ... الجزيرة الثالثة جزيرة شُمُطرَة[1] وهي الجزيرة التي يمرّ بها خطّ الاستوا قال مَن لا علم له يمرّ علي شماليها وقلنا علي جنوبيها والمراد بفراقد خمسة اصابع عند اعتدالهما من المشارق وعند استقلال السنبلة فوق الراس وهناك تساوي القطبين وليس هما نجمين بل هُما مكانين حائلين بين المشارق والمغارب وهو منزل الخَطِيّ سلطان الحبشة باسرها وَيُخالف عليه بعض السلاطين بل هو اكبرهم واختُلِف في اسم سِرنديب[2] فقيل هو اسمٌ لجزيرة سِيلَان[3] وقيل شمطرة وامّا الحقيقة خط الاستوا هو الوادي وادي سرنديب ويُسمي ايضا سرنديد بالدالين وبالدال والبا فعَلي الحالين انه فراقد اربعة فان نسبت الوادي وادي سرنديب لهذه الجزيرة صح لان العَروض توخذ من القطب لا توخذ من نجم الجُديّ الذي هو السُّميَّا وبالعجمية الجاه ولوكان القطب لم يراه الناظرونَ فالعُروض توخذ منه يدلّ عليه كوكب أَبْدىَ الظُّهور من الكواكب الشماليّات كالمِيخ والجاه والفراقد اذا قست النجم في غاية ارتفاعه وقسته في غاية هبوطه عرفت ان المُحْوَر بينهما وهو كذا كذا درجة عن تحط الأُفق في قياس الاصطرلاب وخيط خط الاستوا شرقا وغربا يقاطعُه خَيط منتصف النهار حتي تصير الارض ارباعًا

[1] Sans doute pour شُمُطْرَة, qui désigne ici l'île de Sumatra tout entière. L'état du même nom sur la côte nord-est de l'île est appelé par Ibn Baṭṭūṭa سُمُطْرَة *Sumuṭra*, var. شُمُطرة *Šumuṭra*.

[2] Cod. سَرنديب. Je corrige la vocalisation de l'initiale d'après les notations chinoises : 錫蘭 *Si-lan* du *Ling wai tai ta* (*Chau Ju-kua*, p. 74, n. 2), 細蘭 *Si-lan* et surtout 細輪疊 *Si-louen-tie*, pron. anc. **Si-lun-dep*, qui est la transcription correcte du toponyme arabe *Sirandīb* (cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 358-359; *Chau Ju-kua*, p. 72, 73 et 74, n. 8).

[3] Cod. سَيْلَان. Voir la note précédente.

فخيط منتصف النهار طرفي الظلمات وخيط خط الاستوا مشارقه علي
جزاير الشِلي مغاربة علي لجزاير الخالدات ويقاطع طول الخيطين علي
وادي سرنديب واكثر الارض المَعمورة (fol. 69 r°) في الرُّبعين
الشماليين واكثر الجنوبيين معمورين بالماءِ الا نطارس الارض كالحبشة
وبعضٍ من الشام فانّها واغِلة فيه وشمطرة لها عدة سَلاطين كَفَرَة وهي
معدن الافيال البيض والكافور وبسباسة [1] والزَّباد الخاص المُبتاع بوزن
الذهب وجميع حُكامها كَفَرَة وشماليها عليه الفراقد ثمانية الاربع وعلي
جنوبيها الفراقد اربعة ضيق

La troisième île est l'île de Šumuṭra [2]. C'est l'île où passe l'équateur. Un ignorant a dit qu'il passe au nord de l'île; mais nous disons qu'il passe au sud. La position exacte [de l'équateur] est par 5 *iṣba'* (litt. doigts) des Farāḳid [3], au moment de leur passage au méridien vers l'est et au moment de la culmination de l'Épi (la Vierge du zodiaque) au-dessus du cap [4]. Là, les deux pôles sont à la même distance [5]. [Les pôles] ne sont pas deux astres, mais ce sont deux endroits qui séparent les régions de l'est de celles de l'ouest [6].

[L'île de Šumuṭra] est la résidence de Al-Ḥāṭī, le sultan de tout le

[1] Cod. بسس.

[2] Cette vocalisation est en accord avec les transcriptions chinoises du nom de l'état de Sumutra, homonyme de celui de l'île tout entière, que donnent le *Tao yi tche lio* : 須文答剌 *Siu-wen-ta-la;* le *Ying yai cheng lan* et le *Sing tch'a cheng lan* : 蘇門答剌 *Sou-men-ta-la* (cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade*, *T'oung pao*, t. XVI, 1915, p. 151-157; et Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 327, n. 4). Je reprendrai la question prochainement. *Vide supra*, p. 80, n. 1.

[3] 5 *iṣba'* des Farāḳid ($\beta$ et $\gamma$ ou les Gardes de la Petite Ourse) = environ 0° 52′ Nord. Pour ces calculs, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 494 et les auteurs cités.

[4] Cet essai de traduction n'est en rien certain. Les textes nautiques des mss 2292 et 2559 contiennent un très grand nombre d'expressions techniques tout à fait inconnues par ailleurs. Je n'ai pas réussi encore à les interpréter toutes.

[5] Là = l'équateur, qui est à égale distance des deux pôles.

[6] Il y a ici confusion entre *pôle* et *méridien*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

pays d'Abyssinie [1]. Certains sultans sont en lutte contre lui; mais il est le plus grand de tous.

On diffère d'opinion en ce qui concerne le nom de Sirandīb. Les uns disent que c'est le nom de l'île de Sīlān; d'autres, celui de [l'île de] Sumuṭra [2]. Ce qui est certain, c'est que l'équateur se confond avec la vallée, [c'est-à-dire] la vallée de Sirandīb [3]. [Cette dernière île] est égale-

[1] Cette phrase et la suivante n'ont rien de commun avec la description de Sumatra. Je ne sais par quelle confusion elles ont été interpolées dans ce passage. Ce titre royal éthiopien (en gë'ëz ሐፄ *ḥaḍe*) est mentionné dans le كتاب صبح الأعشى de Ḳalḳašandī, qui est du xiv^e siècle (l'auteur est mort en 1418) : «Rois d'Abyssinie de notre temps. Tous les rois d'Abyssinie s'appellent حَطِّى (*sic*) *ḥaṭṭī*; c'est le titre qui est mentionné daus la correspondance à eux adressée par la cour des sultans [mamluks du Caire]» (édit. du Caire, t. V, 1915, p. ٣٨٥). Pour l'une des lettres auxquelles fait allusion ce passage, cf. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-eddin Ahmed Makrizi*, t. I, 2^e part., Paris, 1837, in-4°, p. 122, n. 151 : «En 1274, rapporte Maḳrīzī, on reçut une lettre adressée au sultan [Malik Ẓāhir Bibars] par le roi d'Abyssinie qui prend le titre de الحطى *al-ḥaṭī*, c'est-à-dire *khalife*.» Albuquerque (lettre XLI, en date du 4 décembre 1513, dans *Cartas de Affonso de Albuquerque, seguidas de documentos que as elucidam*, t. I, 1884, in-4°, Lisbonne, p. 229) écrit : «Les Maures et les Abyssins appellent le souverain d'Abyssinie généralement [connu sous le nom de] Prêtre Jean, *Elaty*, [ce qui répond] au titre d'empereur; ils ne l'appellent pas Prêtre Jean.» Dans une autre lettre non datée, adressée à Duarte Gualuão (*sic*), il dit encore : «Le Prêtre Jean s'appelle [en réalité] *elayre* (*sic*, pour *elaty*), ce qui répond au titre d'empereur; son nom [personnel] est David, roi d'Israël» (*ibid.*, p. 400). Une lettre adressée au roi de Portugal par Francisco d'Albuquerque (un juif converti qui avait sans doute pris le nom de son parrain, le chef d'escadre cousin du grand Albuquerque), en date du 20 octobre 1513 (*Cartas de Affonso de Albuquerque*, t. III, 1903, Lisbonne, in-4°, p. 372, § 44), porte ceci : «Si Votre Majesté désire savoir comment s'appelle le roi Prêtre [Jean, qu'Elle sache] qu'ils (les indigènes) l'appellent «ell hati dantinellque (*sic*) ysraell», ce qui signifie «David, roi d'Israël».» Les *Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque* (réimpression de 1774, t. IV, chap. vii, p. 41) disent également : «Les Abyssins n'appellent le Prêtre Jean que *Elati*, ce qui répond au titre d'empereur.»

[2] C'était une erreur courante au moyen âge.

[3] Pour Ibn Mājid, Ceylan est sur l'équateur. Sédillot décrit dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux* (Paris, 1845-1849, in-8°, t. I, p. 349), un astrolabe en laiton acheté à Alep qui porte l'inscription suivante sur un côté du premier disque : «Pour l'île de Sirandib (Ceylan), *qui n'a pas de latitude puisqu'elle*

ment appelée Sirandīd avec deux *d* [1] et [Sirandīb] avec un *d* et un *b*. Dans les deux cas, elle est située par *4 iṣba'* des Farāḳid. Si tu appliques le mot «la vallée», c'est-à-dire la vallée de Sirandīb [au nom de] cette île, c'est exact. Les latitudes sont prises du pôle; elles ne sont pas prises de l'étoile Al-Judayy [2], qui s'appelle également As-Sumiyyā [en arabe] et, en persan, Gāh [3]. Le pôle, les observateurs ne le voient pas et cependant c'est du pôle qu'on prend les latitudes. On en a la direction par une étoile toujours visible qui fait partie des étoiles boréales, telles que Mīḫ [4], Gāh et Farāḳid [5]. Quand on observe la hauteur méridienne et le maximum de déclinaison d'une étoile, on apprend que l'axe [de la sphère] est entre les deux points observés et qu'elle [l'étoile] est à tant de degrés de l'horizon d'après l'observation faite avec l'astrolabe. La ligne de l'équateur [qui s'étend] à l'est et à l'ouest, est traversée par la ligne du méridien et divise ainsi la terre en quatre parties. La ligne du méridien est sur les deux bords des ténèbres [6]. La ligne de l'équateur [commence] à l'est, aux îles de Silā [7] et [se termine] à l'ouest, aux îles Fortunées; et ces deux lignes [, c'est-à-dire le méridien et l'équateur,] se

*est dans la ligne équinoxiale,* son heure 12.» L'autre côté porte : «Pour latitude 66°, heure 24», c'est la durée du plus long jour de l'année sous ce parallèle.

(1) Cette indication, inexacte d'ailleurs, ne se retrouve, à ma connaissance, dans aucun autre texte arabe.

(2) L'étoile polaire. Cette affirmation est inattendue, car presque toutes les latitudes boréales sont déterminées par des observations de l'étoile polaire; cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 515-532.

(3) En persan گاه *gāh*, litt. «le lieu». Quelques pages avant, au fol. 27 r°, l. 13 et suiv., Ibn Mājid dit :

الجُدَيّ وهو الجاه برفع الجيم ونصب الدال المهملة وتشديد اليا والجَدى بنصب الجيم
وسُكون الدال هو البرج الذي منزلتين وثلث وهو جزو من اثني عشر جزاءً من
جميع السمآ والجاه اسم فارسي معرَّب ويُسمّي عند اهل الديار المصريّة السِّميّا

«Al-judayy, c'est le gāh. Al-jadi [avec lequel il ne faut pas le confondre,] est un signe du Zodiaque (le Capricorne), qui [s'étend sur] deux mansions et un tiers; c'est l'une des douze divisions du ciel. *Gah* est un nom persan arabisé; les Égyptiens l'appellent *as-simiyyā* (*sic*).

(4) Litt. «le clou», étoile voisine de la polaire.

(5) Litt. «les Veaux». *Vide supra*, p. 81, n. 3.

(6) Il faut sans doute entendre que les extrémités nord et sud du méridien sont plongées dans les ténèbres des deux pôles.

(7) La Corée.

coupent à la vallée de Sirandīb. La plus grande partie de la terre habitée (fol. 69 r°) se trouve dans les deux quarts boréaux et la plus grande partie des deux [quarts] austraux est occupée par l'eau, sauf...[1] de la terre comme l'Abyssinie et une partie de la Syrie, car l'eau pénètre très avant [dans les terres].

Šumuṭra a un grand nombre de rois infidèles. C'est le pays par excellence[2] des éléphants blancs[3], du camphre, du macis, du musc excellent de cette île qu'on vend au poids de l'or. Au nord [de l'île], les Farāḳid sont par 7 [*iṣba'*] 3/4; au sud, les Farāḳid sont par un peu moins de 4 [*iṣba'*][4].

## Ibn Iyās (1516).

*Kitāb našaḳ al-azhār fī 'ajāib al-aḳṭār* «Livre de l'odeur des parfums dans les merveilles des pays», éd. Arnold, dans sa *Chrestomathia arabica*, Paris, 1853, in-8°.

LXXX. (P. 66.) ... Le royaume [de l'Inde] est voisin immédiat du royaume de Zābag[5], la résidence du Mahārāja, [qui est situé] entre l'Inde et la Chine...

(P. 71, *infra.*) ... La ville du Zābag[6] est grande; elle est située sur une île aux confins de la Chine, du côté de l'Inde. Elle contient des merveilles. Il y pousse (p. 72) l'arbre à camphre. Cet arbre est si grand qu'un seul [camphrier] peut couvrir 100 hommes de son ombre. Le camphre coule du sommet de l'arbre [après l'avoir incisé] et on le met

(1) الا نطارس?

(2) Je traduis par «pays par excellence» l'arabe معدن, qui a le sens de «mine», «endroit où quelque chose se trouve spécialement et en grand nombre».

(3) On sait que l'éléphant dit éléphant blanc est un simple albinos, d'où sa rareté. On sait aussi la vénération qu'ont les bouddhistes pour l'éléphant blanc, en lequel se serait incarné Çākyamuni pendant sa longue ascension vers le nirvaṇa. Autant que je sache, il n'a pas été trouvé de nombreux éléphants blancs à Sumatra; il en existe actuellement quelques-uns à la cour de Bangkok et au Cambodge.

(4) Pour les latitudes du nord et du sud de Sumatra, *vide infra* les extraits du ms. 2559.

(5) Le texte a la leçon fautive بملك الزنج pour بملك الزابج.

(6) Le texte afautivement زاج pour زابج.

dans des jarres pour y être desséché et solidifié. C'est une résine de cet arbre qui ne se trouve qu'à l'intérieur [de l'arbre]. Il y a dans cette [ville], des chats ailés comme les chauves-souris. Il y a aussi une espèce de démon qui ressemble à une vache de montagne; il est de couleur rouge, tacheté de blanc, ses chairs sont amères (*sic*). Il y a également un félin à musc, semblable au chat, dont le musc se trouve sous l'aisselle. Il y a une montagne appelée An-Naṣbān[1] où se trouvent de grands serpents qui avalent éléphant, vache, veau et buffle. Il y a des singes blancs semblables aux buffles et aux grands béliers. Il y a des oiseaux blancs, rouges, jaunes qui parlent toutes les langues : on les appelle des perroquets. Il y a des paons au plumage tacheté de blanc et de noir, verts, aussi grands que les grandes autruches.

## Sulaymān al-Mahrī (1re moitié du xvie siècle).

Les textes arabes qui suivent sont empruntés au ms. 2559 de la Bibliothèque Nationale de Paris. Ils ont pour auteur un *muʿallim*[2] arabe nommé Sulaymān ibn Aḥmad al-Mahrī Al-Muḥammadī, qui est inconnu par ailleurs. Nous savons seulement par un passage du *Muḥīṭ* de Sīdī ʿAlī, que ce *muʿallim* était déjà mort en 1553[3].

Le premier texte est extrait d'un traité nautique daté de 1512, intitulé : العمدة المهريّة في ضبط العلوم البحريّة « Le soutien des Mahara (de l'Arabie méridionale; ce sur quoi s'appuient les Mahara, en quoi ils ont confiance) et la fixation des sciences nautiques ».

Les variantes au texte arabe indiquées en note sont données : A, d'après le ms. 2292 du même fonds arabe de Paris (*vide supra*, p. 79); B, d'après un extrait du texte turk du *Muḥīṭ* de Sīdī ʿAlī (ms. de Naples) publié par Luigi Bonelli[4];

(1) *Vide supra*, p. 78, n. 2.

(2) *Vide supra*, p. 79, n. 1.

(3) Le *Muḥīṭ* n'est en réalité que la version turke des textes nautiques arabes de Ibn Mājid et Sulaymān al-Mahrī. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 485, n. 2.

(4) *Del Muḥīṭ o «Descrizione dei mari delle Indie» dell'ammiraglio turco Sīdī*

C, d'après la traduction allemande du *Muḥīṭ* par Maximilien Bittner[1], qui a quelquefois corrigé les lectures de l'éditeur du texte turk en utilisant le manuscrit de Vienne, plus correct que celui de Naples.

## العمدة المهريّة

(Fol. 27 v°, l. 6.) فَصْلٌ في معرفت (*sic*) جزيرة شمطري (*sic*) [2] اولها من الشمال جبل لامري الفرقدان عليه ثمانية الا ثمن وقيل الا ربع وآخرها من الجنوب يسمى تيكو ترمد [3] والناس في قياسِهِ مختلفين

ʿAlî detto Kiâtib-i-Rûm*, dans *Rendiconti della R. Acad. dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, Serie quinta, vol. III, 1894, p. 751-777. Le texte en question se trouve aux pages 771-773.

[1] Dans *Die topographischen Capitel des Indischen Seespiegels Moḥîṭ*, trad. M. Bittner, avec introduction et 30 cartes par Wilhelm Tomaschek, Vienne, 1897, in-fol. La traduction du passage en question est aux pages 71-72.

[2] Cette graphie incorrecte : ي final = ة, se présente à plusieurs reprises dans les mss 2292 et 2559. B a ديرِ جزيرة شُمُطره. Le nom de l'île n'est vocalisé que dans A et B. Les trois textes ont la sifflante palatale. دير جزيرة شمطره est à traduire par «routes [maritimes] de l'île de Šumuṭra». L'arabe ديرة, plur. دِيَر, a, en terminologie nautique, le sens de «route». Sīdī ʿAlī le glose par طريق «route, chemin». Le sens de ces deux mots est en effet identique, celui-ci étant employé pour la terre et celui-là pour la mer.

La phrase suivante du texte turk n'existe pas dans le ms. 2559 : elle a été ajoutée par Sīdī ʿAlī au texte arabe : «Schiffswege (دير) an der Insel Šumuṭra. Mit den Schiffswegen an der Insel Šumuṭra verhält es sich folgendermassen : Zuerst sei kund, dass es daselbst Zibeth, nämlich Moschus-Galia (زباد يعني غاليه مشك), in unermesslicher Menge gibt.» Le *ghaliya* est un parfum composé de musc et d'ambre; c'est également un médicament. Cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 286 et t. II, p. 614-620.

Ce texte sur Sumatra a été reproduit en traduction seulement dans le t. II de mes *Relations de voyages*, p. 501-511, d'après B, C et le ms. 2559.

[3] B a نكيو ترمد, que C a lu *Nīkū Tarmid*. Le ms. 2559 avait نكو برمد, sans points diacritiques. Ils ont été ajoutés par un correcteur inconnu. Les corrections de cette nature et les additions en marge y sont nombreuses. Il semble bien qu'après avoir été copié par un scribe quelconque, le 2559 a été collationné avec le texte reproduit, car quelqu'un y a ajouté, d'une autre encre, les points diacritiques, les passages sautés par le copiste et a rectifié les

علي ثلثة اقوال القول الاول ان الفرقدان اربع اصبع وعليه غالب الهنود [1] والقول الثاني ان الفرقدان عليه اربعة ضيق وعليه العرب وبعض الشوليان [2] والقول الثالث وعليه المحققين انه ثلثة ونصف ذكر بعضهم آخر جزيرة شمطري من الجنوب ثلثه [3] واعلم ان في ظهرها [4]

erreurs de copie. Cette revision n'a été cependant que partiellement faite et laisse à désirer. A, fol. 53 r°, l. 8, a : تَبَاكُو تَرْمَدْ *Tabakū tarmad*. Je suis la leçon du ms. 2559 sans en garantir l'exactitude.

(1) B a : قول اول فرقدان انده دورت اصبعدر اكثر هنود انوك اوزرینه‌در.

(2) B a seulement : قول ثانی دورت اصبعدن ضیقدر وعرب انوك اوزرینه‌در, que C a traduit par «nach Angabe der Araber nicht ganz 4».

(3) Ce passage a été mal rendu par Sīdī ʿAlī, qui, en outre, y a ajouté ce qui suit : B قول ثالث بعضیلر یاننده اوچ بچق اصبعدر وبعضیلر اخر جنوبی جزیره شمطره اوچ اصبعدر دیدیلر بو حقیرك یاننده جمله‌سی صحیحدر زیرا مقدما ثوابتك فلك ثامن حركتی ایله كه حركتلری ذكر اولنمشدر بو دخی اكا دلیلدر كه ذكر اولان محلك قیاسنده فرقدینی اهل هند في زمننا دورت اصبع بولوب وبعضیلر اوچ بچقدر دیوب واخر جزیره بعضیلر اوچ اصبع بولمشلردر یعنی مقرردر كه دایما اختلاف اوزره‌در زیرا فلك ثامن حركتی ایله انلرك حركتلری متعیندر والحاصل مناسب اولدر كه اسطرلاب ویا ربع مجیب ایله هر محلك عرض بلدی معلوم اولوب كتب اولنه ویا عرض بلده كوره خرتی وضع اولنه كه جمله بنادر وجزایر واخنان یرلو یرنده اولوب اكاكوره عمل اولنه, que C traduit par : «. . . und nach der Behauptung etlicher 3 1/2 Finger hoch. Einige haben sogar gesagt, er stünde auf dem Südende der Insel Šumutra nur 3 Finger hoch. Nach meinem Dafürhalten ist dies alles richtig : Denn, wie schon früher erwähnt, bewegen sich die Fixsterne mit dem achten Himmel. Dies beweist auf Folgendes : Bei der Bestimmung der Fingerhöhe (des Kleinen Bären) an jenem Punkte fanden nämlich die Inder zu unserer Zeit den Kleinen Bären 4 Finger hoch stehend, während vor diesen die Araber den Kleinen Bären 3 3/4 Finger hoch stehend gefunden hatten; einige sagten, er stünde nur 3 1/2 Finger hoch, und wieder einige fanden am Ende der Insel nur 3 Finger. Es steht also fest, dass die Höhenbestimmung immer strittig ist, denn es ist evident, dass der Kleine Bär sich mit der Bewegung des achten Himmels bewegt. Man sollte also mittelst des Astrolab's oder «antwortenden Quadranten» die geographische Breite eines jeden Platzes bestimmen und verzeichnen, aber auch mit Berücksichtigung der geographischen Breite eine Karte construiren, die alle Hohen, Inseln und Weltgegenden je am richtigen Orte bringt, und sich nach dieser orientiren» (p. 71). Bittner traduit اصبع par «Finger», ce qui est son sens littéral. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 497, n. 6.

(4) ظهر signifie littéralement «dos». Appliqué à une grande île orientée

من المغيب جزيرة كثيره [1] تسمي ميقاماروس [2] والفرقدان هناك
سبعة ثم [3] بعد جزيرتان يسميان اندر سابور [4] بينهما وظهر جزيرة
شمطرا (*sic*) ثمانية ازوام وبعدهما فى الجنوب جزيرة يقال متنهارى [5]

nord-sud, «dos» désigne la côte qui fait face à la haute mer (la côte occidentale de Sumatra et la côte orientale de Madagascar, par exemple). بطن «ventre», désigne la côte opposée (orientale de Sumatra et occidentale de Madagascar). On retrouve une terminologie à peu près identique et sans doute empruntée aux Arabes dans les anciens routiers portugais. Cf. «Portos que ha na ilha de São Lourenço pela banda de dentro» = côte occidentale de Madagascar = «ventre» des instructions nautiques arabes (dans G. Pereira, *Roteiros Portuguezes da viagem de Liboa á India nos seculos* XVI *et* XVII, Lisbonne, 1898, in-8°, p. 84); «Viagem de Goa para o cabo de Boa Esperança por Moçambique por dentro da ilha de São Lourenço» (*ibid.*, p. 140); «Viagem de Goa para o cabo de Boa Esperança por fora [= «dos»] da ilha de São Lourenço» (*ibid.*, p. 148). Ces expressions parallèles sont courantes dans les textes arabes et les routiers portugais.

(1) Le texte avait initialement كبيرة «grande», qui a été corrigé en كثيره pour كثيرة «nombreux».

(2) A a la même leçon dans ce vers, fol. 105 v°, l. 8 :

واسمُها يا صاح مَيقَامَاروس    مَارُوس طَود في شمطره مانوس

«et leur nom [de ces îles], ô ami, est Mīḳāmārūs; Mārūs, à Sumuṭra, est une montagne qui nous est familière».

(3) Le passage depuis ثم بعد جزيرتان jusqu'à ميقاماروس الفرقدان avait été sauté par le copiste. Il a été ajouté en marge par le correcteur.

(4) C a lu *Andar-Sābōr*. Aucun des textes n'est vocalisé; mais, par analogie avec اندرفور, qui est sûrement à lire إِنْدْرَفُور *Indrafūra* = Indrapura, je vocalise إِنْدْرَسابور *Indra-sābūr*.

(5) B a la même leçon; C a منطاوى *Manṭāwi*, qui est le nom des îles Mentawei, Mantawai ou Mantawei. متهارى est un complexe malais bien connu : *mata-hāri*, litt. «l'œil du soleil, le soleil». Il s'agirait donc d'une île appelée «île du soleil». Bittner, qui a adopté la correction منطاوى, lit *Menṭāwī* (p. 71); Tomaschek inscrit *Mantāwi* sur la carte XXV. Graphiquement, la correction de متهارى en منطاوى est difficilement acceptable, car le ـهـ médial ne peut guère être confondu avec ـطـ médial. Au surplus, il serait extraordinaire que le ms. 2559 et le manuscrit turk fussent tous deux fautifs en donnant une leçon qui représente le complexe malais précité. Enfin, géographiquement, l'île de Matahāri ou île du Soleil est située dans ces deux textes par 4° 43′ nord et les îles Mentawei sont par 1° à 3° sud. Tomaschek a donc été obligé d'inscrire une

الفراقد سبعه وربع وبعدها فى الجنوب جزر كثيرة يسما ميقاماروس الفرقدان سبعة و فى فرقدين ستة ونصف جزيرتان كبيرتان جبالٌ عوالي ونصف حوالي [1] الجاهية منهما جزر صغار وشرقي هاتين الجزيرتين رق [2] وشعبان [3] (fol. 28 r°) وبنود [4] في المآء ويسميان هاتين الجزيرتين فلو بانيق والهنود يسمونها تلاجيه تشبيهًا بتلاجه [5] (*sic*) لان في الجزيرة الجاهيّة تبان لك جبالها مثل تلاجه [6] والحذر كل الحذر في هذا الموضع لمن هو جاي من جامس فله [7] الخلاص معه فى البرّ [8] اعني من

île Mantāwī contre la côte nord-occidentale de Sumatra, alors qu'aucune relation de voyage, ancienne ou moderne, n'a signalé un nom de ce genre à cette latitude. Je ne suis pas en mesure d'identifier l'île de Matahāri; mais il me paraît plus prudent d'en maintenir provisoirement le nom sur la foi des textes arabe et turk.

(1) ونصف حوالي, qui a été ajouté en marge, ne figure ni dans B ni dans C.

(2) رق, en terminologie nautique, désigne un «banc plat s'étendant devant la terre» (cf. *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, Paris, 1885, in-8°, n° 681, à l'index des mots arabes, p. xv, s. v° *Rak*).

(3) شعب, plur. شعبان = «récif de roches» (cf. *Instructions nautiques*, *op. laud.*, s. v° *Shab*).

(4) Manque dans B et C.

(5) C a : «Man nennt sie Fulò Bânîq; bei den Indern heissen sie Talâğih, weil sie den zu Gùğarât gehörigen Talâğih ähnlich sind.»

(6) Le texte a تلاحه.

(7) A a جامِسّ فَلَّة *Gāmis-falah*, fol. 52 v°, dernière ligne; جامِسّ فَلَّة *Gāmis-fallah*, fol. 109 r°, l. 7; 109 v°, l. 18; 111 r°, l. 2; جَامُوس فَلَّة *Gamūs-fallah*, fol. 105 v°, l. 11 et جاموسي فوله *Gāmūsī-fūlah*, fol. 54 v° *infra*. Cette dernière leçon est un hybride composé de *fallah*, déformation du malais ڤولو *pūlaw*, *pūlo* «île», et du perso-arabe جاموس «buffle». La syntaxe malaise et arabe exigerait **fallah-gāmūs*; mais l'inversion *gāmūs-fallah*, dont on retrouve d'autres exemplaires dans la toponomastique ancienne de l'Inde transgangétique, a été faite sur le modèle de sanskrit *Yavadvīpa*.

(8) البرّ *al-barr* a, dans certains textes géographiques, le sens de «continent, terre ferme», par opposition à la mer et aux terres insulaires. Ici, il est employé avec son sens initial de «terre», par opposition à la mer. Cf. les exemples classiques البرّ والبحر «la terre et la mer»; بَرًّا وبَحْرًا «par terre et par mer».

ظهر جزيره شمطري لمن اراد فنصور[1] واما بطن[2] شمطرة[3] رق خصوصًا حوالي بندر عاروه[4] واما ديره ظهر جزيره شمطرة فمن جامس فله لماكوفانج[5] ففيه ثلثه اقوال القول الاول مطلع العقرب[6] القول الثاني مطلع سهيل والقول الثالث قطب سهيل وعندي ان مطلع سهيل اصح ومن ماكوفانج وهو جبل في ظهر جزيرة شمطرة من المغيب الفرقدان عليه سبعة ونصف وقيل سبعة وربع لفنصور ففيه قولان احدهما مطلع العقرب والآخر مطلع الحمارين فالاول أصحّ ومن فنصور لاخر جزيرة شمطرة ففيه ثلثة اقوال القول الاول مطلع النير والقول الثاني مطلع الاكليل والقول الثالث مطلع العقرب فالقول الاوّل والثاني للشوليان والقول الثالث للعرب والهرامزة والهنود واما ديرة بطنها فمن جامس فله للامري مطلع العقرب (fol. 28 v°) ومن لامري لبندر شمطرة ففيه قولان احدهما مطلع الجوزاء والآخر مطلع النير ومن بندر شمطرة لاخرها الغالب مطلع العقرب واما بنادرها المشهورة بندر شمطرة في بطنها من جانب الشرق والفرقدان عليه سبعة ونصف بندر مندرة وهو قريب من لامري وهو من جانب الشرق ايضا وهو بندر جديد

(1) A a la leçon fautive, fréquente dans les textes arabes, فَيّصُور *Fayčūr,* fol. 53 r°, l. 5; et la bonne leçon, فَنّصُور, fol. 111 r°, l. 5.

(2) *Vide supra*, p. 87, n. 4.

(3) C'est la bonne leçon qu'ont également A, B et C. *Vide supra*, p. 86, n. 2.

(4) A a عَارُوا, fol. 111 r°, l. 6; B et C ont عروه. Cette notation est tout à fait inattendue, car le *Nāgarakĕrtāgama* (1365) a *Harw* (cf. G. Ferrand, *Relations de voyages*, t. II, p. 652), qui est passé à *Haru*, puis à *Aru*, dans la langue moderne. D'après le poème kawi précité, عاروه et عروه sont à lire عاروه *'Ārūh* et عروه *'Arūh*; عَارُوا, *'Ārū*.

(5) A a مَهّكَفَنّج *Mahkafang*, fol. 53 r°, l. 1, et مَهّكَفِنج *Mahkafing*, fol. 111 r°, l. 3. B et C ont la même leçon que le ms. 2559. Bittner a lu *Mákôfánağ*.

(6) C'est l'un des 32 خنّ *ḫann* (plur. اخنان *aḫnān*) ou rumbs de vent de la boussole. L'expression arabe, litt. «lever du Scorpion», a été rendue, en traduction, par le terme équivalent usité dans les marines occidentales. Cette

مشهور في العماره والعدل [1] بندر فنصور وهو في ظهرها من الغرب الفرقدان عليه ستة بندر منقابوه [2] وهو في ظهرها ايضا من جانب الغرب الفرقدان خمسة بندر فلو بنج [3] وهو في بطنها من جانب الشرق والجنوب الفرقدان اربعه الاربع واعلم ان جزر ميقاماروس فيها ناس كالسباع ياكلون الادميين وكذلك اهل ظهر جزيرة شمطرة واهاجها ياكلون الادمية يقال لهم البطنج [4] فالحذر كل الحذر منهم

## LXXXI. Le soutien des Mahara.

Section traitant de la connaissance de l'île de Šumuṭra.

Elle [5] commence, au nord [6], à la montagne de Lāmurī où les Far-

question sera traitée en détail dans la traduction intégrale des mss 2292 et 2559, qui sont actuellement en cours de publication.

[1] B a : بندر جديدر ومعوردر وحاكمى عدل ايله مشهوردر et C : «... ein neuer und bewohnter Hafen, dessen Gouverneur durch Gerechtigkeit bekannt ist ...».

[2] B a la même leçon; A a مَنْقَابُوا, fol. 53 r°, l. 7 et 111 r°, l. 9; C a *Menang-kâbô* (*sic*), rectifié, entre parenthèses, en *Manqâbôh*, ce qui représente منقابوه, comme dans le ms. 2559. Le *Nāgarakĕrtāgama* a *Manaṅkabwa* (cf. G. Ferrand, *Relations de voyages*, t. II, p. 652), qui permet de corriger les leçons précédentes et de rétablir مَنَنْجقابْوَة *Manangkābwa* = *Manaṅkabwa*. Dans un manuscrit malais daté du 13 ṣafar 1240 = octobre 1824, le même nom est écrit منڠكبو = Mĕnaṅkabaw (H. H. Juynboll, *Catalogus van de Maleische en Sundanesche handschriften der Leidsche Universiteits-bibliotheek*, Leyde, 1899, in-8°, p. 245, CCLVI).

[3] B et C ont la même leçon fautive, que Tomaschek a identifiée à l'île de Baṅka. Le ms. 2559 et B ont tous deux بندر فلو بنج «le port de Falu Bang»; il ne s'agit donc pas d'une île, mais d'un port de la côte sud-orientale de Sumatra. فلو بنج est à corriger en فلي بنج. A a, en effet, فَلِي بَنْج au fol. 111 r°, l. 11, et فَلِيْبَنْج au fol. 53 r°, l. 8. L'un et l'autre et les leçons précédentes sont, sans doute, pour فَلْمْبَنْج *Falmbang* = Palembaṅ.

[4] Même leçon dans C; B a fautivement بطنج.

(5-6) [5] Les documents utilisés pour le commentaire de ce texte sont :

*Itinerario voyage ofte schipvaert van Jan Huygen van Linschoten naer oost ofte Portugaels Indien 1579-1592*, édit. H. Kern, 's-Gravenhage, in-8°, 1910, t. I, chap. 19 : *Van 't Eylandt Samatra, eertijts Taprobana gheheeten*, p. 74-76 et la carte de la page 70 du même volume;

La carte de Sumatra de Valentyn reproduite dans le n° 22 du *Journal of*

ḳadayn (les deux Gardes = β et γ de la Petite Ourse) sont par 7 *isba'* et 7/8 [= 5° 48' nord environ], d'après les uns; par 7 *isba'* 3/4 [= 5° 34'

*the Straits branch of the Royal Asiatic Society*, décembre 1890, intitulée : *Nieuwe kaart van het eyland Sumatra verbeterd door* François VALENTYN, J. VAN BRAAM et (*sic*) GOUDER DE LINDEN;

*Le Petit Atlas maritime, recueil de cartes et de plans des quatre parties du monde, Tome III, contenant : I° l'Asie, II° l'Afrique, avec les détails intéressans de ces deux parties*, 1764. sans nom d'auteur ni de lieu d'impression (je n'ai pas encore pu retrouver les deux premiers volumes de cette publication, dont le présent volume m'est seul connu);

*A new directory for the East Indies containing general and particular charts of the oceans, seas, straits, coats, islands, capes, golfs, bays, harbours, rocks, sands, soundings, etc., necessary to be known in sailing to, from and throughout the East Indies, the whole (originally begun and carried on from the most approved charts and plans, by* Mr W. HERBERT, Mr W. NICHELSON and others) *much improved and augmented by* Samuel DUNN, Londres, 5e édition, 1780;

*The Oriental Pilot; or a select collection of charts and plans, both general and particulars; calculated for the navigation of the country trade in the seas beyond the cape of Good Hope : including the Indian sea, with the Arabic and Persian golfs, the China sea, the eastern sea, etc., etc., etc. Drawn chiefly from the last edition of the* NEPTUNE ORIENTAL *of Mons.* D'APRÈS DE MANNEVILLETTE; *with important additions and several improvements, extracted from numerous Journals of the Honourable the English East India Company; and from actual surveys by officers in that service; as also from the original drafts of the Dutch East India Company with sailing directions*. Londres, sans date (vraisemblablement des dernières années du XVIIIe siècle).

Ce sont les seuls documents cartographiques que j'aie à ma disposition. — (6) D'après le texte de LINSCHOTEN (p. 74-75), la pointe nord de Sumatra est par 5° nord et l'extrémité méridionale de l'île par 6° sud. L'île aurait 170 milles de long et 60 milles de large. Sur la carte de Linschoten, la pointe nord-ouest et la pointe sud de Sumatra dépassent respectivement de près d'un quart de degré le cinquième parallèle septentrional et le sixième parallèle méridional. La partie nord de Sumatra est à peu près parallèle à l'équateur et divisée en trois états : Daia, au nord-ouest; Achem = Acin, communément Atchin, au centre; et Pedir, au nord-est.

Sur la carte de VALENTYN, l'extrême pointe nord-ouest est par environ 5° 20'. Tout le nord de l'île constitue l'état d'Atchin (*Tryk van Atsjen*), avec la ville d'Atchin à la pointe nord-est, sur la rive droite et à l'embouchure d'une rivière non dénommée.

D'après le *Petit Atlas maritime*, l'extrême pointe nord-ouest est par 5° et quelques minutes. Mêmes indications que dans VALENTYN. La rivière est appelée «rivière d'Achem».

La carte XIII du *New Directory* (*A particular plan of Acheen road with the*

environ], d'après d'autres. Elle finit, au sud, [avec le pays ou le cap de] Tīkū Tarmad[1]. En ce qui concerne la latitude de ce dernier endroit, les opinions diffèrent : il y en a trois. La première est que, en cet endroit, les Farḳadayn sont par *4 iṣba'* [= 0° 52′ sud environ]; c'est l'opinion de la majorité des Indiens [de la côte occidentale de l'Inde]. La seconde est que, en cet endroit, les Farḳadayn sont par un peu moins de *4 iṣba'* [= un peu moins de 0° 52′ sud]; c'est l'opinion des Arabes et des Čolas[2]. La troisième est celle de ceux qui l'ont vérifiée : [les Farḳadayn sont en cet endroit] par 3 *iṣba'* 1/2 [= 1° 43′ sud environ]. Certains disent que l'extrémité méridionale de l'île de Šumuṭra est [même] par 3 *iṣba'* [= 1° 34′ sud environ][3].

Sache que sur la côte occidentale, il y a de nombreuses îles appelées

*Islands adjacent*) désigne l'extrême pointe nord-ouest sous le nom de «Kings Point», la ville d'Atchin est à 0° 10′ à l'est. Ce «Kings Point», la moderne «tête d'Atchin», est à peu près entre 5° 23′ et 5° 24′. L'*Oriental Pilot* (carte 42, *A chart of the straits of Malacca and Singapore*) appelle également cette pointe «the King's Point or Cape Ashim» et la situe par environ 5° 20′. La ville de «Achem or Ashim» est à un degré de longitude à l'est, sur le delta d'une rivière non dénommée.

«... the great Island Sumatra, which Extendeth from 05° 40′ South Latitude to 05° 40′ North Latitude, soe that the Equinoctiall Line divideth this Island into 2 Equall parts...» (*A Geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679*, by Thomas Bowrey, édit. Sir Richard Carnac Temple, *Hakluyt Society*, 2e série, t. XII, Londres, 1905, p. 285).

(1) *Vide supra*, p. 86, n. 3.

(2) Le كتاب شرح تحفة الفحول في تمهيد الاصول de Sulaymān ibn Aḥmad al-Mahrī, que contient également le ms. 2559, a, au fol. 167 r°, l. 9 et suiv. :

الشوليان وهم اهل شول مندل لكن اشهر بلدانهم مدينة قايل وهي بلدة علمائهم
وقايل بندر مشهور من قديم في ارض كريكره

«Les Šūliyan [= Čola] sont les gens du Šūlamandala [= *Čolamandalam* = Coromandel]. La plus célèbre de leurs villes est celle de Ḳāyal. C'est la ville de leurs savants. Ḳāyal est un port célèbre depuis l'antiquité. Il est situé dans le pays de Karikara (ou Karaykara, le Kailukari de nos cartes).»

Ḳāyal est le *Cail* de Marco Polo (cf. édit. Yule-Cordier, t. II, 1903, p. 372-373). La notation arabe reproduit exactement le nom tamoul de cet ancien port : Kāyal (cf. *Imperial Gazetteer of India, Madras*, t. II, Calcutta, 1908, p. 283).

(3) Toutes ces latitudes sont inexactes. L'extrémité méridionale de Sumatra est aux environs de 6°.

Mīkāmārūs [1]; les Farkadayn sont là par 7 *iṣba'* [= 4° 18′ nord environ]. Viennent ensuite deux îles appelées Indrasābūr [2]. Entre ces îles et la côte occidentale de l'île de Sumuṭra, il y a 8 *zām* [3] [de distance]. Ensuite, au sud de ces îles, se trouve une île appelée Matabārī [4], là où les Farkadayn sont par 7 *iṣba* 1/4 [= 4° 43′ nord environ]. Après celle-ci, au sud, il y a de nombreuses îles appelées Mīkāmārūs [5], là où les Farkadayn sont par 7 degrés de hauteur [= 4° 18′ nord]. Là où les Farkadayn sont par 6 *iṣba* 1/2 [= 3° 26′ nord], se trouvent deux grandes îles : ce sont des montagnes élevées. A mi-chemin de l'île septentrionale de ces deux îles, il y a de petites îles. A l'est de ces deux îles, il y a peu de fond, des récifs de roches et (fol. 28 r°) des barrages dans l'eau [6]. On appelle ces deux îles Pulaw Bānyak [7]. Les Indiens les appellent Talāgīh parce qu'elles ressemblent aux Talāgih [du Guzerate] [8]; car dans l'île septentrionale, les montagnes qui s'y trouvent apparaissent semblables aux Talāgih. Les précautions, toutes les précautions, il faut que les prenne en cet endroit, celui qui vient de Gāmis-fula [9], car il ne peut

(1) *Vide supra*, p. 88, n. 2.

(2) *Vide supra*, p. 88, n. 4.

(3) 8 *zām* = 24 heures de route, à raison de 3 heures au *zām*.

(4) *Vide supra*, p. 88, n. 5.

(5) Ce sont les dernières îles méridionales de l'archipel dont il vient d'être question.

(6) Il s'agit vraisemblablement, soit de hauts-fonds, soit de bancs de sable.

(7) Ce sont les îles que nos cartes, reproduisant servilement la transcription hollandaise, appellent *Banjak*, qui est à prononcer *Bañak*. بانيق, que Bittner a lu *Bānīk* (p. 71), est donc à lire بانيَق *Bānyak*. C'est un bon exemple de transcription de la nasale palatale + *a*.

(8) *Vide supra*, p. 89, n. 5.

(9) *Vide supra*, p. 89, n. 7. C'est la *Gauenispola* de Marco Polo (édit. Yule-Cordier, t. II, p. 300 et 307); la *Gomespola* de Linschoten (édit. H. Kern, carte de la p. 70, t. I); la *Poulo Gomes* du *New Directory* (carte XIII) et de l'*Oriental Pilot* (carte 42). «[Achin], rapporte Thomas Bowrey (*A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679*, édit. Sir Rich. Carnac Temple, *Hakluyt Society*, 1905, p. 286-287), hath likewise a very Excellent Roade or bay in which there is roome Enough for many hundreds of Ships and in great Safety, where they may ride in 12, 10, 8, 6, 4 fathoms depth, very cleare ground, and almost land locked with the head of Sumatra [= Tête d'Atchin], Pullo Way, and Pullo Gomus, and 2 or 3 Small Islands and rocks.» Sir Carnac Temple ajoute en note : «Cf. Dampier, William, A new voyage round the world» (Londres, 1696, t. II, p. 122) : «Pulo Gomez is another large island about 20 miles West from Pulo Way, and about 3 leagues

se sauver que sur la côte, c'est-à-dire sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra, s'il veut arriver à Pančur[1].

from the N. W. point of Sumatra». Cf. also the following from «Abstract of Captain Aitkins Journal», *O. C.* N° 4045, «15th April 1675». As soon as wee were shott without the island Polo Gomos, wee mett with a strong stream». Horsburgh, *East India Directory*, vol. II, p. 42, ed. 1805, has «Pulo Gomez, where there are regular soundings and good anchoring ground, from 10 to 17 fathoms». Cf. Captain Alexander Hamilton (*A new account of the East Indies*, Edinbourg, 1727, vol. II, p. 112), «Between Atcheen Head an high steep Promontory, and the South End of Gomus Islands, there are two Chanels to come from the Westward into the Road.»

[1] فنصور, litt. *Fanṣūr* = *Fančūr* < *Pančūr*. *Vide supra*, p. 90, n. 1. Dans une note de son *Account of the Malay Mss belonging to the Royal Asiatic Society* (*Miscellaneous papers relating to Indo-China and the Indian archipelago*, 2e série, t. II, 1887, p. 51), H. N. Van der Tunk dit à propos de Hamzah de Baros appelé Hamzah الفنصوري parce que «*Fantsur* est l'ancien nom de Baros; d'où le camphre de Baros est appelé en arabe كافور الفنصوري «camphre de Pančur». Yule, qui a utilisé cette citation, ajoute (*Marco Polo*, éd. Cordier, t. II, p. 302) : «It is highly probable that *Fansūr* and *Barūs* may be not only the same locality but mere variations of the same name. The place is called in the *Shijarat Malayu*, *Pasuri*, a name which the Arabs certainly made into *Fansūri* in one direction, and which might easily in another, by a very common kind of Oriental metathesis, pass into *Barūsi*.» Yule, qui n'était pas arabisant, n'a pas pris garde que l'*s*, en transcription, de *Fansūr* et de *Barūs*, sont deux lettres différentes. La première est un ص qui, dans le cas présent, rend la palatale malaise *č*, transcrite par les Hollandais *tj*; la seconde, une sifflante dentale que les Arabes ont également rendue par س *s*. En réalité, malais **Pančur* > arabe فنصور n'a absolument aucun rapport avec malais *Barus* ou *Baros* > arabe بالوس *Bālūs*. Les deux noms désignent le même port occidental de Sumatra, mais il n'y a aucune parenté phonétique de l'un à l'autre. Sur *Bālūs* et *Fančūr*, cf. les deux premiers volumes de mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, turks et persans*, *passim*. Le doublet Baros-Pančur s'explique ainsi. Baros qui est situé par environ 2° de latitude Nord, en pays batak, est le port d'exportation et la tête de ligne de la route à destination de la région du benjoin et de celle du camphre. Les premières étapes sont : Kampoṅ Mudik, Lubuk Tuwa et Pansur, le long de la rive gauche de la rivière Batu Garigis. Les Bataks écrivent *Pansur*, mais prononcent *Patsur*, d'où la forme malaise *Pančur* qui a confondu l'un et l'autre et que les Arabes ont rendu par فنصور (cf. L. van Vuuren, *De handel van Baroes, als oudste haven op Sumatra's westkust, verklaard; en voor de toekomst beschouwd*, dans *Tijdschrift v. Kon. Nederlandsch aardrijkskundig Genootschap*, 2e série, t. XXV, 1908, afl. 6, p. 1389 et suiv., avec carte et plans).

Sur la côte orientale de Šumuṭra, la mer a peu de fond, particulièrement autour du port de Aru.

[Voici] la route [à suivre] sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra. De Gāmis-pula à Mākūfāng[1], il y a trois opinions : la première, [faire route] au sud-est; la seconde, au sud-sud-est; et la troisième, au sud. D'après moi, c'est la route au sud qui est la meilleure. De Mākūfāng — c'est une montagne sur la côte occidentale de l'île de Šumuṭra. Les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* 1/2 [= 5° 9′ nord environ], d'après les uns; 7 *iṣba'* 1/4 [= 4° 43′ nord environ], d'après les autres — de Mākūfang à Pančūr, la route est, d'après les uns, au sud-est; d'après les autres, au sud-est-1/4-sud : c'est la première qui est la meilleure. De Pančūr à l'extrémité de l'île de Šumuṭra, la route est, d'après les uns, à l'est-sud-est; d'après d'autres, au sud-est-1/4-est et d'après d'autres encore, au sud-est. La première et la seconde opinion est celle des Čolas; et la troisième, celle des Arabes, des gens de Hormuz et des Indiens [de la côte occidentale de l'Inde].

[Voici] la route [à suivre] sur la côte orientale. De Gāmis-fula à Lāmurī, au sud-est[2]. De Lāmurī au port de Šumuṭra, les uns disent [qu'il faut faire route] à l'est-1/4-sud; les autres, à l'est-sud-est[3]. Du port de Šumuṭra à l'extrémité de l'île, l'opinion dominante est de faire route au sud-est.

Les ports de l'île les plus connus sont : le port de Šumuṭra sur la côte orientale — les Farḳadayn sont là par 7 *iṣba'* 1/2 [= 5° 09′ nord environ]; le port de Mandara[4] qui est proche de Lāmurī, également sur la côte orientale — c'est un port nouveau, célèbre par sa prospérité et par le bon ordre qui y règne —; le port de Pančūr, sur la côte occidentale — les Farḳadayn sont là par 6 *iṣba'* [= 2° 34′ nord environ]; le port de Manankābwa[5], également sur la côte occidentale — les Far-

[1] C'est le *Mancópa* de Barros (*Da Asia*, décade III, liv. V, chap. 1, Lisbonne, 1777, p. 511).

[2] La direction donnée à la route est inexacte, car la petite île de Gāmisfula est au sud-ouest de la pointe la plus septentrionale de la Tête d'Atchin. *Vide infra* le texte arabe suivant.

[3] Cette route indique nettement que Lāmurī est à l'est de la Tête d'Atchin, donc sur la côte orientale de Sumatra, en prenant comme point de séparation entre les deux côtes la pointe la plus septentrionale de l'île.

[4] Ce port est inconnu par ailleurs.

[5] *Vide supra*, p. 91, n. 2. LINSCHOTEN l'a également inscrit sur sa carte comme port de la côte occidentale : *Manancabo*. C'est aujourd'hui le nom d'une

kadayn sont là par 5 *iṣba'* [= 0° 52′ nord environ]; le port de Pulaw Bang[1], sur la côte orientale — les Farkadayn sont là par 3 *iṣba'* 3/4 [= 1° 18′ sud environ].

Sache que dans les îles Mīkāmārūs, se trouvent des gens semblables aux bêtes féroces qui mangent les hommes. Il en est de même des gens de la côte occidentale de l'île de Šumutra : ce sont des brutes anthropophages qu'on appelle Batang[2] [= Batak]. Prends garde, prends bien garde !

Le texte suivant est extrait également du ms. 2559. C'est une des sections du chapitre III d'un autre ouvrage nautique de Sulaymān al-Mahrī, intitulé كتاب المنهاج الفاخر في علم البحر الزاخر « Livre de récits de voyages précieux ou science de la mer en fureur ». Il n'est pas daté, mais il est postérieur au texte précédent. C'est au *Kitāb al-minhāj* que Sīdī 'Alī a emprunté les trois importantes sections : فصل في قياس الجاه Section de la latitude d'après l'étoile polaire (du fol. 64 v° à 70 r°); فصل في قياس الفرقدين Section de la latitude d'après les Farkadayn ou les deux Veaux = $\beta$ et $\gamma$ de la Petite Ourse (du fol. 70 r° à 71 v°) et فصل في قياس النعش Section de la latitude d'après $\alpha$, $\beta$, $\gamma$, $\delta$ de la Grande Ourse (du fol. 71 v° à 72 r°). On trouvera la traduction de ces trois sections d'après le *Muḥīṭ* de Sīdī 'Alī, dans mes *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks*, t. II, p. 515-539.

Le chapitre II du كتاب المنهاج الفاخر commence ainsi (fol. 64 r°, l. 9 et suiv.) :

باب الثاني في القياس علي البرور المشهورة المعمورة اعلم ان قياس الجاه وقع فيه اختلاف بين اهل سوباد والأباد *sic* في بعض من الرؤس دون بعض وحصل اختلاف ايضا بين اهل الهند والعرب في قياس الاصلي ففي

peuplade de cette région, que les anciens marins avaient sans doute donné au port par lequel on pénétrait dans le pays.

[1] A corriger en Palembang = Palembaṅ. *Vide supra*, p. 91, n. 3.

[2] Il s'agit sans doute des Bataks, dont le nom a été inexactement transcrit. Cf. le texte arabe suivant, p. 100 et 102.



IMPRIMERIE NATIONALE.

كتابي العمدة موافقا للشوليان وفي هذا الكتاب تبعت قول القدما
في جميع البرور وسببه اني جربت في بعض الرّوس التي كنت اظن بها
النقصان (fol. 64 v°) مكدّور وزجد فوجدتها عشرة واحد عشر بل
فيها الضيق...

Chapitre II traitant de la latitude [des ports situés] sur les côtes habitées connues. Sache que, au sujet de la hauteur du Gāh (l'étoile polaire), il y a des divergences entre les gens des pays sous le vent et ceux des pays au vent [(1)], en ce qui concerne certains caps. Il en résulte également des divergences entre les gens de l'Inde [occidentale] et les Arabes au sujet de la hauteur fondamentale [, c'est-à-dire de la hauteur de la polaire à tel ou tel endroit]. Dans mon livre intitulé Al-ʿUmda (*vide supra*, p. 85), [les latitudes données] sont conformes à celles des [marins] Čolas [(2)]; dans le présent livre, j'ai reproduit l'opinion des

(1) Dans la terminologie nautique de Ibn Māǰid et de Sulaymān al-Mahrī, le point de séparation entre les pays au vent et les pays sous le vent est le cap Comorin. Cette expression, qui est sans doute empruntée au malais, a pris en arabe, comme on vient de le voir, un sens géographique assez différent. Pour les Malais, le point de séparation des deux sortes de pays est, au contraire, la pointe nord de Sumatra. Modifier dans ce sens la note 2, p. 496, de mes ***Relations de voyages***, t. II.

Tcheou K'iu-fei, dans son *Ling wai tai ta* (II, 12b), indique une répartition spéciale des pays de la mer de Chine et du grand archipel d'Asie en «pays de la haute côte et de la basse côte» : «Le royaume de Chö-p'o, appelé également 浦家龍 P'ou-kia-long [= P'u-kia-loṅ < Pĕkaloṅan], gît dans le sud-est de la mer. Sa position étant en bas (c'est-à-dire dans le sud par rapport à l'Annam, qui est au nord et qui est dit être «en haut»), fait qu'il est appelé la côte basse» (dans *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 79 *infra*). Le *Tchou fan tche* contient des indications identiques, évidemment empruntées au *Ling wai tai ta*. «On a l'habitude, dit Tchao Jou-koua (*ibid.*, p. 204, notice 11), de distinguer entre la «haute côte» et la «basse côte». Le Tchen-la (Cambodge) et le Tchan-tch'eng (Campa) sont appelés [pays de la] haute côte; [le pays de] Ta-che, le San-fo-ts'i (Palembaṅ) et Chö-p'o (Java) sont appelés [pays de la] basse côte.»

(2) Il existait donc aux xve et xvie siècles des textes nautiques čolas sur la navigation dans l'Océan Indien, les mers de Chine et de l'Indonésie, assez importants et utiles à connaître pour que les auteurs d'***Instructions nautiques*** arabes se soient crus obligés de les étudier et, dans certains cas, de les prendre pour base de leurs propres publications. Je ne crois pas que cette littérature

Anciens [qui ont rédigé des *Instructions nautiques*,] pour toutes les côtes parce que je les ai vérifiées pour certains caps que je supposais avoir été situés au-dessous de leur latitude vraie, par exemple Midawwar et Zagad. J'ai trouvé ces deux caps par 10 et 11 [*iṣba'*], et même à un peu moins [de 10 et 11 *iṣba'*]...

فَصْلٌ في معرفة جزيرة شمطرة (Fol. 78 r°, l. 10.) اولها من الشمال والغرب الفرقدان ثمانيه ضيق لان جامس فله غربي هذا الراس وبقرب هذا الراس اعنى راس شمطرة جزر ماس فله وهو جزر كبار وصغار وآخر جزيرة شمطرة من الجنوب ففيها اقوال كثيرة وقد ذكرتهم في العمدة فعلى القول الاشهر ان آخرها الفرقدان (fol. 78 v°) ثلثه ونصف واما ديرة ظهرها فمن جامس فله لماكوفانج مطلع سهيل ومن ماكوفانج لفنصور مطلع الحمارين ومن فنصور لاخر الجزيرة من الجنوب مطلع العقرب واما ديرة بطنها فمن جامس فله لماس فله فى المطلع الاصلي ومن ماس فله لبندر شمطرة مطلع الجوزا ومن شمطرة لغلو برهله مطلع الاكليل الفرقدان سبعة ومن برهله لجزيرة جمر[1] مطلع الاكليل ايضا هذه الديرة البحرّية واما الديرة البرّية فهى من شمطرة الي عاروه الفرقدان ستة ونصف مطلع العقرب ومن عاروه الي قرب ركن مطلع الجوزا حيث الفراقد ستة وربع من قرب ركن منطرد البرّ تحت القطب وما حوله لاخر الجزيرة وهكذا قيل وقيل غير ذلك واما بنادرها المشهورة فمن ظهرها بندر فنصور[2] وهو بندر الكافور الحي والذهب وغيرهما بندر فريامن المشهور عند الناس بمَنَنْقابوة[3] وهو بندر ذهب التبر والعود بندر اندرفور[4] غير مشهور في هذا الزمان

spéciale ait été consultée; je n'ai même pas souvenir qu'on en ait signalé l'existence.

(1) Le texte a fautivement جمس.

(2) Cod. منصور.

(3) Cod. بميقابوه.

(4) Cod. اندرفوا.

وكان مشهورًا قديم الزمان واما بنادرها بطنها اعنى مطلعها بندر فيدر وهو تحت جبل لامري وهو بندر الفلفل بندر شمطرة (fol. 79 r°) وهو اشهر بنادرها وهي بلدة كبيرة وهي بندر الفلفل والحرير والذهب وهو بندر معمور بندر عاروه وهو بندر صغير بندر ركن وهو بندر صغير بندر فلي بنج [1] وهو ايضا بندر صغير وهولآء البنادر الصغار منهم بنادر الجاوي وغيره من تلك النواحي فاما قياسات البنادر فقد ذكرت في المقابلات في باب القياسات فلا حاجة للتكرار

**تنبيه** اعلم ان في ظهر جزيرة شمطرة من المغيب جملة جزر فالمطلق من جامس فله لجزيرة اندرسابور [2] التي هي اولهن من الشمال مغيب سهيل وهي مقابلة لماكوفانج [3] والمسافه بينهما ثمانية ازوام ثم بعدها في الجنوب جزيرة كبيرة ذات اخوار وبنادر تسمى ميقاماروس [4] والفرقدان عليها سبعة الا ربع وهي اصل بلد البنتك وهم الذين ياكلون بنى آدم نسال الله العفو والعافية وبينهما ظهر شمطرة ثمانية ازوام ايضا واذا جريت من هذه الجزيرة في مطلع الجوزا تاتيك جملة جزر منهن فلو باني (*sic*) وفلو لنبوا وفلو لولو وجزيرة تلاجيه [5] وخرابات الي قرب البر وفي البر بندر شنكل [6] الفرقدان هنا سنة ونصف وهذا الموضع موضع الشعبان وبعد هؤلآء الجزر الي الجنوب (fol. 79 v°) جزيرة وهي مقابلة لفصنور [7] وبينهما مقدار ثمانية ازوام تسمى منقاروش (*sic*) **واعلم** ان المجري من جزيرة منقاروس (*sic*) الي فنصور [8] مطلع النير لكن كن حذرًا من الاوساخ في بعض الاماكن وفي الجزر المشهورة جزيرة نيحا [9] وهي فوق بندر فنصور [8] وجزيرة باسلار وهي جنوبي وبحري عن فنصور [8] وفيها نهرٍ (*sic*) يصبّ دايما وكم من جزر غير هؤلآء المذكورات ومن شعبان

[1] Cod. فلى نبح. — [2] Cod. اند سابور. — [3] Cod. لماكوفاح. — [4] Cod. ميقافاروس. — [5] Cod. تلاحية. — [6] Cod. شكل. — [7] Cod. لمنصور. — [8] Cod. منصور. [9] Cod. نحا.

### Livre de récits de voyages précieux.

LXXXII. Section traitant de la connaissance de l'île de Šumuṭra.

Šumuṭra commence, au nord-ouest, là où les Farkadayn sont par un peu moins de 8 *iṣba'* [= 6° nord environ]. Gāmis-fula est à l'ouest de ce cap [nord-occidental]. Proche de ce cap, c'est-à dire du cap [septentrional] de Šumuṭra, gisent les îles de Mās-fula[1]. Ce sont des îles grandes et petites. En ce qui concerne la latitude de l'extrémité méridionale de l'île de Šumuṭra, il y a plusieurs opinions que j'ai rapportées dans [l'ouvrage intitulé] Al-'Umda[2]. L'opinion la plus répandue est qu'elle se termine là où les Farkadayn (fol. 78 v°) sont par 3 *iṣba'* 1/2 [= 1° 43′ sud environ].

[Voici] la route à suivre sur la côte occidentale : de Gāmis-fula à Mākūfāng, au sud-sud-est; de Mākūfāng à Pančūr, au sud-est-1/4-sud; de Pančūr à l'extrémité méridionale de l'île, au sud-est.

[Voici] la route à suivre sur la côte orientale : de Gāmis-fula à Mās-fula, au plein est[3]; de Mās-fula au port de Šumuṭra, à l'est-1/4-sud; [du port] de Šumuṭra à Pulaw Barhala, au sud-est-1/4-est — les Farkadayn sont là par 7 *iṣba'* [= 4° 18′ nord environ]; — de [Pulaw] Barhala à l'île de Jumur, au sud-est-1/4-est également. Cette route est [dite la route] du large[4].

La route le long de la côte [orientale] est la suivante : [du port] de Šumuṭra à Aru où les Farkadayn sont par 6 *iṣba'* 1/2 [= 3° 26′ nord envi-

[1] *Mās-fula* est un complexe dont les mots sont malais et la construction sanskrite, signifiant «île de l'or». L'aire d'expansion de *mās*, correctement *ĕmás, amás* et *más* en malais, s'étend, en dehors de l'Indonésie, à la péninsule malaise et à l'Indochine. Cf. javanais *emas;* bisaya, dayak, tagal *amas;* makassar *amasa;* batak *omas;* khmèr *mãs;* bahnar, jarai, halaṅ *maḥ;* čam *moʾḥ;* radè *mă;* péninsule malaise *amas, mas, mās* (cf. Aymonier-Cabaton, *Dictionnaire čam-français*, p. 365, *sub verbo*, et C. Otto Blagden, *Comparative vocabulary of aboriginal dialects*, dans *Pagan races of the Malay peninsula*, Londres, 1906, in-8°, t. II, p. 621, s. v° *gold*). La *Lijst van de voornaamste aardrijkskundige namen in den Nederlandsch-Indischen archipel* (Batavia, 1906) mentionne trois îles du même nom : l'une dans l'archipel des îles Aru (Résidence d'Amboine); la seconde dans la résidence de Timor, et la troisième sur la côte orientale de Sumatra, dans la Résidence de Riouw et dépendances.

[2] *Vide supra*, p. 85.

[3] Litt. «à l'est fondamental».

[4] C'est-à-dire la route par le milieu du détroit, opposée à la route du cabotage le long de la côte. Pulaw Barhala est sans doute le petit groupe d'îles à l'est de l'embouchure de la rivière de Deli, plus exactement Dĕli, au sud du 4° degré de latitude nord, que l'*Oriental Pilot* (carte 42) appelle «Pulo Varela, call'd by the Sailors Pulaw Verura». Pulaw Jumur, exactement Pulaw

ron], au sud-est; de Aru aux environs de Rakan[1], à l'est-1/4-sud — les Farkadayn sont là par 6 *iṣba'* 1/4 [= 3° 00′ nord environ]. A partir des environs de Rakan, la terre s'avance dans la direction du pôle [sud] et de ses environs, jusqu'à l'extrémité de l'île. On dit cela et on dit aussi autre chose.

Les ports connus de l'île sur la côte occidentale, sont :

Le port de Pančūr; c'est le port du camphre. . .[2], de l'or et d'autres produits;

Le port de Pariyaman[3], célèbre parmi les hommes [et qui est situé dans le pays] de Manaṅkabwa; c'est le port de la poudre d'or et de l'aloès;

Le port de Indrapura[4], qui n'est plus connu à cette époque-ci, mais qui était célèbre autrefois.

Les ports de la côte orientale sont :

Le port de Pedir[5], sous la montagne de Lāmurī; c'est le port du poivre;

Le port de Šumuṭra; (fol. 79 r°) c'est le plus célèbre des ports de l'île. C'est une grande ville. C'est le port du poivre, de la soie et de l'or. C'est un port fréquenté;

Le port de Aru; c'est un petit port;

Le port de Rakan; c'est un petit port;

Le port de Palembaṅ[6]; c'est également un petit port. Parmi ces petits ports sont les ports du benjoin[7] et d'autres produits de ces régions.

En ce qui concerne la latitude[8] de ces ports, je l'ai indiquée au chapitre des latitudes et il n'y a pas à y revenir.

Attention[9]. Sache que sur la côte de l'île de Šumuṭra qui fait face à

Jĕmur, est l'une des îles de l'archipel des Aru. Cf. Tomaschek, carte XXV, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 489, note; 490, note; 492, 499, 533, où جمرة *Gumrah*, جمر *Gamar*, etc.; *Gumar*, *Gamar*, doivent être rectifiés en جمر *Jumur* < malais *Jĕmur*.

(1) Malais *Rĕkan* ou *Rokan*.

(2) Le texte a الحي, qui peut signifier «camphre vivant», mais je n'ai trouvé cette expression nulle part ailleurs.

(3) Ou Pariaman, généralement appelé Priaman.

(4) Indrapura, la ville d'Indra; exactement *Indrŏpurŏ* et *Indĕrŏpurŏ*.

(5) Litt. *Fīdir;* en atchinais *Pidië*.

(6) Le texte a *Falī-bang*.

(7) Le texte a بنادر الجاوي.

(8) Le texte a القياسات, pluriel de قياس, qui signifie simplement «mesure» et, dans le cas présent, avec le sens de «mesure de hauteur d'étoile à tel endroit pour en déterminer la latitude».

(9) تنبيه signifie au propre «avertissement, admonition, avis». Je l'ai tra-

la haute mer, du côté de l'ouest, il y a une série d'îles. [Voici quelle est] la route au large : de Gāmis-fula aux îles de Indrasābūr qui sont les premières en commençant par le nord, au sud-sud-ouest — elles sont en face de Mākūfāng; — la distance entre ces deux points est de 8 *zām*. Ensuite, au sud, une grande île aux nombreux criques[1] et ports, appelée Mīkāmārūs où les Farkadayn sont par 6 *isba'* 3/4 [= 3° 52' nord environ]. C'est le pays dont sont originaires les Batak anthropophages. — Nous implorons d'Allah le pardon et la sécurité! — Entre cette île et la côte occidentale de Šumutra, il y a également 8 *zām* de distance. Si, de cette île, tu fais route à l'est-1/4-sud, tu arrives dans un groupe d'îles parmi lesquelles sont : Pulaw Bānyak[2], Pulaw Lumbū[3], Pulaw Lūlū[4], l'île de Talāgīh[5] et des îles désertes[6] jusque près de la côte. Sur la côte, se trouve le port de Šinkil[7], là où les Farkadayn sont

duit par le terme nautique équivalent : «attention», qui est imprimé en caractères gras dans les *Instructions nautiques* modernes. Les instructions qui suivent ce titre mis ainsi en relief ont pour but de mettre en garde les marins contre les dangers de la navigation en tel ou tel endroit.

(1) D'après Bīrūnī, غبّ *γubb*, plur. أغباب *aγbāb*, signifie «golfe, baie» et خور *ḫūr*, plur. أخوار *aḫwār*, «estuaire de fleuve formant golfe» (Alberuni's *India*, édit. et trad. E. Sachau, p. ١٠٢ du texte arabe et p. 208, t. I, de la traduction anglaise). L'indication est exacte du point de vue géographique; mais, en terme de marine, *ḫūr* a le sens de «lagune, crique». Cf. *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, 1885, p. xv, *sub verbo*.

(2) Pulo Bañak. *Vide supra*, p. 94 et note 7. Le texte a ici la leçon fautive باني *Bānī* pour بانيق *Banyak*.

(3) Je n'ai pas à ma disposition de document cartographique me permettant de situer exactement cette île. Il s'agit sans doute du groupe insulaire gisant en face de Baros.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) Le texte a خرابات, de la racine خرب «être ruiné, dévasté, dépeuplé». «[The Moorish pilot], rapporte Teixeira, though reputed the best in those narrow seas [il s'agit du golfe Persique], nearly put us high and dry at a pass which the Moors call Karab [lire خراب *ḫarāb*], that is, «broken» or «ruined». They say that there was a great city, that was overflowed by reason of its low position» (*The travels of Pedro Teixeira*, trad. et annoté par William F. Sinclair et Donald Ferguson, *Hakluyt Society*, 2e série, n° IX, 1902, p. 25). La traduction de خرابات par «désertes» implique que les îles en question ont été dévastées et dépeuplées.

(7) Exactement *Sinkil*, mais communément appelé *Sinkel*. La notation arabe *Šinkil* est fautive, car la sifflante palatale n'existe pas dans les langues de Sumatra.

par 6 *iṣba'* 1/2 [= 3° 26′ nord environ]. C'est un endroit à récifs de roches. Après ces îles, en se dirigeant vers le sud, (fol. 79 v°) se trouve une île située en face de Pančūr — entre ces deux points, il y a environ 8 *zām* — appelée Manḳārūš[1]. SACHE que la route de l'île de Manḳārūš à Pančūr est à l'est-sud-est; mais prends bien garde [aux parties] malsaines[2] dans ces endroits.

Parmi les îles connues [sont les suivantes] : l'île Nīḥā[3] qui est située au-dessus [= au sud[4]] du port de Pančūr; l'île Bāsalār qui est au sud et au large de Pančūr[5]. Il se trouve dans cette dernière île un cours d'eau qui ne tarit jamais[6]. Mais combien il y en a encore d'îles non mentionnées ici et de récifs de roches!

(1) Dans le même traité du ms. 2559, au fol. 70 v°, l. 14 et suiv., SULAYMĀN cite les ports et îles suivants, qui sont situés à l'endroit où les Farḳadān sont par 6 *iṣba'* : ملاقة ثم بندر ركن من بطن شمطرة ثم بندر فنصور ثم جزيرة ماروس وقيل يسمي فلو بابيك من مغيبي شمطرة «Malāka [sur la côte occidentale de la péninsule malaise]; puis le port de Rakan sur la côte orientale de [l'île de] Šumutra; puis le port de Pančūr; puis l'île Mārūs, qu'on dit s'appeler aussi Fulo Bābīk [et qui est située] à l'ouest de [l'île de] Šumutra.» Manḳārūs est, sans doute, une erreur de graphie pour Mārūs et l'île en question est à identifier à Pulaw Babi, au large de Fančur-Baros. *Vide supra*, p. 88, n. 2.

(2) الاوساخ, pluriel de وسخ, signifie au propre «saleté, malpropreté»; c'est le contraire de نضيف «propre». Ces deux mots répondent en terminologie nautique française à «sain» et «malsain», avec le sens de «endroit où la navigation est ou n'est pas dangereuse». Cf. les passages suivants des *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, 1885 : p. 56 «Au sud des îles Djifatin jusqu'à Kosseïr, la côte a comme direction générale le S. S. E et est assez saine»; p. 70 «le chenal en dedans de Makaoua ... est sain»; p. 85 «Le passage entre Shab [= *ša'b*] Gousser et Shab Touil paraît sain»; p. 65 «La BAIE MALSAINE ... est pleine de récifs et de roches sous l'eau»; p. 86 «Approche de Saouakin par l'est. — Le chenal ... est malsain pour les navigateurs qui ne sont pas pratiques de la localité; on conseille donc de ne pas le prendre jusqu'à nouvel ordre».

(3) Le texte a نبحا, que je lis نيحا. On sait que le nom indigène de l'île de Nias est Niha.

(4) Les cartes arabes ont une disposition différente des nôtres. Le sud est en haut de la carte; le nord, en bas; l'est, à la gauche du lecteur et l'ouest, à sa droite. Tel endroit au-dessus de tel autre est donc au sud de celui-ci. Pour des expressions de ce genre, cf. IBN KHALDŪN, t. II de mes *Relations de voyages*, p. 461.

(5) Il s'agit d'une île Pančur de la côte orientale de Sumatra, dont le nom est homographe de celui du célèbre port du camphre de la côte occidentale : Pančur-Baros.

(6) Litt. qui coule toujours.

(*A suivre.*)

# UNE INTERPOLATION DU *CHE KI*.

## LE TABLEAU CALENDÉRIQUE DE 76 ANNÉES,

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE.

On sait qu'à la fin du xxvi[e] chapitre du *Che ki,* traitant du calendrier, se trouve un tableau embrassant une période de 76 années, c'est-à-dire une période luni-solaire *pou* 蔀 analogue à la période grecque de Callippe. Ce tableau comporte d'abord six colonnes relatives à la répartition des mois et des jours dans chacune des années successives; puis une colonne indiquant la double appellation, dénaire et duodénaire (*Yen-fong Cho-t'i-ko,* etc.) de l'année; puis une dernière colonne affectée aux noms des périodes de règne, *nien-hiao* 年號, dont la première, *t'ai-tch'ou* 太初 (Grand commencement), fait allusion à la réforme calendérique de l'an 104, suggérée par les coïncidences exceptionnelles qui avaient marqué le solstice d'hiver précédent.

Dans sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,* Éd. Chavannes a présenté ainsi ce document (t. III, p. 332, n. 4) :

Après avoir rappelé le décret par lequel l'empereur *Ou* instituait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou, Se-ma Ts'ien* va exposer ce qu'était l'ancien calendrier *t'ai tch'ou* des *Yn.* L'erreur dans laquelle sont tombés



IMPRIMERIE NATIONALE.

la plupart des commentateurs a été de croire que le tableau qui va suivre représentait le nouveau calendrier *t'ai tch'ou* de l'empereur *Ou;* les noms des périodes d'années sont vraisemblablement une interpolation de *Tch'ou Chao-suen*, et *Se-ma Ts'ien* avait dû se borner à donner le schéma d'une période de 76 années comptée à partir d'une origine première appelée *t'ai tch'ou.*

Dans l'appendice III du même tome, après avoir expliqué le contenu des diverses colonnes, l'éminent sinologue conclut (p. 665) :

Qu'est-ce que le calendrier qui nous a été conservé par *Se-ma Ts'ien?* L'hypothèse qui paraît la plus naturelle consisterait à admettre que nous sommes en présence du calendrier *t'ai tch'ou* qui fut institué en 104 avant J.-C. et à la rédaction duquel *Se-ma Ts'ien* lui-même collabora. En effet, les noms des périodes d'années qui se succédèrent à partir de la période *t'ai-tch'ou* sont distribués régulièrement dans le tableau des *Mémoires historiques* et ce tableau paraît donc bien, à première vue, prendre son point de départ, comme le calendrier *t'ai-tch'ou,* en l'année 104 av. J.-C.

Il est à remarquer cependant que ces noms de périodes d'années sont donnés jusqu'en l'an 29 av. J.-C. Ils sont donc une interpolation manifeste, car *Se-ma Ts'ien* dut mourir au commencement du règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.). Ils ont sans doute été introduits dans le texte par *Tch'ou Chao-suen* (cf. t. I, p. CCIII). Dès lors la présence de ces noms de périodes n'a plus l'autorité qu'elle aurait eue si nous la devions à *Se-ma Ts'ien* lui-même.

D'autre part l'année *yen-fong cho-t'i-ko* correspond dans la notation moderne à une année 甲寅, 51[e] du cycle. Or, la première année *t'ai-tch'ou* (104 av. J.-C.) est une année 丁丑, 14[e] du cycle. Par conséquent l'année *yen-fong cho-t'i-ko*, par laquelle commence le calendrier des *Mémoires historiques,* ne peut être identique à l'année 104 av. J.-C., qui est le point de départ du calendrier *t'ai-tch'ou.*

Enfin le calendrier *t'ai-tch'ou* était fondé sur un rapport entre la mesure du temps et les proportions musicales; comme 81 était le nombre qui exprimait les dimensions du tuyau sonore rendant la note fondamentale *kong*, le jour était divisé en 81 parties [1] et on disait que

[1] La division du jour en 81 parties fut imaginée par *Lo-hia Hong* (dont le nom de famille, d'après un commentaire, était 落下 et le nom person-

la lunaison se composait de 29 jours et $\frac{43}{81}$ de jour. Nous ne trouvons pas cette évaluation chez *Se-ma Ts'ien*, qui estime la lunaison à 29 jours et $\frac{499}{940}$ de jour[1]. Le calendrier des *Mémoires historiques* n'a donc rien de commun avec le calendrier *t'ai-tch'ou*.

Cette conclusion me paraît juste, car je crois que ce tableau a été intercalé dans le *Che ki* sous les *Han* postérieurs. Mais les deux dernières raisons sur lesquelles elle se fonde ne sont pas probantes; l'appellation *Yen-fong Cho-t'i-ko* est conférée à l'année *t'ai tch'ou* non seulement par le tableau calendérique, mais par le texte du chapitre en cause et par le *Ts'ien Han chou*, comme on le verra plus bas. Et la fraction $\frac{43}{81}$, ramenée au dénominateur 81 pour correspondre à la division du jour, est équivalente à la fraction $\frac{499}{940}$, qui ne figure d'ailleurs pas au *Che ki*, sauf dans le tableau suspect dont il est ici question.

Cette remarque — continue Chavannes — avait été déjà faite par le mathématicien *Mei Wen-ting* (1633-1721), qui disait : «Le système que donne *Se-ma Ts'ien* n'est pas celui qui avait cours à son époque; c'est en effet le calendrier des *Yn* et non celui des *Han*.»

Cette affirmation eût été intéressante si ce mathématicien l'avait appuyée par quelques arguments techniques. Tel n'est malheureusement pas le cas; il émet une supposition gratuite, suggérée simplement par le fait que, dans le *Ts'ien Han chou*,

nel 閎). A la même page (I, 11), le *Lu-li tche* reproduit la fin d'un passage du *Che ki* que Chavannes traduit (*M. H.*, III, p. 330) : «Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda auprès de lui le savant *T'ang tou* et lui assigna le ministère du Ciel.» Mais, d'après un commentateur du *Ts'ien Han chou*, 分天部 signifierait «mesurer l'intervalle des *sieou*». Cette leçon (confirmée par un autre passage où 部中 a le sens de «milieu des divisions») convient mieux au texte du *Lu-li* : «(*T'ang*) *tou* délimita les secteurs du ciel et (*Lo-hia*) *Hong* fit progresser les calculs du calendrier. Sa règle se servait des tuyaux sonores comme base du calendrier.»

[1] Par inadvertance, Chavannes écrit ici $\frac{348}{940}$ au lieu de $\frac{499}{940}$; l'erreur s'explique quand on se reporte à la page 646, où ces deux fractions figurent sur une même ligne.

après avoir retracé les circonstances dans lesquelles le calendrier *T'ai-tch'ou* fut élaboré, *Pan kou* rappelle les critiques (d'ordre métaphysique) dont ce calendrier fut l'objet de la part de *Tchang Cheou-wang,* qui succéda à *Sseu-ma Ts'ien* dans la charge de grand astrologue, et ajoute que «le calendrier préconisé par *Cheou-wang* était le calendrier des *Yin* tel que s'en servaient les grands astrologues officiels».

Il est possible que *Sseu-ma Ts'ien* eût préféré l'adoption de ce calendrier à celui dont il fut chargé, par décret, d'assurer l'application. Mais il n'y a pas là une raison suffisante pour identifier le tableau calendérique du *Che ki* au calendrier des *Yin.* Tout calendrier chinois se composait alors de deux éléments : de certaines données numériques tirées de l'observation des faits et de théories cherchant à relier ces faits aux idées métaphysiques en faveur. Nous ne voyons rien de tel dans ce tableau. Par ailleurs, la seule caractéristique technique que nous connaissions du calendrier de la dynastie *Yin,* c'est qu'il faisait commencer l'année au mois 丑 et non au mois 寅. Or cette indication ne figure pas, et ne saurait figurer, dans le tableau du *Che ki,* puisqu'on y trouve simplement six colonnes consacrées au décompte numérique annuel du processus de la période *pou,* une septième consacrée à la notation sexagésimale usitée sous les *Ts'in* et une huitième qui, de l'aveu de Chavannes, est interpolée.

Pour rattacher la supposition, faite par le mathématicien *Mei,* au tableau du *Che ki,* il faudrait au moins y trouver un élément astrologique. La seule colonne qui pourrait donner une maigre satisfaction à ce desideratum est celle où figure la notation *Yen-fong Cho-t'i-ko;* car ce cycle, originellement en connexion avec la révolution de Jupiter, est exposé par *Sseu-ma Ts'ien* dans le chapitre des *Gouverneurs du ciel,* avec son emploi astrologique reproduit d'un document de la fin des *Tcheou.* Mais Chavannes n'est guère fondé à la rattacher à un prétendu

calendrier *t'ai-tch'ou* des *Yin*, puisque, tant dans le texte du *Che ki* que dans celui du *Ts'ien-Han chou*, cette appellation *Yen-fong Cho-t'i-ko* est liée au calendrier *t'ai-tch'ou* impérial et à l'année 104 av. J.-C.[1]. Le chapitre authentique se termine, à mon sens, par la phrase qui suit le décret instituant la nouvelle période (*M. H.*, III, p. 332) :

... Le onzième mois, au jour 甲子 qui était le premier jour du mois, au matin, est survenu effectivement le solstice d'hiver. Je change donc la septième année et j'en fais la première année *t'ai-tch'ou*.

Le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko;* le nom du mois est *Pi-tsiu*. Quand le jour 甲子 est arrivé, au milieu de la nuit qui est le matin du premier jour du mois, c'est le solstice d'hiver.

[Interpolation.] Tableau de la méthode du calendrier disposé d'après le cycle 甲子 :

La première année *t'ai-tch'ou*, le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko;* le nom du mois est *Pi-tsiu;* quand le jour 甲子 est arrivé, au milieu de la nuit qui est le matin du premier mois, c'est le solstice d'hiver.

En réalité, cette répétition de la phrase est de la main de l'interpolateur, qui a cru devoir intercaler, à titre explicatif, le tableau d'une période de 76 ans[2].

[1] Ces deux textes, qui se complètent mutuellement, proviennent d'ailleurs avec évidence du calendrier *T'ai-tch'ou* lui-même, rédigé par *Teng P'ing*.

Cette identification du tableau du *Che ki* à un calendrier des *Yin* a été développée par Chavannes dans un article du *Journ. as.* de nov.-déc. 1890. On n'y trouve aucun autre argument à l'appui de sa théorie.

Dans cet article, comme aussi dans son appendice III, Chavannes a exposé au sujet du cycle de Jupiter (mis en cause par l'expression *Cho-t'i-ko*) d'intéressantes théories, critiquables du point de vue astronomique, mais qui ont posé le problème et servi de base à la discussion (cf. *T'oung Pao*, 1913 et 1914 : *Le cycle de Jupiter* et 1911 : *La règle des Cho-t'i;* ainsi que la réponse de Chavannes dans son mémoire *L'instruction d'un futur empereur de Chine.*

[2] Comme nous le verrons plus loin, les circonstances exceptionnelles du solstice *t'ai tch'ou*, tombant sur le jour 甲子 et sur la conjonction luni-solaire, en firent un point de départ prestigieux pour les computations astronomiques et calendériques des temps suivants. Il était donc naturel d'inter-

L'assertion d'après laquelle le terme *Yen-fong Cho-t'i-ko* ne saurait désigner l'année 104 av. J.-C. n'est d'ailleurs pas fondée. Comme je l'ai montré dans le *T'oung Pao* (1914, p. 682; 1913, p. 397), en discutant les données historiques réunies par Chavannes, l'emploi, fort ancien, des positions sidérales de Jupiter n'a donné lieu à un cycle continu qu'à partir des environs de l'an 380 av. J.-C., époque à laquelle la progression annuelle de cette planète concorde effectivement avec les indications des prophéties apocryphes du *Tso tchouan* et avec l'origine du roulement duodénaire révélé par le texte relatif à l'an 239. Mais, comme les positions duodénaires de Jupiter se modifient d'une dodécatémorie en 86 ans, le cycle devait être déjà fortement dérangé à l'époque de *Lu Pou-wei* et allait atteindre une avance de deux dodécatémories aux environs de l'an 208. Or, précisément, le deuxième texte, relatif à l'an 174, montre un changement de 2 rangs.

Mais, après cette mise au point, le roulement duodénaire du cycle *Cho-t'i-ko* s'est perpétué sans plus tenir compte des positions de la planète...

Il faut mentionner, cependant, une tentative de réforme[1] en l'an 104 av. J.-C., à l'occasion de la promulgation du calendrier *T'ai tch'ou.* La période *t'ai tch'ou* prétendait inaugurer une ère nouvelle dont le point de départ se trouvait dans les merveilleuses circonstances qui entourèrent le solstice d'hiver du début de cette année : ce solstice tomba (ou fut censé tomber) à la fois sur un jour 甲子 et sur le premier jour du

caler, à la suite du décret instituant le Grand-commencement *t'ai-tch'ou,* le tableau-type d'une période de 76 ans.

Le caractère suspect de ce tableau se manifeste déjà d'après les diverses constatations disséminées dans l'ouvrage de Chavannes : 1° la colonne des noms de règne est interpolée (III, p. 665): 2° la postface du tableau est fausse (III, p. 338): 3° le titre du tableau est interpolé (I, p. ccviii).

[1] Cette expression n'est pas adéquate. Sous le règne de *Wou ti,* le roulement duodénaire fictif était déjà entré dans les mœurs et on ne songeait plus à le réformer. Mais on savait que, récemment encore, le cycle était basé sur le lieu vrai de la planète : il était donc d'un heureux augure que Jupiter se trouvât au point de départ de sa révolution en l'année *t'ai-tch'ou.*

mois, Jupiter se trouvant en outre en *Sing-ki* 星紀 (l'Astérisme-repère, point de départ antique de la révolution de cette planète). Ces coïncidences furent présentées à l'empereur comme terminant une période de 4617 ans et inaugurant une ère nouvelle dont la première année était *Ngo-fong Cho-t'i-ko*[1] (*T'oung Pao*, 1914, p. 683).

[1] 迺以前歷上元泰初四千六百一十七歲至於元封七歲復得閼逢攝提格之歲中冬十一月甲子朔旦冬至日月在建星。 Ainsi, en computant rétrospectivement depuis le *T'ai tch'ou* du *Chang-yuan* (*alta origo*), 4617 années s'étant écoulées jusqu'à la 7ᵉ année de la période *yuan fong* (104 av. J.-C.), se retrouva l'année *Ngo fong Cho-t'i-ko :* au milieu de l'hiver, en la 11ᵉ lune, au jour *kia-tseu,* au matin de la nuit qui marque le 1ᵉʳ jour du mois, le solstice d'hiver se produisit, le soleil et la lune se trouvant en *Kien-sing* (= *Teou* = *Sing-ki,* cf. *T'oung Pao,* 1914, p. 652).

La position de Jupiter est sous-entendue dans l'expression *Cho-t'i-ko;* car la planète étant en *Sing-ki* = 丑, la Grande année se trouve en 寅 = *Cho-t'i-ko* (*M. H.,* III, p. 357). Cette position ne concordait pas avec le roulement calendérique légué par les *Ts'in;* mais, à cette époque, on se rendait déjà compte qu'il ne fallait pas attribuer à la planète une révolution moyenne de 12 ans, comme on le croyait autrefois tout en constatant ses perturbations. On s'abstenait de rectifier le cycle calendérique d'après le lieu vrai de Jupiter. On remarquera d'ailleurs que 4617 est divisible par 19, mais non par 12, ni par 76, comme c'est le cas du *Chang yuan* imaginé sous les *Han* postérieurs (voir plus bas).

Le *Ts'ien Han chou* orthographie 閼, comme le *Eul ya,* tandis que le *Che ki* emploie la variante 焉 (*M. H.,* III, p. 652).

Par ailleurs, j'ai montré que la série duodénaire *Cho-t'i-ko* équivaut à la série des douze branches, laquelle représente les douze mois, 子 étant la lune solsticiale. Cette équivalence ressort de la symétrie originelle de la liste *Cho-t'i-ko* telle qu'elle a été retrouvée par *Houai-nan tseu* (où les mois cardinaux sont trisyllabiques), tandis que le cycle légué par les *Ts'in* est déformé, comme le sont aussi le cycle des douze animaux et la liste *Pi-tsiu* (cf. *T'oung Pao,* 1910, p. 469, 475, 588). *Yen fong Cho-t'i-ko* correspond donc originellement à 甲子. A l'époque où j'ai signalé ce fait, j'ignorais qu'il se trouve confirmé par des textes du *Che ki* et du *Ts'ien Han chou,* qui reproduisent évidemment ceux du calendrier *T'ai-tch'ou.* On lit en effet dans le *Lu-li tche,* 2ᵉ partie, p. 7 v°, que la période 元 de 4617 ans se subdivise en 3 *t'ong* 三統 de 1539 ans; le premier est le *t'ong* du Ciel et commence en une année 甲子, le second est celui de la Terre et commence en une année 甲辰; le troisième, celui de l'Homme, commence en une année 甲申. — Ainsi donc, d'après le roulement cyclique actuel, commencé sous les *Ts'in,* l'année 104 est marquée 丁丑; d'après l'équivalence admise sous les *Ts'in,* *Yen-*

Les circonstances remarquables de ce solstice étaient d'ailleurs prévues, car l'empereur *Wou* se rendit en personne au *T'ai chan* pour y accomplir un sacrifice, où l'officiant prononça les paroles suivantes (*M. H.,* III, p. 512) :

Le Ciel a derechef donné à l'empereur les achillées magiques du 太元 (= 太初). La période est révolue et elle recommence.

La remarque de Chavannes, d'après laquelle l'année *Yen-fong Cho-t'i-ko* ne saurait correspondre à la 1re année *t'ai-tch'ou,* tout en étant exacte au point de vue purement calendérique du roulement duodénaire actuel inauguré sous les *Ts'in,* n'est donc pas conforme aux données astrologiques; elle est infirmée par les textes du *Ts'ien Han chou* et de deux chapitres du *Che ki.*

Nous avons à examiner maintenant le dernier argument en faveur de la thèse identifiant le tableau de 76 années à un calendrier des *Yin :* le calendrier *t'ai tch'ou* de l'an 104 évaluait la lunaison à $29 \frac{43}{81}$ jours, tandis que le tableau l'évalue à $29 \frac{499}{940}$ jours. Or ces deux fractions sont exactement équivalentes. Si elles sont exprimées selon deux dénominateurs différents, c'est qu'il s'agit dans le premier cas de spéculations mystiques associant les lois de l'acoustique à celles de l'astronomie, et dans le second cas du décompte arithmétique du processus annuel d'une période luni-solaire de 76 ans. Comme cette période comporte 27759 jours à répartir dans 940 lunaisons, le dénominateur 940 s'impose; on ne voit, d'ailleurs, pas de relation entre ce dénominateur 940, qui caractérise un calen-

*fong Cho-t'i-ko* = 甲寅 et, d'après la symétrie du système cosmologique, la correspondance originelle est 甲子.

Ce passage important démontre que, déjà au temps de *Sseu-ma Ts'ien*, on appliquait aux années (mais non pour l'usage calendérique effectif) la notation 甲子. Au point de vue théorique, l'interpolateur n'a pas commis une erreur en attribuant le signe 甲子 à la 1re année *t'ai-tch'ou.*

drier *astronomique* postérieur à la découverte du *pou*, et un prétendu calendrier *astrologique* de l'antique dynastie des *Yin*.

Si l'on convertit ces fractions en décimales, on obtient :

*Évaluation de la lunaison en jours.*

Tirée de la période de Méton : $\frac{6940}{235} = 29{,}53191$
Tirée de la période de 76 ans : $\frac{27759}{940} = 29{,}53085$ }
Tirée du calendrier *t'ai-tch'ou* : $29\frac{43}{81} = 29{,}53086$ }
Tirée de notre astronomie moderne $= 29{,}53059$

L'identité entre l'évaluation tirée de la période de 76 ans et celle du calendrier *T'ai-tch'ou* est manifeste. Toutes deux diffèrent en outre franchement de l'évaluation tirée de la période imparfaite de Méton, comme aussi de la valeur vraie.

On voit donc que les divers indices par lesquels Chavannes a cru pouvoir confirmer la supposition gratuite du mathématicien *Mei* sont illusoires. Le tableau du *Che ki* n'est pas un calendrier astrologique ni un calendrier des *Yin*; il présente simplement le décompte arithmétique du processus annuel d'une période *pou*.

La connaissance de cette période de 76 ans paraissant être impliquée dans l'évaluation de la lunaison à $29\frac{43}{81}$ au temps de l'empereur *Wou*, rien n'empêche, semble-t-il, d'attribuer à *Sseu-ma Ts'ien* lui-même l'insertion de ce tableau dans le *Che ki*. Mais cette conclusion serait erronée, car ce tableau, comme on va le voir, a été, en réalité, interpolé au plus tôt sous les *Han* postérieurs.

## DE LA CONNAISSANCE DES PÉRIODES LUNI-SOLAIRES SOUS LES HAN ANTÉRIEURS.

Les *Han* antérieurs ont-ils connu et employé la période *pou* de 76 ans? Les arguments qu'on pourrait faire valoir en faveur de cette thèse sont les suivants :

*a)* Chavannes a affirmé que cette période avait servi de

base à la constitution du calendrier des *Ts'in* et des premiers *Han;*

*b*) L'évaluation de la lunaison, dans le calendrier *T'ai-tch'ou,* équivaut, comme je l'ai montré plus haut, à l'évaluation déduite de la période *pou;*

*c*) Les propos tenus, en l'an 113 av. J.-C., par *Kong-suen K'ing,* impliquent la connaissance d'une période luni-solaire;

*d*) Le tableau du *Che ki,* considéré comme authentique par la critique chinoise, expose numériquement la théorie complète de cette période.

Nous allons examiner successivement ces indices.

*a*) *Prétendu emploi de la période callippique sous les premiers* Han. — Dans l'appendice II du tome III de sa traduction, Chavannes a montré que la brusque apparition, sous les *Ts'in,* de la théorie des tuyaux sonores et de la progression harmonique par quintes est vraisemblablement une importation des nombres pythagoriciens par l'intermédiaire de la Bactriane. On ne peut que souscrire à cette conclusion, car l'esprit d'observation et d'analyse exigé par une telle découverte n'est guère l'apanage du génie chinois.

Aussitôt après Alexandre, l'hypothèse de relations entre la Chine et le monde grec cesse d'être invraisemblable. Si Mégasthène put être envoyé en ambassade à Pâtaliputra de 311 à 302 av. J.-C. . . ., on ne voit pas pourquoi l'influence grecque n'aurait pas pu, vers la même époque, trouver du côté de l'ouest sa voie jusqu'en Chine.

Mais cette judicieuse constatation a induit son auteur à faire d'autres rapprochements :

Peut-être faut-il voir aussi une trace de l'influence hellénique dans les notions alchimiques que nous trouvons exprimées en Chine dès l'an 133 av. J.-C. avec une singulière précision. Enfin la constitution

du calendrier chinois rappelle à maint égard la constitution du calendrier grec.

En ce qui concerne l'historique des notions alchimiques, je me déclare incompétent. Mais je crois bien savoir que le calendrier chinois n'a rien emprunté au calendrier grec. Ce n'est pas ici le lieu de discuter à fond cette question, qui sera traitée dans les articles ultérieurs des *Origines de l'astronomie chinoise;* je me borne donc, pour la compréhension de ce qui va suivre, à rappeler les caractéristiques du calendrier chinois — resté essentiellement le même depuis la haute antiquité jusqu'à l'intervention des Jésuites au XVII^e siècle — et la différence qui le distingue du calendrier grec.

Ce dernier avait pour but de déterminer la date des jeux olympiques, fixés tous les quatre ans à la pleine lune qui suit le solstice d'été. Si les Grecs avaient pratiqué l'observation du gnomon, comme les Chinois le faisaient alors depuis une vingtaine de siècles, cette formule leur aurait fourni une règle excellente. Mais, si géniales que fussent déjà les spéculations de leurs philosophes, les Grecs ne se mirent pas à observer méthodiquement avant la fondation de l'école d'Alexandrie. Le calendrier des diverses cités était encore basé sur les levers d'étoiles; la durée de l'année et de la lunaison restait incertaine, et l'on cherchait surtout à découvrir une période luni-solaire permettant d'établir un calendrier perpétuel [1].

Ces souvenirs classiques ont inspiré à plus d'un auteur l'idée que le calendrier chinois, lui aussi, devait être fondé sur la

[1] Faute d'observations anciennes de la durée de l'année tropique par le gnomon, la base de comparaison ne pouvait être trouvée que dans l'année sidérale confrontée avec l'erreur des diverses périodes luni-solaires essayées depuis plusieurs siècles, parmi lesquelles la moins mauvaise était l'octaétéride. Diodore dit que Méton s'était consacré à la rectification des observations de levers d'étoiles et qu'il déduisit sa période de l'examen des mois intercalaires attiques (cf. GINZEL, *Handbuch*, II, p. 389).

recherche de périodes perpétuelles. Mais c'est une erreur; ce calendrier, depuis la haute antiquité, est établi sur l'observation du solstice d'hiver par le gnomon [1], qui en maintient la concordance avec l'année tropique et désigne automatiquement l'année embolismique.

Le rang du mois intercalaire parmi les douze lunaisons normales n'a pas grande importance : on pourrait lui assigner une place fixe, à la fin de l'année par exemple. Cependant, dès la haute antiquité, les Chinois ont tenu à désigner le rang qui revient au mois intercalaire d'après la symétrie des phases cardinales [2]; le texte du *Yao tien* spécifie que les mois médians de chaque saison, 仲春, 仲夏, 仲秋, 仲冬, sont déterminés par les équinoxes et solstices; il ajoute que le mois intercalaire sert à régler «les quatre saisons». Tel est, en effet, le principe du calendrier chinois et on peut constater, dans le *Lu li* (IIe partie, p. 1, 5, 8), que le rang des années intercalaires dans la période *tchang* est déduit de la répartition des lunes dans les *tchong k'i*.

Cette règle des *tchong k'i* 中氣, qui apparaît seulement

(1) Cela est démontré, comme l'ont bien vu Gaubil, J.-B. Biot et Ideler, par le fait que les *sieou* cardinaux contenant les phases cardinales de l'année tropique sont exactement indiqués par le *Yao tien* (cf. *Le zodiaque lunaire*, dans le *T'oung Pao*, 1922). Cela est confirmé en outre par la cosmologie chinoise, qui place l'origine des révolutions en 子 et par l'identité du calendrier des *Hia* avec le système des palais célestes et des équivalences normales de la cosmologie. Enfin, dès que les documents deviennent explicites, on y voit spécifiée l'observation du solstice d'hiver par le gnomon (*Tso tchouan*, *Tcheou li*, etc.).

(2) La désignation de la lunaison solsticiale 子 par le gnomon assure une concordance annuelle, mais non pas trimestrielle, entre l'année civile et l'année tropique. Elle n'empêchera donc pas les phases cardinales 卯, 午, 酉 de sortir parfois des lunaisons cardinales 卯, 午, 酉.

La règle cardinale d'intercalation, spécifiée par le *Yao tien*, commence-t-elle à être reconnue aussi dans les documents chaldéens? Cela semblerait résulter d'un passage de Ginzel (*Handbuch*, III, p. 366) relatif à l'existence d'une règle d'intercalation, à l'époque de *Hammu-rapi*, «um das Mondjahr in ungefähre Übereinstimmung mit den Jahreszeiten zu bringen».

sous les *Tcheou* [1] (quoique probablement bien plus ancienne), fixe, non plus trimestriellement, mais mensuellement, le rang qu'il faut assigner au mois intercalaire, d'après la formule lapidaire : 閏月無中氣 «le mois intercalaire est celui qui ne contient pas de *tchong k'i*» [2]. Cette formule, reconnaissable dans un passage du *Tso tchouan*, est indiquée dans le *Che hiun kie* du *Tcheou chou*, chapitre rédigé sous les *Han* et rappelant les règles calendériques de la dynastie *Tcheou*.

La méthode chinoise, par cela même qu'elle maintient, d'après une règle fixe, la concordance de l'année lunaire avec l'année tropique, détermine automatiquement une série d'intercalations recommençant au bout de 19 ans, comme on le voit dans le *Lu li* du *Ts'ien Han chou;* ce retour périodique des années intercalaires doit avoir été connu très anciennement, car il est peu croyable que les Chinois aient pratiqué, pendant tant de siècles, leur méthode solsticiale sans le remarquer. Mais cette période n'est pas rigoureuse et ne se reproduit pas indéfiniment si l'on considère un point de départ invariable, car elle est en rapport avec l'année fictive julienne et non pas avec l'année tropique réelle [3]. On conçoit donc que la connaissance de la période *tchang* n'ait joué en Chine qu'un rôle subsidiaire et non un rôle fondamental comme en Grèce, où le but

(1) Voir *Journ. as.*, avril-juin 1921, p. 257 et 277, et janv.-mars 1920, p. 58-61.

(2) Si les mois lunaires équivalaient aux mois solaires (*k'i*), le milieu de la lunaison concorderait avec le milieu du mois solaire. Comme la lunaison est plus courte d'environ un jour, cet accord est vite rompu; mais, pour maintenir un minimum de concordance, on spécifie que chaque mois lunaire doit au moins contenir le milieu d'un mois solaire. — Dans le *Ts'ien Han chou*, la même règle est exprimée sous cette forme équivalente : Quand la distance 餘 de la néoménie au précédent *tchong k'i* est égale ou supérieure à la lunaison, cette lune est intercalaire. Car alors, en effet, elle ne saurait contenir un *tchong-k'i*.

(3) L'évaluation de l'année à 366 jours n'apparaît que dans le *Yao tien* et a dû être remplacée très anciennement par l'évaluation 365,25 sur laquelle sont basées les intercalations de la période *Tch'ouen-ts'ieou*.

recherché était de découvrir une règle perpétuelle. A côté de leur calendrier luni-solaire, reposant sur une évaluation provisoire de la durée de l'année et de la lunaison, les Chinois ont eu, dès la haute antiquité, le cycle sexagésimal des jours, qui corrigeait l'inconvénient du calendrier empirique en enregistrant le nombre des jours écoulés. La date du solstice tombant sur la néoménie et sur le 1er jour 甲子 du cycle attirait naturellement l'attention [1] et fixait un point de départ qui mettait en évidence la série périodique des intercalations. Il est donc vraisemblable (et certain passage du *Tso tchouan* semble le confirmer) que les astronomes se confiaient plus ou moins à la notion de la durée des révolutions, ou à la période *tchang* [2], pour établir à l'avance le calendrier, jusqu'au jour où, l'erreur s'étant accumulée, ils étaient rappelés à l'ordre par le résultat de l'observation.

Ces explications préalables nous permettent d'examiner maintenant la thèse de Chavannes, suivant laquelle le calendrier chinois serait basé, non pas subsidiairement, mais régulièrement, sur la connaissance d'une période luni-solaire; non pas sur le cycle de 19 ans, qui semble avoir été anciennement connu en Chine [3], mais sur la période de 76 ans, qui, en réalité, n'y apparaît pas avant l'époque des *Han* postérieurs.

Comme la majeure partie des *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien* se rapporte au siècle et demi qui s'écoula depuis l'époque où les *Ts'in* devinrent tout puissants jusqu'à la date de la mort

[1] Le *Tso tchouan* nous montre, en l'an 655, le prince honorant de sa présence l'observation du solstice d'hiver tombant sur le 1er jour 辛亥 du 1er mois.

[2] Les deux procédés reviennent au même, puisque le calcul de la règle des *tchong k'i* comporte une évaluation des révolutions et indique à l'avance la série périodique des intercalations qui se reproduisent tous les 19 ans.

[3] Ce fut l'opinion de Gaubil; tout en constatant que *Lo-hia Hong* et *Lieou Hin* sont les premiers auteurs qu'on sache sûrement avoir parlé du *tchang*, il a admis, dans les *Lettres édifiantes*, que le cycle de 19 ans devait être connu sous les *Tcheou*.

de l'empereur *Wou*. Chavannes avait à préciser le cadre dans lequel se rangent les faits. Il a résumé ses recherches dans l'article intitulé *La chronologie de l'an 238 à l'an 87 avant J.-C.*, publié dans le *T'oung Pao* de mars 1896, et qui débute par les affirmations suivantes :

Dès l'époque des *Ts'in*, et peut-être avant cette époque, les Chinois ont connu la période de 76 années ou période *pou* 蔀. Cette période se subdivise en quatre périodes de 19 ans, ou périodes *tchang* 章, dont l'une ne compte que 6939 jours, tandis que les trois autres en comptent 6940. Il est vraisemblable que les chronologistes chinois ne connurent d'abord que la période *tchang* de 6940 jours; on a dû introduire dans le calendrier chinois, à une époque incertaine, mais assurément antérieure au milieu du IIIe siècle avant notre ère, un perfectionnement identique à celui que Callippe apporta en 330 av. J.-C. au calendrier grec lorsque, au moyen de la période de 76 ans, plus courte d'un jour que 4 périodes de 19 ans, il rectifia l'usage de la période de Méton [1].

[1] On voit apparaître ici la méprise de Chavannes. Les Grecs, n'étant pas fixés sur la durée de l'année et de la lunaison, la déduisirent de la période de Méton, et la découverte de ce dernier portait effectivement sur un intervalle de 6940 jours, d'où l'on tira l'évaluation $365 \frac{5}{19}$ de la durée de l'année (Ginzel, III, p. 388). Tout autre est le cas en Chine, où l'approximation 365.25 était depuis longtemps connue et où l'évaluation de la lunaison tirée du cycle de 19 ans ne fait pas intervenir le nombre de jours 6940 de ce cycle, mais seulement le nombre de lunaisons comprises dans 19 années de 365.25 jours, ce qui a fourni au calendrier *T'ai-tch'ou* la même évaluation qui ressort de la période callippique.

Comme on le verra plus loin, le *tchang* fut, pour les Chinois, une période déduite des *tchong-k'i* et ramenant la même série d'intercalations; dans cette constatation n'intervenait aucunement le nombre de 6940 jours, dont l'erreur s'accumulait en Grèce à chaque période. Cette erreur s'explique chez les Grecs, puisqu'ils ne connaissaient pas l'évaluation 365.25 de l'année, mais elle n'aurait aucune raison d'être en Chine, où la durée du *tchang*, si on veut l'exprimer en jours, ressort immédiatement à 6939,75 jours.

*Évaluation de l'année tropique.*

| | |
|---|---|
| Tirée de la période de Méton | 365.263 |
| Tirée de la période de Callippe | 365.250 |
| Tirée du gnomon par les anciens Chinois | 365.250 |
| Tirée de notre astronomie moderne | 365.242 |

Le comput pascal ecclésiastique est aussi basé sur la période de 19 ans,

Ces affirmations ne sont suivies explicitement d'aucune preuve. Mais, en étudiant l'exposé de la construction de ce tableau, on s'aperçoit que, dans la pensée de l'auteur, la preuve réside dans le fait que la période de 76 ans vérifie, d'une manière systématique, les données calendériques du *Che ki* et du *Ts'ien Han chou*.

Il suffit de se reporter à ce qui a été dit des traits essentiels de l'antique calendrier chinois, basé sur l'observation du solstice d'hiver et du renouvellement de la lune, pour comprendre qu'une telle induction est illusoire. L'observation directe de l'aspect de la lune établit automatiquement la conformité des mois lunaires avec les lunaisons réelles, de sorte que, au bout de 76 ans, à moins d'avoir mal regardé l'astre de la nuit, le calendrier aura placé bout à bout 940 mois et 27759 jours, quand bien même les fonctionnaires préposés à ce soin n'auraient jamais entendu parler de la période callippique. D'autre part, l'observation du solstice d'hiver, régularisée bon an mal an par la notion de la durée de l'année, évaluée à 365 1/4 jours sous les *Tcheou*, assure la conformité de l'année civile avec l'année réelle en maintenant à la lune 子 son rang solsticial; et cette règle produira automatiquement, dans l'intercalation, une série semblable à celle que Chavannes déduit des documents, en la considérant, d'ailleurs, comme arbitraire. Avec cette différence, toutefois, que le calendrier chinois étant basé sur le solstice, c'est-à-dire sur l'année tropique, et non sur l'année julienne (sauf à titre provisoire et subsidiaire), la série des intercalations historiques ne pourra pas concorder bien longtemps avec la série artificielle déduite d'une période de 76 ans juliens[1].

non pas métonique, mais julienne et équivalente au *tchang* chinois, qu'on ne doit pas confondre avec la période de Méton.

[1] Chavannes écrit (p. 20) : «Il est évident en outre que, les dates du calendrier julien qui correspondent aux dates chinoises se reproduisant les

Une période callippique comprenant 27759 jours, la répartition de ces jours dans les 940 lunaisons se fera automatiquement d'après l'aspect de la lune. Mais, ne se confiant qu'aux textes sans en éclairer l'interprétation par l'examen des conditions de la nature et des règles antiques, Chavannes, qui se représente invariablement le calendrier chinois comme appartenant au type «perpétuel» et fondé sur des règles arbitrairement conventionnelles, écrit (p. 3) :

Enfin le quatrième et dernier problème est de savoir quels sont, dans chaque année, les mois de 29 jours et quels sont les mois de 30 jours.
Pour les années de 354 jours antérieures à 104 av. J.-C., les mois de 29 et de 30 jours se succèdent de la manière suivante :

(formule II :) 29.29.30.30.29.30.30.30.29.29.29.30.

Cette formule, abstraite des contingences de la réalité, laisse le lecteur incrédule. La durée de la lunaison étant de 29,53059 jours, tous les calendriers primitifs l'évaluent, comme première approximation, à 29,5, ce qui conduit à faire alterner les mois de 29 et de 30 jours. Un peuple qui emploie les mois lunaires réels n'aura donc jamais l'idée bizarre de troubler cette réalité en faisant succéder trois mois consécutifs de 29 jours.

Mais, après avoir fait alterner les mois de 29 et de 30 jours, on constatera (au bout d'environ deux ans et demi) que le

mêmes tous les 76 ans, on retrouvera le solstice d'hiver [du 24 décembre 113] assigné au 24 décembre 189, etc.»: oui, parce que la correction grégorienne, d'environ un jour pour 125 ans, ne se fait pas sentir sur ce faible intervalle. Mais comme Chavannes prolonge son tableau jusque sous les *Ts'in* et comme, par ailleurs, il ne tient pas compte de la règle fondamentale que le mois 子 doit être solsticial, on voit fréquemment, dans ce tableau, le solstice tomber en dehors de la 11e lune, sans se trouver cependant en contradiction avec les textes employés, trop peu nombreux pour établir un canevas continu. Par exemple, en l'an 159 et en l'an 121, il fait débuter la 11e lune (子) en janvier, alors que le solstice oscille à cette époque (suivant que l'année est bissextile ou non) entre le 24 et le 25 décembre. Le solstice ne s'est plus produit en janvier depuis la fin de la dynastie *Yin*.

mince croissant de la lune ne fait pas son apparition, au jour prévu, dans les feux du crépuscule, et qu'il faut introduire un jour supplémentaire dans le roulement des mois :

... 29.30.29.30.30.30.29.30 ...

La deuxième décimale (29,53) occasionne ainsi périodiquement une correction, imposée, sans calcul théorique, par l'observation du disque[1]; puis, dans un avenir plus éloigné, la quatrième décimale (29,5306) fera, à son tour, sentir son effet; et, tant que les astronomes n'ont pas découvert la durée exacte des révolutions, la succession des mois de 29 et de 30 jours peut être troublée de temps à autre par une adjonction, mais non par une suppression, d'un jour.

Une première règle conventionnelle s'est alors imposée. Comme la valeur discordante des lunaisons et de l'année solaire conduit à l'intercalation d'un mois supplémentaire tous les deux ou trois ans, et comme la seconde décimale conduit également à introduire un jour supplémentaire tous les deux ans et demi environ, on a attribué uniformément une durée de 30 jours aux mois intercalaires. Mais cet expédient, qui simplifie le problème, ne le résout pas, car il n'ajoute en réalité qu'un demi-jour en intercalant un mois de 30 jours dans le roulement moyen de 29,5 jours. On sera donc amené à caser

[1] Dans les centres primitifs de civilisation où des fonctionnaires sont préposés — comme c'était le cas en Chine — à l'observation du ciel et à la confection du calendrier, on n'attendait pas, naturellement, l'apparition du croissant pour en constater le retard. On en était prévenu auparavant par le retard du dernier quartier observé avant l'aurore.

Cette impossibilité de prévoir longtemps à l'avance le renouvellement de la lune était bien propre à confirmer les anciens Chinois dans leur idée que le mouvement des astres n'était pas rigoureusement constant. L'évaluation 29.5 de la lunaison devait être pour eux analogue à l'évaluation 366 (plus tard 365.25) de l'année : c'étaient là des évaluations de principe sous réserve du contrôle de l'observation : au moyen du gnomon en ce qui concerne le soleil et à simple vue en ce qui concerne la lune.

encore 15 jours dans les lunaisons d'une période de 76 ans, comme on le verra plus loin.

Revenons maintenant aux années de 12 lunaisons ordinaires, c'est-à-dire de 354 jours, répartis alternativement en mois de 29 et de 30 jours, années auxquelles Chavannes attribue l'improbable formule II tout au long des 17 pages de son tableau.

Une revision des textes lui a révélé, après coup, l'incertitude de cette formule, qui lui serait apparue d'emblée s'il avait songé aux réalités qui conditionnent le calendrier lunaire. Il écrit alors en note :

Cet ordre de succession est celui qui résulte mathématiquement des données historiques sur lesquelles je me fonde. Rien ne prouve cependant que, dans toutes les années, ce soient les mêmes mois qui aient eu 29 jours et les mêmes mois qui aient eu 30 jours. La chronologie que je propose *n'est donc exacte qu'à un jour près,* c'est-à-dire que le jour que j'indique comme le dernier d'un certain mois peut avoir été en réalité le premier du mois suivant et *vice-versa.* Mais l'accord se rétablit nécessairement à la fin de l'année.

Nous pouvons donc mettre de côté la formule II et rétablir l'alternance naturelle des lunaisons de 29 et de 30 jours. Mais il reste à caser les 15 journées qui, dans un intervalle de 76 années, se trouvent réparties dans les différentes lunaisons pour maintenir l'accord entre le mois calendérique et la réalité du mois lunaire.

La manière dont Chavannes conçoit ce problème, en attribuant aux fonctionnaires qui établissaient le calendrier une intention inexistante, montre, mieux encore que la formule II, combien son idée d'une période perpétuelle, arbitrairement agencée, est éloignée de la réalité astronomique et des traditions chinoises. De même qu'il place les lunaisons consécutives 29, 29, 29, sans examiner les nécessités imposées par la lune, la répartition des jours supplémentaires lui apparaît

seulement dans ses rapports avec la durée de l'année, alors qu'elle est, au contraire, purement d'ordre lunaire, et que la confection du calendrier chinois n'a pas à s'occuper de la valeur réelle de l'année[1].

Une période *tchang* de 6940 jours comprenant 7 années intercalaires, il reste [en dehors de ces 7 années de 384 jours] un ensemble de 4252 jours à répartir entre 8 années de 354 jours et 4 années de 355 jours. Le second problème à résoudre est donc de savoir quelles places occupent dans une période *tchang* de 6940 jours les années de 355 jours.

Le troisième problème consiste à déterminer quelle est l'année qui fait qu'une période *tchang* n'a que 6939 jours, c'est-à-dire qui ne compte que 354 jours, tandis que l'année correspondante d'une période *tchang* de 6940 en compte 355.

Enfin le quatrième et dernier problème est de savoir quels sont dans chaque année les mois de 29 jours et quels sont les mois de 30 jours.

Ce quatrième problème, placé en dernier lieu, est, au con-

[1] Lorsque les jours ont été distribués dans les mois de manière à bien concorder avec la lunaison réelle, le calendrier chinois se trouve du même coup réglé. Il ne reste plus qu'à indiquer, dans la série indéfinie des lunaisons, laquelle portera le signe 子, c'est-à-dire laquelle contient le solstice. La durée de l'année se trouve ainsi éliminée du problème calendérique (ou du moins elle n'y joue qu'un rôle secondaire, celui de prévoir le détail du calendrier de l'année à venir, opération pour laquelle une évaluation approximative suffit). C'est là un trait remarquable, fondamental et méconnu, du calendrier chinois, dont l'accord avec la réalité de l'année tropique est basé seulement sur l'observation du solstice qui sert à marquer du signe 子 le mois solsticial. Une erreur sur la date du solstice n'amènera aucune modification immédiate si cette date ne se trouve pas fortuitement à la limite du mois, auquel cas elle provoquerait simplement une intercalation prématurée ou tardive, ce qui n'entraînera aucune inexactitude consécutive. C'est seulement par les limites extrêmes entre lesquelles oscille le mois 子 que l'accord est maintenu avec l'année tropique, et cet accord, toujours suffisant, devient de plus en plus impeccable avec les progrès de l'astronomie. Le calendrier chinois, dont l'esprit est diamétralement opposé à celui que Chavannes lui attribue, ne peut donner lieu à une erreur cumulative, comme ce fut le cas du calendrier grec fondé sur les périodes luni-solaires, ou du calendrier julien fondé sur une évaluation fixe de l'année.

traire, primordial et dépend, nous l'avons vu, de la seule observation. Si Chavannes n'avait été circonvenu par une idée préconçue, il se serait d'abord placé dans les conditions du calendrier chinois antique, quitte à y renoncer si cet examen lui en démontrait l'incompatibilité avec les textes. Ces conditions supposant, en premier lieu, le maintien *de visu* du mois lunaire calendérique avec la lunaison réelle, il aurait compris que la répartition de 27759 jours et de 940 mois dans 76 années est basée, avant tout, sur la répartition de ces 27759 jours dans les 940 mois, problème purement pratique, résolu, sans théorie, au fur et à mesure des constatations de l'âge de la lune[1]. Or c'est là un problème que Chavannes n'envisage pas. Il s'occupe de la répartition des mois dans l'année et des jours dans l'année, mais non du problème fondamental qui est la répartition totale des jours dans la lunaison. S'il avait commencé par là, il aurait probablement compris que le problème des années de 355 jours se trouve résolu du même coup : une année civile compte 355 jours quand l'état de la lune a imposé l'adjonction d'un jour dans une des lunaisons, en substituant un mois de 30 jours à un mois de 29 jours dans la série alternante. Cette répartition primordiale des jours dans la lunaison étant résolue, il ne reste place à aucun autre problème, si ce n'est celui de l'intercalation, déterminée par la date du solstice, date indiquée

[1] Dans ce qui précède, j'ai admis, pour la clarté de l'exposition, le cas général du calendrier lunaire d'un peuple primitif réglé, mois par mois, d'après l'aspect du croissant. Mais il va de soi que, si le calendrier est établi un an à l'avance, l'accord du mois avec la lunaison est prévu empiriquement et corrigé dans le calendrier suivant. L'intercalation étant prévue d'après la durée des révolutions (résumée par la période *tchang*) et le mois intercalaire étant uniformément de 30 jours, les années embolismiques avaient naturellement une durée uniforme de 384 jours : elles ne pouvaient avoir moins, puisqu'on ne diminue jamais le roulement moyen de 29,5 jours ; et elles ne pouvaient avoir davantage, puisque deux augmentations ne s'imposent pas au cours d'une même année.

par le gnomon ou déduite provisoirement d'un solstice antérieur. Le nombre de jours contenu dans l'année civile est donc un problème qui ne se pose en aucune façon dans la confection du calendrier chinois, car ce n'est pas sur ce nombre de jours qu'est fondé l'accord avec l'année astronomique, accord maintenu simplement par la considération des mois, grâce à l'adjonction du mois intercalaire.

Cette répartition fondamentale des jours dans les lunes est basée, on vient de le voir : 1° sur l'approximation conventionnelle 29,5 ; 2° sur une première correction conventionnelle attribuant une valeur constante de 30 jours aux mois intercalaires ; 3° en rectifiant *de visu* le mois civil par l'adjonction d'un jour lorsque la nouvelle lune (déjà un peu déréglée précédemment) anticipe par trop sur la date prévue.

Tout cela résulte automatiquement des règles du calendrier chinois. Mais Chavannes, qui ne mentionne nulle part ces règles, croit avoir trouvé la preuve que ce calendrier était fondé sur la période callippique et suppose que les Chinois avaient élaboré des règles arbitraires et précises de répartition :

Voici les solutions que j'ai trouvées pour ces questions :

1° et 2°. Dans la période *tchang* de 6940 jours comprise de 149 à 130 av. J.-C., les années de 384, de 355 et de 354 jours sont répartis de la manière suivante[1] :

Formule I : a *b a a b a b a b* a *a* a *b a a b* a *b a*.

Cet ordre de succession sera le même pour toutes les périodes *tchang* de 6940 jours.

Cette affirmation se trouvera sûrement infirmée si l'on considère une époque un peu différente, car le *tchang* étant erroné par rapport à l'année tropique, les règles du calendrier

(1) *a* = 354, a = 355, *b* = 384.

chinois ne tarderont pas à produire une variante. Chavannes s'en est aperçu et il a publié une *Note rectificative* dans le courant de la même année (*T'oung Pao*, décembre 1896). Mais il ne voit pas la cause réelle de la variante, ne recherche pas si elle s'explique par les règles antiques du calendrier chinois et l'attribue à une décision arbitraire modifiant «la formule de l'intercalation» :

A l'époque des *Han* postérieurs, la formule de l'intercalation sera la suivante pour une période *tchang* que je prends de l'année 42 à l'année 60 après J.-C. :

a b a a b a b a a b a a b a b a a b a.

On ne doit pas être surpris que la formule de l'intercalation ne soit pas la même sous les *Han* postérieurs que sous les *Han* antérieurs; en effet, cette formule a souvent varié; en voici une nouvelle preuve qu'on peut tirer des écrits de l'époque des *Song* : considérons une période de 19 années comprise de 1125 à 1143 après J.-C.; entre cette période et celle que nous avons considérée, tant pour l'époque des *Han* antérieurs que pour celle des *Han* postérieurs, il s'est écoulé un nombre entier de périodes *tchang* [1]; cependant la formule de l'intercalation pour cette période se trouve être différente etc.» [voir le tableau, p. 515].

Ainsi la méthode du calendrier perpétuel et arbitraire se serait prolongée jusque sous les *Song*! A quelle époque Chavannes attribue-t-il donc les règles du calendrier chinois que les Jésuites ont trouvées en vigueur?

Reste encore à examiner la solution du problème que Chavannes appelle le troisième :

3° Ce sont les années 92 et 168 av. J.-C. qui, dans l'ensemble de 152 années dont j'ai établi la chronologie exacte, comptent 354 jours

[1] Cette remarque montre à quel point Chavannes méconnaissait que le calendrier chinois est fondé sur l'année solsticiale, tropique, dualistique, réelle. Entre les premiers *Han* et les *Song*, la correction grégorienne est d'une dizaine de jours, dont il ne tient aucun compte, quoiqu'elle rompe la continuité entre les *tchang* de ces deux dynasties.

au lieu de 355 qu'elles devraient avoir si elles appartenaient à une période *tchang* de 6940 jours.

Comme une période julienne de 76 ans se décompose nécessairement en 4 *tchang*, dont un, dans le calendrier *civil*, sera inférieur d'une journée, il serait en effet possible, grâce au calcul de la date et de l'heure, de déterminer (par exemple dans une période arbitrairement choisie du calendrier russe) où tombera le *tchang* le plus court, en tenant compte des anomalies qui peuvent produire un écart de 10 heures en plus et en moins dans l'heure de la conjonction luni-solaire. Mais c'est pure illusion de croire qu'on puisse procéder à cette détermination, pour l'époque considérée, avec le petit nombre de textes disponibles, alors surtout qu'on a reconnu une indétermination d'un jour sur la date des mois. Il est, en réalité, impossible de préciser quels sont les *tchang* fictifs de 6940 jours et quel est celui de 6939 jours. Chavannes a cependant cru pouvoir le faire et l'assertion semble se vérifier par le fait que son tableau lui a fourni (solution du 3e problème) les dates 92 et 168, lesquelles sont précisément distantes de 76 ans. Il faut remarquer, cependant, qu'on a là deux moutures du même blé, car ces deux dates sont déduites des mêmes données (en tout vingt textes) transportées conventionnellement d'un *pou* à l'autre (p. 5). C'est d'après ce transport que Chavannes a établi le tableau (p. 20-36); et c'est après avoir composé ce tableau qu'il s'est aperçu (n. 2 de la p. 3) que «la chronologie proposée n'est exacte qu'à un jour près, c'est-à-dire que le jour indiqué comme le dernier d'un certain mois peut avoir été en réalité le premier du mois suivant et *vice-versa*», ce qui rend illusoire la prétendue distinction entre les *tchang* de 6940 et 6939 jours. Illusoire est donc également la prétendue preuve d'un emploi de la période callippique sous les *Han* antérieurs.

*b*) Le calendrier *T'ai-tch'ou* évalue la durée de la lunaison à

$29\frac{43}{81}$ jours, évaluation équivalente, nous l'avons vu, à celle de $29\frac{499}{940}$ qui se déduit de la période de 76 ans. On pourrait voir dans cette coïncidence la preuve que la période de 940 lunaisons était connue des premiers *Han*. Mais le *Ts'ien Han chou* montre clairement que cette évaluation $29\frac{43}{81}$ est tirée de la période *tchang* de 19 ans, laquelle était probablement connue depuis fort longtemps. Et la manière dont cette évaluation en est tirée prouve justement que l'utilité de la période de 76 ans n'avait pas encore été remarquée.

L'évaluation, par Méton, de la période de 19 années à 6940 jours provient, comme il a été dit plus haut, de ce que les Grecs ne connaissaient pas encore l'évaluation de l'année à 365 1/4 jours, évaluation qui fut déduite, un siècle plus tard, de la période callippique. Mais les Chinois, qui, depuis un grand nombre de siècles, connaissaient l'évaluation 365 1/4 et avaient établi d'après elle leur division de l'équateur en 365 1/4 degrés, n'avaient aucune raison d'attribuer 6940 jours à la période *tchang*, puisque 19 fois 365.25 font 6939.75.

D'autre part, cette période *tchang* s'est révélée aux Chinois comme découlant de la règle des *tchong k'i*, laquelle déduit le rang des années intercalaires du rang du mois intercalaire dans l'année[1]. Ce lien entre le *tchang* et les *ts'ie-ki*[2] est exposé

[1] Pour simplifier les idées, prenons l'évaluation de l'année à 366 jours (exprimée dans le *Yao tien* sous la forme 300 + 60 + 6, qui décèle une philosophie des nombres), d'où résulte l'évaluation 30.5 jours pour le mois solaire, c'est-à-dire 1 jour de plus que le mois lunaire (30.5 — 29.5 = 1).

Concevons maintenant deux règles, graduées l'une à des intervalles de 30 millim. 5 et l'autre de 29 millim. 5, représentant le roulement indéfini des *tchong k'i* et des lunaisons. Faisons coïncider le point de départ de ces deux règles, ce qui représente le solstice se produisant en même temps que la néoménie; puis cherchons, le long de la règle, quelles sont les lunaisons qui tombent entre deux *tchong k'i* 閏月無中氣。On obtiendra ainsi, à la fois, le rang du mois intercalaire et le rang des années intercalaires.

[2] Les 12 *k'i* sont divisés en 24 *tsie k'i*, dont 12 représentent le *milieu* des dodécatémories et 12 leur limite.



IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le *Ts'ien Han chou*, où le détail numérique de la répartition est indiqué et d'où le rang des années dans le *tchang* est déduit de ce calcul [1].

Dans ces conditions, l'évaluation de la durée de la lunaison est la même, qu'elle soit déduite de la période de 19 fois 365.25 ou de la période de 76 fois 365.25. L'évaluation $29 \frac{43}{81}$ qu'on trouve dans le calendrier *T'ai-tch'ou* et dans le calendrier *San-t'ong* ne suppose donc aucunement la considération particulière de 76 années et 940 lunaisons.

Non seulement cette période de 76 années n'est pas mentionnée dans les chapitres calendériques du *Ts'ien Han chou*, mais encore la théorie numérique de cette époque l'en exclut. Toute cette théorie, basée sur le système de *Lo-hia Hong* divisant le jour en 81 parties, repose sur le chiffre 19, qui est celui des années du *tchang* : $81 \times 19 = 1539$, période appelée *t'ong* 統, et $3 \times 1539 = 4617$, période appelée *yuan* 元, qui est précisément la période de 4617 ans présentée à l'empereur *Wou* comme renouvelée par son calendrier *T'ai-tch'ou* [2].

[1] *Lu li tche*, 2e partie, p. 1, 5, 8. — Gaubil a résumé ce chapitre dans le recueil de Souciet, II, p. 6 et suiv.

[2] Dans l'énumération des notions numériques qui fait l'objet des premières pages du deuxième chapitre *Lu-li* du *Ts'ien Han chou*, il est dit que 4 années font 1461 jours, ce qui est une manière d'exprimer l'évaluation julienne de 365.25. Comme le nombre 1539 des années du *t'ong* n'est pas divisible par 4, non plus que le nombre 19 des années du *tchang*, il en résulte que ces périodes «ne sont pas pleines» 不盈. C'est uniquement à cause des théories métaphysiques associant les tubes musicaux au calendrier (d'où le nom *Lu li* du chapitre) que *Lo-hia Hong* a institué ces périodes incommodes sur des multiples impairs de 9 et de 19. Mais en faisant le décompte d'après l'évaluation de l'année, on savait fort bien que le nombre des jours contenus dans ces périodes ne s'exprimait pas par un nombre entier, comme en témoigne l'évaluation de la durée de la lunaison et l'application de la règle des *tchong k'i*.

Quand on renonça à la métaphysique du chiffre 9, le plus petit commun multiple de 4 et de 19 (76) s'imposa comme base nouvelle. Mais cela ne changea pas l'évaluation de la lunaison. L'assertion, admise par l'empereur *Tchang* lui-même (*Heou Han Lu-li*, II, p. 1 et 2), que la nouvelle théorie *Sseu-fen* expliquait les erreurs constatées, notamment en l'an 32 et 62 de

Si maintenant nous nous reportons au chapitre analogue du *Heou Han chou* consacré aux notions des *Han* postérieurs (*Lu li tche*, 3e partie, p. 1 v°), nous y trouvons la transformation de cette règle de trois (三統) en règle de quatre (四分) :

La règle du *yuan* 元 est 4560.
La règle du *ki* 紀 est 1520.
La règle du *pou* 蔀 est 76.
La règle du *tchang* 章 est 19.

... Le point de départ de l'année astronomique 歲首 est le solstice. Le point de départ de la lunaison est la conjonction. Quand le solstice et la conjonction se produisent le même jour [mais non à la même heure], cela s'appelle un *tchang*. Quand ils se produisent au point de départ de la journée (minuit), cela s'appelle un *pou*. Le *pou* qui se termine avec le cycle sexagésimal des jours 六旬 s'appelle un *ki;* et s'il tombe en outre sur le renouvellement (du cycle sexagésimal) des années [(1)], cela s'appelle un *yuan*.

notre ère, est une niaiserie. On soupçonnait d'ailleurs que ces irrégularités se trouvaient aussi en rapport avec le déplacement, nouvellement constaté, du solstice; hypothèse alors logique, puisque les *tsie k'i*, d'où découlait la règle d'intercalation, étaient liés au solstice et à un point fixe du firmament.

En réalité les erreurs constatées provenaient : 1° de l'inexactitude des périodes luni-solaires fondées sur une approximation insuffisante de l'année et de la lunaison; 2° sur les anomalies de la lune. Ces deux causes furent bientôt éclaircies et l'engouement passager pour la période *pou* ne dura que pendant le court intervalle (120 ans) séparant la publication du traité *K'ien siang* 乾象 de celle du traité *Sseu-fan*. L'historien *Pan kou*, qui écrivait à la fin du 1er siècle de notre ère sous l'influence de la théorie *Sseu-fan*, croyait avoir, dans la période *pou*, une règle absolue permettant de fixer le jour et l'heure des néoménies et des solstices du plus lointain passé; à son époque, la règle des *tchong k'i* semblait se résumer dans le tableau d'une période de 76 ans indéfiniment renouvelée. Il fallut en rabattre quand on découvrit l'inexactitude de ce tableau; et la règle antique reprit ses droits jusqu'à l'intervention des Jésuites.

(1) L'expression 歲朔又 serait difficile à comprendre si elle n'était éclairée par les chiffres. Le 元 est un commun multiple de 76 et 60 années, tandis que le 紀 est un commun multiple de 76 et 80 années, la période de 80 années juliennes ramenant la même notation cyclique des jours. Cette dernière constatation a été attribuée à Gaubil par Fritsche et Chavannes (*M. H.*,

Mais il y a plus. Les inductions tirées de ces données numériques sont confirmées explicitement par le chapitre du *Heou Han chou* (*Lu-li tche*, 2e partie) consacré à l'historique des discussions calendériques 曆論[1]. Dès les premiers mots, il y est spécifié que «à partir de la 1re année *t'ai-tch'ou* (104 av. J.-C.) commence l'application de la théorie *San-t'ong* 自太初元年始用三統曆»[2].

Cette fixation du *yuan* par un multiple de 19 sous les *Han* antérieurs et de 76 sous les *Han* postérieurs est, en définitive, la raison d'être du nom[3] des deux calendriers *San t'ong* 三統 et *Sseu fan* 四分, qui représentent respectivement les notions des *Han* antérieurs et des *Han* postérieurs.

Le chapitre du *Ts'ien Han chou* consacré aux notions des *Han* antérieurs[4] débute, en effet, par ces propositions fondamentales :

La (théorie *San-*)*t'ong* est basée sur la division du jour en 81 parties...

I, p. xcix); mais Gaubil lui-même la donne comme tirée du *Ts'ien Han chou*, en faisant probablement une confusion avec le *Heou Han chou* (comp. *T'oung Pao*, 1896, p. 17 et *Lettres Édif.*, XIV, p. 305, éd. de Lyon).

(1) L'étymologie du terme 曆 est fort différente de celle de notre mot *calendrier*. Il signifie *computation;* c'est pourquoi les expressions telles que 三統曆 désignent des traités ou des théories plutôt que des calendriers. Pour la même raison, 曆論 ne suppose pas ici des changements dans les règles — à peu près immuables — du calendrier chinois, mais seulement la discussion de théories en rapport avec les computations calendériques.

(2) Cette indication est complétée, à la page 18 du chapitre suivant, par cet autre renseignement : «*Lieou Hin* fit le traité *San-t'ong* en prenant comme *Chang yuan* 上元 l'origine *t'ai-tch'ou* de la précédente génération. Le calendrier *t'ai-tch'ou* resta en vigueur jusqu'à la période 元和 de l'empereur *Tchang* (84 apr. J.-C.).» On voit par là que le *San-t'ong* est une théorie, puisque le principe en est appliqué dès l'an 104 av. J.-C., longtemps avant la naissance de *Lieou Hin*, lequel mourut au début de notre ère.

(3-4) (3) Le nom de *San t'ong* (Les trois principes) fait allusion à la trinité «le Ciel, la Terre et l'Homme», qui figure dans la métaphysique de ce traité. Mais, comme je l'ai dit plus haut, dans tous les calendriers de cette époque, les notions numériques étaient mises en relation avec les théories métaphy-

La règle de l'intercalation est 19, ce qui donne lieu à la période *tchang*...

La règle du *t'ong* 統 est 1539...

La règle du *yuan* 元 est 4617; la règle des *trois t'ong* 三 統 conduit à la règle du *yuan*...

On voit, en résumé, que la période *pou* ne fut pas prise en considération avant les *Han* postérieurs, mais que, la période *tchang* étant déduite de la règle d'intercalation et de l'évaluation 365,25 de l'année, les Chinois obtenaient la même évaluation de la durée de la lunaison par la période de 19 ans ou par la période de 76 ans.

*c*) Le chapitre du *Che ki* sur les sacrifices *Fong* et *Chan* contient un passage relatif à une période luni-solaire.

Nous avons vu que les circonstances exceptionnelles du solstice du 25 décembre de l'an 105 décidèrent l'empereur *Wou* à opérer la réforme, depuis longtemps attendue, restaurant le type normal du calendrier antique, réforme qui fut le point de départ *t'ai-tch'ou* des temps nouveaux. Or un des personnages qui, à ce propos, exploitaient la crédulité du Fils du ciel, un certain *Kong-suen K'ing,* lui fit observer, en l'an 113, que le solstice allait tomber, à la fin de l'année, au matin, sur un jour 辛 巳 premier du mois, et en tirait la conclusion que l'époque actuelle coïncidait avec celle de *Houang ti;* car il prétendait posséder un livre d'après lequel :

le solstice étant tombé, au matin, sur un jour 己 酉 qui était le premier du mois, *Houang ti* calcula d'avance les jours en supputant les

siques à la mode. — (4) *Lu li tche*, 2e partie. — C'est avec raison que Gaubil appelle ce chapitre «L'astronomie de *Lo-hia-hong* et de *Lieou Hin*», car les données qu'on y trouve proviennent soit du traité de *Lieou Hin*, soit du calendrier *T'ai-tch'ou* (par exemple la mesure des *sieou*), soit de *Lo-hia Hong* (par exemple la division du jour en 81 parties). Il résume les idées d'astronomes qui vécurent à un siècle de distance.

tiges d'achillée; après environ 20 années, le solstice d'hiver retombait de nouveau sur le premier jour du mois au matin. Lorsqu'il eut fait 20 fois ce calcul, ce qui embrassait une période de 380 ans, *Houang ti* devint un bienheureux et monta au ciel (*M.H.*, III, p. 485).

Dans ce texte, où ne figurent ni le terme *pou*, ni le nombre 76, le solstice est représenté comme tombant, à la fin de chaque période de 19 ans, sur la même partie du jour (le matin), alors que la considération de la période *pou* repose, au contraire, sur le fait que chaque période *tchang* s'achève successivement sur les divers quarts de la journée, comme l'indique la première colonne du tableau interpolé dans le *Che ki*, conformément à la théorie 四分 exposée par *Li fang* 李梵. Cet intéressant passage témoigne donc bien exactement des connaissances de l'époque. La période de 19 ans est en effet impliquée dans le nombre $(20 \times 19 =) 380$, énoncé par *Kong-suen K'ing*; et son affirmation que la période se termine, chaque fois, le matin, montre qu'on n'avait pas encore tiré au clair le fait, implicitement indiqué dans la théorie de *Lo-hia Hong*, puis mis en lumière par la théorie *Sseu-fan*, que cette période de 19 ans s'achève successivement à $0^h$, $18^h$, $12^h$ et $6^h$.

*d*) Il ne reste donc plus, comme indice d'une prétendue connaissance de la période *pou* à l'époque de *Sseu-ma Ts'ien*, que la présence du tableau de 76 années à la fin du chapitre XXVI du *Che ki*. Or ce tableau est une évidente interpolation.

Dès l'abord, il frappe par sa sécheresse. *Sseu-ma Ts'ien* prétendait faire une œuvre littéraire et non un traité d'arithmétique. « Collectionneur de vieux documents », il se soucie fort peu de transmettre des détails techniques et, précisément dans ce chapitre sur le calendrier, on a lieu de regretter qu'il se soit borné à juxtaposer les lieux communs de la phraséologie

classique concernant l'importance du calendrier. Il est invraisemblable qu'après s'être abstenu de mentionner ni la période *tchang,* ni la période *pou*, il eût ainsi déparé son ouvrage par de fastidieuses pages de chiffres arides.

Cependant, puisque Chavannes ne mentionne aucune suspicion élevée par la critique chinoise à son sujet, et puisque le mathématicien *Mei*, à la fin du XVII^e^ siècle, y voyait un calendrier des *Yin,* il faut admettre, chose étrange, qu'aucun lettré n'a été frappé du contraste existant entre ce tableau et les notions des *Han* antérieurs. Puisque *Mei* a conçu sa bizarre hypothèse en feuilletant le premier chapitre *Lu-li* du *Ts'ien Han chou,* il lui eût cependant suffi de jeter un coup d'œil sur le deuxième pour constater l'anachronisme.

D'autre part, les remarques déjà faites par Chavannes — interpolation de la colonne des *nien-hao,* inexactitude des explications finales du tableau et anachronisme contenu dans son titre — achèvent de le rendre suspect, avant même de faire intervenir l'historique de l'astronomie. Or cet historique, fort bien résumé par Gaubil, établit que la période de 76 ans était inconnue avant le règne de l'empereur *Tchang.* Le tableau porte donc la marque de l'époque (85-206 de notre ère) où la période *pou* fut en vogue. *Pan kou,* qui écrivait en ce temps-là, ayant sous les yeux le *Che ki,* le calendrier *T'ai-tch'ou* et le calendrier *San-t'ong,* a collationné les notions des *Han* antérieurs et n'y a trouvé aucune mention de la période de 76 ans. C'est donc postérieurement à *Li fang* et à *Pan kou* que le tableau en question a été interpolé dans l'œuvre de *Sseu-ma Ts'ien.*

# MÉLANGES.

## QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'EZOUR-VÉDAM ET SON AUTEUR.

Au cours des dernières années, plusieurs savants ont fait mention de l'*Ezour-Védam* : M. Julien Vinson, dans la *Revue de linguistique,* 35, 278 et suiv.; Windisch, dans le *Grundriss der indo-arischen Phil.,* I, 1 B, p. 8 et suiv.; M. Caland, dans *Verslagen en Mededeelingen der Kon. Akad. van Wetenschappen,* Afd. Letterkunde, 5. Reeks, vol. III, p. 290 et suiv.; et M. Zachariae dans une très importante revue de l'œuvre de M. Caland, *Gött. gel. Anzeigen,* 1921, p. 157. Mais personne n'a encore précisé qui a composé ce curieux ouvrage, auquel naguère, grâce aux louanges de Voltaire et aux commentaires de Sainte-Croix, s'est attachée une grande renommée; M. Vinson a, sans nul doute, fourni un moyen de l'identifier et a même mentionné son nom, mais il l'a fait seulement sous forme d'hypothèse et n'a point poursuivi ses recherches dans la direction indiquée.

Écartons en premier lieu l'opinion de l'éditeur, le baron de Sainte-Croix, qui, dans ses *Observations préliminaires,* p. 146 et suiv., présume qu'un «philosophe Ganigueul» — c'est-à-dire un ascète du Sud de l'Inde — aurait été l'auteur du texte original de l'*Ezour-Védam.* Déjà Francis Ellis, qui a découvert

et reproduit dans les *Asiatic Researches,* XIV, 1-59, les originaux écrits dans un sanscrit très incorrect de plusieurs de ces *Védams,* a remarqué que ces textes ne sauraient avoir été composés par des Hindous. Il me paraît tout à fait évident qu'ils ne l'ont pas été : car un Hindou appartenant aux castes inférieures, auxquelles s'est toujours appliqué avec le plus de prédilection le zèle des missionnaires, ne saurait certainement pas composer une seule ligne sanscrite et n'aurait pas assez de connaissances en mythologie brahmanique pour pouvoir écrire de ces traités où abondent des allusions de cette sorte. D'autre part un prosélyte appartenant à une haute caste — disons par exemple un brahmane — possédant le sanscrit et sachant par cœur les mythes et les dogmes de sa religion, n'eût jamais composé en mauvais sanscrit des œuvres très incorrectes et parfois totalement contraires aux conceptions indiennes. Remarquons seulement que la théorie de la métempsycose n'est point admise par l'*Ezour-Védam;* elle est expressément désavouée dans le volume II, p. 186-197, où il est parlé de l'éternité des peines de l'enfer et des récompenses du ciel, et où «Chumontou» dit qu'après la mort il n'y a point de nouvelle naissance. Dans le même volume, p. 124, on lui fait dire que les débauches et la vie de péché sont la véritable raison des maladies; et les maladies causent la mort : «voilà la vraie cause de la différente durée de la vie des hommes». Mais cette conception physiologique et naturaliste n'est point celle des Hindous; pour eux la durée de la vie est déjà prédestinée par l'amas du *karman* bon ou mauvais (*puṇya* ou *pāpa*) que l'individu a ramassé dans des existences antérieures. Déjà Sainte-Croix (vol. II, p. 185, note) a parlé de la possibilité d'une influence chrétienne; il y a possibilité et plus encore. Nous pouvons soutenir, sans craindre de nous trop éloigner de la vérité, que l'*Ezour-Védam* fut composé par un chrétien européen qui avait acquis une certaine connaissance du sanscrit et

assez de théologie brahmanique pour discuter cette dernière, mais en faisant des fautes parfois très graves.

Mentionnons encore le célèbre P. Roberto de' Nobili (1577-1656), ce génial fondateur de la mission si fructueuse de Maduré, auquel on a souvent attribué la composition de notre texte. Dans les *Asiatic Researches,* XIV, 30 et suiv., Ellis a discuté la probabilité de cette hypothèse; il est arrivé à ce résultat que le P. Nobili a pu être l'auteur de l'*Ezour-Védam,* et, après Ellis, on a beaucoup écrit pour ou contre cette possibilité[1]. Mais Nobili n'est certainement pas l'auteur de ce texte. Il a passé toute sa vie de missionnaire dans l'extrême Sud de l'Inde, et l'*Ezour-Védam* appartient — comme l'a prouvé Ellis lui-même (et après lui M. Vinson) — à la région du Bengale. Nous aurons bientôt à parler de son pays d'origine. D'ailleurs, le P. de' Nobili, connu encore dans le Sud sous son nom de *Tattvabodhasvāmī* et fameux par ses compositions tant en sanscrit qu'en langue tamoule, considérées comme de vrais chefs-d'œuvre, n'eût jamais écrit un livre contenant tant de fautes et prouvant une telle ignorance de la langue sacrée des brahmanes.

Tous les mots sanscrits conservés dans l'*Ezour-Védam,* qui sont parfois très difficiles à identifier, témoignent de la prononciation qui prédomine dans le Bengale et peut-être dans l'Orissa. Ellis[2] a discuté quelques détails de l'orthographe et de la prononciation qui mettent ce fait hors de conteste, et l'on pourrait ajouter beaucoup à ses observations, si cela n'était superflu. Il est aussi très remarquable que dans tout le livre le dieu Śiva ne joue pas un rôle important, ce qui atteste aussi une origine non méridionale. Par contre le dieu suprême est

[1] Dans Michaud, *Biographie univ.*, XXXVIII, 409, note, on suppose que Nobili est l'auteur de l'*Ezour-Védam;* dans le même ouvrage, XXXIX, 546, il est dit : «aujourd'hui que l'on connaît l'auteur de l'*Ezour-Védam*».

[2] *Asiatic Researches*, XIV, 13.

ici Viṣṇu, ou plutôt Viṣṇu manifesté en jeune Kṛṣṇa, trait caractéristique de la religion du Bengale[1]. La figure de Kṛṣṇa prédomine à ce point que l'auteur dit (vol. II, p. 112 et suiv.) que Prahlāda, le fils du démon Hiraṇyakaśipu, invoqua ce dieu quand son père lui voulut faire injure; ce qui est au point de vue indien une absurdité, car Hiraṇyakaśipu et Prahlāda vivaient au temps de la quatrième incarnation de Viṣṇu, alors que Kṛṣṇa était lui-même la huitième.

D'ailleurs, l'auteur montre une connaissance très exacte de la province d'Orissa et du culte de Jagannāth à Purī. Il connaît l'existence des trois idoles Jagannāth, Subhadrā et Balarāma dans le grand temple; il n'ignore pas que les *prasāds* de Jagannāth peuvent être mangés par toutes les castes sans différence (II, p. 147); il sait aussi qu'on adore, dans l'*Utkaladeśa*, Kṛṣṇa «sous la figure d'un tronc de bois» (II, p. 130), et il raconte conformément à cette notice une légende concernant le roi Indradyumna, la construction du temple à l'emplacement du vieux sanctuaire enseveli sous les flots et les sables et la consécration de l'idole inachevée de Jagannāth — légende qui a des rapports avec un épisode du *Mahābhārata* (III, 199) et qu'on raconte encore à Purī[2]. Ensuite il parle longuement

(1) Peut-être a-t-on supposé à l'*Ezour-Védam* une origine méridionale parce que l'éditeur, Sainte-Croix, a apparemment fait usage de sources méridionales. Ce sont entre autres la traduction du *Bhāgavata-Purāṇa* par Maridas Poullé, dont des manuscrits se trouvaient alors à Paris (voir Bibliothèque de S. de Sacy, I, 356); les livres très célèbres d'Abraham Roger (trad. française par La Grue, 1670) et de La Croze, et avant tout un manuscrit sur le paganisme indien écrit par un missionnaire dans le Sud de l'Inde (voir sur ce manuscrit les renseignements importants de M. Zachariæ, *Gött. Nachrichten*, 1918, p. 9 et suiv.). Dans les observations préliminaires, il cite aussi une géographie tamoule, *Puwana-Sakkaram* (= *Bhuvana-cakram*), d'après Bayer, *Hist. regni Græcorum Bactriani*, p. 9.

(2) Voir Ward, *The Hindoos*, II, 163; Thurston, *Castes and Tribes of S. India*, VI, 129; Crooke dans l'Encyclopédie de Hastings, VII, 464; E. O. Martin, *The Gods of India*, p. 151 et suiv.; etc.

de la légende de *Gajāsura*, dont il a confondu le nom avec celui du lieu sacré de Bodh-Gayā, où se trouve l'empreinte du pied de Viṣṇu[1]; dans ce récit on trouve (II, p. 163) une note très importante dans laquelle on lit : « *Ce pays*[2] *est à l'ouest de Chandernagor, et en est éloigné d'environ 125 journées;* interpolation du traducteur. » Le « traducteur » (qui est certainement aussi l'auteur de l'original qu'il a traduit) a par conséquent vécu à Chandernagor quand il a écrit son ouvrage.

Nous avons donc cru pouvoir constater que l'auteur était un chrétien d'Europe, qui avait acquis dans le Bengale et l'Orissa une certaine connaissance du sanscrit et de la théologie hindoue, et qui vécut à Chandernagor. Sans nul doute c'était un missionnaire, et, selon toute vraisemblance, un membre de la Compagnie de Jésus. En effet, lorsqu'au dernier chapitre du second volume il parle du mariage, il fait une allusion — pourtant bien détournée — aux rites Malabares, qui constituaient depuis la mission du cardinal de Tournon un point de discussion plus brûlant que jamais entre les Jésuites et leurs adversaires, il déclare (II, p. 198-200) que l'on doit couvrir les jeunes époux « de fleurs d'or », ce qui revient à dire qu'on doit nouer le *taly,* signe du mariage admis par les Jésuites, — et qu'on doit accompagner les nouveaux mariés en leur maison au son d'instruments de musique, cérémonie caractéristique des Hindous.

On sait que Sonnerat[3] s'est gardé d'admettre l'opinion de Voltaire et d'autres auteurs, qui tenaient l'*Ezour-Védam* pour un texte très précieux. Il paraît évident que Sonnerat a appris dans l'Inde quelque chose de positif sur la composition de cet ouvrage; — seulement il crut qu'il avait été composé à Masu-

[1] Voir *Ostasiatische Zeitschrift*, VII, 5 et suiv.

[2] Il s'agit d'une région appelée *Magnodechan*; dans ce nom, je ne sais identifier que le second membre, °*deśa*.

[3] *Voyages aux Indes Orientales et à la Chine* (1782), I, p. 215.

lipatam, ce qui ne saurait être. Mais sa notice est si détaillée qu'on pourrait facilement croire que Sonnerat a eu des soupçons positifs sur la personne de l'auteur. Le P. Paulin de Saint-Barthélemy, carme déchaussé et missionnaire du Malabar, qui avait des connaissances profondes de la mythologie indienne et qui avait étudié le sanscrit peut-être mieux que la plupart de ses contemporains, en a parlé en plusieurs endroits de ses ouvrages : dans le *Systema Brachmanicum*, p. 315 et suiv., et dans son *Examen historico-criticum codicum Indicorum S. Congregationis de propaganda fide*, p. 42 et suiv., il a montré en détail que l'*Ezour-Védam* contient des vues tout à fait chrétiennes et ne saurait avoir été composé par un brahmane; dans ses *Voyages aux Indes Orientales*, I, 170 [1], il le nomme simplement «livre composé par un Missionnaire, et faussement attribué aux Brames». Il admet que Sonnerat ne savait pas les langues indigènes de l'Inde, mais établit qu'il connaissait très bien la côte de Coromandel et les traditions de cette région.

Le P. Paulin avait plusieurs fois critiqué Anquetil Duperron et en particulier son insuffisante connaissance des langues hindoues. C'est pourquoi Anquetil, dans les observations qu'il a ajoutées au troisième volume de l'édition française des *Voyages* du savant missionnaire, a souvent saisi l'occasion de traiter d'une façon assez amère les opinions de son adversaire. Dans son commentaire sur le passage en question, il nous a donné un résumé de ce qu'il prétend savoir concernant l'auteur de l'*Ezour-Védam* — un précis de ce qu'il avait appris par sa correspondance avec le P. Cœurdoux, Jésuite très habile, très versé dans la religion hindoue, et dont il avait fait la connaissance à Pondichéry pendant son séjour dans l'Inde. Cette correspondance datait déjà des années 1768-1771, mais ne fut publiée que dans le 49e volume des *Mémoires de l'Académie des*

[1] On trouve ce passage dans l'original italien, *Viaggio alle Indie Orientali*, p. 66.

*Inscriptions*, qui parut la même année (1808) que la traduction française de l'ouvrage du P. Paulin.

Quand Anquetil Duperron visita Chandernagor (en 1756), le supérieur de la maison des Jésuites était un certain P. Antoine Mosac (ou Mozac), de la vie duquel M. Vinson[1] a donné (d'après la Bibliothèque de Sommervogel) les principales dates. M. Vinson a aussi relevé deux phrases tirées des lettres du P. Cœurdoux imprimées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, où il est parlé de ses connaissances en sanscrit (comme en bengali et en mythologie hindoue) et de ce qu'il prétend avoir découvert le *Védam*. Ce passage très important se trouve dans les *Mémoires*, p. 685, où on lit : « ... le P. Mosac, qui n'a pas moins étudié la langue samscroutane, prétend avoir découvert le vrai *Védam*. Il le fait postérieur à la gentilité Indienne[2], dont il est la réfutation détaillée. Cet ouvrage a pour auteur un vrai philosophe ennemi du polythéisme, tel que toute la terre en eut long-temps après le déluge. Ce vaste ouvrage a été traduit par le P. Mosac; et quel trésor pour vous, s'il vouloit vous le communiquer. » Anquetil Duperron, qui ajoute dans une note : « Cet ouvrage sera l'*Ezourvédam* », exprime dans sa réponse (voir *Mémoires*, p. 688) au P. Cœurdoux l'espoir que le P. Mosac voudra bien envoyer à Paris, non seulement sa traduction — on ignorait encore que ce document avait été déjà remis, en 1761, par Voltaire à la Bibliothèque du Roi — mais aussi l'original, « et accompagner ce *précieux trésor*... de discussions critiques sur la nature, l'auteur, l'ancienneté de ce *Védam*, le pays où il a été composé, et les contrées où il fait loi, préférablement aux quatre *Védas* admis aux côtes Malabare, du Coromandel, dans le Guzerate, etc. ». Mais le P. Mosac ne voulut pas consentir à faire connaître ses

[1] *Revue de linguistique*, 35, 294, note.

[2] Telle est aussi l'opinion de Sainte-Croix (voir les observations préliminaires, p. 172).

collections[1] — peut-être avait-il des raisons qui n'étaient guère en ce temps-là compréhensibles, mais qui semblent maintenant bien justifiées.

La correspondance publiée dans les *Mémoires de l'Académie* ne nous permet pas de douter que le P. Mosac ne soit l'auteur du livre imprimé sous le nom de l'*Ezour-Védam*. Anquetil Duperron et le P. Cœurdoux le savaient bien, et le premier l'a encore relevé dans sa polémique contre le P. Paulin à ce sujet[2]. Après avoir cité les mots allégués ci-dessus du P. Cœurdoux, il continue de la façon suivante : « Le P. Mosac, supérieur, en 1756, des Jésuites de Chandernagor, avait appris le samscrétam sous les Brahmes de l'université ou école de *Noudia*[3], sur le Gange. Je suis porté à croire que le *Védam* qu'il a traduit est l'*Ezour-Védam*, et que sa traduction aura passé à Pondichéry, d'où elle a été apportée en France, et est tombée dans les mains du savant baron de Sainte-Croix, qui l'a donnée au public, enrichie de notes curieuses et instructives. » Et il ajoute quelques explications sur la manière dont l'ouvrage a pu être apporté en France, mais ce ne sont guère que des hypothèses qu'il serait inutile de reproduire ici.

Le P. Mosac, qui, à en juger par les lettres du P. Cœurdoux, semble avoir vécu jusqu'à un âge avancé à Pondichéry, mourut vers 1784. Alors son livre était déjà imprimé depuis environ cinq ans. Mais nous ignorons s'il a jamais eu connaissance du sort de son ouvrage et Anquetil Duperron[4] nous apprend qu'après avoir reçu, au commencement de l'an 1773, une nouvelle lettre du P. Cœurdoux, il ne reçut jamais de lettres ni n'entendit parler de lui ou de son confrère, le P. Mosac.

[1] *Mémoires*, p. 690 (lettre du P. Cœurdoux).

[2] Voir *Voyages aux Indes Orientales* (Paris, 1808), III, p. 120 et suiv.

[3] *Nadiya*.

[4] *Mémoires*, p. 696.

On ne peut douter de l'entière vérité des renseignements fournis par le P. Cœurdoux et par Anquetil Duperron. Le P. Mosac avait donc appris le sanscrit au collège brahmanique de Nadiya, il prétendait avoir découvert «le vrai *Védam*» et avait traduit «ce vaste ouvrage»[1]. Comme le P. Cœurdoux n'eût guère attribué à l'*Ezour-Védam* seul l'épithète de «vaste», on doit supposer que toutes les traductions trouvées et énumérées par Francis Ellis tiraient leur origine de la même source. Ellis a aussi publié quelques fragments des textes originaux; ils sont écrits en sanscrit avec l'orthographe du Bengale par un homme qui possède de la langue ancienne une connaissance assez approfondie pour être capable de composer en cet idiome des *ślokas* et de la prose assez simples, mais qui a commis des fautes nombreuses et parfois graves. Nous ne saurions douter que ces livres n'aient été composés dans l'intention de réfuter la religion hindoue contenue dans les Pourânas et de guider les missionnaires dans leurs discussions avec les brahmanes. Le P. de' Nobili (et plusieurs de ses prédécesseurs) avait déjà composé de semblables ouvrages, dont un bon nombre avaient été imprimés dans l'Inde — surtout en langue tamoule. Mais le P. Cœurdoux nous dit aussi que le P. Mosac ne voulut point communiquer ses collections aux savants de l'Europe. Peut-être faut-il conclure de là qu'il les avait composés lui-même dans l'intention d'en faire usage pour ses travaux de missionnaire, mais qu'il ne voulut pas les présenter au public plus exigeant des savants européens. Certes, il est impossible de prouver la vérité de cette hypothèse; cependant, elle reste au moins vraisemblable.

Le résultat de ces recherches est donc que le P. Antoine Mosac, S. J., supérieur de la maison de Chandernagor, est l'auteur du manuscrit imprimé avec les commentaires du baron

[1] *Mémoires*, p. 685.

de Sainte-Croix sous le titre de l'*Ezour-Védam,* et que, ayant vécu longtemps au Bengale et étudié le sanscrit chez les brahmanes de Nadiya, il a vraisemblablement aussi composé les originaux de ce même Véda et des autres textes pseudo-védiques retrouvés par Francis Ellis.

Jarl CHARPENTIER.

## NOTE ADDITIONNELLE.

En composant, au début de 1922, le précédent article, j'ignorais que le savant père H. Hosten, S. J., avait déjà démontré, en 1921, dans le *Catholic Herald of India* du 29 juin, que les manuscrits des *Védams,* dont une partie au moins se trouve encore conservée à Pondichéry, étaient de la main du P. Mosac[1]. Le P. Hosten a comparé l'écriture des manuscrits avec celle du P. Mosac dans des livres appartenant à la cathédrale de Pondichéry et en a constaté la conformité absolue. J'ai grand plaisir à me trouver sur ce point en accord avec le P. Hosten, dont les excellentes recherches ont toujours suscité ma vive admiration.

Le P. Hosten, naturellement, ne veut pas admettre que le P. Mosac ait été aussi l'auteur des originaux sanscrits de ces œuvres. A ce sujet il dit : «A hideous calumny, which has weighed on the Jesuits since 1822, will now be silenced; it will be shown instead that, ever since 1742, one of their number ought to have been ranked in the fore front of the pioneers of Sanskrit studies.» Je déplore vivement de ne pas pouvoir suivre ici l'opinion du savant Père; mais j'ai donné sur ce point des raisons — à mon sens démonstratives — qui montrent l'impossibilité de supposer pour ces *Védams* un auteur indigène. Quant à la «calomnie hideuse» dont parle le P. Hosten, elle est certainement plus ancienne que 1822; mais seule l'époque où toute action des Pères Jésuites était condamnée presque comme un crime a pu voir ici — telle est du moins mon opinion — quelque chose de tout à fait impardonnable. Si le P. Mosac fut vraiment, comme je le crois encore, l'auteur des textes

[1] Voir aussi le P. HOSTEN, *My Journey to Mylapore, Pondicherry and Trichinopoly.* Report submitted to the Indian Historical Records Commission, Calcutta, 1922, p. 9 et suiv.

sanscrits, son zèle de missionnaire était fort explicable. Quant à sa qualité de «pioneer of Sanskrit studies», il a eu un grand nombre de précurseurs dans la Compagnie de Jésus, dont les membres furent, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, presque les seuls Européens qui possédassent quelque connaissance des langues et des religions de l'Inde.

J. C.

# COMPTES RENDUS.

*Revue des Études slaves*, t. I, fasc. 1-4, 320 pages, Paris, 1921, Imprimerie Nationale, Édouard Champion éditeur; t. II, fasc. 1-2, 174 pages, 1922 (abonnement annuel, 40 francs; pour l'étranger, 43 francs.).

Il convient de signaler aux orientalistes un organe scientifique nouveau de la première importance, et qui leur donnera des vues sur un vaste domaine voisin du leur : la *Revue des Études slaves*, publiée par l'Institut d'Études slaves de l'Université de Paris sous la direction de MM. A. Meillet et Paul Boyer. Le tome I (fasc. 1-4) est déjà paru; les fascicules 1-2 du tome II l'ont suivi de près. L'avant-propos de M. A. Meillet, figurant en tête du premier fascicule, définit le programme de la revue : formuler, dans une langue accessible à l'ensemble des slavistes et des savants d'autres disciplines, les résultats principaux acquis sur le terrain de la slavistique au sens large du mot et, par là-même, tirer les études slaves de leur isolement relatif pour en verser l'apport dans le patrimoine scientifique commun. Le caractère synthétique que se propose d'avoir la *Revue des Études slaves*, et qu'ont en effet ses premiers numéros, la rendra particulièrement précieuse aux non-slavistes, car ils y trouveront des ensembles nets et solides en matière de linguistique, d'antiquités, de civilisation, d'histoire littéraire, d'ethnographie et de folklore slaves.

Les orientalistes relèveront notamment dès à présent : dans le t. I, fasc. 1-2, un article admirablement lumineux et suggestif de M. Meillet sur «l'unité slave»; — un article de M. St. Mladenov sur les «vestiges de la langue des Protobulgares touraniens en bulgare moderne»; dans les fasc. 1-2 et 3-4, un tableau général, avec une bibliographie nourrie, «des études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie : littérature populaire, coutumes et croyances, civilisation matérielle», par M. Horák; — dans le t. II, fasc. 1-2, deux belles études où deux maîtres de l'archéologie et de l'histoire traitent des influences orientales anciennes, iraniennes et mongoles, sur le monde slave, l'une de M. Rostovtzeff («Les origines de la Russie kiévienne») et l'autre de M. Lubor Niederle («Des

théories nouvelles de Jan Peisker sur les anciens Slaves»), — enfin un travail riche de faits du savant commentateur des contes des frères Grimm, M. Polívka, sur «le surnaturel dans les contes slovaques».

La *Revue des Études slaves* embrasse aussi le domaine baltique : le fascicule 1-2 du tome II offre un résumé de M. J. Endzelin sur la question des intonations lettonnes.

Une chronique bibliographique extrêmement détaillée accompagne chaque fascicule. Cette chronique s'étend, pour l'indication des travaux essentiels, aux domaines voisins de la slavistique, tels que celui de l'osmanli, du turc oriental, du grec moderne, etc. Il me paraît que la *Revue des Études slaves* doit avoir sa place marquée dans toute bibliothèque d'orientalisme.

Gabriel Ferrand.

---

Augustin Périer, *Yaḥyâ ben 'Adî, un philosophe arabe chrétien du x^e siècle.* Thèse pour le doctorat ès lettres de l'Université de Paris. — Paris, J. Gabalda et P. Geuthner, 1920; 1 vol. in-12, 228 pages. — *Petits traités apologétiques de Yaḥyâ ben 'Adî*, texte arabe édité pour la première fois et traduit en français. Thèse complémentaire. — Paris, mêmes éditeurs, 1920; 1 vol. in-12, 135 pages.

Yaḥyâ ben 'Adî, né à Tekrît en 893, était jacobite; il vécut à Bagdad, où il avait reçu les leçons d''Abou-Bichr Mattâ et d'el-Fârâbî. C'était un copiste infatigable; il avait copié deux fois le *Tafsir* de Ṭabarî, ce qui n'est pas une mince besogne; en un jour et une nuit, il arrivait à transcrire une centaine de pages, au témoignage de l'auteur du *Fihrist* (p. 264). Il paraît avoir été médecin, au témoignage d'Ibn-Abi-Oçaïbi'a, mais il exerça peu son art, semble-t-il, réservant ses forces pour écrire des traités apologétiques en vue de défendre la croyance des Chrétiens contre les attaques des Musulmans. Il mourut à Bagdad le 13 août 974, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Thomas, au quartier de Daqîq.

Tel fut l'homme dont M. l'abbé Augustin Périer a entrepris de faire revivre la figure et connaître les œuvres. De celles-ci, il ne nous reste guère que les traités chrétiens d'apologie, tandis que ses traités philosophiques et ses traductions d'auteurs grecs ont presque tous disparu. C'est que les premiers ont été étudiés, recopiés et conservés par les moines jacobites dans les monastères d'Égypte, tandis que les autres ont été compris dans le naufrage de la littérature arabe qui a accompagné les grandes destructions dont Bagdad a été victime. Plusieurs ont, d'ailleurs, déjà fait l'objet de publications, comme le *Tehdhîb el-Akhlâq*

imprimé à Beyrouth en 1866 et au Caire en 1891 et 1913; le traité sur la substance unique du Créateur, que le P. L. Chéïkho a imprimé en 1902 dans le *Machriq*, t. V, p. 368 et reproduit dans ses *Vingt traités théologiques* (Beyrouth, 1920, p. 70); la défense de la Trinité, traité publié et traduit par M. A. Périer dans la *Revue de l'Orient chrétien* (3ᵉ sér., t. II, 1920, n° 1).

Des manuscrits contenant ses ouvrages, on en connaît seize : six à la Bibliothèque Nationale, neuf à la Vaticane, un à Munich, car celui qui est catalogué sous son nom à la Bibliothèque Palatine de Florence est une copie de sa main, non une traduction faite par lui. Parmi les premiers, nous citerons «le magnifique in-folio, l'un des plus précieux manuscrits arabes des bibliothèques d'Europe» (p. 28), n° 882 A de l'ancien fonds, aujourd'hui 2346 du Catalogue de Slane, p. 411, qui renferme, entre autres, la traduction de la Sophistique faite sur la version syriaque de Théophile d'Édesse.

L'auteur étudie successivement la philosophie de Yaḥyâ dans ses rapports avec la cosmologie, la métaphysique, la logique et la morale; sa théologie dans ses traités de l'unité de Dieu et de la Trinité, où les personnes sont distinguées de la substance et distinctes entre elles, ainsi que dans le traité de l'incarnation ou de l'union, et la place qu'occupe Yaḥyâ dans la philosophie arabe. Les témoignages concordants de Mas'oûdî, d'en-Nadîm, l'auteur du *Fihrist*, d'Ibn-Abi-Oçaïbi'a et de Bar-Hebræus, indiquent à quel point la science du philosophe chrétien était prisée par ses contemporains, même musulmans. Nous noterons en passant une légère inadvertance de la page 63, dernière ligne, où nous lisons Hichâm al-Joubâï; ce sont deux personnes différentes: Hichâm ben el-Ḥakam était un théologien chi'ïte et Abou-'Alî el-Djobbâï un docteur mo'tazélite: à la note, *kalâm* n'est pas «la parole révélée», mais la théologie scholastique, la science des *motékallimîn*.

Les petits traités dont M. A. Périer publie à la fois le texte et la traduction (sur une même page, ce qui est fort commode, ainsi qu'on l'a déjà remarqué pour les *Voyages d'Ibn-Batoûta* et les *Prairies d'Or*), sont au nombre de huit : pour démontrer que les Chrétiens ont raison de croire que le Créateur est une substance unique douée de trois attributs; pour expliquer comment les Chrétiens comparent le Fils à l'intelligent et non à l'intelligible, le Saint-Esprit à l'intelligible, non à l'intelligent, et solution de la difficulté à ce sujet; pour répondre à plusieurs questions qu'on lui a posées sur les trois personnes de la Trinité et l'unité de Dieu; pour démontrer comment il est permis d'affirmer du Créateur qu'il est une substance unique douée de trois propriétés appelées per-

sonnes; pour répondre à une question soulevée devant le ministre ʿAlî ben ʿIsà el-Djarrâḥ au sujet de la Trinité; sur le mode de l'Incarnation; pour répondre à une objection des adversaires contre les attributs que l'on donne au Christ considéré comme homme; sur l'erreur de ceux qui disent que le Christ est un par accident. L'appendice I contient la traduction, revue et améliorée, de la défense du dogme de la Trinité contre les objections formulées par Abou-Yoûsouf el-Kindì dans sa *Réfutation des Chrétiens*, déjà parue dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1920), et l'appendice II est un glossaire de quelques termes philosophiques.

Malgré le soin apporté à la correction des épreuves, il a subsisté, dans le texte arabe, un certain nombre de fautes typographiques qui n'ont pas toutes été relevées aux pages 134 et 134[2]; mais il serait fastidieux de les énumérer ici. Nous nous bornerons à noter quelques passages qui appellent des observations. Page 11. مستحيل signifie «absurde»; de même استحال, p. 78, dernière ligne. — P. 15. علّة est la cause, non le principe, et معلول l'effet. — P. 18. كلما doit être écrit en deux mots : كلّ ما. — P. 22, l. 1. كلّ صفات, plutôt كلّ صفة. — P. 38. المضيئة «qui éclaire», plutôt que «qui brille». — P. 39. بوجه من الوجوه «d'aucune manière», non «à des points de vue différents». — P. 40. الكثرة «le nombre»; plutôt : «la pluralité». الاسم غير المسمّى «le nom ne convient plus à la chose dénommée»; il faut traduire mot-à-mot : «Le nom est autre chose que la chose dénommée»; la question, débattue dans les écoles de philosophie, est de savoir si le nom est identique à la chose dénommée, si l'un et l'autre ne constituent qu'une seule entité. — P. 42. محدودين متباينين بالتسمية «des êtres dont la définition est différente», traduire plus précisément «des êtres définis dont la dénomination est différente». — P. 45. En dépit de la note, le membre de phrase visé se lie parfaitement à ce qui précède.

P. 53. يوانس est une pure transcription du grec Ἰωάννης, à côté de يوحنّا, qui trahit son origine syriaque, et de يحيى, qui figure dans le Qorân. السلّيح «apôtre», étant emprunté au syriaque *šalḥo*, doit être vocalisé السَّليح (cf. Dozy, *Suppl.*), non السلّيح, qui ne se trouve que dans le *Moḥîṭ* d'el-Bistânî. — P. 54. Un membre de phrase a été oublié dans la traduction; après : «Lorsqu'une chose est identique avec une autre en quelque chose de son essence», ajouter : «et en diffère par quelque chose de son essence». — P. 60, dernière ligne, lire من جملتهم. — P. 63, avant-dernière ligne, Bahar, lire Baḥr. — P. 64. بأحكام الديوان «dans les conseils», traduire plutôt «règles de l'administration»; كتّاب الحضرة «secrétaires présents» serait mieux rendu par «secrétaires de la cour, ou de S. M. [le khalife]». — P. 73. المستدبرون «qui tournent le dos» n'est

pas rendu dans la traduction; au lieu de : «si l'on est tourné comme les objets», il faut traduire, en serrant de plus près le texte : «Si l'on tourne le dos aux objets [et que, par conséquent, on ne puisse les voir directement], face aux miroirs, on y voit l'image de ces objets. . . ». — P. 76, l. 1. حيوان est traduit par «vivant» et p. 78, l. 3, par «animal»; la seconde interprétation est la seule exacte.

P. 87. Younis, lire Yoûnous. — P. 94. وتربّى «qu'il a grandi», comprendre : «qu'il a été élevé, éduqué». — P. 99. الياقوت n'est pas le diamant, mais le corindon. — P. 101. وقتل a disparu de la traduction : «et on les a mis à mort». — P. 103. استخفاف «indifférence», plutôt «mépris»; à la ligne 6, لحليم n'est pas traduit : «plein de mansuétude». — P. 105. «Différentes leurs habitudes», lire «opinions» آرائهم. — P. 106. واشتياقًا لدعوتهم n'est pas traduit; en outre, la leçon du ms. O (Paris 173) me paraît meilleure, si on lit واستيثاقًا : «pour éprouver les prédicateurs, examiner ce que valait leur prétention (دَعْوى), et être rassurés à l'endroit de leur mission (دَعْوة)». — P. 108. دعوًى doit être rendu par «prétention» et non «affirmation». — P. 113. ﻫ entre crochets doit être supprimé. — Dans le glossaire, قِدَم «éternité», جُزْء «atome», عَدَم «néant», عَرَض «accident», قِسْم «partie» ne sont pas vocalisés comme il est d'usage courant.

Ces légères imperfections de détail ne doivent rien enlever au mérite de l'auteur, qui a eu le courage de s'attaquer à une matière difficile et ingrate et a eu le talent de faire revivre les œuvres d'un défenseur du christianisme resté trop longtemps dans l'oubli.

Cl. Huart.

---

Ibnu'l-Balkhî. *The Fârsnâma*, edited by G. Le Strange and R. A. Nicholson (*Gibb Memorial*, new series, t. I). — Cambridge, University Press, 1921; 1 vol. in-8°, xxxii-199 pages.

L'auteur du *Fârs-nâma* ou description géographique et historique de la province du Fârs, en Perse, ouvrage conservé en manuscrit au British Museum, était inconnu avant M. Le Strange, qui a donné la traduction de la partie géographique dans le Journal de la *Royal Asiatic Society* en 1912. Ce savant a établi que le nom d'Ibn-el-Balkhî lui vient d'un ancêtre originaire de Balkh, que son grand-père avait été contrôleur des finances dans le Fârs vers l'année de l'hégire 492 (1099), sous les ordres de l'atabek Rokn-ed-daula Khomârtakîn, gouverneur de la province pour le sultan seldjouqide Barq-Yarouq. Ibn-el-Balkhî, qui avait accompagné son grand-père, fut élevé dans la province dont

celui-ci contrôlait les revenus, et fut chargé d'écrire le présent livre par le frère et successeur de Barq-Yarouq, Ghiyâth-ed-dîn Moḥammed, auquel il est dédié. Ce sultan étant mort en 511, et l'Atabek Tchâwoulî, mort en 510, étant fréquemment cité dans le texte comme encore vivant, il s'ensuit que l'ouvrage a été écrit dans les dix premières années du VIe siècle de l'hégire (XIIe siècle de notre ère), par conséquent deux cents ans avant que Ḥamdullah Mustaufî compilât son *Nozhat-el-Qoloûb*.

La disposi ion adoptée par l'auteur est peu méthodique. Après la préface habituelle, il donne une description sommaire de la province, cite quelques traditions du prophète afférentes à son sujet, puis trace un résumé de l'histoire des anciens rois de Perse et de la conquête arabe, jusqu'au règne du khalife ʿAlî; nous trouvons ensuite une liste des cadis de la province, et la description géographique intégralement traduite en 1912 par M. Le Strange. Nous revenons après cela à l'histoire du Fârs, comprenant une description des tribus Chabânkârè et kurdes suivie d'un sommaire des revenus de la région, et enfin d'une courte note rappelant les derniers Boûyides et l'avènement des Seldjouqides.

Il existe un second manuscrit de cet ouvrage, c'est celui qui a fait partie de la collection Schefer et se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale, mais il est visiblement une copie, faite en 1856, de celui du British Museum, qui lui fut jadis présenté en feuilles détachées; celui de Paris peut servir à compléter les lacunes de ce dernier. Non seulement Ḥamdullah Mustaufî a utilisé le *Fârs-nâma,* mais encore Ḥâfizh Abroû, le secrétaire de Timour, en a inséré la plus grande partie dans le livre qu'il a écrit en 820 (1417).

On trouvera, p. XXVII et suivantes, une liste de formes archaïques et de mots obsolètes que nous compléterons par les observations que voici : گوارا, en parlant d'une rivière, n'est pas tout à fait «sweet and wholesome», mais «dont l'eau est aisée à digérer»; les Orientaux prisent beaucoup cette qualité, qui naturellement varie selon les sources. لگام گیر, p. 134, l. 19, «meaning obscure»; la phrase où se trouve cette expression se traduit ainsi : «C'est un chemin très difficile, tout en défilés et en montagnes; il est pénible et oblige à prendre les rênes des montures (pour qu'elles ne tombent pas dans les précipices)». نَوّ dans le sens d'otage doit être une graphie défectueuse pour نوا (cf. p. 5, l. 20, نوالن au plur.), qui est donné avec ce sens par le *Borhân-i qâṭiʿ*. Suivent deux pages de corrections et d'additions; ce n'est pas beaucoup; ajouter toutefois : p. 117, l. 14 بنی فرازه, lire فزاره (corrigé à la table); p. 134, l. 11. شهوی, qu'il faut lire شهری.

La partie relative aux anciens rois de Perse est de quinze ans anté-

rieure au *Modjmel et-Tawârîkh*, écrit en 520 (1126); elle a pour base Ṭabarî et Ḥamza Içfahânî, mais l'auteur a encore utilisé d'autres sources qui ne nous sont plus accessibles. On trouvera, p. XXIII-XXIV, l'énumération des différences qui séparent le texte du *Fârs-nâma* des autres sources; par exemple, le mariage de la reine Bourân-dokht avec Chahrbarâz et le meurtre qu'elle commet sur celui-ci sont ignorés des historiens musulmans, mais non des Arméniens; les rois sâsânides Kisrà Khurahân ben Arslân (nom turc?) et Kisrà (ibn) Qobâd ben Hormuz, qui ne se trouvent pas dans Ṭabarî, tandis que Ḥamza connaît ce dernier. Rustem reçoit de Kaï-kâoûs un *âzâd-nâma*, expression traduite par «letter of emancipation», mais qu'on peut comprendre aussi comme «lettres de noblesse».

On ne saurait trop féliciter les éditeurs d'avoir substitué la graphie moderne à celle des anciens manuscrits, tracés par des copistes formés à l'école de l'arabe, qui ne tiennent pas compte de la différence entre *b* et *p*, *dj* et *č*, *k* et *g*.

Ainsi que l'explique M. Nicholson dans l'introduction, M. Le Strange avait commencé à établir le texte, à la suite de la traduction de la partie géographique qu'il en avait faite, lorsqu'en 1912 il a perdu presque complètement la vue. Cela explique la collaboration que lui a prêtée M. Nicholson; grâce à son dévouement, ce texte, important par sa date et son contenu, a pu voir enfin le jour et inaugurer une nouvelle série de la collection du *Gibb Memorial.*

Cl. Huart.

---

Joseph Carame, interprète. *La description de la France agricole, industrielle, commerciale et coloniale, à l'usage des Marocains* [en arabe]. — Rabat, Imprimerie officielle, 1921; 1 vol. in-8°, 192 pages.

M. Yoûsef Abou-Karam, Libanais de Broummâna, est un de ces Maronites qui se sont attachés à la fortune de la France; il est actuellement interprète à la Résidence générale à Rabat (Ribâṭ-el-Fatḥ, Maroc). Ayant eu l'occasion, au cours de la dernière guerre, de publier dans le journal arabe *Sa'âda* une série d'articles d'économie politique destinés à faire connaître aux Marocains ce qu'est la puissance protectrice de leur pays, il a eu l'idée de les réunir en volume, et la Direction de l'instruction publique s'est intéressée à cette publication. C'est surtout l'agriculture qui a attiré l'attention de l'auteur, et le fait est que cette branche du travail est de nature à préoccuper une population où cette science est restée dans l'état le plus primitif; il est vrai que le «jeune Arabe» est «né

plutôt poète qu'agriculteur, plutôt littérateur que planteur d'arbres!» Un ouvrage de ce genre provoquera de sérieuses réflexions chez les Marocains instruits, et, s'ils sont propriétaires de terrains agricoles, ils se demanderont pourquoi leur pays n'est pas aussi florissant que ceux de l'Europe centrale; s'ils se posent cette question, ils seront tout près de la résoudre.

L'auteur possède bien sa langue classique et ne tombe pas trop dans le travers de se servir d'expressions obsolètes dont il faut aller chercher l'explication dans la poussière des bibliothèques, comme tant d'autres qui, fiers de bien posséder leur *Qâmoûs*, se préoccupent peu de savoir s'ils seront aisément entendus de leurs lecteurs. Cela n'eût pas convenu à un ouvrage de vulgarisation, et le rédacteur l'a bien compris; mais il a évité d'écrire trop platement, car son livre sera lu par des lettrés et non par des paysans; notre style simple des traités didactiques n'eût pas convenu en ce cas, puisque ce n'est pas un manuel technique. Le texte en est imprimé en caractères orientaux et non maghrébins, comme d'ailleurs le journal *Sa'âda* lui-même; il paraît que la différence de ponctuation du *fâ* et du *qâf* ne gêne pas les lecteurs marocains.

Cl. Huart.

# CHRONIQUE

# ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

## PÉRIODIQUES.

**Anthropos**, vol. XIV-XV, juillet-décembre 1920 :

P. M. Küsters. Das Grab der Afrikaner. — V. Christian. Akkader und Südaraber als ältere Semitenschichte. — H. Pinard. L'étude comparée des religions, de l'apparition du christianisme au moyen âge. — P. Schebesta. Eine Bantugrammatik aus dem 17. Jahrhundert. — Fr. v. d. Velden. Der Ursprung der nichtgemein-indogermanische Bestandteile der germanischen Sprachen. — M. Vanoverbergh. Songs in Lepanto Igorot as it is spoken at Bauco. — G. Schurhammer. Das Stadtbild Kyotos zur Zeit des hl. Franz Xaver (1551). — P. Rivet et P. Tastevin. Les langues du Purús, du Juruá et des régions limitrophes. — G. Pagès. Au Ruanda, sur les bords du lac Kivou (Congo belge). — N. Stam. Bantu Kavirondo of Mumias district (near Lake Victoria). — P. A. Witte. Beiträge zur Ethnographie von Togo. — C. Nimuendajú. Bruchstücke aus Religion und Ueberlieferung der Šipáia-Indianer. — K. Th. Preuss. Forschungsreise zu den Kágaba-Indianern. — Fr. Röck. Die Götter der sieben Planeten in alten Mexiko. — Fr. Graebner. Thor und Maui. — W. Schmidt. Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte in der Schule.

**The Asiatic Review**, July 1922 :

Th. Bennett. The Reform in India. [Considérations rapides sur les réformes politiques introduites récemment dans l'Inde.]

C. D. Bruce. Genoa and the Washington Conference with special reference to the Interests of the U. S. A. in China. [Sur l'action possible du traité germano-russe en dehors de l'Europe.]

G. A. Ormsby-Gore. The Situation in the Near and Middle East.

K. N. Sitaram. Some Aspects of Indian Architecture, chiefly Hinduistic. [Revue des principales périodes de l'histoire de l'architecture hindoue; description succincte des monuments types.]

V. Chirol. India in the League of Nations : what she gains. [Le bénéfice que retire l'Inde de faire partie de la Société des nations est de voir sa législation s'améliorer.]

J. A. Sandbrook. A Hundred years of Journalism in India (*suite*).

T. B. Partington. The Commercial Future of China. [Au point de vue commercial, la Chine mérite de retenir l'attention des capitalistes anglais.]

H. B. Holme. The Burmese Craftsman and his work.

Stanley Rice. The «Sibylline Books» of India.

D. A. Wilson. Chinese Love Songs.

**Epigraphica indica**, Vol. XVI, Parts 3-4 :

F. E. Pargiter. The Inscriptions on the Bimaran Vase. — R. Sewell. The First Arya-Siddhanta : «True» System.

**Hespéris**, t. I, 4e trimestre 1921 :

G. Marçais. La chaire de la Grande Mosquée d'Alger (avec 9 figures et 7 planches). — E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas (fin, avec une carte du Maroc). — P. Ricard. Poteries berbères à décor de personnages (avec 10 illustrations). — Actes du IIe congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines. — Bibliographie marocaine en 1921.

**Indian Antiquary**, April 1922 :

R. L. Turner. Further Specimens of Nepâlî. — T. W. Haig. The History of the Nizam Shâhî Kings of Ahmadnagar. — K. M. Gupta. Land System in accordance with epigraphic evidence, with notes on some of the inscriptions and on some terms used in them. — A. C. Creswell. Origin of the svelling Dome.

May :

A. C. Creswell. A Bibliography of the Muhammadan Architecture in India. — R. C. Temple. Factor's complaint from Porakâd in 1665. — E. K. Ayrton. Note on one of the Amarâvatî Sculptures in the Colombo Museum.

June :

J. Hoskyn. The Origin and early History of the Mers of Merwara. — Prof. A. Sayce. New light from Western Asia. — T. W. Haig. The History of the Nizam Shâhî Kings of Ahmadnagar. — R. C. Temple. Notes from old Factory Records.

**Der Islam**, vol. XII, fasc. 3-4 :

W. Ahrens. Die «magischen Quadrate» al-Būnī's. — J. Horovitz. Salmān al-Fārisi; – Biblische Nachwirkungen in der Sira. — J. H. Mordtmann. Das Ei des Colombus. — I. Goldziher. Zwei Schwerter.

**Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland**, July 1922 :

W. Haig. Five Questions in the History of the Tughluq Dynasty of Dihli. — J. N. Farquhar. The historical Position of Ramananda. — G. Grierson. Spontaneous Nasalization in the Indo-Aryan Languages. — C. J. Gadd. Notes on some Babylonian Rulers. — W. P. Yetts. More notes on the Eight Immortals.

*Miscellaneous Communications.* C. E. Woolley. The name of Carchemish. — A. Mingana. Baghdad. — S. Langdon. The Location of Isin.

*Obituary Notices.* E. H. Whinfield, by H. Beveridge. — Dr. J. Nies.

**Al-Machriq**, Mai 1922 :

A. Salhani. L'accord des généalogies de N.-S. dans saint Matthieu et saint Luc. — L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe; – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam; – Le premier centenaire des Missions catholiques. — J. Ghoreyieb. Un orientaliste jésuite américain : le P. W. Drum.

Juin :

S. Cheikho. Le troisième centenaire de la Congrégation de la Propagande. — A. Gémayel. L'opinion et le purisme en arabe. — L. Cheikho. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam. — P. Sarah. Un ermite français au Liban : M. François de Chasteuil.

Juillet :

Fr. Krenkov. Les diwans des deux poètes Amrou ibn Kolthoum et Harith ibn Hilliza. — L. Cheikho. Le centenaire de la Société asiatique

de Paris. — R. Nakhlé. La nouvelle Allemagne. — L. Cheikho. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam. — P. Sarah. Un ermite français au Liban : M. François de Chasteuil (*fin*).

**The Moslem World**, July 1922 :

P. W. Harrison. The Arab Mind an the Gospel. — A. Jeffery. Eclectism in Islam. — S. R. Harlow. Community Life and Ceremonies of the Peasant Turk. — S. M. Zwemer. The so-called Hadith Qudsi. — Percy Smith. The Ibadhites.

**Le Muséon**, vol. XXXIV, fasc. 2 :

A. Carnoy. L'idée du «Royaume de Dieu» dans l'Iran. — J.-B. Chabot. Mélanges épigraphiques et archéologiques. — G. Ryckmans. Un sceau avec inscription sud-arabe. — P. Cruveilhier. Étude sur les fragments d'un code pré-hammourabien en rédaction sumérienne. — G. Ryckmans. Relevé des inscriptions sud-arabes appartenant aux musées et aux collections privées. — Th. Lefort. Analecta philologica. — H. Devis. Homélie cathédrale de Marc, patriarche d'Alexandrie. — E. de Zacharko et W. Bang. La syntaxe kirghize de P. M. Melioranski. — Dr R. Pelissier. Alien Races of East Russia : Among the Wotjaks. — E. de Zacharko. Usage des Tatares de l'Abakan. — B. Belpaire. Une récente histoire de la Chine [Henri Cordier, *Histoire générale de la Chine*].

**Revue africaine**, 1922, fasc. 1 :

W. Seston. Qui fut l'Auctor d'Hadrien? Note sur un passage controversé de l'ordre du jour de Lambèse. — G. Marçais. Recherches d'archéologie musulmane. — C. Braibant. Inventaire des archives de l'Amirauté d'Alger. — Voinot. Une phase curieuse des rapports des autorités algériennes avec l'Amalat d'Oudjda (1873-1874). — Bencheneb et E. Levi-Provençal. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès.

**Revue des Études slaves** publiée par l'Institut d'Études slaves. Directeurs : A. Meillet et Paul Boyer. Librairie Champion. Tome I, 1921 :

Avant-propos. — A. Meillet. De l'unité slave. — J. Mikkola. La question des syllabes ouvertes en slave commun. — A. Belic. Les rapports mutuels du serbo-croate et du slovène. — N. van Wijk. Du dépla-

cement de l'accent en serbo-croate. — St. Mladenov. Vestiges de la langue des Protobulgares touraniens en bulgare moderne. — Oldřich Hujer. Des sources de l'histoire de la langue tchèque. — Jiří Horák. Les études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie; littérature populaire: coutumes et croyances. — André Lirondelle. La poésie de l'art pour l'art en Russie et sa destinée. — André Mazon. Quelques lettres de Dostoevskij à Turgenev. — Louis Eisenmann. Ernest Denis. — S. M. Kul'bakin. L'œuvre de A. A. Šachmatov. — Prince N. Troubetzkoy. De la valeur primitive des intonations du slave commun. — A. Meillet. Les vues de Šachmatov sur la constitution de la nation russe et des dialectes russes. — J. J. Mikkola. L'avance des Slaves vers la Baltique. — Fr. Trávníček. De la quantité en tchèque. — Jiří Horák. Les études ethnographiques en Tchéco-Slovaquie : la civilisation matérielle. — P. Cancel. A propos de l'origine des «bugarštice». — Pierre Chasles. La famille paysanne russe d'après le droit coutumier. — Louis Réau. L'art français en Pologne sous Stanislas-Auguste. — Chronique, par A. Meillet, André Mazon, A. Vaillant.

T. II, fascicules 1 et 2 :

M. Rostovtzeff. Les origines de la Russie kiévienne. — Lubor Niederle. Des théories nouvelles de Jan Peisker sur les anciens Slaves. — A. Meillet. Des innovations du verbe slave. — St. Romanski. Slave commun et verbe ancien. — J. Endzelin. Des intonations lettones. — A. Belić. Principes du classement des substantifs en serbo-croate. — M. Ivković. La chute du *v* dans les parlers de la Macédoine orientale. — Jordan Ivanov. Un parler bulgare archaïque. — Jiří Polívka. Du surnaturel dans les contes slovaques : les êtres surnaturels. — Jules Patouillet. L'histoire du théâtre russe : essai de bibliographie critique. — Chronique.

**Revue du Monde musulman**, vol. XLIX (mars 1922) :

Colonel Nieger. Choix de documents sur le territoire des Alaouites (pays des Noseïris). — B. Nikitine. Les valis d'Ardelan. — H. Bourgeois. Le «Livre des Bektachis» de Naïm bey Frasheri, traduit de l'albanais. — M. Delafosse. L'animisme nègre et sa résistance à l'islamisation en Afrique occidentale. — L. Bouvat. Livres et Revues.

Vol. L (juin 1922) :

C. Snouck-Hurgronje. L'Islam et le problème des races. — J. Castagné. Le Turkestan depuis la révolution russe. — G. . . Textes histo-

riques sur le réveil arabe au Hedjaz. — Yoûsouf Bek Vezîroff. Un coup d'œil sur la littérature de l'Azerbaïdjan. — B. Nikitine. Talech. — M. Tchokaïev. Deux contes modernes du Turkestan, traduits du kirghiz. — Liste des ouvrages imprimés à Damas de 1914 à 1921, communiquée par l'Académie arabe. — Livres nouveaux concernant les études islamiques. — Livres orientaux nouveaux. — Revue des revues.

**T'oung Pao**, 1922, fasc. 2-3 :

J. Mullie. Les anciennes villes de l'empire des grands Leao au royaume mongol de Bārin.

---

*Le gérant :*
Gabriel Ferrand.

# JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1922.


## L'EMPIRE SUMATRANAIS DE ÇRIVIJAYA,

PAR


GABRIEL FERRAND,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.


(SUITE.)

### Abū'l-Fazl (1595).

*The Āīn i Akbari by* Abul Fazl Allami, texte persan édité par H. Blochmann, 2 vol., in-4°, Calcutta, 1872 et 1877; trad. anglaise : t. I, par Blochmann, in-8°, Calcutta, 1873; t. II et III, par le colonel H. S. Jarret, Calcutta, 1891 et 1894.

LXXXIII. (T. III, p. 46.) Table pour la détermination des longitudes et des latitudes des endroits situés dans le quart habité du globe...

Pays situés au sud de l'équateur.

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'île de Lāmurī, dans l'Inde, qui produit le bois du Brésil............... | long. 130° 00′ | lat. | 9° 00′ |
| L'île de Kalah, dans l'Inde.. | 140° 00′ | | 8° 00′ |
| L'île du Mahārāja, dans l'Inde. | 150° 00′ | | 1° 00′ |

Premier climat.

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'île de Zābag........... | 104° 00′ | | 15° 00′ [nord[1]] |

[1] Toutes ces indications sont inexactes. Les pays situés dans le 1er climat sont au nord de l'équateur. D'après les latitudes données par Abu'l-Fazl, le

### *Mille et une nuits*[1].

LXXXIV. Au cours de son premier voyage, Sindbād arrive dans une île inconnue. Il y rencontre des palefreniers qui lui dirent : «Nous sommes les palefreniers du roi [appelé] le Mahārāja à qui cette île appartient... » Dès que les juments du roi eurent été saillies par l'étalon sorti de la mer, «les gens, montés chacun sur une jument, formèrent une troupe nombreuse et partirent, en m'amenant de compagnie, pour la ville du roi [appelé] le Mahārāja, où nous arrivâmes tous ensemble. Ils m'introduisirent vers ce roi et me présentèrent devant lui. Il me demanda qui j'étais, et je lui racontai toutt ce qui m'était arrivé» (texte et trad. de Langlès, dans Savary, *Grammaire de la langue arabe,* Paris, 1813, in-4°, p. 475-476).

### *Livre des merveilles de l'Inde.*

*Kitāb ʿaǧāib al-Hind, Livre des merveilles de l'Inde* par le capitaine Bozorg bin Šahriyār de Rāmhormoz, trad. par Marcel Devic, texte arabe et notes par P. A. van der Lith, Leyde, 1883-1886, in-4°[2].

LXXXV. (P. 137.) Yūnus, fils de Mahrān, de Sīrāf, le marchand qui a été au Zābag, m'a dit : «Dans la ville où réside le Mahārāja, roi du Zābag, j'ai vu une quantité innombrable de rues marchandes. Dans [la rue] des Changeurs, j'ai compté jusqu'à 800 changeurs, outre ceux qui sont établis çà et là dans les autres rues.» Il ajoutait bien d'autres choses sur cette île du Zābag, ses campagnes cultivées, la multitude de ses villes et de ses villages, qui passent toute description.

LXXXVI. (P. 176.) J'ai déjà parlé de Sribuza qui est située à l'extrémité de l'île de Lāmurī, à 120 *zām* [= 360 heures de route] de Kalah.

Zabag serait à 16° au nord de l'île du Mahārāja, à 23° au nord de Kalah = Kra de la péninsule malaise et à 24° au nord de Lāmurī = pointe nord de Sumatra !

[1] Le texte des *Mille et une nuits* n'est pas daté, mais son ancienneté est incontestable (cf. mes *Relations de voyages,* t. II, p. 564).

[2] La date de ce texte est incertaine; j'en ai donné les raisons dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 564-565.

Allah seul connaît la vérité! La baie de Sribuza pénètre, dit-on, de 50 parasanges dans l'île. C'est un fleuve beaucoup plus large que le Tigre à Baṣra, ses eaux sont douces comme celles du Tigre. Il n'y a point de baie plus longue dans toute l'île. Le flux s'y fait sentir de douze en douze heures. On y trouve des crocodiles; mais ceux qui sont dans la partie qui avoisine les habitations, ne font aucun mal, ayant été enchantés, comme nous l'avons dit[1], tandis que les parties situées en dehors des constructions sont inabordables, à cause de ces animaux. Quelques maisons sont bâties sur terre; mais la plupart flottent sur l'eau, soutenues sur des pièces de bois reliées ensemble, en forme de radeaux, et d'une durée infinie. Ils font cela par crainte du feu; car leurs habitations, construites en bois, sont fort sujettes à l'incendie; que le feu prenne quelque part, tout brûle. Placées sur l'eau, les maisons sont mieux protégées; si le feu se déclare en un point, chaque propriétaire peut couper ses amarres, déloger et s'aller fixer ailleurs, loin de l'incendie. Lorsqu'il se déplaît quelque (p. 177) part, il peut de même changer de quartier. Ces habitations de la baie sont rangées de manière à former comme des rues. L'eau, entre les habitations, coule avec abondance. C'est de l'eau douce qui arrive du haut pays pour pénétrer dans l'estuaire et se jeter dans la mer, de la même manière que le Tigre.

### *Çrīvijaya* > *Che-li-fo-che* = *Zābag* < *Jāvaka*.

L'empire de Çrīvijaya avait sa capitale à Palembaṅ même ou aux environs de l'actuelle Palembaṅ. C'est ce qui résulte des itinéraires de Yi-tsing (III et VI, p. 4 et 5). Celui-là, de Chine en Inde, part de Canton, avec escales à Fo-che ou Che-li-fo-che, Mo-lo-yu, Kie-tch'a, l'une des Nicobar, pour aboutir à Tāmralipti; autrement dit Canton-Palembaṅ-Jambi-Kĕdah-Nicobar et, enfin, Tamluk. Celui-ci, de Chine à Ceylan, emprunte l'itinéraire suivant, le port chinois d'embarquement n'étant pas explicitement indiqué : Canton, Che-li-fo-che, Mo-lo-yu, Kie-tch'a, Na-kia-po-tan-na, Ceylan; c'est-à-dire : Canton-Palembaṅ-Jambi-Kĕdah-Negapatam-Ceylan. Dans ce der-

[1] *Vide* p. 158-160 du même ouvrage.

nier cas, il est dit que la durée du voyage entre les deuxième, troisième et quatrième escales, fut de quinze jours de Che-li-fo-che à Mo-lo-yu et de quinze jours également de Mo-lo-yu à Kie-tch'a[1]. Si le voyage paraît un peu long entre ces escales qui sont relativement proches, on se rappellera que Palembaṅ et Jambi sont des ports fluviaux, situés, comme Bangkok, Saïgon et Canton, en amont, à quelque cent milles de l'embouchure, et que la navigation dans ces fleuves et rivières d'Extrême-Orient est extrêmement lente, malgré l'assistance des pilotes locaux. En fait, de Palembaṅ à Jambi, près d'un quart du voyage s'effectue dans l'estuaire et la partie basse du fleuve où les apports d'alluvions et les déplacements constants des bancs de sable et de vase sous l'influence du courant variable avec les saisons (saison des pluies ou saison sèche), de la mousson, des cyclones, rendent la pratique du fleuve extrêmement difficile et malaisée pour les bâtiments de haute mer. Je n'ai navigué ni sur le bas fleuve de Palembaṅ, ni sur celui de Jambi, mais je connais assez bien le bas Menam; et je sais combien la montée de la mer à Bangkok et la descente du fleuve à la mer exigent de précautions, même de la part des marins du commerce qui font régulièrement la navette entre Saïgon ou Singapour et la capitale siamoise, avec des vapeurs de faible tonnage. On peut ainsi facilement imaginer combien cette navigation était plus délicate encore pour les voiliers et jonques de mer du VIIe siècle.

Çrivijaya et Che-li-fo-che ou Fo-che se situent donc à Palembaṅ. D'après l'inscription de Vieṅ Sa (XXIX), le roi de Çrīvijaya est titré *Mahārāja;* le texte épigraphique dit en effet,

[1] *Vide supra*, LXXXVI, p. 162, le passage du *Livre des merveilles de l'Inde* où il est dit que Kalah ou Kra de la péninsule malaise est à 120 *zam* de route = 360 heures = 15 jours de route de Sribuza; mais il s'agit sans doute ici d'un voyage direct, sans escale intermédiaire entre les deux ports de départ et d'arrivée.

expressément : *çrīmahārājanāmā* (*vide supra*, p. 42). C'est exactement le titre par lequel les textes arabes désignent le souverain du Zabāg et nous en avons de nombreux témoignages : Ibn Ḫordaδbeh (XXXIV), Ibn al-Faḳīh (XXXVI, p. 10), Ibn Rosteh (XXXVII), Abū Zayd (XXXIX, § 2), Masʿūdī (XL et XLI), Ḳazwīnī (XLVIII et LV), Ibn Saʿīd (LXI, *in fine*), Abūlfidā (LXVIII et LXIX), Ibn al-Wardī citant Muḥammad bin Zakariyā ar-Rāzī (LXXII), qui s'étendent du milieu du IXe siècle au milieu du XIVe.

D'autre part, Abūlfidā affirme que «l'île du Mahārāja, c'est l'île de Sribuza», c'est-à-dire que «île du Mahārāja» et «île de Sribuza» sont les noms différents d'une même île (LXVIII, p. 75, et n. 1). Le même auteur rapporte également un passage du *Livre des longitudes* attribué à Al-Faris (xe siècle) dont Abūlfidā ne fait sans doute que reproduire le témoignage (p. 74). Dimašḳī, qui fut contemporain du prince de Ḥamāt, s'exprime dans des termes équivalents : «L'île du Mahārāja, dit-il, est la mère des îles mahārājiennes» (LXIV, p. 73, et n. 3), ce qu'il faut entendre par : l'île du Mahārāja [= Sribuza] est la capitale de tous les pays dépendant de ce souverain.

L'équation : île du Mahārāja = Zābag = Sribuza est du reste attestée par ailleurs. Abū Zayd décrit en détail la ville (*sic*) de Zābag (XXXIX); Ibrahim bin Wāṣif-Šāh (XLII) s'exprime dans les mêmes termes en parlant de l'île du Mahārāja. D'après Abū Zayd, le palais du Mahārāja du Zābag est situé sur un fleuve dont l'estuaire est semblable à celui du Tigre (XXXIX, p. 57); le *Livre des merveilles de l'Inde* en dit autant du fleuve de Sribuza (LXXXVI), que l'auteur trouve «beaucoup plus large que le Tigre à Basra». Le même ouvrage arabe parle des maisons flottantes ancrées dans le fleuve de Sribuza; le *Tchou fan tche* en fait également mention dans la notice consacrée au San-fo-ts'i (XVIII, p. 9).

Ibn Saʿid décrit le lac ou étang aux briques d'or et le situe dans la ville (*sic*) du Mahārāja (LXI, p. 70); c'est ce même lac ou étang dont parlent, à propos du Zābag, Ibn Ḫordāḏbeh (XXXIV), Abū Zayd (XXXIX, p. 57; cf. également *Les Prairies d'or* de Masʿūdī, t. I, p. 175-176), Ḳazwīnī (XLIX) et Ibn al-Wardī (LXXII), ces deux derniers d'après la même source.

Ces constatations sont décisives et on en peut conclure à l'identité de Che-li-fo-che ou San-fo-ts'i, Zābag, Sribuza, île du Mahārāja et du Çrīvijaya. Dans tous les cas et à partir de la fin du VII^e siècle (cf. IX), il s'agit d'un puissant empire dont la capitale se trouvait dans la région de Palembaṅ; la dynastie régnante des Çailendra se rendit maître de l'île de Sumatra tout entière et étendit ses conquêtes coloniales à Java, d'une part, et à la péninsule malaise, d'autre part. Le texte du *Tchou fan tche* (XVIII, p. 13) est suffisamment explicite à cet égard. Les géographes arabes sont moins précis. Un seul, Ibn al-Faḳīh (XXXVI, p. 54), rapporte que Kalah de la péninsule malaise et le Zābag font partie du même empire[1]; les autres se contentent de vanter la puissance et la richesse du Mahārāja : «roi des îles du Zabag et d'autres îles dans la mer de Chine», dit, par exemple, Masʿūdī (XLI), sans y apporter plus de précision. Mais si on lit ces textes avec la préparation nécessaire, on s'aperçoit aisément que Sumatra a été morcelée en plusieurs îles qui ne sont en définitive que des régions différentes de la grande île indonésienne. Le nord de Sumatra est décrit comme une île indépendante appelée Rami, Ramni, Ramini[2], Lamuri[3] :

[1] Edrīsī donne implicitement un renseignement identique en disant que, dans l'île de Kalah, «demeure un roi qu'on appelle le Jaba [al-hindi] ou prince indien» (cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 184).

[2] Pour d'autres mentions de l'île de Rami, cf. l'index du t. II de mes *Relations de voyages*, s. v^is *Ramī*, *Ramīn*, *Ramnī*.

[3] *Ibid.*, s. v° *Lamuri*.

l'île de Pančūr ou Bālus désignent également Baros, le port fameux du camphre de la côte occidentale; par l'île de Sribuza, il faut entendre plus particulièrement le sud-est de Sumatra. De même, dans le *Nāgarakĕrtāgama*, le poète de cour PRAPAÑČA donne comme «îles» (*nūsa*) vingt-quatre villes ou états du Malayu = Sumatra dont quelques-uns sont situés dans l'intérieur de l'île (*vide infra*, p. 183). Sans indiquer qu'ils font partie d'une même île, YI-TSING cite trois pays : P'o-lou-che, Mo-lo-yu et Che-li-fo-che (IX, p. 6) dans son *Nan hai ki kouei nei fa tchouan*, en indiquant que «le Mo-lo-yu, c'est maintenant [= a été soumis par] le Che-li-fo-che». Aussi, dans son *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan*, divise-t-il Sumatra en deux pays ou royaumes. «Deux hommes du Sin-lo (Corée) . . . partirent de Tch'ang-ngan (capitale de la Chine) et, après une longue route, arrivèrent dans les mers du sud. Ils se rendirent en bateau dans le royaume de P'o-lou-che [= Baros], à l'ouest du royaume de Che-li-fo-che» (*Religieux éminents*, p. 36-37). KIA TAN, au contraire, n'a qu'un nom pour Sumatra : 佛 逝 Fo-che : « . . . Puis, après cinq jours de route, dit-il dans son itinéraire par voie de mer, on arrive à un détroit que les barbares nomment 質 Tche (détroit de Malaka). Du nord au sud, il a cent *li*. Sur la côte septentrionale, c'est le royaume de 羅 越 Lo-yue (pron. anc. **Lavaδ* ou **Lavaδ*); sur la côte méridionale, c'est le royaume de Fo-che» (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 373).

Le *Tao yi tche lio* de WANG TA-YUAN (1349) contient 100 notices dont 99 sont des notices géographiques. Les suivantes sont consacrées à différentes parties de Sumatra. On verra par leur numéro d'ordre que l'auteur n'a pas eu le sentiment qu'il s'agissait d'une même terre insulaire : 29. San-fo-ts'i; 41. Kieou-kiang; 44. Pan-tsou[-eul][1]; 53. 急 水 灣 *Ki-chouei-wan* «la

[1] *Vide supra*, p. 72, n. 1.

baie aux eaux furieuses »[1]; 54. 花面國 *Houa-mien kouo* « le pays des hommes au visage fleuri » [= tatoués] = pays des Bataks; 55. 淡洋 *Tan-yang* (l'embouchure de la rivière de Tamiaṅ); 56. 須文答刺 *Siu-wen-ta-la* (état de Sumatra de la côte nord-est); 59. 特番里 *T'ö-fan-li,* peut-être Tapanuli de la côte sud-ouest (?); 62. 喃哑哩 *Nan-wou-li* = Lāmurī[2]. Dans le *Ying yai cheng lan* de Ma Huan, sur 18 notices, 5 sont consacrées à Sumatra (3, 6, 7, 8 et 9). Le *Sing tch'a cheng lan* de Fei Sin est divisé en 4 chapitres contenant ensemble 40 notices géographiques (1-12, 13-21, 22-31, 32-40). Les 5 notices suivantes, insérées au hasard dans les trois premiers chapitres, sont consacrées à Sumatra : 10, 20, 21, 22 et 23. Il en est de même dans le *Si yang tch'ao kong tien lou* de Houang Sing-ts'eng[3] et même dans le *Tchou fan tche* (trad. Hirth-Rockhill, cf. la table de la page vii)[4].

Les textes qui précèdent désignent successivement l'empire sumatranais sous les noms de :

Chinois : *Che-li Fo-che* ou *Fo-che, Che-li P'i-che,* jusque dans les premières années du xe siècle; à partir des dernières années des T'ang, en 904, apparaît la leçon *San Fo-ts'i* ou *Fo-ts'i,* qui se maintiendra sous les Song postérieurs (960-1279) et jusqu'au début des Ming (fin du xive siècle);

Indonésien, sanskrit et tamoul : *Çrī Vijaya* (tamoul *Çrī Viṣayam,* qui est l'exacte représentation phonétique, en tamoul, de la leçon indonésienne);

Arabe : *Sri Buza* < **Sri Buǰa* (restitution des graphies fau-

(1) A la pointe nord de Sumatra.

(2) Pour ces notices et les suivantes, cf. Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao,* 1916, t. XV, p. 64 et suiv.

(3) Dans Rockhill, *Notes on the relations and trade, T'oung pao,* t. XVI, 1915, p. 79.

(4) Pour la conception qu'avaient les Chinois de la situation des îles de l'Indonésie, cf. l'étrange carte à la fin du t. II du *Si yu ki,* trad. St. Julien.

tives سربزة, سَربُزة, سريرة *Sarbaza*, *Sarbuza*, *Sarīra*) et *Zābag;*

Javanais : *Sam Boja*, *Sĕm Boja*[1].

Plusieurs de ces leçons sont étroitement apparentées. Le 舍利毗逝 *Che-li P'i-che* du *T'ai p'ing houan yu ki* est incontestablement une transcription chinoise parfaite du *Çrī Vijaya* de l'inscription indonésienne de Kota Kapur (XXVII). A cette notation correcte s'oppose celle de Yi-tsing et d'autres textes : 室 (ou 尸) 利 佛 逝 (ou 誓) *Che-li Fo-che*, qui représente *Che-li* < *Çrī et *Fo-che* < *Bu$^{d}$-jay$^{a}$, l'implosive dentale du caractère 佛 *fo* < ancien *bud, étant en harmonie avec la palatale sonore initiale du mot suivant *che* < ancien *jay; c'est-à-dire *Çrī Bujay$^{a}$. Phonétiquement, l'alternance *vi* > *bu* est incontestablement fautive et d'autant plus inexplicable que Yi-tsing a longuement séjourné dans le pays où il apprit le sanskrit et la langue indigène; une erreur de ce genre de la part de ce moine lettré et polyglotte échappe à tout commentaire. Force nous est donc de constater une divergence pour laquelle on n'entrevoit aucune justification. A partir de la fin des T'ang, les transcriptions chinoises présentent la même difficulté et une autre encore. 三佛齊 *San Fo-ts'i* est la stricte notation d'un ancien *Sam Bu$^{d}$-jay$^{a}$. 三 *san*, pron. anc. *sam avec implosive nasale labiale, tient ici la place du *che-li* > *çrī* de Yi-tsing et d'autres textes. De *çrī* à *sam, on ne peut songer à une alternance phonétique *sam < *çrī* que rien ne justifierait. La seule explication possible est la suivante : des textes javanais tardifs ont *Samboja* et *Sĕmboja*, qui sont très voisins de *San-fo-ts'i* < *Sam Bujaya. Ceci permet de conjecturer que la leçon javanaise remonte peut-être au xe siècle, date de l'apparition de cette nouvelle notation chinoise, qui aurait suivi une évolu-

[1] J'ai déjà traité la question en détail dans le *J. As.*, juillet-août 1919, p. 158-161, auquel je renvoie.

tion parallèle à celle du nom indigène : *Çrī Vijaya > Samboja, Semboja.* Mais cette hypothèse soulève des objections assez graves. Tout d'abord, nous ne possédons aucun texte indonésien du début du x$^{e}$ siècle et l'épigraphie n'a révélé rien de pareil; enfin et surtout, les inscriptions tamoules du xi$^{e}$ siècle ont toutes *Çrī Viṣaya* = Çrī Vijaya, ce qui montre que le nom de l'empire sumatranais attesté par l'inscription malaise de Kota Kapur se maintenait intact et n'avait pas varié au moment où les Chinois commençaient à le rendre par *San Fo-ts'i* < **Sam Bujaya.* Le désaccord phonétique de ces différentes leçons du nom d'un même pays reste ainsi irréductible en l'état de nos connaissances [1].

Sous les réserves précédentes, on peut donc poser *géographiquement* [2] : *Çrī Vijaya* = *Çrī Viṣaya* = *Che-li Fo-che* ou *Fo-che* = *San Fo-ts'i* ou *Fo-ts'i* = *Sri Buza* < **Sri Buja* = *Sam Boja, Sĕm Boja.*

L'autre nom sous lequel les Arabes désignent l'empire sumatranais : زابج *Zābag,* est également la transcription d'un terme indigène. Le ز *z* transcrit la palatale sonore indonésienne *j,* le ب peut représenter un *v* initial et le ج en fonction de gutturale sonore = *g.* On conçoit que les premiers transcripteurs

[1] *Ibid.* La même énigme phonétique se présente dans la toponomastique du Campa. L'une des capitales du pays est appelée 佛誓 *Fo-che* = *$Bu^{d}$-$jay^{a}$ (sino-annamite *Phật-thệ*) par les textes annamites; 佛逝 *Fo-che* = *$Bu^{d}$-$jay^{a}$, par le *Song che*: le *Tao yi tche lio*, dans la notice sur Pin-t'ong-long = Pāṇḍuraṅga, a 毗齊 *P'i-ts'i* = *$Vijay^{a}$. «Or, dit Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 24), on sait d'une façon certaine par l'épigraphie qu'à cette époque la capitale came était au Bình-dinh *et s'appelait Vijaya.*» Le cas est exactement semblable à celui des transcriptions du Çrivijaya sumatranais et la divergence vocalique est également inexplicable. [Cf. cependant skr. *viṣaṇa* > arabe *bušan,* dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 675, qui présentent une alternance identique *i* > *u* après *v*. Le procès est évidemment le même dans *Vijaya* > *Fo-che*].

[2] *Ibid.*, p. 152-155, où il est montré que le *Çrī Vijaya* de l'inscription de Kota Kapur ne peut se traduire que par «Sa Majesté Vijaya» et qu'il s'agit donc d'un nom de souverain.

dont le parler arabe avait conservé au ج sa prononciation gutturale (qui s'est palatalisée en dehors de l'ʿomanais et de l'égyptien) et qui, par conséquent, ne possédaient pas de palatale sonore, aient employé le ز *z* pour rendre approximativement le *j* indonésien. C'est ce que firent les Grecs, qui se trouvaient dans le même cas (cf. skr. *Ujjayinī* > Ὀζήνη, *Kaṇyakubja* > Καvογίζη). زابج *Zābag* a donc régulièrement à la base malais **Javaga*. Parfois, à la gutturale sourde d'un mot étranger, l'arabe répond par la sonore. Ainsi, skr. *çaka* «teck» a donné en arabe ساج, litt. *sāg*; skr. *nārikela* «noix de coco» > نارجيل *nārgīl*; et cette alternance se retrouve en grec : Κανογίζη < skr. *Kaṇyakubja*, le «*Canoge*» de nos cartes; Βαρύγαζα < skr. *Bharukaccha*, la ville maritime de «Broach». D'après ces exemples où l'alternance *k* > ج = *g* est nettement attestée, on peut également poser زابج *Zābag* < **Jāvaka*[1]. Cette restitution théorique est confirmée par un texte de basse époque, il est vrai, le *Mahāvaṃsa*, où il est question (LXXXIII, 36-48, et LXXXVIII, 62-75) d'une armée de Javaka qui, à deux reprises, envahit Ceylan dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les Ja-

[1] L'alternance *j* étranger > ز *z* et ج = gutturale sonore représentant une sourde initiale étrangère est attestée par le cas suivant. Le nom du cap nord-occidental du Kathiawar est زجد *Zagad* d'après SULAYMĀN AL-MAHRĪ (*vide supra*, p. 98): mais la traduction turke de SĪDĪ ʿALĪ (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 515, n. 9, et 539, n. 5) a جكد *Jakad*; et celui-ci est évidemment à la base de la transcription précédente pour un arabe dont le parler ne connaît pas la palatale sonore. زجد et جكد sont ainsi deux notations phonétiquement égales. Le cap en question est désigné par BARROS (*Da Asia*, décade IV, 1re part., liv. IV, chap. II, p. 391 de la petite édition de la fin du XVIIIe siècle) sous le nom de «*a ponta de Jaquete* [= Jaket], *que he aquelle nomeado templo dos Resbutos*, la pointe de Jaket qui est appelée *temple des Rajputs*». Le major RENNEL (*Recueil de cartes géographiques pour la description de l'Indoustan*, revues par le Citoyen BUACHE, Paris, an VIII [1800]) écrit *Jigat* = *Jigat*. On peut donc poser en toute certitude, comme pour *Zabag*, *Zagad* = *Jakad*. Pour le cap en question, cf. *Instructions nautiques*, n° 852, *Océan Indien*, *Mer d'Oman* (*partie Est*), Paris, 1905, in-8°, p. 390, sub *Temple de Dwarka*.

vaka étaient commandés par le roi Čandrabhānu (*jāvakarājeko*). Lors de la seconde invasion, les troupes qui débarquèrent à Ceylan comprenaient une armée jāvaka et une «grande armée» levée «dans les royaumes Pāṇḍya, Čoḷa, etc., ainsi que des soldats tamouls... ». Le roi jāvaka Čandrabhānu et les troupes jāvaka sont évidemment des roi et troupes du Zābag, c'est-à-dire de Sumatra. *Jāvaka* et *Zābag* sont les deux seuls noms géographiques de l'Océan Indien qu'on puisse rapprocher avec certitude; celui-ci désigne authentiquement l'île de Sumatra; celui-là ne peut désigner que la même île et Čandrabhānu est ainsi un roi sumatranais[1].

«Dans le *T'ong tien* (k. 188, p. 24 v°-25 r°) [encyclopédie compilée à la fin du VIIIe siècle par Tou Yeou (735-812)] et le *T'ai p'ing yu lan* (k. 788, p. 17 r°) [rédigé pendant la période 977-983], dit Pelliot (*Deux itinéraires*, p. 275), il y a des notices, à peu près semblables d'ailleurs, sur le pays de 杜薄 *Tou po*, qui se trouvait dans le Tchang-hai [litt. «la mer immense» = mer de Chine occidentale], à l'est du Fou-nan [= en gros, le Cambodge et le Siam actuels][2]. On y arrive après avoir voyagé sur mer plusieurs dizaines de jours. Les femmes y tissent des cotonnades à ramages. Sur l'île de Tou-po, il y a plus de dix villes royales, ou du moins dont les

[1] *Vide infra*, p. 228, pour ces deux expéditions à Ceylan. Kern (*Twee krijgstochten uit den Indischen Archipel tegen Ceilon*, paru en 1896 dans les *Bijdragen* et réimprimé dans ses *Verspreide geschriften*, t. III, 1915, p. 29 et suiv.) a traduit *javaka* par «javanais». Ce mot considéré comme un complexe *java* + *ka*, sur le modèle de *romaka* = *roma* + *ka* «romain» a, en effet, ce sens dans les langues de l'Inde. Mais *jāvaka* est inséparable des transcriptions arabe *Zabag* et chinoise *Chö-po*, pron. anc. **Ja-bak*, qui désignent Sumatra. Il est donc au moins inattendu de rencontrer, à côté de *Yava* et *Java*, une forme *Jāvaka*, dont la finale, attestée par trois sortes de textes différents, est tout à fait inexplicable.

[2] L'orientation est inexacte, mais les Chinois ont très fréquemment commis des erreurs de ce genre pour la situation des pays étrangers les uns par rapport aux autres.

chefs prennent le titre de rois. On aurait entendu parler de ce pays au temps des Souei (589-618). » 杜 *tou,* comme l'a indiqué Pelliot (*ibid.*), se confond fréquemment avec 社 *chö;* on est donc autorisé, *Tou-po* ne répondant à rien de connu, à restituer 社 薄 *Chö-po,* représentant un ancien **Ǐa-bak*[1]. **Ǐa-bak,* il n'est pas nécessaire d'y insister, est une transcription parfaite de *J̌āvaka* > *Zābag;* il s'agit donc encore de Sumatra. Mais d'autres textes nous permettent de remonter plus haut. « Le nom de *Tou-po* [à corriger en *Chö-po*], dit Pelliot (*ibid.*, p. 277 et n. 2), nous est encore fourni par une citation du *Nan tcheou yi wou tche* [de Wan Tchen, qui vivait au IIIe siècle[2]] et par les fragments subsistants du *Fou-nan t'ou sou tchouan* de K'ang Tai[3] qui fut envoyé en mission au Fou-nan avec Tchou Ying, vers 245-250 de notre ère[4]. »

La forme *Yava* du complexe *Yavadvīpa* qu'on interprète par « île de Java », nous est connue de longue date. Elle apparaît pour la première fois dans le *Rāmāyaṇa.* On la retrouve ensuite dans le 葉 調 *Yie-tiao,* pron. anc. **Yap-div* = *Yavadvīpa,* dont il est question au début de 132 de notre ère dans le *Heou han chou* (25-220) et le *Tong kouan ki* ou *Tong kouan han ki* de la seconde dynastie des Han[5]; le Ἰαβαδίου de Ptolémée[6], le 耶 婆 提 *Ye-p'o-ti* (pron. anc. **Ya-bʷa-de,* pratiquement **Yavadi*) de Fa-hien (412-413) qui sont encore des transcriptions correctes de *Yavadvīpa.* Or, les descriptions qu'en donnent le *Rāmāyaṇa* et Ptolémée sont heureusement assez précises : le texte

[1] *Deux itinéraires*, p. 270-271 et 277-278. L'implosive finale *-k* représente également une gutturale étrangère sourde ou sonore.

[2] *Deux itinéraires*, p. 277.

[3] *Ibid.*, p. 269-270.

[4] *Ibid.*

[5] Cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 266.

[6] La finale *-δίου* de la notation de Ptolémée est une prakritisation du skr. *dvīpa.* Cf. Kern, *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, article de 1869, réimprimé dans les *Verspreide geschriften*, t. V, 1916, p. 305.

sanskrit qualifie Yava de «l'île de l'or et de l'argent, parée de mines d'or»; le texte grec s'exprime dans les mêmes termes : «elle produit beaucoup d'or». Cette indication dicte notre choix entre «Java la mineure» et «Java la majeure» de MARCO POLO : c'est évidemment ici de Sumatra qu'il s'agit, dont la richesse en or est bien connue, alors que la production d'or de Java a toujours été nulle ou insignifiante. Je sais bien qu'il y a une inscription sanskrite de Caṅgal (Kĕḍu, à Java), datée de 654 çaka = 732, où il est dit : «Il y avait (*sic*) une île excellente, incomparable, appelée Yava, fertile en céréales et en autres grains, riche en mines d'or (*kanakākara*) . . . » KERN, qui l'a éditée, traduite et commentée, a naturellement rapproché cette description de celle du *Yavadvīpa* du *Rāmāyaṇa* et rappelé ce qu'il avait déjà dit à cet égard : «Les expressions du *Rāmāyaṇa* au sujet de l'île de l'or et de l'argent ne sont pas exemptes d'ambiguité dans l'original, mais elles ne le sont pas davantage dans la traduction. Ce serait donc, à mon avis, une explication très forcée si nous voulions conclure, soit du texte, soit de la traduction, qu'il y est question d'une autre île que Yavadvipa» [= Java de nos cartes][1]. Quinze ans après (en 1885), KERN ajoutait : «Ce que j'ai dit alors (en 1869) a actuellement une double force. Quoique, tant Ptolémée que les informations chinoises nous aient appris que l'or fait partie des produits de Java, le fait a été révoqué en doute. En face du témoignage de notre inscription [de Caṅgal] tout doute raisonnable doit disparaître[2].»

J'avoue ne pas être convaincu. En face des indications fournies par le *Rāmāyaṇa* et PTOLÉMÉE, où manquent, cependant, des précisions géographiques décisives, il y a lieu de recher-

(1) *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, 1869, réimprimé dans *Verspreide geschriften*, t. V, 1916, p. 307.

(2) *De Sanskrit inscriptie van Canggal (Kĕḍu), uit 654 çaka*, 1885, réimprimé dans *Verspreide geschriften*, t. VII, 1917, p. 128.

cher quelle est l'île d'Extrême-Orient *suvarṇarūpyakadvīpaṃ suvarṇākaramaṇḍitam*, εὐφορωτάτη δὲ λέγεται ἡ νῆσος εἶναι καὶ ἔτι πλεῖστον χρυσὸν ποιεῖν. Le choix est aisé, car il n'existe qu'une seule terre insulaire à laquelle s'appliquent ces textes : c'est la 金洲 *kin-tcheou* «l'île de l'or» de Yi tsing, qui en parlait en pleine connaissance de cause, la *suvarṇabhūmi* «la terre de l'or» d'une inscription sumatranaise (*infra*, XC, p. 179), c'est-à-dire Sumatra [1]. Dans les textes sanskrit et grec, la caractéristique principale du *Yavadvīpa* est d'être «l'île de l'or, parée de mines d'or», de «produire beaucoup d'or». Sumatra seule, par sa richesse en or, peut entrer en ligne de compte. L'argument tiré des informations chinoises (*Chineesche berichten*) fait sans doute allusion à ces passages du *Sin t'ang chou* ou *Nouvelle histoire des T'ang* (618-906, compilée en 1060) disant : «Le pays de 訶陵 Ho-ling appelé également 闍婆 Chö-p'o (= *Jawa*) produit de l'écaille de tortue, de l'or et de l'argent, des cornes de rhinocéros et de l'ivoire»; et du *Song che* ou *Histoire des seconds Song* (960-1279, compilée au XIVe siècle) où il est dit : «Le pays de 闍婆 Chö-p'o (= phonétiquement *Jawa*) produit, en outre, de l'or, de l'argent, des cornes de rhinocéros, de l'ivoire, le bois d'aloès, le sandal, l'anis, le poivre, la noix d'arec, le soufre, le bois du Brésil [2].» Mais l'or n'a pas une place éminente dans cette énumération de produits javanais et ne justifierait en aucune façon la qualification de *suvarṇākaramaṇḍitam*. On a trouvé et on trouve sans doute encore de l'or à Java, comme dans tous les pays du monde. Nous avons, par exemple, nos orpailleurs du Rhône; mais, de ce fait, la France n'a jamais été considérée comme une *suvarṇabhūmi*. Enfin, le *Tchou fan tche*, qui donne généralement une liste étendue des produits des pays étrangers, ne

(1) Pour Yi-tsing et l'inscription sumatranaise, *vide infra*, p. 178 et suiv.

(2) Cf. Groeneveldt, *Notes*, p. 139 et 142.

mentionne pas l'or parmi les produits énumérés dans les notices 14 et 15, qui sont consacrées à Java[1].

Le cas de l'inscription de Caṅgal est beaucoup plus embarrassant; à dire vrai, le problème est insoluble. Ainsi que le fait remarquer une note de Kern, la phrase commence par *āsīt* «il était», au lieu de *asti* «il est», alors que le mètre n'est pas en cause, et l'éditeur déclare ignorer pourquoi le poète emploie le passé au lieu du présent[2]. D'autre part, le texte attribue au *Yavadvīpa* une richesse en or que Sumatra et Sumatra seule possède. La seule explication qu'on entrevoit, c'est que les deux grandes îles indonésiennes ont dû porter en même temps un nom identique[3] et que les produits de l'une ont pu être ainsi inexactement attribués à l'autre[4].

Les Arabes ont, en effet, connu la forme *Yava* > *J̌ava* = Sumatra. On la retrouve encore au début du XV^e siècle dans Bākuwī, sous deux formes phonétiquement apparentées جاوة *J̌āwa* (LXXVI, p. 78) et جابة *J̌āba* (LXXVIII, p. 78), dont l'ignorance de l'auteur, qui reproduit des informations antérieures, a fait deux îles distinctes, indépendantes du Zābag-Sumatra (cf. également Ibn Saʿīd, LXII, p. 71, et Ibn al-Wardī, LXXV, p. 77). *J̌āwa* ou *J̌āba* est devenu dans certains textes arabes le nom d'une île ou pays maritime, de sa capitale et même du roi du pays[5]. Dans Ibn Baṭūṭa, au contraire,

(1) Cf. *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 75-87.

(2) *Loc. cit.*, p. 122, n. 2.

(3) Cf. les deux Java de Marco Polo et *infra*, les notations arabes.

(4) Au fond, je crois que le rédacteur de l'inscription de Caṅgal a tout simplement mis au compte de Java, la description du *Yavadvīpa* du *Rāmāyaṇa*, sans se préoccuper du désaccord avec la réalité.

(5) Cf., par exemple, Ibn Saʿīd (LXII, p. 71-72), Ibn al-Wardī (LXXV, p. 77).

L'identité de J̌āba et Zābag avait été signalée déjà par De Goeje dans son édition de Ibn Ḫordāḏbeh (p. 46 et n. 2). On peut faire la même remarque à propos du volcan qui est situé à J̌aba par Ibn Ḫordāḏbeh, l'*Abrégé des Mer-*

*Jāwa* désigne nettement l'île de Sumatra et il n'est plus question de *Jāba* ni du *Zābag* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 434 et suiv.). Enfin, à partir de la fin du xvᵉ siècle, les deux *muʿallim* Ibn Mājid (LXXIX) et Sulaymān al-Mahrī (LXXXI et LXXXII) inaugurent la toponomastique moderne : *Šumuṭra* et *Jāwa*, que feront définitivement prévaloir les marins et voyageurs européens des xviᵉ, xviiᵉ et xviiiᵉ siècles.

En malais, la grande île indonésienne occidentale est généralement désignée dans les textes sous l'un des trois noms suivants : *Pūlaw Ĕmás* «l'île de l'or», *Pūlaw Pĕrča* «l'île de la gutta-percha» et *Pūlaw* ou *Tānah Andalas* «l'île» ou «pays de Andalas»; en javanais, sous celui de *Malayu* (cf. *Nāgarakĕrtāgama* et *Pararaton, infra*, p. 183 et 226).

## Suvarṇadvīpa.

L'île de Sumatra a été quelquefois désignée sous les noms sanskrits de *Suvarṇadvīpa* «l'île de l'or», *Suvarṇabhūmi* «la terre de l'or», *Suvarṇapura* «la ville de l'or». Dans les deux derniers cas, ce complexe désigne plus spécialement la partie méridionale de l'île. A l'inscription déjà reproduite du manu-

*veilles*, Kazwīnī, Ibn al-Wardī et Bākuwī; et au Zābag ou près du Zābag par Sulaymān, Ibn al-Faḳīh, Masʿūdī, l'*Abrégé des Merveilles* et Abulfidā. L'*Abrégé des Merveilles* situe d'abord ce volcan «vis-à-vis de l'île de Jāba» et, quelques pages plus loin, «dans une île proche du Zābag» (cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 188, n. 1). Il y a lieu de rappeler ici une très intéressante note de De Goeje publiée en hollandais dans le *Feestbundel*-Veth (Leyde, 1894) et traduite en français, en appendice à son *Mémoire sur les migrations des Tsiganes à travers l'Asie* (Leyde, 1903, pet. in-8°, p. 86-91). Elle traite des Sayabija, au sing. Sābaǰ (qui est à lire *Sābag*), et que l'auteur a rapproché du Zābag de Sumatra. Ces descendants de Malais sumatranais vivaient au ixᵉ siècle, au témoignage de Belādori, dans le golfe Persique et en ʿIrāḳ. Je n'ai pas ici la place de reproduire les textes arabes qui en font mention; on étudiera ailleurs cet autre témoignage de l'activité des Sumatranais à l'étranger.

scrit népalais à miniatures (*supra*, XXX, p. 42), s'ajoutent les inscriptions et les textes suivants :

Yi-tsing, *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan*, trad. Éd. Chavannes (*vide supra*, p. 3).

LXXXVII. (P. 179.) ... Puis, le premier jour de la onzième lune de cette année (689), nous [, maître Tcheng-kou et moi Yi-tsing,] nous nous embarquâmes sur un bateau marchand et nous nous éloignâmes de P'an-yu (Canton). Nous nous dirigeâmes vers le 占波 Tchan-po (Campa) en hissant nos voiles; — nous nous proposions d'arriver dans le pays de Fo-che par une longue course, — ... (p. 181) Tcheng-kou fut mon excellent compagnon; — nous arrivâmes ensemble à 金洲 l'île de l'or[1]. — Si nous pûmes accomplir notre voyage vers les pays hindous, — ce fut grâce à notre parfaite amitié. — ...

LXXXVIII. (P. 185.) ... Lorsque Tao-hong apprit que moi, Yi-tsing, j'étais arrivé [en Chine], il se rendit à pied (au temple) Tchouang-yen pour s'y informer où je demeurais; on lui dit que je m'étais établi dans le temple Tche-tche. A peine se fut-il acquitté des salutations d'usage qu'il s'éprit de l'idée du départ ... (p. 186) ... Alors il ne songea plus qu'aux mers du sud, — au voyage que nous ferions ensemble à l'île de l'or ... (p. 187) ... Lorsqu'il arriva au pays de Fo-che, il s'appliqua de tout son cœur au recueil de la discipline ...

Vie de Dīpaṃkara Atīça, en tibétain, résumée par Sarat Chandra Das dans *Indian Pandits in the land of snow*, Calcutta, 1893.

Atīça naquit au Bengale en 980 de notre ère.

LXXXIX. (P. 50.) On account of these divers attainments which moved his mind variously in different directions, he resolved to go to Āchārya Chandrakīrti, the High Priest of Suvarṇadvīpa[2]. Accordingly in the company of some merchants he embarked for Suvarṇadvīpa in a large vessel. The voyage was long and tedious, extending over several

[1] Chavannes a traduit «l'île d'or» ici et plus loin.

[2] S. C. Das dit en note : «Sudharmanagara in Pegu, now called Thaton.» La remarque est inexacte : il s'agit de Sumatra.

months during which the travellers were overtaken by terrible storms. At this time Suvarṇadvīpa was the head quarter of Buddhism in the East, and its High Priest was considered as the greatest scholar of his age. Dīpaṃkara resided there for a period of twelve years in order to completely master the pure teachings of Buddha, of which the key was possessed by the High Priest alone. He returned to India accompained by some merchants in a sailing vessel, visiting Tāmradvīpa (Ceylon) and the island of forests in his way.

Inscription en vieux-malais de 1208 çaka = 1286 trouvée dans la plaine de Padaṅ Ročo, près de Suṅay Lansat, sur la rive gauche du Bataṅ-Hari, dans la subdivision (*onderafdeeling*) des « Bataṅ-Hari-districten » de la résidence des « Padangsche Bovenlanden », dans l'ouest de Sumatra, par environ 1° 30′ Sud.

Cette inscription, découverte en 1911 par L. C. Westenenk, a été publiée et traduite en hollandais par N. J. Krom dans sa magistrale étude : *Een sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, dans *Verslagen en Mededelingen der K. Akademie van Weten.*, Afdeeling *Letterkunde*, 5e reeks, deel II, Amsterdam, 1916, p. 306-339.

XC. (1 *a*) // *svasti çakavarṣātīta*, *1208*, *bhādravāda māsa, ti*

(*b*) *thi pratipada çuklapakṣa, mavulu, vāge, vṛhaspati vāra, maḍaṅkuṅan, grahačāra nairitistha, viçākā*

(*c*) *nakṣatra, čakra* [*devatā*, *ma*]*ṇḍala, çubha*

(2 *a*) *yoga, kuvera parbeça, kiṅstughna muhūrtta, kanyā rāçī, i*

(*b*) *nan tatkāla pāduka bharāla āryyāmoghapaça lokeçvara, čaturdaçātmikā saptaratnasahita, diāntuk* [

(*c*) *dari bhūmi jāva ka svarṇabhūmi* (sic) *dipratiṣtha di dharmmāçraya, akan*

(3 *a*) *punya çrī viçvarūpa kumāra, prakāranaṅ diṭītaḥ pāduka çrī ma*

(*b*) *hārājadhirāja çrī kṛtanagara vikrama dharmmottuṅgadeva maṅiriṅkan pāduka bharāla, rakryān mahāmantri dyaḥ*

(*c*) *adrayabrahma, rakryān srikan dyaḥ sugatabrahma, mūaṅ*

(4 *a*) , *samagat payānan haṅ dipaṅkaradasa, rakryan damuṅ pu vīra,*

(*b*) *kunan punyeni yogya dianumodanāñjaleh sukapraja di bhūmi malāyū, brāhmaṇaḥ kṣatriya vaiçya sūdra, ā*
(*c*) *ryyāmaddyāt, çrī mahārāja çrīmat tribhuvanarāja maulivarmmade*
(*d*) *va pramukha* //.

Salut! En çaka 1208, au mois de bhādrapada, premier jour de la quinzaine claire, jour de la semaine de six jours : Mavulu; de la semaine de 5 jours : Vāge; le jeudi; *wuku* (période de l'année civile) Madaṅkuṅan; position de la planète, dans le sud-ouest; mansion lunaire, Viçākhā; sous la divinité çakra appartenant au cycle de . . ., yoga Çubha; seigneur de la jonction (astronomique), Kuvera; heure, Kiṃstughna; signe du zodiaque, la Vierge; c'est à cette date que (l'image) du Haut Seigneur l'Āryya (le noble) Amoghapāçalokeçvara avec ses 13 compagnons, accompagné des sept joyaux, venant du pays de Jāva[1] à destination de Suvarṇabhūmi («le pays de l'or» = Sumatra), fut érigée à Dharmmāçraya[2], en tant que don de Son Altesse le prince héritier Çrī Viçvarūpa. A cet effet, Sa Majesté Çrī Mahārājadhirāja[3] Çrī Kṛtanagara Vikrama Dharmmottuṅgadeva donna l'ordre d'accompagner la sainte image aux hauts fonctionnaires suivants : le *Rakryan*[4] *Mahāman-*

[1] Le texte a *bhūmi jāva* construit à la malaise, et il s'agit ici de l'île de Java de nos cartes. C'est l'équivalent exact de l'indonésien moderne *tanah jāwa*, litt. «terre, pays de Java», où le caractère insulaire de Java n'est pas marqué. Ce genre d'expression est commun à tout le domaine linguistique de l'indonésien; cf., par exemple, en malgache : *tani Madagasikara* «la terre, le pays de Madagascar» (malg. *tani* répond à indonésien occidental *tānah*, avec le même sens).

[2] Situé par Rouffaer dans le haut pays du fleuve de Jambi (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 652, n. 3 et 4).

[3] On remarquera que le fameux souverain javanais Kṛtanagara est titré ici *Çri Maharajadhiraja*, litt. «Sa Majesté le grand roi des rois», titre dont le souverain du Zabag = Çrivijaya avait le privilège. Mais ce texte est daté de 1208 çaka = 1286 de notre ère et c'est l'époque où le Zabag-Çrivijaya entre en pleine décadence et succombe sous les coups de ses adversaires Javanais, Thais de Sukhodaya et Singalais. A cette même époque les rois javanais sont assez forts pour repousser l'attaque prochaine des troupes chinoises de Ḫubilaï Ḫan et c'est dans la même période que se fonde le puissant empire de Majapahit, qui sera l'héritier de la souveraineté exercée par le Çrīvijaya depuis le début de notre ère.

[4] C'est le titre javanais que le *Tchou fan tche* et le *Song che* mentionnent sous sa forme chinoise 落佶連 *lo-ki-lien* (cf. Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 311, et *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 76).

*tri*[1] Advayabrahma, le *Rakryan sirikan dyaḥ* Sugatabrahma; puis, au *dyaḥ Samgĕt*[2] *payānan han* Dipaṅkaradāsa et au *Rakryan dĕmuṅ pu* Vīra. Ensuite, à cause de ce don convenable, tous les sujets du pays de Malāyu se réjouirent : brahmanes, kṣatriya, vaiçya et sudra et, au milieu des Ārya (nobles), Çrī Mahārāja[3] Çrīmat Tribhuvanarāja Maulivarmadeva s'en réjouit le premier.

Inscription cambodgienne gravée sur le piédestal d'une grande statue de Buddha provenant du Vat Huâ Vieṅ, une des pagodes de Grahi (le 加 羅 希 *Kia-lo-hi* du *Tchou fan tche, vide supra*, p. 14, et du *Song che*), du pays de Jaiya (siamois : Xaya), qui est situé dans la partie septentrionale de la baie de Bandon, sur la côte orientale de la péninsule malaise (cf. G. Coedès, *Le royaume de Çrīvijaya, loc. cit.*, p. 33-36). L'inscription est incorrectement datée, mais «un fait semble certain, c'est qu'elle ne saurait guère être postérieure au milieu du xiiie siècle» (*ibid.*, p. 36).

XCI. En 11006 (*sic*) çaka, année du Lièvre, par ordre de Kamrateṅ Añ Mahārāja çrīmat Trailokyarājamaulibhūṣaṇavarmadeva, le 3e jour de la lune croissante de Jyeṣṭha, mercredi, le Mahāsenāpati Galānai (?) qui gouverne le pays de Grahi, invita le Mrateṅ Çrī Ñāno à faire cette statue. Le poids du samrit est 1 *bhāra* 2 *tula* et la valeur de l'or (employé pour la dorure) est 10 *tamliṅ*. Cette image a été érigée

(1) Litt. «le grand *mantri* ou ministre».

(2) D'après une heureuse suggestion de M. Pelliot, *samgĕt* semble bien être le titre indonésien qui est à la base de la transcription chinoise *sseu-ma-kie* (*vide supra*, p. 23, n. 2), dont le troisième caraactère est à implosive finale dentale.

(3) Le roi de Malāyu n'est titré que *Çrī Mahārāja* «Sa Majesté le grand roi» à côté du *Çrī Maharājadhiraja* de Kṛtanagara (*vide supra*, p. 180, n. 3). C'est que le Malayu a été envahi et vaincu en 1197 çaka = 1275 et que l'ambassade de Kṛtanagara est, en somme, envoyée à un vassal (cf. *Pararaton*, trad. Brandes, édit. Krom, p. 92). Kṛtanagara fut le premier prince javanais qui prit le titre de *prabhu* (*ibid.*, p. 78 et 84), dont les Çailendra de Çrivijaya usaient depuis des siècles, car il figure dans l'inscription de Vieṅ Sa (*vide supra*, XXIX, p. 41).

afin que tous les fidèles s'en réjouissent, la vénèrent et l'adorent ici ... obtiennent l'omniscience [1].

*Het oud-javaansche lofdicht* NĀGARAKṚTĀGAMA *van* PRAPAÑCA (1365 A. D.) [Le panégyrique en vieux-javanais intitulé *Nāga-*

[1] Une inscription sanskrite découverte sur le territoire du Minaṅkabaw, et qui se trouve actuellement à Pagar Ruyoṅ, est au nom de : Çrīmat çrī A[ ]yādityavarma ... rājendramaulimaṇivarmadeva mahārājādhirāja, et datée de 1278 çaka = 1356 (cf. *Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheikundig onderzoek op Java en Madoera. Oudheikundig verslag 1912*, 2e trimestre, p. 51-52 et 42; le titre royal précédent est aux lignes 6-7; aux lignes 18-19, le même souverain est appelé : Ādityavarmanṛpatemaṇivarmadeva). Cet Ādityavarman nous est connu par ailleurs. Sous le titre général de *Het zoogenaamde rotinschrift van «Batu Bĕragung» in Mĕnangkabau (1269 en 1297 çaka)*, dans *Verspreide geschriften*, t. VI, 1917, p. 249-263, KERN a réuni deux articles intitulés : *'t Opschrift van Batoe Beragong op Sumatra* et *Het opschrift van Batoe Beragong opnieuw onderzocht*, publiés dans les *Bijdragen tot T., L. en V. v. N-I* en 1872 et 1877, où il est question de ce souverain. Cf. également, du même auteur, *De wij-inscriptie op het Amoghapaça-beeld van Padang Candi (Midden-Sumatra); 1269 çaka* (dans *Verspreide geschriften*, t. VII, 1917, p. 172), où ce roi est appelé : Çrīmat çrī Udayādityavarman rājendramaulimālivarmadeva mahārājādhirāja, et où il est fait mention de *Malayapura*, erreur de graphie pour *Malayupura* (*ibid.*, p. 174). Par une autre inscription également publiée par KERN (*Het sanskrit-inschrift op den grafsteen van Vorst Adityavarman te Kubur Raja, Mĕnangkabau; ± 1300 çaka*, dans *Verspreide geschriften*, t. VII, p. 215-221), nous savons que ce roi était fils de Advayavarman et titré *Kanakamedinīndra* «souverain de la terre de l'or». Nous savons, enfin, que ce dernier souverain eut un fils, Anaṅgavarman, qui fut probablement son successeur (cf. N. J. KROM, *Eine sumatraansche Inscriptie van Koning Kṛtanagara, loc. cit.*, p. 338). D'après ces textes épigraphiques, on peut établir la liste suivante des rois de Malāyu au XIIIe siècle çaka :

Çrīmat Tribuvana rājamaulivarmadeva, qui règne en 1208 ç. = 1286 (*supra*, XC, p. 179);

Advayavarman, père du roi suivant;

Çrīmat çrī A[ ]yādityavarma (var. Udayādityavarman) rājendramaulimaṇivarmadeva (var. rājendramaulimalivarmadeva), qui régnait en 1269 ç. = 1347 et mourut vers 1300 ç. = 1378.

Anaṅgavarman.

Le Mahārāja çrīmat Trailokya rājamaulibhuṣaṇavarmadeva de l'inscription cambodgienne de Grahi était certainement un roi de Malāyu, car ses titres

*rakṛtāgama* de Prapañča, daté de 1287 çaka = 1365 de notre ère], texte en transcription, traduction et commentaires par H. Kern, avec annotations et indices de N. J. Krom, La Haye, 1919, in-8°, avec une carte des dépendances de l'empire de Majapahit et un fac-similé de quelques feuilles du manuscrit kawi.

XCII. L'île de Sumatra, l'une des dépendances de l'empire de Majapahit, y est désignée sous le nom de «pays de Malayu (*tanah ri Malayu*)» par le poète javanais qui en mentionne les vingt-quatre villes ou états suivants : «Les principales îles (*sic*) qui sont sous la souveraineté (de Majapahit) dans le pays de Malayu sont les suivantes : Jambi, Palembaṅ, Karitaṅ, Tĕba (Toba), Dharmmāçraya (Dharmāçraya), Kaṇḍis (Kandis), Kahwas (Kawai), Manaṅkabwa (Mĕnaṅkabaw ou Minaṅkabaw), Siyak (Siak), Rĕkān (Rokan), Kāmpar, Pane (Paney), Kāmpe (Pulaw Kompai), Haru (Aru), Maṇḍahiliṅ (Mandailiṅ), Tumihaṅ pour Tamihaṅ (Tamiaṅ), Parllāk (Pĕrlak), Barat, Lwas lāwan (Padaṅ Lwas ou Gayu Luas), Samudra (l'ancien état de Sumutra, sur la côte nord-est de l'île dont on retrouve encore les ruines près de Lhoʾ Seumawé), Lamuri (Grand-Ačeh), Batan (peut-être l'île de Batam), Lampuṅ (Lampoṅ) et Barus (Baros). Telles sont les plus importantes dépendances du pays de Malayu tout entier; tous ces pays dépendent [de l'empire de Majapahit].» (Chant 13, p. 50; cf. également chant 41, strophe 5, p. 105, et chant 42, strophe 2, p. 107; pour les identifications précédentes, voir p. 257-259, et mes *Relations de voyages*, t. II. p. 652, où la note 8 : «Pane ou Panei dans l'ouest de Sumatra» est à corriger en : «sur la côte orientale de Sumatra, en face de l'île de Jamar = Jumur de l'*Oriental Pilot*» [cartes 42 et 43], et p. 671.)

Les noms entre parenthèses représentent la forme malaise moderne des notations du texte kawi.

Les deux complexes sanskrit et chinois sont parallèles au double point de vue sémantique et syntaxique : 金洲 *kin-tcheou* recouvre exactement *suvarṇa-dvīpa;* l'un et l'autre repré-

protocolaires sont remarquablement identiques à ceux des rois de cette dynastie sumatranaise attestés par les inscriptions que nous possédons.

sentent littéralement *or-île,* le premier terme étant, par antéposition, complément du second. Chavannes a traduit *kin-tcheou* par «île d'or», mais cette interprétation n'est pas à retenir : c'est «île de l'or» qu'on doit lire, et c'est ainsi qu'il faut également traduire le *suvarṇadvīpa* des textes sanskrits. En chinois et en sanskrit, le sens du complexe est un peu flou : il peut s'agir aussi bien d'une île riche en mines d'or que d'une île dont le sol et la flore sont en or. Mais, dans le cas présent, il n'y a pas place au doute; l'information s'appuie sur un fait concret bien connu : la richesse aurifère de Sumatra, et nous n'avons pas affaire à un thème de folk-lore. On vient de voir (*supra,* p. 177) que l'un des noms malais de la grande île indonésienne est *Pūlaw Ĕmás* «île de l'or» (cf. un toponyme de formation parallèle : *Pūlaw Bātu* «l'île de la pierre», ainsi appelée parce qu'il s'y trouve une pierre remarquable et non parce qu'elle est constituée par un bloc de rocher; *Pūlaw Pīnaṅ* «île de l'aréquier», etc.). *Pūlaw Ĕmás* répond à *Kin-tcheou* et à *Suvarṇadvīpa,* construit suivant les exigences de la syntaxe indonésienne, à l'inverse du sanskrit et du chinois; et, comme il vient d'être dit, le sens en est clair et ne comporte aucune amphibologie (cf. également Bīrūnī, XLIII, p. 64).

Pour Yi-tsing (LXXXVII et LXXXVIII, p. 178), l'île de l'or = Fo-che ou Che-li Fo-che, c'est-à-dire la partie méridionale de Sumatra. Dans l'inscription malaise de 1208 çaka (*supra,* XC, p. 179), le pays où se rend la mission javanaise est appelé *Suvarṇabhūmi* «la terre de l'or» (1 *c*) et il est dit explicitement plus loin que le pays en question est le Malayu (4 *b*), c'est-à-dire la partie de Sumatra également désignée sous le nom de Minaṅkabaw[1]. L'auteur du *Kitāb al-minhāj,* Sulaymān al-Mahrī, compte parmi les ports de Sumatra (LXXXII,

[1] Cf. mon mémoire *Malaka, le Malayu et Malāyur, J. As.,* XIe série, t. XII, p. 51 et suiv.

p. 102), trois ports par lesquels s'exporte l'or : Pančūr, à l'ouest; Pariyaman «célèbre parmi les hommes [et qui est situé dans le pays] de Manaṅkabwa [= Minaṅkabaw]», au sud-ouest; et Šumuṭra, au nord-est[1]. Les anciennes relations portugaises sont plus explicites encore :

Arrivèrent également [à Malaka], dit Gaspar Correa (*Lendas da India*, t. II, p. 264), quatre barques du royaume de Manancabo, qui ne produit pas d'autre marchandise que l'or en poudre et en barres, que les gens du pays apportent [à Malaka].

L'or qui est importé à Malaka, disent les *Commentaires* d'Albuquerque (*Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque*, édit. de 1774, t. III, chap. xxxii, p. 161), provient en majeure partie d'une mine [du pays] de Menamcabo, qui se trouve à l'extrémité de l'île de Samatra, du côté du sud, en face de Malaka, à six jours de mer...

A ce moment, arrivèrent trois *pangajaoas* (navires à rames et à voiles) du royaume de Menamcabo, qui est situé à l'extrémité de l'île de Çamatra, sur l'autre côte méridionale [que celle qui fait face] à Malaka [= côte sud-ouest]. Ils apportaient une quantité d'or (*ibid.*, chap. xxxvii, p. 182). [Pour d'autres témoignages portugais de la richesse en or du Minaṅkabaw, cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur,* dans *J. As.,* XIe série, t. XII, 1918, p. 80-81.]

Il est plusieurs fois question des fameuses «Iles de l'or» (*Ilhas do ouro*) dans les relations portugaises de la période des

[1] M. Eilhard Wiedemann a récemment publié et a eu l'obligeance de me faire parvenir un article sur les drogues employées par les Arabes, où figure, en traduction, un important extrait de l'encyclopédie de Nuwayrī (mort en 1332). A propos du camphre, l'auteur arabe dit : «En ce qui concerne son habitat originel, il y a plusieurs opinions. Les uns disent que le camphre provient de Fančur [= Baros, sur la côte occidentale de Sumatra], une île de 700 parasanges de tour qui est connue comme le pays de l'or...» (*Beiträge zur Geschichte der Naturwissenschaften*, XLIX. *Über von den Arabern benutzte Drogen*, dans *Sitzungsberichte der physikalisch-medizinischen Sozietät in Erlangen*, Band 48, 1916, p. 17.) Cette information dont j'ai eu connaissance pendant l'impression du présent mémoire, confirme heureusement le témoignage de Yi-tsing et de l'inscription malaise de 1208 çaka : l'île de Sumatra est bien le pays ou l'île de l'or.

découvertes. En fait, les découvreurs étaient surtout préoccupés de recueillir des informations sur l'Eldorado oriental pour pouvoir s'y rendre et en rapporter les fabuleuses richesses qu'une légende plus que millénaire situait dans des îles indéterminées[1]. João de Barros, l'historiographe royal du XVIe siècle, en parle à trois reprises dans la décade III :

... Diogo Pacheco, dit-il (liv. III, chap. III, p. 264), peu de temps après son arrivée de Malaka [à Sumatra], avait apporté d'importantes informations sur les Iles de l'or qui, d'après un bruit général dans l'Inde, gisaient au sud de Sumatra. C'est à l'effet de les découvrir que Diogo Lopes [de Sequeira] envoyait Diogo Pacheco, parce que celui-ci était très versé dans les choses de la mer et extrêmement habile découvreur, étant, en outre, un parfait gentilhomme. Dans ce but, on lui donna l'ordre d'armer un navire à bord duquel il serait, et un brigantin dont serait capitaine Francisco de Sequeira...

Pacheco se met en route et touche à Daya, sur la côte nord-ouest de Sumatra, où le brigantin se met au plein et se perd corps et biens, à l'exception d'un esclave canarin (*ibid.*, p. 266). Avec son seul navire, le marin portugais descend le long de la côte et fait escale au port de Baros :

(P. 268.) ... Tandis qu'il se trouvait là, il ne se préoccupait que de deux choses : se tenir sur ses gardes de peur que, pendant la nuit, à l'instigation des Maures [= musulmans] de Cambaya [qui se trouvaient là], il ne fût victime de quelque traîtrise; et s'informer auprès des gens du pays de ce qu'ils savaient et disaient des Iles de l'or qui gisaient au sud de l'île de Sumatra. D'autant que, à Malaka où se rendaient certains marchands de ce royaume de Baros, l'opinion générale était que ce pays de Baros ne produisait pas autant d'or qu'ils en apportaient, mais que la plus grande partie était obtenue par échange dans les Iles de l'or où ces marchands se rendaient par mer. Quoique les Maures et les gens du pays fussent très jaloux [de conserver le secret] de ce com-

[1] Sur ces îles légendaires, cf. Pomponius Mela, Pline l'Ancien, Solin, Isidore de Séville, dans Coedès, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, 1910, in-8°.

merce, Diogo Pacheco put cependant acheter deux ou trois indigènes qui s'y étaient rendus et qui finirent par lui dire ce qu'ils avaient vu et ce qui s'était passé. (P. 269.) Ils racontèrent que, à peu près à 100 et des lieues au sud-est du port de Baros, gisait une ligne de hauts-fonds et de bancs de sable, au milieu desquels se trouvait une île, légèrement accidentée, dont les côtes étaient couvertes de palmiers; à l'intérieur de l'île, vivait une nombreuse population noire avec laquelle ils échangeaient de l'or sur le rivage, parce que ces gens ne permettaient à personne de se rendre où ils habitaient. Pour cette raison, [les commerçants de Baros] ne connaissaient ni l'intérieur de l'île, ni la façon de vivre des insulaires. Ceux-ci donnaient une grande quantité d'or en échange de pièces d'étoffes de Cambaya, de la même sorte que celles que Pacheco avait apportées : *vespicias* (toiles), *mantazes* (draps) et *bertangis* (toiles) bleus et rouges [1]. Quoiqu'on se procurât de l'or à très bon marché en l'échangeant pour des étoffes de qualité inférieure, cependant, beaucoup de marchands qui s'y étaient rendus une fois, malgré la grande quantité d'or qu'ils en avaient rapporté, n'y retournaient plus de peur d'y perdre la vie. En général, de vingt navires qui partaient pour les Iles de l'or, il n'en restait que le quart, ces voyages étant extrêmement périlleux; on ne pouvait les effectuer que pendant une mousson qui durait trois mois et seulement avec des navires de très faible tonnage à cause des nombreux hauts-fonds et bancs de sable qu'il y a là, [entre lesquels] se trouvent de très étroits passages par où l'on fait route. Ces passages changeaient de place chaque année par suite du déplacement des sables (p. 270) sous l'action des courants marins pendant la période d'hiver de cette région. Quand les marins étrangers arrivaient à entrer ou sortir par ces passages, un jour où il ne faisait pas très beau et calme, la mer furieuse engloutissait tout ce qu'elle rencontrait. Cependant, bien que les indigènes de Baros lui exposassent les très grands dangers qu'on courait, jaloux [qu'ils étaient de se réserver] ce commerce, comme il le comprit, Diogo Pacheco ne cessait de leur poser de nombreuses questions, autant pour son instruction personnelle que pour se rendre compte s'il n'y avait pas quelque contradiction dans ce qu'ils racontaient. Après qu'il en eut tiré ce qu'il put, comme cette enquête était la principale raison qui l'avait fait s'arrêter à Baros pendant quelques jours, il prit congé du roi et de ses gouverneurs et fit route en longeant la côte de l'île...

[1] Pour ces étoffes, cf. mon mémoire *Les poids, mesures et monnaies des mers du Sud aux XVIe et XVIIe siècles*, *J. As.*, déc. 1920, p. 202-203.

Pacheco contourna Sumatra par le sud et, remontant la côte orientale de l'île, retourna à Malaka, sans avoir tenté de découvrir les Iles de l'or.

En juin 1521, rapporte encore Barros (décade III, liv. IV, chap. III, p. 412), arriva de Portugal un navire apportant des instructions du roi D. Manuel. «Entre autres choses, le roi invitait Diogo Lopes [de Sequeira] . . . à charger quelqu'un d'aller découvrir les Iles de l'or précitées qui gisent par le travers (*a través*) de l'île de Sumatra; car, plusieurs personnes qui étaient allées dans cette région de l'Inde (*naquellas partes da India*), avaient donné grand espoir qu'on pourrait les découvrir. . . »

Les *Lendas da India* «Les légendes de l'Inde» ont trait à la période comprise entre 1497 et 1550. Nous savons par une indication de l'auteur lui-même qu'il travaillait encore à la rédaction de ses *Lendas* en 1561 (cf. t. I, p. 265). Elles ont été publiées par les soins de l'Académie des Sciences de Lisbonne, le t. III en 1862, le t. IV en 1864; in-4°.

(T. III, 1re partie, p, 238, chap. II.) Des navires de France.

En l'année qui précéda 1527, trois navires armés en corsaires dont l'un commandé par le Portugais Esteuão Dias Brigas, partirent de France et firent route à destination de l'Inde. . .

(P. 240.) . . . Le second navire se sépara du convoi au cap de Bonne-Espérance, du côté du Sud, ne sachant plus où il allait. Il prit le chemin des côtes de l'île de Sumatra et arriva à l'Ile de l'or dont le sable du rivage, gros et petit, est tout en or. La végétation y est luxuriante; il y a de grands bois (*aruoredos*), des rivières d'eau excellente, beaucoup d'arbres fruitiers dont les fruits sont savoureux. Les habitants sont nus et sauvages, ne se couvrant que d'étoffes fabriquées avec des feuilles d'arbres (*folhas d'heruas*). Ils ne mirent aucun obstacle à ce qu'on prît ce qu'on voulut. Les [marins du navire français] embarquèrent autant d'or qu'ils voulurent et s'en allèrent, faisant route sans savoir dans quelle direction le vent leur serait le plus utile. Ils arrivèrent ainsi sur la côte de Sumatra en pleine détresse, la plupart d'entre eux étant morts ou malades. Le navire faisait tant d'eau, qu'il était sur le point de couler. Ils mirent le cap sur la terre pour s'y échouer; mais avant d'y arriver, ils s'échouèrent sur un banc (de sable ou de roches) où le navire se perdit. Ceux qui pouvaient travailler, mirent la chaloupe en

état et vinrent à terre avec beaucoup d'or que chacun y avait mis. [En arrivant] à terre, ils moururent. Des barques de pêcheurs qui les rencontrèrent par hasard, emportèrent l'or. On apprit cela à Malaka par des marchands de Sumatra qui venaient y trafiquer, que partout on parlait de cette chaloupe que des pêcheurs avaient trouvée pleine d'or et que les hommes qui en parlaient..... (*e que os homens que falauão como bombardeiros?*). On amena un de ces individus au roi d'un pays (*sic*) qui le fit empaler parce qu'il disait qu'il ne saurait pas retrouver l'Ile [de l'or]. On apprit également que ceux qui découvrirent cette Ile de l'or n'appartenaient pas à l'équipage du navire commandé par le Portugais Brigas.

(T. IV. p. 306.) [En 1543] ... [le gouverneur Martim Afonso de Sousa] donna l'ordre à Jeronymo de Figueiredo de partir avec un galion et trois fustes, à la découverte de l'Ile de l'or qu'on disait être par le travers (*atrauës*) de l'île de Sumatra, au large de Sumatra, du côté de l'Ouest... Au moment de partir, le navire [désigné pour cette expédition] faisait tant d'eau que, pendant la nuit, il coula dans la rivière [de Goa où il était ancré ... On le remit à flot] et il fut réparé et prit ensuite la mer. Le directeur des finances fit informer Diogo Cabral qu'il avait fait faire secrètement des trous au navire et celui-ci coula [en mer][1].

Il est question d'îles de l'or dans un curieux mémoire de Godinho de Eredia (ou Heredia)[2] intitulé : *Declaraçam de Malaca e India Meridional com o Cathay em III tract.* Le texte portugais avec traduction française, sans notes, a été publié sous ce titre : *Malaca, l'Inde Méridionale et le Cathay*, édit. et trad. Léon Janssen d'après le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, avec une préface de Ch. Ruelens; Bruxelles, in-4°, 1882, xiv pages + 82 folios + 100 pages, avec 40 cartes et plans et 19 illustrations de l'auteur. Ce mémoire est adressé à Philippe III de Portugal et daté de Goa, le 24 novembre 1613 (la traduction porte par erreur : 24 décembre). Dans ce texte, *Inde méridionale* désigne une terre et des îles

[1] Ce fonctionnaire portugais avait un intérêt, que nous ne soupçonnons pas, à empêcher le départ du galion.

[2] Sur ce personnage, cf. Hamy, *Le descobridor Godinho de Eredia,* dans *Bull. Soc. Géogr. de Paris,* juin 1878, p. 516.

imaginaires situées au sud du 10ᵉ degré de latitude australe. La seconde partie (p. 54 et suiv.) est consacrée à cette Inde méridionale. Il y est question de deux îles riches en or : Lucaantara (lire : *Luça Antara* = javanais *Nusa Antara* «l'île du milieu», litt. «l'île entre [d'autres îles]»)[1] et Luca (= *Luça*, pour *Nusa* «île») Veach = Veak. Dans la première, où se rendit un prince javanais, «il y vit beaucoup d'or, de girofle, de noix muscade (*massanos* = *massa nos*), de sandal blanc et rouge, d'autres épices et aromates, et en prit des échantillons» (p. 58).

La description de l'île de Luca Veach vaut d'être reproduite intégralement :

### Chapitre vii. De l'île de Luca Veach.

(P. 63.) ... La[2] navigation était suivie entre les îles d'Ende (Florès) et Luca Veach[3], terre produisant de l'or en grande quantité : on en tirait de nombreux lingots de ce métal par des échanges, ainsi que le racontent les vieillards d'Ende. Ces vieillards rapportent l'aventure de cette barque d'Ende qui, faisant voile vers Luca Veach, fut prise, à la hauteur de l'île de Sabo[4], par une violente tempête. Elle ne put entrer ni à Sabo, ni dans le port de Rajoam[5] ni à Lucachancana[6], rivages qui sont en vue l'un de l'autre. La tourmente l'entraîna et lui fit perdre de vue toutes ces îles. Ensuite le temps se calma, les vents tombèrent. Pendant trois jours, la barque égarée navigua de part et d'autre, puis

(1) C'est l'ancien nom de Madura, appliqué ici à une île imaginaire.

(2) Je reproduis la traduction de Janssen en la rectifiant par des notes.

(3) Pour cette île, *vide infra*.

(4) Cod. *Sabbo*. La carte du fol. 52 a *Sabo*. C'est l'île appelée *Savu*, *Sawu* ou *Rai Hawu*, la Savoe de nos cartes, entre Sumba et Timor.

(5) Cod. *ilha Rajoam* «l'île de Rajoam». La carte du fol. 52 a *Rajoan*. C'est l'île *Ranjuwa* ou *Rai Jua* du groupe des îles Savu.

(6) *Luca* est pour *luca* = javanais *nusa* «île»; *Chancana* est vraisemblablement à corriger en **Canchana* = *Kančana*. Sur la carte du fol. 52, ces trois îles et une quatrième non dénommée sont situées par Godinho au nord et à peu de distance de l'île de Petan et au Nord Nord-Ouest de la pointe de Beach.

elle fut poussée à Luca (p. 64) Veach où les marins qui montaient l'embarcation, débarquèrent dans un village. Ils voulaient faire de l'eau et des vivres car, pendant la tempête, ils avaient tout perdu sauf une certaine quantité de fruits d'une espèce de palmier nommée *Sivallas* [1] qui servaient de lest au bâtiment. Ces fruits du *Sivallas* étaient très estimés à Luca Veach. Ils obtinrent en échange de leurs *Sivallas* [2] autant d'or qu'ils en voulurent : ce métal est très commun à Luca Veach où le gravier qui se trouve au pied des arbres est du minerai d'or [3].

Cette île de Luca Veach mesure environ 8 lieues espagnoles de circonférence. Sa terre, qui produit des minerais, est fraîche et en partie boisée [4] : elle est très fertile en riz et en grains de toutes sortes, bien plantée de palmiers, de cocotiers domestiques [5] et d'une grande variété de cannes à sucre. De nombreuses et fraîches rivières où coule une eau excellente et où se trouvent des rochers aurifères, arrosent le pays, et les marins d'Ende y firent de l'eau [6].

Une autre partie [7] des habitants sont des blancs à cheveux blonds, avec des yeux bleu clair, petits de taille, nus ou mal vêtus. Ils habitaient des maisons couvertes de paille et vivaient du fruit de leur travail, cultivant des jardins légumiers [8]. Parmi eux se trouvent également des hommes bruns, mais tous parlent la même langue qui est celle de Sabo et de Rajoam [9]. Ils emploient le fer pour fabriquer les armes, les frondes, les dards et les lances dont ils munissent la pointe de dents de poisson. C'est le plus riche et le plus puissant d'entre eux qui gouverne le pays.

Le long de la côte, sur une largeur de 150 pas géométriques, la mer

(1) Cod. *da fructa sivallas.*

(2) Cod. *sivallas, fructa de palmas bravas* «*sivallas*, fruit de palmiers sauvages...».

(3) Cod. *era de mettaes de ouro*, litt. «était de métaux d'or», était en or. Il n'est pas du tout question de minerai.

(4) Cod. *estava fresca echea de bosques arvoredos* «elle était fraîche et couverte de forêts [et] de bois».

(5) Cod. *de cocos domesticos*, c'est-à-dire de cocotiers cultivés.

(6) Cod. *e tem muytas e fresca ribeyras de excelente agoa de rochas de ouro, onde fizerão aguada* «et il y a de nombreuses et fraîches rivières d'eau excellente [sourdant] de rochers en or, où [les marins étrangers] firent de l'eau».

(7) Cod. *E a gente algua* «quelques-uns des habitants».

(8) Cod. *com grangeria de ortas*, ils vivent de leurs labeurs et travaux [qui consistent] «en culture de jardins» : ils vivent du produit de leurs jardins.

(9) Cod. *de Rajoaó* (*sic*, pour *Rajoão*) *e Sabbo.*

qui baigne cette île est remplie d'une espèce de corail[1] recouvert de varech, ce qui gêne le débarquement dans le port de Luca Veach. Pour que l'embarcation pût atterrir, il fallut couper les branches de ces varechs et s'y frayer un passage. De cette façon, la barque toucha terre et revint sans encombre, car il n'y avait pas d'autres récifs ni bancs de sable sur la côte[2].

Après que l'embarcation eut un chargement suffisant d'or, elle quitta Luca Veach. Mais, assaillis par une nouvelle tempête, les marins furent obligés de jeter leur or à la mer[3]. Ils n'en gardèrent que ce qui était nécessaire pour lester la barque et regagnèrent Sabbo quand le temps se calma. Ils y déchargèrent leur or dont il y avait encore une telle quantité que tous les habitants de Sabbo en furent frappés (p. 65) d'étonnement. La vue de ces richesses leur donna l'intention de faire une nouvelle expédition vers Luca Veach, mais ils ne donnèrent pas suite à leur projet à cause de l'ignorance des habitants, qui ne savaient ni la latitude ni la configuration de Luca Veach. Enfin cette île s'appelle ainsi parce que, dans la langue de Sabbo et de Java[4], *Luca*[5] signifie «île» et *Veach* veut dire «d'or»[6].

(1) Cod. *de certos coraes falsos* «de certains faux coraux».

(2) Cod. *per não haver outras restingas* «car il n'y avait pas d'autres récifs».

(3) Le jet de l'or à la mer a pour but d'apaiser la tempête. C'est un thème de folklore bien connu, qui est généralement à trois motifs : I. Motif de l'arrivée dans une île ou un pays inconnus; II. Motif de l'enlèvement par les étrangers du produit caractéristique de l'île; III. Jet obligatoire du produit en question pour apaiser la tempête occasionnée par l'enlèvement de ce produit. Dans le cas présent, comme il s'agit d'un voyage de chercheurs d'or, Godinho raconte qu'il en fut conservé une certaine partie à titre de lest, pour montrer aux indigènes de Sabo que Luca Veach est l'île de l'or qu'on recherche. Sur un thème de folklore parallèle, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 299, 310 et 410. Dans ces trois passages, les roses magiques disparaissent par combustion instantanée dès qu'elles sont portées hors de la roseraie (*supra*, LII, p. 68; LVII, p. 69; LXXIV, p. 77).

(4) Le texte a : chez les indigènes de Ende = Flores, de Sabbo et de Java.

(5) *Luca* est pour *luça* = javanais *nusa* «île». *Nusa* n'est usité qu'à Java, Madura et à Madagascar (*nūsi*). Partout ailleurs, «île» est généralement désigné sous le nom de *pulaw*, *pulo* ou par une variante dialectale se rattachant à ce thème.

(6) En indonésien, le nom de l'or se rattache aux types suivants :

I. Malais *mas*, *ĕmas*; javanais *ĕmas*: bisaya, dayak, tagal *amas*; batak *omas*; makassar *amasaq*; vieux-bugi *masa*; bĕsĕmah *ĕmas*, *rèmas*. Cf. khmèr *mãs*,

## Chapitre viii. Certificat relatif à l'île de Luca Veach.

Pendant que je commandais la forteresse d'Ende [ou Flores], les habitants les plus honorables et les mieux placés de cette Chrétienté rendirent compte, à moi, Pedro de Carvalhaes, comme il suit, du fait de la découverte de l'Ile d'or [lire : Ile de l'or] ou Luca Veach.

Une petite embarcation avec quelques marchands, chassés du port de Sabbo par les vents, la tempête et de violents courants, s'égara, perdit de vue la terre et, naviguant la proue au Sud, pendant environ 30 lieues[1], rencontra Pulo Cambin[2], une île dans laquelle il n'y a que des chèvres. Puis continuant sa route au Sud, après avoir parcouru environ la même distance encore, elle trouve Pulo Nhior[3], autre île déserte dans laquelle croissaient des cocotiers. Plus avant, la barque en question rencontra l'île Pulo Tambini[4], peuplée de femmes, et puis après, apparut Luca Veach.

čam *mo'ḥ;* bahnar, jarai (chréai), halaṅ de l'Indochine *maḥ; mas, mās, amas* dans les dialectes de la péninsule malaise, «or»; kawi *mās.*

II. Dayak, katiṅan *bulan;* magindanao et bolaaṅ-moṅondu *bulawan;* bugi *ulawĕṅ;* bontenaṅ *wulĕn* «or».

III. Vieux-bugi *taneyo* ou *taṅkeyo* < *eyoṅ* «briller».

IV. Vieux-bugi *wara-wara* < *wara* «charbon ardent».

V. Malgache *vula mena,* litt. argent rouge, sumba *amas rara,* litt. or rouge = «or».

VI. Vieux-bugi *rupajati,* magindanao *kančana,* dayak (mot religieux) *rawia* «or», empruntés respectivement à skr. *jāta rūpa* «or», *kāñcana* «or», *dravya* «objet, richesses».

Cf. R. Brandstetter, *Mata-Hari,* Lucerne, 1908, in-8°, p. 8-9; Aymonier-Cabaton, *Dictionnaire čam-français,* s. v° *mo'ḥ;* C. O. Blagden, *Comparative vocabulary of aboriginal dialects,* dans Skeat et Blagden, *Pagan races of the Malay peninsula,* Londres, 1906, in-8°, t. II, p. 621, n° 62, s. v° *gold. Veach* n'a donc rien de commun avec le nom de l'or en indonésien.

(1) Cod. *pouco menos de 30 legoas* «un peu moins de 30 lieues».

(2) Cod. *Pulo Cambim* (sic) *de cabras* «Pulo Cambim [ou île] des chèvres». *Pulo Cambim* est la transcription portugaise de *Pulaw Kambiṅ,* qui signifie en effet «île des Chèvres». Cette île figure sur la carte de Godinho, du fol. 48 v° : elle est située au Nord de la pointe orientale de Timor. Il existe en effet une île de ce nom dans la Résidence de Timor et dépendances. Elle est également appelée Hoogeiland.

(3) Cod. *Pulonhior de cocos* «Pulonhior [ou île] des cocos» = *Pulaw ňiyur,* qui signifie «île des Cocos». Cette île et la précédente, où reparaît le terme malais *pulaw,* au lieu du javanais *nusa,* ne figurent pas sur la carte du fol. 52.

(4) Cod. *Pulo tambini de molheres* «Pulo Tambini [ou île] des Femmes». La



IMPRIMERIE NATIONALE.

Les navigateurs y aperçurent notamment l'heureuse montagne d'or, et les gens de Sabbo qui montaient la barque mirent pied à terre dans le port, où ils virent une telle quantité d'or qu'ils en demeurèrent frappés d'étonnement. Ils en chargèrent autant qu'ils voulurent et tant que le navire en put supporter le poids. Puis, poussés par les vents du Sud, la barque regagna le port de Sabbo. Cette expédition enrichit cette terre, qui n'était pas très riche par elle-même. Aujourd'hui encore, tout l'or qui se trouve à Sabbo est celui qui provient de l'expédition de cette dite barque à Luca Veach.

(P. 66.) Les susdits navigateurs rapportent qu'il se trouve à Luca Veach un pic élevé, qui est une montagne massive d'or. C'est-à-dire que ce métal s'y trouve en telle quantité qu'il est répandu dans les pierres en gros filons et en veines considérables.

Sous l'action du temps, cet or a été mis à nu et fait resplendir la montagne à tel point que de loin, sous la reverbération du soleil, elle apparaît comme un brasier en feu.

Sur ces informations, je fis apprêter de suite deux embarcations à rames, bien approvisionnées, avec des pilotes et des marins d'Ende [ou Flores] et d'autres officiers pour faire le voyage de Luca Veach. Alors que les embarcations étaient déjà prêtes à lever l'ancre et à faire voile, les pères de l'ordre des Dominicains, comme vicaires de cette Chrétienté et administrateurs des pays du Sud, me supplièrent avec la plus grande insistance de ne pas effectuer ce voyage, disant que les Chrétiens qui

carte du fol. 52 a : Lucatambini = Nusa Tambini, I. de Molheres. C'est la légendaire île des Femmes dont Eredia a voulu parler. Le javanais *bini* signifie bien «femelle, femme»; mais *tambini* n'a pas ce sens. La géographie légendaire des Javanais à laquelle Eredia a fait cet emprunt maladroit connaît une Nusa Tambini. C'est la Nusa Tambini où Aji Çaka, l'hindou civilisateur des Javanais, s'établit en l'an 10 de l'ère qui porte son nom [= 88 de notre ère] (cf. Raffles, *History of Java*, Londres, 1817, in-4°, t. II, p. 231), la Nusa Tambina du cycle légendaire de Panji où le brahmane Kanda (appelé aussi Sakendo et Satirti), protecteur du raja de Nusa Kančana «l'île de l'or», alla faire pénitence au IXe siècle (*ibid.*, p. 90). Dans un manuscrit en javanais moderne contenant un fragment du cycle de Panji, il est question de Wando, princesse de Tembini (*apud* ms. CMLIX [cod. 3172], dans H. H. Juynboll, *Supplement op den catalogus van de Javaansche en Madoereesche Handschriften der Leidsche Universiteits-Bibliotheek*, t. II, Leyde, 1911, in-8°, p. 78). Et c'est évidemment cette Nusa Tambini ou Tëmbini qui, par un contre-sens, est devenue «l'île des Femmes» de Eredia.

s'y aventureraient, ne connaissant pas la navigation de cette mer[1] et la situation de Luca Veach, courraient à une perte certaine et trouveraient la mort sur cet océan. Par respect pour la requête solennelle de ces religieux, j'abandonnai mon dessein et le voyage vers cette île si riche de Luca Veach ou île d'or, n'eut pas lieu[2].

Le *descobridor* Emanuel Godinho de Eredia m'ayant demandé cette déclaration pour le bien de son voyage et de son entreprise et pour le service du Roi, je jure par les Saints Évangiles que tout ceci est la vérité et j'ai scellé les présentes de mon sceau ci-dessous.

Malaca, le 4 octobre 1601.

Pedro de Carvalhaes.

Pedro de Carvalhaes était sans doute de bonne foi; mais il va de soi que l'île de l'or en question est purement imaginaire; imaginaire aussi le voyage de Eredia à Luca Veach. Tout cela est du folk-lore transformé en réalité par un métis ambitieux à la recherche de dupes. Le résultat final est décisif dans ce sens : Godinho de Eredia ne retourna jamais dans l'île en question.

Les Portugais n'avaient naturellement pas découvert les fameuses Iles de l'or. Les Hollandais eurent sans doute vent des projets d'expédition en Eldorado de leurs prédécesseurs et mirent aussi la question à l'étude. Le *Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over te geheel Nederlants-India anno 1636* « *Journal tenu* dans le Château de Batavia de ce qui s'est passé à Batavia même ainsi que dans les Indes néerlandaises tout entières pendant l'année 1636 » (édit. H. T. Colenbrander, 's-Gravenhage, 1899, gr. in-8°, p. 104) fait mention, au mois de juin, d'un projet de découverte de l'île riche en or et argent (*het gout ende silverrijck eijlandt*)[3]. On songe à charger de ce soin le commandant Ma-

[1] God. *como ignorantes daquella navigação.*

[2] La raison invoquée pour empêcher ce nouveau voyage à Luca Veach, est difficilement acceptable. Il y a lieu de remarquer qu'il n'est pas question dans ce procès-verbal de la tempête qui obligea les marins de Sabbo à jeter à la mer la plus grande partie de l'or recueilli dans l'île merveilleuse.

[3] L'éditeur ajoute en note : « Cf. Leupe, *Reize van Maarten Gerritsz*, p. 3

thijs Quast avec les navires *Grol* et *Waterloose Werve.* Suit ce curieux renseignement : « On rapporte que l'île aurifère et argentifère gît par 37° 1/2, à environ 400 milles à l'est (*bij oosten*) du Japon. »

D'après les renseignements recueillis par Diogo Pacheco sur la côte occidentale de Sumatra, les Iles de l'or devaient se trouver « à peu près à cent et des lieues au sud-est du port de Baros » (*supra*, p. 187). Pendant les cent et quelques années qui ont suivi l'infructueux voyage du capitaine portugais, la région au sud-est de Sumatra a été parcourue en tous sens et aucune île aurifère n'y a été découverte; mais la légende de l'Ile ou des Iles de l'or, que justifient dans une certaine mesure les arrivages de poudre et de lingots d'or à Malaka, conserve ses fidèles parmi les gens de mer et les marchands européens. Les îles de l'Indonésie n'ont pas fourni encore de richesses comparables aux fabuleux trésors des Indes occidentales; mais l'enthousiasme des découvreurs n'en est pas atteint : leur foi reste entière et leur zèle ne se dément pas. Ceux qui, comme le signataire de ces lignes, ont vu de près les prospecteurs du Transval et de Madagascar, peuvent témoigner de la touchante crédulité des chercheurs d'or; et leurs lointains prédécesseurs des xv^e^ et xvi^e^ siècles n'étaient pas moins crédules. L'insuccès des expéditions portugaises n'a découragé personne. Leur unique résultat pratique est d'avoir montré qu'il n'y a pas d'Iles de l'or dans l'Insulinde; mais qu'à cela ne tienne; elles

et 35-40; Heeres, *Life and labours of Abel Jansz. Tasman*, p. 15-20 ». Je n'ai pas eu occasion de consulter ces deux ouvrages. M. Paul Pelliot a eu l'obligeance de me signaler le mémoire de O. Nachod, *Ein unentdecktes Goldland* (*Mittheilungen der Deutschen Gesell. für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, Tokyo, t. VII, 3^e^ part., p. 311-451), où on retrouvera l'historique des expéditions envoyées à la recherche de la légendaire Ile de l'or, depuis le projet hollandais de Versteegen, en 1635, jusqu'aux voyages de La Pérouse, Anson, Broughton, von Krusenstern, John Meares; et la liste des documents et cartes ayant trait à l'Île de l'or, de 1587 à 1895! La première des expéditions, celle de Diogo Pacheco (*supra*, p. 186), n'y figure pas.

n'en existent pas moins et la recherche continue. L'Ile de l'or ne peut être que difficilement accessible : la rumeur publique la situera donc à 400 milles à l'est du Japon, dans quelque terre insulaire du Pacifique, où on ne la trouva pas davantage.

La vraie merveille de la légende, c'est que les Portugais et Hollandais des XVI[e] et XVII[e] siècles ne soupçonnaient pas encore la richesse aurifère du sud de Sumatra, où tant de fois ils firent escale. Le secret fut rigoureusement gardé, tant par les Sumatranais que par les trafiquants musulmans avec lesquels ils traitaient. En Indonésie comme en Afrique, l'européen est considéré comme un ennemi; le musulman ou l'hindou ont seuls la confiance de l'indigène. Ainsi ce trafic d'or qu'on cache jalousement aux marins d'Europe, a été connu d'un moine chinois dès la fin du VII[e] siècle (LXXVII, LXXXVIII, p. 178) et il est révélé aux marins arabes par Bīrūnī (XLIII, p. 64) et surtout par les *Instructions nautiques* de Sulaymān al-Mahrī (*supra,* p. 102), quelque cent ans avant l'époque où le commandant Mathijs Quast est chargé d'aller rechercher l'Ile de l'or à l'est du Japon.

Le *Kitāb al-minhāj* de Sulaymān al-Maharī a une courte section (فصل) consacrée aux distances entre certains ports de l'Océan Indien (ms. 2559, fol. 22 r°). Aux lignes 6-7, il est dit ceci : مثل جزر زرين والسواحل ستون زامًا ومثل تيزمتوري والديب عشرون زامًا « comme [entre] les îles Zarīn et les Sawāḥil (côte orientale d'Afrique), il y a 60 *zām* [= 180 heures de route] de distance; comme entre [l'île de] Tayzam-türı et les Maldives, il y a 20 *zām* [= 60 heures de route] de distance ».

Dans la *Ḥāwiya* de Ibn Mājid qui est datée du 13 septembre 1462, la même île est également mentionnée (ms. 2292, fol. 107 v°, vers 10) :

وبينها وبين تَيْرم (*sic*) توري عِشرون زامًا ..........

Entre elle (l'une des Maldives citée au vers précédent) et Tayzam-tūrī, il y a 20 *zām*.

En marge de ce vers, une main étrangère, très différente de celle du copiste, a écrit : جزيرة الذهب = حزيره الذهب « l'île de l'or ». Sīdī ʿAlī, dans son *Muḥīṭ,* nous a conservé la légende de cette île de l'or :

[Le sol de] l'île de Tayzam-tūrī est connu comme terrain aurifère, comme il ne peut pas y en avoir un second au monde. On raconte qu'une fois, un commerçant indien était allé pour affaires, du port de Surat de la province de Guzerate, dans les districts du Bengale. Comme il revenait du Bengale [à Surat] avec des marchandises, sa route le fit passer devant l'île de Tayzam-tūrī. Le marchand jeta l'ancre, vint sur l'île et s'empressa de faire cuire son repas. La chaleur du feu fit entrer l'or en fusion et il coula de tous les côtés. Lorsque celui-ci vit cela, il jeta par dessus bord toutes les marchandises qui se trouvaient sur le navire et le chargea avec la terre de l'île. Lorsque, avec l'aide d'Allah, il fut de retour dans le port de Surat, il donna au Padišāh du Guzerate une partie [de la terre rapportée] et fit construire dans le port de Surat un *talāw* profond, c'est-à-dire un gigantesque bassin tout en pierre pour lequel il avait dépensé sur la part qui lui restait un *kulūr,* c'est-à-dire 100 *lak* [= 10 millions de pièces de monnaie]. On n'avait jamais vu encore dans le monde entier une construction semblable (trad. Bittner, dans mes *Relations de voyages,* t. II, p. 541).

En fait, ni Ibn Mājid, ni Sulaymān al-Mahrī ne mentionnent cette île de l'or purement légendaire; leurs *Instructions nautiques* sont des travaux scientifiques où la réalité seule est enregistrée. L'amiral turk, au contraire, ne néglige pas le folk-lore; il a intercalé cette disgression sur l'île de Tayzam-tūri dans le passage du *Kitāb al-minhāj* qu'il est censé traduire, sans prévenir le lecteur qu'il s'agit d'une addition de son cru.

Cette croyance en l'île de l'or était si fortement ancrée dans l'esprit des découvreurs des xvii^e et xviii^e siècles, qu'on la trouve portée sur des cartes européennes et même sur des cartes marines. Godinho, par exemple, inscrit près de la côte occidentale de sa « Sumatra moderne » (fol. 24 v° de la *Declaraçam*)

un archipel situé entre 1° et 2° de latitude Nord et correspondant à peu près à l'île de Nias, au-dessous duquel est noté « ouro ». Non loin de là, entre l'équateur et 1° Sud, une autre île est appelée « Pulomâs » = malais *Pūlaw mas*, « île de l'or » — c'est probablement la *Tanah Masa* de l'archipel des Batu. Linschoten, qui a beaucoup emprunté aux Portugais, a inscrit sur sa carte de l'Extrême-Orient une « Beach prouincia aurifera », située droit au sud de Java, entre 16° et 20° de latitude méridionale. C'est évidemment la Veach ou Beach de Godinho; la partie méridionale de cette « province aurifère » se confond avec le cadre de la carte et l'on ne sait s'il s'agit d'une île ou d'un continent. Cette hantise des îles de l'or se manifeste encore à la fin du XVIII^e siècle dans les cartes marines de l'*Oriental Pilot*. Elles figurent sur la carte 32, entre 1° et 2° Nord et respectivement par 92° 30′, 87° et 83° de longitude : « Ouro according to the Dutch. Uncertain », « Another Ouro equally uncertain », « Ouro or Owra. According to the English. Its Situation and existence Uncertain » (cf. également la carte 47 du même atlas). La carte 17 est intitulée : *A chart of the Indian Islands, with the Coasts of the Continent from Calminera Point to Amoye in China, drawn from the Best Journals and Remarks of Navigators, ascertained by astronomical observations, and improved from the last edition of the* NEPTUNE ORIENTAL *of* Mons^r D'APRÈS DE MANNEVILLETTE. Sur cette carte, entre 82° et 93° de longitude orientale de Londres, et 0° 30′ et 2° de latitude nord, sont inscrits, de l'est à l'ouest, trois îles ou groupes d'îles avec les inscriptions suivantes : « Ouro [portugais « or »] according to the Dutch », « another Ouro equally uncertain » et « Shoal of Ouro uncertain ». C'est évidemment un souvenir, transmis par les Hollandais (d'après le cartographe anglais), des Iles de l'or que chercha vainement Diogo PACHECO.

Le العمدة المهريّة et le كتاب المنهاج de SULAYMĀN AL-MAHARĪ consacrent chacun une section aux îles Zarin.

Le premier texte (ms. 2559, fol. 22 v°, l. 12) a :

فَصْلٌ في معرفة جزر زرين والفرقدين عليهم (*sic*) اصبعان ويقال ان عدة
جزر زرين سبع جزر ومن علامة قربها عليك تغير المآء فيخضر وجايات
كعلامة البرور وبين هؤلآء الجزر والبرّ ستين زامًا وسمعت ممن اثق به ان
في فراقد ثلاثة واربعة وخمسة جزر متفرقة متنازلات عن سطر زرين
للبرّ وعن بعضهم ذكر انهن جزر رملٍ واعلم ان كل مكانٍ مجنب مجهول

Section traitant de la connaissance des îles Zarīn. Elles gisent par 2 *iṣba'* des Farāḳid [= environ 4° 18′ sud]. On dit que ces îles Zarīn sont au nombre de 7. En ce qui concerne les abords de ces îles [, ils sont les suivants] : quand on en approche, l'eau change [de couleur] et elle devient verte. Comme [autre] abord des côtes [de ces îles], il y a encore des *jāyāt* (algues). Entre ces îles et la côte [africaine], il y a 60 *zām* [= 180 heures de route]. J'ai entendu dire par des gens dignes de foi que par 3, 4, 5 *iṣba'* des Farāḳid, gisent des îles (fol. 23 r°) éparses, échelonnées depuis l'alignement des îles Zarīn dans la direction de la côte [d'Afrique]. Certains disent que ce sont des îles de sable. Sache que toute région écartée est inconnue!

Le second texte (ms. 2559, fol. 73 v° *infra*) est identique au précédent :

فَصْلٌ في جزر زرين الفرقدان عليهن اصبعان وذكروا عدتهن سبع
جزر وبينهن وبينه [البرّ] ستين زامًا ومن قرب عليهن اتته العلامات
كعلامة البرور وسمعت من يعتبر به في هذا الفن ان فراقد ثلثة
واربعة وخمسة جزر متفرقات متنازلات عن سطر زرين للبرّ

Section traitant des îles Zarīn. Elles gisent par 2 *iṣba'* des Farāḳid [= environ 4° 18′ sud]. On dit que ces îles sont au nombre de 7. Entre ces îles et la [côte africaine], il y a 60 *zām* [= 180 heures de route]. En approchant de ces îles, surviennent des abords comme l'abord des terres. J'ai entendu dire à qui connaissait ces questions par expérience, que par 3, 4, 5 *iṣba'* des Farāḳid, gisent des îles éparses qui s'échelonnent depuis l'alignement des îles Zarīn dans la direction de la côte [d'Afrique].

D'après la position de ces îles indiquée par Sulaymān al-Mahrī, on ne peut guère les identifier qu'au groupe insulaire des Seychelles, au nord de Madagascar. Leur nom de جزر زرين *Juzr Zarīn* est intéressant. *Zarīn* n'est pas arabe, mais il est aisé d'y retrouver le persan زر *zer* «or», زرين *zerīn* «d'or» (*aureus*). Les *Instructions nautiques* arabes sont, à ma connaissance, les seuls textes orientaux qui en fassent mention. Les Seychelles n'ont, je crois, jamais livré un gramme d'or. Ce toponyme injustifié est sans doute la localisation dernière de la légende des Iles de l'or, qu'on a successivement situées au sud-est de Sumatra, au sud de Java, à l'est du Japon, au sud de l'Inde, entre Sumatra et Ceylan et enfin aux Seychelles, l'événement montrant chaque fois que les indications fournies par les indigènes étaient erronées : le secret était bien gardé. Ce n'est que plus tard que fut révélée la richesse aurifère de Sumatra : les marchands sumatranais, musulmans et hindous avaient réussi à la cacher aux découvreurs européens en quête de l'Eldorado oriental.

## ESQUISSE HISTORIQUE.

D'après les textes qui précèdent et quelques autres qu'on utilisera plus loin, il est possible de retracer dans ses grandes lignes l'histoire de l'ancien empire sumatranais de la seconde moitié du VII^e^ au XV^e^ siècle. La période antérieure, du début de notre ère à 644, date de l'envoi de la première ambassade à la cour de Chine par le Malāyu, est reconstituée grâce à une interprétation nouvelle de documents sanskrits, grecs et chinois. J'ai indiqué, pour chacun d'eux, le coefficient de certitude, de presque certitude ou de vraisemblance que présentent les solutions qu'on propose. Quant aux origines mêmes du Çrīvijaya et du Malāyu, elles nous restent complètement inconnues, faute de documentation à cet égard.

Le nom de *Çrīvijaya* est adopté déjà en orientalisme pour désigner l'empire sumatranais qui avait sa capitale dans le sud-est de l'île, à Palembaṅ même ou dans la région de Palembaṅ : on l'a donc maintenu dans ce travail. Son histoire est intimement liée à celle de l'ancien royaume voisin de Malāyu, l'actuel Minaṅkabaw, qui fut tantôt suzerain, tantôt feudataire de celui-là et dont la capitale se trouvait sur le haut Bataṅ Hari, à Pagar Ruyoṅ ou aux environs de cette ville. Il sera donc alternativement question de ces deux états qui furent en permanente interdépendance mutuelle. On rappelle enfin que l'île de Sumatra, le Çrīvijaya et le Malāyu ont été connus sous des noms différents par les Chinois et les Arabes et notamment sous celui de *Java* et ses variantes. Ce témoignage nous permet de remonter à haute époque, jusqu'à Ptolémée, au *Heou han chou* et au *Rāmāyaṇa*.

Vers le début de notre ère, «notre Rāmāyaṇa, dit Sylvain Lévi (*Pour l'histoire du Rāmāyaṇa, J. As.*, XI^e^ série, t. XI, 1918, p. 150), composé à une époque encore indéterminée, sort dans ses multiples recensions d'une édition publiée aux environs de l'ère chrétienne.»

Le texte sanskrit dit : «De tous vos efforts gagnez l'île de Yava, embellie de sept royaumes, l'île de l'or et de l'argent (*suvarṇarūpyakadvīpaṃ*), parée de mines d'or (*suvarṇākaramaṇḍitam*); puis, par delà l'île de Yava est la montagne appelée Çiçira (litt. : fraîche) dont le sommet (litt. : la corne, *çṛṅga*) touche le ciel et qui est visitée par les dieux et les démons.» «Le mont Çiçira, dit Kern (*Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, dans *Verspreide geschriften*, t. V, 1916, p. 307), est nettement fabuleux (*zuiver fabelachtig*); il constitue la limite extrême-orientale des connaissances géographiques du poète, car, au delà, on ne cite ni terres ni mers légendaires.»

*Yavadvīpa* a été identifié à Java et, autant que je sache, aucune objection n'a été élevée contre cette identification. Voyons plutôt si l'examen du texte sanskrit la justifie autant qu'on le croit. Le *Rāmāyaṇa* note deux particularités de l'île de Yava : 1° elle est embellie de sept royaumes; 2° c'est l'île de l'or et de l'argent, parée de mines d'or. La première information reste sans objet : il y manque les noms des sept royaumes. D'autre part, nous ne savons pas s'il y eut sept royaumes à Java ou ailleurs, il y a quelque vingt siècles[1]; la question ainsi

[1] Sylvain Lévi (*ibid.*, p. 81-82) n'a pas manqué de citer ici la description de Java par Odoric de Pordenone, qui rappelle de très près les indications fournies par le *Rāmāyaṇa*. Le moine dit, en effet : «Rex hujus Jauæ habet bene sub se septem reges coronæ» (*sic*), et l'emprunt au texte sanskrit est évident et indiscutable. Mais ni le texte latin ni la version française éditée par H. Cordier, ne parlent explicitement de richesse aurifère du pays. Voici, par exemple, la description du palais royal qui a de grands escaliers. «Graduum unus est aureus, alter vero argenteus. Pavimentum autem ejus unum laterem habet de auro, alterum vero de argento. Murus vero istius palatii totus est lamatus interius laminis aureis in quibus lamis sculpti sunt equites solum de auro habentes circa caput unum magnum circulum aureum... Insuper tectum ejus totum est de auro puro.» C'est exactement ce que rapporte le *Sin t'ang chou* (k. 222 下, p. 4 v°) dans la notice sur le royaume de P'iao = Birmanie qui contient un itineraire finissant au Chö-p'o = Java : Le pays de 婆賄伽盧 P'o-houei-kia-lou [graphie fautive pour 婆露伽斯 P'o-lou-kia-sseu, dans l'est de Java, *vide supra*, p. 40] est chaud; aux carrefours et sur les routes on a planté des cocotiers et des aréquiers; en levant la tête, on ne voit pas le soleil. A l'habitation du roi, les tuiles sont faites en or; les cuisines sont couvertes de tuiles d'argent. On brûle des bois parfumés. Les salles sont ornées de perles brillantes. Il y a deux étangs dont les berges sont en or; les rames des bateaux sont entièrement garnies d'or et de joyaux (*apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 224). «Cette abondance de l'or et de l'argent, dit Sylvain Lévi en commentant la citation d'Odoric de Pordenone, semble gloser *suvarṇa-rūpyakadvīpa*» (*ibid.*, p. 82). A mon avis, la question n'est pas là; l'ancien palais d'un Harun ar-Rašīd, d'un doge de Venise ou le Louvre d'un Louis XIV aurait pu valoir dans la relation d'un voyageur hindou, l'épithète de *suvarṇa-rūpyaka* appliquée à Bagdad, Venise et Paris. Ce qui importe dans le passage du *Rāmayaṇa*, c'est le *suvarṇākaramaṇḍita*. Or, ni le *Sin t'ang chou*, ni Odoric ne parlent de mines d'or. La Java des T'ang et d'Odoric était riche et prospère; le palais de ses princes, fastueux; et c'est encore le cas. Mais sa richesse aurifère est à peu près nulle. Peut-être, la description d'Odoric a-t-elle été influ-

posée reste donc ouverte et il est peu vraisemblable qu'on y trouve réponse quelque jour. La seconde information est, au contraire, précise et il est aisé d'en vérifier l'exactitude : la seule île de l'Insulinde occidentale «parée de mines d'or», c'est Sumatra; sa richesse aurifère lui vaudra le nom de «île de l'or» dans un grand nombre d'inscriptions et de textes qui ne prêtent pas à discussion.

Sumatra est l'île la plus occidentale du grand archipel d'Asie. Située à l'avancée des terres indonésiennes, voisine de la péninsule malaise, c'est évidemment l'île qu'ont colonisée d'abord les immigrants venus de l'Inde, quelques siècles avant notre ère. Leur premier atterrissage en Indonésie est inscrit sur la carte et aussi certain que si l'épigraphie nous en donnait l'assurance explicite, qu'ils soient venus directement par mer ou qu'ils aient longé, en cabotant, la côte occidentale de la péninsule malaise. Les «sauvages» sumatranais de la période antérieure à l'hindouisation de l'île, ne pouvaient ni ne devaient faire mystère de l'abondance de l'or dans leur pays, s'ils en exploitaient déja les mines : avant que l'ère des échanges internationaux ait pris naissance, l'or n'est qu'un métal comme un autre, moins utile que le fer. Peut-être, comme le rapporte Ibn Ḫordāḏbeh des Wāḳwāḳ orientaux, étaient-ils «tellement riches en or, que les habitants fabriquent avec ce métal, les chaînes de leurs chiens et les colliers de leurs singes»[1]. Dans cette hypothèse, les Hindous immigrés

encée par celle de Vālmīki; en tout cas, le moine voyageur reproduisait une opinion courante, non dénuée d'exactitude, qui vantait la splendeur des palais royaux de Java au xiv^e siècle, en termes à peu près identiques à ceux de la *Nouvelle histoire des T'ang*. Et ceci n'infirme pas la localisation à Sumatra du *Yavadvīpa*, aux environs de notre ère.

[1] Cf. mes *Relations de voyages*, t. I, p. 30-31, et t. II, p. 674 pour la rectification à la p. 31, l. 3. C'est dans ce «pays de l'or» que je compte situer les Vāḳwāḳ orientaux. Il en sera longuement traité dans un excursus du t. III de mes *Relations de voyages*.

ne pouvaient pas ne pas être frappés de cette richesse qui s'étalait en toute innocence, au grand jour. Si, au contraire, les premières exploitations aurifères ont été inaugurées par les immigrants hindous qui connaissaient la valeur de l'or, le résultat reste le même. Je veux dire que dans l'une ou l'autre hypothèse, les civilisateurs de l'Inde ont su de bonne heure qu'ils avaient découvert l'*île, terre* ou *pays de l'or* et c'est ainsi qu'ils la désignèrent le plus souvent : *suvarṇadvīpa* ou *suvarṇabhūmi*[1]. Et à ce propos, on doit ajouter ici que la date de rédaction initiale du *Rāmāyaṇa* serait la bienvenue pour cette autre cause : elle tiendrait lieu d'une sorte de *terminus a quo* qui nous manque encore, pour fixer approximativement, mais sur une base certaine, l'époque où fut colonisée l'Insulinde. Enfin, Sumatra s'est appelée aussi *J̌ava* < *Yava*, nous le savons de source certaine; ce fut le pays des *J̌āvaka*, ce qui est également attesté sans conteste[2]. On conçoit donc que le *Rāmāyaṇa* puisse parler d'un *Yavadvīpa suvarṇākaramaṇḍita* et qu'il s'agisse de Sumatra. Mais si nous continuons à situer *Yavadvīpa* à Java, le texte sanskrit est incompréhensible, parce que matériellement inexact. Une tradition déjà longue a consacré l'équivalence *Yavadvīpa* = île de Java de nos cartes. Il semble que l'identification est définitive et inattaquable quand un KERN et un Sylvain LÉVI l'ont adoptée sans réserve. Revenons, cependant, au *Rāmāyaṇa* et aux environs de notre ère, alors que la tradition n'est pas encore établie. Les colons hindous sont à Java, s'y établissent et constatent qu'il n'y a pas d'or ou qu'on l'y trouve en petite quantité, ce que nous savons par ailleurs. C'est ce qu'on peut conclure de la phrase du *Sin t'ang chou* et du *Song che* où sont énumérés les produits du pays (*supra*, p. 175). Or, l'épopée sanskrite parle d'un *Ya-*

[1] Pour cette dernière expression, cf. notamment, l'inscription de 1208 çaka = 1286 trouvée dans le Minaṅkabaw (*supra*, p. 179).

[2] *Vide infra*, p. 228-229 et *supra*, p. 47-48.

*vadvīpa suvarṇākaramaṇḍita,* c'est-à-dire d'un *suvarṇadvīpa,* d'un 金洲 *kin-tcheou,* d'une «île de l'or»; et «l'île de l'or», c'est Sumatra. Si on maintient l'identification traditionnelle, il faut admettre que *Yavadvīpa* = Java a été pourvue par erreur d'une richesse en or que Sumatra seule possède. On voit immédiatement combien une telle explication manque de base et prête à la critique. Car, enfin, de deux choses l'une : on connaissait sûrement Sumatra à l'époque où écrivait Vālmīki : c'est ce qu'autorise à poser son *suvarṇākaramaṇḍita;* peut-être, sans doute même, connaissait-on aussi Java; mais le poète hindou informé de la richesse en or de celle-là, n'a pas pu l'attribuer à celle-ci parce qu'il n'avait aucune raison de le faire. En dernière analyse, *Yavadvīpa* a désigné Sumatra; nous en avons la certitude par des formes dérivées de *Yava* dont j'ai parlé déjà [1]; mais la richesse aurifère de la *Yava* du *Rāmāyaṇa* est, à mon sens, l'argument décisif pour rejeter l'identification traditionnelle et adopter celle qu'on propose ici [2].

En utilisant les renseignements fournis par Edrīsī (*supra,* p. 65), Ibn Sa'īd, Diogo de Couto, le Père Luiz Marianno, Manuel Freire de Andrade, le Père Nacquart, Flacourt et les témoignages linguistiques que fournissent les dialectes malgaches anciens et modernes (cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud,* dans *J. As.*, XI^e^ série, t. XIV, 1919, p. 62-68, et les ouvrages cités), je suis arrivé à la conclusion que «Madagascar a été colonisé vers le début de notre ère par des Indonésiens occidentaux hindouisés» (*ibid.*, p. 68). J'ai, depuis 1919, repris l'étude de l'inscription en vieux-malais de Kota-Kapur, dans l'île de Baṅka (*supra,* p. 36; cf. également *J. As.*, juillet-

[1] *Vide supra*, p. 176.
[2] *Vide supra*, p. 203, n. 1.

août 1919, p. 153, note). Les affinités remarquables de ce texte avec le malgache ancien et moderne, à l'exclusion de toute autre langue du domaine, tant au point de vue de la phonétique que de la morphologie et de la syntaxe, permettent de préciser davantage. A « Indonésiens occidentaux hindouisés », on peut substituer maintenant « Sumatranais hindouisés »[1].

La date de cette migration par la voie de mer est naturellement approximative; mais la migration d'est en ouest ne peut se situer dans le temps qu'à très haute époque et il est, en somme, de peu d'importance qu'il faille un jour la faire descendre d'un siècle ou deux. Nous en connaissons les points de départ et d'arrivée, et c'est un résultat appréciable en pareille matière. Les Indonésiens occidentaux qui ont colonisé Madagascar alors peuplé de nègres parlant une langue bantoue, ont imposé aux anciens habitants de la grande île africaine leurs langue, mœurs et coutumes, religion, et profondément modifié leur type somatique. Le fait est incontestable, car nous en avons des témoignages certains que l'anthropologie, l'ethnographie et la linguistique ont enregistrés. Il restait à retrouver le pays d'origine des immigrants et c'est en Indonésie que devait s'effectuer l'enquête. La traversée de l'Océan Indien de bout en bout et à haute époque suppose chez les marins qui vont l'entreprendre, une connaissance parfaite de la mer, un matériel navigant perfectionné par rapport à l'armement rudimentaire à la pêche ou au cabotage; en bref, l'existence de tout ce qu'exige la navigation hauturière. Une telle préparation ne peut se concevoir que chez un peuple de haute culture, identique, par exemple, à celle des marins d'Hiram,

[1] Ceci confirme l'interprétation que j'avais indiquée précédemment du malgache *Ramini*, *Raminia* par « le Sumatranais, la Sumatranaise » (cf. mon article *Les îles Râmny, Lâmery, Wakwak, Komor des géographes arabes et Madagascar*, dans *J. As.*, X^e^ série, t. X, 1907, p. 541 et suiv.).

roi de Tyr, qui se rendaient à la mystérieuse Ophir pour le compte de Salomon. Je pense avoir montré dans mon mémoire sur *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, que les mers de Chine, du grand archipel d'Asie et l'Océan Indien ont été parcourus aux environs de notre ère par des navires de pays différents et notamment de l'Insulinde occidentale. Au fur et à mesure que progressent les études entreprises dans ce domaine spécial de l'activité extrême-orientale, des faits se précisent qui étaient ignorés ou restés dans l'ombre. La révélation par les textes d'un puissant empire sumatranais au VIIe siècle, nous est un précieux témoignage permettant de remonter dans le passé et de retrouver dans le glorieux Çrīvijaya de Yi-tsing, la descendance des lointains ancêtres qui colonisèrent Madagascar et l'Afrique orientale (cf. le mémoire précité). C'est également à l'île de Sumatra tout entière ou plutôt à une partie de l'île non expressément indiquée, que s'appliquent trois textes chinois (*Heou han chou*, k. 6, p. 3 v°: *Tong kouan ki*, k. 3, p. 4 v°; *Ts'ien han chou*, k. 116, p. 3 v°-4 r°) ayant trait à la même ambassade et qu'on peut résumer ainsi :

132. « La sixième année *yong-kien* de l'empereur 順 Chouen, au 12e mois [= tout au début de 132 de notre ère], le roi du 葉調 Ye-tiao (pron. anc. **Yap-div* = *Yavadvīpa*), 便 Pien, envoya en ambassade 師會 Che-houei (phonétiquement *Še-hwi*) pour se rendre à la cour de Chine et offrir le tribut. De Che-houei, on fit un « maître de la ville de Ye-tiao soumis aux « Han ». L'empereur de Chine accorda au roi Pien un sceau d'or et un ruban violet[1]. »

[1] *Apud* Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 266. Le même auteur dit plus loin (*ibid.*, p. 268, n. 2) : « ... En proposant de retrouver Yavadvīpa dans Ye-tiao, je ne veux naturellement pas dire qu'il faille y voir Java même plutôt que Sumatra; c'est pour moi le pendant du nom donné par Ptolémée et rien de plus. »

2e moitié du IIe siècle. « Déjà même au IIe siècle, dit Sylvain Lévi (*Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, *J. As.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 82), la notice de Ptolémée (VII, 2, 29) semble traduire en langage positif les données du Rāmāyaṇa et du Saddharmasmṛtyupasthānasūtra [1] : « Iabadiou, ce qui signifie « l'île de l'Orge », est, dit-on, d'une fertilité extraordinaire, et « produit beaucoup d'or; la capitale est Argyrē « [la ville] de « l'argent » située à l'extrémité occidentale par 167° de longi-« tude], 8° 30′ sud [de latitude], l'extrémité orientale de l'île « étant par 169°, 8° 30′ sud [2] » (cf. également G. Cœdès, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient*, Paris, 1910, in-8°, p. 61). Le *Rāmāyaṇa* et la *Géographie* de Ptolémée notent également la richesse aurifère de Yavadvīpa; il ne peut donc s'agir que de Sumatra.

245-250. « Dans les fragments subsistants du *Fou-nan t'ou sou tchouan* de K'ang T'ai (245-250), il est question à plusieurs reprises du pays de 諸薄 *Tchou-po*, pron. anc. **Ču-bak* (transcription fautive pour **Šö-bak* < *Jāvaka*), à l'est duquel on arrivait à l'île 馬五 *Ma-wou* [?]. Selon le *Wai kouo tchouan* (qui doit remonter au IIIe siècle), les femmes de Tchou-po savent tisser des cotonnades à ramages. Ce pays de Tchou-po, est-il dit dans d'autres textes qui remontent indirectement à la mission de K'ang T'ai, se trouvait à l'est du Fou-nan, dans le

[1] Dans un article que ne connaissait pas Sylvain Lévi, publié en 1869 dans les *Bijdragen* et qui a été réimprimé dans le tome V des *Verspreide geschriften* (*Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*, 1916, p. 307 de cette dernière publication), Kern dit également : « Quand on compare les données du Ramāyaṇa avec celles de Ptolémée, on peut poser avec une suffisante certitude, ce qui peut également s'entendre de Yavadvīpa, que, dans tous les cas, le Yavadvīpa riche en or des Hindous et la Iabadiu riche en or du géographe alexandrin ne sont qu'une seule et même île. » Kern et Sylvain Lévi la situent à Java; mais je l'identifie, au contraire, à Sumatra.

[2] Ce qui donne à l'île une longueur de 2 degrés en longitude. En réalité, Java s'étend sur près de 10 degrés en longitude.



IMPRIMERIE NATIONALE.

漲海 *Tchang hai*, qui est notre mer de Chine de Hainan au détroit de Malaka.» (PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 269-270.) *Vide supra*, p. 172-173.

392. Le *Che eul yeou king* ou «Sūtra sur les Douze Étapes du Buddha», traduit en 392 par le moine KĀLODAKA, contient une notice sur le Jambudvīpa qui est insérée dans le *King liu yi siang* compilé en 516 et où il est dit ceci : «Dans la mer, il y a 2.500 royaumes... Le premier roi a pour nom 斯梨 *Sseu-li*; ce royaume ne sert que le Buddha et il ne sert point les hérétiques... Le quatrième roi a nom 闍耶 *Chö-ye*; la terre y produit le 蓽茇 *pi-pa* «poivre long» et le 椒胡 *hou-tsiao* «poivre»... (Sylvain LÉVI, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, *J. As.*, XI<sup>e</sup> série, t. XI, 1918, p. 83). «Le glossaire *Fan fan yu*, compilé au VI<sup>e</sup> siècle, à la fin du livre IV, section 12, cite trois de ces noms : «roi de Kia-lo, roi de Pou-lo, roi de Chö-ye» (mêmes caractères que ci-dessus) en se référant à un «Sūtra sur les cinq Songes du Prince Royal» (*Tai tseu wou mong king*) qui ne se retrouve pas dans nos collections. Il glose le nom de *kia-lo* par 黑 «noir» (skr. *kāla*), *pou-lo* par 城 «ville» (skr. *pura*), *chö-ye* par 勝 «victoire» (skr. *jaya*)» (*ibid.*). Sylvain LÉVI a justement identifié Sseu-li à Ceylan, le Sielediba de COSMAS, dont «la dévotion au Buddha est bien un des traits traditionnels de l'île». En ce qui concerne Chö-ye, le maître indianiste considère que la notation chinoise est une altération du nom de Java. Je renvoie au fascicule du *Journal* de juillet-août 1919 (p. 162-163) où j'ai donné les raisons pour lesquelles l'identification de *Chö-ye*, glosé par skr. *jaya* «victoire», à Vijaya (qui a également le sens de «victoire») = *Çrīvijaya*, me paraît préférable.

414. «Fa-hien [revenant de l'Inde, viâ Ceylan] arriva [, en 414,] dans un pays appelé 耶婆提 *Ye-p'o-t'i* (= *Yava-*

*dvīpa*)[1]. Dans ce pays, les brahmanes hérétiques sont fort nombreux; quant à la religion buddhique, elle n'y a pas assez d'importance pour qu'il vaille la peine d'en parler. Il s'arrêta là pendant près de cinq mois et s'embarqua ensuite sur un autre navire marchand qui avait un équipage d'environ deux cents hommes. On prit à bord pour cinquante jours de vivres et on mit à la voile le 16e jour du 4e mois [chinois de 414]. Fa-hien s'installa à bord du navire. On fit route au nord-est pour se rendre à Kouang-tcheou (Canton)» (cf. *Si yu ki,* trad. S. Beal, Londres, t. I, in-8°, 1906, p. LXXXI).

De Ceylan à Canton la route habituelle passe par Che-li-fo-che, c'est-à-dire le détroit de la Sonde et Palembaṅ. Tcheou K'iu-fei l'indique nettement au XIIe siècle (*vide infra*, p. 216) et il n'y a aucune raison de croire que tel n'était pas l'itinéraire des marins du Ve siècle. Yavadvīpa désigne donc ici Sumatra et non Java.

«Dans le *Kao seng tchouan* ou *Biographie des religieux éminents*, compilé en 519 (*Tripiṭaka* de Tōkyō, 致, II, k. 3, p. 15-16), dit Pelliot (*Deux itinéraires,* p. 274-275), se trouve entre autres la biographie de 求那跋摩 K'ieou-na-pa-mo, Guṇavarman. Guṇavarman, petit-fils de 呵梨跋陀 Ho-li-pa-t'o, Haribhadra, et fils de 僧伽阿難 Seng-kia-a-nan, Saṅghānanda, appartenait à la famille royale du Ki-pin (Cachemire). Il se consacra de bonne heure à la vie religieuse. Quand il eut trente ans, le roi du Cachemire étant mort sans enfant, on voulut le mettre sur le trône, mais il refusa et partit pour Ceylan, où il habita un village appelé 劫波利 Kie-po-li. Ensuite il se rendit dans le royaume de 闍婆 Chö-p'o. La nuit qui précéda son arrivée, la mère du roi vit en songe un religieux qui entrait dans le royaume sur une jonque volante. Au

[1] Beal ajoute entre parenthèses : «Java *or, perhaps,* Sumatra». Cf. également Pelliot, *Deux itinéraires*, p. 271.

matin, Guṇavarman arrivait, et la reine-mère, convaincue par son rêve, se convertit au bouddhisme. Elle usa de son influence sur son fils pour qu'il l'imitât; elle parvint à le persuader. Des ennemis ayant envahi le royaume, le roi demanda à Guṇavarman s'il n'était pas contraire à la loi religieuse de lutter contre eux; Guṇavarman répondit qu'on devait châtier les brigands; le roi partit alors en guerre et remporta la victoire. Peu à peu le bouddhisme se répandit dans tout le royaume, et le roi, qui voulait entrer en religion, ne renonça à ce projet sur les instances de ses ministres qu'à la condition que dans le royaume entier on cesserait de mettre à mort des êtres vivants. La renommée de Guṇavarman s'était répandue au loin; en 424, des bonzes chinois demandèrent à l'empereur d'inviter Guṇavarman à se rendre en Chine; des messagers furent dépêchés à cet effet à Guṇavarman et au roi de Chö-p'o, 婆多伽 P'o-to-kia. A ce moment Guṇavarman s'embarqua ou s'était embarqué pour aller au Lin-yi (Čampa) sur le navire du marchand 竺難提 Tchou Nan-t'i (l'Hindou Nandin); quand le vent fut favorable, il gagna Canton. Il arriva à Nankin en 431, et dut mourir quelques mois après, âgé à la chinoise de 65 ans. Voilà la version de l'hagiographie, ajoute Pelliot, et sans doute elle a quelque peu déformé pour le bon motif la vérité historique. Il n'en reste pas moins, si le Chö-p'o est bien Java, qu'entre la visite de Fa-hien qui en 414 trouve dans l'île si peu de bouddhistes que « ce n'est pas la peine d'en parler » et l'arrivée de Guṇavarman à Nankin en 431, une active propagande avait dû s'exercer à Java en faveur de la Loi. » La localisation du Ye-p'o-t'i de Fa-hien à Sumatra supprime toute difficulté, car il s'agit alors de deux îles différentes.

v<sup></sup>

v[e] siècle (fin du —) ou commencement du vi[e]. L'astronome Āryabhaṭa qui est né en 476 de notre ère, dit dans son *Āryabhaṭīyam* (IV, vers 13) : « Lorsque le soleil se lève sur Ceylan,

il se couche dans la ville des Bienheureux (aux îles Fortunées, à 180° de longitude Ouest de Ceylan); il est midi à la pointe de Yava (*Yavakoṭi*) et minuit dans le pays des Romains (*Romakaviṣaye*)» (*apud* Kern, *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten* dans *Verspreide geschriften*, t. V, p. 308). Kern interprète *Yavakoṭi* par «pointe de Yava» = Java. En l'absence d'indication décisive, il peut tout aussi bien s'agir de Sumatra. Cf., à l'appui de cette nouvelle identification, ce passage du *Sūrya-Siddhānta* (XII, vers 38, de l'éd. Fitz-Edward Hall, Calcutta, 1859, *Bibliotheca Indica*) où il est dit : «Sur un [des] quarts de la circonférence de la terre, gît, à l'est, dans la partie du monde des Bhadrāçvas, la ville fameuse de Yavakoṭī dont les remparts et les portes sont en or» (*apud* Kern, *ibid.*, p. 309). Et Kern ajoute dans son commentaire (*ibid.*) : «Ces remparts et portes en or semblent être un ornement emprunté à la description [du *Yavadvīpa*] du Rāmāyaṇa», et conclut que nous manquons d'indications pour décider s'il s'agit de Java ou de Sumatra.

Après ce qu'on vient de lire, il me semble que la traduction de *Yavakoṭī* par «pointe de Yava = Sumatra», peut être, tout au moins provisoirement, adoptée. A la date où écrivait Āryabhaṭa, nous ne savons pas par ailleurs si la description du *Sin t'ang chou* (*vide supra*, p. 203, n. 1) était déjà applicable à Java. Il est hors de doute, au contraire, que le Çrīvijaya que nous dépeindra Yi-tsing à la fin du viie siècle, était en puissance dans celui de la fin du ve, sans remonter jusqu'à Ptolémée ni au *Rāmāyaṇa*.

644. En 644 ou tout au début de 645, le nom de Mo-lo-yeou apparaît pour la première fois dans les textes chinois. «La 18e année *tcheng-kouan* (644), dit le *Ts'ö fou yuan kouei* (k. 177, p. 14 r°), au 12e mois, le royaume de 摩羅游 Mo-lo-yeou (= Malāyu) envoya un ambassadeur (à la cour de

Chine) offrir des produits du pays» (*apud* PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 324).

D'après *Hobson-Jobson* (2^e^ éd., s. v° *Java*, p. 455, colonne 2), il faudrait rappeler ici l'inscription de Pagar Ruyoṅ datée de 578 çaka = 656, publiée par R. H. Th. FRIEDERICH dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van K. en W.* (deel XXVI, 1854-57, p. 31-86) où il est question d'un roi appelé Adityadharma, *deva* de la première Yava = Sumatra; mais il n'existe rien de pareil : nom royal, «première Yava» et date proviennent de fausses lectures de FRIEDERICH. KERN a, en effet, montré depuis longtemps que le véritable nom du souverain en question est Ādityavarman et que l'inscription est datée de 1278 çaka = 1356 (cf. *Verspreide geschriften*, t. VI, 1917, p. 252-275). Une transcription complète de ce texte épigraphique a été publiée par N. J. KROM dans *Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheikundig onderzoek op Java en Madoera* (Oudheikundig Verslag, 1912, 2^e^ trimestre, p. 51-52). J'y reviendrai plus loin (*infra*, p. 239).

670-741. Le Che-li-fo-che envoie des ambassades en Chine de 670 à 741 (*supra*, XII, p. 7).

686 = 608 çaka. L'armée de Çrīvijaya part en expédition contre le pays de Jāva (= Java central) qui, à cette époque, ne reconnaissait pas la suzeraineté de Çrīvijaya (*supra*, XXVII, p. 36).

?. Le poème tamoul *Maṇimegalai* cite le nom de deux rois : Bhumiĉandra et Puṇyaraja, qui régnèrent à Nagapura, capitale du pays de Çavaka = Javaka = Zabag (*vide supra*, p. 11, n. 1.

689-692. Le moine YI-TSING voyagea de Chine en Inde et d'Inde en Chine de 671 à 695 de notre ère. Il fit un premier

séjour de six mois à Che-li-fo-che en 671-672; un autre de quatre ans en 685-689 et un troisième, à son retour de Canton, à la fin de 689 qui fut également prolongé. Les deux ouvrages du pèlerin chinois dont il a été précédemment question (I, p. 3, et IX, p. 6) ont été composés dans la période comprise entre 689 et 692 (c'est à cette dernière date que le manuscrit en fut envoyé en Chine par l'auteur). Dans le *Nan hai ki kouei nei fa tchouan* (*supra*, IX, p. 6), Yi-tsing dit : «L'île (ou l'état) de Mo-lo-yu = Malāyu (*alias* le pays de Minaṅkabaw), c'est maintenant (de 689 à 692) le pays de Che-li-fo-che», autrement dit : le Malāyu qui était antérieurement l'état souverain de Sumatra, est passé, sans que nous sachions pourquoi ni comment, sous la dépendance du Çrīvijaya. Yi-tsing désigne le Fo-che = Çrīvijaya sous le nom de «l'île de l'or», ce qui assure son identification au Yavadvīpa de Ptolémée et du *Rāmāyaṇa*.

D'après certains renseignements que donne incidemment Yi-tsing (ils ont été relevés par Takakusu, dans l'introduction de *A Record*, p. xl–xli), le Che-li-fo-che avait atteint un haut degré de culture dès la seconde moitié du VII^e siècle. Ainsi, le pèlerin chinois s'y arrête pendant six mois en 671-672; «j'y étudiai par degré, dit-il, la science des sons», c'est-à-dire la grammaire sanskrite (*supra*, III, p. 4). «Dans la ville fortifiée de Fo-che, dit-il encore, il y a plus de mille prêtres buddhistes dont l'esprit est tourné vers l'étude et les bonnes actions. Ils scrutent et étudient tous les sujets possibles, exactement comme dans le Madhyadeça («le pays du milieu», l'Inde); les règles et les cérémonies y sont identiques [à celles de l'Inde]. Si un prêtre chinois veut se rendre en Occident [= dans l'Inde] pour y entendre (des leçons) et y lire (les textes buddhiques originaux), il ferait mieux de séjourner [d'abord] à Fo-che pendant un an ou deux et d'y pratiquer les règles convenables; il pourrait se rendre ensuite dans l'Inde

centrale» (*A Record*, p. xxxiv). De tels conseils donnés par un moine chinois qui parle en pleine connaissance de cause, ont pour nous une signification évidente : l'enseignement du sanskrit et l'interprétation des textes buddhiques étaient organisés avec tant de soin, de méthode et de science que la réputation des maîtres de Che-li-fo-che les faisait préférer à ceux de l'Inde propre par un buddhiste chinois aussi éminent que Yi-tsing. Celui-ci apprit également la langue indigène : le vieux-malais, et son exemple fut suivi par plusieurs religieux, notamment par le tonkinois Yun-k'i (I, p. 3) et le chinois Ta-tsin (VII, p. 5).

Mais ce n'est pas tout. Cette maîtrise dans l'enseignement du malais, du sanskrit et de la Loi qui est l'indice certain d'un haut développement intellectuel, va de pair avec une égale maîtrise dans l'armée et la marine dont témoignent incontestablement les campagnes victorieuses à Java, sur la péninsule malaise et au Cambodge. Le commerce et la marine marchande ne sont pas moins florissants : Che-li-fo-che est l'escale en quelque sorte obligatoire entre l'Inde et la Chine. Tcheou K'iu-fei dira en 1178, dans son *Ling wai tai ta*, que «le San-fo-ts'i est l'escale maritime la plus importante pour les étrangers. Qu'ils viennent de Java, dans l'Est, ou du pays des Ta-che (Arabie) et de Kou-lin (Quilon du sud-ouest de l'Inde), dans l'Ouest, tous passent par là en se rendant en Chine» (*Chau Ju-kua*, p. 63, n. 1). Enfin, si on en juge par l'attitude du Mahāraja de Zābag vis-à-vis des Cambodgiens vaincus (*supra*, XXXIX, p. 56-61), la noblesse morale et la sagesse politique de ces souverains Çailendra ne sauraient être trop admirées.

Telle est la situation de l'empire sumatranais au VII^e siècle. Cette prospérité éclatante dans tous les domaines est tellement inattendue dans la Sumatra actuelle, qu'elle resterait insoupçonnée sans le témoignage décisif des historiens et géographes étrangers. L'étude et la confrontation des textes nous a révélé

l'existence d'un nouveau centre de civilisation dans les mers du Sud. Comme au Cambodge et au Čampa, l'*Alma mater* indienne, à haute époque, y «avait apporté ses dieux, ses arts, sa langue littéraire, enfin l'appareil complet de sa civilisation[1]». Et pendant plus d'un millénaire de notre ère, ces disciples de l'Inde firent grand honneur à leurs éducateurs.

695. Une décision de l'empereur de Chine prescrit de donner six mois de vivres aux envoyés du Che-li-fo-che qui viendraient à la cour (XIII, p. 7).

702 et 716. Ambassades du Fo-che à la cour de Chine (XIV, p. 7).

717. Fo-che est visité par le moine Vajrabodhi se rendant en Chine (XI, p. 7). C'est peut-être vers cette époque que le moine chinois Houei-je, se rendant de Chine en Inde, passa également par Fo-che (X, p. 6).

724. 尸利陁羅拔摩 Che-li-t'o-lo-pa-mo (Çrīndravarman), roi du Che-li-fo-che, envoie une ambassade en Chine (XV, p. 7).

728. Nouvelle ambassade quatre ans après (XVI, p. 8).

732 = 654 çaka. C'est la date que porte l'inscription trouvée à Java et qui a été publiée en 1885 dans les *Bijdragen* par Kern (*De sanskrit-inscriptie van Canggal* (*Kĕḍu*), *uit çaka 654* (dans *Verspreide geschriften,* t. VII, 1917, p. 114-128). Le passage intéressant pour ce mémoire est le suivant dont je reproduis le texte en transcription, d'après Kern :

*āsīddvīpavaraṃ yavākhyamatulandhā(nyā) divījādhikaṃ*
*sampannaṃ kanakākaraistadamarai* — — . . .

Il était (*sic*) une île excellente, incomparable, appelée Yava, fertile

[1] Sylvain Lévi, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, *J. As.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 153.

en céréales et autres graines, riche en mines d'or; les immortels s'en sont emparés par — — etc. (*sic*) . . .

Après avoir noté que le texte devrait avoir *asti* au lieu de *āsīt* (*vide supra*, p. 176), Kern dit en note : « La traduction est défectueuse et incertaine (gebrekkig en onzeker); il manque un mot que je ne sais pas comment suppléer parce que je ne puis pas deviner l'intention du poète. La première syllabe peut être aussi bien *sthā* que *svā* » (*ibid.*, p. 122, n. 2). Ce passage rappelle singulièrement celui de *Rāmāyaṇa* sur *Yavadvīpa* et Kern n'a pas manqué de signaler la concordance (*vide supra*, p. 174). Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit déjà (*supra*, p. 176) : il s'agit ici de la Yava = Java de nos cartes et l'épithète de *kanakākara* « riche en mines d'or » est absolument injustifiée et inexplicable. La richessse en or est un fait spécifiquement sumatranais qui a été gratuitement transporté à Java sans qu'on puisse entrevoir la raison qui a dicté de tels vers au poète.

742. Le roi de Fo-che, 劉滕未恭 Lieou-t'eng-wei-kong, envoie son fils à la cour de Chine pour offrir le tribut (XVII, p. 8).

775. L'inscription sanskrite de Vieṅ Sa (XXIX, p. 41) commémore la construction de trois *stūpas* effectuée sur l'ordre du roi de Çrīvijaya. Le texte épigraphique donne au souverain les titres de : « roi suprême des rois », « Çrī Mahārāja » et ajoute qu'il est « le chef de la famille des Çailendra (*littér.* : roi de la montagne)[1] ». On a vu déjà (p. 165) que le second de ces titres est celui sous lequel fut connu par les Arabes, le roi du Zabag = Javaka qui est un autre nom de l'empire de Çrīvijaya.

? D'après l'inscription précédente, l'empire sumatranais

[1] Pour la traduction « roi de la montagne » au lieu de « roi des monts », cf. mon compte rendu de *Le royaume de Çrīvijaya* de Cœdès dans *J. As.*, juillet-août 1919, p. 198-199.

s'étendait jusqu'à Vieṅ Sa dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Le texte ne le dit pas expressément, mais le fait de la possession du pays par l'empereur sumatranais me paraît résulter assez clairement des titres souverains qui lui sont attribués dans ce document; un prince étranger indépendant ne s'en serait certainement pas accommodé dans son propre pays (cf., par exemple, l'inscription čola, XXXII, p. 46). Vieṅ Sa est donc sinon une colonie de Çrīvijaya, tout au moins un pays de protectorat de l'empire sumatranais.

Si l'empire de Çrivijaya fait acte de pouvoir souverain dans la baie de Bandon au VIIIe siècle, c'est évidemment que ce territoire alors cambodgien et de langue cambodgienne (cf. l'inscription de Grahi, *supra*, XCI, p. 181) a été conquis par l'empereur sumatranais, qui s'est également emparé des autres états ou provinces maritimes de la péninsule malaise. C'est vraisemblablement vers cette époque qu'a dû avoir lieu l'expédition du Mahārāja du Zābag ou Çrivijaya contre le Cambodge. La relation qu'en donne Abū Zayd (XXXIX, p. 59-61) a été rédigée au début du xe siècle; Masʿūdī rapporte les mêmes faits dans ses *Prairies d'or,* qui ont été rédigées en 943 (*supra*. p. 62). L'un et l'autre s'expriment dans les mêmes termes : les faits dont il s'agit se sont passés في قديم الايام «dans les temps anciens». L'expression est aussi vague que «jadis, autrefois» et ne peut se traduire chronologiquement par une reculée déterminée; des informations complémentaires permettent seules de situer les faits dans le temps. L'inscription de Vieṅ Sa me semble en tenir lieu. C'est donc au VIIIe siècle qu'on peut placer l'expédition victorieuse du Mahāraja contre le Cambodge. A prendre à la lettre le récit de Masʿūdī et de Abū Zayd qui sont identiques dans le fond et la forme, le Mahāraja avait prétexté «un voyage d'agrément dans les îles de son royaume», pour cacher le véritable but de ses armements maritimes (*supra*, p. 60). Le terme arabe employé : جزائر litt.

«îles» peut s'appliquer à des possessions de la péninsule malaise qui est elle-même une جزيرة «île» ou «presqu'île». Ce voyage d'agrément dans des possessions du Zābag devait s'effectuer dans la direction du Cambodge pour pouvoir servir utilement les projets du Mahārāja. Comme la seule terre continentale ou insulaire qui remplît ces conditions est la péninsule malaise, on en est amené à conclure que le Zābag était déjà souverain d'une partie de la péninsule sinon de la péninsule tout entière au moment où le Mahārāja allait venger l'insulte de ce «fou» de roi khmèr.

779 = 701 çaka. L'inscription sanskrite de Kalasan (XXVIII, p. 38-41) nous renseigne sur les résultats de l'expédition entreprise en 686 contre l'île de Java (XXVII, p. 36), plus exactement contre le roi javanais du centre de l'île. Qu'elle ait précédé ou suivi l'expédition contre le Cambodge, cette nouvelle campagne fut également victorieuse, car le texte épigraphique précité présente le roi «de la dynastie des Çailendra», c'est-à-dire de la dynastie régnant à Çrīvijaya, comme le véritable maître de Kalasan, faisant une donation à un temple situé en son propre royaume. Cette situation de fait est implicitement confirmée par un passage du *Sin t'ang chou* (*ibid.*) qui relate le transfert à Grise (Java oriental) de la capitale de Java central, abandonnée au Çailendra victorieux dont l'occupation se prolongea pendant environ un siècle.

802-869. L'inscription bilingue, sanskrite et khmère, de Sdok kak thom qui contient la date de 974 çaka = 1052 — «c'est sans doute en cette année même qu'elle fut rédigée» — a été éditée, traduite et commentée par Finot (*B.É.F.E.-O.*, t. XV, 1915, II, p. 53 et suiv.). Il est dit dans la partie khmère (*ibid.*, p. 71; pour le texte, p. 61 et 68-78; pour la traduction, p. 87 et 88): «Alors S. M. Parameçvara (= Jayavarman II, 724-791 çaka = 802-869) vint de Javā pour

régner dans la cité d'Indrapura . . . Alors un brahmane nommé Hiraṇyadāma, savant dans la science magique, vint de J̌anapada, parce que S. M. Parameçvara l'avait invité à faire un rituel pour que le Kambuǰadeça ne fût plus dépendant de J̌avā et qu'il y eût [dans ce royaume de Kambuǰa] un souverain čakravartin. . . » L'identification de *Çrīvijaya* à *Zābag* < *J̌āvaka* = *Yava* = *J̌āba* = *J̌āwa* des textes arabes, entraîne automatiquement, pour ainsi dire, l'interprétation de *J̌avā* par J̌āva = Sumatra. C'est à la suite de la campagne du Mahārāja au Cambodge — l'expédition ayant eu lieu vers la fin du VIII^e siècle, ce qu'autorisent à poser l'inscription de Vieṅ Sa et la relation de Masʿūdī et Abū Zayd — que l'empereur sumatranais vainqueur aurait imposé au Kambuǰadeça un souverain de son choix. Le Zābag se situant à Sumatra, Java propre est hors de cause, car ce que nous savons historiquement ne permet en aucune façon d'attribuer un tel rôle à l'un des souverains javanais contemporains de J̌ayavarman II.

844-846. Première mention du Mahārāja du Zābag dans un texte arabe, par Ibn Ḫordāδbeh (*supra*, XXV, p. 52).

851. Texte arabe du marchand Sulaymān (*supra*, XXV, p. 53).

IX^e siècle (fin du —). Isḥāḳ bin ʿImrān, mort en 907, fait mention du camphre du Zabag (*supra*, XXVIII, p. 55).

902. Ibn al-Faḳih donne quelques renseignements sur la situation et les produits du Zābag (*supra*, XXXVI, p. 54).

903 (vers —). Ibn Rosteh décrit l'ordalie du feu en usage dans le pays du Mahārāja, à Pančur ou Baros de la côte occidentale de Sumatra (cf mes *Relations de voyages*, t. I, p. 79-80). C'est, dit-il, « un pays de l'Inde (*sic*) bien connu » (XXXVII).

904 (ou 905). Envoi d'une ambassade en Chine par le San-fo-t'si (*supra*, p. 14, 17 et n. 1).

916 (vers —). Abū Zayd fait, pour la première fois, une description un peu détaillée du Zābag (*supra*, XXXIX, p. 56 et suiv.) et de la cour du Mahārāja. Suit la très importante relation de la campagne du Mahārāja contre le Khmèr ou Cambodge. Dans ce texte arabe apparaît le nom de la ville ou état de Sribuza = Çrīvijaya.

943 et 955. Dans les *Prairies d'or* et le *Livre de l'avertissement* (XL et XLI, p. 62 et 63), Masʿūdī donne des renseignements à peu près identiques.

960-962. Le roi de San-fo-ts'i, 悉利胡大霞里檀 *Si-li hou-ta hia-li-t'an* = Çrī Kuda Haridana (?), envoie une ambassade en Chine. Autre ambassade envoyée pendant l'hiver de la même année par le roi 室利烏耶 *Che-li Wou-ye* = Çrī Wuja (?), et au printemps de 962. Le dernier ambassadeur dit que le San-fo-ts'i s'appelait également 先留 *Sien-lieou*, vraisemblablement pour 末留 *Mo-lieou* = **Mat-lieou* = Malāyu (*supra*, p. 17, n. 3).

971, 972, 974, 975. Quatre ambassades envoyées par un ou des rois non dénommés.

980, 983. Ambassades envoyées par les rois 夏池 *Hia-tch'e* et 遐至 *Hia-tch'e* (dans les deux cas il s'agit du titre indonésien *Haji* « roi »).

983. Passage du religieux Fa-yu se rendant d'Inde en Chine. Il s'y arrêta encore en retournant de Chine en Inde (*supra*, XX, p. 22).

988-992. Autre ambassade en 988. A son retour de Chine en 990, l'ambassadeur apprit « dans le Sud », en retournant à

San-fo-ts'i, que son pays avait été envahi par les Javanais qui l'occupaient encore au commencement de 992. Du Čampa où il recueillit ces fâcheuses nouvelles, l'ambassadeur revint à la Cour et demanda à l'empereur de rendre un décret mettant le San-fo-ts'i sous le protectorat de la Chine. L'invasion du San-fo-ts'i par les Javanais est vraisemblablement la revanche de l'invasion du centre de Java en 686 et de l'occupation de cette partie de l'île par les Çailendra jusque vers 880 (*supra*, XXVIII, p. 38-41). Autant que nous sachions, l'occupation javanaise du San-fo-ts'i fut de courte durée.

x^e^ siècle. AL-FARIS affirme l'identité de Sribuza et de l'île du Mahārāja (*supra*, LXVII, p. 74).

1000 (vers l'an —). L'*Abrégé des Merveilles* (XLII, p. 63-64) fournit des informations sur le pays du Mahāraja, Sribuza, J̌āba et le Zābag.

1003. Envoi d'une ambassade en Chine par le roi de San-fo-ts'i Çrīčulamaṇivarman (*supra*, p. 19).

1005 ou 1006. La 21^e^ année du règne de Rājarāja I^er^ (985-1012) une inscription est gravée commémorant la donation d'un village à un temple buddhique de Negapatam dont la construction fut commencée par le roi de Çrivijaya Cūḷāmaṇivarman (le souverain précédent) et achevée par son fils et successeur Çrīmāravijayottuṅgavarman (*supra*, XXXII, p. 46).

1007 — 929 çaka. La capitale de Java est détruite et son roi tué. Il s'agit vraisemblablement d'une campagne heureuse du Çrīvijaya, en représailles de l'invasion du San-fo-ts'i par les Javanais une quinzaine d'années auparavant (cf. P. V. VAN STEIN CALLENFELS, *De verovéraar van Dharmmawangça's kraton*, dans *Oudheikundig verslag*, 1919, p. 156 et suiv.).

1008. Envoi d'une ambassade en Chine par le roi Çrīmā-

ravijayottungavarman, fils et successeur du précédent (*supra*, p. 19).

1017. Haji Sumatrabhūmi «le roi de la terre de Sumatra» envoie une ambassade en Chine (*supra*, p. 19).

1028. Le roi Çrīdeva envoie en Chine une ambassade (*supra*, p. 20).

1030. Le roi Rājendracoḷa Ier (1012-1042) au cours d'une heureuse campagne s'empare des possessions métropolitaines et coloniales de l'empire de Çrīvijaya (*supra*, XXXI, p. 44).

1030 (vers —). Bīrūnī rapporte que les îles du Zābag sont appelées dans l'Inde, *suvarṇadvīpa* (XLIII, p. 64). Cf. également les informations contenues dans son *Ḳānūn* (*supra*, p. 75).

1067. Devakala, l'un des plus hauts dignitaires de San-fo-ts'i, se rend en ambassade en Chine (*supra*, p. 20).

1068. Un des successeurs de Rājendracoḷa Ier, son fils (?) Vīrarājendra Ier, prétend aussi, en 1068, avoir conquis Kaḍāram et l'avoir ensuite rendu à son roi (le souverain de San-fo-ts'i; cf. Hultzsch, *South-Indian Inscriptions*, t. III, p. 192, 195, 202, dans Cœdès, *Le royaume de Çrīvijaya*, p. 4, n. 4).

1068-1077. D'après le *Wen hien t'ong k'ao* (Ma Touan-lin, *Méridionaux*, p. 586), le 注 輦 Tchou-lien (ou pays des Colas) était, à cette époque, vassal du San-fo-ts'i.

1078-1085. Pendant cette période, des ambassadeurs sont envoyés en Chine (*supra*, p. 21).

1080. Un étranger du Sud, qui avait la direction des affaires de son pays, apporte à Canton une lettre de la fille du roi écrite en caractères chinois (*supra*, p. 21).

1082. Arrivée en Chine de trois ambassadeurs du San-fo-ts'i (*supra*, p. 21).

1083. Nouvelle ambassade en Chine (*supra*, p. 22).

1084±. Le roi de Kiḍāra = Çrīvijaya envoie deux ambassadeurs auprès du roi čola pour demander une exemption de taxes au bénéfice du village donné au temple buddhique élevé par les soins d'un de ses prédécesseurs, Çrīčulamaṇivarman (*supra*, XXXIII, p. 47).

1088 = 1010 çaka. Une inscription tamoule de cette date a été trouvée sur la côte occidentale de Sumatra, à Lobu Tawa, près de Baros. Elle rappelle un don fait par un groupe de personnes qui y sont appelées «les 1500». C'est tout ce que le mauvais état de l'inscription a permis à Hultzsch de lire (cf. *Jour. As.*, juillet-août 1919, p. 194).

1094-1097. Autre ambassade pendant cette période (p. 22).

1132. Ḥarakī cite l'île de Sribuza d'où l'on exporte le camphre (*supra*, p. 65).

1154. *Vide supra*, XLVI, p. 65-66, les informations recueillies et transmises par Edrīsī, notamment sur les relations du Zābag avec la côte orientale d'Afrique.

1156. Ambassade envoyée en Chine par le roi du San-fo-ts'i que le texte chinois désigne sous le titre de Çrīmahārāja (*supra*, p. 22).

1178. Autre ambassade (*ibid.*). C'est en cette année que paraît le *Ling wai tai ta* de Tcheou K'iu-fei dont le *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua reproduit textuellement la plupart des informations (p. 8-15).

1224. Le *Muʿjam al-buldān* de Yāḳūt, qui a été terminé le

13 mars de cette année, contient de brefs renseignements sur Rāmī, Zābag et Sribuza (*supra*, p. 66).

1225. Description du royaume de San-fo-ts'i et de ses quinze dépendances dans le *Tchou fan tche* de Tchao Jou-koua (*supra*, XVIII, p. 8-15).

1250 ±. D'après l'inscription khmère de Jaya (*supra*, p. 181) qui, dit Cœdès (*Le royaume de Çrīvijaya*, p. 36), «ne saurait être postérieure au milieu du xiii[e] siècle», régnait à cette époque un roi du Malāyu appelé Kamrateñ Añ Mahārāja çrimat Trailokyarāja Maulibhuṣaṇa Varmadeva.

1208-1286. Ibn Sa'id fournit d'intéressantes informations sur l'Insulinde occidentale (*supra*, p. 70-72).

1264-1265. Conquête du Jāvaka = Çrīvijaya par le roi Jaṭāvarman Vīra-Pāṇḍya (*supra*, XXXIII *bis* et XXXIII *ter*, p. 48 et suiv.), qui fit prisonnier le souverain sumatranais.

1275-1293. «Quelques dix jours après [, en 1293], rapporte le *Pararaton* (trad. Brandes, éd. Krom, p. 92), les troupes [javanaises de Tumapĕl] qui étaient allées conquérir le Malāyu [1], revinrent avec deux princesses [du pays vaincu]. L'une d'elles, Raden (la princesse) Dara pĕṭak, devint la *binihaji* (femme) de Raden Vijaya [*alias* Çri (Sa Majesté) Kĕrtarajasa]. L'aînée, [la princesse] Dara jiṅga, épousa un *deva* [= roi] et fut la mère du roi de Malāyu, Tuhan (le Seigneur) Janaka, dont le nom (*kasirkasir* = *raris*) était Çri Marmadeva et dont le nom de règne fut Aji Mantrolot. La campagne entreprise contre le Malāyu et la chute de Tumapĕl eurent lieu dans la même année çaka 1197 [= 1275]...»

Ce texte important demande quelques explications et rectifications. La date du début de l'expédition javanaise contre le

[1] Le *Malayu* du texte javanais désigne Sumatra. *Vide supra*, p. 183.

Malāyu, 1197 çaka = 1275, est exacte. Cette guerre fut entreprise par le roi de Tumapĕl Çrī Kĕrtanagara (nom posthume : Çivabuddha), le 哈只葛達那加剌 Ha-tche Ko-ta-na-kia-la du *Yuan che* (k. 162, p. 5 v°) = Haji (le roi) Kĕrtanagara. Raden Vijaya (le 土罕必闍耶 T'ou-han P'i-chö-ye = Tuhan (Seigneur) Vijaya du *Yuan che* [*apud* GROENEVELDT, *Notes*, p. 149]), nom de règne Çrī Kĕrtarajasa, entre en scène l'année de la prise de Tumapĕl : 1214 = 1292 (cf. *Pararaton*, éd. KROM, p. 92, n. 8). Mon savant confrère, le professeur N. J. KROM a eu l'obligeance d'attirer mon attention sur le fait que le *Nāgarakĕrtāgama*, dont l'auteur était mieux renseigné que celui du *Pararaton*, contient des indications préférables aux données de ce dernier ouvrage qui sont incontestablement inexactes. Kĕrtanagara, d'après PRAPAÑCA, est mort en 1214 = 1292, l'année même de la prise de Tumapĕl (cf. *Nāgarakĕrtāgama*, trad. KERN, éd. KROM, chant 43, strophe 5, p. 112). C'est dans ce sens que doit être modifiée la note de PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 332, et mon *Malaka, le Malāyu et Malāyur* (*J. As.*, XI° série, t. XI, p. 481-483, et t. XII, p. 68-70).

« Les troupes javanaises, dit le *Pararaton*, étaient allées conquérir le Malayu. » Que faut-il entendre ici par *Malayu* (telle est la graphie du texte sans *ā* long) ? S'agit-il du Malāyu propre (avec l'*ā* long des Malais), c'est-à-dire du Minaṅkabaw ? La réponse n'est pas douteuse : *Malayu*, en javanais, désigne l'île de Sumatra ; nous en avons pour témoignage certain le chant 13 du *Nāgarakĕrtāgama* (2° éd. KROM, p. 50 et 12-13), où *Tanah ri Malayu* « le pays de Malayu » désigne incontestablement l'île de Sumatra tout entière. Il faut donc entendre ainsi la phrase précédente : « Les troupes javanaises étaient allées conquérir le Malayu = Sumatra. » Il est, cependant, à peu près certain que la campagne ne s'étendit pas à toute l'île, mais fut dirigée contre la capitale de l'état souverain, en l'espèce le San-fo-ts'i = Çrīvijaya. Cette interprétation est confirmée

par le passage du *Ming che* où il est dit à propos du San-fo-ts'i : «A cette époque (1376) le San-fo-ts'i avait été déjà conquis par Java» (*supra*, p. 25, et *infra*, p. 237). Il s'agit ici du même événement, c'est-à-dire de la conquête de 1275-1293, enregistrée dans l'histoire javanaise sous le nom de conquête du Malayu. Si le *Nāgarakĕrtāgama* et le *Pararaton* s'expriment ainsi, c'est que le Malāyu-Minaṅkabaw, pays d'origine des Malais, a été autrefois l'état suzerain de l'île entière jusqu'au moment où (Yi-tsing le dit expressément [*supra*, p. 6]) la suzeraineté est passée au Che-li-fo-che = Çrīvijaya, dont on sait l'éclatante fortune sous la dynastie des Çailendra qui étaient eux-mêmes originaires du Minaṅkabaw. On verra plus loin que l'influence politique du Malāyu sur les anciennes colonies de la péninsule malaise fut utilisée encore au XIXe siècle par les administrateurs anglais des Établissements des Détroits (*Straits settlements*).

1255 et années suivantes. Le *Mahāvaṃsa* nous a conservé le souvenir des faits suivants : «La 11e année du règne de Parākramabāhu II (roi de Ceylan qui régna de 1240 à 1275[1]) fut celle où un certain roi *jāvaka* (*jāvakarājeko* [= roi de Zābag]), appelé Čandrabhanu, débarqua avec une armée de Jāvaka à Kakkhalā, après avoir traîtreusement affirmé : «Nous aussi, nous sommes buddhistes.» Les guerriers jāvaka, qui étaient tous munis de flèches empoisonnées comme d'horribles serpents, se rendirent maîtres de tous les passages de rivières, tourmentèrent cruellement sans relâche tous ceux qu'ils rencontrèrent, se répandirent partout, parcourant en furieux l'île entière de Laṅka (Ceylan) qu'ils ruinèrent . . . Ayant obligé les Jāvaka à prendre la fuite, le régent Vīrabahu libéra d'ennemis tout le territoire de Laṅkā.» Quelques années après,

[1] Pour cette rectification à l'article de Kern, cf. Rouffaer, *Was Malaka emporium* . . ., dans *Bijdragen*, deel 77, 1921, p. 83, n. 1.

rapporte encore le *Mahāvaṃsa*, «ce fut à cette époque que le roi Candrabhānu qui, précédemment, avait été contraint de s'enfuir après une grande bataille, débarqua à Mahātīrtha avec une armée de Jāvaka, après avoir rassemblé une grande armée dans les royaumes Paṇḍya, Čoḷa, etc., ainsi que des soldats tamouls . . . ». Cette nouvelle armée fut encore battue par Vīrabāhu (*apud* Kern, *Twee krijgstochten uit des Indischen Archipel tegen Ceilon,* paru en 1896 dans le tome XLVI des *Bijdragen,* dans *Verspreide geschriften,* t. III, 1915, p. 29 et suiv. Ces deux passages du *Mahāvaṃsa* sont dans LXXXIII, 36-48, et LXXXVIII, 62-75; *vide supra,* p. 171). Comme nous savons par les inscriptions des rois čolas (*vide supra*, p. 44), que le Çrīvijaya a été en relations fréquentes avec la côte orientale de l'Inde, que *Jāvaka* est à la base de la notation arabe *Zābag* (*supra,* p. 171), il est permis de supposer que Čolas et Sumatranais étaient alliés vers 1260 pour aller piller ensemble l'île de Ceylan; cf. également le témoignage du *Tchou fan tche* qui compte Ceylan comme l'une des 15 dépendances du San-fo-ts'i (*supra,* p. 14)[1].

1286 = 1208 çaka. Une statue de Amoghapāça Lokeçvara est envoyée par le roi javanais Kĕrtanagara à Suvarṇabhūmi = Malāyu = l'actuel pays de Minaṅkabaw dont le souverain est Çrī mahārāja çrīmat Tribuvanarāja Maulivarmadeva (*vide supra,* p. 179).

On a groupé ensemble ci-dessous, des textes chinois et une inscription siamoise portant sur les années 1281-1301 qui nécessitent un commentaire spécial :

1281. «La 17e année *tche-yuan*, au 12e mois (c'est-à-dire tout au début de 1281), dit le *Yuan che* (k. 11, p. 4 r°), au

[1] Les inscriptions de Jaṭavarman Vīra-Pāṇḍya (*supra*, XXXIII *bis* et XXXIII *ter*, p. 48) rappelant la conquête de Jāvaka par ce souverain, peu-

jour *meou-yin*, de 速剌蠻 Sou-la-man (Sulaymān), chargé d'une mission au royaume de 木剌由 Mou-la-yeou [= Malāyu], et d'autres, on fit des *tchao-t'ao-che;* ils portèrent à la ceinture une tablette d'or» (*apud* PELLIOT, *Deux itinéraires*, p. 326).

1281. «La 18e année *tche-yuan*, au 6e mois (1281), quand 苫思丁 Chan-sseu-ting (c'est-à-dire شمس الدين *Šamsu'd-dīn*), chargé de mission pour le royaume de Mou-la-yeou, arriva au Čampa, son navire fut détruit; il envoya un messager demander pour lui un navire, des approvisionnements et des soldes supplémentaires; un ordre impérial lui donna plus de 1.400 piculs de riz» (*Yuan che*, k. 11, p. 6 r°, dans *Deux itinéraires*, p. 326).

1292 ±. A la fin de la fameuse inscription siamoise dite de Rāma Khamheng (cf. C. B. BRADLEY, *The oldest known writing in Siamese, the inscription of Phra Ram Khamaeng of Sukhothai 1293 A. D., The Journal of the Siam Soc.*, vol. VI, part. I, 1909, p. 30; pour la date: G. CŒDÈS, *Notes critiques sur l'inscription de Rāma Khamheng, ibid.*, vol. XII, part. I, 1918, p. 13-25), le texte épigraphique rappelle les conquêtes faites par le roi aux quatre points cardinaux. «Dans la direction du sud, il conquit ... Sithammarat et le rivage de la mer océane.» *Sithammarat* est la forme siamisée du skr. *Çrīdharmarāja*[*nagara*], c'est-à-dire de Ligor[1], sur la côte orientale de la péninsule malaise, par un peu plus de 8° nord[2].

vent donner à croire que Candrabhānu était un simple allié du roi pāṇḍya dans les opérations entreprises contre Ceylan. Tous ces textes épigraphiques de l'Inde du Sud devront être étudiés comparativement pour en tirer des précisions, tant au point de vue des faits historiques que de la chronologie.

(1-2) (1) Le sanskrit *nagara* «ville» a abouti en cambodgien et siamois aux formes *nokor, ligor, lakhôn*. On sait également que *Añkor*, vulgairement *Angkor*, est également issu de *nagara*. Cf. PELLIOT, bulletin critique du *T'oung pao*, t. XIII, 1912, p. 466-467. *Çrīdharmarāja* [*nagara*] «la ville de sa Majesté

1293. Yi-k'o-mou-sou, *alias* Ye-hei-mi-che, l'un des généraux chinois qui faisaient campagne à Java, «envoya Tcheng-kouei notifier les ordres impériaux au 木來由 Mou-lai-yeou [= Malāyu] et à d'autres petits royaumes; tous (les rois de ces pays) envoyèrent leurs fils ou leurs frères pour faire leur soumission» (*Yuan che,* k. 131, p. 8 v°, *apud* Pelliot, *Deux itinéraires,* p. 326-327).

1294. Le 10e mois, «au jour *yi-sseu,* on renvoya les ambassadeurs du 南巫里 Nan-wou-li (le Lāmurī des Arabes, au nord de Sumatra), du 速木答剌 Sou-mou-tou-la (état de Sumatra, sur la côte nord-est), du 繼沒剌矛 Ki-mo-la-mao (vraisemblable errenr de graphie pour 沒剌予 Mo-la-yu = Malāyu) et du 毯陽 T'an-yang (sur la côte orientale de Sumatra) pour qu'ils retournassent dans leurs pays. On leur fit don de tablettes au tigre avec double perle, de tablettes d'or et d'argent, d'or, de soieries, de vêtements suivant le rang de chacun. Antérieurement, lorsque Ye-hei-mi-che allait en campagne contre le Tchao-wa (Java), il avait appelé (à se soumettre à l'empereur) les royaumes situés au bord de la mer. Sur quoi, le Nan-wou-li et autres (pays) envoyèrent des gens pour faire acte d'obédience. Comme on interdit (aux navires) de commerce de prendre la mer, (ces gens) restèrent à la capitale. A ce moment (c'est-à-dire en 1294), on rapporta l'embargo (mis) sur le commerce; c'est pourquoi on les renvoya tous» (*Yuan che,* k. 18, p. 4 r°, *apud* Pelliot, *Deux itinéraires,* 327-328).

1295. La 1re année *yuan-tcheng* (1295) de Tch'eng-tsong,

Dharmarāja (pāli : Dhammarāja) «le Roi de la Loi», a été fondée ou plutôt peut-être simplement nommée par un roi siamois de ce nom (cf. Cœdès, *Documents sur la dynastie des Sukhodaya*, dans *B.É.F.E.-O.*, t. XVII, 1917, II, p. 44-45). — (2) Au mémoire cité dans la note précédente, ajouter un autre article de Cœdès, *Les origines de la dynastie de Sukhodaya*, dans *J. As.*, avril-juin 1920, p. 233-245.

le royaume de 暹 Sien [pron. anc. **Syam,* khmèr *Syāṃ*] présenta une supplique en lettres d'or, priant la cour [chinoise] d'envoyer une mission dans ce royaume. Or, avant que cette supplique n'arrivât, on avait déjà envoyé une mission; c'est sans doute que ceux-là (c'est-à-dire les gens du Sien) ne le savaient pas encore. On donna à l'envoyé une tablette en or uni pour qu'il la portât à la ceinture. L'envoyé s'en retourna immédiatement; un ordre impérial envoya une mission pour partir avec lui. Comme les gens du Sien s'entretuaient depuis longtemps avec les 麻里予兒 Ma-li-yu-eul [= Malāyur], tous à ce moment se soumirent. Il y eut un ordre impérial disant aux gens du Sien : «Ne faites pas de mal aux Ma-li-yu-eul afin de tenir votre promesse» (*Yuan che,* k. 210, p. 5 v°, dans *Deux itinéraires,* p. 242).

1299. «La 3e année *ta-tö* (1299), au printemps, le 1er mois, au 1er jour qui était *kouei-wei,* les royaumes barbares Sien, des 沒剌由 Mo-la-yeou et du 羅斛 Lo-hou (sur le bas Ménam) vinrent chacun apporter en tribut des produits du pays. On accorda au prince héritier des barbares Sien une tablette au tigre» (*Yuan che,* k. 20, p. 1 r°, dans *Deux itinéraires,* p. 243).

1301. «C'est encore du même pays [de Malāyu] qu'il doit s'agir, dit Pelliot (*Deux itinéraires,* p. 328), quand il est dit (*Yuan che,* k. 20, p. 5 r°) que la 5e année *yuan-tcheng* (1301), le 3e mois, «au jour *meou-wou,* 馬來忽 Ma-lai-hou et d'autres îles de la mer envoyèrent des ambassadeurs à la cour.»

Dans mon mémoire sur *Malaka, le Malāyu et Malāyur* (*J. As.,* XIe série, t. XII, 1918, p. 134 et suiv.), j'ai déjà étudié ces textes et l'interprétation qui en a été donnée n'a pas cessé de me paraître vraisemblable. En 1295, au témoignage

du *Yuan che*, les Ma-li-yu-eul «s'entretuaient depuis longtemps» avec les gens du Sien, c'est-à-dire, à cette époque, avec les Thaïs ou Siamois de l'empire de Sukhodaya. Or, ni texte, ni inscription ou tradition d'où que ce soit, n'indique explicitement ou implicitement que les gens du Sien aient jamais fait campagne à Sumatra. L'argument est décisif et il faut situer ces Ma-li-yu-eul ailleurs que dans la grande île indonésienne. Comme l'inscription siamoise de Rāma Khamheng donne comme limites à l'empire de Sukhodaya = Sien, à la fin du XIII[e] siècle : au nord, Luang Phrabang sur le haut Mékong, et au sud, Ligor = Sithammarat, sur la côte orientale de la péninsule malaise, c'est au sud de Ligor qu'il faut rechercher ces Ma-li-yu-eul = Malāyur (appelés également Mou-lai-yeou, Mo-la-yu, Mo-la-yeou, Ma-lai-hou = Malāyu). La localisation de ces Ma-li-yu-eul ou Malāyu est précisée par les anciennes relations portugaises et le *Ming che*. «Les navires du Siam, rapportent les *Commentaires* d'ALBUQUERQUE (*Commentarios*, t. III, chap. XVIII, p. 94), ne viennent plus à Malaka avec leurs marchandises parce que [les Siamois] ont été constamment en guerre avec les Malaios (les Malāyu de Malaka).» Et plus loin (*ibid.*, chap. XXXVI, p. 179) : «Le roi [de Siam] a toujours été en guerre avec celui de Malaka; à cause de cela il ne fut pas fâché de voir [Malaka] détruit [par les Portugais].» Dans la notice que consacre à 滿剌加 Man-la-kia = Malaka, le *Ming-che* ou *Histoire des Ming*, il est dit que «en 1419, le roi de Malaka vint à la cour . . . En s'en allant, il affirma que le Siam paraissait disposé à attaquer son pays. En conséquence, l'empereur envoya l'ordre au Siam [de ne pas attaquer Malaka] et ce pays s'y conforma» (cf. GROENEVELDT, *Notes*, p. 250).

Les gens de Malaka sont donc des *Malayo* qui étaient «constamment en guerre» avec le Siam. Leur pays est limitrophe des possessions thaïs de Sukhodaya = Sien, que les Thaïs ont

conservées après leur descente sur le bas Ménam et que conservent encore leurs descendants, les Siamois modernes. Il me paraît hors de doute que ces *Malayo* sont identiques aux *Mali-yu-eul* du *Yuan che* qui, à la fin du XIII^e siècle, « s'entretuaient depuis longtemps » avec les gens du Sien = Siam. La concordance de ces informations de sources différentes me semble décisive dans ce sens. Le passage du *Yuan che* a trait à la période antérieure à 1295; les deux extraits des *Commentaires* font, au contraire, allusion à des faits postérieurs à la fin du XIII^e siècle, à ceux que signale le *Ming che*. Les textes chinois et portugais témoignent ainsi que l'état d'hostilité entre le Siam et ses voisins Malāyu de Malaka s'est maintenu pendant des siècles, malgré les interventions répétées de la cour de Chine pour le rétablissement de la paix entre les belligérants. On sait, enfin, qu'à l'époque mongole, l'*Histoire des Yuan* (1280-1368) ne fait aucune mention explicite de relations entre la cour de Chine[1] et le Malāyu ou le San-fo-ts'i de Sumatra.

En 1225, Tchao Jou-koua énumère dans son *Tchou fan tche*, quinze dépendances du San-fo-ts'i ou Çrivijaya dont huit sont situées sur la côte orientale de la péninsule malaise (*supra*, p. 13). Quelque cinquante ans après, les Thaïs de Sukhodaya, autrement dit les Siamois, se rendent maîtres de la basse vallée du Ménam et de la partie septentrionale de la péninsule malaise jusqu'à Ligor. Cette dernière conquête enlève au Çrivijaya ses possessions coloniales de la péninsule qu'il occupe, au plus tard, depuis le VIII^e siècle[2] (cf. *supra*,

[1] Cf. mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malayur*, dans *J. As.*, XI^e série, t. XII, 1918, p. 83 et suiv.

[2] L'ambassade chinoise envoyée au Cambodge en 1296, trouve la campagne dévastée par la guerre siamoise. « Dans la récente guerre avec les Siamois, dit le *Tchen-la fong tou ki*, le pays a été entièrement dévasté » (*Mémoires sur les coutumes du Cambodge* par Tcheou Ta-kouan, trad. et annoté par

XXIX, p. 41, l'inscription de Vien Sa). La progression du Siam vers le Sud ne s'arrêta pas là et se poursuivit jusqu'aux détroits, car le *Ming che* rapporte qu'en 1403, Malaka payait au Siam un tribut annuel de quarante taels d'or (cf. Groeneveldt, *Notes*, p. 248 et un renseignement identique dans le *Ying yai cheng lan*, *ibid.*, p. 243). Dans son كتاب الفوايد daté de 1489-1490, Ibn Mājid dit également (ms. 2292, folio 53 r°, l. 5-6) : وسَنْجَافور (*sic*) أزيَدْ خمسة واتقطع برّ السّيام « Singapour est par plus de 5 [*iṣbaʿ* des Farkadayn] et c'est là que se termine la côte du Siam ». Sulaymān al-Mahrī, dans son كتاب المنهاج, qui est de la première moitié du xvi[e] siècle, s'exprime dans le même sens (ms. 2559, folio 71 r°, l. 5-6) : الفرقدان خمسة سنجافور وهى آخر برّ السيام من الجنوب « [Là où] les Farkadayn sont par 5 [*iṣbaʿ*, gît] Singapour ; elle [est située] à l'extrémité de la côte du Siam, dans le sud ».

Pendant le dernier quart du xiii[e] siècle, le glorieux empire sumatranais s'écroule. La longue campagne des Javanais (1275-1293) a mis fin à l'hégémonie politique, militaire et navale du San-fo-ts'i en Insulinde et aboutit à une sorte de protectorat, car Tuhan J̌anaka, roi du Malāyu de Sumatra, était fils de la princesse sumatranaise Dara J̌inga ramenée par les troupes victorieuses, qui épousa un roi non dénommé, sans doute javanais[1]. A la même époque (1276 et années suivantes), Čandrabhanu envahit deux fois Ceylan et éprouve une double défaite[2]. Enfin, les Thaïs de Sukhodaya s'emparent de toutes les possessions coloniales du San-fo-ts'i sur la péninsule malaise. Les ambassades à la cour de Chine qu'on trouvera mentionnées plus loin ne doivent pas donner le

Paul Pelliot, dans *B.É.F.E.-O.*, t. II, 1902, p. 173; cf. également p. 131). Ces faits de guerre sont de la même période que la conquête des colonies sumatranaises de la péninsule malaise.

(1) *Vide supra*, p. 226.

(2) *Vide supra*, p. 228 et p. 172, n. 1.

change : l'empire a vécu et la cour impériale recevra désormais l'hommage d'un simple vassal de Java. Raden Vijaya dont le nom de règne fut Çrī Kĕrtarajasa, fonde en 1216 çaka = 1294 l'empire de Majapahit dont il est le souverain (*prabhu*, cf. *Pararaton*, trad. BRANDES, éd. KROM, p. 123). Il avait successivement épousé les quatre filles de Kĕrtanagara et la princesse sumatranaise Dara pĕṭak ramenée par les troupes javanaises victorieuses (*supra*, p. 226). Un second grand empire se lève en Insulinde, héritier des possessions de l'ancien Çrīvijaya. Dans son *Nāgarakĕrtāgama* qui est daté de 1287 çaka = 1365, PRAPAÑCA les énumère complaisamment à la louange de son maître Hayam Vuruk, *alias* Çrī Rājasanagara et Saṅ hyaṅ Vĕkas iṅ sukha[1], dans les chants 13, 14, 15, 16 (cf. *Nāgarakĕrtāgama*, éd. et trad. KERN, 2e éd. KROM, p. 50 et suiv.) et 83, strophe 4 (*ibid.*, p. 186) : ce sont l'Insulinde et la péninsule malaise à peu près tout entières; le Čampa, le Cambodge et d'autres pays de l'Inde transgangétique «sont des amis constants» (chant 15); «sans arrêt, venaient en foule toutes sortes de gens des autres pays; du Jambudvīpa (l'Inde), du Cambodge, de la Chine, du Yavana, du Čampa, du Karnāṭaka, etc., du Gauḍa (l'actuel Gaur en Inde orientale) et du Siam; ils venaient par des navires avec de nombreux marchands, des moines et de distingués brahmanes; ceux qui vinrent furent accueillis et restèrent volontiers [dans le pays]» (chant 83, strophe 4). Ce sont les termes mêmes du poème vieux-javanais. La réalité historique est naturellement un peu en deçà des exagérations attendues d'un poète de cour. La حکایت راج۲ فاسی ou *Histoire des rois de Pāsè* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 666-669) donne, semble-t-il, un tableau plus exact de l'expansion territoriale de l'empire javanais en Insulinde; mais, cette rectification faite, il n'est pas douteux que les souverains

[1] Pour ce nom, cf. N. J. KROM, *De begraafplaats von Hayam Wuruk*, dans *Bijdragen tot T., L. en V. van Nederlandsch-Indië*, deel 75, 1919, p. 25-27.

de Majapahit fussent en relations avec tous les états de l'Extrême-Orient à l'exception du Japon, et que de l'Inde à la Chine, on tînt en juste considération le pays et les hommes qui avaient victorieusement repoussé l'attaque des troupes de Ḫubilaï Ḫān.

1325. Information sur l'Insulinde occidentale dans la cosmographie de Dimaškī (*supra*, p. 73).

1273-1331. Autres informations fournies par Abūlfidā (*supra*, p. 74).

?. Récits consignés dans les *Mille et une nuits* (*supra*, p. 162) et le *Livre des Merveilles de l'Inde* (*supra*, p. 62-63).

1365 = 1287 çaka. Le *Nāgarakĕrtāgama* fournit des renseignements détaillés sur l'île de Sumatra qu'il désigne sous le nom de *Tanah ri Malayu* «pays de Malayu» (*supra*, p. 183).

1373. Le roi du San-fo-ts'i 怛麻沙那阿者 Ta-ma-ša-na-a-tchö envoie une ambassade en Chine. Il y avait alors trois rois dans le pays (*supra*, p. 25).

1374 et 1375, au 1^er^ mois. Le roi 馬那哈 寶林邦 Ma-na-ha Pao-lin-pang = Mahārāja de Palembaṅ envoie deux ambassades (*supra*, p. 25).

1375, au 9^e^ mois, ambassade envoyée par 僧伽烈宇蘭 Seng-k'ie-lie-yu-lan, l'un des trois rois du San-fo-ts'i (*supra*, p. 25, et cf. *J. As.*, juillet-août 1919, p. 196, n. 2).

1376. Mort du roi Ta-ma-ša-na-a-tchö auquel succède son fils 麻那者 巫里 Ma-na-tchö Wou-li = Mahārāja Wuli (?) qui envoie une ambassade à la cour de Chine l'année suivante pour demander son exequatur à l'empereur. «A cette époque,

ajoute le texte, le San-fo-ts'i avait été déjà conquis par Java. Le roi de ce dernier pays [c'est-à-dire l'empereur de Majapahit] apprenant que l'empereur de Chine avait nommé un roi pour le San-fo-ts'i, devint très en colère et envoya des gens qui tendirent une embuscade aux envoyés impériaux [apportant l'exequatur de la cour de Chine] et les assassinèrent. » Le *Ming che* ajoute ensuite cette curieuse phrase : « L'empereur de Chine ne pensa pas qu'il eût le droit de punir le roi de Java pour cela. Après cet événement, conclut l'*Histoire des Ming,* le San-fo-ts'i devint peu à peu de plus en plus pauvre et n'envoya plus de tribut » (*supra,* p. 25-26).

xv^e^ siècle. A partir de 1405, des désordres se produisent et des Chinois établis dans le pays s'emparent du pouvoir avec l'aide de compatriotes du Fou-kien et de Canton. L'ancienne dynastie des Çailendra n'existe plus ou ses représentants dégénérés passent complètement inaperçus et disparaissent, tels, au xix^e^ siècle, les derniers successeurs des grands Mongols de l'Inde.

Reste le Malāyu propre, je veux dire l'ancien suzerain du Çrīvijaya au vii^e^ siècle, l'actuel pays de Minaṅkabaw. L'épigraphie ne nous fournit que quelques noms de souverains aux xiii^e^ et xiv^e^ siècles. Les inscriptions sont généralement assez développées, mais leur contenu est totalement dénué d'intérêt en dehors du nom royal et de la date. Celle de 1208 çaka (*supra,* p. 179) est extrêmement importante; celle de 1250 ± est importante aussi, car elle est rédigée en cambodgien et a été trouvée dans une ancienne possession de l'empire sumatranais. Les autres textes épigraphiques n'ont de valeur que par les noms des rois dont elles commémorent les règnes. En voici la trop courte liste :

1250 ± ? : *Trailokyarāja-maulibhūṣaṇa-varmadeva* — le Var-

madeva — ornement du diadème — du roi des 3 mondes (*supra*, p. 181).

1208 ç. = 1286 : *Tribuvanarāja-mauli-varmadeva* = le Varmadeva — diadème — du roi des 3 mondes (*supra*, p. 181).

?. Advayavarman, père du roi suivant.

1269 ç = 1347 : Ādityavarman (ou Udayādityavarman, ou encore A[ ]yādityavarma) *rājendra-maulimaṇi* (var. *maulimali*)-*varmadeva* = le Varmadeva — joyau du diadème de l'Indra des rois. Il en est question dans les inscriptions de 1278 ç. = 1356, 1269 ç. = 1347. L'inscription de sa pierre tombale de Kubur Raja (Minaṅkabaw) est datée de 1300 ± ç. = 1378 et il y est titré *Kanakamedinīndra* « souverain de la terre de l'or » = *suvarṇabhūmi* du Malāyu de l'inscription de 1208 çaka ci-dessus (*supra*, p. 182).

?. Anaṅgavarman, fils du précédent; il fut probablement son successeur (*ibid.*).

1489. Description de Sumatra par le *muʿallim* IBN MĀJID (*supra*, p. 79-84).

XVIe siècle (première moitié du —). Description de Sumatra d'après العمدة المهريّة et كتاب المنهاج du *muʿallim* SULAYMĀN AL-MAHRĪ (*supra*, p. 83-104).

Nous sommes redevables à NEWBOLD, l'auteur du *Political and statistical account of the British settlements in the Straits of Malacca* (2e vol., in-8°, Londres 1839), de la connaissance d'un document de haute importance appelé *Trumba pusaka* « loi de succession », *Trumba pusaka Minaṅkabaw* « loi de succession du Minaṅkabaw », ou encore *Trumba Minaṅkabaw* « loi du Minaṅkabaw », dont j'ai récemment donné une traduction nouvelle (dans *Malaka, le Malāyu et Malayur*, *J. As.*, XIe série, t. XII,

1918, p. 51 et suiv.). Ce document a été rédigé vers 1826; c'est une lettre d'intronisation de Raja Lābu comme *Yaṅ di-pĕrtuan* (litt. : «celui qui est fait maître, qui est reconnu comme maître», le souverain suprême) des quatre états dissidents de la péninsule malaise qui continuaient à reconnaître l'autorité traditionnelle du Minaṅkabaw. Le signataire du *Trumba pusaka* est le Grand Sultan Maharāja di rāja de Minaṅkabaw. Il affirme une suzeraineté purement nominale, mais qui rappelle une ancienne suzeraineté effective, sur l'île de Sumatra tout entière et sur l'état javanais de Bantĕn ou Bantam qui faisaient partie de l'ancien Çrīvijaya. Si on se rappelle qu'en 1826, le sultan de Minaṅkabaw était un simple souverain indigène soumis à la Hollande et qu'il intronisait un autre souverain indigène résidant en territoire colonial anglais, on pourra juger du prestige qu'avait conservé, longtemps après la conquête étrangère, l'héritier des titres et prérogatives du grand empire sumatranais disparu. Quatre *Yaṅ di-pĕrtuan* de la péninsule malaise furent successivement désignés et intronisés par le sultan de Minaṅkabaw : Adil qui mourut en 1795 ou 1796; Hītam, mort en 1808; Leṅgaṅ Laut, mort en 1824. Rāja Lābu intronisé en 1826, ne régna que six ans. A partir de 1832, son successeur fut désigné dans le pays même et on n'eut plus recours au sultan de Minaṅkabaw. Les exigences de la politique coloniale mirent fin à la pratique qui consistait à demander à un souverain soumis à la Hollande, la nomination du chef des sujets britanniques indigènes de la péninsule malaise.

Tels sont les renseignements que nous fournissent les textes sanskrits, palis, chinois, tamouls, arabes, persans, cambodgiens, siamois et indonésiens pendant quelque quinze siècles. Ces informations présentent de grandes lacunes que l'avenir comblera peut-être; mais les faits parvenus à notre

connaissance, ceux surtout qu'a rapportés Yi-tsing, sont assez nets et précis pour faire revivre la grandeur de l'ancien empire sumatranais. Le Çrivijaya entre dans l'histoire générale de l'Asie orientale au moment où règnent, en Chine, la grande dynastie des T'ang (618-906); à Bagdād, les illustres khalifes abbassides Hārun ar-Rašid (786-809) et son fils Al-Mamun (813-833), tous deux contemporains de Charlemagne. L'Inde a accompli cet autre miracle insoupçonné : la création à Sumatra d'un centre de civilisation indonésienne, qui dès le VIII^e^ siècle, avait pour roi un souverain čakravartin dont la renommée s'étendra, au X^e^, jusqu'au lointain Népal.

On aurait dû s'en douter plus tôt[1]; mais nous avons tous été victimes d'une illusion d'optique. Les relations occidentales sur l'Insulinde de la fin du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles (Marco Polo, Odoric de Pordenone) et des siècles des découvertes (relations portugaises, hollandaises, anglaises et françaises), présentent généralement Java comme une île riche, prospère et d'antique civilisation; Sumatra, au contraire, est un pays de sauvages et d'anthropophages. Cette impression s'accentue et se précise au fur et à mesure qu'on retrouve à Java des ruines de palais et de temples d'une incontestable grandeur; elle s'établit définitivement et s'impose par la découverte de ce splendide monument qu'est le Boro-Bodur, achevé dans le courant du IX^e^ siècle[2].

[1] Dans une note à sa traduction du *Ta t'ang si yu k'ieou fa kao seng tchouan* de Yi-tsing, Chavannes (*Religieux éminents*, 1894, p. 105) avait montré l'identité du Che-li-fo-che et du Zabedj (*sic*) et rappelé le passage de Bîruni sur le *suvarṇadrīpa* (*supra*, p. 64). Ainsi présentée, l'identification n'allait pas de soi, car il n'y a aucun rapport phonétique entre les transcriptions chinoise et arabe; elle ne fut pas adoptée. Quinze ans après, Gerini la reprit dans ses *Researches on Ptolemy's geography of Eastern Asia* (Londres, 1909, in-8°; voir à l'index, s. v° *Zabej*) où il transcrit également *Zābej*. A son habitude, l'auteur restitue toutes les formes imaginables sans s'arrêter à la seule correcte avec ج en fonction de gutturale sonore; et on n'en tint pas compte.

[2] Cf. *Archaeologisch Onderzoek in Nederlandsch-Indië*. III. *Beschrijving van*

Tout récemment encore, l'île voisine ne présentait rien de pareil. Ses titres sur pierre à une ancienne culture étaient peu nombreux et inconnus, donc inexistants pour l'historien. Sa population actuelle ne conserve pas de traces d'un glorieux passé : Atchinais du Nord, Bataks de l'Ouest, Malais de l'Est, Minaṅkabaws et Lampoṅs du Sud ont tout à fait allure de barbares. Les textes chinois qui ont tant à nous apprendre sur Sumatra n'avaient pas été traduits; les inscriptions tamoules et les géographes arabes étaient mal interprétés. Nous sommes enfin mieux informés grâce aux recherches entreprises sur place et à l'étude d'un grand nombre de documents orientaux. La réunion de tous ces témoignages est singulièrement instructive et il s'en dégage, presque automatiquement, un point de vue nouveau qui est exposé dans ce mémoire.

Kern termine son article intitulé : *Java en het Goudeiland volgens de oudste berichten*[1] par les conclusions suivantes : « 1° D'après la conception dominante, Suvarṇadvīpa et Yavadvīpa étaient une [seule et même île]; 2° deux îles initialement différentes furent confondues l'une avec l'autre; 3° au sens propre, Suvarṇadvīpa est Sumatra, et Yavadvīpa, Java; 4° Sumatra (ou une partie de Sumatra) et Java ont été considérées comme un tout, peut-être parce que les deux îles faisaient partie d'un même groupement politique; 5° par Yavakoṭi

*Barabudur, samengesteld door* N. J. Krom en T. van Erp. I^e deel. *Archaeologische Beschrijving door* N. J. Krom, s'Gravenhage, 1920, gr. in-4°, VIII-791 pages, avec atlas de 442 planches in-folio. Sur cette magistrale publication, cf. le compte-rendu de Finot, dans *B.E.F.E.-O.*, t. XX, 1920, IV, p. 138-149. D'après l'étude paléographique des épigraphes, Kern fixait la date de construction du Boro-Budur vers 850; Krom indique 750 à 800 de notre ère. Il est à peu près certain que ce temple fameux a été achevé dans le courant du IX^e siècle (Finot). D'après une récente note de Coedès (*A propos de la date d'édification d'Angkor Vat*, dans *J. As.*, janvier-mars 1920, p. 96-99), « Angkor Vat ne saurait être antérieur à 1112 A. D. ».

[1] Publié en 1869 dans les *Bijdragen*, réimprimé en 1916 dans le t. V des *Verspreide geschriften*, p. 314.

«la pointe de Yava»[1], on a désigné proprement le cap oriental de Java.» A mes yeux, ces conclusions ne sont pas entièrement justifiées. Sumatra et Java ont été, il est vrai, désignées sous le même nom : *Yava* et ses dérivés; nous en avons l'assurance certaine pour Sumatra par MARCO POLO et les textes arabes jusqu'au XIVe siècle (voyage de IBN BAṬŪṬA). Mais, dans les passages du *Rāmāyaṇa* et de la *Géographie* de PTOLÉMÉE que j'ai reproduits (*supra,* p. 202 et 209), Yavadvīpa est pour moi, Sumatra. Des environs de notre ère à la seconde moitié du IIe siècle, Java était vraisemblablement moins bien connue que Sumatra dont la richesse en or est notée comme un fait remarquable par VĀLMĪKI et par le géographe alexandrin. Ce n'est que beaucoup plus tard que cette richesse a été inexactement attribuée à Java, grâce sans doute à l'identité de nom des deux îles et parce que *Yava* > *Jāwa* désigna postérieurement la seule île de Java. Enfin, *Yavakoṭi* me semble plutôt devoir être interprété par «pointe de Yava = Sumatra».

Cet article a été écrit en pieux hommage à la mémoire de Hendrik KERN[2]. Le maître regretté auquel l'Institut royal de La Haye élève le beau monument, *perennius aere,* que sont les *Verspreide Geschriften,* était un orientaliste illustre; mais il fut aussi un grand citoyen épris de vérité et de justice, inflexible en matière de droit et d'honneur, affectueux et tendre dans son milieu familial, fidèle et dévoué à ses amis et ses élèves, inlassablement obligeant à tous, ainsi qu'en peut témoigner, avec bien d'autres, le signataire de ces lignes[3]. Le savant était chez lui, de premier ordre; l'homme fut toujours égal au sa-

[1] *Vide supra,* p. 213.

[2] Né le 8 avril 1833, KERN est décédé le 4 juillet 1917. Cf. l'article nécrologique auquel il est fait allusion dans la note suivante.

[3] Cf. l'article nécrologique de SNOUCK HURGRONJE, dans *Bijdragen tot de T., L. en V. van N.-I.,* deel 73, 1917, notamment p. VII.

vant. Tel parmi nous son souvenir demeure, admirable modèle et perpétuel enseignement[1].

[1] MM. N. J. Krom et Ph. S. van Ronkel, de l'Université de Leyde; Gaudefroy-Demombynes et Paul Pelliot m'ont obligeamment fourni de très utiles indications. Je leur en exprime ici mes plus cordiaux remerciements.

# TABLE DES MATIÈRES.

# DEUX INSCRIPTIONS COUFIQUES
## DU ČAMPA,

PAR

PAUL RAVAISSE.

Les deux inscriptions arabes qui font l'objet de cette étude ont été découvertes, il y a quinze ou vingt ans, «sur un point non éloigné de la côte annamite, par un officier de la marine française», qui en prit sur place les précieux estampages — sans compter un croquis — dont on trouvera ici la reproduction.

Ce sont, autant qu'il est permis de le croire en l'état actuel de nos connaissances, les derniers vestiges subsistant d'une colonie musulmane établie au moyen âge dans le royaume du Čampa, en un centre urbain dont les hautes herbes de la brousse auraient depuis un temps inappréciable recouvert les ruines, vraisemblablement quelque part dans la vallée de Phan-rì et de Phan-rang, que les Čams regardent encore aujourd'hui comme leur lieu d'origine, tandis qu'on les voit groupés au Binh Thuăn, le dernier refuge de leur nationalité en Annam[1].

[1] Cf. E. Aymonier, *Les Tchams et leurs religions*, Paris, 1891: *Légendes historiques des Tchams* (*Excurs. et Reconn.*, t. XIV, n° 32); A. Cabaton, *Nou-*

A son retour d'Indochine, cet officier, dont on ne sait plus le nom, crut bon de remettre sa petite moisson épigraphique au savant indianiste A. Barth, lequel jugea meilleur, dès le premier coup d'œil, de s'en dessaisir en faveur de son confrère de l'Institut H. Derenbourg, tout à fait qualifié, en effet, pour en faire profiter la science.

Mais H. Derenbourg, qui dédaignait de propos délibéré cette menue monnaie de la civilisation musulmane et se déchargeait volontiers sur son ancien disciple du soin d'en tirer le meilleur parti, me passa, peu de temps avant sa mort, les trois feuilles vagabondes, en ne me donnant pour tout renseignement, sur ces inscriptions rarissimes, sur le lieu et la date de leur découverte et sur leur inventeur, que la très sommaire indication qu'on vient de lire. Il est probable qu'il n'en avait pas appris davantage de la bouche de Barth.

Après avoir pris des deux inscriptions une connaissance plus ou moins satisfaisante, à cause de certaines difficultés initiales de lecture dont la solution n'avait rien à attendre de l'impatience, je les gardai soigneusement par devers moi, les laissant reposer en compagnie d'autres documents de même ordre, quand d'amicales instances vinrent me décider à mettre mes premières notes en état, à reviser complètement mon déchiffrement et à en faire connaître le résultat à ceux qu'une épigraphie de provenance aussi exceptionnelle est capable d'intéresser, les sinologues et les arabisants.

*velles recherches sur les Chams*, Paris, 1901; le P. Durand, *Les Chams Banis*; — *Note sur les Chams* (*Bull. de l'École fr. d'Extr.-Orient*, III, 54-62, 447-554, 597-603; V, 368-386); A. Cabaton, *Notes sur l'Islam dans l'Indochine française* (*Revue du Monde musulman*, I, 27-47); *Les Chams musulmans de l'Indochine française* (*ibid.*, p. 129-180); art. *Chams*, dans l'*Encycl. of Religion and Ethics*, I, 340-350; art. *Indochine*, dans l'*Encycl. de l'Islam*, II, p. 537 et suiv.; Georges Maspero, *Le Royaume de Champa*, Leide, 1914 (extr. du *T'oung Pao*, mars 1910-mai 1913).

# I

## Épitaphe d'Abū Kāmil Aḥmad le Garde-chemins.

Celle de ces deux inscriptions qui est datée et complète (à deux lignes près) est gravée en un relief assez accentué, semble-t-il, sur le cippe qu'il est d'usage en Islâm d'ériger au chevet d'une tombe[1]. Suivant les cotes qui accompagnent le croquis pris sur place, ce cippe mesure d'une extrémité à l'autre 1 m. 055 de hauteur et présente une forme légèrement conique. A 0 m. 88 de la base, dont le diamètre est de 0 m. 15, un bandeau fruste, large de 0 m. 045 et donnant le diamètre maximum 0 m. 19, ceinture le sommet du fût proprement dit, sur lequel repose, par le raccord d'une gorge circulaire, une espèce de sphère aplatie de moitié, mesurant, gorge comprise, 0 m. 13 de hauteur et, exactement comme le bandeau, 0 m. 19

[1] Une tombe musulmane (*qabr* قبر) se compose en premier lieu d'une fosse ou d'un caveau construit en briques (*turba* تربة). Tout ce qui se trouve au-dessus : dalle, table, etc., même une coupole (cf. Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, 2e part., p. 79) s'appelle *tarkība* تركيبة «ce qui est assemblé, monté, agencé». Au chevet de la *tarkība* est dressé le *šāhid* شاهد, pilier, cippe ou stèle, sur quoi est inscrite l'épitaphe, à tout le moins la *šahāda* شهادة du défunt, c'est-à-dire l'acte par lequel il atteste يشهد qu'il a fait en mourant sa profession de foi, ce qui doit lui permettre de répondre sans crainte à l'interrogatoire des deux anges Nakīr et Munkar en vue de la rétribution des récompenses et des peines. Souvent, lui faisant vis-à-vis, une seconde pierre est dressée au pied de la tombe. Le *qabr* est quelquefois renfermé dans un édifice à coupole (*qubba* قبّة). Cf. Lane, *Modern Egyptians*, London, 1871, II, p. 225 et suiv. et figures. — Mahomet a formellement interdit la *tarkība ;* mais on a de bonne heure passé outre à cette défense : son propre tombeau, à Médine, en fournit la preuve. Mû par un pieux scrupule, Sultan Murād, tué à Kossovo en 1389, tourna ingénieusement la difficulté, quand il édifia le somptueux *turbeh* destiné à abriter sa dépouille mortelle, à Brousse. Sa tombe consiste, en effet, en une sorte de sarcophage de marbre sans fond ni couvercle, rempli de terre et placé au centre d'un monument dont le dôme, percé d'une large baie circulaire, est ouvert au ciel.

de diamètre. Ce genre de couronnement est, on le sait, un motif particulier à l'art funéraire islamique et n'exclut pas la variété; c'est l'image stylisée d'un turban, ce qui revient à dire qu'il s'agit ici d'un musulman, une femme musulmane n'ayant droit qu'à une modeste colonnette ou à une simple stèle, le plus souvent sans autre emblème révélateur, mais non sans l'épitaphe due à sa mémoire [1].

Sur la matière dans laquelle a été taillé ce vestige d'une tombe sans doute détruite, nous n'avons aucun renseignement. C'est, du reste, une question secondaire en regard de l'importance de l'inscription en fort beaux caractères coufiques qui en constitue le véritable décor.

Cette inscription, suivant une probabilité d'ordre épigraphique, compte quinze lignes, chacune marquant 0 m. 045 de hauteur. Mais, sur ce nombre, treize lignes pleines nous sont seulement fournies par l'estampage, une feuille de papier Whatman aux dimensions réduites à 0 m. 615 sur 0 m. 35, qui s'est dès lors trouvée trop courte pour couvrir tout le champ de l'inscription. L'existence de la quatorzième ligne est sûre, attendu que l'extrémité des caractères coufiques à hampe est nettement visible sur 0 m. 01 au-dessous de la précédente. Et il est, en outre, de toute vraisemblance qu'elle est suivie d'une quinzième et dernière ligne, longue au plus de 0 m. 20, la plus courte de toutes en raison de la place qu'elle occupe au plus près (0 m. 18) de la base du cippe en tronc de cône; par là se continue et s'achève la profession de foi du défunt, formule-type amorcée à la treizième ligne, avec, pour clore l'épi-

[1] On ne connaît pas de *šâhid* datant du v^e^ siècle Hég. et coiffé du turban. Celui-ci serait une pièce peut-être unique. — Le sommet d'un *šâhid* de femme est parfois couronné d'un réseau de guirlandes, qui ne sont que des tresses de cheveux stylisées. C'est toutefois d'un art récent. Cf. le *Catalogue du Musée de l'Art arabe au Caire*, par Herz-Bey, Caire, 1906, p. 35, fig.

taphe, la brève parole du Coran attendue, puis les deux mots lapidaires et sacramentels du *Kyrie eleison* musulman.

L'inscription se développe ainsi sur une longueur de 0 m. 70, verticale à droite, c'est-à-dire au commencer des lignes, et sur une largeur variant de 0 m. 28 en haut à 0 m. 20 en bas, dégression oblique en rapport avec la forme conique du monument. Elle occupe, immédiatement au-dessous du bandeau, les quatre cinquièmes du fût dont elle contourne assez la courbe pour que le regard du lecteur ne puisse embrasser qu'une partie du texte à la fois.

L'estampage en a été levé sur l'original avec un soin qui dénote une certaine expérience. Mais le manque de souplesse d'un fort papier à dessin et l'emploi du tampon d'étoffe frotté de plombagine ont donné au profil des caractères gravés et principalement des fleurons de remplage un aspect trop flou pour que l'œil en puisse aisément deviner les épaisseurs. Ce genre d'estampage, si l'on ne se hâte de passer l'épreuve au fixatif, comme ç'a été ici le cas, finit toujours par produire l'effet d'un estompage. Ces inconvénients ne font le compte ni de la paléographie ni de l'épigraphie. Quelque bonne épreuve photographique est de beaucoup préférable pour la reproduction exacte des reliefs, ou encore un estampage obtenu au moyen du classique et spécial papier de chiffon bien imbibé d'eau, tamponné à la brosse et séché à fond sur l'original, dont on obtient ainsi un véritable moulage, plus ou moins épais, rigide et indélébile, suivant le nombre de feuilles surestampées.

Estimons-nous heureux cependant en constatant que le champ des intervalles, n'ayant été que légèrement touché par le frottis, grâce sans doute à la saillie des caractères, sinon à l'habileté de l'opérateur, la plus grande partie de cette inscription n'en paraît que plus sombrement teintée.

Soit à cause d'une détérioration accidentelle, soit que le

tampon, promené tout d'abord de haut en bas sur la gauche, se trouvât, pour commencer, mal imprégné de mine de plomb, les deux derniers mots des lignes 1 et 2 et la dernière lettre des lignes 5 et 6 ont pour ainsi dire complètement disparu. Ce ne sont, au surplus, que des défectuosités sans conséquence pour le bon déchiffrement de l'épigraphe, dont le texte, facilement rétabli en ses points obscurs, est ainsi conçu :

1 بسم الله الرحمن الرحيم [صلّى الله

2 على النبى محمّد وآله وسلّم تسليمًا . [هو

3 الله خالق كلّ شىّ وربّ كلّ حىّ . ومُبلى كلّ

4 جديد ومُفنى كلّ وليد . المنفرد بخَلْق الأ

5 بَد والباقى بعد كلّ أحد . الّذى أحصَ[ا]

6 الأعمال وكتب الآجال . وهو الكبي[ر]

7 المتعال . هذا قبر أحمد بن ابى إبرا

8 هيم بن ابى عرّادة الرهدار المعر

9 وف بابى كامل توفّى ليلة الخميس فى

10 السرّ الكط من صفر سنة إحد

11 ى وثلاثين واربعماية . وهو يشهد

12 ألّا إله الّا الله وانّ محمّدًا رسول

13 الله وانّ الجنّة والنار والبعث وا

14 [الميزان حقّ ـ إنّ السَاعَةَ لَآتِيَةٌ

15 لا رَيْبَ فيها ـ رحمه الله]

1 *Au nom du Dieu clément et miséricordieux! [Que Dieu bénisse]*
2 *le Prophète Mohammed et sa famille et leur donne le Salut!* *[Il est]*

1. Epitaphe d'Abu Kāmil Aḥmad le Garde-chemins.

3 *le Créateur de toute chose, le Maître de tout ce qui vit; Celui qui use tout*
4 *ce qui est nouveau*[1] *et fait rentrer dans le néant tout ce qui est engendré*[2]; *le seul dont l'Éternité soit l'essence*
5 *et qui demeurera après chacun* (de nous); *Celui qui compte*
6 *les actions et écrit les destinées* (des hommes). *Il est le Grand,*
7 *le Sublime. — Ceci est le tombeau d'Aḥmad, fils d'Abū Ibrā-*
8 *hīm, fils d'Abū ʿArrāda, le Garde-chemins,*
9 *connu sous le nom d'Abū Kāmil, qui mourut dans la nuit du Jeudi,*
10 *la dernière, celle du vingt-neuf de Ṣafar, l'an*
11 *quatre cent trente et un*[3], *attestant lui-même*
12 *qu'il n'est pas d'autre dieu que Dieu, que Moḥammed est l'Envoyé*
13 *de Dieu, que le Jardin* (du Paradis), *le Feu* (de l'Enfer), *la Résurrection et la*
14 [*Balance* (du Jugement dernier)[4] *sont la Vérité même.* «Certes, l'Heure viendra,
15 il n'y a pas à en douter[5].» — *Qu'Allāh lui fasse miséricorde!*]

[1] Entre autres choses, le jour et la nuit, c'est-à-dire les deux temps qui se renouvellent sans cesse الجديدان.

[2] Paraphrase de : «Tout ce qui est sur cette terre passera dans le néant», كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ (*Coran*, LV, 26).

[3] Cette date répond au 21 novembre 1039 de J.-Chr., d'après les *Vergleichungs-Tabellen der mohammedanischen und christlichen Zeitrechnung* de F. Wüstenfeld, Leipzig, 1854, p. 18.

[4] *Jannat el-Firdaus*, cf. *Coran*, XVIII, 107. Le Coran mentionne huit paradis, chacun sous un nom différent. *Nar el-Jahannam*, cf. *Coran*, II, 22. La *Balance* dans laquelle est pesée la valeur des œuvres et même des pensées, et, au figuré, l'examen et l'évaluation qui auront lieu au jour du Jugement; cf. *Coran*, XXI, 47-48. Une balance figure comme symbole parmi les ornements sculptés de quelques palais ou mausolées d'empereurs Mongols de l'Inde. Voir Dr G. Le Bon, *Les monuments de l'Inde*, Paris, 1893, p. 185, pl. 279.

[5] *Coran*, XL, 61. Cette annonce de l'Heure suprême revient plusieurs fois dans le Coran : XVIII, 20; XXII, 7; XLV, 31; LIV, 1. Cf. P. Casanova, *Mohammed*

La paléographie de cette inscription est fatimite; la date ferait-elle défaut, qu'on ne pourrait s'y tromper. On retrouve ici la plupart des traits particuliers aux grandes et petites inscriptions, historiques et autres, d'une période brillante qui s'étend du milieu du x^e siècle à la fin du xii^e. Ainsi, la queue des lettres finales ou isolées ن, ق, م (deux fois sur quatre) et ى — mais non ر et ز, exception rare — se recourbe en demi-orbe et se dresse en une hampe verticale épanouie au sommet; en outre, le champ, au-dessus des lettres basses, est semé par endroits du fleuron formé par le rapprochement de deux palmettes accolées, qu'on pourrait prendre pour quelque fleur de lis. Ces particularités, qui ne se manifestent que timidement jusqu'alors, se généralisent à partir de cette époque, constituant les premières caractéristiques de l'écriture si improprement et si longtemps décorée depuis l'erreur de Golius (1596 † 1669) du nom de coufique *carmathique*, désormais dénommé *fāṭimite*, à juste titre, et qui n'est, en somme, qu'une série de variétés du coufique primitif.

Cette jolie inscription offre d'autres traits significatifs dans leur originalité. Par exemple, les hampes des lettres ط, ك et le trait essentiel des signes en ح affectent la courbe gracieuse d'un col de cygne, dessin que l'on remarque aussi dans le corps du ه initial ou médian (l. 6, 7, 8, 11), ce qui donne à cette lettre un grand cachet d'élégance. Le ط a sa boucle ouverte, ainsi que le ك, et la différence qu'il y a entre eux ne consiste guère que dans le dessin du jambage supérieur (l. 10, le quantième du mois). Au contraire, la boucle en retour du ل final est réduite la plupart du temps à sa plus simple expression, ce qui risque de le faire confondre avec ا final. Le م est un anneau placé au-dessus de la ligne. Comme à l'accoutumée,

*et la fin du monde*, Paris, 1911, *passim*. — C'est d'après une inscription tumulaire inédite, datée de l'an 284 (897), et dont je possède un bon estampage, que je reconstitue la fin de l'épitaphe d'Abu Kamil.

le ع ou غ médian reste motif à décor; c'est une baie d'eucalyptus stylisée. Enfin le ى final, avec son appendice rectiligne plus ou moins allongé sous le mot, semble calqué sur la même lettre dans l'inscription du Miqyās, tandis que, isolé, il affecte une forme étirée peu commune, une sorte de crosse (l. 5, 11), dont je trouve la réplique dans une inscription de pierre tombale égyptienne datée de 470 (1077), où le caractère fāṭimite est traité d'après une conception identique[1].

On remarquera de quelle façon ingénieuse et décorative le graveur a fait grimper le long de la marge la seconde moitié du mot يشهد, parce qu'il manquait de place pour l'inscrire tout au long en fin de ligne et qu'il n'avait pas la ressource de le couper en deux comme pour les mots الأبد (l. 4-5), ابراهيم et المعروف (l. 7-8-9), إحدى (l. 10-11), والميزان (l. 13-14). Ce n'en sont pas moins des négligences, probablement dues à une esquisse peu poussée et qu'on ne rencontre guère dans l'épigraphie de haut style.

Parmi les accidents signalés tout à l'heure : mots ou lettres manquant à l'appel, d'ailleurs restitués dans la transcription, le mot أحصى (l. 5 *in fine*) reste visiblement écrit أحصا. C'est une de ces fautes contre l'usage établi que l'on relève assez souvent dans les vieux textes funéraires et qui ont toutes les apparences de graphies archaïques traditionnellement et spécialement conservées dans le corps de métier des sculpteurs calligraphes.

Au résumé, l'écriture de cette épitaphe est d'un bon ciseau de brodeur sur pierre et d'une époque qui fait date dans l'histoire de la paléographie arabe : coufique élégant dans ses courbes, élancé dans ses hautes lignes, distingué dans son allure, aussi éloigné de la sévérité du premier stade que des

[1] Pièce inédite de ma collection : gravure en creux, stèle au nom de Moslim, affranchi de Rumiya ibnat (*sic*) Moḥammad ben طردوا.



IMPRIMERIE NATIONALE.

afféteries du dernier, sans appendices superflus, sans autre décor de fond que des motifs de remplage tels que fleurons de deux ou trois sortes, ou lettres évadées de leur groupe comme ه, ر et و (l. 4, 11, 12). Si l'on cherche un point de comparaison, il faut se reporter à l'inscription dédicatoire du miḥrāb offert par le calife el-Amir à la mosquée El-Azhar[1], panneau de bois sculpté en 1125[1]. C'est, de part et d'autre, à quatre-vingt-six ans d'intervalle, du pur coufique fāṭimite, conçu et exécuté d'après les traditions classiques.

Le texte de cette inscription donne matière à plusieurs observations diversement intéressantes.

Si les deux premières lignes n'offrent rien que de commun à toutes les inscriptions de cette espèce, le couplet doxologique qui vient immédiatement après l'invocation liminaire mérite du moins une mention. Il est, en effet, composé de huit à neuf phrases brèves, en prose rimée, en style lapidaire, sorte de prière parfumée de littérature eulogique. Or, en pareil cas et à cette époque, ce sont des clichés extraits du Coran qui font tous les frais du libellé, et nous nous trouvons ici plus près de la Chine que des terres métropolitaines de l'Islām.

La colonie arabe du Čampa à laquelle appartenait notre Abu Kāmil er-Rahdār devait donc avoir une certaine importance, à en juger par ce fait qu'on y trouvait, pour faire passer d'humbles noms à la postérité, un lapicide habile et un rédacteur d'épitaphes congrument lettré, l'un complétant l'autre avec bonheur, à moins que les deux talents ne fussent réunis chez un seul et même artisan.

Les noms et filiation du défunt, un inconnu, ne nous disent

[1] Conservé au Musée arabe du Caire. Cf. *Catalogue*, p. 81; P. Ravaisse, *Sur trois miḥrabs en bois sculpté* (*Mémoires de l'Inst. égyptien*, t. II, Caire, 1888); M. van Berchem, *Corpus inscr. arab.* (*Mém. de la Mission archéol. française au Caire*, t. XIX, fasc. IV, p. 632 et fasc. I, pl. 22).

rien qui vaille. C'était sans doute un colon venu d'Occident, de la Perse semble-t-il, pour chercher fortune à l'orée de l'Extrême-Orient, plutôt qu'un fils d'émigrés installés là depuis une ou plusieurs générations. Le moindre nom ethnique, si, par un heureux hasard, il avait été mentionné à la suite, aurait singulièrement satisfait notre besoin de savoir.

On voit toutefois que son aïeul est nommément désigné sous le sobriquet inédit de ابو غرادة ou ابو عرادة ou encore ابو عَرّادة, car le coufique nous laisse le libre choix entre ces trois lectures. C'est un de ces noms complexes si fréquents dans l'onomastique arabe et qui doivent leur origine à une particularité extérieure considérée comme caractéristique[1]. *Gharāda* est une espèce de champignon ou de truffe; *ʿArāda*, une sauterelle pondeuse; *ʿArrāda*, une baliste, machine de guerre plus petite qu'un *Manjanīq* ou mangonneau[2]. De ces trois *kunya*, laquelle fut appliquée au grand-père d'Abū Kāmil Aḥmad?

L'embarras du choix n'implique pas la liberté d'indifférence. On se rend aisément compte de ce que peut valoir la combinaison du mot à tout faire *Abū* avec les deux premiers de ces trois mots-charades. Pour rester dans la vraisemblance en écartant l'absurde et le ridicule, supposons donc qu'au lieu de s'être vu affligé, de son vivant, d'on ne sait quel travers, quelle tare physique, quelle manie le particularisant, ce brave musulman exerça un métier touchant de près ou de loin à l'art d'assiéger les villes, places et châteaux forts qu'il ne fut peut-être pas ingénieur, mais servant de pièce, et lisons *Abū ʿArrāda*, c'est-à-dire «l'homme à la baliste», un soldat.

Dans cette hypothèse, Abū Kāmil aurait presque de qui tenir : lui-même était gendarme ou, pour ne pas trahir le sens exact du mot *rahdār* inscrit sur sa tombe, il était «garde-che-

[1] Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 238-239.

[2] Dans M. Hartmann, *Lieder der lybischen Wüste*, *ʿArrada* est une «gazelle». Cf. W. Marçais, *l. c.*, p. 378.

mins ». C'est un mot composé persan, mais arabisé au moyen d'une suppression de lettre : رَهدار au lieu de راه دار[1].

Nous savons par Ibn el-Athir qu'il y avait à Bagdad, et, par Edrīsī, à Lorca, un quartier dit des *Rahādira*[2]. Cependant, cette institution, empruntée par l'administration arabe à la Perse, était née pour ne survivre qu'en Perse. Au XVIIe siècle, le P. Raphaël du Mans et Chardin nous la représentent comme très florissante. « Ces *rahdars,* dit le premier, constitués d'ordinaire aux lieux des passages nécessaires, aux anfractes des montagnes, là où il faut passer par nécessité, ont été institués pour garder les chemins... Ils sont assez fréquens sur les chemins qui, icy en Perse, sont des destroits par lesquels il faut passer de nécessité, de sorte que la Perse est une très grande prison d'où l'on ne peust pas eschapper et s'enfuir, supposé qu'il y aie recommandation de vous arrester[3]. » Et Chardin, à propos d'une histoire de brigands, ne manque pas de parler de ces préposés à la sûreté des pistes persanes : « Les *rahdars* sont des gardes de grands chemins, comme des archers de la prévôté. Il y en a par tout le royaume, dans les villages et dans tous les caravansérails... Ces gardes de grands chemins donnent tous bonne caution en entrant en office. Ils ont un prevôt qui doit aussi répondre de leurs personnes, et comme ils ne font qu'un corps en chaque canton, ils se connaissent tous. Du reste, ils subsistent par la levée d'un petit droit sur les marchandises[4]. »

(1) VULLERS, *Lexicon persicum :* « راه دار, viam tenens, occupans; *met.* fur, latro, viæ custos, s. publicanus qui vectigalia accipit ». Gendarme et voleur de grands chemins, ce cumul a été longtemps de règle en Orient. Au Maghreb, *rehdār* subsiste avec le sens de « brigand ». (Renseignement oral).

(2) Cf. DOZY, *Supplément aux dictionnaires arabes*, I, p. 496.

(3) *Estat présent de la Perse en 1660*, par le Père RAPHAËL DU MANS, publié et annoté par Ch. SCHEFER, Paris, 1890, p. 246 (*Publications de l'École des L. O. V.*, 2e série, vol. XX).

(4) *Voyages du Chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, édités

Aujourd'hui, l'institution des rāhdārs semble avoir subi quelques modifications assez importantes : ils ne gardent plus que certains passages, et c'est uniquement en qualité de péagers. Ainsi la route ouverte par les Russes entre Recht et Téhéran est jalonnée de postes de rāhdārs chargés de percevoir au nom du gouvernement un droit de passage par tête de voyageur et d'animal de bât.

On est amené dès lors à se demander, d'ailleurs sans le moindre espoir de solution, si cette institution florissait au royaume des Čams au xi[e] siècle, si Abū Kāmil mourut dans ce pays comme il y remplissait la charge de garde-voies et communications, ou s'il n'était pas un ancien rāhdār ayant servi, non en Égypte — car là, autant qu'on sache, il n'a jamais été question d'une police de ce genre, surtout sous cette appellation — mais soit en ʿIrāq, soit en Perse, d'où il serait venu au Čampa, où nous le retrouvons poussière, au pied d'un cippe enturbané, marqué à son nom.

Quoi qu'il en ait été, on ne peut qu'être surpris de voir mentionnée de la sorte et dans une contrée aussi excentrique une institution dont il est si peu fait état chez les auteurs arabes jusqu'à l'époque des Ṣéfévis de Perse.

Il ne me reste plus qu'à examiner la date de la mort de notre Rāhdār, et c'est vraiment à ce sujet que je puis parler de surprise et d'excentricité.

Cette date est, comme d'habitude, écrite en toutes lettres quant à l'année, soit 431 de l'Hégire (du 23 sept. 1039 au 11 sept. 1040). Mais le quantième du mois, qui est celui de

par Langlès (Paris, 1811, 10 vol. et atlas), t. VI, p. 124 et 128. Cf. Thévenot, *Voyages au Levant* (Paris, 1663, 3 vol.), t. II, p. 124; Tavernier, *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes* (Paris, 1679, 3 vol.), t. II, p. 683-686 : Bernhauer, *Mémoire sur les institutions de police chez les Arabes, les Persans et les Turcs*, dans *Journal Asiatique*, juin 1860, p. 507.

Ṣafar, est indiqué, contrairement à l'habitude, par un semblant de substantif fallacieusement précédé de l'article : الكط. Or, il s'agit en l'espèce non d'un substantif, mais d'un nombre en lettres à valeur numérique : *el-Kāf-ṭā*, c'est-à-dire « le 29 » (ك = 20 + ط = 9).

Ainsi, par une dérogation tout à fait exceptionnelle aux usages en cours dans tous les pays d'Islām, le rédacteur de l'épitaphe a chiffré son quantième d'après le système archiséculaire de l'*Abujed*, au lieu de le faire en toutes lettres. Ce n'est pas que la chose en elle-même soit tellement étrange, puisque les astronomes, les mathématiciens, les savants (comme Bīrūnī, qui meurt en 1048), les marchands et même, parfois, les littérateurs ne se servaient pour leurs calculs, leurs comptes ou leurs signatures d'auteurs et leurs hémistiches-devinettes que de ces chiffres-lettres — les seuls d'ailleurs que les Arabes eurent à leur disposition jusque vers la fin du x^e siècle — et puisqu'ils en tiraient un parti presque aussi avantageux que nous-mêmes, à partir du xiii^e, des chiffres dits arabes[1]. Mais ce que l'on ne conçoit pas très bien, c'est la raison pour laquelle il a cru devoir consacrer une ligne entière de quatre mots à l'unique fin d'indiquer l'année, alors qu'il pouvait économiser son temps et sa peine en finissant avec trois lettres ce qu'il avait commencé avec deux. Cela peut n'être qu'une fantaisie sans conséquences, un caprice sans lendemain, ou un essai d'artiste hésitant entre les deux systèmes de notation : en ce cas, cette inscription, spécimen unique en son genre, prend une valeur inattendue. Mais on peut aussi imaginer que, dans la corporation des lapicides arabes installés au Campa, il y en avait un, un seul, au v^e siècle de l'Hégire, qui usait de ce moyen original et anonyme pour distinguer son œuvre de

[1] Cf. B^on Carra de Vaux, *Les Penseurs de l'Islam* (Paris, 1921, 2 vol. parus chez Geuthner, in-12), t. II, p. 102 et suiv.

celui de ses compagnons; ou que, tout au contraire, c'était un usage établi parmi la corporation de dater les obituaires de pierre en recourant à l'*Abujed*. Quoi que l'on conjecture, des recherches archéologiques s'imposent, qui peuvent conduire dans un sens ou dans l'autre à quelque découverte d'un intérêt capital à tous les égards.

Ce quantième, *el-Kāfṭā*, exprimé d'une façon si exceptionnelle, se trouve précédé, dans l'inscription, du mot السِّرّ qui l'annonce, en confirme l'exactitude et pourrait, à la rigueur, suffire à fixer le jour de la mort d'Abū Kāmil. Ce mot *sirr*, proprement «chose cachée, voilée, secrète» (variantes سِرَار, سَرَر), d'un emploi courant dans les textes de droit, par exemple à propos du jeûne, peut être considéré, dans le domaine épigraphique, comme un ἅπαξ λεγόμενον.

Les *Qāmūs* nous apprennent que l'ensemble des trois dernières nuits sans lune d'un mois lunaire de 29 ou de 30 jours est désigné en arabe par le terme *maḥāq* مُحَاق [1] «obscurité complète». En outre, chacune de ces trois nuits porte un nom particulier :

la première, ou troisième avant-dernière nuit, s'appelle *Leila daʿjā* ليلة دعجاء «nuit noire»;

la seconde, ou avant-dernière nuit, s'appelle *Leilat es-Sarār* ليلة السرار «nuit d'invisibilité» (nuit de lune cachée);

la troisième et dernière, *Leilat el-Falta* ليلة الفلتة «nuit de soudaineté (?)» [2].

Sans doute parce qu'elle est un peu méticuleuse, cette classification donne lieu chez les auteurs à quelque désaccord.

[1] Masʿūdī, *Les Prairies d'Or*, publ. et trad. par Barbier de Meynard, t. III, p. 430. «Le terme *maḥāq* s'applique à la lune lorsqu'elle n'est pas éclairée par le soleil.»

[2] Voir W. Lane, *An Arabic-English Lexicon*, s. v° سرّ.

Ainsi, ce qu'on appelle سرار الشهر ou سراره «le *sarār* du mois», serait pour les uns la dernière nuit du mois, celle du 29 ou celle du 30; pour les autres, l'avant-dernière, celle du 28 ou celle du 29, selon le mois; ou bien encore c'est la nuit au commencement ou à la fin de laquelle le croissant de la lune est rendu invisible par la lumière du jour qui décline ou qui se lève [1]. Ces divergences d'opinions s'expliquent par le fait bien connu pour être fréquent et que les lexicographes ont bien soin de noter, que l'absence totale de lune ou *sarār* peut durer aussi bien une nuit que deux nuits, celles par conséquent qui précèdent l'apparition du croissant au premier jour d'un mois lunaire, jour appelé مستهَلّ *mustahall,* parce qu'il est témoin de la première apparition du *hilāl* هلال ou croissant. On va même jusqu'à dire que *sirr* et *mustahall* sont synonymes [2] : c'est une question d'heures. Baïhâqı cependant dit formellement dans son *Ṣaḥīḥ* que «le *sirr* du mois ne désigne pas autre chose que la fin du mois», entendant par là la journée ou les deux journées au cours desquelles la lune reste invisible, est cachée, *iatasarrar el-Qamar* [3].

Ces renseignements sont d'autant plus intéressants qu'ils vont nous aider à élucider un point qui ne paraît pas très clair au premier abord. Il s'agit des mots : «il mourut la nuit du jeudi» توفّى ليلة الخميس, par lesquels débute l'énoncé chronologique de l'épitaphe, car ils constituent une donnée contredite par les *Tables de concordance* de Wüstenfeld, qui, pour

(1) *Lisān el-'Arab*, VI, p. 21-22 : وهو آخر ليلة يتسرّر الهلال بنور الشمس.

(2) Firūzābādī, *Qāmūs*, II, p. 45 et 46 *in fine* : — السرّ مستهلّ الشهر او آخره السرار من الشهر آخر ليلةٍ منه...

(3) *Durr en-Nathīr* (résumé de la *Nihayat fī gharīb el-Ḥadīth* d'Ibn el-Athīr), p. 157, s. v° سرّ : قلت قال البيهاق فى سُننه الصحيح انّ سِرّه آخره وانه آراد به اليوم او اليومين الذى يتسرّر فيهما القمر

nous, font autorité. Ils ont donc besoin, comme les mots qui les suivent et qu'on vient d'examiner, d'une courte explication, qui sera d'ailleurs la dernière.

D'après ces *Tables*, le 29e jour du mois de Ṣafar 431 commence le *mardi* soir 20 novembre 1039 au coucher du soleil et s'achève vingt-quatre heures après, pour faire place au 1er du mois suivant, Rabīᶜ el-Awwal.

Or, le texte de notre inscription signifie : il mourut entre le *mercredi* soir et le jeudi matin, dans la 29e et dernière journée de Ṣafar, soit le 21 novembre.

Il y a donc une différence d'un jour plein entre le comput des *Tables* de Wüstenfeld et celui qui était en vigueur à cette époque en Annam. D'où vient cette variation?

On sait que dans le calendrier musulman, qui suit uniquement le mouvement lunaire, le commencement de chaque mois n'est pas fixé d'avance, mais déterminé par le témoignage de deux personnes dignes de foi qui déclarent avoir aperçu des premiers le croissant de la lune du mois nouveau. Rien n'est plus arbitraire, rien de plus sujet à caution, puisque la lune peut être vue un jour ou deux plus tôt ou plus tard, suivant l'habileté de l'observateur, l'état du ciel, l'étendue de l'horizon et la situation des localités. Voilà une première raison des variations de dates que l'on remarque chez les auteurs musulmans. Il y en a une autre qui provient de ce que, selon plusieurs, le 1er Moḥarrem An I de l'Hégire répond au vendredi 16 juillet 622, tandis que suivant d'autres, tels que Abū l-Ḥasan ᶜAlī de Merrākeš (XIIIe siècle) et Ulūgh Beg (XVe s.), ce jour répond au jeudi 15 juillet[1]. Enfin, une troisième cause de variation, et ce n'est pas la moins fréquente, réside dans le

[1] Cf. Francœur, *Sur le calendrier des Mahométans*, dans la *Connaissance des temps pour 1844*, Paris, 1849, p. 111 et suiv.; H. Sauvaire et J. de Rey-Pailhade, *Sur une mère d'astrolabe arabe du XIIIe siècle portant un calendrier perpétuel avec concordance musulmane et chrétienne*, dans *J. As.*, 1893, n° 5.

fait que la nouvelle lune étant apparue aux premières lueurs de l'aurore, donc la nuit terminée, le mois nouveau n'entre en cours qu'au coucher du soleil qui suit, c'est-à-dire le lendemain, par conséquent avec un retard très appréciable selon le lieu et la saison; sans compter les erreurs dues à l'observation, qu'elle soit naturelle ou astronomique. Or il faut distinguer entre la nouvelle lune astronomique et celle fixée par l'observation pure et simple.

Dans le cas qui nous occupe, la néoménie de novembre 1039 répondant exactement à celle de Rabīʿ Ier 431, il y a à tenir compte, avant tout, de la différence de temps qui existe entre Paris, temps civil moyen, et l'Annam, longitude en temps de Hanoï-Batavia. Cette différence accuse un retard de 6h 55m. C'est à peu près suffisant pour expliquer l'écart que nous constatons entre le comput qui a servi à Wüstenfeld et celui d'après lequel la date de l'inscription a été établie. Ajoutons que si la mort d'Abū Kāmil a précédé d'une demi-heure seulement le lever du soleil, et si l'apparition de la nouvelle lune a été officiellement observée au moment où le soleil avait disparu à l'horizon du lieu, c'est autant d'heures gagnées — c'est même plus qu'il n'en faut — sur le temps incriminé. Au surplus, ce n'est certainement pas par hasard que l'expression في السرّ figure dans l'inscription : l'absence totale de lune, l'*invisibilité*, avant la néoménie, peut en effet durer de 12 à 48 heures, comme il a été dit.

Si l'on voulait pousser la curiosité plus loin afin d'arriver à une solution vraiment scientifique de ce petit problème d'astronomie épigraphique, on pourrait s'en référer à la *Table pour le calcul des syzygies écliptiques* . . . (Paris, 1843) de Largeteau; mais on aurait la déception de voir mis en échec tout le système des *Tables de concordance* connues[1]. Il en serait de

[1] Ainsi, d'après les *Tables* de Wüstenfeld, établies sur les données les

même avec les *Tables* plus récentes de Schramm et Oppolzer (Soc. astron. de Vienne, 1895), pour peu que l'on veuille entreprendre des séries de calculs interminables tels que ceux auxquels se livre en toute patience et compétence le Bureau des Longitudes.

En somme, cette date ليلة الخميس في السرّ الكط من صفر, aussi peu exacte que possible au point de vue astronomique, n'a qu'une valeur opportune, en tant que fixée par l'observation naturelle, la plus arbitraire qui soit.

Mais c'est précisément à cause de cette notation bizarre, à cause surtout de la région excentrique qui est à son origine, que la seule inscription en caractères coufiques et datée qui ait été jusqu'à présent trouvée au Campa, acquiert, semble-t-il, une valeur inappréciable.

## II

### Un avis aux membres de la colonie musulmane.

La seconde inscription a été, comme la précédente, estampée au frottis de plombagine sur papier Whatman et en exemplaire unique; et ce sont aussi les mêmes parages ignorés qui, vraisemblablement, en recèlent l'original... ou ses débris.

A cela près, elles diffèrent l'une de l'autre d'une manière absolue; mais le contraste est tout en faveur de la première.

meilleures de chaque système ancien, la N. L. de Rabiᶜ Iᵉʳ aurait eu lieu le mercredi soir 21 novembre 1039. A quelle longitude? C'est ce que nous ignorons, et c'est pourtant un point d'importance. D'après la *Table* de Largeteau, où les calculs des phases lunaires sont rapportées (sans répondre des minutes) au méridien de Paris, temps civil moyen, la même néoménie a eu lieu le 18 novembre à $21^h 0^m$, c'est-à-dire 3 jours moins 3 heures plus tôt. Il y a donc entre le comput de Wüstenfeld et les données rigoureuses de l'astronomie un écart impressionnant, duquel il résulte que, la différence de temps entre Paris et l'Annam étant de $6^h 55^m 18^s$, la N. L. de Rabiᶜ Iᵉʳ 431 a eu lieu en ce pays le 19 novembre 1039 à $3^h 55^m 18^s$.

Autant celle-ci est parlante jusqu'en ses détails et ne laisse aucune prise à l'incertitude, autant celle-là revêt l'aspect décevant des énigmes épigraphiques et déconcerte les plus laborieuses conjectures.

Et d'abord, elle est incomplète, à tout le moins de moitié. Les côtés, à gauche comme à droite, ne font que trop fâcheusement défaut, et le haut, comme le bas, n'est pas en meilleur état d'intégrité. En sorte que ce document est réduit, tel qu'il nous est parvenu, à une surface de 0 m. 61 sur 0 m. 30, avec dix lignes ne contenant chacune que de deux à trois mots, les uns plus ou moins tronqués à l'une ou à l'autre de leurs extrémités, les autres pleins et entiers, mais parfois si hétéroclites d'apparence, à cause de l'ignorance et de l'impéritie de celui qui les traça, qu'on a la crainte de les voir rester lettres mortes. Dans un texte amputé et altéré, où l'enchaînement des idées est tout à deviner, qu'est-ce que représentent en arabe des groupes de lettres comme رىالا, ممعص, الحلى والحع, فىلار, et quelques autres tout de même moins abstrus, plus transparents?

Ensuite, ce fragment d'inscription n'annonce rien qui rappelle une épitaphe. L'indispensable invocation par laquelle commence tout acte public ou privé, la *basmala*, au cas où la brisure du haut ne l'eût emportée, ne prouverait sans doute pas grand'chose; mais on ne relève parmi les vingt-cinq ou trente mots préservés en tout ou partie d'un plus grand dommage, ni le plus mince indice de citation coranique, ni la moindre de ces expressions qui relèvent du florilège funéraire musulman, ni — ceci est plus grave — un vestige, un semblant de date : férie, quantième, mois ou année. Il y a bien des nombres, mais il s'agit de tout autre chose.

Enfin, nous nous trouvons en présence d'un coufique fort laid et, ce qui est plus extraordinaire, tout à fait inusité, en ce sens qu'il est mâtiné de *nasḫī*. Mais je ne doute pas que ce soit purement accidentel. Cette espèce de coufique cursif est

gravée en creux et à fleur de pierre au moyen d'un ciseau de 5 millimètres seulement au biseau, qu'un lapicide de fortune, en tout cas très inexpert en l'art de la sculpture calligraphique, promena à petits coups de mailloche sur une table fruste, nullement préparée, par une judicieuse économie des mesures et une mise au point préalable, à recevoir une longue inscription. De là, dans les lignes et dans les caractères — dont la hauteur moyenne est de 0 m. 03 — un manque d'équilibre et d'égalité qui n'est pas sans faire pièce au déchiffrement, par exemple à la fin de la deuxième ligne, où l'on voit deux mots, que la brisure de gauche écourta, chevauchant sans raison apparente.

Faute de date formellement énoncée, on a recours d'habitude et l'on se fie à l'examen paléographique. Or, à première vue, cette inscription réunit réellement quelques traits d'un archaïsme d'assez bon aloi :

ا final est souligné, suivant la règle, par une queue verticale, mais souvent d'une longueur insolite, égale à la lettre elle-même, au risque de se faire prendre pour un ر ou un ل (l. 2, 3);

ح médian est représenté — une seule fois — par le simple trait horizontal (l. 8);

س, trois petits bâtons légèrement en échelons, est conforme à l'ancien;

م est annulaire, mais indifféremment placé au milieu ou au-dessous de la ligne; il est ouvert et d'ailleurs manqué à la l. 5;

ى médian, lettre caractéristique par excellence d'une époque, est ici figuré par deux demi-cercles concentriques reposant sur le trait de jonction; il est par là d'un type nettement archaïque;

Enfin les hampes des ا et des ل ne dépassent que rarement la hauteur des autres lettres, comme dans le coufique ancien du genre trapu.

Ajoutons qu'il n'y a pas trace de fioriture interlinéaire ou

calligraphique, sauf pourtant dans le triple groupe لل (l. 4 et 6), où la hampe du ل a l'air de s'épanouir en palme; groupe si gauchement dessiné, d'ailleurs, qu'on y peut aussi bien voir le ك ou le ح initial à la hampe en col de cygne du coufique fāṭimite.

Au demeurant, c'est une inscription aussi peu artistique que possible : la lettre toute nue, primitive, maladroite, pareille à un épais graffito. On écrivait encore ce coufique-là au IVe siècle de l'Hégire, non certes dans les grands centres de civilisation, mais aux confins du désert de Syrie, dans l'Arabie du Nord, où on en a relevé des centaines de spécimens. Le Bédouin qui gravait sur un pan de calcaire, avec la pointe de sa *janbīya*, un laconique « Allāh ait pitié d'un tel ! » a souvent fait mieux, rarement pire[1].

Il existe en effet, entre les deux manières de traiter l'écriture gravée, une différence essentielle et très significative : la graphie du nomade, correctement angulaire, restait homogène, sans disparates; ici, avec cette graphie sortie d'une région excentrique et qu'on pourrait qualifier d'arabo-ćame, nous voyons mêlés aux éléments du coufique natif d'autres éléments manifestement empruntés à l'écriture cursive, à l'usuel *nashī*. Telles surtout les lettres à boucles : ص, ط, ف ou ق (coufique à la ligne 5) et ن; و et لا d'un dessin grossier; ع initial, ه final et ى d'une ampleur exagérée; et, dans le groupe عمر (l. 3 et 10), ر, qui n'existe même plus pour la forme, donnant à lire عم.

Or, ce sont autant d'anomalies paléographiques qui, réunies dans une seule et même inscription, enlèvent à celle-ci la plus grande partie de l'originalité et de l'antiquité qu'on serait tenté

[1] Cf., entre autres spécimens, l'inscription de Lizdib, du IIIe ou IVe siècle Hég., 0 m. 88 sur 0 m. 40, reproduite par Van Berchem dans *M. und N. des Palästina Vereins*, 1903, I. *Mitteilungen*, *Arabische Inschriften aus Syrien*, p. 51-52.

de lui reconnaître. Il semble réellement que ce soit ici l'ouvrage d'un lapicide d'occasion et non de profession, mieux encore, d'un indigène du Campa, arabisé depuis peu et d'autant plus malhabile qu'il ignore, assez pour les confondre, le coufique qui se grave et le *nashī* qui s'écrit, et qu'il est également novice dans le maniement du ciseau et du *qalam*. Il n'est même pas bien certain qu'il ait su lire comme il le faut la minute en *nashī* ou le modèle en coufique qu'il s'est évertué à reproduire sur la pierre, tant son texte est fautif. Tout cela est d'une main non arabe. Ce n'est pas le *naqqāš* du cimetière, quelque émigré de fraîche date, qui eût griffonné une pareille épigraphie.

L'analyse du texte nous montrera, je crois, que, quel qu'il fût, Cam ou Arabe, il a dû faire son œuvre de mauvais éditeur à peu près dans le même temps que l'on sculptait le beau *šāhid* du garde-chemins Abū Kāmil.

Voici, transcrites en clair, au moyen des corrections et restitutions que la simple logique est capable de suggérer, mais que je me garde bien de présenter comme péremptoires et définitives, les trop courtes séries de mots sans cohérence apparente qui composent ce tronçon d'inscription :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . ث]لاث مايه بازرّ]وك . . . . . . . . . . . 1

. . . . . . . . . . . . زبالا]ت

. . . . . . . . . . . عشرين 2

. . . . . . . . . كراماً

. . . . . . . . . . الـ]ـنقيب عمرو . . . . . . . . . . . . . 3

. . . . . . . . . . به فصرفه الخبا]ز . . . . . . . . . . . . 4

. . . . . . . . . . مصطفى ومراد . . . . . . . . . . . . 5

6 . . . . . . . . بَيْنَ] الجا]لى والحا]مى . . . . . . . . . . . .

7 . . . . . . . . . . . . منها قنطار . . . . . . . . . . . . . . . . .

8 . . . . . . . . . سا]لطان محمو]د . . . . . . . . . . . . . . .

9 . . . . . . . . . . . . مى باى علىّ الكر . . . . . . . . . . . .

10 . . . . . . . . . . . . سى عُمَر بن س . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ligne 1. — «Trois cents *bāzār-rok.*» Je ne vois qu'un mot qui puisse faire calque sur le groupe بازر, c'est le persan بازار «marché, bazar», d'où dérive *bāzargān* «marchand», et qui entre en composition avec le mot *bāzār-rok* > **bāzarrūk* signifiant dans plusieurs idiomes de l'Hindoustan «argent de bazar», pièce de monnaie de peu de valeur en un mélange de cuivre, étain et plomb. Cette monnaie de billon avait cours dans tous les territoires continentaux et insulaires des mers du Sud, depuis la côte orientale d'Afrique jusqu'en Extrême-Orient. Il en est question dans le *Lyvro dos pesos da Ymdia, e assy medidas e mohedas escripto em 1544* par Antonio Nunez, dont M. Gabriel Ferrand a donné une traduction savamment annotée dans son mémoire sur *Les poids, mesures et monnaies des mers du Sud aux XVI^e et XVII^e siècles* (*Journal asiatique,* juill.-sept. et oct.-déc. 1920). «Il y a actuellement aux Moluques, dit Nunez, des *bazarucos* qui viennent de l'Inde... 50 *bazarucos* représentent en compte 200 *caixa*» (p. 89; cf. p. 260). On trouve aussi une référence intéressante au sujet de cette monnaie dans le *Hobson-Jobson, a glossary of colloquial Anglo-Indian words* (2^e édit., par W. Crooke, Londres, 1903)[1].

[1] P. 121, s. v° *Budgrook* < *bajara-rokka* = *bazār-ruka,* mot sur l'origine duquel on n'est pas fixé; on hésite entre le mahratti et le canara. — Je crois



II. Avis aux membres de la colonie musulmane.



IMPRIMERIE NATIONALE.

La lecture «300 piécettes dénommées بازار روك» au lieu de «300 marchands بازرگان» et surtout de «300 navires marchands», sens attesté par Dombay et Marcel (cf. Dozy, *Suppl. aux dict. arabes,* s. v°), semble préférable, vu la suite de l'inscription. Il est probable que ce terme hybride était nouveau dans les pays baignés par les mers du Sud, car c'est au xi<sup></sup>e siècle de notre ère, précisément à l'époque où cette inscription, si je ne me trompe pas, a été rédigée, que certaines langues de l'Inde s'imprègnent d'éléments persans, notamment l'hindoustani, auquel on donna aussi le nom turc d'*ūrdū* «langue des camps», et qui se forma sous l'influence de la pénétration musulmane, un peu avant et particulièrement après les expéditions de Sulṭān Maḥmūd Ghaznévī[1].

Ligne 2. — «Vingt *karāmā* . . .» كرامًا faute pour كرامًى, une

devoir compléter ici et amender l'article du *Hobson-Jobson* en mettant à contribution l'amabilité et le savoir de mon collègue M. Jules Bloch, qui a bien voulu me fournir les éléments de la présente note. 1° En hindoustani, le mot est روك *rok*, aussi *rokar, rokṛā* (passés en mahratte), avec deux sens : α «argent comptant, liquide», β «or, argent, bijoux, etc.» (en tant que convertibles en argent liquide) : en canara, *rokka* (non **rūka*), tamoul et malayalam, *rukkam*, «argent comptant, monnaie»; 2° en mahratte, *ruka* et *rukka*, «monnaie de billon valant 1/12e d'anna»; en télougou, *rūka*, «monnaie équivalant au *fanam* tamoul (cf. *Hobson-Jobson*, s. v°). Ainsi, suivant les cas, deux sens : 1° monnaie en général; 2° monnaie de billon de valeur connue. [D'où, communément : monnaie propre aux petites transactions, monnaie d'appoint, monnaie de marché, *rok* de bazar. Le *bazaruco* de Nunez paraît transcrit d'un hindoustani بازارروك < بازار روك. En effet, **bazarrok* ne se rencontre pas. Si la graphie de l'inscription n'est pas fautive, si mon déchiffrement est exact, ce بازرّوك* ne peut être qu'une transcription arabe d'un hindoustani *bazar-rok.*] Quant à l'origine du mot, c'est l'erreur des dictionnaires hind. et mahr. de lui attribuer l'étymologie sanskrite *roka*, mot qu'on trouve bien dans le Véda, mais pas plus d'une fois ou deux et avec le sens de «lustre, lumière». Mieux vaudrait *raukma* «doré», de *rukma* «ornement d'or», quoique de là au *rukā*, dont la valeur n'atteint même pas un liard, le sens ait singulièrement déchu. Enfin, quant aux composés imaginés par les auteurs cités dans le *Hobson-Jobson,* on n'en trouve de trace nulle part.

[1] Cf. Hovelacque, *La linguistique,* Paris, 1881, p. 272.

variante de كَرْمَة, poids et mesure de capacité dont on faisait usage en médecine et qui équivalait à 6 *qīrāṭ*, soit 1 gr. 1035, d'après H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes* (*Journal asiatique*, VIII[e] série, t. IV, 1884, p. 273 كرمة et 258 غراى). C'est un doublet de غراى, qui représentait le même poids, et une transcription parallèle de γράμμα.

Est-ce là un indice que la colonie comptait parmi ses membres quelque droguiste, voire un médecin?

Au-dessus de كراما se trouve un mot d'autant plus difficile à lire que le contexte est à peu près nul et qu'on ne sait, par suite, à quoi il se rapporte. Est-ce un nom de poids ou de mesure? Il se laisserait deviner sans peine, s'il était connu par ailleurs. Il ne semble pas qu'il y ait de combinaison possible en dehors de زبالة «un rien» ou de زُبالات «des parcelles, des rognures». On ne peut même pas proposer cette lecture comme un pis-aller : la phrase, ainsi que le mot, est en suspens.

Pourtant à cette époque — XI[e] siècle — un genre tout spécial de monnaie divisionnaire avait cours à Bagdad et dans l'ʿIrāq, consistant en petits morceaux qu'au moyen d'une cisaille on retranchait de pièces d'or et d'argent. Les gens s'en servaient journellement pour la vente et l'achat, parant de la sorte, outil et balance en main, à la pénurie de numéraire. Ce procédé dura jusqu'en 1230, au dire de Maqrizi (*Khiṭaṭ*, II, p. 126, *in fine*, cf. S. de Sacy, *Chrest. ar.*, 2[e] éd., I, p. 247-248; Saʿdi, *Gulistān*, ch. II, hist. 20; Dozy, *Suppl.*, II, p. 329). Il ne saurait nullement s'agir ici de ces rognures de dirhams et de dinars, puisqu'on les désignait sous le nom expressif, et d'ailleurs consacré par l'usage, de *qurāḍa* (قَرَضَ «cisailler»). Mais, d'autre part, si l'argent monnayé n'était pas inconnu au Campa, l'emploi n'en était pas courant; on usait dans les payements de commerce soit du troc, soit de petits lingots d'or et d'argent susceptibles d'être augmentés ou dimi-

nués de poids dans le creuset. (Cf. Georges Maspero, *Le royaume de Champa*, p. 46.) Se pourrait-il que les Arabes, dans leurs comptoirs du Čampa, eussent désigné d'un mot tout à fait différent : *zubāla*, ce qui était non des rognures, mais des parcelles provenant de la fonte de ces petits lingots du pays ?

Ligne 3. — « Le *naqīb* ʿAmr. » Le *naqīb* était un marchand ou un artisan chargé des affaires d'une communauté dont il était membre. Chaque corps de métier, principalement les barbiers, les charpentiers, les relieurs, les tailleurs, les tourneurs et quelques autres corporations, avait à sa tête un syndic dénommé *Šeiḫ es-Sūq*, lequel était assisté d'un adjoint ou *Naqīb es-Sūq*. Celui-ci, délégué par son chef, avait généralement pour mission de présider, en la présence de maîtres-compagnons, à la réception des candidats-apprentis. C'était une petite fête de famille qui se passait chez le père du jeune garçon et n'allait pas sans quelques pratiques rituelles, un bon repas, des échanges de cadeaux et la récitation répétée de la sourate *El-Fātiḥa*. Cette cérémonie d'admission aux arts et métiers mineurs subsiste encore dans les grandes villes et s'appelle *Šadd el-Walad* « l'acte qui lie l'apprenti »[1].

Le nom du *naqīb* de la colonie, ʿAmr, était vraisemblablement suivi de ses noms d'ascendance et surnoms.

Ligne 4. — « Qu'alors le boulanger (un tel) en fasse le change. » صَرَّفَ, « changer la monnaie », a aussi — naturellement — le sens de « payer » (cf. Dozy, *Suppl.*, I, p. 829); mais ce sens implique la réciproque : l'acheteur paie et le vendeur, en rendant la monnaie, paie à son tour. Vu la teneur générale de l'inscription, il doit s'agir ici de l'opération qui

[1] Cf. W. Lane, *Modern Egyptians*, éd. 1871, II, p. 249, et Dozy, *Suppl. aux dict. arabes*, I, p. 828. Au Maghreb, un syndic de corporation est intitulé *amīn*.

consiste à payer en tenant compte de la différence existant entre les monnaies et les poids du pays et ceux des colons. J'observerai que صَرْفَة a le sens de «menue monnaie» (cf. Dozy, *Suppl., loc. cit.*), et que c'était aussi un poids de 9 gr. 9315 (cf. H. Sauvaire, *op. laud., J. As.*, p. 255).

Il se peut que le caractère imprécis qui se trouve gravé au-dessus de لخطا soit le ز de ce que je lis الخبّاز «le boulanger».

Ligne 5. — «...Muṣṭafā et Murād...» Quoique tracé comme qui dirait de main de maître, le groupe de lettres ىعمص ne répond à rien qu'on sache dans aucune langue usant de l'écriture arabe. Aussi bien, je n'hésite pas à y voir un nom propre allant de pair avec le suivant «Murād», et à réparer l'erreur du lapicide qui ne sut pas déchiffrer sur sa copie le mot «Muṣṭafā» et qui mit, en s'embrouillant, ـعـ pour ـصـ, ـمـ pour ـطـ et ص pour ـفى, sans compter qu'il fit la part égale au coufique et au *nasḫī*.

Ligne 6. — «Le colon et le percepteur de redevances.» Notre lapicide n'a pas eu la main plus heureuse en ce qui concerne les deux mots الخلى et الخع qu'il nous donne à identifier. Le premier est équivoque, le second est impossible. Au premier peuvent s'adapter deux combinaisons : الخالى «libre, exempt de...» et الجالى «émigré, exilé = colon», en admettant comme vraisemblable que nous avons affaire ici à des *ism fāʿil* (ou participes présents) dont l'*alif* a été omis par erreur[1]. C'est évidemment الجالى qu'il faut retenir[2].

Dans le second mot الخع, qui n'est qu'un groupe de lettres dénué de signification, le soi-disant ع est sans aucun doute

[1] Cf. *supra*, l. 1, جاز, pour peut-être جاز.

[2] Cf. Dozy, *Suppl.*, I, p. 210. جال «émigré» et «contribuable», d'après جالية, pl. جوالى «contribution, taxe, livraison de denrées imposée par l'ennemi», dans Quatremère, *Hist. des Sultans Mamlouks*, II, p. 132.

une mauvaise graphie de ى ou de ى. Il y a des exemples de graphies analogues dans le coufique primitif, notamment dans une inscription du désert de Ṣafā où الصالحى est pour الصالحون[1], et, moins anciennement, dans un papyrus du Ier-IIe siècle de l'Hégire où الاخو est pour الآخرة[2]. Parti de là, on aura le choix entre les trois combinaisons suivantes affectant également la forme de l'*ism fāʿil :* ظالق «oppresseur», قاضٍ «juge», حامى «protecteur». La dernière doit être la bonne, surtout si on applique au mot la signification très intéressante qu'il avait autrefois, particulièrement sous l'administration des Sultans Mamlouks, et qui ne se trouve pas dans les dictionnaires arabes.

On désignait sous le nom de *ḥimāya* حماية l'ensemble des droits que le souverain prélevait sur un canton mis à contribution par lui et qu'il se réservait en propre; ce territoire était ainsi interdit à toute spéculation du même genre, passait sous sa protection nominale, devenait *ḥimā* حِمًى; celui qui levait ces droits d'interdiction et de protection était dit *ḥāmī* حامى, *ism fāʿil* du verbe *ḥamā* حَمَى[3].

Je suppose qu'il est question dans ce texte de quelque entreprise que le colon musulman prenait à ferme d'un *ḥāmī* indigène et des redevances *ḥimāyāt*, qu'il avait à lui payer[4].

Ligne 7. — « ... parmi quoi un quintal de... » Le groupe

[1] Inscription relevée par de Vogüé, *Syrie centrale*, p. 143, n° 16 et pl. XVIII.

[2] Pièce inédite de ma collection. C'est un devoir d'écolier sur feuillet de quatre pages recto et verso, 0 m. 25 sur 0 m. 18.

[3] Cf. Quatremère, *loc. cit.*, I, 1re partie, p. 251, et Dozy, *Suppl.*, I, p. 329 : حماية, droit que l'on percevait sur des terres ou des marchandises. Mais, d'après Amari, حمى signifierait tout au contraire «ne pas lever d'impôt».

[4] «Le roi ne payait aucune solde aux fonctionnaires, de quelque ordre qu'ils fussent; ils vivaient sur le pays et leurs administrés étaient tenus de subvenir à leurs besoins.» Georges Maspero, *Le royaume de Champa*, p. 34 et 37.

ملار est difficile : il ne se prête à aucune combinaison satisfaisante, ne donne même pas à soupçonner qu'il cache un nom propre, si rare soit-il dans l'onomastique musulmane. Quant à un mot ou à un nom čam ou malais, il n'y faut pas songer, tant il en a peu l'apparence.

Il y a certainement ici encore une grossière faute de graphie, et elle ne peut affecter, dans ce groupe quadrilitère, que le seul لا, les autres éléments étant simples et *a priori* parfaitement clairs. Aussi ne suis-je pas éloigné de croire que ce لا n'est pas autre chose que la combinaison des deux lettres نط trop étroitement soudées ensemble par le graveur décidément ignare et maladroit, qui, prenant la hampe du ط pour un des deux jambages de la double lettre *lām-alif*, pensa écrire, sans rien comprendre à ce qu'il venait de lire, قلار au lieu de قنطار, ce qui a du moins une signification.

Au reste, cette faute ne constitue pas ici un cas isolé. L'exemple le plus curieux, sinon exactement semblable, est aussi le plus ancien qu'on connaisse : on le trouve dans l'inscription bilingue de Ḥarrān, au Lejja, qui remonte à l'année 568 de notre ère et où le mot المرطول est écrit de façon que le ط et le و sont agglutinés au point de ne plus former qu'un signe ressemblant au Φ grec [1].

La lecture قنطار se justifierait pleinement, si ce mot était seulement accompagné de deux ou trois autres. Cependant, en l'espèce, elle est plausible. Le contexte paraît, en effet, vouloir dire approximativement : « Il est entendu entre le *jāhī* et le *ḥāmī* que le premier paiera sa redevance en nature avec, entre autres denrées, un quintal de (telle denrée). » Le *qanṭār* [2]

[1] Inscription decouverte par Wetzstein et retrouvée par Waddington, publiée par DE VOGÜÉ, *Syrie centrale*, p. 117-118, et reproduite par Ph. BERGER dans son *Hist. de l'écriture dans l'antiquité*, Paris, 1891, p. 288.

[2] قنطار ( = quintal) provient de κεντηνάριον par l'araméen, cf. FRAENKEL, *Aramäische Fremdwörter im Arabischen*, Leyde, 1886.

valait cent *raṭl*, mais la valeur du *raṭl* varia souvent, selon les choses, les lieux et les époques. Le *raṭl* égyptien valait au xi^e siècle un peu plus de 444 grammes. (Cf. H. Sauvaire, *l. c.*, p. 261.)

Ligne 8. — « Sulṭān Maḥmūd. » Ce n'est pas sans perplexité qu'on se demande d'où sort ce Maḥmūd ainsi décoré d'un titre souverain de cette importance et qu'on ne se serait guère attendu à rencontrer dans un document en langue arabe, publié — pour durer — de la façon et dans le pays qu'on sait. Ce nom qui, pour être accolé au mot « sultan », cesse d'être banal, ce titre surtout, qui n'était pas un vain mot au moyen âge oriental, alors que les sultans Būyides, Seljūqides et Ghaznévides le portaient si haut, en vrais *pādšāhān* qu'ils étaient, sont difficilement explicables, dans l'ignorance où nous sommes de l'histoire des établissements arabes au Čampa et vu l'état de mutilation où se trouve l'inscription. Force nous est de recourir aux conjectures, ce qui ne laisse pas d'être souvent très hasardeux.

Une des premières qui se présentent à l'esprit est celle-ci : un souverain de ce nom, musulman de religion et čam de race, régnait sur le pays. Mais cette hypothèse soulève deux graves objections. Non seulement on sait qu'entre 1030 et 1044 le trône du Čampa fut occupé par deux rois indigènes, Vikrāntavarman IV et Jaya Siṅhavarman II, de la VIII^e dynastie; mais on ne connaît aucun texte authentique apportant la preuve que la conversion du peuple čam à l'islamisme ait eu lieu avant le grand fait historique de l'année 1471 : la prise de la capitale du royaume, Vijaya (act. Bính Dính), suivie de la conquête du pays par l'empereur du Dai Viêt (act. Tonkin), Tánh Tôn. On s'accorde par ailleurs, en dépit d'une grande incertitude, à regarder cet événement, qui réduisit les rois Čams, pour quelques siècles encore, à l'unique et précaire pos-

session du Binh Thuân, comme le point de départ des premières tentatives d'islamisation faites au Čampa par les Musulmans du Khmèr ou par les Čams réfugiés sur leur territoire, convertis à leur contact, puis revenus dans leur propre patrie, où jusqu'alors la religion de Mahomet, en dehors des rares colonies arabes, n'avait jamais compté qu'un petit nombre d'adeptes[1]. Or, notre inscription est paléographiquement du XIe siècle, antérieure de plus de quatre cents ans à cet événement comme elle l'est de cent trente ans à l'époque où l'écriture coufique tombe universellement en désuétude.

Autre hypothèse : ce sultan Maḥmūd ne serait-il pas un colon, un émigré, ayant audacieusement fait à son profit, de la plus importante des colonies musulmanes du Čampa, une sorte de domaine indépendant, éphémère sans doute, avec ou sans l'accord du gouvernement local? Si cette seconde inscription est contemporaine de la première, comme il y a lieu de le penser, ce petit dynaste nommé Maḥmūd serait donc, de son côté, contemporain — prédécesseur, successeur ou rival — du fameux Pō Ovlāh «le seigneur Allāh» de la légende čame, lequel serait le premier des Musulmans à régner à Çrī-Banöy, en l'année du Rat, soit de 1000 à 1036, mais dut passer trente-sept ans en exil à Mökah (La Mecque), parce que le pays n'était pas content de lui, puis, ayant ainsi confié son âme et son corps au Seigneur du ciel, ce qui semble bien vouloir dire qu'il embrassa le Ṣoufisme, revint enfin au royaume čam[2]...

[1] Cf. Georges MASPERO, *Le royaume de Champa*, p. XI, 17-18, 342 et suiv.

[2] Cf. A. CABATON, art. *Indochine, L'islam dans l'Indochine française*, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. II, p. 538. AYMONIER, *Légendes historiques des Chams*, *Excurs. et Reconnaissances*, XIV, p. 153. — Les Čams *Bani*, c'est-à-dire Musulmans بنى الاسلام, n'ont rien imaginé de mieux que de faire remonter à Allah en personne la souche de leurs rois. Leur Pọ Ovlah ou Uvlah, cependant, pourrait bien n'avoir été qu'un *šeiḫ* plein de zèle religieux qui poussa si loin l'esprit de prosélytisme, que sa prédication, à la fin jugée subversive par le roi indigène, contraignit celui-ci à y mettre un terme en faisant rembarquer

Tout cela est possible, encore que bien étrange, car la coïncidence est absolue.

A tout le moins, ce nom, ce titre pourraient avoir été ceux d'un haut fonctionnaire indigène de l'endroit, qui, gagné à l'Islām grâce à la propagande des émigrés, aurait naturellement troqué son nom čam contre un nom musulman; pour le mot *sulṭān* au sens de «chef du pouvoir exécutif», ce serait son titre čam rendu en arabe par un vocable équivalent. Certes, il y aurait témérité à lui attribuer l'ordre de rédiger l'«avis au public» que semble être l'inscription où son nom figure sans doute parmi plusieurs autres, et conséquemment l'idée de confier à son drogman, comme lui indigène et converti, le soin de le publier et de l'afficher au principal carrefour du bazar, sous la sauvegarde du syndic des marchands étrangers, ʿAmr, *Naqīb es-Sūq*.

La vérité n'est pas encore de ce côté : l'imagination est à la réalité ce que la légende est à l'histoire. Peut-être l'effleurerat-on en ne sortant pas du domaine de l'histoire même, en considérant ce nom et ce titre comme représentant un personnage vraiment historique. C'est nommer le plus illustre conquérant du XI^e siècle, Sulṭān Maḥmud Ghaznévi, qui régna de 998 à 1030 sur l'Irān presque tout entier et se couvrit de gloire en soumettant aux lois de l'Islām les populations bouddhistes du Bamyān, du Panjāb et du Gujrāt, en détruisant les idoles du Çivaïsme, en fondant le royaume de Lahore, etc. Il est hors de doute que, durant le premier tiers du XI^e siècle, plus d'un sujet, plus d'un client, et combien de soldats des armées du fanatique iconoclaste de Sōmnat se fixèrent dans l'Inde, ou passèrent de l'Inde au Campa, la plus proche étape sur la route maritime de Chine, pour y faire fortune en se livrant, comme

pour la terre natale ce fanatique serviteur du dieu de Mahomet, peut-être simplement connu sous le nom de *Es-Seyyid ʿAbd Ullah*, proprement «le seigneur [ʿAbd] Ullah».

tant de coreligionnaires, au commerce de la canne à sucre, de la gomme laque, des pierres précieuses, des bois de bambou...

Dès lors, la 8e ligne de notre inscription, si regrettablement incomplète, ne serait-elle pas à rétablir de la façon suivante, à un terme près : فلان بن فلان مولى سلطان محمود الغزنوى « Un tel, fils d'un tel, affranchi de Sulṭān Maḥmūd le Ghaznévide » ?

Si cette dernière hypothèse, à défaut d'une autre plus concluante, a quelque chance de paraître soutenable, il s'ensuit que cette inscription est, de toute évidence, contemporaine de la première, datée de 1039. L'expédition du Ghaznévide en Hindustān est de 1025. Or, cette déduction, qui s'appuie sur le fait qu'en épigraphie un nom historique est représentatif d'une date, se trouve entièrement corroborée par le résultat de l'examen paléographique.

Ligne 9. — « ...mī Bāÿ ʿAlī el-Ker... » Pour commencer, un nom de personne dont il ne subsiste plus que la dernière lettre : ع ou غ, ou les deux dernières : ﻌﻰ ou ﻐﻰ ou (cf. وطلع de la l. 6) ﻤﻰ, et qu'on ne saurait songer à restituer, parce que le mot est trop écourté et le champ des hypothèses trop vaste; ce nom et le suivant : *Bāÿ,* qui est une espèce de titre de noblesse turc, n'en font nominalement qu'un seul. Ensuite le nom propre du personnage : *ʿAlī,* على, dont le ل est insuffisamment hampé. Et pour finir, les quatre premières lettres de sa *kunya* ou de son nom ethnique.

Le mot *Bāÿ,* dans cette inscription, est tout à fait remarquable. D'une lecture certaine, il nous montre non moins certainement que cette colonie musulmane du Čampa ne comptait pas que des Arabes et des Persans dans son sein, mais aussi des Turcs, descendants d'émigrés venus en masses transhumantes dans la Transoxiane, le Ḫarizm, le Seistan, le Qan-

dahār, lors de la première *taghrība* ou «poussée vers l'Ouest» des peuplades de l'Asie Centrale, à l'époque des Sāmānides. Des noms comme *Muṣṭafā*, *Murād*, même *ʿAmr*, qui, démodé parmi les Arabes, trouva un jour du regain avec les Ṣaffārides, sont là gravés pour l'attester. Qui sait, pour le surplus, si ces notables de la colonie ne touchaient pas par quelque endroit au sultan de Ghazna, Maḥmud, cet autre Turc de nom et d'origine?

Dans l'Asie Centrale, le mot *Bāy̆* était ajouté aux noms de personnes pour désigner les gens riches et indépendants. En regard de la masse du peuple, c'était une véritable aristocratie de fortune qui n'avait qu'à vouloir commander pour être obéie. Le *bāy̆* le plus influent pouvait alors s'intituler *beg* (kirguiz *bī* ou *biy* > turc osm. *bey*), c'est-à-dire «prince» d'une petite tribu ou d'un groupement de tribus, ayant au-dessus de lui le *Qāghān* ou *Ḫān*, maître d'un domaine plus étendu[1].

Comme nom épithète avec le sens de «riche», ce mot est attesté pour la première fois dans les inscriptions de l'Orḫon[2] puis dans le récit que fait J̌uweinī à propos de Maḥmūd Bāy̆, vizir du Gūr-ḫan des Qārā-Ḫiṭāy̆, dans son *Taʾrīḫ-i-Jihān Kušāy̆* (VIIᵉ s. H. = XIIIᵉ s. A. D.). Or, il se présente à nous dans une inscription arabe du Vᵉ siècle de l'Hégire (XIᵉ s. A. D.), n'ayant perdu sa signification d'origine que parce que ce titre n'avait pas plus de valeur ni de raison d'être au Čampa qu'il n'en devait avoir plus tard en Égypte, quand les mamlouks Bi-Bars,

(1) Cf. W. Barthold, *Encyclopédie de l'Islam*, I, p. 599, s. vº *Bāy*; Mouradgea d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, I, p. 168; W. Barthold, *Turkestan*, 1ʳᵉ part., p. 113; 2ᵉ part., p. 384-385. *Bay̆*, en Asie Centrale, a aussi le sens de «maître de maison». Les Sartes, me dit notre confrère M. Minorski, prononcent ce mot *boè* et l'emploient dans le sens de «monsieur». Comparer en turc ottoman *sultanïm*. — Barbier de Meynard, *Suppl. aux dict. turcs* : باى «riche, fortuné, puissant»; سلطانم «monsieur», désuet.

(2) VIIIᵉ siècle de notre ère, caractères runiformes; déchiffrées par V. Thomsen, *Mémoires de la Soc. finno-ougrienne*, Helsingfors, 1894-1896.

Bars-Bāy̆ et Yel et Qāït et Ṭumān-Bāy̆ y remplissaient le rôle de sultans. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'offre ce texte, si mutilé qu'il soit.

Ligne 10 : « . . .šī ʿOmar, fils de S. . . » Comme précédemment, la fin d'un mot : شى ou سى, qui ne peut être qu'un titre, ne serait-ce que *et-Ṭawāšī* الطواشى « l'Eunuque »[1]; puis un nom propre suivi du mot بن écrit بر; enfin le commencement d'un autre : س ou ش.

Dans ces dix lignes d'un texte fort amoindri, semé de fautes d'orthographe, écrit à la hâte d'une écriture hybride et mal venue, on relève trois noms de poids ou de monnaies; autant de noms de nombre et de titres d'importance d'ailleurs inégale; deux adjectifs verbaux; un nom de métier; un mot tronqué d'identification douteuse; enfin, au milieu de tout cela, pas moins de six noms propres et un seul verbe à un mode personnel. On voit par là dans quelles proportions incohérentes les mots se sont offerts au déchiffrement. Le reste de l'inscription n'est que déchet.

Ce bilan est si pauvre que c'est tout juste s'il nous permet d'apercevoir les rares lueurs qui transpercent tant bien que mal une obscurité presque impénétrable où l'on ne peut marcher qu'à tâtons. Il est suffisant, toutefois, pour nous donner à entendre qu'il s'agit d'un acte public destiné à aviser les membres d'une colonie d'Arabes, de Persans et de Turcs de la façon dont ils doivent en user avec les gens du pays dans leurs transactions, leurs opérations de change et le payement de leurs contributions. On juge de l'importance de cette inscription, si elle était intacte.

La date manque. Mais a-t-elle jamais été mentionnée? Du

[1] Cf. Quatremère, *Hist. des Sultans Mamlouks*, I, 2e part., p. 132.

moins diverses présomptions nous autorisent à placer ce curieux document entre les années 1025 et 1035 de notre ère.

*
* *

Il semble qu'un document de cette sorte contienne l'indice que là où il fut trouvé, il existait au XI^e siècle une agglomération urbaine dont nous ignorons tout, où des étrangers différant en tout du peuple čam, par la race, par les croyances et par les mœurs, étaient venus chercher l'hospitalité et avaient obtenu le droit de séjour. Ces étrangers, des marchands et des artisans, issus pour beaucoup d'entre eux des premiers immigrés — dont l'arrivée daterait, croit-on, d'une centaine d'années auparavant — et de femmesdu pays, nous les y voyons vivre en société parfaitement organisée, mêlés en nombre plus ou moins imposant aux indigènes. Ils ont confié à un des leurs le soin de les représenter et de défendre leurs intérêts auprès des autorités du lieu : c'est le *Šeiḫ es-Sūq*, le «syndic du marché», qu'assiste un *Naqīb*. Avec ce «premier de la nation» les notables, riches par le commerce, occupent une place prépondérante : ce sont leurs noms qui figurent dans l'inscription.

Nul doute qu'à la tête de cette communauté de Musulmans il n'y ait un *Šeiḫ el-Islām* ou *Muftī*, qui est un chef uniquement spirituel, mainteneur de la Religion et instigateur de la Propagande, laquelle ne doit pas s'endormir. Un *Imām-Ḫāṭib* pour la célébration du culte, un *Qāḍī* pour l'exercice de la justice sont d'indispensables fonctionnaires[1]; et si la colonie est importante, un *Muḥtasib* veille à son bon ordre, faisant la police du quartier et de ses bazars, contrôlant les poids et les mesures, réglant le cours des marchandises.

Ils vivent, coude à coude en terre exotique, la vie musul-

[1] Cf. Ch. Schefer, *Notes sur les relations des Musulmans avec les Chinois*, Paris, 1895, p. 23.

mane, qui leur est chère. Tout ce qu'ils ont quitté en y venant, ils le retrouvent autour d'eux : la mosquée — sans minaret — qui les réunit, le *sūq* où ils trafiquent, l'okel وكّالة où ils entreposent leurs marchandises, et le cimetière, leur dernier lieu de rendez-vous.

Tout ceci est comme inscrit sur les deux seuls monuments qui attestent leur existence d'une façon singulièrement plus concrète que les récits monotones des globe-trotters arabes. D'ailleurs, ceux-ci ne paraissent pas s'intéresser outre mesure à ces régions un peu sauvages de la péninsule indo-chinoise. Ils nomment bien le pays khmèr قمار et le Čampa صنف dans leurs relations, mais ils ne s'attardent pas à narrer le peu qu'ils en savent par ouï-dire; à peine songent-ils à le visiter. Pourquoi ?

Pourquoi aussi les colons musulmans viennent-ils s'installer si tard (x<sup>e</sup> siècle) au Čampa? Pourquoi leurs établissements, leurs comptoirs n'y jouissent-ils pas de la même solidité ni de la même force d'expansion que les colonies similaires de Chine, si nombreuses, si longtemps prospères et si agissantes au point de vue de la Propagande? Pourtant les navires de Baṣra, de Sīrāf et de l'Oman doublent régulièrement la terre d'Indochine pour se rendre au pays de Ṣīn. Il faut vraisemblablement attribuer ce dédain général des navigateurs et des marchands musulmans pour le Čampa à la rigueur du climat, à la difficulté de trafiquer librement et d'exploiter les produits du sol, à l'inhospitalité des habitants violents et querelleurs, à la piraterie, à l'absence de bons ports, et peut-être aussi aux révolutions politiques (cf. Georges Maspero, *loc. laud.*, p. 1-8, 34, 38, 41).

Ce qui est certain, c'est que l'islamisme n'y a pénétré avec succès et ne s'y est maintenu que grâce aux relations des Čams avec l'Indonésie occidentale au cours des siècles suivants, par conséquent bien après le temps où la principale colonie établie

dans le royaume čam comptait parmi ses membres le Rahdār Aḥmad Abū Kamil, le Naqīb ʿAmr, le Baÿ Turc ʿAlī, et d'autres qui se faisaient un titre d'avoir été esclaves au service du sultan le plus fameux de ce siècle-là.

Les établissements musulmans du Čampa n'ont pas d'histoire; tout au plus abritent-ils leurs débuts sous une légende. Ils ont du moins laissé deux précieux monuments de leur passé éphémère, deux inscriptions de portée tout à fait dissemblable, mais également exceptionnelles, si l'on envisage l'expansion civilisatrice du proche Orient dans l'extrême Orient. L'une est remarquable par sa beauté paléographique et par son originalité épigraphique. L'autre, au contraire, tout énigme, est l'imperfection même. Cependant, le peu qui subsiste de cette chose que le temps et l'espace nous rendent si lointaine, laisse deviner combien elle captiverait notre intérêt, si de trop nombreuses et graves lacunes ne l'empêchaient pas de livrer entièrement son secret.



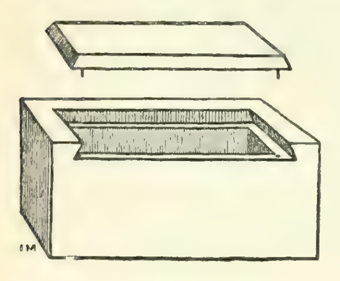
IMPRIMERIE NATIONALE.

# MÉLANGES.

## LE SARCOPHAGE DU ROI MYKÉRINOS

### ET CELUI DE LA REINE.

Tout le monde sait que Mariette, pendant ses fouilles dans les environs des grandes pyramides de Ghizeh, fit la découverte de plusieurs sarcophages en pierre, ornés d'inscriptions hiéroglyphiques, dans lesquels avaient reposé divers grands personnages de la IVe dynastie. Les sarcophages des rois et



reines de cette époque sont, au contraire, tous anépigraphes. Ce n'est que pendant la VIe dynastie qu'on commence à graver des inscriptions sur les sarcophages des rois. Les sarcophages contenus dans les deux grandes pyramides sont encore en place dans leurs caveaux funéraires, sans couvercle et en mauvais état. Celui du roi Mykérinos, qui était sans inscriptions, mais décoré de sculptures, fut découvert dans la 3e pyramide par l'architecte anglais Perring, travaillant pour le colonel Howard Vyse, mais le sarcophage fut perdu en mer, au cours du transport en Angleterre. Le cercueil intérieur, une restauration datant sans doute de la XXVe dynastie, arriva en revanche sans difficulté en Angleterre; il est exposé au Musée Britannique. La forme est exactement une de celles en usage pour les sarcophages en bois de l'époque, et la formule qu'on lit sur le devant se rencontre

également souvent sur les cercueils en bois datant des XXII^e^-XXVI^e^ dynasties. Le sarcophage de la reine, épouse de Mykérinos, a été figuré par Nestor L'Hôte[1], mais ni lui, ni aucun autre, n'a dit de quel règne il date. A en juger d'après les expressions de L'Hôte, on pourrait supposer qu'il se trouve dans une des trois petites pyramides situées près de la grande. Cependant tel n'est pas le cas. Aucune de ces pyramides ne contient de sarcophage. En revanche, un sarcophage, celui que nous reproduisons d'après L'Hôte, se trouve dans la pyramide du milieu, près de la troisième. Voici ce qu'on lit chez L'Hôte : «Plusieurs des petites pyramides construites aux alentours de la grande ont aussi été rouvertes; leur intérieur ne présente qu'un couloir incliné conduisant à la chambre funéraire. Leurs parois sont entièrement nues, et je n'ai vu que dans l'une d'elles un sarcophage. La cuve est en granit rouge, dépourvue de sculptures, mais remarquable par son exécution, la vivacité de ses arêtes, et par son système de clôture... Cette fermeture consiste en une rainure en biseau, ménagée aux deux côtés supérieurs et en dedans du sarcophage. Le couvercle, introduit dans cette double rainure en manière de tiroir, était scellé par des boulons mobiles en métal qui, une fois introduits, ne pouvaient plus être retirés. On devait briser le couvercle pour avoir la momie[2].» Le même système de fermeture était en usage dans le sarcophage du roi Khefren de la 2^e^ grande pyramide[3] et dans celui du roi Mykérinos[4].

Waldemar Schmidt.

(1) Nestor L'Hôte, *Lettres d'Égypte en 1838 et 1839*, p. 140 (1840).
(2) Nestor L'Hôte, *loc. cit.*, p. 140-141.
(3) U. Holscher, *Grabdenkmal d. Koenigs Chefren*, p. 63 (1912).
(4) Vyse, *Operations*, II, p. 85 (1840).

# COMPTES RENDUS.

Léon Réallon. *Premiers éléments de langage douala.* — Douala, 1919; in-8° carré, 56 pages.

Charles Mathieu. *Petit vocabulaire français-boulou.* — Paris, Geuthner, 1921; in-18, 80 pages.

Les langues du Cameroun n'avaient été l'objet que de travaux en allemand et en anglais jusqu'à ces dernières années; depuis l'occupation française, nos compatriotes se sont mis à les étudier à leur tour et nous avons déjà deux petits volumes dus à deux de nos administrateurs et consacrés l'un au douala, l'autre au boulou, qui appartiennent tous deux au groupe bantou.

Le douala est bien connu; de nombreux ouvrages ont traité de cette langue, parmi lesquels il faut citer surtout ceux de Meinhof et de Dinckelacker, que M. Réallon a utilisés, ainsi qu'il le mentionne dans son introduction. Le boulou, qui fait partie du sous-groupe dont le type est le fang ou pahouin et auquel se rattache également le yaoundé, est parlé principalement dans la circonscription d'Ebolowa; Tronje von Hagen en a donné, en 1914, un *Lehrbuch* qui ne serait, dit-on, que la traduction allemande d'une grammaire rédigée par les missionnaires américains.

Les modestes publications de MM. Réallon et Mathieu ne sont donc pas des révélations et leurs auteurs n'ont jamais eu la prétention d'être des découvreurs en matière de linguistique africaine. Le seul but qu'ils se sont proposé a été de mettre le public français en mesure de s'initier à la connaissance d'idiomes parlés au Cameroun. Ils auront pleinement réalisé ce but, quand la grammaire douala de M. Réallon sera complétée par un vocabulaire et quand le vocabulaire boulou de M. Mathieu sera suivi d'une grammaire.

M. Delafosse.

F. W. Taylor. *A first grammar of the Adamawa dialect of the Fulani language* (*Fulfulde*). — Oxford, Clarendon Press, 1921; in-12, 136 pages.

Le dialecte peul ou *fulfulde*, en usage dans l'Adamaoua et les régions voisines, ne nous était connu jusqu'ici que grâce à quelques publications allemandes : une note de Schultze (1909), un rudiment grammatical de Steane et Sembritzki (1909), quelques textes recueillis par Von Stephani (1909) et un petit manuel du même auteur (1911). Aucune de ces publications n'était satisfaisante. La grammaire que vient de nous donner en anglais M. Taylor n'est assurément pas parfaite, mais elle réalise un progrès très sensible sur l'œuvre de ses devanciers et nous permet de nous faire une idée à peu près exacte de ce qu'est le dialecte peul dont elle traite.

D'une façon générale, le peul de l'Adamaoua présente, par rapport au peul du Foûta sénégalais ou *pular*, les mêmes différences que l'ensemble des dialectes parlés à l'est du Niger : infinitif en *go* au lieu de *de*, futur affirmatif actif en *an* au lieu de *at*, parfait négatif actif en *āi* au lieu de *āni*, parfait affirmatif passif et réfléchi en *ake* et *ike* au lieu de *ama* et *ima;* pronom *ṅga* au lieu de *ba* affecté à la classe des noms de certains animaux, principalement herbivores. Il convient d'observer, en outre, que cette même classe à pronom *ṅga* englobe, dans l'Adamaoua, les augmentatifs et que ces derniers ont une classe de pluriel à pronom *ko* et à initiale occlusive (nasalisée si elle est susceptible de nasalisation) : ainsi la racine *rew* donne *ndewa ṅga* «la grande femme», pl. *ndeho ko* «les grandes femmes»; *ṅgesa* «champ» a comme pluriel *gese* dans le sens de «champs» et *ṅgeso* dans celui de «grands champs».

Par ailleurs, le dialecte de l'Adamaoua ne semble pas présenter de caractères bien originaux et, si l'on met à part les différences de vocabulaire, qui sont fatales entre deux dialectes parlés dans des régions aussi éloignées l'une de l'autre, il se distingue très peu du peul du Massina. Les phénomènes de modification et de nasalisation de la consonne initiale de la racine semblent être soumis aux mêmes règles dans l'Adamaoua qu'au Massina et au Foûta sénégalais et, à cet égard comme à quelques autres, les dialectes de ces trois pays paraissent moins évolués que celui du Foûta Diallon.

Plusieurs des caractères communs aux divers dialectes du peul, qui nous sont bien connus depuis le remarquable travail de M. Gaden (*Le poular*, Paris, 2 vol. gr. in-8°, 1912-1914), n'ont pas été notés par M. Taylor, faute de préparation suffisante à la connaissance des principes généraux de la langue, mais ils se dégagent des exemples qu'il cite. C'est ainsi qu'il attribue au nombre, et au fait que les noms représentent

ou non des êtres humains, les phénomènes d'alternance consonantique qui, en fait, sont dus à la classe; c'est ainsi encore qu'il ne paraît pas avoir saisi le mécanisme des diverses formes que revêt, selon les cas, le suffixe d'une même classe nominale (par exemple : *ṅgo, go, wo*, et *o; ḍe, le, dye* et *e*, etc.), bien que ces diverses formes apparaissent fréquemment dans son livre; il dit n'avoir pas rencontré l'emploi de la voix réfléchie, et cependant il se trouve amené à en citer plusieurs formes ou temps, comme un infinitif en *āgo*, un aoriste en *o* et un aoriste négatif en *atāko* (et non *ako*), dont il propose une interprétation incorrecte.

Ces réserves faites, et ce sont surtout des réserves de doctrine, la grammaire de M. Taylor, accompagnée de nombreux exercices de traduction et de deux petits lexiques, rendra certainement des services. L'auteur l'a complétée depuis par deux *reading books* qui contiennent une certaine quantité de textes recueillis sur place. Son œuvre constitue ainsi un instrument de travail qui pourra permettre aux linguistes de dégager pleinement et méthodiquement les particularités dialectales du peul de l'Adamaoua.

Il n'est pas inutile de signaler ici que M. Taylor a noté ces consonnes spéciales (*ḅ, ḍ* et *ḍy* — qu'il transcrit par un *y* pointé —) qui sont appelées par les uns «aspirées» et par les autres, dont M. Gaden, «claquantes». Tant de ceux qui ont écrit sur la langue peule les ont ignorées qu'il faut savoir gré à M. Taylor de les avoir observées.

M. Delafosse.

---

Grohmann (Dr. Adolf). *Aethiopische Marienhymnen* (*Abhandlungen der Phil. Hist. Klasse der Sächsischen Akademie der Wissenschaften*, XXXIII, n° IV). — Leipzig, Teubner, 1919; gr. in-8°, XII-507 pages.

Ce gros travail a été entrepris en 1910, livré à l'impression à la fin de 1914. Dans l'intervalle, M. Grohmann s'est assimilé une quantité considérable d'ouvrages et quelques enseignements verbaux (il a été en relations à Jérusalem avec le savant abyssin Abba Takla Maryam) sur la langue et la littérature éthiopiennes en général et en particulier sur tout ce qui concerne les œuvres — elles sont nombreuses — consacrées à la Vierge. Outre le présent livre, il annonce une édition (en collaboration avec M. Euringer) de l'*Orgue de la Vierge*, œuvre importante en prose, et, d'autre part, une étude sur l'art abyssin d'après les miniatures.

Le présent livre est surtout une édition d'une longue suite de cou-

plets (156 strophes de 5 vers), à la louange de Marie, connue sous le nom de *Cantique de la Fleur,* très répandue en Abyssinie en différentes versions (où l'ordre au moins des strophes est variable). Ce cantique est chanté pendant une période de 40 jours, dite *Temps des fleurs* (Guidi, *Vocabolario amarico,* col. 610), du 26 Maskaram au 5 Hedar, c'est-à-dire aux mois d'octobre-novembre, ce qui est le vrai printemps du haut plateau abyssin, après la saison des pluies (et non du 26 juin au 26 septembre, comme le dit M. Grohmann, p. 62).

D'autres poésies moins considérables sont éditées à la suite. L'édition est faite avec toutes les ressources de la critique de textes; les variantes de plusieurs manuscrits sont citées, traduites, discutées; la traduction paraît très exacte; le très abondant commentaire pourra, joint à cette traduction, intéresser tous les curieux de littérature religieuse.

Une introduction copieuse (avec répertoire des chants d'église consacrés à la Vierge par le rituel abyssin), un index de tous les noms et verbes contenus dans les textes avec références exhaustives, un gros index des noms et des choses (contenant entre autres un répertoire de toutes les qualifications de la Vierge), une riche bibliographie, et un index des passages de la Bible cités complètent l'équipement du volume.

Pour les éthiopisants, l'intérêt principal de cette publication est qu'aucune édition analogue de textes poétiques n'a été faite jusqu'à présent : or la poésie a une place éminente dans le culte abyssin et dans l'instruction et la vie du clergé.

Il y a encore beaucoup à dire sur cette poésie, même après M. Grohmann. Lui-même d'ailleurs reconnaît que les questions de métrique et d'exécution musicale ne peuvent être bien étudiées qu'en Abyssinie. Il est très désirable que des études de ce genre sur place puissent être faites bientôt. La poésie et la musique éthiopienne, outre leur intérêt propre, peuvent aider à résoudre certaines des questions qui intriguent les savants au sujet de la poésie hébraïque.

Les indications de M. Grohmann sont à compléter et à rectifier sur certains points au moyen de l'étude, datant de 1850-1854, faite par un homme qui a vécu longtemps en Abyssinie, le Père Juste d'Urbin ; elle a été publiée en partie par M. Conti Rossini, dans ce *Journal asiatique*, XI<sup></sup>e série, tome VI, 1915 (2<sup></sup>e semestre), p. 232 et suivantes. De plus, les *Archives de la Parole* à la Sorbonne possèdent maintenant en disques phonographiques une petite série d'hymnes abyssins qui peut permettre de commencer une étude musicale.

Observations au sujet de la poésie : p. 4, il est dit que la poésie en

guèze est toute religieuse, à part quelques proverbes; c'est vrai pour la forme, mais non pour le fond: certains hymnes chantés au milieu du service religieux ont partiellement un caractère profane (voir notamment *J. As.*, 1915, II, p. 228). — P. 39, certaines formes de poésies sont énumérées comme pouvant être consacrées à la Vierge; puis il est dit, p. 40, que, outre ces types, il existe la série des hymnes (*qĕnē*), rarement adressés à la Vierge : or les formes citées à la page 39 sont précisément en majeure partie des formes connues de *qĕnē;* il est bon que les lecteurs soient mis en garde contre cette manière d'exposer les choses.

A la page 39, il est dit que la poésie de six vers qui porte le nom de *šĕllāsē* «Trinité» (traduit faussement par «tercet») a souvent deux rimes (une pour le premier, l'autre pour le second tercet); ceci me paraît tout à fait erroné; l'erreur remonte à une note de Ludolf contenant la traduction fausse «tercet»; mais l'exemple de poésie *šĕllāsē* citée par lui-même est monorime, de même que toutes celles du même type publiées par M. Guidi (*Rendiconti Lincei,* 1900). Le caractère monorime de la strophe guèze est encore méconnu p. 40, où il est dit que le genre *za-'amlākīya* (à trois vers) a un premier vers blanc, les deux derniers rimant entre eux (*abb*); ceci paraît reposer uniquement sur un exemple cité dans la grammaire éthiopienne du P. Chaîne (p. 253); M. Guidi, commentant ce texte, dans l'article indiqué en note par M. Grohmann lui-même, a observé que le premier vers devait être corrigé; or le même tercet figure au *J. As.*, 1915, II, p. 228, avec trois rimes pareilles, le premier vers (qui paraît d'ailleurs altéré) rimant avec les deux autres.

Lexique. Une petite liste de mots et de sens inédits est donnée p. 43-45; mais d'autres indications nouvelles sont noyées dans l'index qui se trouve à la fin du livre; il est très regrettable qu'un signe particulier n'y ait pas distingué tout ce qui n'est pas dans le dictionnaire de Dillmann.

Complément à la bibliographie : Jean Duchesne-Fournet, *Mission en Éthiopie*, 1909, t. I, p. 289 et suiv. : *Note sur les manuscrits rapportés d'Abyssinie par la mission Duchesne-Fournet,* par J. Blanchart; voir pour la littérature consacrée à la Vierge, p. 327, 332, 334 (où est donné le début d'une version du *Cantique de la fleur*); Marcel Cohen, *Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie*, 1912, p. 16, 18 et 20; M. Chaîne, *Catalogue des manuscrits éthiopiens, etc.*, *Revue de l'Orient chrétien,* 19e vol., 1914, *second article* (p. 247-265); (sur le P. Juste d'Urbin, voir plus haut).

Marcel Cohen.

NIZĀMĪ. *Choix de vers tirés de la* KHAMSA. Texte persan publié par M. Th. HOUTSMA. — E. J. Brill, Leyde, 1921; 1 vol. in-8°, 80 pages, plus une préface de 3 pages non numérotées.

La bibliothèque de Leyde renferme un manuscrit persan (Dozy, *Catal.*, t. II, p. 109) dont le compilateur s'est occupé de réunir, sous des rubriques variées, une anthologie de vers extraits du recueil des cinq poèmes de Nizhâmî connu sous le nom de *Khamsa*. Cela forme trente-sept chapitres, qui donnent une idée, non de la composition de ces poèmes et des sujets qui y sont traités, mais de diverses pensées et réflexions émises par l'auteur au cours de ses élucubrations. Les orientalistes qui ne se sentiraient pas le courage de s'absorber dans la lecture de l'édition lithographiée à Bombay en 1273 hég. (1856-1857) auront, grâce aux extraits qui nous sont donnés, un moyen pratique de se rendre compte aisément de la manière de ce poète du XII$^e$ siècle de notre ère.

La copie de Leyde est médiocre, mais c'est celle qui contient le plus grand nombre de vers. Ceux-ci ont été corrigés au moyen du manuscrit de Berlin, qui ne contient pas moins de trois rédactions différentes de ce texte, et de ceux d'Oxford, du British Museum et de l'India Office, sans compter les éditions imprimées et lithographiées. Une feuille volante, qui est distribuée avec le volume, contient cinq corrections qu'il est facile de reporter aux endroits indiqués.

Un inconvénient de cette compilation, c'est que les cinq poèmes de Nizhâmî, *Makhzen el-Asrâr*, *Khôsrau o Chîrîn*, *Léïlà o Madjnoûn*, *Heft-Péïker*, *Iskender-nâmè*, ont été écrits sur des mètres prosodiques différents, ce qui oblige le lecteur, en passant de l'un à l'autre des morceaux choisis, à scander de façon diverse : or on sait que cette scansion est indispensable pour l'intelligence des vers, dans une édition où les *izâfèt* ne sont pas indiqués. La gêne qui en résulte n'est pas, d'ailleurs, imputable à l'éditeur, qui a apporté tout le soin possible à donner un texte correct. Le savant orientaliste d'Utrecht réserve à Nizhâmî une estime particulière, ainsi qu'il veut bien me le faire savoir par une communication personnelle; il n'hésite pas à le préférer à Sa'dî et à d'autres poètes persans. L'édition qu'il nous donne de ces extraits aura au moins le mérite d'attirer l'attention sur des œuvres qui semblent quelque peu négligées en Europe.

Cl. HUART.

---

Edward G. BROWNE. *Arabian Medicine.* — Cambridge, University Press, 1921; 1 vol. pet. in-8°, VIII-138 pages.

M. Browne a été élu en 1911 membre du Collège royal des médecins,

l'Académie de médecine de l'Angleterre. Il a raconté lui-même, dans un de ses premiers ouvrages, qu'il s'était d'abord destiné à la médecine avant d'étudier le persan et de rapporter de Perse les documents relatifs à la religion des Bâbìs qui ont attiré sur lui l'attention du monde savant. C'est le couronnement de sa carrière d'orientaliste qui le ramène ainsi à ses premières études. Le Collège royal lui a demandé d'exposer, en quatre conférences, ses idées sur la médecine arabe; ces lectures ont eu lieu en novembre 1919 et dans le même mois de 1920. Le présent volume est le résultat des recherches auxquelles il s'est livré.

Comme la philosophie, la médecine est, chez les Arabes, d'origine grecque; il a pu s'y mêler des éléments perses et indiens, à un moindre degré. Le plus ancien médecin mentionné par Ibn-Abi-Oçaibi'a est un certain el-Ḥârith ben Qalada, contemporain de Chosroès Ier, auquel il aurait donné des conseils d'hygiène; mais il est difficile de déterminer si ce renseignement contient rien d'historique. La seule chose à en retenir, c'est qu'il avait étudié à l'école de Gondê-Châpoûr en Susiane, à laquelle était annexé un hôpital; de là sortit également, au rapport d'el-Qiftì dans son *Histoire des médecins*, Djordjìs fils de Bôkht-Yichoû' que le khalife el-Mançoûr enleva à ses fonctions de médecin-chef pour le faire venir à la cour de Bagdad. Cette fondation des rois sassanides fut pendant longtemps le seul centre scientifique de l'Asie antérieure. A la cour des khalifes, les médecins avaient une situation extrêmement délicate; dépositaires de redoutables secrets, connaissant l'effet des poisons, ils pouvaient être sollicités en haut lieu de mettre leur science au service de rancunes personnelles. On comprend, à la rigueur, que les docteurs sortis de l'école de Gondê-Châpoûr fussent peu tentés de mettre leurs connaissances à la portée d'autres gens que leurs compatriotes : toujours est-il que Ḥonéïn ben Isḥaq, chrétien de Ḥìra, fut chassé par son maître Yoḥannâ ben Mâsawaïh (le Messuë des traducteurs latins du moyen âge) pour les questions indiscrètes qu'il s'était permis de lui poser. A côté des médecins officiels, une foule d'empiriques distribuaient à tort et à travers les remèdes que leur suggérait la pratique de leurs prédécesseurs : en 931, le khalife el-Moqtadir, pour remédier en partie à cet abus, institua des examens présidés par Sinân ben Thâbit de Ḥarrân, qui en retira de bons profits.

M. B. distingue deux périodes dans l'enseignement : la première est celle des traductions du grec en arabe, souvent, mais non toujours, par un intermédiaire syriaque; la seconde est celle des travaux personnels de médecins écrivant en arabe, bien qu'ils fussent Juifs, chrétiens, Çabiens de Ḥarrân ou même Zoroastriens. Pour lui, Rhazès est supé-

rieur à Avicenne, malgré la célébrité de ce dernier, parce qu'il nous a transmis ses observations cliniques. Nombre d'anecdotes empruntées aux œuvres d'Osâma ben Monqidh, au *Faradj ba'd ech-Chidda* d'et-Tanoûkhî, au *Tchahâr-Maqâla* de Nizhâm 'Aroûḍî, ont tenu en éveil l'attention de l'auditoire. Plus intéressante pour nous est la mention de ce manuscrit du British Museum, le *Firdaus el-Ḥikma* d''Ali ben Rabban du Ṭabaristân, qui peut être considéré comme unique, puisque celui de la collection Landberg, aujourd'hui à Berlin, paraît n'en être qu'un abrégé; M. B. nous en promet la publication et peut-être même la traduction. Du même intérêt sera la correspondance de Rachîd-ed-Dîn, de laquelle l'auteur a déjà entretenu les orientalistes, et dont il possède un manuscrit provenant de la bibliothèque rapportée de Perse par Houtoum-Schindler.

Le frontispice, tiré également à l'encre rose sur la couverture en papier entourant le cartonnage, reproduit une scène du *Makhzen-el-Asrâr* de Nizhâmî (p. 89); la rivalité de deux médecins les avait poussés à se défier de s'empoisonner mutuellement: l'un d'eux meurt, non par l'effet d'un poison qui ne lui fut pas présenté, mais de peur et de saisissement, à la vue d'une rose inoffensive sur laquelle son adversaire avait simulé une incantation. Cette gracieuse miniature est extraite d'un manuscrit persan sur lequel l'*Arabian Medicine* ne donne aucun renseignement.

L'auteur dit en passant quelques mots dédaigneux de la médecine de Mahomet, dont les Musulmans font grand cas parce qu'ils lui attribuent pour origine une inspiration venue d'en haut. En dernière analyse, les passages des traditions islamiques qui traitent de ce sujet se réduisent à l'emploi de trois moyens thérapeutiques : le miel, les ventouses, le cautère actuel, dont l'usage est peu recommandé, probablement à cause de son emploi fréquent chez les Arabes païens; on énumère encore quelques médicaments sans importance. Notons, p. 119, que *mizâdj* «tempérament» est proprement «mélange»; c'est donc simplement la traduction du grec σύγκρασις [1].

Cl. Huart.

[1] Comparer, sur le même sujet, l'*État de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc*, par le docteur Renaud, et les *Considérations sur la médecine indigène actuelle au Maroc*, par le docteur Mauran, dans le *Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines*, décembre 1920, p. 71-91.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 1922.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Grabowska, MM. Allotte de la Fuÿe, Bénédite, Bessières, Bloch, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Cabaton, Contenau, Danon, Deny, Ducrocq, Dussaud, Ferrand, Gaudefroy-Demombynes, Graffin, Ch.-F. Jean, Macler, Madrolle, G. Maspero, de Maydell, Meillet, Moret, Ort, A. Périer, J. Périer, Rœské, Sidersky, Sinapian, Viau, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance générale du 16 juin 1921 est lu et adopté.

En ouvrant cette séance qui clôt la centième année d'existence de la Société, M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nous retrouvons aujourd'hui le cadre de notre simplicité coutumière; rien n'y est changé; et cependant il n'est personne de nous qui ne ressente le caractère exceptionnel de cette séance. Nous nous apprêtons à célébrer solennellement le centenaire de notre fondation; en attendant, nous ne saurions l'oublier dans cette réunion qui, pour être toute familiale, n'en évoque pas moins des impressions graves.

« La première d'un siècle nouveau d'activité, elle nous invite tout d'abord à nous retourner vers nos illustres fondateurs, vers ceux qui, après eux, nous ont tracé la voie. Ils ont certes moins besoin de nos

louanges que nous n'avons de leurs exemples, et leurs découvertes, leurs travaux sont pour le pays un patrimoine commun; mais nous aimons ici, au foyer, à rappeler tout ce qu'ils ont fait pour notre Société et, par elle, pour la science, ce que plusieurs de nos aînés nous ont, dans des relations familières, apporté d'encouragement, de lumière et de réconfort. C'est à la vie intime de notre association qu'ici se reporte plus particulièrement notre pensée pieuse. De notre histoire extérieure, vous retrouverez avec plaisir une esquisse dans notre *Livre du Centenaire*. Aucun de nous ne manquera de l'animer par les souvenirs personnels qui, surtout pour les anciens, font revivre tant de bonnes heures et de mémoires chères.

«Mais, autant qu'aux commémorations, cette journée nous invite aux visions d'avenir.

«Combien je souhaiterais que nous nous assurions enfin une installation moins indigne de l'importance de nos études, plus favorable à l'emploi de nos collections! Vous le savez sans que j'y insiste. A aimer notre maison, à nous y sentir à l'aise dans cette atmosphère de collaboration amicale qui accroît la force de tous, nous serons mieux armés pour la tâche immense qui s'offre à nous.

«Serrons les rangs, mes chers confrères, et, fidèles à nos traditions modestes, mais fortes, espérons que, malgré les difficultés que nous connaissons trop bien, le siècle nouveau qui s'ouvre verra se lever un bataillon de travailleurs qui ne soit pas indigne des premières générations.»

M. Meillet donne lecture du rapport de la Commission des censeurs. Des remerciements sont votés à la Commission des fonds.

M. Ferrand signale le coût très élevé des corrections et invite les auteurs à les réduire dans toute la mesure possible.

La Société donne pleins pouvoirs à M. Gaudefroy-Demombynes, membre de la Commission des fonds, pour toucher toutes sommes allouées à la Société ou qui pourraient lui être allouées à l'avenir, et en donner quittance.

Est élue membre de la Société :

M^lle^ Homburger, présentée par MM. Meillet et Gaudefroy-Demombynes.

M. J. Périer offre à la Société un volume intitulé *La Perle précieuse* (t. XVI, fasc. 4 de la *Patrologia orientalis*).

M. Ferrand donne lecture d'un mémoire de M. de Saussure sur *L'origine chinoise de la Cosmologie iranienne.* (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

Des observations sont présentées par MM. Senart, Meillet et Thureau-Dangin.

M. Ferrand fait une communication sur *Une navigation européenne sur la côte orientale d'Afrique au* XIV^e^ *siècle.* (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

Il est procédé au dépouillement des votes. Tous les membres sortants sont réélus.

La séance est levée à 4 heures et demie.

## ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL.

### ORIGINE CHINOISE DE LA COSMOLOGIE IRANIENNE.

L'analogie entre le dualisme du Zend Avesta et celui de la théorie chinoise du *yin* et du *yang* n'a — paraît-il — pas été signalée. Elle est cependant manifeste et cette constatation entraîne d'importantes conséquences.

L'apparition de l'Avesta sur la scène du monde fut d'un grand poids dans les destinées de la philosophie et de la morale humaines. La conception d'un dieu suprême, immatériel, était née. L'empire iranien la répandit ensuite vers Babylone et l'Occident. Telle est, du moins, l'opinion émise en ces dernières années et qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Si je la rappelle ici, c'est simplement pour attirer l'attention sur l'importance d'une filiation directe entre la cosmologie chinoise et celle de l'Avesta.

Grâce à sa symétrie, la cosmologie chinoise peut s'exposer facilement en quelques lignes, comme j'ai eu l'occasion de le faire dans le *Journal asiatique* de janvier 1920 à propos du *Cycle des douze animaux.*

Le firmament est divisé en cinq régions, d'une manière très logique : d'abord la région *centrale* (c'est-à-dire la calotte circompolaire toujours visible), puis les quatre régions *périphériques* correspondant aux quatre saisons (*ibid.*, fig. 7 et 8).

Le milieu de la région centrale est marqué par l'étoile polaire, appelée *T'ai yi* «l'Unique suprême»; et le milieu des régions périphériques est marqué par quatre astérismes cardinaux correspondant aux solstices et aux équinoxes, c'est-à-dire aux quatre phases de la révolution dualistique du *yin* et du *yang*. Ces deux principes antithétiques, des ténèbres et de la lumière, du froid et de la chaleur, expliquent, aux yeux des Chinois, l'alternance de toutes les révolutions : révolution annuelle des saisons, révolution diurne, révolution azimutale; de telle sorte que le Nord (maximum du *yin* sur l'horizon) équivaut au solstice d'hiver dans la révolution annuelle et à l'heure de minuit dans la révolution diurne.

Tous ces traits sont reproduits dans le *Boundehesh* et dans l'Avesta[1].

Le ciel iranien est marqué, comme le ciel chinois, par quatre astérismes cardinaux qui président aux quartiers boréal, oriental, méridional, occidental du firmament. Au-dessus de ces quatre quartiers se trouve l'étoile polaire Gâh, qui est appelée *le Grand du milieu du ciel* et présentée dans les termes mêmes de la description chinoise du firmament traduite par Chavannes, où il est dit qu'au centre du ciel l'étoile *Faîte du ciel* est la résidence de 太一 l'*Unité suprême* (*M. H.*, III, p. 339; *T'oung pao*, 1920, p. 97).

L'identification de *Gâh* à l'étoile polaire, déjà évidente d'après l'analogie chinoise, résulte de l'expression «*Le Grand* au milieu du ciel»; elle est, en outre, confirmée par un renseignement très intéressant que me communique M. G. Ferrand. Dans les *Instructions nautiques des marins arabes de l'Océan Indien*[2], l'étoile polaire est désignée sous le nom de *Gāh*, mot d'origine persane signifiant «le lieu»[3].

[1] Boundehesh, II, 7 et V, 1. — Yašt, VIII, 12. — Sirozah, I, 8-13.

Quoique ayant eu à prendre connaissance, à propos du zodiaque lunaire, des travaux relatifs aux divers systèmes astronomiques de l'Asie, je n'avais rencontré aucune allusion à ces textes iraniens lorsque, en feuilletant dernièrement l'*Histoire de l'astronomie ancienne* de Bailly (1774), je lus, non sans surprise, que «d'après M. Anquetil, les anciens Perses avaient quatre étoiles préposées aux quatre points cardinaux» (p. 480), trait caractéristique du système chinois. Ce renseignement inattendu venait confirmer ce que j'avais avancé en 1910 (*T'oung pao*, p. 264) sur l'origine du mythe grec du phénix renaissant de ses cendres et sur la propagation des notions chinoises vers l'Asie Occidentale.

(2-3) [2] [Il en est notamment question dans le passage suivant du ms. 2292 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale (fol. 27 r°, l. 13 et suiv.) :

الْجُدَىّ وهو الجاه برفع الجيم ونصب الدال المهملة وتشديد اليا والجَدى بنصب الجيم

Mais les traducteurs, ignorant que le système du *Boundehesh* reproduit celui des Chinois, n'ont pas eu, pour l'interpréter, le secours de la comparaison. Ils ont cru que *Gâh* désignait ici une heure de la journée[1] et, dans leurs commentaires astronomiques sur les astérismes cardinaux, ont accumulé des erreurs dont on trouvera l'exposé dans une étude plus détaillée.

Le même système se révèle dans l'Avesta (Sirozah, 1, 8, 11, 12, 13), où il est décrit dans l'ordre que lui assigne le livre canonique *Yi king* des Chinois :

D'abord la divinité suprême, Ahoura mazda, correspondant au Faîte suprême 太 極 des Chinois.

Ensuite le Soleil et la Lune symbolisant les deux principes antithétiques 兩 儀.

Puis les quatre astérismes cardinaux, représentant les quatre saisons symbolisées par quatre emblèmes 四 象.

Ces emblèmes, comme on peut le voir dans ce même chapitre des *Gouverneurs du ciel* de Chavannes, sont, notamment, la Tortue pour la région nord et l'Oiseau pour la région sud. La raison du choix de ces emblèmes a été exposée à propos du *Cycle des douze animaux :* la Tortue, qui recherche l'obscurité, l'humidité et semble engourdie, a été désignée pour symboliser le principe passif des ténèbres et de l'humidité. Comme le système physique et cosmologique des Chinois est transposé, par l'Avesta, dans le domaine moral et religieux, le principe des ténèbres devient le principe du Mal et l'inoffensive tortue se voit ainsi vouée à l'exécration. Les iranisants peuvent-ils donner une explication du passage (Fargard, XIII) où Zoroastre consulte spécialement le Créateur de

وسُكون الدال هو البرج الذى منزلتين وثلث وهو جزو من اثني عشر جزاءً من جميع السمآ والجاه اسم فارسي معرّب ويُسمّى عند اهل الديار المصريّة السِّيميّا

«Al-judayy, c'est le gah. Al-jadı [avec lequel il ne faut pas le confondre] est un signe du Zodiaque (le Capricorne), qui [s'étend sur] deux mansions et un tiers; c'est l'une des douze divisions du ciel. *Gāh* est un nom persan arabisé; les Égyptiens l'appellent *as-simiyyā.*» G. F.] — [3] [En persan, گاه, qui a été arabisé en جاه *gah*, avec ج en fonction de gutturale sonore, représentant le *kāf-é 'ajémi* ou *g* persan. G. F.]

[1] Divers chapitres de l'Avesta et du Boundehesh montrent qu'il y a cinq *gâh* ; il est visible que ces *gâh* sont les astérismes centraux des cinq régions. Ils correspondent aux 五 時 et aux 五 辰, dont la révolution est conçue soit dans l'espace, soit dans le temps (*T'oung pao*, 1910, p. 246 et 605).

l'univers au sujet de cet animal et où il lui est répondu que «la tortue est la mauvaise créature parmi les créatures de l'esprit du Mal qui, à *minuit*, s'en va détruire les créatures de l'esprit du Bien»? Darmesteter ne donne à ce sujet aucun éclaircissement. Par contre, dans son Introduction, il décrit la répartition générale des animaux dans la catégorie du bien et dans celle du mal, répartition qui transpose, de l'ordre physique dans l'ordre moral, celle que j'ai déjà eu l'occasion de résumer à propos du symbolisme des douze animaux chinois.

Quant à l'emblème du *sud*, de l'*été* et du *feu*, qui était dans la haute antiquité chinoise la *caille*, parce que cet oiseau, transformé plus tard en phénix, semble naître chaque année des feux de l'été, on ne le trouve pas dans la littérature iranienne, dont quelques lambeaux seulement nous sont parvenus. Mais l'origine chinoise du système mazdéen permet de comprendre comment le mythe du phénix renaissant de ses cendres a pu arriver aux Grecs. Elle pourrait aussi expliquer la vision de Zacharie, datée de la 2e année du règne de Darius, où un ange révèle le mystère des chevaux symbolisant les vents des quatre points cardinaux, dont la couleur est celle des quatre points cardinaux dans la théorie chinoise des cinq éléments [1].

Cette théorie, très antique, des cinq éléments, n'est en effet qu'une application du concept fondamental de la cosmologie chinoise, celui de la région centrale entourée des quatre régions périphériques, qui s'étend aussi bien au monde terrestre qu'au monde céleste [2].

Aux cinq régions correspondent les cinq éléments, les cinq planètes et les cinq couleurs. Parmi les cinq planètes, Saturne est associée à la couleur jaune, qui est celle du centre impérial, et à l'élément *terre*, qui est logiquement l'élément central; Saturne est ainsi la planète du centre, correspondant à l'empereur sur la Terre, donc à l'étoile polaire au Ciel (*M. H.*, III, p. 367; *T'oung pao*, 1910, p. 229).

Or, dans le Boundehesh (V, 1), à la suite de la description du firmament, se trouve la théorie des cinq planètes, dont quatre sont mises en

[1] La concordance des couleurs cardinales de ce texte avec les couleurs chinoises n'est cependant pas complète : le *nord* est bien assimilé au *noir*, mais c'est le *gris* (= bleu — vert, voir *T'oung pao*, 1909, p. 263; 1910, p. 229 et 277) qui est mis en relation avec le *sud* (au lieu du *rouge*).

[2] Les cinq éléments chinois, mentionnés séparément dans la liturgie de l'Avesta, sont énumérés collectivement dans le texte pehlvi *S.L.*, XV, 5 (*S.B.E.*, vol. V), où l'élément central, la *terre*, est placé, comme en Chine, au milieu de la série. Cette théorie quinaire, inconnue du monde chaldéo-grec, est spécifiquement chinoise.

relation, comme en Chine, avec les astérismes cardinaux, et la cinquième (précisément Saturne) avec «le Grand du milieu du ciel», c'est-à-dire avec l'étoile polaire. Ce qui confirme la signification déjà évidente du terme Gâh et l'origine chinoise du système.

Remarquons enfin que, dans la doctrine iranienne, on voit l'Être suprême, Ahoura mazda, tantôt assimilé au pôle placé au-dessus des deux principes, au-dessus de Mithra (le *yang* solaire des Chinois) et d'Anahita (le *yin* humide des Chinois), tantôt assimilé à l'un de ces deux principes. Or le même fait se retrouve en Chine où, à partir du XII^e^ siècle avant notre ère, une doctrine hétérodoxe consacrée par la dynastie des *Tcheou* conçoit le Ciel en dualisme avec la Terre, ce qui déforme l'ancienne religion cosmologique où le pôle trônait au-dessus des deux principes; et, à propos du *Cycle des douze animaux*, bien avant d'avoir lu l'Avesta, j'ai été amené à signaler dans le *Journal asiatique* (p. 65-69) la juxtaposition de ces deux théories, qui subsistent côte à côte jusqu'à nos jours[1].

En attendant une étude plus complète, ces premières remarques peuvent suffire à montrer la connexion du système iranien et du système chinois.

Léopold DE SAUSSURE.

[1] Pourquoi la religion de Zoroastre interdit-elle d'ensevelir les morts dans la terre? Darmesteter admet l'explication suivant laquelle cette prescription aurait pour but d'empêcher de souiller l'élément *terre*. Mais alors pourquoi un chapitre des Vendidad expose-t-il que l'enterrement des cadavres réjouit la terre?

L'origine chinoise fournit l'explication de cette croyance. Dans la doctrine originelle et intégrale, où le pôle engendre et domine les deux principes *yin* et *yang*, c'est le zéro de la révolution dualistique, l'heure de minuit, qui est le siège du principe des ténèbres, et c'est pourquoi, dans l'ordre moral iranien, la tortue est vouée à l'exécration. Mais dans la doctrine hétérodoxe où le couple Ciel-Terre se substitue au dualisme *yin-yang*, l'antithèse haut et bas, noble et vil, vient s'ajouter à l'opposition de la lumière et des ténèbres. Le vil n'est alors plus représenté par la tortue (Nord), mais par l'élément *terre*, placé à égale distance entre l'*eau* (N.) et le *feu* (S.), ce qui explique pourquoi l'Avesta prescrit de placer le cadavre sur le sol, à égale distance de l'eau et du feu (cf. *T'oung pao*, 1910, p. 253). Il est clair, dès lors, que la défense d'enterrer les cadavres n'est pas destinée à préserver la terre de la souillure, mais bien d'empêcher l'élément impur de s'engraisser et de se réjouir.

Quoique la doctrine chinoise se maintienne plutôt dans le domaine physique et scientifique, on voit apparaître çà et là l'appréciation morale. Dans le *Che ki* (*M. H.*, III, p. 252), il est dit que «le Ciel est noble, la Terre est vile».

## UNE NAVIGATION EUROPÉENNE DANS L'OCÉAN INDIEN AU XIV^e SIÈCLE.

Dans une note précédemment parue ici-même (*A propos d'une carte javanaise du xv^e siècle,* XI^e série, t. XII, juillet-août 1918, p. 167), j'avais reproduit ces deux vers d'une *Instruction nautique* de Ibn Mājid (ms. 2292 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale, fol. 100 v°, l. 8-9) :

وقيل كان في قديم الدهر    مراكب الافرنج تاتي القمر
ايضا وياتون لبر الزنج    والهند نقلا عن ذوى الافرنج

On dit que, dans les temps anciens, les navires des Francs vinrent à Ḳomr [= Madagascar] et vinrent également sur la côte du Zang et de l'Inde [Occidentale], d'après ce que rapportent les Francs.

Le texte dont sont extraits ces deux vers est daté, au fol. 116 v°, du 18 ḏū'l-ḥijja 866 = 13 septembre 1462.

Cette information est extrêmement importante, mais je n'étais pas alors en mesure d'apporter à son appui le témoignage d'un texte européen. M. Paul Pelliot a eu l'obligeance de me signaler l'existence dans le *Recueil des Historiens des Croisades* publié par les soins de l'Académie des Inscriptions (*Documents arméniens*, t. II, 1906, in-folio), d'une relation de voyages datée du xiv^e siècle, qui vient heureusement confirmer l'indication fournie par l'auteur arabe.

« Le *Directorium ad passagium faciendum,* dit Ch. Kohler dans sa magistrale introduction au t. II des *Documents arméniens*, un des plus dignes d'attention parmi les nombreux projets de croisade composés dans la première moitié du xiv^e siècle, fut adressé en 1332 à Philippe VI, roi de France, par un religieux dominicain, jadis missionnaire dans l'Empire grec et dans les contrées lointaines de l'Orient asiatique et de l'Afrique (p. CXLIII). » Ainsi que le montre plus loin Kohler, l'attribution du *Directorium* à Brocardus ou Brochard est purement gratuite et ne saurait être maintenue; le véritable auteur de ce texte en est peut-être le dominicain Guillaume Adam (*ibid.*, p. CLIV et suiv.).

Voici le passage où il est question d'une navigation du Pseudo-Brocardus sur la côte orientale d'Afrique, jusque par 24° Sud, c'est-à-dire

jusqu'au tropique du Capricorne. Des marchands naviguaient alors jusque par 34° Sud, latitude du cap de Bonne-Espérance :

[Pseudo-]Brocardus, *Directorium ad passagium faciendum*, dans *Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. II, Paris, 1906, in-folio.

(P. 383.) « . . . Ego, pro meo proposito, unum per me visum adicio et expertum. Cum enim proficiscerer inter gentes, causa fidei predicande, transiens infallibiliter sub et ultra tropicum estivalem, sub equinoctio me inveni, quod probatur ex tribus demonstrativis evidencius argumentis. Primo quod in loco illo in quantitate diei ac noctis, nullo anni tempore, alicujus hore seu eciam momenti sensibilis differencia notabatur: secundo quod existente sole in primo gradu Arietis et Libre, erat ibi (p. 384) in meridie umbra recta: tercio quod stellas [illas] que circumeunt propinquius polos mundi videbam in aliqua parte noctis istas, scilicet ad aquilonem, illas autem ad meridiem super circulum orizontis simul et equaliter elevatas. Obmitto, causa brevitatis, multa alia argumenta, licet essent audiencium auribus curiosa. Processi ultra versus meridiem ad locum ubi polum nostrum articum non videbam, et videbam polum antarticum circa xxiii gradibus elevatum. Ab isto loco ulterius non processi. Mercatores vero et homines fide digni passim ultra versus meridiem procedebant, usque ad loca ubi asserebant polum antarticum quinquaginta [lire : triginta[1]] quatuor gradibus elevari. Conjuncta autem minori latitudine climatum que est xxii graduum, quibus primcipium primi climatis vel circa ab equinoccio distat, cum illis quinquaginta [lire : triginta] quatuor gradibus quibus polus antarticus elevabatur in loco ad quem mercatores supra diximus pervenisse, constat quod patent quatuor conclusiones diligencius intuenti. Prima [est] quod plus sit extra climatus versus orientem atque meridiem habitatum quam sit totum spacium infra minorem et majorem latitudinem climatum assignatum. Secunda quod major est pars Asie [asserenda] quam communiter assignetur. Tercia quod non est frivolum neque falsum antipodes assignare. Quarta, que magis venit ad nostrum propositum, quod nos qui veri Christiani sumus, non dicam decima sed et vigesima pars non sumus.

Le *De modo Sarracenos extirpandi* du dominicain Guillaume Adam, publié dans le même volume de *Documents arméniens*, contient également d'importants renseignements géographiques sur l'Océan Indien, où ce religieux avait voyagé :

Nous savons, dit Kohler (*Introduction*, p. cxci, *infra*), qu'il se trouvait en Perse du temps de Clément V, à l'époque où s'organisait en Occident un passage général, c'est-à-dire probablement en 1313-1314, et qu'il s'était avancé

[1] Cette correction, qui s'impose, est indiquée dans une note de Tisserand.

même dans les lointaines régions de Tana (près de Bombay), de Cambaeyt (Cambaye) et de Colom (Quilon)... D'ailleurs, suivant ses propres paroles, il avait traversé dans toute sa longueur l'empire des Mongols de Perse et prêché l'Évangile en diverses régions de l'Inde. Pendant près de vingt mois, il avait navigué sur l'Océan Indien, dont il avait également exploré les rivages. Il s'était arrêté neuf mois dans l'île de Socotora... Il connaissait, probablement pour y avoir séjourné, les îles de Chyx (Kišm) et de Hormutz (Hormuz) à l'entrée du golfe Persique. Peut-être avait-il aussi fait escale dans l'archipel des Dives (Laquedives ou Maldives), et il n'est guère douteux non plus qu'il ait parcouru le golfe Persique et la mer Rouge et pénétré dans la ville d'Aden, sur le commerce de laquelle il fournit de précieux renseignements. Enfin son zèle pour la prédication de la foi l'avait conduit jusqu'en Éthiopie.

Et plus loin (p. cc) :

Avec l'approbation et l'aide du souverain des Mongols [de la Perse], Argoun-Khan [qui régna du 11 août 1284 au 7 mars 1291], les Génois ont construit à Bagdad deux galères qu'ils se proposaient de conduire par l'Euphrate dans la mer des Indes, dans le dessein de confisquer à leur profit tout le commerce de cette mer. Nul doute que leur entreprise eût été couronnée de succès si des divisions ne se fussent mises entre eux.

C'est évidemment à ces navigations que fait allusion Ibn Mājid dans les deux vers précités.

Gabriel Ferrand.

## *Nécrologie.*

Un de mes amis de Pétrograd m'adresse, sous le titre significatif de *Russia orientalis dolorosa,* la liste des orientalistes russes morts dans la période 1918-1922. J'ai pensé que nos confrères de la Société asiatique auraient quelque intérêt à connaître les pertes douloureuses qu'a faites l'orientalisme russe dans ces dernières années, d'autant que les communications sont loin d'être régulièrement établies. Les dates n'ont pu être indiquées d'une façon précise pour les noms marqués d'un astérisque.

8 janvier 1918, Valentin Joukovski (iranisant).
12 avril 1918, Nicolas Vessélovsky (histoire de l'Orient).
12 mai 1918, Vilhelm Radlov (turcisant).
3 juin 1918, Oscar Lemm (coptisant).
23 octobre 1918, Jacques Smirnov (histoire de l'art).
26 octobre 1918, Nicolas Médnikov (arabisant).
16 octobre 1919, Jean Volkov (égyptologue).
Octobre 1919, *Otto Rosenberg (japonisant).
1919, *Abraham Harkavy (hébraïsant).
1919, *Joseph Ripchidze (langues du Caucase).
23 juillet 1920, Boris Touraiev (éthiopisant et égyptologue).
1er août 1920, Alexis Markov (numismate).
*Alexis Pozdnéjev (mongolisant).
25 mai 1922, Basile Smirnov (turcisant).

28 mai 1922, Jean Rovzmine (arabisant). Âgé de 28 ans seulement, il avait donné une traduction russe du *Hayyi ibn Yaqzhân* et travaillait à un ouvrage sur le système philosophique d'Ibn Ṭofaïl et les sources de ses théories, qui devait compléter l'étude de L. Gauthier. Il avait aussi presque terminé la traduction russe du *Kalilah et Dimnah,* d'après la recension publiée par le P. Cheïkho, celle d'Attaï et Riabnine étant faite sur le texte de De Sacy.

3 juillet 1922, P. Falev (turcisant). Il avait travaillé dans le domaine de la poésie épique turke et avait recueilli un grand nombre de documents chez les Coumouques du Caucase.

René Basset,
Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

# RAPPORT

## DE LA COMMISSION DES CENSEURS

### SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1921.

---

L'exercice 1921 a encore été un exercice de liquidation des difficultés de l'après-guerre.

Il a fallu régler le reliquat dû pour les tirages à part de l'ancien régime, soit 13,716 francs. Une partie s'est trouvée heureusement couverte par la vente de livres que nous avions en double; cette vente, réalisée par les soins du zélé rédacteur de notre *Journal*, a rapporté 8,548 francs.

Nos comptes se trouvent obscurcis par le fait que le compte de la maison Leroux porte sur deux exercices : 1920 et 1921. Voici les faits essentiels :

Outre 2,920 francs de cotisations arriérées, il a été reçu, pour 1920, 5,836 fr. 30 de cotisations annuelles, et, pour 1921, 5,629 fr. 20. On peut donc estimer que nos cotisations annuelles rapportent environ 6,000 francs. Le recrutement des membres est satisfaisant, mais nécessairement limité.

Les abonnements au *Journal* ont rapporté, en 1920, 2,418 fr. 90, et, en 1921, 2,540 fr. 30. Il n'y a pas à espérer de grands progrès de ce côté.

Les ventes de publications ont rapporté, en 1920, 1,727 fr. 55, et, en 1921, 1,521 francs. On ne doit pas oublier que, depuis de longues années, la Société n'a plus fait de publications nouvelles dont elle soit propriétaire. Ce poste est donc appelé à diminuer progressivement.

Une cotisation perpétuelle de 600 francs, reçue en 1921, et un remboursement d'obligation, montant à 480 francs, n'ont pas encore été employés à acheter des titres.

La seule charge importante de la Société est actuellement l'impression du *Journal :* cinq fascicules ont coûté 28,799 fr. 30. C'est dire que les

quatre fascicules annuels auxquels on a dû réduire la publication reviennent à près de 24,000 francs.

Il a été fait environ 3,000 francs de dépenses pour la mise en état de la bibliothèque. Ces dépenses ne se renouvelleront pas.

Nos frais généraux sont réduits au minimum. Les honoraires versés au bibliothécaire et au rédacteur du *Journal* sont demeurés au chiffre d'avant guerre. La rétribution — déjà minime — des auteurs d'articles est restée au même taux. Il n'y a aucune économie possible.

Les cotisations annuelles et les intérêts des fonds placés ne suffisent donc pas à couvrir nos dépenses régulières. Nous ne parvenons à y faire face que grâce aux subventions qui comblent le déficit : 2,000 francs de l'Instruction publique, 3,000 francs d'un crédit ouvert par l'Imprimerie nationale, 2,000 francs d'abonnements pris par le service des *Œuvres françaises à l'étranger,* 1,500 francs de la Banque de l'Indo-Chine, 500 francs du Maroc et 500 francs de l'Afrique Occidentale, soit environ 10,000 francs.

La réimpression du quatrième volume d'Ibn Batoutah n'a été rendue possible cette année que grâce à une subvention de la Caisse des recherches scientifiques.

Notre situation financière est saine, grâce à la rigoureuse économie de votre bureau et grâce à des dons généreux qu'il a obtenus. Il faut souhaiter que ces dons se multiplient.

Car il est regrettable que nous ne puissions ni procéder à des achats appréciables de livres et de périodiques, ni faire ou aider des publications nouvelles. Faute de ressources, notre vie est ralentie.

A. Meillet. R. Dussaud.

# RAPPORT DE M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES

## AU NOM DE LA COMMISSION DES FONDS

## ET COMPTES DE L'ANNÉE 1921.

---

Les comptes de 1921 sont une liquidation : dépenses arriérées du *Journal asiatique* et de tirages à part d'un prix imprévu (en tout 45,471 fr. 25); frais de mise en état du matériel de la Bibliothèque (menuiserie, etc., 1,394 fr. 05; reliure, 1,786 fr. 25). Elles ont été couvertes par l'appoint du second versement de la maison Leroux pour 1920, retardé de quelques jours et porté au compte de 1921; par des ventes de livres en double heureusement réalisées par le rédacteur du *Journal*, et par diverses subventions. Il semble que l'on peut désormais compter sur l'équilibre, mais en s'en tenant au format réduit du *Journal asiatique* et en renonçant à faire, sans un secours étranger, aucune publication ou réimpression.

## COMPTES D

### DÉPENSES.

| | |
|---|---|
| Honoraires et frais de la maison Leroux | 4,397f 80 |
| Honoraires du bibliothécaire | 1,800 00 |
| Frais de la Société : service et étrennes | 436 50 |
| Chauffage, éclairage, frais de bureau | 267 30 |
| Impressions | 424 75 |
| Mobilier | 1,394 05 |
| Reliure | 1,786 25 |
| Classement de la bibliothèque | 695 00 |
| Correspondance et souscriptions | 154 00 |
| Impositions | 486 60 |
| Assurance | 149 60 |
| Imprimerie Nationale (*Journal asiatique* et tirages à part) | 45,471 25 |
| Indemnité du rédacteur | 600 00 |
| Honoraires | 822 00 |
| *Société générale* | 244 05 |
| Reliquat au 31 décembre 1921 | 4,621 35 |
| Total | 63,750 50 |

# ANNÉE 1921.

## RECETTES.

| | |
|---|---|
| Reliquat au 31 décembre 1920 | 5,639 92 |
| Intérêts des valeurs de la Société | 13,985 47 |
| Remboursement d'une obligation P.-L.-M. | 480 31 |
| Intérêts des Bons | 180 00 |
| Intérêts des sommes en compte | 59 05 |
| Versements Leroux pour 1920 et 1921 | 23,699 90 |
| Cotisations versées au trésorier | 270 00 |
| Ventes de livres en double | 8,548 65 |
| Souscription du Ministère de l'Instruction publique | 2,000 00 |
| Crédit de l'Imprimerie nationale | 3,000 00 |
| Souscription du Ministère des Affaires Étrangères | 2,000 00 |
| Souscriptions diverses (Banque Indo-Chine, 1,500 fr.; Afrique Occidentale et Maroc, 1,000 fr.) | 2,500 00 |
| Avances du bibliothécaire | 1,387 20 |
| TOTAL | 63,750 50 |

## BUDGET D

### DÉPENSES.

| | | |
|---|---|---|
| Honoraires du libraire pour le recouvrement des cotisations et remise sur les abonnements et ventes de publications | 1,500f 00 | 2,500f 00 |
| Frais de bureau du libraire | 1,000 00 | |
| Honoraires du bibliothécaire | 1,800 00 | 3,767 80 |
| Service et étrennes | 500 00 | |
| Chauffage, éclairage, frais de bureau | 600 00 | |
| Impression et envoi des lettres de convocation | 200 00 | |
| Entretien du mobilier | 200 00 | |
| Reliure et achat de livres nouveaux | 317 80 | |
| Abonnements aux journaux et revues | 50 00 | |
| Souscriptions et subventions | 100 00 | |
| Contributions | 436 10 | 582 20 |
| Assurance contre l'incendie | 146 10 | |
| Réserve statutaire | 1,400 00 | 27,650 00 |
| Frais d'impression du *Journal asiatique* | 24,000 00 | |
| Indemnité au rédacteur | 600 00 | |
| Honoraires des auteurs | 1,500 00 | |
| *Société générale*, droits de garde, timbres, etc | 150 00 | |
| TOTAL des dépenses | | 34,500 00 |

# L'ANNÉE 1923.

## RECETTES.

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations | 5,000f 00 | 10,000 00 |
| Abonnements et vente des publications de la Société | 5,000 00 | |
| Intérêts des fonds placés | | 14,000 00 |
| Souscription du Ministère de l'Instruction publique | | 2,000 00 |
| Crédit de l'Imprimerie nationale | | 3,000 00 |
| Souscription du Ministère des Affaires Étrangères | | 2,000 00 |
| Souscriptions diverses | | 3,500 00 |
| Total des recettes | | 34,500 00 |

# RAPPORT SUR LA BIBLIOTHÈQUE
## POUR L'ANNÉE 1921-1922.

---

Pendant l'année écoulée, la bibliothèque a reçu, à titre de don ou d'échange :

1° Environ quatre-vingts volumes et une quarantaine de plaquettes; à citer, parmi les publications les plus importantes, la magnifique édition hollandaise du *Barabudur* et *The Thousand Buddhas* de Sir Aurel Stein ;

2° 65 ouvrages en langue siamoise édités et envoyés par la Vajirañana National Library, de Bangkok;

3° Le restant de la collection de manuscrits indochinois donnée par M. Aymonier.

La bibliothèque doit à l'intervention de M. Ferrand de recevoir *The Philippine Journal of Science*, qu'il était à peu près impossible de trouver à Paris. Par contre, The Hispanic Society of America n'a pas voulu continuer l'échange de la *Revue hispanique* avec le *Journal asiatique*.

En raison de notre situation financière, il n'y a pas eu d'achats de livres nouveaux, et la reliure des volumes reste suspendue.

Lucien Bouvat.

Vu :

*Le président de la Commission de la Bibliothèque,*

H. Cordier.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE TOME XX, XI^e SÉRIE.

### MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.



### MÉLANGES.



### COMPTES RENDUS.

## CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.



## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.



---

*Le gérant :*
Gabriel Ferrand.

# SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES ORIENTALES.

## FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Le 9 janvier 1921, sur l'invitation de M[gr] P. Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, de MM. J. Capart, conservateur du Musée du Cinquantenaire, Kugener, professeur à l'Université de Bruxelles, de la Vallée Poussin, professeur à l'Université de Gand, et du R. P. Peeters, Bollandiste, se réunissaient au Musée de nombreux orientalistes et amis de l'Orient. Après avoir entendu M[gr] Ladeuze et M. de la Vallée Poussin, qui montrèrent combien il était utile aux orientalistes belges, dans l'intérêt scientifique comme dans l'intérêt national, de concentrer leurs efforts dans un esprit de fraternelle collaboration, l'assemblée décida de constituer une société exclusivement consacrée à l'étude des philologies et archéologies orientales.

M. É. Senart, président de la Société asiatique, et Lord Reay, président de la Royal Asiatic Society, avaient adressé à la société naissante les souhaits les plus sympathiques. M[gr] Casartelli, MM. Goblet d'Alviella, Fr. Cumont, le général R. Pontus et le R. P. Delehaye lui avaient promis leur concours actif. M. Van Overloop, conservateur en chef du Musée, lui avait offert l'hospitalité la plus large.

Un projet est à l'étude qui mettra à la disposition de la Société, pour l'impression des procès-verbaux de ses séances, quelques feuilles du *Journal asiatique*.

Le bureau de la Société est constitué : M. de la Vallée Poussin, président; MM. Capart et le général Pontus, vice-présidents; MM. Bommer, conservateur de la section d'Extrême-Orient du Musée, Forget, de l'Université de Louvain, Kugener, de l'Université de Bruxelles, Mansion, de

l'Université de Liège, et le R. P. Peeters, membres du Conseil; M. Stracmans, secrétaire et trésorier.

M. Capart se charge de rédiger le projet de statut de la Société, en tenant compte des observations présentées au cours d'une discussion intéressante et animée.

La séance est levée à 4 heures.

Étaient présents ou ont adhéré :

Mme Weynants, Mlles Beaufais, Corbisier de Meaulsart, Werbrouck, MM. B. Belpaire, J. Bommer, Bricteux, Buckens, J. Capart, A. Carnoy, Mgr Casartelli, MM. Combaz, Fr. Cumont, RR. PP. Dandoy, Delehaye, MM. de la Vallée Poussin, Denis, H. de Vis, de Winiwarter, P. E. Dumont, Englebert, J. Forget, Goblet d'Alviella, Gollier, H. Grégoire, Mgr Hebbelynck, MM. Heutze, H. Hirzel, Kugener, Lebon, Lebrun, Lechat, Lefort, J. Mansion, Ch. Michel, Mortier, P. Orgels, R. P. Peeters, MM. R. Pontus, Prickaertz, Ryckmans, Simonson, S. Speleers, A. Stoclet, M. Stracmans, A. Van der Burch, B. Van de Walle, R. P. L. Van Hée, M. Zech (1).

---

## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. J. Capart, *vice-président;* Mme Weynants, Mlle Werbrouck, MM. Belpaire, Bommer, Buckens, Bricteux, Carnoy, Dumont, Forget, Hirtzel, Mansion, Orgels, Peeters, Prickaertz, Speleers, Zech, *membres;* Stracmans, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

M. Capart soumet un projet de statuts.

(1) Ont adhéré depuis : Mlle El. de Mot, MM. J. Leclerq, Orselle et Villers.

M. Capart donne la liste des publications orientales périodiques que la Bibliothèque du Musée met à la disposition de la Société.

M. de la Vallée Poussin lit de courtes notices sur l'histoire du drame indien, par M. S. Konow; sur l'histoire de la philologie indienne de E. Windisch; sur le deuxième volume de l'Art du Gandhāra, de M. Foucher.

M. Capart décrit un mobilier funéraire récemment découvert à Thèbes par les explorateurs du Musée de New-York (Moyen Empire).

La séance est levée à 4 heures.

---

## SÉANCE DU 6 MARS 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. Capart, *vice-président;* Mme Weynants, Mlles Corbisier de Meaulsart, Werbrouck; MM. Belpaire, Bricteux, Beaufais, Bommer, Buckens, Carnoy, Combaz, Denis, de Winimarter, Dumont, Englebert, Kugener, Mansion, Orgels, Peeters, Prickaertz, Speleers, Villers, *membres;* Stracmans, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 6 février est lu et adopté.

M. A. Carnoy annonce la prochaine résurrection du *Muséon*, et en ouvre largement les colonnes aux mémoires, notices et communications des membres de la Société.

M. Prickaertz fait une communication sur les relations grammaticales et de vocabulaire du Sumérien, du Proto-Sémitique et de l'Indo-Européen. Suit une discussion à laquelle prennent part MM. Mansion et Peeters.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

## SEANCE DU 3 AVRIL 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M^lle Corbisier de Meaulsart, MM. Bommer, Buckens, Combaz, Delehaye, de Vis, Forget, Heutze, Hirtzel, Kugener, Orgels, Peeters, Speelers, Stocket, Villers, *membres;* Stracmans, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté.

Le projet de statuts de la Société est adopté à l'unanimité.

Son Excellence M. le ministre de Chine et Son Excellence M. le ministre du Japon ont accepté le titre de membre d'honneur de la Société.

M. le docteur Buckens lit un travail sur les tombes chinoises qu'il a explorées lors de son dernier séjour dans le Honan central, et sur de nombreux monuments qui sont aujourd'hui déposés par lui dans les collections du Musée.

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

## SÉANCE DU 5 JUIN 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Capart.

Étaient présents :

M^me Weynants, M^lles Corbisier de Meaulsart, Werbrouck, MM. Bommer, Combaz, Dumont, Denis, Kugener, Lebrun, Mansion, Peeters, Orgels, Simonson, Speelers, Van de Walle, *membres;* Stracmans, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu et adopté.

M. Speleers étudie une statuette en bronze récemment acquise par le Musée.

M. Kugener lit une note sur le «portrait des Goths» de Josué le Stylite (passage des Goths à Édesse en avril 506). Le «portrait» est encore d'actualité.

M. Capart étudie un fragment de vase en granit provenant de la collection Ravenstein; l'ouvrage de Borchardt, *Altaegyptische Zeitmessung*, permet d'identifier ce fragment, qui est en fait un morceau d'une horloge hydraulique.

La séance est levée à 4 heures et demie.

## SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. Capart, *vice-président;* M^me^ Weynants, M^lle^ Werbrouck, MM. Belpaire, Buckens, Denis, Delehaye, Forget, Hirtzel, Mansion, Prickaertz, Villers, *membres.*

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est lu et adopté.

M. de la Vallée Poussin annonce que M. Stracmans, secrétaire, appelé sous les drapeaux, sera désormais empêché de remplir ses fonctions. M^lle^ Werbrouck veut bien le suppléer.

M. Capart étudie des instruments de musique égyptiens d'après l'ouvrage récent de H. Sachs et analyse les travaux de recherches entrepris en Nubie et au Soudan au cours des vingt dernières années, et qui apportent des renseignements nouveaux sur l'apparition des Nègres dans la vallée du Nil; il commente les textes historiques mis au jour par Reisner à Napata, ancienne capitale d'Éthiopie, et particulièrement la stèle de Thoutmès III (campagnes en Asie, passage de l'Euphrate, siège de Meggido).

La séance est levée à 4 heures.

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. Capart, *vice-président;* MM. Belpaire, Bommer, Carnoy, Delehaye, de Vis, Dumont, Hertzel, Lechat, Stracmans, Villers, *membres;* Mlle Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Speelers, la Société s'engage à verser une cotisation annuelle de 20 francs au Comité des Dames Amies de Carthage.

M. Speelers étudie deux statuettes syro-hittites découvertes près de Homs.

Le R. P. Peeters lit un travail sur les relations littéraires des anciennes littératures chrétiennes d'Orient.

La séance est levée à 4 heures et demie.

### ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

Les anciennes littératures chrétiennes de l'Orient sont, pour une large part, composées de traductions dont le fonds original a été le plus souvent fourni par le grec. Outre ce qu'elles ont directement puisé à la source commune, elles se sont abondamment copiées les unes les autres. Ces emprunts de langue à langue sont liés à des causes plus complexes qu'on ne le croit généralement, et, s'ils ont suivi une direction assez constante, ils sont loin de présenter un enchaînement invariable. Dans la vallée du Nil, on trouve ordinairement échelonnés, en partant du grec, le copte, l'arabe, l'éthiopien, et, hors série, le nubien; en pays araméen, le syriaque, puis l'arabe; plus loin vers l'Est, l'arménien et le géorgien. Mais cet ordre est traversé par beaucoup d'exceptions inattendues, voire paradoxales. On connaît même un certain nombre de cas où le grec est tributaire du syriaque, de l'arabe et de l'arménien. Et pour

envisager la question dans toute son ampleur, il faudrait faire entrer en ligne de compte le rôle d'intermédiaire que les langues du Proche-Orient ont parfois joué entre l'hellénisme et les civilisations de l'Inde, de l'Iran et peut-être de l'Asie Centrale.

P. Peeters.

---

## SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1921.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. Capart, *vice-président;* Mme Weynants, MM. Belpaire, Carnoy, Combaz, Dumont, Mansion, Orgels, Peeters, Speelers, Villers, *membres;* Mlle Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est lu et adopté.

M. Mansion lit un travail intitulé : Où et par qui le sanscrit a-t-il été parlé?

M. Capart montre et explique un mobilier funéraire de la IXe dynastie de l'Ancien Empire, provenant d'Héracléopolis, récemment entré dans les collections du Musée. Ce mobilier comprend un grenier, une scène domestique et deux bateaux. Dans ces deux bateaux, dont l'un a la voile déployée, se trouvent des armes : détail nouveau dans l'archéologie funéraire et qui s'explique par les circonstances, invasions et troubles, qui marquèrent cette époque. Ces intéressants documents proviennent des fouilles du professeur Flinders Petrie à Héracléopolis.

La séance est levée à 4 heures et demie.

### ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

Le berceau de la civilisation âryenne dans l'Inde doit être cherché dans l'angle nord-ouest de ce pays, qu'on appelle aujourd'hui le Pendjab. Et le plus ancien monument que l'Inde nous ait laissé, le Rig-Véda, doit être localisé dans cette région. La langue en est le sanscrit archaïque,

ou la langue védique, qui ne diffère du sanscrit plus récent de l'époque classique que comme l'ionien d'Homère diffère de l'attique. L'ancienne population du Pendjab a essaimé vers l'est et le sud; en même temps, le sanscrit est devenu la langue sacrée, langue religieuse, littéraire, scientifique de toute l'Inde du Nord, et cela pour des siècles. Car son rôle n'était pas fini au XIX[e] siècle et on ne peut pas dire que même aujourd'hui il soit terminé.

Dès une date ancienne, le sanscrit a cessé d'être une langue maternelle. Au III[e] siècle avant notre ère, un monarque puissant, Aśoka, fait graver ses édits en des lieux publics dans toutes les provinces de l'Inde âryenne. Ces édits sont dans une langue vulgaire dérivée du sanscrit, très voisine encore de la source, mais nettement distincte. Des différences dialectales montrent que le prâcrit (*prâcrit* = langue vulgaire, par opposition au *sanscrit*, langue pure ou parfaite) d'Aśoka était une langue vivante diverse selon les régions. Après Aśoka, pendant de longs siècles encore, tous les monuments épigraphiques sont en prâcrit. De plus, il y a toute une littérature en prâcrit. Mais on se tromperait en voyant dans cette vitalité des langues vulgaires une preuve de la faiblesse de la langue sacrée. A mesure que l'on s'éloigne de l'époque d'Aśoka, le sanscrit prend de plus en plus d'importance. Si le drame classique est un genre mixte où le sanscrit est parlé par une partie des personnages, le prâcrit l'étant par les autres, la plupart des genres littéraires sont cultivés principalement ou uniquement en sanscrit. Il y a une véritable renaissance sanscrite, sans que du reste le sanscrit redevienne langue vivante et maternelle. Il s'agit donc d'expliquer cette énigme d'une langue conservée artificiellement, semble-t-il, pendant des milliers d'années à côté et au-dessus des idiomes vulgaires. On observera d'abord que le sanscrit, langue d'un livre sacré, le Véda, livre qui n'a jamais cessé d'être récité et appris par cœur, avait une importance rituelle considérable. Ensuite, dans un pays de castes, où les castes ont eu, à ce qu'il semble, une origine raciale (*varṇa*, caste, signifie proprement couleur), il est probable que la langue s'est conservée pure dans les couches supérieures longtemps après que le peuple eut adopté les prâcrits. Enfin le brahmanisme est une organisation savante, dont l'école est un élément fondamental : tout brahmane est en principe novice et écolier, plus tard maître et père spirituel. La grammaire de Pāṇini atteste pour le IV[e] siècle avant notre ère l'aboutissement d'une tradition d'école multiséculaire. Parlé d'abord par tous, puis restreint aux castes supérieures, le sanscrit finit par n'être plus qu'une langue d'église et d'école. Il en était vraisemblablement ainsi à l'époque d'Aśoka. Reste à

expliquer la renaissance de l'époque classique. Max Müller, qui attribuait aux invasions des Indo-Scythes, vers l'ère chrétienne, une éclipse de la culture nationale, croyait constater après l'expulsion des barbares un renouveau des lettres et sciences; M. Sylvain Lévi veut au contraire que ce soient des souverains barbares qui aient les premiers tiré le sanscrit de la pénombre du sanctuaire pour l'introduire au grand jour de la vie publique; aucune de ces explications ne satisfait entièrement. Mais le fait est indéniable, et il faut probablement tenir compte d'un plus grand nombre de facteurs. D'autres difficultés viennent encore du sanscrit épique, la littérature épique ayant pour public des castes de langue prâcrite et non sanscrite; le jargon mêlé qu'on appelle sanscrit bouddhique soulève aussi de multiples problèmes. Tout ceci nous apprend que la situation linguistique de l'Inde ancienne ne le cédait sans doute pas en complexité à l'Inde moderne, où se rencontrent quelquefois sous un seul toit des dizaines de langues et de dialectes. A toutes les époques le sanscrit a sa place, tantôt plus en vue, tantôt relativement effacée, mais toujours très importante. S'il n'est pas une langue vivante, vu qu'il n'est pas langue maternelle, sa vitalité extraordinaire ne permet pas de l'appeler une langue morte.

J. Mansion.

---

## SÉANCE DU 8 JANVIER 1922.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. le général Pontus.

Étaient présents :

MM. Capart, *vice-président;* Bommer, Combaz, Denis, de Winiwarter, Goblet d'Alviella, Mansion, Peeters, Speleers, Stracmans, Van den Kerchove, P. L. Vaidya, *membres;* Mlle Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1921 est lu et adopté.

M. Combaz expose les origines, le développement et les caractères distinctifs de l'art gréco-bouddhique du Gandhâra (projections).

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

## SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1922.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

MM. Capart et Pontus, *vice-présidents :* M[me] Weynants; MM. Belpaire, Carnoy, Demarchi, Denis, Dumont, Hirtzel, Peeters, Speleers, Stracmans, *membres :* M[lle] Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. A. Carnoy annonce la réapparition de la revue *Le Muséon* et fait hommage à la Société du premier cahier de la nouvelle série (t. XXXIV de la collection complète). *Le Muséon* ouvrira une large hospitalité aux travaux des membres de la Société.

M. B. Belpaire donne un compte rendu détaillé et critique du savant ouvrage de M. H. Cordier, *Histoire générale de la Chine.*

M. de la Vallée Poussin et M. le général Pontus présentent à leur tour quelques remarques sur ce sujet.

M. Capart décrit les récentes fouilles des Américains à Deir-el-bahari, Wadi natron, El-bercheh et leurs travaux dans les tombes thébaines (tombe de Neferhotep, de Tehuti hetep, etc.).

La séance est levée à 4 heures et demie.

---

## SÉANCE DU 5 MARS 1922.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

MM. Capart et Pontus, *vice-présidents;* M[me] Weynants; M[lle] Corbisier de Meaulsart; MM. Belpaire, Carnoy, Denis, Dumont, Goblet d'Alviella,

Kugener, Lefort, Peeters, Speleers, Stracmans, *membres;* M[lle] Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté.

M. le Président fait part de l'invitation adressée à la Société par la Société asiatique, qui célébrera au mois de juillet le centenaire de sa fondation et le centenaire de la découverte de Champollion.

M. Carnoy lit un travail sur l'idée du royaume de Dieu dans l'Iran.

La séance est levée à 4 heures et demie.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

Dans le système religieux de Zoroastre, Ahura Mazda, le dieu saint, auteur de tout bien, occupe une place éminente. A ses côtés se trouvent des sortes d'anges, les Amesha Spenta, «êtres immortels et saints» : leurs noms prouvent que ce sont des hypostases; ils ont ce caractère dans les Gāthās, les plus anciens textes de l'Avesta. Plus tard au contraire, tout en gardant leur valeur morale, ces divinités deviennent des génies présidant à diverses portions de la nature : par exemple, Vohu Manah est la Bonne volonté, mais aussi le protecteur du bétail; Asha Vahishta est la Justice, mais aussi l'esprit du feu; Spenta Armaiti est la Prudence ou la Piété, mais aussi la patronne de la terre.

On peut, dans une large mesure, découvrir dans les Gāthās les circonstances qui ont amené cet état de choses. La comparaison des divers passages relatifs aux Amesha Spenta permet de dégager les différents aspects de ces entités, et, partant, de déterminer le point de départ de l'évolution qu'ils ont subie.

C'est une analyse de ce genre que M. Carnoy a entreprise sur la personne de Khshathra Vairya, le quatrième Amesha Spenta.

L'étude des versets des Gāthās où cette divinité intervient montre qu'il s'agit d'une personnification du royaume de Mazda, c'est-à-dire de la félicité que Mazda accorde aux justes en cette vie et dans l'autre. Comme ce royaume attendu suivra la grande épreuve finale par le métal fondu, on l'a nommé Royaume du métal, et Khshathra Vairya est, de la sorte, devenu plus tard le génie des métaux.

Certains auteurs, notamment le P. Lagrange, frappés de la ressemblance de l'attente du Royaume et chez les Iraniens et chez les Juifs, ont

cru que les Zoroastriens étaient ici tributaires d'Israël : la date du prophète doit donc être retardée. M. Carnoy soutient au contraire que le royaume de Mazda a sa contre-partie dans le royaume de Varuṇa, empyrée lumineux où séjourneront les justes après la mort. Pour Khshathra Vairya, comme pour Asha, Armaiti, Haurvatât et d'autres entités religieuses du Zoroastrisme, on peut démontrer que le Prophète n'a fait qu'adapter à son système des notions indo-iraniennes. Donc les Perses n'ont pas reçu des Juifs la croyance au royaume futur. D'ailleurs, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons pas non plus établir que l'idée du royaume de Dieu, dont on peut très bien suivre le développement dans Israël même, ait été par les Juifs empruntée à l'Iran (voir *Muséon*, XXXIV, p. 81-106).

A. Carnoy.

---

## SÉANCE DU 2 AVRIL 1922.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. de la Vallée Poussin.

Étaient présents :

M. Capart, *vice-président;* Mmes Caldwell, Lefrancq, Weynants; Mlles Corbisier de Meaulsart, de Mot; MM. Belpaire, Caldwell, Carnoy, Combaz, de Vis, Dumont, Hirtzel, Laurent, Lefrancq, Peeters, Speleers, Stracmans, Vaidya, Villers, Van de Walle, *membres;* Mlle Werbrouck, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

M. Capart expose les idées de Champollion sur l'art égyptien.

La séance est levée à 4 heures.

# STATUTS

## DE

# LA SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES ORIENTALES.

Art. i. — Il est fondé une Société Belge d'Études Orientales. Elle a son siège à Bruxelles.

Art. ii. — Son but est :

1° De grouper les orientalistes et les personnes qui s'intéressent à l'Orient;

2° De faciliter leurs études et leurs recherches de toutes manières que la Société jugera efficaces;

3° De les aider à publier leurs travaux.

Art. iii. — La Société se compose :

1° De membres titulaires;

2° De membres honoraires;

3° De membres protecteurs.

Les membres titulaires doivent être présentés par deux membres, agréés par le Conseil et admis par l'assemblée.

Le titre de membre honoraire est décerné par l'assemblée, sur la proposition du Conseil.

Le titre de membre protecteur, également décerné par l'assemblée, est conféré à toute personne ayant bien mérité de la Société.

Art. iv. — La cotisation annuelle des membres titulaires est de 20 francs minimum; elle peut être rachetée en versant une somme de 200 francs, soit en une fois, soit en deux annuités.

Art. v. — La qualité de membre se perd :

1° Par démission. — Est considéré comme démissionnaire le membre qui n'a pas payé sa cotisation après avoir été prévenu par lettre recommandée;

2° Par la radiation, prononcée pour motif grave par le Conseil, le membre ayant été préalablement appelé à fournir des explications et pouvant avoir recours à l'assemblée générale.

## LE CONSEIL.

Art. vi. — La Société est administrée par un Conseil élu par l'assemblée générale et choisi parmi les membres titulaires. Il est composé comme suit :

1° Un président;
2° Un ou deux vice-présidents;
3° Six membres ordinaires, nommés pour quatre ans;
4° Un secrétaire-trésorier.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans par moitié.

Il pourra être nommé un ou plusieurs présidents ou vice-présidents à vie.

Art. vii. — Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins deux fois par an.

Il se réunit extraordinairement chaque fois qu'il est convoqué par le président ou sur la demande de la moitié de ses membres adressée au président.

Si la moitié des membres sont absents, les décisions seront soumises à une seconde réunion du Conseil, qui pourra statuer quel que soit le nombre de conseillers présents.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux seront transcrits dans un registre et signés par le président et le secrétaire.

Art. viii. — Le Conseil est chargé de l'administration de la Société et notamment il veille au recouvrement et à l'emploi des fonds; il dirige les travaux littéraires qui rentrent dans l'objet de la Société, ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles, accorde des encouragements et subsides, enfin propose, lorsqu'il le croit convenable, des acquisitions de livres, de documents ou de manuscrits.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. ix. — Les membres titulaires de la Société se réunissent quatre fois par an, entre les mois de novembre et de juin, ainsi que sur con-

vocation du président ou sur la demande du tiers au moins des membres adressée au président; dans ce cas, ces membres devront déterminer l'objet précis qu'ils désirent mettre à l'ordre du jour.

Une assemblée, qui se tiendra en janvier, sera considérée comme réunion statutaire. Le secrétaire-trésorier y fera rapport sur la situation financière de la Société.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget pour l'exercice suivant, décide, s'il y a lieu, du transfert de sommes à la réserve, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et procède aux élections statutaires.

Il est tenu procès-verbal des assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Les procès-verbaux seront transcrits dans un registre et signés par le président et le secrétaire.

## LES FONDS.

Art. x. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;
2° Des sommes versées pour le rachat des cotisations;
3° Des subsides de l'État et des particuliers;
4° Du revenu des biens et valeurs.

Un fonds de réserve peut être constitué suivant les décisions de l'assemblée statutaire.

## MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION.

Art. xi. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil, en vertu d'une délibération prise à la majorité des deux tiers des membres présents, ou sur la demande du quart des membres titulaires, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des membres présents.

Art. xii. — L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et spécialement convoquée à cet effet doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. xiii. — En cas de dissolution, l'assemblée désignera les membres chargés de la liquidation. Les livres et collections seront remis en toute propriété aux Musées Royaux du Cinquantenaire. Le reliquat des fonds servira à des acquisitions de livres orientaux pour la bibliothèque des dits Musées.

Art. xiv. — Les livres, les revues et documents appartenant à la Société seront déposés à la bibliothèque des Musées Royaux du Cinquantenaire, où un registre spécial en sera tenu.

Le Conseil élaborera un règlement spécial relatif à la bibliothèque.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE

(1922-1923)

# LISTE DES MEMBRES




PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXXII

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I

## TABLEAU
## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 JUIN 1922.

### BUREAU.

PRÉSIDENT.

M. É. Senart.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Clément Huart.
Henri Cordier.

SECRÉTAIRE.

M. Thureau-Dangin.

RÉDACTEUR-GÉRANT DU JOURNAL ASIATIQUE.

M. Ferrand.

---

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. L. Bouvat.

TRÉSORIER.

M. Allotte de la Fuÿe.

COMMISSAIRES DES FONDS.

MM. Clermont-Ganneau.
Gaudefroy-Demombynes.
Casanova.

MEMBRES ORDINAIRES DU CONSEIL ÉLUS POUR TROIS ANS.

MM. Dussaud, Finot, J. Vinson, J.-B. Chabot, Pelliot, Moret, Vernes, Paul Boyer, élus en 1920.

MM. Nau, Vissière, Cabaton, Scheil, Delafosse, Mayer Lambert, Macler, Bacot, élus en 1921.

MM. Aymonier, Sylvain Lévi, Carra de Vaux, Foucher, Meillet, Ferrand, A.-M. Boyer, prince Roland Bonaparte, élus en 1922.

CENSEURS
élus par l'Assemblée générale pour 1922-1923.

MM. Meillet.
Dussaud.

---

## COMMISSIONS.

COMMISSION DU JOURNAL ASIATIQUE.

MM. É. Senart, Huart, Cordier, Thureau-Dangin, Ferrand, *membres de droit;* — Sylvain Lévi, Moret, Meillet, Scheil, Foucher, Pelliot, *membres élus par le Conseil parmi ses membres.*

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE
élue par l'Assemblée générale parmi les membres de la Société.

MM. Cabaton, Cordier, Ferrand, Macler, Fevret, Mayer Lambert.

# II

## LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

À LA DATE DU 15 JUIN 1922.

*Nota.* Les noms marqués d'un * sont ceux des Membres à vie.

M. Abdullah (Le R. P. Séraphin), Mékhitariste de Venise, professeur à l'école Ozanam, cité Barat, 2, à Asnières (Seine).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Ahmed Zeki Pacha (Son Exc.), ancien secrétaire du Conseil des ministres, au Caire (Égypte).

Alfaric (Prosper), chargé de cours à la Faculté des Lettres, Institut de l'histoire des religions, à l'Université de Strasbourg (Bas-Rhin).

Allaoua ben Yahia, interprète judiciaire, à Inkermann [département d'Oran] (Algérie).

Allotte de la Fuÿe, colonel du génie en retraite, correspondant de l'Institut, rue d'Anjou, 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

Ammoun Bey Daoud, à Beyrouth (Syrie).

Arakelian (Hambartzoum), Rédaction du *Mschak*, à Tiflis (Géorgie).

MM. Assier de Pompignan, lieutenant de vaisseau, rue de Rennes, 75, à Paris (vi^e^).

* Aymonier (Étienne), résident supérieur honoraire, membre du Conseil supérieur des colonies, rue de Liège, 10, à Paris (ix^e^).

* Bacot (Jacques), boulevard Saint-Antoine, 61, à Versailles (Seine-et-Oise).

Baillet (Jules), agrégé des lettres, ancien membre de l'Institut d'archéologie orientale du Caire, rue d'Illiers, 35, à Orléans (Loiret).

Banerjee (Gauranga Nath), docteur en philosophie, professeur d'histoire ancienne, secrétaire de l'Université, Mechua Bazar Street, 107/1, à Calcutta (Inde Britannique).

Banerji Sastri (D^r^ A. P.), rue Tournefort, 4, à Paris (v^e^).

Barrigue de Fontainieu (le marquis G. de), boulevard de Clichy, 10, à Paris (xviii^e^).

Barthélemy (Ad.), consul de France, professeur à l'École des langues orientales vivantes, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, à Saint-Louis-sous-Poissy (Seine-et-Oise).

Basmadjian (K. J.), directeur de la revue arménienne *Banasêr*, rue Gazan, 9, à Paris (xiv^e^).

Basset (André), rue d'Ulm, 2, à Paris (v^e^).

Basset (Henri), directeur-adjoint de l'École

supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres d'Alger, rue Denfert-Rochereau, 20, Villa Louise, à Alger.

MM. Basset (René), doyen de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, rue Denfert-Rochereau, 20, villa Louise, à Alger.

Baston (A.), professeur au Lycée, rue Notre-Dame, à Valence (Drôme).

Baudouin (Robert), adjoint des Affaires Indigènes au Gouvernement du Sénégal, à Dakar.

Beauvais (Jean-Joseph), consul général de France, à Canton (Chine).

Bel (Alfred), directeur de la Médersa, à Tlemcen [département d'Oran] (Algérie).

*Belvalkar (Shripad Krishna), Assistant Professor, Deccan College, à Poona (Inde Britannique).

Ben Cheneb (Mohammed), professeur à la Médersa, à Alger.

Bénédite (Georges), conservateur du Département des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris (v$^{e}$).

Bentouhami (Touhami ben Larbi), interprète judiciaire de première classe près la Cour criminelle et le Tribunal de première instance de Mostaganem [département d'Oran] (Algérie).

M. BENVENISTE (Émile), rue Lhomond, 2, à Paris (v^e^).

M^lle^ BERTHET (Marie), rue Boileau, 5, à Paris (XVI^e^).

MM. *BESSIÈRES (René), élève diplômé de l'Ecole du Louvre, rue du Faubourg-Poissonnière, 155, à Paris (IX^e^).

BEYE (François), avenue d'Iéna, 46, à Paris (XVI^e^).

*BÉZAGU (Louis), cours d'Aquitaine, 61, à Bordeaux (Gironde).

BIBLIOTHÈQUE AMBROSIENNE, à Milan (Italie).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ, à Utrecht (Hollande).

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE, à Alger.

BIBLIOTHÈQUE VATICANE, à Rome.

MM. BIGARRÉ (René), rue de Bièvre, 28, à Paris (V^e^).

BLOCH (Jules), professeur à l'École des langues orientales, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, agrégé de l'Université, rue Maurice-Berteaux, 16, à Sèvres (Seine-et-Oise).

BLONAY (Godefroy DE), château de Grandson (Vaud) [Suisse].

BOBRINSKI (le comte), président de la Commission archéologique russe, promenade des Anglais, 123, à Nice (Alpes-Maritimes).

*BOISSIER (Alfred), Le Rivage, à Chambésy, près Genève (Suisse).

MM. Bonaparte (le prince Roland), membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 10, à Paris (xvi$^{e}$).

Bonifacy (A.), lieutenant-colonel, à Valréas (Vaucluse).

Boreux (Charles), square Moncey, 11, à Paris (ix$^{e}$).

Bourdais (l'abbé), rue de Bellechasse, 31, à Paris (vii$^{e}$).

*Bourquin (D$^{r}$ A.), à Denver (Colorado) [États-Unis].

Bouvat (Lucien), rue de Seine, 63, à Paris (vi$^{e}$).

Boyer (A.-M.), rue du Bac, 114, à Paris (vii$^{e}$).

Boyer (Paul), administrateur de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2, à Paris (vii$^{e}$).

Brunot (Louis), docteur ès lettres, chef du Service de l'enseignement des Indigènes, à Rabat (Maroc).

Budge (E. A. Wallis), Litt. D. F. S. A., au British Museum, à Londres.

M$^{me}$ Butenschœn (A.), Vettakollen, par Christiania (Norvège).

M. Cabaton (Antoine), professeur à l'École des langues orientales vivantes et à l'École coloniale, rue François-Bonvin, 21, à Paris (xv$^{e}$).

MM. Cadière (L.), missionnaire, à Hué (Indochine).

Casanova (Paul), professeur au Collège de France, rue du Four, 40, à Paris (vi^e^).

Castries (le comte Henry de), rue du Bac, 101, à Paris (vii^e^).

* Chabot (l'abbé J.-B.), membre de l'Institut, rue Claude-Lorrain, 15, à Paris (xvi^e^).

Chaine (l'abbé Marius), aumônier au Quartier Général, 33^e^ C. A., secteur postal 96.

Charpentier (Jarl), professeur à l'Université, à Upsal (Suède).

Chatterji, c/o Kalidana Nag, rue Du Sommerard, 17, à Paris (v^e^).

Chattopâdhyâya (Virendranâth), Grevturegatan, 22, à Stockholm.

* Cillière (Alphonse), consul général de France, à Constantinople.

* Clark (D^r^ W. Eugen), Instructor in Sanskrit, University of Chicago [Illinois] (États-Unis).

Clermont-Ganneau (Ch.), membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire honoraire, professeur au Collège de France, avenue du Président-Wilson, 1, à Paris (viii^e^).

Coedès (George), conservateur de la Vajirañāṇa National Library, à Bangkok (Siam).

Cohen (Marcel), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, professeur adjoint à l'École des langues orientales vivantes.

rue des Marais, 17, à Viroflay (Seine-et-Oise).

M. Colin (le Dr Gabriel), professeur d'arabe à la Faculté des Lettres, rue d'Isly, 67, à Alger.

Collège français de Zi-Ka-Weï, par Shanghaï (Chine).

MM. Combe (Étienne), boîte postale 1737, à Alexandrie (Égypte).

Contenau (le Dr Georges), place Vintimille, 18, à Paris (ixe).

* Conti Rossini (Carlo), dott. comm., via Palestro, 78, à Rome.

* Cordier (Henri), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue de Siam, 8, à Paris (xvie).

Coulber, commandant en retraite, rue de l'Académie, à Bruges (Belgique).

Cour (Auguste), professeur à la chaire d'arabe, à Constantine (Algérie).

Courant (Maurice), consul de France, professeur près la Chambre de commerce de Lyon, professeur à l'Université de Lyon, chemin du Chancelier, 3, à Écully (Rhône).

* Cowasmy,

* Croizier (le marquis de), à Bayonne (Basses Pyrénées).

Cuendet (Georges), rue d'Assas, 70, à Paris (vie).

MM. CUMONT (Franz), membre de l'Institut, boulevard de Courcelles, 3, à Paris (XVII^e).

CUNY (A.), professeur à la Faculté des Lettres, rue Raymond-Lartigue, 7, à Bordeaux (Gironde).

* DANON (Abraham), square de Clignancourt, 1, à Paris (XVIII^e).

* DARRICARRÈRE (Théodore-Henri), numismate, à Beyrouth (Syrie).

DAUTREMER (Joseph), consul général de France, professeur à l'École des langues orientales vivantes, à Bièvres (Seine-et-Oise).

* DAVIES (T. Witton), B. A., Ph. D., D. D., Université de Genève, professeur de langues sémitiques, University College, à Bangor (North Wales) [Angleterre].

DELAFOSSE (Maurice), gouverneur des colonies, professeur à l'École des langues orientales vivantes et à l'École coloniale, rue Vaneau, 54, à Paris (VIII^e).

DELAPORTE (Louis), docteur ès lettres, licencié ès sciences, rue du Cherche-Midi, 118, à Paris (VI^e).

DELOUSTAL (R.), interprète principal des services judiciaires, à Hanoï (Indochine).

DEMIÉVILLE (Paul), membre de l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï (Tonkin).

DENY (Jean), professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue d'Ulm, 2, à Paris (V^e).

MM. *Dessus Lamare-Leenhoff (A.), chalet Alexandrine, rue Malakoff, 97, à Saint-Eugène, près Alger.

Destaing (Edmond), professeur à l'École des langues orientales vivantes, route de Choisy, 2, à L'Haÿ-les-Roses (Seine).

Dorville (G.), consul de France en retraite, rue du Pavillon, 30, à Bordeaux (Gironde).

Ducrocq (le capitaine Georges), attaché militaire à la Légation de France à Téhéran, avenue de l'Observatoire, 13, à Paris (vi<sup>e</sup>).

Dumon (Raoul), élève diplômé de l'École du Louvre, rue de la Chaise, 10, à Paris (vii<sup>e</sup>).

Dunan (Maurice), rue du Cardinal-Lemoine, 59, à Paris (v<sup>e</sup>).

Dupont (Maurice), bibliothécaire du Musée Guimet, rue de Tournon, 29, à Paris (vi<sup>e</sup>).

*Durighello (J.-A.).

Duroiselle (C.), Assistant Superintendent, Archæological Survey, à Mandalay (Birmanie).

*Dussaud (René), conservateur adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, rue du Boccador, 3, à Paris (viii<sup>e</sup>).

Eliséieff (Serge), professeur à l'Université de Petrograd et à l'Institut de l'histoire des Beaux-Arts, rue Nouvelle, 1, à Paris (ix<sup>e</sup>).

Fadeggon (Johan-Melchior), bibliothécaire de

l'Union des Arts décoratifs, avenue de la République, 57, à Montrouge (Seine).

MM. *Fargues (F.), boulevard de Montmorency, 92, à Deuil (Seine-et-Oise).

Faure-Biguet (Général), avenue des Balives, 29, à Valence (Drôme).

*Favre (Léopold), rue des Granges, 6, à Genève.

Feghali (l'abbé M.-T.), docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des Lettres, boulevard Wilson, 370, à Bordeaux (Gironde).

*Ferrand (Gabriel), ministre plénipotentiaire, rue Racine, 28, à Paris (vi^e^).

Ferrer (Orlando), consul de Cuba, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Ferrieu (Th.), commissaire de la marine, à l'Abbaye, à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Fevret (André), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Berthier, 34, à Versailles (Seine-et-Oise).

*Finot (Louis), directeur de l'École française d'Extrême-Orient, professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, à Hanoï (Tonkin).

Fossey (Ch.), professeur au Collège de France, boulevard Raspail, 236, à Paris (xiv^e^).

Foucher (A.), ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient, chargé de cours à la Sorbonne, boulevard Raspail, 286, à Paris (xiv^e^).

MM. Gaudefroy-Demombynes (M.), professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue Joseph-Bara, 9, à Paris (VIe).

Gauthier (Léon), professeur d'histoire de la philosophie musulmane à l'Université, rue Naudot, 4, à Mustapha (Alger).

Gautier (E.-F.), professeur de géographie à la Faculté des Lettres, Institut géographique de l'Université, à Alger.

* Gautier (Lucien), professeur de théologie, à Cologny, près Genève (Suisse).

Mlle Getty (Alice), avenue des Champs-Élysées, 75, à Paris (VIIIe).

MM. Geuthner (Paul), éditeur, rue Jacob, 13, à Paris (VIe).

Gieseler (le Dr G.), médecin à la Compagnie des chemins de fer du Nord, rue de Chabrol, 31, à Paris (Xe).

Goloubew (Victor de), rue Théodore-de-Banville, 11, à Paris (XVIIe).

* Gompel (Robert), diplômé de l'École des langues orientales vivantes, rue Charles-Floquet, 36, à Paris (VIIe).

Graffin (Mgr), président de la Société antiesclavagiste de France, rue d'Assas, 47, à Paris (VIe).

Granet (Marcel), chargé de cours à la Sorbonne, avenue du Parc-de-Montsouris, 30, à Paris (XIVe).

Greenup (Rev. A. W.), The Principal's

Lodge, Saint John's Hall, Highbury, à Londres, N.

MM. GRENARD (F.), consul général de France.

GRIMAULT (Paul), cour Saint-Laud, 14 *bis*, à Angers (Maine-et-Loire).

GROSLIER (George), directeur des Arts Cambodgiens, à Pnom Penh (Cambodge).

GUÉRINOT (A.), docteur ès lettres, rue de Boulainvilliers, 19, à Paris (XVI^e).

GUIGUES (le D^r P.), professeur à la Faculté française de Médecine, à Beyrouth (Syrie).

GUY (Arthur), vice-consul de France à Caïffa (Syrie).

HACKIN (Joseph), conservateur adjoint du Musée Guimet, rue Debrousse, 2, à Paris (XVI^e).

HADJIBEKLI (Djeyhoun Bek), membre de la Délégation de paix de l'Azerbaïdjan, directeur du journal « Azerbaidjan », rue Henri-Martin, 6, à Paris (XVI^e).

HAGUENAUER (Charles), rue Gay-Lussac, 62, à Paris (V^e).

HALPHEN (Jules), avenue Malakoff, 4, à Paris (XVI^e).

HAMEL (G.), ingénieur, à Astillero [province de Santander] (Espagne).

HAMET (Ismaël), officier interprète principal, directeur de l'École supérieure de langue

arabe et de dialectes berbères, à Rabat (Maroc).

MM. HANOUNE (J.), Colonne-Voirol, à Alger.

HARIZ (le Dr Joseph), rue du Jourdain, 10, à Paris (xxe).

* HARKAVY (Albert), bibliothécaire de la Bibliothèque publique, Pouchkarskaya, 47, à Pétrograd.

HEBBELYNCK (Mgr Adolphe), recteur honoraire de l'Université de Louvain, à Meirelbeke, près Gand (Belgique).

* HÉRIOT-BUNOUST (Louis).

HÉROLD (Ferdinand), licencié ès lettres, ancien élève de l'École des chartes, rue Nicolo, 48, à Paris (xvie).

* HILGENFELD (Dr Heinrich), professeur à l'Université, Fürstengraben, 7, à Iéna (Saxe-Weimar).

Mlle HOMBURGER (Lilias), avenue d'Eylau, 5, à Paris (xvie).

MM. HUART (Clément), membre de l'Institut, consul général, professeur à l'École des langues orientales vivantes, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Dupont-des-Loges, 12, à Paris (viie).

HUBERT (Henry), conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études.

MM. *Huguet (le D[r]), chargé du cours des civilisations musulmanes à l'Institut colonial de l'Université, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Humbert (Paul), professeur à l'Université de Lausanne, avenue Jean-Jacques Rousseau, 4, à Neufchâtel (Suisse).

*Hyde (James H.), Pavillon de l'Ermitage, 7, rue de l'Ermitage, à Versailles (Seine-et-Oise).

Hyvernat (l'abbé Henry), professeur à l'Université catholique d'Amérique, 3405, Twelfth Street (Brookland), à Washington.

Jean (le R.-P. Charles-F.), lazariste, rue de Sèvres, 95, à Paris (vi[e]).

Johnston (R. F.), précepteur de S. M. l'empereur Hsuan-túng, Ville interdite, à Pékin.

Jouveau-Dubreuil (G.), docteur ès lettres, professeur au Collège, rue Dumas, 6, à Pondichéry (Inde Française).

Julien (Gustave-Jacques-Henri), gouverneur des colonies, chargé de cours à l'École coloniale, rue Lecourbe, 116, à Paris (xv[e]).

Karlgren (Bernard), professeur à l'Université, à Göteborg (Suède).

M[lle] Karpelès (Suzanne), rue du Docteur-Blanche, 27, à Paris (xvi[e]).

MM. Karst (Joseph), professeur à l'Université, à Strasbourg (Bas-Rhin).

MM. *Kemal Ali, secrétaire d'ambassade, à Benha (Égypte).

Keuprulu-Zadeh Mehmet Fouad, professeur d'histoire de la littérature turque à l'Université, à Constantinople.

Khaïrallah (K. T.), publiciste, rue Léopold-Robert, 4, à Paris (xiv^e^).

Kokowzoff (Paul de), professeur d'hébreu à l'Université, 3, Rota Ismaïlowski, à Pétrograd.

Kraemer (H.), St-Walburg, 136, à Tiel (Hollande).

Krom (le Dr. J. N.), professeur à l'Université, Groenhovenstraat, 9, à Leyde (Hollande).

Kuentz (Charles), rue Pierre-Corneille, 61, à Lyon (Rhône).

*Labourt (l'abbé Jérôme), docteur ès lettres, directeur du Collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, 22, à Paris (vi^e^).

Lacôte (Félix), professeur à l'Université, cours Morand, 20, à Lyon (Rhône).

Lajonquière (Lunet de), chef de bataillon d'infanterie coloniale, rue Saint-Genès, 41, à Bordeaux (Gironde).

M^lle^ Lalou (Marcelle), boulevard Saint-Michel, 6, à Paris (vi^e^).

M. Lambert (Mayer), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, avenue Trudaine, 27, à Paris (ix^e^).

MM. *Landberg (Carlo, comte de), docteur ès lettres, chambellan de S. M. le Roi de Suède, villa Kraft, avenue Désambrois, 2, à Nice (Alpes-Maritimes).

Langlois (Pierre), place au Bois, 8, à Annecy (Haute-Savoie).

Lartigue (J.), lieutenant de vaisseau, rue du Rocher, 62, à Paris (VIIIe).

Latif (Qazi Abdul), M. A., Colotoolla Street, 11, à Calcutta (Inde Britannique).

Laufer (Berthold), conservateur du Field Museum, à Chicago [Illinois] (États-Unis).

Laurentie (Henri), rue Guy-de-la-Brosse, 9, à Paris (Ve).

La Vallée Poussin (Louis de), professeur à l'Université de Gand, avenue Molière, 66, à Bruxelles.

Le Cerf (Georges), enseigne de vaisseau.

Lecerf (Jean), élève diplômé de l'École des Langues orientales vivantes, rue d'Ulm, 45, à Paris (Ve).

Ledoulx (Alphonse), consul de France en retraite, Compagnie des Eaux, à Constantinople.

Lefèvre-Pontalis (Pierre), ministre plénipotentiaire, rue Pierre-Charron, 14, à Paris (XVIe).

Le Hardÿ de Beaulieu (Henri), avenue Marnix, 16, à Bruxelles.

M. Lehot (Maurice), professeur au Lycée, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Mme Le Lasseur (Denyse), rue de Greffulhe, 7, à Paris (viiie).

MM. *Leriche (Louis), consul de France, à Rabat (Maroc).

*Le Strange (Guy), Panton Street, 63, à Cambridge (Angleterre).

Lévi (Sylvain), professeur au Collège de France, rue Guy-de-la-Brosse, 9, à Paris (ve).

Lévy (Isidore), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Adolphe-Focillon, 4, à Paris (xive).

Liber (Maurice), professeur à l'École rabbinique, rue Saulnier, 14, à Paris (ixe).

*Loisy (Alfred), professeur au Collège de France, rue des Écoles, 4 *bis*, à Paris (ve).

Lorey (Eustache de), Mission archéologique, à Damas (Syrie).

Lorgeou (Édouard), professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue Notre-Dame-des-Champs, 76, à Paris (vie).

Macler (Frédéric), professeur à l'École des langues orientales vivantes, boulevard de Montmorency, 1 *bis*, à Paris (xvie).

*Madrolle (C.), avenue du Roule, 95, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Mlle Magne (Louise), Ambassade de France, à Tokyo.

MM. Maitre (Cl.-E.), ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient, rue Blanche, 45, à Paris (ixe).

* Makhanoff (Michel), professeur au Séminaire religieux, à Kazan (Russie).

Maksoudoff (Sadry), ancien député à la Douma, rue Blaise-Desgoffe, 6, à Paris (vie).

Mallon (P.), boulevard Flandrin, 58, à Paris (xvie).

Marçais (William), directeur de l'École supérieure d'arabe, à Tunis, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, avenue de Tourville, 6, à Paris (viie).

Marestaing (Pierre), boulevard Flandrin, 17, à Paris (xvie).

* Margoliouth (David Samuel), professeur d'arabe à l'Université, New-College, à Oxford (Angleterre).

Marmorstein (A.), bibliothécaire, Portsdown Road, 252, Maida Vale, à Londres, W.

Martin (A.-G.-P.), officier-interprète principal de l'armée territoriale, professeur à l'École supérieure de Commerce, cours d'Alsace, 23, à Bordeaux (Gironde).

Maspero (Georges), résident supérieur en Indochine, avenue du Maréchal-Pétain, 16, à Versailles (Seine-et-Oise).

Maspero (Henri), professeur au Collège de France, rue Guynemer, 30, à Paris (vie).

M. Massé (Henri), professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, à Alger.

Mme Massieu (Isabelle), rue de Prony, 54, à Paris (xviie).

MM. Massignon (Louis), ancien membre de l'Institut d'archéologie orientale, rue Monsieur, 21, à Paris (viie).

Masson-Oursel (Paul), rue de Milan, 11 *bis*, à Paris (ixe).

Mauss (Marcel), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Bruller, 2, à Paris (xive).

Mawas (Alfred), rue Fouad Ier, 82, à Alexandrie (Égypte).

Mawson (C. O. Sylvester), P. O. Box 886, à Springfield, Mass. (États-Unis).

Maybon (Charles), directeur de l'École française, avenue Paul-Brunat, à Shanghaï (Chine).

Maydell (le baron Gérard de), place Saint-Sulpice, 3 *bis*, à Paris (vie).

* Mazon (André), professeur à la Faculté des Lettres, rue Twinger, 5, à Strasbourg (Bas-Rhin).

* Meillet (A.), professeur au Collège de France, rue François-Coppée, 2, à Paris (xve).

Mlle Menant (D.), rue Stanislas, 6, à Paris (vie).

M. Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'appel, délégué financier, Parc Gatlif, Mustapha-Supérieur, à Alger.

MM. Mercier (Louis), consul de France.

Mestre (Edmond), rue des Feuillantines, 3, à Paris (v^e^).

Minorsky (Vladimir), premier secrétaire de la Légation de Russie à Téhéran, rue Jacques-Offenbach, 1, à Paris (xvi^e^).

Montet (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Moret (Alexandre), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, conservateur du Musée Guimet, rue Vaneau, 54, à Paris (vii^e^).

Morgan (Jacques de), Villa Les Sables, à Saint-Raphaël (Var).

Mžik (D^r^ Hans von), bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque Nationale, Leopold Müllergasse, 1, à Vienne.

* Nau (l'abbé F.), docteur ès sciences mathématiques, professeur d'analyse à l'Institut catholique, rue de Vaugirard, 74, à Paris (vi^e^).

Nehlil.

New York Public Library, à New York.

MM. Nicolas (A.-L.-M.), consul de France, à Tiflis (Caucase).

Nordemann (Edmond), chef du service de l'enseignement au Laos, à Vientiane (Indochine).

MM. OHSUMI (S.), professeur à l'Université, à Tokyo.

OLLONE (le général comte D'), commandant la place de Soissons (Aisne).

OLTRAMARE (Paul), professeur à l'Université, La Pelouse, avenue des Bosquets, Servette, à Genève (Suisse).

ORT (Georges), rue Jacob, 13, à Paris (VI^e).

*OSTROROG (le comte Léon), rue d'Astorg, 11, à Paris (VIII^e).

PARISOT (Jean), rue du Brice, 6, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

PAULHAN (Jean), rue Boissonade, 16, à Paris (XIV^e).

*PELLIOT (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Varenne, 38, à Paris (VII^e).

PELTIER (Frédéric), professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, 121, à Alger.

PEREIRA (Francisco Maria Esteves), colonel du génie, rua das Damas, 4, à Lisbonne.

PÉRIER (l'abbé Augustin), rue de Furstenberg, 7, à Paris (VI^e).

PÉRIER (l'abbé Jean), professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique, rue de l'Abbé-Grégoire, 39, à Paris (VI^e).

PETITHUGUENIN (Paul), conseiller du Gouvernement siamois, à Bangkok (Siam).

PÉZARD (Maurice), attaché aux Musées Nationaux, rue du Commerce, 90, à Paris (XV^e).

Mme Poirier (M.), agrégée de l'Université, rue Montprofit, 4, à Bourg-la-Reine (Seine).

MM. Polain (Louis), rue Madame, 60, à Paris (vie).

Polignac (le comte Charles de), rue Le Sueur, 15, à Paris (xvie).

Popescu-Ciocanel (Gheorghe), Medgidie Dabroyel (Roumanie).

Popper (William), University of California, à Berkeley (États-Unis).

Prætorius (Dr Frantz), professeur à l'Université, Hedwigstrasse, 40, à Breslau (Allemagne).

* Prym (Dr E.), professeur à l'Université, Coblenzerstrasse, 39, à Bonn (Allemagne).

Przyluski (J.), professeur adjoint à l'École des langues orientales vivantes, rue de Luynes, 9, à Paris (viie).

Raggi (J. G.), professeur, à Bangkok (Siam).

Ramchandra Kak, Archæological Survey of India, à Simla (Inde Britannique).

Rapson (E. J.), professeur de sanscrit à l'Université, 8, Mortimer Road, à Cambridge (Angleterre).

* Ravaisse (Paul), professeur adjoint à l'École des langues orientales vivantes, rue Antoine-Roucher, 6, à Paris (xvie).

Raymond-Modène-Petrowsky (le comte Ladislas de), rue Marszalkowska, 34/23, à Varsovie (Pologne).

MM. Reizler (Stanislas), bibliothécaire de la Société de Géographie, rue Boulard, 20, à Paris (xiv^e^).

René-Leclerc (Ch.), directeur du Service des Habous, à Rabat (Maroc).

Reuter (Dr J. N.), docent de sanscrit et de philologie comparée à l'Université, Boulevardsgaten, à Helsingfors (Finlande).

*Rœské (J.), boulevard Pasteur, 13, à Paris (xv^e^).

*Ronflard (Arsène), premier interprète de l'Agence de France, à Tanger (Maroc).

Ross (Sir Denison), directeur de l'École des études orientales, London Institution, Finsbury Circus, à Londres, E. C.

Rötig (William), vice-consul de France, à Colombo (Ceylan).

Rotours (R. des), à Pékin.

Rougier (Virgile), rue Hallé, 36, à Paris (xiv^e^).

*Rouse (W. H. D.), Headmaster of Perse School, à Cambridge (Angleterre).

Roux (Jules), chef d'escadron d'artillerie coloniale, commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre de la 9^e^ région, rue Grécourt, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Saha (le Dr), Luchmikunda, 16-17, à Bénarès (Inde Britannique).

Saint-Victor (Gabriel de), avenue Mac-Mahon, 23, à Paris (xvii^e^).

Mme Saisset (L.), square Delambre, 1, à Paris (xive).

MM. Sakaki (R.), professeur à l'Université, à Kyôto (Japon).

Saleh Khan Loghman, rue Jacob, 22, à Paris (vie).

Mme San Martino (la comtesse de), place Vendôme, 15, à Paris (ier).

MM. Saroukhan (Arakel), Société A. J. Mantacheff et Cie, rue Zakharievskaya, 10, à Petrograd.

* Saussure (L. de), à Rossinière, canton de Vaud (Suisse).

Sauvageot (Aurélien), élève de l'École Normale Supérieure, rue de Tolbiac, 145, à Paris (xiiie).

Scheil (V.), membre de l'Institut, directeur à l'École pratique des Hautes Études, rue du Cherche-Midi, 4 *bis*, à Paris (vie).

Schmidt (Valdemar), professeur à l'Université, Musées Royaux, Frederiksholm Kanal 12, à Copenhague.

Sémélas (Démétrios).

Senart (Émile), membre de l'Institut, rue François Ier, 18, à Paris (viiie).

Seth (Mesrovb J.), Armenian Examiner to the University, Wollesley Square, 12, East, à Calcutta (Inde Britannique).

Sidersky (D.), ingénieur, avenue Pasteur, 20, à Bécon-les-Bruyères (Seine).

Simon (S.), directeur de la Banque de

l'Indo-Chine, rue La Fayette, 16 *bis*, à Paris (IX^e).

MM.*SIMONSEN (David), grand rabbin, Skindergade, 28, à Copenhague.

SINAPIAN (G.), avocat, rue Isabey, 5, à Paris (XVI^e).

SOTTAS (Henri), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, boulevard de Latour-Maubourg, 50, à Paris (VII^e).

STEIN (M. Aurel), Ph. D., D. Litt., D. Sc., Superintendent, Frontier Circle, Archæological Survey of India, c/o Postmaster, Srinagar, Kashmir (Inde Britannique).

STERN (Philippe), attaché au Musée Guimet, boulevard Malesherbes, 90, à Paris (VIII^e).

STOREY (C. A.), professeur d'arabe au M. A. O. College, à Aligarh [United Provinces] (Inde Britannique).

TAHA (Husseïn), professeur à l'Université, au Caire.

TAÏEB (A. M.), interprète judiciaire, à Mascara [département d'Oran] (Algérie).

TARAZZI (le vicomte Philippe DE), fondateur-conservateur de la Bibliothèque Nationale, à Beyrouth (Syrie).

TCHOU (Kia-Kien), répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Du Sommerard, 9, à Paris (V^e).

MM. Theillet, vice-consul de France.

Thomas (F. W.), India Office Library, White hall, à Londres, S. W.

Thureau-Dangin (F.), membre de l'Institut, conservateur adjoint des antiquités orientales au Musée du Louvre, rue de Grenelle, 102, à Paris (VII^e^).

Toru (Haneda), professeur à l'Université, à Kyôto.

Toussaint (Gustave-Charles), président du tribunal consulaire, à l'Ambassade de France, à Pékin.

M^lle^ Trognon (Odette), rue du Maréchal-Foch, 47, à Versailles (Seine-et-Oise).

MM. Tuneld (Ebbe), professeur à l'Université, à Lund (Suède).

Vadala (Ramiro), vice-consul de France, à Bombay (Inde Britannique).

Van der Leyden, professeur à la Médersa, à Constantine (Algérie).

Vaux (le baron Carra de), professeur honoraire d'arabe à l'Institut catholique, rue de la Trémoille, 6, à Paris (VIII^e^).

Vernes (Maurice), président de la section des Sciences religieuses de l'École pratique des Hautes Études, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris (VI^e^).

Viau (Jean), rue Soufflot, 5, à Paris (V^e^)

MM. Vinson (Julien), professeur honoraire à l'École des langues orientales vivantes, rue de l'Université, 86, à Paris (VIIe).

Virolleaud (Ch.), conseiller du Haut Commissariat de France, à Beyrouth (Syrie).

Vissière (Arnold), ministre plénipotentiaire, professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue du Ranelagh, 44, à Paris (XVIe).

* Weill (Raymond), commandant du génie, rue du Cardinal-Lemoine, 71, à Paris (Ve).

Wiet (Gaston), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, Grande-Rue, 37, à Caluire (Rhône).

Wilhelm (Dr Eugen), professeur à l'Université, Lœbdergraben, 25, à Iéna (Saxe-Weimar).

Mme Wilman-Grabowska (Hélène de), chargée de conférences à la Sorbonne, rue Linné, 3, à Paris (Ve).

MM. Woods (James Houghton), professeur de philosophie à l'Université Harvard, Prescott Hall, 16, a Cambridge [Massachusetts] (États-Unis).

Worms (M.), rue Bonaparte, 28, à Paris (VIe).

Yanni (G.), à Tripoli de Syrie.

Zayàt (Habib), boîte postale, no 435, à Alexandrie (Égypte).

## III

### LISTE DES MEMBRES HONORAIRES.

MM. Delitzsch (Dr Friedrich), Südstrasse, 47/II, à Leipzig.

Erman (Dr Adolf), professeur à l'Université, à Berlin.

Golenischef (W. S.), conservateur au Musée de l'Ermitage, rue de la Buffa, 43, à Nice (Alpes-Maritimes).

Grierson (Sir George A.), C. I. E., correspondant de l'Institut, Rathfarnham, Camberley (Surrey) [Angleterre].

Griffith (F. Ll.), professeur à l'Université, Norham Gardens, 11, à Oxford (Angleterre).

Guidi (Ignazio), membre associé de l'Institut, professeur à l'Université, Botteghe oscure, 24, à Rome.

Hirth (Dr Friedrich), professeur émérite à la Columbia University, 501, West 113th, à New York (États-Unis).

Hultzsch (Dr E.), professeur à l'Université, à Halle.

Lanman (Charles Rockwell), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université Harvard, Farrar Street, 9, à Cambridge [Massachusetts] (États-Unis).

MM. Müller (F. W. K.), membre de l'Académie des sciences, directeur du Musée d'ethnographie, à Berlin.

Naville (Édouard), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, à Malagny, près Genève (Suisse).

Nöldeke (Dr Theodor), 53, Ettlingerstrasse, à Karlsruhe (Bade).

Oldenburg (Serge d'), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, à Pétrograd.

Pinches (Theophilus Goldrige), conservateur au British Museum, Sippara, 10, Oxford Road, Kilburn, N. W. (Angleterre).

Rhys Davids (Dr. T. W.), Chipstead, Surrey (Angleterre).

Sachau (Dr Ed.), directeur du Séminaire des Langues orientales, à Berlin.

Schiaparelli (Ernesto), directeur du R. Museo di antichità, à Turin (Italie).

Snouck Hurgronje (Christian), conseiller du Gouvernement colonial néerlandais, professeur à l'Université, Rapenburg, 61, à Leide (Hollande).

Wellhausen (Dr J.), professeur à l'Université, à Gœttingen.

Wiedemann (Dr Alfred), professeur à l'Université, à Bonn.